

LOUIS XV ET SA COUR
(1849)

ALEXANDRE DUMAS

Louis XV et sa cour

LE JOYEUX ROGER
2009

Cette édition est basée sur celle de Calmann Lévy, rue Auber, 3,
1873, nouvelle édition. 2 v.

Nous avons modifié la ponctuation lorsqu'elle nous est apparue
défaillante et corrigé quelques erreurs évidentes.

ISBN : 978-2-923523-68-2

Éditions Le Joyeux Roger

Montréal

lejoyeuxroger@gmail.com

I

UN MOT DE RAPPEL SUR LE JEUNE ROI. — CE QUI SE PASSA À LA MORT DE M. LE DUC D'ORLÉANS. — COMMENT M. DE BOURBON FUT NOMMÉ PREMIER MINISTRE. — SON ORIGINE. — SON PORTRAIT PHYSIQUE ET MORAL. — MADAME LA DUCHESSE, MÈRE DE M. LE DUC. — SES CHANSONS. — LES PRINCES. — M. DE CHAROLAIS. — LE ROI. — ÉTIQUETTE DE LOUIS XV. — BRUITS INJURIEUX POUR LE ROI. — LA FAUSSE MONNAIE DE MADAME DE CONDÉ. — L'ÂME DU DUCHAUFFOUR.

Le samedi 15 février 1710, Louis XIV avait été réveillé à sept heures du matin, c'est-à-dire une heure plus tôt que d'habitude parce que madame la duchesse de Bourgogne éprouvait les douleurs de l'enfantement.

Le roi s'habilla diligemment et se rendit auprès d'elle. Cette fois encore, Louis XIV n'attendit pas, ou du moins attendit peu.

À huit heures trois minutes trois secondes, la duchesse de Bourgogne mit au monde un prince qui reçut le nom de duc d'Anjou.

Le cardinal de Janson ondoya le nouveau-né. Il fut emporté sur les genoux de madame de Ventadour, dans une chaise à porteurs.

M. de Boufflers et huit gardes du corps escortaient la chaise.

À midi, M. de la Vrillière lui apporta le cordon bleu, et, dans la journée, toute la cour le vint voir.

Cet enfant, qui venait de voir le jour, avait déjà un frère aîné qui portait le titre de dauphin ; comme nous l'avons dit, lui, reçut le titre de duc d'Anjou.

Le 6 mars 1711, les deux enfants tombèrent malades de la rougeole. Louis XIV en fut instruit aussitôt. Les deux petits princes n'étaient qu'ondoyés ; le roi ordonna qu'ils fussent baptisés sur-le-champ. Madame de Ventadour eut permission de prendre pour parrains et marraines les premières personnes qui lui tomberaient sous la main. Tous deux devaient recevoir le nom de Louis.

Madame de Ventadour tint le petit dauphin sur les fonts de

baptême avec le comte de la Motte.

Le duc d'Anjou eut pour parrain M. le marquis de Prie, et pour marraine madame de la Ferté.

Le 8 mars, l'aîné des deux enfants mourut ; alors le duc d'Anjou succéda à son frère et prit à son tour le titre de dauphin.

Nous avons vu Louis XV emmené à Vincennes, à la mort du roi Louis XIV ; nous l'avons vu revenir à Paris pour tenir le lit de justice qui annulait le testament de son aïeul et faisait M. le duc d'Orléans régent. Nous avons dit les principes que lui donnait M. de Villeroi, son gouverneur, son amitié pour son précepteur, M. de Fleury ; son antipathie pour Dubois ; nous avons raconté les craintes de la France et l'anxiété de M. le duc d'Orléans quand une nouvelle maladie le mit aux portes du tombeau. Enfin, nous avons raconté comment la fermeté d'Helvétius lui sauva la vie.

Nous avons ensuite assisté à la déclaration de sa majorité, puis à son sacre, puis à la nomination de M. le duc d'Orléans comme premier ministre après la mort de Dubois. Enfin, à la mort de ce dernier, frappé d'apoplexie dans les bras de madame de Phalaris, le 2 décembre 1723, la Vrillière, fils de Châteauneuf, secrétaire d'État sous Louis XIV, le même qui avait tant scandalisé mademoiselle de Mailly, sa femme, quand elle avait su qu'elle n'épousait qu'un petit bourgeois ; la Vrillière, qui était devenu secrétaire du conseil de régence quand la régence avait un conseil, la Vrillière fut le premier averti de la mort de M. le duc d'Orléans.

Il courut d'abord chez le roi, puis chez M. de Fréjus, puis enfin chez M. le duc de Bourbon, et, dans la pensée que ce prince pourrait bien hériter des titres de premier ministre, il se hâta d'en dresser à tout hasard la patente sur le modèle de celle de M. le duc d'Orléans.

L'évêque de Fréjus aurait pu dès lors s'emparer du ministère ; ses amis le lui conseillaient, et peut-être y songea-t-il un instant. Mais c'était un homme de patience et d'ambition que M. de Fréjus, assemblage rare et qui rend si difficiles à renverser les hommes

politiques qui le possèdent. D'ailleurs, il savait se contenter de la réalité du pouvoir, en laissant aux autres les apparences : chose rare encore. Il ne crut pas devoir manifester sitôt le désir qu'il réalisa plus tard, et se déclara le premier pour le duc de Bourbon, dont il connaissait la profonde incapacité.

La mort du prince connue, tous les courtisans se rendirent chez le roi. M. le duc les précédait.

Louis XV était fort triste : à ses yeux rouges et humides, on voyait qu'il avait versé des larmes.

À peine la porte eut-elle été refermée sur M. le duc et sur les courtisans, que l'évêque de Fréjus dit tout haut au roi que, dans la grande perte qu'il faisait de M. le duc d'Orléans, dont l'éloge se trouva fait en deux mots, Sa Majesté ne pouvait mieux faire que de prier M. le duc, là présent, de se charger du poids de toutes les affaires et d'accepter la place de premier ministre que venait de laisser vacante M. le duc d'Orléans.

Le roi regarda M. de Fréjus, comme pour lire dans ses yeux ; puis, s'apercevant que ses yeux étaient d'accord avec ses paroles, il consentit d'un signe de tête à la proposition.

Tout aussitôt, M. le duc fit son remerciement. Quant à la Vrillière, transporté d'aise de la prompt réussite de cette grande affaire, il tira de sa poche le serment de premier ministre, copié sur celui de M. le duc d'Orléans, et proposa tout haut à M. de Fréjus de le lui faire prêter sur-le-champ.

M. de Fréjus se retourna, dit au roi que c'était une chose convenable, et tout aussitôt M. le duc prêta le serment. Presque aussitôt le serment prêté, M. le duc sortit du cabinet. La foule le suivit, de sorte qu'une heure après la mort de M. le duc d'Orléans et avant que son fils, qui était chez sa maîtresse à Paris, fût même averti de cette mort, tout était consommé.

Consacrons quelques lignes au prince à qui la Vrillière et Fleury venaient de donner d'une façon si leste l'héritage de M. le duc d'Orléans.

Il était fils de Louis de Bourbon-Condé, au père duquel Louis XIV avait donné, en 1660, le duché de Bourbon, en échange du duché d'Albret.

Sa mère était cette spirituelle mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de madame de Montespan. Elle aussi avait hérité de l'esprit des Mortemart. Nous avons déjà dit un mot des chansons ébouriffantes qu'elle improvisait ; nous reviendrons sur elle et sur ses chansons.

M. le duc avait donc, à l'époque où nous sommes arrivés, trente et un ans sonnés. Il était grand et maigre comme un éclat de bois ; il avait le corps voûté comme un bossu, les jambes longues et grêles comme une cigogne, les joues creuses, de grosses lèvres et le menton si singulièrement pointu, qu'on eût cru, disait la duchesse sa mère, que la nature lui avait fait ce menton pour qu'on le prît par là.

Or, comme il y a un proverbe qui dit qu'il suffit qu'on ait mal quelque part pour qu'on s'y attrape, M. le duc de Bourbon, qui avait déjà, comme on le voit, grand mal à la figure, y avait attrapé un nouvel accident.

Un jour d'hiver, il avait été invité par M. le dauphin et M. de Berry à faire une battue avec eux. C'était le lundi 30 janvier : il gelait fort. Le hasard voulut que M. de Berry se trouvât au bout d'une mare d'eau assez longue et toute gelée, tandis que M. le duc se trouvait à l'autre extrémité ; une pièce de gibier partit, M. de Berry tira, un grain de plomb rejaillit sur la glace, et, portant jusqu'à M. le duc, lui creva un œil.

M. le duc prit la chose assez en patience ; mais M. de Berry ne se pardonna jamais ce malheur involontaire et en demeura constamment affligé.

Quand le prince fut nommé premier ministre, les faiseurs de couplets tirèrent parti de l'accident qui l'avait frappé. On chanta :

Le duc a deux beaux yeux brillant,
L'un borgne, l'autre clairvoyant,

Celui d'émail ou bien de verre ;
Cet œil où l'injustice luit,
Cet œil est pour le ministère ;
Le clairvoyant pour son profit.

Voilà pour le physique de M. le duc ; quant à son moral, c'était un homme poli, sachant bien vivre, ayant de la grandeur, peu d'esprit, peu d'instruction, mais beaucoup de politique et d'avarice. Il avait gagné de compte à demi avec sa mère, qui vivait publiquement avec Lassé, plus de deux cent cinquante millions.

Un jour qu'il montrait une liasse d'actions du Mississippi à Brances, dont il croyait exciter ainsi la cupidité :

— Monseigneur, dit Brances, une des actions de votre aïeul vaut mieux que toutes celles-ci.

L'aïeul, c'était le grand Condé.

M. le duc était très-passionné ; il avait été amoureux fou de madame de Nesle, qui l'avait remplacé par le prince de Soubise. M. le duc fut au désespoir ; le bruit que faisait ce désespoir arriva jusqu'aux oreilles du nouvel amant.

— De quoi diable se plaint donc M. de Bourbon, dit le prince de Soubise, puisque j'ai permis à madame de Nesle de coucher avec lui quand il voudra ? À tout seigneur, tout honneur.

Cette permission ne consola point M. le duc, et il lui fallut tout l'amour que lui inspira madame de Prie pour lui faire oublier celui que lui avait inspiré madame de Nesle.

Le duc de Bourbon était marié du fait de Louis XIV. Un jour, le roi avait prescrit le mariage de M. de Bourbon avec mademoiselle de Conti et de M. de Conti avec la fille aînée de madame la duchesse. L'opposition fut vive de la part des deux mères ; mais, on le sait, quand Louis XIV voulait, il voulait bien. Il commanda en maître. Madame la princesse de Conti et madame la duchesse courbèrent la tête sous la volonté royale. Cependant il en coûta 500,000 livres au roi, 150,000 livres données à chaque prince, 100,000 livres données à chaque princesse.

Les deux princesses, avant l'union de leurs enfants, se haïssaient déjà ; après cette union, elle s'exécèrent.

Quelques chansons de madame la duchesse en réponse à quelques insultes de madame la princesse de Conti font foi de cette haine.

Madame la duchesse se grisait : c'était une habitude prise par les princesses de la cour de Louis XIV. Madame de Conti l'appela *Sac à vin*.

Madame la duchesse répondit par sa riposte habituelle, c'est-à-dire par une chanson.

La voici :

Pourquoi,
 Vous en prendre à moi,
 Princesse ?
 Pourquoi
 Vous en prendre à moi ?
 Vous ai-je ôté la tendresse
 De quelque garde du roi ?
 Pourquoi
 Vous en prendre à moi,
 Princesse ?
 Pourquoi
 Vous en prendre à moi ?
 De votre goût la bassesse,
 Vaut-il le vin que je boi ?
 Pourquoi
 Vous en prendre à moi,
 Princesse ?
 Pourquoi
 Vous en prendre à moi ?

En outre, pour rendre à sa cousine la politesse complète, elle l'avait appelée *Sac à guenilles*.

Enfin, comme bonne mesure, elle ajouta le couplet suivant à

ceux que nous venons de citer :

Princesse, en perdant vos appas,
 Votre esprit devient aigre ;
 Vous voyez qu'on fait peu de cas
 D'une gorge trop maigre.
 Prenez l'air un peu plus soumis,
 Car de Clermont le reste,
 Et de Comminge le mépris,
 Doivent rendre modeste.

Il est inutile de dire que Comminge avait quitté madame de Conti, laquelle l'avait remplacé par Clermont.

Madame la duchesse était, au reste, connue par sa verve chansonnière, et cette verve, qui faisait la joie de Louis XIV, était la terreur de tous ceux qui entouraient madame la duchesse. À la cour, chacun avait sa chanson : Dangeau avait la sienne ; M. de Beauveau avait la sienne ; madame de Montespan elle-même avait la sienne, qui finissait par ce refrain étrange, de la part d'une fille :

Maman-ci,
 Maman-là,
 Maman la carogne.

Celle de Dangeau avait failli faire mourir de chagrin le digne gentilhomme, et sa fille de rage. Il y avait de quoi, on va en juger :

La fille à Dangeau
 Ressemble à Dangeau,
 Et monsieur Dangeau
 Ressemble à mon...
 De là, je conclus
 Que mademoiselle Dangeau
 Ressemble à mon...
 Comme deux gouttes d'eau.

Celle de M. de Beauveau n'était pas moins logique ; car on doit remarquer que c'est par la logique que brillaient les chansons de

madame la duchesse et qu'elle poussait les déductions jusqu'à leurs dernières limites.

Voici celle de M. de Beauveau :

Si monsieur Deveau
Était un peu plus beau,
Que monsieur de Beauveau
Fût un peu moins beau ;
Alors, monsieur Deveau
Serait un beau veau,
Et monsieur de Beauveau
Ne serait qu'un veau.

La princesse palatine prétendait toujours que madame la duchesse n'était pas la fille de Louis XIV, mais de M. le maréchal de Noailles, et elle assurait tenir d'un brigadier des gardes du corps, nommé Bettendorf, qu'étant de garde à Versailles, il avait vu entrer M. de Noailles chez madame de Montespan.

Entré le soir, M. de Noailles n'était sorti que le matin, et, neuf mois après, jour pour jour, disait toujours la princesse palatine, madame de Montespan serait accouchée de madame la duchesse.

Au reste, à l'époque où nous sommes, voici où en étaient les amours des princesses.

La duchesse de Bourbon, méprisée par son mari, qui vivait publiquement avec madame de Prie, se consolait de son côté avec Duchayla.

La princesse de Conti, fille du roi, quoique à demi dévote, vivait avec son neveu La Vallière.

La jeune princesse de Conti, malgré les jalousies et les menaces de son mari, se partageait entre la Fare et Clermont.

Mademoiselle de Charolais poursuivait M. le duc de Richelieu jusqu'à la Bastille.

Mademoiselle de Clermont était la maîtresse du duc de Melun ; mademoiselle de la Roche-sur-Yon avait une espèce de passion pour M. de Marton.

Enfin, madame du Maine, depuis la conspiration de Cellamare, honorait de ses faveurs le beau cardinal de Polignac.

Maintenant, avant de nous laisser aller au cours des événements, un dernier mot sur les princes, afin que nos lecteurs soient aussi renseignés que possible sur la chronique scandaleuse de l'an de grâce 1724, dans laquelle nous venons d'entrer.

Nous avons dit de M. le duc à peu près tout ce qu'il y avait à en dire, du moins pour le passé.

Au commencement de notre livre de *la Régence*, nous avons consacré tout un chapitre à M. le prince de Conti.

Nous n'avons plus guère à nous occuper que du fameux comte de Charolais, qui faisait poignarder un de ses laquais parce que sa femme ne voulait pas lui céder, et qui tuait les couvreurs à coups d'arquebuse pour se donner le plaisir de voir dégringoler un homme du haut d'un toit.

On connaît le mot de Louis XV à propos d'une plaisanterie de ce genre :

— Je vous fais encore grâce, cette fois-ci, monsieur, dit-il au comte de Charolais ; mais je vous donne ma parole royale que celui qui vous tuera aura la sienne.

Le dernier méfait de M. le comte de Charolais avait, du reste, eu pour complice ce même M. le duc qui venait d'être nommé premier ministre. Une femme charmante, nommée madame de Saint-Sulpice, en avait été la victime. Un soir, dans une orgie qu'elle avait consenti à partager, ils l'avaient enivrée ; et, pour que rien ne manquât à la fête, ils avaient tiré un feu d'artifice dont avait eu fort à souffrir la pauvre femme.

Une chanson du temps, et qui courut dans Paris, dira ce que nous ne voulons pas dire.

La voici :

Le grand portail de Saint-Sulpice ;
Où l'on a tant fait de service,
Est brûlé jusqu'aux fondements.

Chacun s'étonne avec justice
Que les Condé, pour passe-temps,
Aient brûlé ce bel édifice.

Au grand Condé, terrible en guerre,
Plus craint cent fois que le tonnerre,
Bourbon, que tu ressembles peu !
À trente ans, tu n'es qu'un novice,
Car tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la brèche de Saint-Sulpice.

Un soir, l'aimable Saint-Sulpice,
Qui ne songeait point à malice,
Se chauffait en mettant son fard ;
Le feu prit à sa cheminée.
Moi, je m'en étonne fort, car
Elle était de frais ramonée.

Le lieu qui faisait le délice
De la charmante Saint-Sulpice
Est brûlé d'un étrange feu.
L'amour est fou, dans ses caprices,
D'avoir laissé détruire un lieu
Destiné pour ses sacrifices.

Quant au jeune roi, qui venait d'atteindre sa majorité, il avait à peine l'air de se douter qu'il fût roi de France. Il était timide au point d'en être gauche, réservé au point d'en être impoli : le seul plaisir qu'il parût aimer avec passion était la chasse ; et, le soir des chasses, il y avait des soupers auxquels assistaient, non pas tous les chasseurs mais des invités sur liste. Ces listes se lisaient au retour du roi devant tous les courtisans ; ceux qui étaient invités restaient, ceux qui ne l'étaient pas se retiraient. C'était, du reste, une des fantaisies de Louis XV que de laisser les gens dans le doute le plus longtemps possible et de jouir de leur inquiétude et de leur perplexité.

Le roi, à l'étiquette de son aïeul, dont il avait hérité, avait ajouté

la distinction des différentes entrées dans ses appartements. C'étaient les *entrées familières*, les *grandes entrées*, les *premières entrées* et les *entrées de la chambre*.

Celui qui avait les *entrées familières* allait jusqu'au lit du roi, éveillé et couché. Tous les princes du sang, excepté M. de Conti, avaient cette prérogative, que partageaient l'évêque de Fréjus, le duc de Charost, madame de Ventadour et la nourrice du roi.

Les premiers gentilshommes avaient les *entrées de la chambre* lorsque le roi voulait se lever.

Dans les *premières entrées*, on était simplement admis à faire sa cour au roi, levé et revêtu de sa robe de chambre.

Enfin, les courtisans présentés avaient l'*entrée de la chambre* lorsque le roi était assis dans son fauteuil, vis-à-vis sa toilette.

Le soir, ces entrées différentes étaient égales en prérogatives au coucher du roi ; seulement, les *entrées de la chambre* sortaient lorsqu'on disait à haute voix : « Passez, messieurs. » Alors, ceux de la chambre sortis, le roi donnait le bougeoir.

C'était une grande faveur, et celui qui l'avait obtenue ne manquait pas de courir la ville le lendemain en criant sur les toits :

— Savez-vous que le roi m'a donné le bougeoir ?

Cette faveur, que recevait plus particulièrement qu'un autre le beau la Trémouille, donna lieu à des bruits auxquels prêtait une certaine consistance sa timidité envers les femmes.

« Il n'est question à la cour, dit M. de Villars dans ses Mémoires, que de chasse, de jeu ou de bonne chère ; peu ou point de galanterie, le roi ne tournant pas encore ses beaux et jeunes regards sur aucun objet. Les dames sont toutes prêtes, mais on peut dire : Le roi ne l'est pas. »

Ces bruits arrivèrent jusqu'à M. de Fleury, qui, pour sauvegarder la réputation de son élève sous ce rapport, fit faire des poursuites on ne peut plus actives contre ceux qui étaient soupçonnés d'être adonnés à ce vice vers lequel on accusait le roi d'avoir une tendance. Un procès public eut lieu, et le coupable, nommé

Duchauffour, fut condamné à être brûlé en Grève.

On fit grand bruit de l'arrêt et du supplice. La police le fit crier à haute voix dans les rues de Paris. Pour punir un scandale, on en causait un autre. Les crieurs entraient jusque dans les cours des hôtels. On entra aussi dans l'hôtel de madame de Condé.

— Ma mère, lui demanda sa fille, quel crime a donc commis cet homme qu'on brûle en Grève ?

— Mademoiselle, répondit la princesse, il a fait de la fausse monnaie.

Le soir même de l'exécution, le roi se plaignait d'une déman-gaison obstinée à un endroit où il n'était pas d'étiquette de se gratter devant le monde, se promettant de demander à son médecin ce que cela voulait dire.

— Sire, lui répondit le prince de Conti, c'est l'âme de ce pauvre Duchauffour qui vous demande des prières.

II

LA COUR D'ESPAGNE. – PHILIPPE V ABDIQUE EN FAVEUR DE SON FILS. – MALADIE DE LOUIS XV. – RÉOLUTION QUE PREND M. LE DUC DE LE MARIER. – RENVOI DE L'INFANTE. – MADAME DE PRIE. – SON INFLUENCE. – MARIE LECZINSKA. – MARIAGE DU ROI. – PETITE INTRIGUE DE M. DE BOURBON ET DE MADAME DE PRIE CONTRE M. DE FRÉJUS. – CHUTE DE M. DE BOURBON ET DE MADAME DE PRIE. – MADAME DE PRIE EN EXIL. – ELLE Y MEURT.

Pendant que tout le monde s'amusait à qui mieux mieux à la cour de France, on s'ennuyait fort à la cour d'Espagne.

Philippe V, ce roi à qui il ne fallait, au dire d'Alberoni, qu'un prie-Dieu et une femme, avait fini par se lasser de celui de ces deux objets que nous venons de citer qui le rattachait au monde. Sombre, taciturne, faisant pour toute distraction quelques visites au tombeau de l'Escurial, il ambitionnait, lui qui avait coûté à la France vingt-cinq ans de guerre pour le maintenir sur le trône, le calme, le repos et la prière du cloître. Enfin, le 15 janvier 1724, cédant à cette attraction vers la vie religieuse qui le tourmentait depuis longtemps, il résigna sa couronne à don Louis, prince des Asturies, et se retira dans son palais de Saint-Ildefonse, sombre monument qui n'avait rien à envier au cloître le plus sévère.

Pendant que Philippe V se retirait momentanément du monde, le pape Innocent XIII en sortait pour toujours, après trois années de pontificat ; c'était un brave et excellent homme qui avait été constamment tourmenté par la simonie dont il s'était rendu coupable au moment de son avènement au trône de saint Pierre ; il est vrai que, pour expier le chapeau de cardinal donné à Dubois, il l'avait constamment refusé à son digne élève Tencin ; mais cette réparation vis-à-vis de la morale religieuse n'avait pu remettre le calme dans sa conscience, et il était fort troublé de cette idée que lui, qui ouvrait le ciel aux autres, pourrait bien rester tristement à la porte

du paradis.

Le 28 mai, Vincent-Marie Orsini était élu pape et s'imposait le nom de Benoît XIII.

Dix jours auparavant, la fameuse Catherine, cette orpheline qu'un pasteur luthérien avait élevée par charité, cette prisonnière que Tcheremetof avait faite en prenant Marienbourg, cette femme d'un soldat suédois disparu sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu, cette esclave du favori Menchikof, cette maîtresse de Pierre I^{er} que nous avons vu visiter Paris vers les derniers temps de la Régence, avait été couronnée impératrice de toutes les Russies.

Tels étaient les principaux événements de l'Europe, lorsque le roi Louis XV, qui était d'une faible santé, tomba encore une fois malade.

Comme la première fois, le mal se présenta avec des symptômes dangereux, fit des progrès rapides, mais céda à deux saignées. Pendant trois jours, on avait craint pour son existence.

Mais l'homme qui avait éprouvé les plus vives angoisses pendant cette maladie était M. le duc ; non pas qu'il eût à craindre, comme le régent, d'être accusé d'empoisonnement, et, par conséquent, de voir son honneur périr avec le roi ; mais avec le roi périssait sa puissance, et M. le duc tenait fort à être premier ministre.

Aussi, une nuit – M. le duc couchait au-dessous de la chambre du roi –, une nuit que M. le duc crut entendre chez Sa Majesté plus de bruit et de mouvement qu'à l'ordinaire, il se leva précipitamment en robe de chambre et monta à l'appartement du roi.

À cette apparition, l'étonnement de Maréchal, premier chirurgien, qui couchait dans l'antichambre, fut grand. Il se leva et courut au-devant du prince, lui demandant ce qui l'effarait ainsi ; mais il n'en put tirer que des paroles entrecoupées et pareilles à celles qui sortiraient de la bouche d'un fou. *J'ai entendu du bruit. Le roi est malade ! Que deviendrais-je ?* s'écriait le duc tout hors de lui. Enfin, Maréchal parvint à le rassurer ; mais l'impression

était si profonde, que, tout en reconduisant M. le duc, Maréchal entendit le prince qui se disait à lui-même : *Je n'y serai pas repris, et, s'il en revient, je le marierai.*

En effet, on se rappelle que la future femme de Louis XV avait huit ans, ce qui remettait le mariage du roi à six ans au moins. Dans sept ou huit ans seulement, le roi pourrait donc avoir un enfant. Or, en cas de mort du roi, il fallait un dauphin pour que la couronne n'allât point au duc d'Orléans et que M. le duc restât au pouvoir.

Dès lors, le renvoi de l'infante fut résolu dans l'esprit de M. le duc, et, le 5 avril 1725, cette grande résolution fut exécutée.

L'infante retrouva Philippe V sur le trône qu'il avait momentanément quitté, mais que la mort du roi son fils, arrivée après huit mois de règne, l'avait forcé de reprendre. Or, comme le mariage de l'infante avec le roi Louis XV avait été un des rêves dont il avait nourri la réalisation avec le plus de joie, Philippe V tint ce renvoi à grande insulte, et à son tour renvoya en France la reine, veuve de Louis I^{er}, et mademoiselle de Beaujolais, sa sœur, destinée à l'infant don Carlos.

Mais ce n'était pas le tout d'avoir fait le roi libre en renvoyant l'infante ; il fallait remplacer l'enfant par une jeune fille. M. le duc jeta les yeux sur la France et sur l'Europe, pour chercher une princesse qui pût devenir au plus vite la femme du roi.

Ses yeux se portèrent d'abord sur mademoiselle de Vermandois, sa sœur. Ainsi, il devenait beau-frère du roi, et, en cas de régence, son ambition trouvait dans la veuve du roi un nouvel appui.

M. le duc consulta madame de Prie, sans l'avis de laquelle il ne faisait rien d'important, et madame de Prie fut pour mademoiselle de Vermandois.

Nous venons de dire quelle était l'influence de madame de Prie ; disons maintenant comment elle l'avait acquise.

Il y avait, au commencement du siècle dont nous écrivons l'histoire, une auberge au pied des Alpes. Cette auberge était habitée

par un hôtelier nommé Pâris et par quatre garçons, grands et bien faits, qui l'aidaient à servir les passants.

En 1710, un munitionnaire, cherchant dans la montagne quelque chemin praticable pour faire passer promptement des vivres en Italie à l'armée du duc de Vendôme, qui en avait grand besoin, s'arrêta à l'hôtellerie de Pâris et confia à son hôte l'embarras dans lequel il se trouvait. Celui-ci offrit de l'en tirer avec l'aide de ses quatre fils, qui connaissaient tous les passages des Alpes.

Grâce à eux, il tint effectivement la promesse qu'il avait faite. Les quatre montagnards arrivèrent sans accident à l'armée d'Italie avec le convoi qu'ils avaient dirigé et furent présentés à M. de Vendôme, qui les plaça tous les quatre dans les vivres. À partir de ce moment, ils marchèrent vers la fortune, que leur intelligence, au reste, leur avait toujours montrée en perspective.

Le hasard voulut qu'outre la protection du duc de Vendôme, ils conquissent encore celle de madame la duchesse de Bourgogne. Une des femmes de la princesse s'était arrêtée malade à l'hôtel de la montagne : elle y fut admirablement traitée ; et, ayant rejoint sa maîtresse à Paris, elle lui raconta les soins dont elle avait été l'objet. Dès lors, madame la duchesse de Bourgogne devint de son côté aussi la protectrice des frères Pâris.

En 1722, leur fortune était déjà assez bien établie pour que l'aîné fût un des gardes du trésor royal.

Depuis quelque temps, au reste, madame de Prie, dans la prévoyance de l'arrivée de M. le duc aux affaires, avait jeté les yeux sur les frères Pâris, qu'elle avait reconnus adroits, ambitieux et ardents à arriver, n'importe par quels moyens.

Aussi, dès que M. le duc eut obtenu la succession du duc d'Orléans, elle se fit des quatre frères un conseil et les produisit chez M. le duc.

M. le duc avait déjà une haute idée de la valeur de sa maîtresse, qui, nous l'avons dit ailleurs, était une femme d'un esprit élevé. Le comité des Pâris changea l'estime de M. le duc pour madame de

Prie en véritable admiration.

Chaque projet, avant d'être présenté au prince, était concerté avec elle ; on avait soin de laisser à dessein sur ce projet quelque rectification à faire, qui passât d'assez haut la capacité du prince pour qu'elle lui échappât. Alors cette rectification, indiquée d'avance par les quatre frères à madame de Prie, leur protectrice, la faisait ressortir. Les Pâris se récriaient sur le génie inné qui faisait de madame de Prie une femme politique, sur le bonheur qu'avait M. le duc d'être conseillé par une semblable Égérie ; et M. le duc, de son côté, se félicitait de trouver dans sa maîtresse une supériorité qu'il n'eût pas même soupçonnée dans une autre femme.

C'était ainsi que madame de Prie était parvenue à prendre cette énorme influence qu'elle avait sur M. le duc.

Aussi les faiseurs de couplets satiriques et de noëls n'avaient pas laissé échapper l'occasion de chançonner M. le duc, madame de Prie et le comité des Pâris. On colportait dans Paris les vers suivants :

Ainsi qu'un autre Phaéton,
Plein de faiblesse et d'ignorance,
Nous voyons le duc de Bourbon
Gouverner le peuple de France,
Monté sur un grand char *de prix*,
Traîné par les quatre *Pâris*,
Et son cocher très-mal habile,
Son postillon, petit, débile.
De cet attelage maudit,
Nous est venu le discrédit
Qui nous jette dans l'indigence.
Quel ténébreux gouvernement !
On dit partout publiquement :
« C'est trop peu d'un œil pour la France. »

La marquise avait donc, comme nous l'avons dit, été consultée à propos du mariage du roi avec la sœur de M. le duc, et elle

s'était prononcée pour que mademoiselle de Vermandois fût reine de France.

Madame de Prie, en se déclarant pour mademoiselle de Vermandois, espérait qu'une reine de sa façon n'aurait rien à lui refuser.

Mais, à la première entrevue que la marquise eut avec la princesse, elle vit qu'il ne fallait pas compter acquérir sur la sœur la dixième partie de l'influence qu'elle avait sur le frère. Aussi la quitta-t-elle en se jurant à elle-même que mademoiselle de Vermandois ne serait pas reine de France.

La tâche n'était pas difficile pour madame de Prie. Elle fit remarquer à M. le duc une chose qu'elle n'avait pas, dit-elle, remarquée elle-même d'abord : c'est qu'en mariant sa sœur au roi, il se mettait complètement sous la dépendance de sa sœur et de sa mère. Le caractère absolu des deux femmes était, au reste, bien connu du prince ; elle n'eut donc pas de peine, quelque honneur qui dût lui en revenir, à faire renoncer M. le duc à cette illustre alliance.

Un instant les yeux du premier ministre se tournèrent vers la Russie. Au premier bruit du renvoi de l'infante, le prince Kourakine avait écrit cette nouvelle à la tzarine qui venait de succéder à son mari, mort comme meurent les tzars.

Le 8 février 1725, la tzarine offrit sa fille Élisabeth pour remplacer l'infante ; mais M. le duc voulut faire une obligation de sa nomination au trône de Pologne à la mort du roi Auguste, et la négociation échoua.

Ce fut alors que madame de Prie jeta les yeux sur Marie Leczinska, fille de Stanislas Leczinsky, roi de Pologne détrôné et retiré à Wissembourg en Alsace.

Comment cette idée de marier Louis XV à la fille d'un roi proscrit était-elle venue à l'esprit de la marquise ? Nous allons le dire.

Un an, à peu près, avant l'époque où nous sommes arrivés, M. le duc Louis d'Orléans avait épousé la princesse de Bade ; son représentant dans toutes les négociations qui avaient précédé cette

union et qui avaient duré assez longtemps était le comte d'Argenson, second fils de M. d'Argenson, qui avait été lieutenant de police et garde des sceaux.

À Strasbourg, le comte d'Argenson avait vu le roi Stanislas et sa fille, et, à son retour à Versailles, il avait fait le plus grand éloge de la jeune princesse, dont le nom s'était fait jour ainsi au milieu des graves événements qui occupaient la cour de France.

Sur ces entrefaites, le comte d'Estrées arriva à Versailles. Ce jeune homme était officier dans un des régiments qu'on avait envoyés à Wissembourg pour faire honneur au roi Stanislas. De bonne noblesse, de haute mine, de grand courage, il avait plu à la jeune princesse, qui avait parlé de lui à son père et avait laissé voir qu'elle serait disposée à accueillir favorablement ses hommages. Alors le roi Stanislas avait, à la première occasion, pris le comte d'Estrées à part et lui avait dit que, grâce aux grands biens qui devaient lui revenir un jour de la Pologne, il pouvait conserver l'espoir de marier sa fille à quelque souverain, mais que, comme il voulait avant toute chose le bonheur de cette fille qu'il adorait, il consentirait à ce mariage s'il pouvait joindre à sa naissance, déjà illustre, quelque dignité marquante comme celle de duc et pair, par exemple. Cette ouverture du père de celle qu'il aimait presque sans oser avouer son amour à lui-même combla de joie le comte d'Estrées. Il partit le même jour pour Paris, se présenta chez le régent, lui exposa sa position, lui dit quelle dignité on mettait pour condition à un mariage qui ferait son bonheur, et supplia le régent de lui accorder cette dignité. Mais le régent n'aimait point les d'Estrées, et il écarta cette demande en disant que le comte n'était pas assez haut placé pour épouser la fille d'un souverain, quoique ce souverain n'eût dû la couronne qu'à l'élection, et qu'à cette heure il fût détrôné.

Le jeune colonel venait de sortir désespéré de chez le régent, lorsque le duc de Bourbon y entra. Le régent, qui ne savait pas refuser, était encore tout brûlant du refus qu'il venait de faire. Il

parla à M. le duc de ce mariage pour lui-même, la femme de M. le duc, mademoiselle de Conti, étant morte le 21 mars 1720. Le duc fit observer au régent qu'il serait bon d'attendre, avant de rien faire, pour savoir comment tourneraient les affaires du roi Stanislas ; mais la véritable cause de son refus était l'amour du prince pour madame de Prie.

Nous avons vu comment madame de Prie proposa, puis repoussa mademoiselle de Vermandois, bien décidée, en tant qu'il serait en son pouvoir, à faire épouser au roi une princesse qui, tenant d'elle sa fortune, lui fût entièrement reconnaissante.

La fille du roi Stanislas était dans ces conditions ; elle proposa donc Marie Leczinska au duc, lequel la proposa au conseil et la fit agréer au roi.

En effet, il était difficile de rencontrer un roi dans une position plus humble que celle où se trouvait Stanislas. Échappé avec sa femme et sa fille aux poursuites du roi Auguste, il avait été proscrit, un décret de la diète de Pologne avait mis sa tête à prix ; il s'était réfugié en Suède, en Turquie, puis aux Deux-Ponts. Enfin, Charles XII, son dernier appui, étant mort, toujours menacé, sans argent, sans sécurité, sans espérance, il avait exposé sa malheureuse position au duc d'Orléans qui, touché de compassion, lui avait permis de se retirer dans un village près de Landau. Enfin, ayant appris que, même sous la protection de la France, il n'était point en sûreté et qu'on menaçait de le faire enlever, il se retira à Wissembourg, dans une vieille commanderie dont la moitié des murailles était ruinée.

Stanislas commençait à goûter quelque repos dans cette retraite, quand M. Sum vint porter plainte, au nom du roi Auguste, de l'hospitalité accordée par la France au souverain détrôné.

— Monsieur, dit le régent, mandez à votre maître que la France a toujours été l'asile des rois malheureux.

Ce fut là qu'un matin, par une lettre particulière de M. le duc, l'ex-roi apprit le bonheur inouï qui lui arrivait. Il se précipita aus-

sitôt dans la chambre de sa femme et de sa fille en disant :

— Mettons-nous à genoux et remercions Dieu.

— Oh ! mon père, s'écria la princesse Marie, Dieu vous rend-il donc votre trône de Pologne ?

— Non, ma fille, il fait mieux que cela, dit le roi : il vous fait reine de France.

On était pressé des deux parts de conclure le mariage. Huit jours après la lettre reçue, le roi de Pologne, sa femme et sa fille étaient à Strasbourg, où la demande en forme devait être faite par les ambassadeurs du roi, le duc d'Antin et le marquis de Beauveau.

M. le duc d'Antin était homme d'esprit, et cependant il lui échappa une étrange faute dans sa harangue.

— Sire, dit-il, M. le duc avait d'abord songé à une de ses sœurs ; mais, n'ayant cherché que la vertu, il a jeté ses yeux sur la princesse votre fille.

Malheureusement pour le pauvre ambassadeur, mademoiselle de Clermont, une des sœurs de M. le duc, nommée surintendante de la maison de la reine, était présente au compliment.

— Ah ça ! dit-elle assez haut pour être entendue, d'Antin nous prend donc, mes sœurs et moi, pour des catins ?

Quinze jours après, Marie Leczinska arrivait à Fontainebleau, et, le 4 septembre, le cardinal de Rohan, en lui donnant la bénédiction nuptiale, la faisait reine de France.

M. le duc de Richelieu ne put assister au mariage ; depuis le 8 juillet, il était nommé ambassadeur à Vienne.

Nous avons parlé en son temps du procès de Le Blanc, du chevalier et du comte de Belle-Isle ; l'instruction ne trouva rien contre eux, et, pleinement justifiés de toute accusation, ils sortirent des châteaux de la Bastille et de Vincennes, où ils avaient été enfermés.

Ce fut le premier coup porté au pouvoir de M. le duc et à l'influence de la marquise de Prie.

Bientôt une accusation grave commença de planer sur eux.

L'année 1725 avait été mauvaise ; à peine si, pendant les plus beaux jours du printemps et de l'été, le soleil avait paru ; en échange, les terres étaient détrempées par des pluies incessantes : il en résultait que les moissons noyées n'avaient pu mûrir.

L'état des récoltes menacées ainsi fit donc craindre une famine. Cette crainte amena une hausse dans les blés et dans les farines, et, choses inouïes jusqu'alors, le pain monta à neuf sous la livre.

Alors on accusa ouvertement madame de Prie d'avoir monopolisé les grains.

Heureusement, on s'était trompé sur le résultat des récoltes ; le beau temps revint, le soleil reparut et sécha les plaines ; la récolte fut abondante, et même, comme le blé, trop imprégné d'eau, n'était pas de garde, les froments tombèrent bientôt au plus bas prix.

Avec la famine l'orage s'était amassé ; avec les bons jours l'orage disparut. M. le duc échappa donc à ce premier danger qui avait menacé sa fortune.

Pour faire un meilleur exemple à la France, M. le duc devait tomber par lui-même, et cette chute devait être amenée par l'insatiable avidité de madame de Prie.

Celle-ci ne s'était pas trompée en faisant donner la couronne à cette pauvre Marie Leczinska. Elle avait trouvé dans la jeune reine un cœur droit et reconnaissant, si reconnaissant, que, passant par dessus l'étiquette, la reine recevait familièrement la marquise, quoiqu'elle fût fille de M. de Pléneuf et maîtresse de M. le duc.

Il est vrai que, pour diminuer l'inconvenance, ou pour rendre l'inconvenance plus grande, on lui avait donné une charge à la cour.

Comptant sur cette protection, madame de Prie crut pouvoir risquer un petit coup d'État.

Sa haine pour M. de Fréjus datait du commencement de l'administration de M. le duc. En attendant les contributions que, sous les différents prétextes que son active imagination devait lui fournir, madame de Prie comptait tirer de la France, elle s'était d'abord

emparée de la pension de quarante mille livres sterling que l'Angleterre faisait à Dubois pour qu'il lui fût favorable : comme cette subvention était réclamée au nom de M. le duc, comme, au bout du compte, M. de Fréjus était plus avide de pouvoir que d'argent, l'évêque les laissa faire ; mais il n'en fut pas ainsi quand madame de Prie voulut mettre la main sur la feuille des bénéfices.

L'évêque prit M. le duc à part, et très-religieusement, très-respectueusement, mais aussi avec beaucoup de fermeté, il lui fit entendre qu'en se soumettant à ses lumières à l'endroit des choses temporelles, sa conscience ne lui permettait pas d'abandonner les spirituelles ; il ajouta même que cette réserve qu'il faisait était un soulagement pour le prince, déjà écrasé de tant d'affaires qu'il pliait sous le poids ; or, les affaires de l'Église étant très-nombreuses et très-compiquées, ce n'était pas trop d'une personne qui s'en occupât uniquement.

M. le duc savait bien l'importance de l'abandon qu'on lui demandait ; mais il n'osa mécontenter M. de Fréjus ; il laissa, en conséquence, le précepteur du roi s'emparer complètement de cette branche d'administration.

À partir de ce moment, les ministres jugèrent la position : M. de Fleury était le collègue invisible, mais réel, de M. le duc de Bourbon.

Aussi, avant d'aller chez le roi, ne manquaient-ils point de lui porter secrètement leur portefeuille, et lui, aussi secrètement que le portefeuille lui était apporté, il en prenait connaissance et les guidait dans la marche qu'ils devaient suivre et qu'il se chargerait de faire approuver par le roi.

M. de Fleury était donc en réalité, comme on le voit, plus que le premier ministre, puisque, croyant tout diriger, M. le duc ne faisait qu'obéir.

Madame de Prie avait été furieuse de voir la feuille des bénéfices échapper à ses mains ; cependant elle avait compris d'abord que, seule et isolée comme elle était, il lui fallait prendre patience et

joindre au pouvoir de M. le duc un autre pouvoir, aussi puissant, s'il était possible.

C'est dans cette intention qu'elle avait manœuvré en faisant Marie Leczinska reine de France.

Il y avait bien des ténèbres dans le cœur de cette femme de vingt-quatre à vingt-cinq ans.

Arrivée au but qu'elle voulait atteindre, forte à la fois de l'amitié de la reine pour elle et de l'indifférence du roi pour les affaires, elle pensa que, si elle pouvait éloigner M. de Fréjus du travail, tout pouvoir lui était acquis.

En effet, à l'exemple du régent, M. le duc allait tous les jours travailler avec le roi, ou plutôt travailler en sa présence. Or, l'évêque de Fréjus ne manquait jamais d'assister à ce travail, ce qui gênait, non pas M. le duc – seul il se fût à peu près accommodé de tout –, mais ce qui gênait madame de Prie. En conséquence, madame de Prie avisa un moyen de se débarrasser de ce témoin incommode : c'était de persuader au roi de faire faire le travail chez sa femme, comme Louis XIV le faisait faire chez madame de Maintenon ; le précepteur, n'ayant point de leçons à donner au mari, mais seulement au jeune prince, ne le suivrait probablement pas chez la reine, et là, elle, madame de Prie, remplacerait M. de Fréjus.

Le projet une fois arrêté, l'exécution ne se fit point attendre. À la première occasion que M. le duc eut de voir le roi, il l'engagea à venir travailler chez la reine. Le roi accepta, et M. de Bourbon prévint Sa Majesté qu'il se rendrait directement au nouvel endroit assigné pour le travail.

M. de Fréjus, qui ignorait toute cette petite machination, se rendit à l'heure ordinaire au cabinet du roi. Le roi s'y trouvait encore ; mais, au bout de dix minutes, il sortit et passa chez la reine. L'évêque, sans s'inquiéter d'avance de cette sortie, attendit quelque temps ; puis, ne voyant pas arriver M. le duc à l'heure accoutumée, il se douta de ce qui se passait, s'informa et apprit

que le roi travaillait chez sa femme avec M. le duc. Aussitôt il rentra chez lui, écrivit à son élève une lettre pleine de douleur, et cependant tendre et affectueuse, dans laquelle il lui annonçait qu'il se retirait de la cour et allait finir ses jours dans la retraite.

Niert, premier valet de chambre, fut chargé de remettre cette lettre au roi.

Dix minutes après, M. de Fréjus partait pour Issy, se rendant à la maison des Sulpiciens, dans laquelle il allait quelquefois se délasser.

Le roi, en sortant du travail, rentra chez lui assez inquiet de la façon dont la chose allait se passer avec M. de Fréjus.

Mais, au lieu de l'évêque, il trouva sa lettre.

La retraite avait déjà réussi une première fois à M. de Fréjus, et le succès lui avait indiqué que le moyen était bon. Louis XV ne fut pas moins affligé cette fois que la première ; il pleura et, pour dérober ses larmes et son chagrin à tous les yeux, s'enfuit dans sa garde-robe. Mais Niert, qui avait sans doute ses instructions, courut instruire de ce qui se passait M. le duc de Mortemart, premier gentilhomme. Dix minutes après, M. de Mortemart était près du roi.

Le roi était encore dans sa garde-robe et continuait de pleurer.

— En vérité, sire, dit Mortemart, j'en demande pardon à Votre Majesté, mais je ne comprends pas qu'un roi pleure ; une intrigue éloigne de vous M. de Fréjus ; dites tout simplement : « Je veux revoir M. de Fréjus, » et envoyez-le chercher.

— Mais par qui ? Qui osera se charger de cet ordre, se brouiller avec M. le duc ?

— Qui l'osera ? Moi, sire : faites une ligne, et vous verrez !

— Eh bien, va, Mortemart ! dit le roi ; tout ce que tu feras sera bien, pourvu que M. de Fréjus revienne.

Mortemart ne se le fit pas répéter deux fois. Fort des pleins pouvoirs du prince, il alla droit à M. le duc et lui signifia la volonté du roi, non comme un désir mais comme un ordre. M. le duc

essaya d'abord de résister ; mais Mortemart sentit que, s'il ne faisait pas plier cette résistance, il était perdu : il exigea donc, au nom du roi, que l'exprès qui devait aller chercher M. de Fréjus à Issy partît devant lui, et il ne sortit de chez M. le duc que lorsqu'il eut vu le courrier s'éloigner au galop.

Dès que Mortemart l'eut quitté, M. le duc appela madame de Prie et assembla son conseil des quatre. La situation était pressante. Un des frères Pâris ouvrit l'avis d'enlever l'évêque sur le chemin d'Issy à Versailles et de l'emmener dans quelque province éloignée, où une lettre de cachet le tiendrait en exil. Quand le roi le demanderait, on lui répondrait que l'évêque avait refusé de revenir. Alors on emploierait toutes les séductions auprès de la reine, on ferait de grandes chasses, on inventerait, s'il était possible, des plaisirs nouveaux pour distraire le roi. Le jeune homme oublierait son vieux précepteur, l'absent aurait tort.

Le projet était audacieux, mais, à cause même de son audace, il pouvait réussir. Malheureusement, l'exprès faisait plus grande diligence qu'on ne s'y était attendu ; l'évêque, de son côté, au lieu de se faire prier, partit tout de suite ; de sorte que M. de Fréjus était déjà chez le roi, que l'on discutait encore sur le meilleur moyen de l'empêcher de revenir.

Pendant sa retraite d'une demi-journée à Issy, Horace Walpole, qui, depuis le 25 mai 1724, résidait à Paris comme ambassadeur de la Grande-Bretagne, était le seul que M. de Fréjus eût vu venir ; à peine avait-il su le départ de l'évêque, qu'il était parti, et, arrivant presque aussitôt que lui, lui avait fait ses protestations d'amitié.

M. de Fréjus n'oublia jamais cette visite.

Celui-ci de retour à Versailles, la lutte, on le comprend, était entre lui et le premier ministre ; aussi M. le duc eut-il beau marquer au prélat toute sorte d'égards, et madame de Prie se modeler sur M. le duc, le renvoi du premier ministre fut résolu.

Cependant, M. le duc et madame de Prie, tout en se sentant

menacés ne croyaient pas leur chute si proche. M. de Fréjus continuait de rendre à M. le duc tous les honneurs dus à son rang. Quant à madame de Prie, il ne la voyait pas plus ni moins qu'au paravant, ne paraissant aucunement s'occuper d'elle ni avoir gardé de ce qui s'était passé le moindre ressentiment.

Le 11 juin, le roi devait partir pour Rambouillet, et M. le duc était nommé pour le suivre. Le roi partit le premier, en recommandant au prince de ne pas se faire attendre.

On le voit, Louis XV ne jouait pas mal non plus *son petit rôle*.

M. le duc s'apprêtait à partir, lorsqu'un capitaine des gardes entra chez lui, et, au nom du roi, lui signifia de se retirer à Chantilly et d'y demeurer jusqu'à ce qu'il plût au roi de lui donner des ordres contraires.

Quant à madame de Prie, une lettre de cachet l'exilait à sa terre de Courbe-Épine.

La pauvre disgraciée crut d'abord à un malheur d'un instant, à un nuage qui devait passer et qui, en passant, voilait momentanément les rayons du soleil ; elle fit appeler un de ses amants dont l'histoire ne dit pas le nom, afin sans doute de lui faire à lui les adieux qu'elle ne pouvait faire à M. de Bourbon. Ces adieux furent on ne peut plus tendres, dirent les voisins qui avaient été initiés à ce secret intime par l'oubli de madame de Prie, laquelle, dans sa préoccupation sans doute, avait oublié de fermer les rideaux de la fenêtre de sa chambre à coucher.

Elle partit souriante et promettant à ses amis un prochain retour, car, effectivement, elle ne croyait pas à la longueur de cet exil.

Mais son espoir ne tint pas contre la nouvelle qu'elle apprit, à peine arrivée dans ses terres, que sa place de dame du palais lui était ôtée et donnée à madame d'Halaincourt. Alors elle vit clairement qu'elle était chassée de Versailles à n'y jamais reparaître, et toute cette philosophie qu'elle avait affectée disparut avec l'espoir.

Cependant, elle essaya de lutter, à l'aide de la distraction, contre le chagrin qui la minait : elle fit des invitations à Courbe-Épine, fit

jouer la comédie, la joua elle-même et récita, dit le marquis d'Argenson, trois cents vers par cœur avec autant de sentiment et de mémoire que si elle eût nagé dans le plus parfait contentement.

Mais, malgré tout, le chagrin la prit si tenace, si obstiné, si violent, qu'elle commença de maigrir à vue d'œil, sans que les médecins pussent attribuer à son mal d'autre cause que les nerfs et les vapeurs. Alors elle vit bien que tout était fini pour elle, puisque, après la faveur, la beauté la quittait. Elle résolut, en conséquence, de s'empoisonner, et fixa d'avance le jour et l'heure, bien décidée à ne rien changer à cette résolution.

Elle annonça sa mort comme une prophétie, disant que, tel jour, à telle heure, elle aurait cessé de vivre. Mais, comme on le comprend bien, personne ne voulait croire aux paroles de celle qu'on nommait la nouvelle Cassandre.

Elle avait alors un amant, garçon d'esprit et de cœur possédant une figure charmante et s'appelant d'Amfréville. À lui, comme aux autres, madame de Prie avait annoncé sa mort, en prophétisant, comme nous l'avons dit, la date et l'heure.

Deux jours avant le moment indiqué, elle lui fit cadeau d'un diamant valant à peu près cent louis ; mais, en même temps, elle le chargea d'aller porter à Rouen, à l'adresse d'une personne dont elle lui fit promettre de taire le nom, pour plus de cinquante mille écus de diamants.

Lorsqu'il revint de cette mission, madame de Prie n'existait plus : elle était morte à l'heure et au jour dits.

L'inspection du corps ne laissa aucun doute sur le genre de mort : elle s'était empoisonnée, et les douleurs de son agonie avaient été telles, que ses pieds étaient tordus, la pointe du côté des talons.

Il reste un charmant portrait d'elle, peint par Valor et gravé par Chereaud jeune ; le peintre l'a représentée tenant sur son doigt un serin auquel elle apprend à parler.

Quant à M. de Prie, il eut toujours l'air d'ignorer les relations

de sa femme avec M. le duc, relations auxquelles, d'ailleurs, il ne gagna rien. Lorsqu'elle fut exilée en même temps que le prince, il arrêta tous ses amis pour leur dire :

— Madame de Prie compromise dans la disgrâce de M. le duc ! comprenez-vous cela ? Que diable y a-t-il donc de commun, je vous le demande, entre ma femme et M. le duc ?

Cependant, si colossale que fût cette ignorance, ou si impudent que fût cet aplomb, le pauvre marquis fut un jour forcé de comprendre, malgré lui, qu'il lui était arrivé quelque chose d'extraordinaire à l'endroit de son honneur conjugal. Étant dans la chambre du roi, appuyé contre une table à laquelle il tournait le dos, il approcha sa perruque si près d'une bougie, que la perruque prit feu ; heureusement, il était devant une glace et s'aperçut un des premiers de l'accident. Il arracha vivement alors sa perruque, et, ayant éteint l'incendie avec ses pieds, il remit sa perruque sur sa tête. Néanmoins, si courte qu'eût été l'invasion de la flamme, une odeur très-forte s'était répandue dans la chambre. Juste en ce moment, le roi entra.

— Oh ! oh ! dit-il, il sent bien mauvais ici ; quelle détestable odeur, messieurs ! on dirait de la corne brûlée.

Quel que fût le sérieux des auditeurs, il n'y avait pas moyen de tenir à une pareille apostrophe : chacun éclata de rire, et le pauvre marquis ne put se soustraire à cette désespérante hilarité qu'en s'enfuyant à toutes jambes.

III

FLEURY MINISTRE D'ÉTAT. – CALME GÉNÉRAL EN EUROPE. – DÉCÈS.
– LE GRAND PRIEUR DE VENDÔME. – VOLTAIRE ET M. DE ROHAN-
CHABOT. – LE DOCTEUR ISEZ.

Le cardinal Mazarin avait, en mourant, donné à Louis XIV le conseil de ne jamais avoir de premier ministre ; M. de Fleury, sans doute, était de l'avis de Mazarin, car, quoiqu'il lui fût, après la petite révolution que nous venons de raconter, on ne peut plus facile de se faire nommer à la place de M. le duc, il se contenta de l'entrée au conseil et du titre de ministre d'État.

Avec l'entrée ostensible de M. de Fleury au pouvoir, commence, pour la France et même pour l'Europe, une période de paix qui ressemble moins au calme qu'à l'atonie ; alors les historiens commencent à enregistrer une série de faits sans importance qui semblent interrompre la vie de la nation.

C'est un tremblement de terre à Palerme, un incendie dans la forêt de Fontainebleau, une aurore boréale à Paris, une peste à Constantinople ; puis des morts.

La duchesse d'Orléans, princesse de Baden-Baden, meurt en couches, à l'âge de vingt et un ans.

Sophie-Dorothée, fille unique de George-Guillaume, duc de Brunswick-Zell, reine de la Grande-Bretagne, meurt au château d'Ahen.

Le duc de Parme, François Farnèse, meurt sans enfants, à l'âge de quarante-neuf ans ; son frère lui succède.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, dont nous nous sommes plus d'une fois occupés, meurt à l'âge de trente et un ans.

Enfin, M. de Vendôme, grand prieur de France, meurt à l'âge de soixante et onze ans.

Disons quelques mots de ce dernier, en qui s'éteignait la race de

César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

Le grand prieur était frère de ce fameux duc de Vendôme qui montrait si facilement son visage à ses ennemis et son derrière à ses amis. Il avait fait ses premières armes contre les Turcs à Candie, sous son oncle, ce héros de la régence d'Anne d'Autriche, ce roi des halles de la Fronde, qui se sauva de Vincennes pour faire son inutile expédition de Djidjelli, et s'en aller mourir d'une façon si mystérieuse à Candie.

Le grand prieur n'avait que dix-sept ans lorsqu'il était revenu de cette croisade ; puis il s'était distingué dans la conquête de Hollande, avait été blessé à la bataille de Marseille, et fait lieutenant général en 1693 ; il avait servi avec son frère, quelquefois sous lui, mais jusqu'à 1705 seulement, aussi brave que lui, moins paresseux que lui, et plus libertin peut-être.

En effet, une femme l'empêcha d'assister à la bataille de Cassano, faute qui lui valut la disgrâce du roi ; alors il se retira à Rome ; il passa quelques années à voyager. Le roi, furieux de son insouciance, le menaça de lui retirer ses bénéfices. Aussitôt le grand prieur les renvoya de lui-même, ne gardant qu'une pension. Fait prisonnier par les impériaux comme il traversait les Grisons, il ne rentra en France qu'en 1712, c'est-à-dire la même année où son frère mourait d'indigestion à Vignaros en Espagne.

Le grand prieur, à cette mort, se trouva le dernier de la maison de Vendôme, que son frère, l'illustre duc, ne s'était jamais occupé de perpétuer ; quant à lui, il avait, dès sa jeunesse, fait des vœux dans l'ordre de Malte, et, par conséquent, ne pouvait avoir d'enfants.

En 1715, il fut nommé généralissime des forces de son ordre, avec mission d'aller défendre Malte, menacée d'un siège par les Turcs. Mais le grand prieur fit un voyage inutile, Malte ne fut point assiégée, et il revint achever tranquillement cette admirable existence qu'il avait menée dans sa délicieuse retraite du Temple.

Là, il vivait au milieu des gens de lettres dont il avait fait sa société habituelle. Chaulieu et Lafare étaient ses convives de tous les jours ; Voltaire l'appelait Altesse chansonnière, et c'est dans une de ces soirées que lui échappa ce joli mot :

— Sommes-nous tous princes, ou tous poètes ?

Le grand prieur mourut au milieu de *ses templiers*, comme il appelait ses amis, le 24 février 1727.

Puisque nous avons prononcé le nom de Voltaire, disons à quel propos il avait quitté la France et voyageait en Angleterre.

Nous avons dit sa familiarité avec le grand prieur de Vendôme : c'était la même chez M. de Conti ; c'était la même chez M. le duc de Sully ; c'était la même partout.

C'est en dînant chez ce dernier que Voltaire avait eu avec M. de Rohan-Chabot cette querelle qui le força de quitter la France.

M. de Rohan émettait une opinion que Voltaire combattait avec sa liberté ordinaire ; étonné d'être contredit ainsi par quelqu'un qu'il ne connaissait point et qui ne lui semblait pas être de son monde, M. de Rohan demanda d'un ton insolent quel était ce jeune homme qui parlait si haut.

— Un jeune homme, répondit le poète, qui est le premier de son nom, tandis que vous êtes le dernier du vôtre.

L'affaire en resta là pour le moment.

Mais, huit jours après, comme Voltaire dînait encore chez le duc, on vint lui dire que quelqu'un le demandait à la porte pour une affaire d'importance. Voltaire descendit.

À la porte, en effet, il trouva une voiture dont la portière était ouverte et le marchepied abaissé. Il s'apprêtait à monter dans la voiture, quand un homme qui se trouvait dans le carrosse le saisit au collet et le maintint, impuissant à se défendre, tandis qu'un autre homme le frappait avec un bâton.

Pendant ce temps, M. de Rohan-Chabot était à quatre pas, criant à ses gens :

— N'oubliez pas que c'est Voltaire ; ne frappez pas sur la tête,

il peut encore en sortir quelque chose de bon.

Cette insulte dura jusqu'à ce que M. de Rohan dit :

— C'est assez.

Voltaire, furieux, remonta chez M. de Sully, le priant de l'aider à se venger d'un outrage qui retombait sur lui-même, puisque Voltaire était son hôte quand on l'avait fait descendre. M. de Sully s'y refusa.

Voltaire s'en vengea en effaçant de *la Henriade* le nom de son aïeul.

En apprenant cette aventure, qui se passait en 1725, M. de Conti dit :

— Voilà des coups de bâton bien reçus, mais mal donnés.

Cependant Voltaire avait résolu de se venger. Il s'enferma pendant trois mois, et, pendant ces trois mois, apprit tout ensemble l'escrime et l'anglais : l'escrime pour se battre avec M. de Rohan, l'anglais pour vivre en Angleterre quand il se serait battu.

Au bout de trois mois, il envoya appeler le chevalier de Rohan-Chabot dans des termes qui ne permettaient pas à celui-ci de refuser.

Le combat fut accepté, et les témoins prirent jour pour la rencontre ; mais, dans l'intervalle, la famille de Rohan fit des démarches près de M. le duc ; elle demandait l'incarcération de Voltaire. M. le duc avait refusé d'abord ; mais les sollicitateurs revinrent à la charge en apportant au prince un quatrain de l'écriture de Voltaire, dans lequel celui-ci attaquait M. le duc et faisait une déclaration à madame de Prie.

Voltaire, arrêté, fut pour la seconde fois conduit à la Bastille, où il resta six mois.

Le jour de sa mise en liberté, il reçut l'ordre de quitter la France.

Voltaire était donc en Angleterre à cette époque, de sorte que le théâtre semblait non moins endormi que la politique, non moins vide que les événements.

Aussi le monde parisien s'occupait-il de deux aventures assez

étranges qui venaient d'arriver, l'une à Paris, l'autre à Villers-Cotterêts.

Commençons par Paris ; à tout seigneur tout honneur.

Le docteur Isez, régent de la faculté de médecine, avait reçu un billet par lequel on l'invitait à passer, à six heures du soir, dans la rue du Pot-de-Fer, près du Luxembourg.

Au milieu de la rue, il trouva un homme qui lui fit signe que c'était lui qu'il attendait. Le docteur descendit aussitôt de sa voiture et suivit l'inconnu, lequel le conduisit à dix pas de l'endroit où il l'avait arrêté, et frappa à une porte.

La porte s'ouvrit ; l'inconnu fit signe au docteur de passer le premier. Le docteur obéit. Mais à peine eut-il franchi le seuil de la porte, que cette porte se referma sur lui.

Le docteur chercha son guide, son guide était resté dehors.

Cette étrangeté de manières causa quelque étonnement au docteur. Mais alors le concierge parut et lui dit :

— Montez, monsieur, vous êtes attendu au premier étage.

Isez monta.

Arrivé au premier étage, une porte s'était présentée à lui ; le docteur l'ouvrit et se trouva dans une antichambre toute tendue de blanc. Il n'était pas encore revenu de la surprise que lui avait causée cette singulière tenture, faite de la plus fine laine, lorsqu'un laquais, vêtu de blanc, frisé et poudré à blanc, avec une bourse blanche et deux serviettes à la main, lui dit qu'il fallait qu'il se laissât essuyer les souliers.

Isez lui répondit que c'était une précaution tout à fait inutile, puisqu'il sortait de sa chaise et qu'il n'avait pas eu le temps de se salir ; mais le laquais ne tint aucun compte de l'observation, et, répondant qu'on était trop propre dans l'hôtel pour ne pas user de cette précaution, il mit un genou en terre devant le docteur et essuya ses souliers. Les souliers essuyés, le laquais ouvrit une porte et fit entrer le docteur dans une seconde chambre tendue de blanc comme la première. Un autre laquais, vêtu de même que le

premier, coiffé et frisé comme lui, attendait le docteur. Il le prit des mains de son compagnon et le conduisit dans une troisième chambre, blanche comme les autres, et où, comme dans les autres, tout était blanc, tapisseries, lits, fauteuils, chaises, canapés, tables et plancher ; près du feu, couchée sur une chaise longue, se tenait une grande figure blanche, en bonnet de nuit blanc, en robe de chambre blanche, et le visage couvert d'un masque blanc.

La grande figure, en apercevant Isez, fit signe au laquais de se retirer.

Le laquais obéit.

— Docteur, dit la grande figure à Isez, je vous préviens que j'ai le diable au corps.

Et elle se tut.

Isez alors l'interrogea pour savoir comment le diable était entré en possession ; mais, à toutes les demandes du docteur, la grande figure resta muette, et, comme si elle eût été sourde, elle s'occupait, sans faire autrement attention au docteur, à mettre et à ôter, l'une après l'autre, six paires de gants blancs qu'elle avait sur une table à côté d'elle.

La singularité des objets commençait à agir sur le système nerveux du docteur ; le moins qui pût lui être arrivé, c'était d'être enfermé avec un fou. La peur commença donc à s'emparer de lui, et cette peur augmenta encore lorsque, ayant jeté les yeux autour de lui, il vit la chambre garnie, en différentes places, de fusils et de pistolets qui, pour être peints de la même couleur que le reste, n'en étaient pas moins de très-réelles armes à feu.

L'impression produite par cette remarque fut si vive sur le docteur, qu'il fut obligé de s'asseoir pour ne pas tomber.

Enfin, faisant un effort et s'adressant à la figure blanche :

— J'attends vos ordres, dit-il, et je vous prie de me les donner le plus tôt possible, attendu que mon temps est au public.

— Qu'importe votre temps, répondit la figure blanche, pourvu qu'on vous paye bien ?

Il n'y avait trop rien à répondre à cela. Aussi le docteur ne répondit-il rien et attendit-il le bon plaisir de la figure blanche.

Un nouveau quart d'heure s'écoula dans un nouveau silence.

Puis le fantôme tira un cordon blanc : une sonnette vibra et les deux laquais blancs reparurent.

— Des bandes, dit la figure blanche aux laquais.

— Il s'agit donc d'une saignée ? demanda le docteur.

— Oui, vous allez me tirer cinq livres de sang.

L'étonnement d'Isez redoubla.

— Qui vous a ordonné une pareille saignée ? demanda-t-il au fantôme.

— Moi. Allons, obéissez.

Les deux laquais étaient là, il n'y avait pas à résister. Isez tira sa trousse et s'apprêta à satisfaire l'étrange fantaisie du malade. Cependant, comme la main lui tremblait fort, il choisit la saignée au pied plutôt que la saignée au bras, la saignée au pied étant plus facile.

On apporta tout ce qu'il fallait pour l'opération. Le fantôme blanc ôta une paire de bas de fil blanc d'une grande finesse, puis une autre, puis une autre encore, enfin jusqu'à six paires.

La dernière couvrait le plus joli pied du monde, et, en voyant ce pied, le docteur commença à croire qu'il avait affaire à une femme.

Il voulut faire une dernière observation, mais la figure blanche tendit la jambe en disant :

— Saignez !

Cette jambe était aussi fine, aussi délicate, aussi aristocratique que le pied.

Le docteur opéra la saignée ; seulement, à la seconde palette, le saigné ou la saignée se trouva mal.

Isez voulut profiter de l'occasion pour lui ôter son masque, sous prétexte de lui donner de l'air, mais les laquais s'y opposèrent.

On étendit le malade à terre, et le docteur lui banda le pied pendant l'évanouissement.

Au bout de quelques secondes, la figure blanche revint à elle et ordonna qu'on chauffât son lit, ce qu'on fit aussitôt.

Alors elle se coucha.

Puis les domestiques se retirèrent.

Isez alla près de la cheminée pour nettoyer sa lancette, et il était tout entier à cette opération lorsqu'il vit tout à coup dans la glace la grande figure blanche qui se levait et qui, bondissant à cloche-pied, en deux ou trois sauts fut près de lui.

Cette fois, le docteur crut véritablement avoir affaire au diable, et il essaya de fuir ; mais le fantôme ne venait pas pour le poursuivre : il venait pour prendre, sur la table, cinq écus qu'il lui offrit, lui demandant s'il était satisfait.

Isez, qui aspirait à la retraite, répondit qu'il était parfaitement content.

— Eh bien, alors, dit la figure blanche, allez-vous-en.

Le docteur ne demandait pas mieux ; il prit ses jambes à son cou et se sauva bien vite.

Dans la chambre contiguë à la chambre à coucher, il trouva les laquais qui l'éclairèrent et qui, en l'éclairant, se retournaient en riant.

Isez était à bout de patience, et comme il avait moins peur des laquais que des fantômes, il leur demanda ce que signifiait cette plaisanterie.

— Monsieur, répondirent les laquais, avez-vous à vous plaindre ?

— Mais... dit le docteur.

— Vous a-t-on bien payé ?

— Oui.

— Vous a-t-on fait quelque mal ?

— Non.

— Eh bien, alors, suivez-nous et ne dites rien, puisqu'il n'y a rien à dire.

Et les deux laquais reconduisirent le docteur jusqu'à sa chaise,

afin qu'il ne fût pas dit qu'on eût manqué vis-à-vis de lui, même de politesse.

Isez en avait assez pour ce soir-là. Il se fit reconduire chez lui, résolu à ne raconter à personne ce qui lui était arrivé. Mais, le lendemain, on vint s'informer comment il se portait de la saignée qu'il avait faite la veille. Alors il raconta l'aventure, qui, ainsi que nous l'avons dit, se répandit dans le monde, y éveillant force conjectures et y faisant grand bruit.

La seconde histoire avait eu une fin plus tragique, et, comme le Deus ex machina de l'antiquité, le roi avait été obligé d'intervenir au dénouement.

Un gentilhomme voyageait dans la forêt de Villers-Cotterêts avec son valet, lorsque tout à coup, à un coude du chemin, il fut arrêté par un jeune homme qui, une paire de pistolets à la main, le menaça de lui brûler la cervelle s'il ne lui donnait à l'instant même tout ce qu'il avait d'argent et de bijoux. Le gentilhomme donna sa bourse, où il avait cinquante louis, sa montre, qui était d'or, avec un chaîne et un cachet en or comme la montre.

Il croyait en être quitte pour cela ; mais le voleur lui prit encore ses deux chevaux, et, l'ayant mis à pied, le laissa libre de continuer sa route ou de retourner à la ville, qu'il avait quittée il y avait une heure et demie, à peu près.

Le gentilhomme et son valet se consultèrent, et alors le gentilhomme se souvint qu'il devait avoir, aux environs, un ami habitant un petit château. Cet ami était un brave officier avec lequel il avait servi dans les dernières années du règne du roi Louis XIV.

Il s'orienta, et effectivement, au bout d'un quart de lieue, il trouva la maison qu'il cherchait.

La réception fut franche et cordiale. Le gentilhomme alors raconta son aventure, et, comme il s'y attendait, son ancien compagnon d'armes lui offrit argent et monture, mais, avant toute chose, à souper.

Au moment où les deux amis allaient se mettre à table, un jeune

homme entra.

Le gentilhomme étouffa un cri de surprise. Le jeune homme qui venait d'entrer était son voleur.

Mais le voyageur fut bien plus surpris encore quand son ami lui présenta ce jeune homme comme son fils.

Le jeune homme ne parut pas reconnaître son hôte, le salua avec courtoisie et soupa sans embarras aucun.

Aussitôt le souper fini, le gentilhomme demanda à se retirer dans sa chambre. Son ami l'y fit conduire, et son laquais resta près de lui, sous prétexte de le déshabiller.

Mais à peine furent-ils seuls, que le laquais dit à son maître :

— Oh ! monsieur, nous sommes dans un coupe-gorge ; le fils de la maison est notre voleur, et j'ai reconnu nos chevaux dans l'écurie.

Mais il y avait eu dans la réception du gentilhomme campagnard une cordialité qu'on n'imite pas, dans son accent une loyauté qu'il est impossible de feindre. Le voyageur avait reconnu tout cela. Il n'hésita donc point, et, s'acheminant vers la chambre de son ami, qu'il trouva déjà couché et endormi, il lui dit que l'homme qui l'avait dévalisé quatre heures auparavant n'était autre que son fils, qu'il avait hésité longtemps à lui dire une chose si terrible, mais qu'enfin il avait cru, dans son âme et dans sa conscience, qu'il était de son devoir de lui apprendre un secret qui, un jour ou l'autre, lui serait brutalement révélé par la justice.

Comme on le comprend, le désespoir du père fut si grand, qu'il s'évanouit sur le coup ; mais bientôt, revenant à la fois à la vie et à la colère, il sauta à bas de son lit et monta à son tour à la chambre de son fils, qu'il trouva dormant ou feignant de dormir.

Sur la table du jeune homme étaient la bourse, la montre et le cachet de son ami.

Et, à côté de la bourse, de la montre et du cachet, les pistolets complices du crime.

En voyant son père mettre la main sur les différents objets que

nous venons de désigner, le fils comprit qu'il savait tout et voulut fuir ; mais, au moment où il sautait à bas du lit, le père saisit un pistolet, et, comme le jeune homme passait devant lui pour gagner la porte, il lâcha le coup.

Le fils, frappé à mort, tomba, jeta un cri et expira.

Le lendemain, le gentilhomme campagnard partit pour Versailles et vint lui-même tout confesser au roi.

Le roi n'hésita pas un instant et fit grâce.

Mais l'événement dont la capitale s'occupa bientôt pour ne s'occuper que de lui, ce fut la mort du diacre Pâris et des miracles qui s'opérèrent sur sa tombe.

François Pâris était un pauvre diacre, fils d'un conseiller au parlement de Paris, où il était né le 30 juin 1690. Comme saint Augustin, il avait assez mal commencé. Confié par sa mère, pieuse femme, aux mains des chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève, il commença par désapprendre à lire ; puis, à l'instigation de ses camarades, il résolut un beau soir de mettre le feu au collège, à l'aide d'un amas de matières combustibles qu'il avait fait à cette intention. Quoique ce crime n'eût point reçu son exécution, le diacre Pâris se le reprocha toute sa vie ; et ce fut peut-être une des causes de l'austérité dans laquelle sa vie s'écoula. Enfin, rappelé dans la maison paternelle, confié à un instituteur qui lui était sympathique, il prit goût au travail et répara le temps perdu. Ses humanités et sa philosophie terminées, il rentra chez les bénédictins de Saint-Germain des Prés, dont il aimait à suivre les exercices solitaires et pieux. De là, il entra au séminaire de Saint-Magloire, où il se livra à l'étude de l'hébreu et du grec, voulant lire les livres saints dans les originaux. Dans ses moments perdus, il se livrait à l'enseignement du catéchisme, achetant de ses propres deniers les livres nécessaires à l'éducation chrétienne des enfants. Aussi son père, qui mourut en 1714, le tenant pour fou, ne lui laissa-t-il que le quart de son bien. Mais cet échec n'était pas le seul que dût éprouver le pauvre apôtre. Law le força de recevoir,

en papier, un remboursement considérable sur lequel il perdit plus de moitié. Tous ces malheurs financiers n'empêchaient pas Pâris de s'occuper de théologie. On était au fort de la dispute sur la bulle *Unigenitus*. Pâris, avec la fougue qui caractérisait ses convictions religieuses, non-seulement appela, mais réappela de la bulle. Ce fut alors qu'on le proposa pour la cure de Saint-Côme ; mais il fallait transiger avec sa conscience et signer le formulaire exigé. Il refusa donc, se contentant de la dignité de diacre, qui lui avait été conférée deux ans auparavant. Alors il résolut de se vouer à la retraite et d'établir un nouveau Port-Royal, si la chose lui était possible. En conséquence, il se mit à la recherche d'une solitude, chose assez difficile à trouver aux environs de Paris. Il visita le Mont-Valérien, la Trappe, un ermitage près de Melun, et finit par se retirer dans une petite maison que l'on montre encore aujourd'hui au commencement du faubourg Saint-Marceau. Ce fut là qu'il établit son Port-Royal, réunissant à lui plusieurs ecclésiastiques encore plus pauvres que lui, qu'il nourrissait du reste de son patrimoine, tandis que lui ne vivait que de son travail. Sa santé avait toujours été faible, et ce travail incessant, accompagné de jeûnes et de macérations, acheva de la ruiner. Sa conviction était qu'il souffrait pour le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il regardait comme outragé par la bulle *Unigenitus*. Par excès d'humilité, et se trouvant indigne de recevoir le corps sacré de Notre-Seigneur, il resta une fois deux ans sans communier. Enfin, épuisé d'austérités, il était tombé malade, avait reçu le viatique des mains du curé de Saint-Médard et était mort le 1^{er} mai 1727, âgé de trente-sept ans.

Or, la réputation de sainteté du diacre Pâris était grande. Depuis longtemps, il ne s'était pas fait de miracles, et l'on pensa qu'après les jours de dissolution à travers lesquels on venait de passer, quelques miracles ne seraient point mal venus.

Quatre jours après l'inhumation du diacre Pâris, les miracles commençaient sur sa tombe.

Ce fut d'abord un nommé Leroy, qui arriva infirme dans le cimetière de Saint-Médard, où était enterré le bienheureux Pâris, et qui en sortit ingambe, laissant ses béquilles sur le tombeau du saint. Ce tombeau, formé d'une grande pierre élevée à un pied de terre, était le théâtre ordinaire des pieuses évolutions de ses adorateurs. Du matin au soir, ladite pierre se trouvait assiégée par une foule sans cesse renaissante qui venait de vingt lieues à la ronde la voir, la toucher, la baiser. Les malades se couchaient dessus, et ils se sentaient pris aussitôt d'une agitation nerveuse qui dégénérait souvent en convulsions. De là le nom de *convulsionnaires* donné par le peuple aux sectaires du diacre Pâris. Les uns se tordaient, se roulaient en tous sens comme des épileptiques ; les autres s'agitaient, se remuaient, sautaient et cabriolaient comme ceux qu'on disait autrefois atteints du mal ou de la danse de Saint-Gui. Les femmes avaient fourni naturellement les premiers acteurs à cette comédie étrange qui se joua sans interruption pendant cinq ans et demi dans l'enceinte du petit cimetière de Saint-Médard. Il y avait au début six ou huit filles hystériques, qu'un prêtre de Troyes, nommé Vaillant, excitait par ses prédications mystiques. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés, que l'œuvre des convulsions comptait six cents personnes, tant hommes que femmes.

Un miracle fait, dix autres, vingt autres se produisirent sur la même scène, aux yeux d'un public préparé à tout croire et à ne rien soumettre au jugement de la raison. Chaque miracle soulevait un cri de surprise et d'enthousiasme qui jetait la foi dans tous les cœurs. Les boiteux marchent, les aveugles voient, les sourds entendent, les moribonds revivent, et il y a là vingt témoins, avocats et médecins, qui dressent procès-verbal de chaque séance miraculeuse. Parmi ces témoins bénévoles ou convaincus, se trouve un conseiller au parlement de Paris, Louis Baple Carré de Montgeron, dont la vie entière va désormais être consacrée à la glorification des miracles du bienheureux diacre. Parmi les coryphées actifs de la secte convulsionnaire, se trouve un illustre

tacticien, un homme de guerre éprouvé, le chevalier de Folard, le savant commentateur de Polybe.

Ce devait être une singulière représentation que celle des mouvements surnaturels causés par la grâce du saint ; aussi la curiosité parisienne fut-elle piquée au plus haut degré, et on alla en promenade au cimetière de Saint-Médard, qui était trop étroit pour contenir les acteurs et les spectateurs. La foi d'ailleurs faisait des progrès étonnants : on vendait une multitude de croix, de médailles, de scapulaires qui avaient été bénits sur la tombe du saint ; on vendait de la terre recueillie précieusement autour de cette tombe ; on vendait aussi des milliers de gravures et de livrets jansénistes qui répandaient jusque dans les provinces éloignées le culte du diacre Pâris, en même temps que les doctrines du jansénisme.

Bientôt la société des convulsionnaires s'organisa et prit des proportions inquiétantes pour la religion et pour l'État. Le prêtre Vaillant, dont les disciples s'intitulaient eux-mêmes *vaillantistes*, prétendit qu'il était le prophète Élie en personne, redescendu exprès du ciel, où il avait été ravi de son vivant ; son lieutenant, Jean-Augustin Housset, se donna naturellement alors pour le prophète Élisée et eut à son tour des disciples que l'on nomma les *éliséens* ou les *augustiniens*. Un troisième chef de secte, Alexandre Darnaud, se fit aussi prophète et déclara tout haut qu'il était Énoch. Les trois prophètes furent successivement enfermés à la Bastille, où le premier resta prisonnier vingt-deux ans avant d'aller mourir, toujours captif, au donjon de Vincennes. Mais leurs leçons avaient porté leur fruit, et leurs prosélytes renchérirent d'extravagances les uns sur les autres. Les augustiniens surtout dépassèrent toutes les bornes de la folie religieuse : ils faisaient des processions nocturnes, la corde au cou, la torche au poing ; il s'apprêtaient, par la débauche la plus excentrique, à subir le martyre ici-bas et à jouir du paradis dans le ciel.

Les convulsionnaires se qualifiaient de *frères* et de *sœurs* ; ils communiquaient entre eux à la suite d'une sorte d'initiation qui

avait ses signes, sa langue et ses usages secrets. La caisse sociale, remplie par des mains inconnues, était ouverte à tous les fidèles. Ceux-ci se partageaient les rôles dans le cérémonial des convulsions : les *discernants* étaient les prophètes, les voyants ; ils avaient mission d'annoncer les décrets de la Providence en style d'Apocalypse ; les *figuristes* représentaient, en pantomime, les scènes de la Passion de Jésus-Christ et du martyre des saints ; les *secouristes* administraient aux convulsionnaires proprement dits les *grands* et les *petits secours* : les grands secours ou secours meurtriers consistaient à frapper rudement le patient, à le fouler aux pieds, à le martyriser de toute manière ; les petits, à le recevoir dans sa chute, à le protéger contre les chocs trop rudes, à surveiller la modestie de ses vêtements. Quant aux convulsionnaires, c'étaient les *fauteurs* et les *fauteuses*, les *aboyeurs* et les *miaulantes*, les *extatiques* et les *illuminés*. L'hystérie, le magnétisme, le mal caduc, l'imitation, la fourberie, telles étaient les causes et l'origine des convulsions.

Elles se propagèrent comme une épidémie ; elles durèrent pendant quatre ans, tolérées en quelque sorte par la police, qui leur permettait de se montrer au grand jour dans le cimetière de Saint-Médard ; elles ne cessèrent pas, mais elles changèrent de caractère, quand l'archevêque Vintimille eut interdit le culte du diacre Pâris, quand le cimetière fut fermé par ordonnance du 7 janvier 1731, quand les convulsionnaires de profession furent emprisonnés. Alors ce qu'on nommait le culte du bienheureux Pâris se réfugia dans les caves, dans les greniers du quartier Saint-Médard ; alors les épreuves des adeptes devinrent terribles, atroces, sanguinaires, hideuses. On contrefit de point en point les derniers épisodes de la Passion : des patients se présentèrent à l'envi pour exécuter ces tours de force et pour expérimenter les souffrances du Christ ; on les clouait sur des croix, on leur enfonçait des fers de lance dans les flancs, on les couronnait d'épines, on les flagellait jusqu'au sang. Ce n'était pour eux que jouissance et volupté qui se mani-

festaient par des spasmes, des soupirs et des pâmoisons. Les femmes surtout se livraient avec délices à ces tortures. Tantôt on leur distribuait cent coups de bûche sur le crâne, sur le ventre ou sur les reins, et elles demandaient un surcroît de bastonnade en criant : *du nanan !* tantôt elles se faisaient suspendre la tête en bas ; tantôt on leur tordait les mamelles avec des pinces, on les écrasait entre deux planches. Toutes ces horreurs avaient lieu en présence d'un cénacle en méditation et en prières.

Le sieur Carré de Montgeron, qui avait été fort édifié par les convulsions et par les miracles qu'on y rapportait, composa un gros volume in-quarto, orné de gravures, sous ce titre : *la Vérité des miracles opérés par l'intercession du bienheureux Pâris*. Il racontait dans ce livre les faits les moins malhonnêtes dont il avait été le complice et le témoin ; il joignait à son récit les certificats des docteurs et autres pièces justificatives. Tout fier d'avoir révélé au monde tant de belles choses, il fit hommage du volume au roi, au duc d'Orléans, au premier président, à bien d'autres. La nuit suivante, on l'arrêta, on le mit à la Bastille ; on l'exila ensuite à Avignon et ailleurs. Il n'en continua pas moins à recueillir, à enregistrer les faits et gestes des convulsionnaires. Il publia un second volume en 1741, puis un troisième en 1748. La mort ne lui laissa pas le temps de faire paraître le quatrième ; mais, tant qu'il vécut, il ne cessa, dans son zèle fanatique, d'encourager des *miaulantes* et des *fauteuses*, qu'il fustigeait et qu'il *bûchait* de ses propres mains. Le règne des convulsions n'a fait qu'ajouter le mot *bûcher* (frapper à coups de bûche) au langage populaire. Carré de Montgeron ne devait-il pas ressusciter plus tard sous les traits du marquis de Sade ?

Cependant le cimetière de Saint-Médard était fermé, et la tombe du diacre ne faisait plus de miracles pour justifier la fameuse inscription affichée sur la porte, le jour de sa fermeture :

DE PAR LE ROI, DÉFENSE À DIEU
DE FAIRE MIRACLE EN CE LIEU.

Les assemblées mystérieuses des convulsionnaires persistaient malgré les ordonnances du roi et du parlement, malgré les recherches persévérantes de la police dirigée par Hérault, inflexible et formidable agent des jésuites. La persécution entretenait ce feu couvert au lieu de l'éteindre. On avait beau faire des perquisitions dans les maisons, répandre partout des espions et des surveillants, payer la dénonciation, inquiéter les familles, maltraiter, emprisonner les suspects, on apprenait tous les jours qu'une dévote avait été crucifiée avec beaucoup de satisfaction, que les *grands* et les *petits secours* avaient fait merveille sur un cœur endurci, que le diacre Pâris avait guéri un incurable, redressé un paralytique, rendu l'ouïe à un sourd, la vue à un aveugle. Grande était l'édification des jansénistes, grande aussi l'indignation des jésuites.

Jansénistes et convulsionnaires avaient un journal officiel intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*, qui paraissait toutes les semaines. Il servait d'auxiliaire et de trompette aux *appelants* de la bulle *Unigenitus* ; il donnait asile aux plaintes et aux espérances des persécutés. Dieu sait tout ce que l'on tenta pour supprimer, pour arrêter, pour paralyser ce journal anonyme que rédigeaient les chefs du jansénisme et du convulsionnarisme. Bien souvent on saisit les presses, les caractères, l'édition entière du numéro ; mais aussitôt, le jour même, ce numéro était réimprimé ailleurs, dans une sacristie, au fond d'un couvent, dans un bateau sur la rivière, dans un galetas du Palais, ou du Louvre, ou du Temple, et jusque dans la maison du commissaire de police qui l'avait saisi. Puis le journal était envoyé, comme à l'ordinaire, à ses souscripteurs, à ses affiliés. Le lieutenant de police redoublait de vigilance et de sévérité ; on guettait le nouveau gîte où s'était réfugié le Protée insaisissable ; on savait bientôt de source certaine que la feuille s'imprimait dans telle rue, dans telle maison. La maison, la rue étaient cernées, les espions et les sergents déguisés gardaient toutes

les issues, le commissaire pénétrait dans la maison, la fouillait de la cave au grenier, et n'y trouvait rien qui ressemblât aux *Nouvelles ecclésiastiques*. Il se retirait confus et désappointé ; mais, au moment où il passait sur le seuil, on lui jetait sur la tête un paquet de feuilles encore humides de la presse, et il ne pouvait découvrir d'où lui venait cette pluie de gazettes jansénistes que le diable semblait avoir fait envoler de l'enfer.

Pendant ce temps-là, le roi, comme le diacre Pâris, avait de son côté fait des miracles : la reine était grosse, et la France dans l'anxiété attendait sa délivrance.

Cette fois, les vœux de la France furent trompés : la reine accoucha de deux princesses.

Une pareille fécondité donnait de l'espoir pour l'avenir ; néanmoins, Louis XV résolut de mettre Dieu dans ses intérêts. Le 8 décembre 1728, tous deux communierent publiquement à cette intention, et, neuf mois après, la reine mit au monde le premier dauphin.

Alors ce fut un délire, non-seulement pour toute la France, mais encore pour toute l'Europe, dont cet accouchement assurait la paix. On rendit à Dieu, qui avait d'une façon si incontestable montré son intervention dans les choses humaines, on rendit à Dieu des actions de grâces publiques. Le roi assista au *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame et soupa ensuite à l'hôtel de ville avec les princes de son sang et les principaux de la cour. On frappa une médaille sur laquelle étaient représentés le roi et la reine, et au revers la Terre assise sur un globe, tenant le dauphin entre ses bras avec cette légende : VOTA ORBIS (les vœux de l'univers).

Vers le commencement de la première grossesse de la reine, Catherine, impératrice de Russie, mourait à Saint-Pétersbourg, et Newton était enterré à Westminster.

IV

RETOUR DU DUC DE RICHELIEU. – MORT DE MADAME DE NESLE, DU MARÉCHAL D'UXELLES, DU DUC DE VILLEROY ET D'ADRIENNE LECOUVREUR. – DÉTAILS SUR CETTE DERNIÈRE MORT. – RÉVOLTE DE LA CORSE. – NAISSANCE DU DUC D'ANJOU. – *LES NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES*. – ARRESTATION ET EXPOSITION DE TROIS RÉDACTEURS. – VICTOR-AMÉDÉE ABDIQUE EN FAVEUR DE SON FILS. – HISTOIRE DE MADAME DE VERRUE. – VICTOR-AMÉDÉE CONSPIRE POUR REMONTER SUR LE TRÔNE. – IL EST ARRÊTÉ ET CONDUIT AU CHÂTEAU DE RIVOLI. – LE ROI DE PRUSSE FAIT ARRÊTER SON FILS. – M. LE DUC D'ORLÉANS SE RETIRE DES AFFAIRES. – LE ROI SE FAIT JARDINIER.

Le commencement de l'année 1729 fut signalé par un grand événement dont Paris avait bien besoin pour sortir de la torpeur où il se trouvait.

M. le duc de Richelieu revint de son ambassade de Vienne.

Déjà depuis trois mois, en récompense des grands services que le duc avait rendus au roi près de l'empereur, le roi l'avait autorisé à porter le cordon du Saint-Esprit.

Le 1^{er} janvier, il fut reçu au chapitre, et le roi lui donna la plaque.

Excepté cela, les seuls événements importants continuent à être des morts et des naissances.

Madame la marquise de Nesle meurt, et sa fille, madame la comtesse de Mailly, à laquelle nous allons bientôt voir jouer un rôle important, est nommée dame du palais à sa place.

Le maréchal d'Uxelles meurt, le maréchal de Villeroy meurt, mademoiselle Adrienne Lecouvreur meurt.

Les trois premières morts ne firent pas grande impression : madame de Nesle était malade depuis longtemps, M. d'Uxelles avait soixante-dix-neuf ans, et M. de Villeroy soixante-seize ou soixante-dix-sept.

Mais mademoiselle Lecouvreur était dans tout l'éclat de sa jeunesse, de sa beauté et de son talent ; puis des circonstances étranges environnaient cette catastrophe.

Voici ce qu'on raconta à cette époque.

Mais, d'abord, quelques mots sur sa vie avant d'en arriver à sa mort.

Adrienne Lecouvreur était fille d'un pauvre chapelier de Fismes en Champagne qui était venu s'établir à Paris. Il avait choisi le lieu de son établissement dans le voisinage du Théâtre-Français, et ce voisinage avait mis dans la tête de la petite Adrienne des idées de comédie qu'elle réalisa, en débutant, le 14 mars 1717, dans le rôle de Menime, puis dans ceux d'Électre et de Bérénice. Un mois après ses débuts, elle était reçue comédienne ordinaire du roi pour les rôles tragiques et comiques.

Sa carrière dramatique avait été de treize ans, et les treize ans, elle les avait vus s'écouler au milieu de succès croissants et incessamment encouragée par la faveur du public.

Elle appartenait à cette rare école d'artistes dramatiques qui parle la tragédie, et qui, tout en rompant la mesure du vers, sait conserver à la période son harmonie poétique.

Sans être d'une taille élevée, elle savait si bien se grandir, qu'elle semblait toujours dépasser les autres femmes de toute la tête ; aussi disait-on d'elle que c'était une reine égarée parmi des comédiennes.

Son répertoire le plus familier, celui qu'elle jouait avec une supériorité marquée, c'étaient les rôles de Jocaste, de Pauline, d'Athalie, de Zénobie, de Roxane, d'Hermione, d'Ériphile, d'Émilie, de Marianne, de Cornélie et de Phèdre.

Une des aventures d'Adrienne avait fait grand bruit dans le monde. Lorsque, le 26 juin 1726, le comte de Saxe son amant, d'une voix unanime, avait été élu duc de Courlande, elle avait mis, pour l'aider à conquérir son duché que lui disputaient la Pologne et la Russie, sa vaisselle en gage pour une somme de 40,000 livres.

Et le comte de Saxe, qui réunissait en ce moment toutes ses ressources personnelles et toutes celles de ses amis, non-seulement avait accepté, mais encore avait raconté, dans les meilleures maisons, ce dévouement de sa maîtresse.

Malheureusement pour Adrienne, l'entreprise n'avait pas réussi.

Forcé de quitter la Courlande en 1727, le comte de Saxe était revenu à Paris, et, duc manqué, il avait repris ses relations avec une princesse dont la royauté, quoique plus éphémère, était plus durable que la sienne.

Jusqu'ici voilà les faits ; maintenant, voici les conjectures.

Un ou deux mois avant la mort d'Adrienne Lecouvreur, Louise-Henriette-Françoise de Lorraine, quatrième femme d'Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, s'était éprise du comte de Saxe.

La duchesse de Bouillon, alors âgée de vingt-trois ans, était une femme violente, emportée, capricieuse, et surtout excessivement galante. La chronique scandaleuse prétendait que ses goûts n'avaient point de limites et s'étendaient des princes aux comédiens.

La duchesse, comme nous l'avons dit, s'était donc prise d'amour pour le comte de Saxe ; mais celui-ci, on ne sait pourquoi, fit l'Hippolyte et ne voulut point répondre à cette fantaisie ; non qu'il se piquât de fidélité envers Adrienne, mais sans doute par un caprice pareil à celui qui attirait à lui madame de Bouillon.

Une femme méprisée cherche toujours, au mépris dont elle est l'objet, la raison la moins humiliante possible ; celle qu'adopta la duchesse de Brouillon fut que les engagements que le comte de Saxe avait pris avec Adrienne ne lui laissaient pas la liberté d'avoir une autre maîtresse.

Elle vit donc dans Adrienne l'obstacle qui empêchait le comte de Saxe de venir à elle, et elle résolut de se venger en se défaisant de sa rivale.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient à la culpabilité des

princes par la seule raison qu'étant princes, ils doivent être coupables. Non, nous sommes de ceux qui enregistrent tous les bruits retentissants, et, par conséquent, nous répétons ce qui fut dit à cette époque, non pas à la façon d'un accusateur public, mais à celle d'un simple narrateur.

La Bastille dévoilée signale, au nombre des personnes incarcérées en 1730, le sieur abbé Bouvet, pour l'*affaire de la duchesse de Bouillon et de la Lecouvreur, comédienne*.

Voici l'affaire pour laquelle était incarcéré l'abbé Bouvet. Nous prenons les détails qu'on va lire dans une lettre de mademoiselle Aïssé à madame de Calandrine. Cette lettre est datée : *mars 1730*. Les nouvelles qu'elle contient avaient donc toute la fraîcheur de la nouveauté, puisque mademoiselle Lecouvreur est morte le 20 de ce mois.

Décidée à supprimer l'obstacle qui la gênait, la duchesse de Bouillon fit faire des pastilles empoisonnées ; puis, comme il fallait trouver un moyen de faire remettre les pastilles à mademoiselle Lecouvreur, elle choisit un jeune abbé, qui avait la réputation de peindre agréablement, pour être l'instrument de sa vengeance.

L'abbé était pauvre, et, un jour qu'il se promenait aux Tuileries sans savoir comment il dînerait, il fut abordé par deux hommes qui, après une assez longue conversation, lui proposèrent un moyen de le tirer de la misère : ce moyen était de s'insinuer, à la faveur de son talent de peintre, chez la Lecouvreur, et de lui faire manger des pastilles qu'on lui donnerait. Le pauvre abbé refusa, se défendit contre les instances devenues plus pressantes, objecta la grandeur du crime ; mais les deux hommes lui répondirent que, puisqu'il avait reçu la confiance, il n'y avait plus moyen de reculer, et que, s'il n'exécutait point ce que l'on attendait de lui, il était un homme condamné.

L'abbé, effrayé, promit tout.

Alors on le conduisit chez madame de Bouillon, qui lui répéta promesses et menaces et lui remit les pastilles ; l'abbé s'engagea,

de là à huit jours, à avoir mis son projet à exécution.

Dans l'intervalle, mademoiselle Lecouvreur reçoit une lettre anonyme ; cette lettre la supplie de venir seule, ou avec une personne dont elle soit sûre comme d'elle-même, au jardin du Luxembourg. Au cinquième arbre d'une allée qu'on lui désigne, elle trouvera un homme qui a des choses de la dernière conséquence à lui communiquer. Comme la lettre arrivait, ou plutôt était reçue – car mademoiselle Lecouvreur, sortie depuis le matin, rentrait chez elle avec un ami et mademoiselle Lamothe, sa camarade – ; comme la lettre, disons-nous, arrivait à l'heure même du rendez-vous, elle monta en voiture avec les deux personnes qui l'accompagnaient et ordonna au cocher de toucher au Luxembourg.

Une fois au Luxembourg, elle trouva l'allée indiquée et, au pied du cinquième arbre, l'abbé Bouvet, qui, s'avancant vers elle, lui raconta la fatale mission qu'il avait reçue, déclarant qu'il était incapable d'un pareil crime, mais ajoutant que, ne le commettant pas lui-même, il était certain d'être assassiné.

Adrienne remercia le jeune homme et lui dit que son avis était, puisqu'il avait choisi le côté honorable de la chose, de pousser l'affaire jusqu'au bout en venant dénoncer à l'instant même le crime au lieutenant de police. L'abbé répondit qu'il avait d'abord eu cette intention ; seulement, il avait été arrêté par la puissance des ennemis qu'il se faisait ; mais, puisqu'elle-même lui donnait un conseil en harmonie avec ses premières inspirations, il était prêt à revenir à elle et à suivre le conseil.

Adrienne profite de cette bonne disposition, donne une place dans sa voiture à l'abbé, et le conduit chez M. Hérault, alors lieutenant de police.

Le motif de la visite lui est exposé.

M. Hérault demande à l'abbé s'il a les pastilles qu'on lui a remises ; pour toute réponse, l'abbé les tire de sa poche et les remet au lieutenant de police.

On appelle un chien, on lui donne une de ces pastilles, et le chien

crève au bout d'un quart d'heure.

— Laquelle des deux Bouillon vous a fait remettre ces pastilles ? demanda alors le lieutenant de police.

— C'est la duchesse, répondit l'abbé¹.

— Cela ne m'étonne pas... Quand la proposition vous a-t-elle été faite ? continua M. Hérault.

— Avant-hier.

— Où cela ?

— Aux Tuileries.

— Par qui ?

— Par deux hommes que je ne connais pas.

— Et ils vous ont dit qu'ils parlaient au nom de madame de Bouillon ?

— Ils ont fait mieux que cela, ils m'ont conduit chez elle.

— Et la duchesse vous a confirmé ce que ces deux hommes vous avaient dit ?

— De point en point.

— Oseriez-vous soutenir cette affaire ?

— Faites-moi mettre en prison et confrontez-moi avec madame de Bouillon.

Le lieutenant de police réfléchit un instant.

— Non, dit-il, il sera toujours temps d'en venir là.

Puis, lui ayant demandé son adresse, il le renvoya chez lui en disant à mademoiselle Lecouvreur cette phrase sacramentelle de tous les lieutenants de police, passés, présents et à venir :

— Soyez tranquille, je veille sur vous.

À peine mademoiselle Lecouvreur et l'abbé Bouvet furent-ils partis, que le lieutenant de police fit instruire le cardinal de Bouillon de cette aventure. Le cardinal accourut furieux, insista d'abord pour la publicité ; mais les amis et les parents de la maison de Bouillon furent d'avis de ne point mettre au jour cette scandaleuse

1. La seconde était Marie-Charlotte Sobinsky, mariée en 1724 à Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, prince de Bouillon.

affaire. Mais, au bout de quelque temps, on ne sait par où ni comment, l'affaire devint publique et fit un bruit horrible.

Le beau-frère de madame de Bouillon en parla à son frère, et il dit qu'il fallait absolument que sa femme se lavât d'un pareil soupçon, qu'il devait demander une lettre de cachet pour faire enfermer l'abbé. La lettre de cachet fut facile à obtenir. On arrêta le malheureux et on le conduisit à la Bastille. Là, on le questionna ; mais il ne fit que répéter ce qu'il avait déjà dit. On le menaça ; mais il persista dans sa déclaration. On lui fit de magnifiques promesses ; mais il ne voulut pas se laisser corrompre.

On le garda donc en prison sans que l'affaire fît un pas de plus en avant ou en arrière.

Alors Adrienne écrivit au père, qui demeurait en province et qui ignorait le malheur arrivé à son fils. Le pauvre homme accourut à Paris, sollicita l'instruction de l'affaire et demanda comme grâce qu'on fît le procès de son fils. Voyant que toutes ses réclamations étaient inutiles, il alla droit au cardinal, qui demanda à madame de Bouillon si elle voulait qu'on instruisît cette affaire, attendu que sa conscience lui défendait de laisser un innocent en prison. Madame de Bouillon préféra l'élargissement au procès ; l'abbé sortit de la Bastille.

Pendant deux mois encore, le père resta à Paris et veilla sur son fils ; mais, au bout de deux mois, lui étant parti et l'abbé ayant eu l'imprudence de rester à son logement, celui-ci disparut tout d'un coup, et l'on n'en entendit plus parler.

En apprenant cette disparition, Adrienne comprit que la vengeance de la duchesse de Bouillon n'avait fait que s'endormir et qu'elle s'éveillait.

Quinze jours s'écoulèrent cependant sans qu'Adrienne entendît parler de rien. Enfin, un soir, après la grande pièce (Adrienne avait joué *Phèdre*), madame de Bouillon la fit inviter à venir la trouver dans sa loge. Surprise d'une pareille invitation, l'actrice répondit qu'elle était dans un déshabillé qui ne lui permettait pas de paraître

devant elle. Mais la duchesse ne se tint point pour battue ; elle lui fit dire que, quelle que fût sa toilette, elle lui pardonnait d'avance.

— Madame la duchesse est trop indulgente, dit Adrienne, et si elle me pardonnait de paraître ainsi dans la salle, le public ne me le pardonnerait pas. Cependant, dites-lui que, pour obéir autant qu'il est en moi, à la sortie je me trouverai sur son passage.

Force fut à la duchesse de Bouillon de se contenter de cette réponse, et, à la sortie, elle trouva en effet mademoiselle Lecouvreur qui l'attendait. La duchesse lui fit toute sorte de compliments sur son jeu et de louanges sur sa grâce et sur sa beauté ; sans doute voulait-elle par cette marque publique de sympathie, comme il n'était point rare que les grands seigneurs en donnassent aux artistes, faire tomber les bruits qui avaient couru.

Le surlendemain, Adrienne se trouva mal au milieu de la pièce qu'elle jouait et ne put l'achever. On fut obligé de faire une annonce, et le public, qui n'avait pas été parfaitement rassuré par la gracieuseté que la duchesse de Bouillon avait faite à l'artiste, demanda avec la plus grande anxiété de ses nouvelles à la fin du spectacle. Celles qui lui furent données étaient fâcheuses : on avait été obligé de porter Adrienne jusqu'à sa voiture, tant elle était faible.

À partir de cette soirée, mademoiselle Lecouvreur dépérit visiblement, et cependant elle essaya de lutter contre le mal, et, le 15 mars, elle reparut dans *Jocaste*.

Alors le public put juger du changement qui s'était fait en elle ; à peine pouvait-elle parler et se soutenir ; on crut qu'elle n'achèverait pas la tragédie.

Après *Œdipe* venait le *Florentin*. On regardait comme impossible qu'Adrienne remplît son rôle dans cette comédie, quand, au grand étonnement de tous, elle reparut. Là, on la vit lutter et vaincre le mal, elle fut charmante.

C'étaient ses adieux au public.

Quatre jours après, elle mourut dans des convulsions horribles.

On l'ouvrit, elle avait les entrailles gangrenées.

Le bruit se répandit qu'elle avait été empoisonnée dans un lavement.

Mais ce n'est pas le tout : la persécution du clergé devait ajouter à cette mort une illustration dont elle n'avait pas besoin après les bruits d'empoisonnement qui avaient couru.

La sépulture ecclésiastique fut refusée à l'artiste, et des portefaix, à une heure du matin, l'enterrèrent clandestinement près des bords de la Seine, au coin de la rue de Bourgogne.

Il existe un très-beau portrait d'elle, en Cornélie ; le portrait est de Coypel et gravé par Drevet fils.

M. le duc de Bouillon, mari de la duchesse qu'on accusait hautement d'avoir empoisonné mademoiselle Lecouvreur, ne survécut à l'artiste que de deux mois.

Ce fut vers le même temps que les Corses tentèrent leur première révolte contre les Génois, révolte qui devait aboutir à la réunion de la Corse à la France, deux ans avant la naissance de Napoléon.

Nous avons dit la joie universelle qui avait accueilli la nouvelle de la naissance de M. le dauphin ; la joie ne fut pas moins grande quand on annonça la naissance d'un second prince, qui fut appelé M. le duc d'Anjou. Dès lors, à moins d'une de ces fatalités pareilles à celle qui avait poursuivi la postérité de Louis XIV, la branche aînée ne risquait plus de manquer.

Cependant la guerre contre les jansénistes et les molinistes continuait ; l'affaire de la bulle *Unigenitus*, dont les convulsionnaires de Saint-Médard n'étaient qu'un épisode, occupait les esprits à défaut d'événements plus importants. Les appelants faisaient rage contre cette bulle et publiaient, comme nous l'avons dit, contre les acceptants un recueil hebdomadaire, plein d'esprit, de finesse et d'amertume, intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*.

Nous avons raconté ce qui arrivait à propos de ce recueil, et comme les agents de police étaient journellement mystifiés par les auteurs et les imprimeurs. On se lassa d'avoir affaire aux agents,

et la mystification monta jusqu'au lieutenant de police en personne.

Un jour, un inconnu proposa par lettres à M. Hérault un pari assez singulier : c'était de faire entrer à une heure dite, et par une barrière indiquée, malgré la surveillance des commis, cette surveillance fût-elle doublée, cinquante exemplaires des brochures prohibées. M. Hérault répondit par lettre qu'il acceptait le pari.

Aussitôt, ordre fut donné de déshabiller jusqu'à la peau tous ceux qui entreraient par la barrière indiquée à l'heure dite, qui était trois heures de l'après-midi.

Au troisième coup de l'horloge, un homme se présente, est arrêté et conduit à la douane.

Fouillé des pieds à la tête, il est reconnu que l'homme ne peut cacher sur lui un quart de feuille de papier brouillard ; en conséquence, on le lâche pour en fouiller un autre.

Mais l'homme fouillé prétexte un rendez-vous donné à heure fixe, prétend que, s'il ne prouve point qu'il a été retardé par force majeure, il perdra une somme considérable, et insiste tant, que le chef du bureau de la douane lui donne un certificat constatant qu'il s'est présenté à la barrière, à trois heures juste, mais a été retenu jusqu'à quatre par les perquisitions dont il a été l'objet.

Muni de ce certificat, il continue son chemin, suivi d'un chien barbet auquel personne n'avait fait attention, et se rend à la préfecture de police.

Arrivé là, il attache son certificat au bout d'un lacet qui pend entre les jambes de son caniche et prie un garçon de bureau d'introduire l'animal dans le cabinet de M. le lieutenant.

L'animal est introduit. Le magistrat lit le certificat qui ballote entre ses jambes, s'enquiert, et, regardant sous le ventre du chien, d'où vient le lacet auquel le certificat était attaché, s'aperçoit que la peau du barbet est une peau postiche qui couvre un animal d'un tiers moins gros qu'il ne paraît être, et, entre la peau appliquée et la peau réelle, il trouve les cinquante brochures.

M. Hérault avoua franchement qu'il avait perdu et envoya le montant du pari à l'adresse indiquée.

Enfin, pour n'en avoir point le démenti, il arrêta trois pauvres diables qu'il prétendit être imprimeurs, auteurs et éditeurs des *Nouvelles ecclésiastiques*, les fit mettre au carcan et les exila.

Les nouvelles à la main n'en parurent pas moins à leur jour et à leurs heures annoncés.

Le même jour où l'on mettait au pilori les trois jansénistes, éditeurs des *Nouvelles ecclésiastiques*, on arrêta M. de Montgeron, qui avait présenté au roi un premier volume traitant des miracles du diacre Pâris, et on le jeta à la Bastille.

À partir de ce moment, M. de Montgeron fut regardé comme un martyr. On vendit une image qui le représentait agenouillé devant la sainte figure du diacre au moment où les exempts des gardes qui venaient pour l'arrêter entraient chez lui.

Au reste, cette étrange secte des convulsionnaires, dont tous les historiens enregistrent l'extinction vers l'an 1756, existe encore de nos jours. L'auteur de ce livre a connu une famille de convulsionnaires où les crises se sont perpétuées, et il eût vu administrer ce que l'on nommait les grands secours, c'est-à-dire les coups de bâton et les coups de bûche, à une pauvre vieille femme de soixante et dix ans qui avait régulièrement des convulsions tous les trois mois, si, aux premiers coups portés, il ne s'était sauvé, effrayé tout à la fois de la violence avec laquelle les tourmenteurs frappaient et de la volupté avec laquelle la patiente recevait cette singulière préparation à l'extase.

Il va sans dire que la Faculté n'était pour rien dans le traitement et que l'application du terrible remède se faisait en famille.

Pendant ce temps, un roi suivait l'exemple de Charles-Quint, de Christine et de Philippe V, et se dégoûtait du trône qu'il devait regretter plus tard. Ce roi, c'était Victor-Amédée II, lequel quittait Turin pour Chambéry, où il comptait vivre comme un simple particulier sous le nom du comte de Tende, laissant la couronne à

son fils Charles-Emmanuel.

Mais plus encore que les différentes vicissitudes de sa vie orageuse, son amour pour la belle comtesse de Saint-Sébastien avait déterminé sa retraite. Aussi, à peine arrivé à Chambéry, fit-il pour elle, mais publiquement, ce que clandestinement le roi Louis XIV avait fait pour madame de Maintenon : il l'épousa.

Au milieu des troubles qui lui enlevaient un duché et lui rendaient un royaume, la vie de Victor-Amédée s'était partagée entre deux amours : celui de madame de Verrue dont nous avons déjà parlé, et qui avait apporté en France le contre-poison qu'elle offrit à Louis XV, et celui de la comtesse de Saint-Sébastien, qui devait l'accompagner de sa prospérité dans sa retraite, et de sa retraite dans sa prison.

Puisque nous avons prononcé le nom de madame de Verrue, qui, quelques années plus tard, devait quitter le monde, encore un mot sur cette curieuse existence qui fut une des plus complètes de l'époque, qui finit par mourir avec le nom de dame de Volupté, après avoir mérité celui de dame de Vertu.

Madame de Verrue était fille duc de Luynes et de sa seconde femme, qui se trouvait en même temps être femme et tante de son mari, étant sœur du père de sa mère, la fameuse duchesse de Chevreuse à laquelle nous avons consacré tant de pages dans notre histoire de Louis XIV. De ce second lit, le duc de Luynes avait beaucoup d'enfants, et, comme il n'était pas riche, il s'était défait de ses filles comme il avait pu.

Jeanne d'Albert de Luynes, celle qui nous occupe, née le 18 septembre 1670, avait épousé M. de Verrue, dont la mère, veuve et fort considérée, était dame d'honneur de madame de Savoie.

Le comte de Verrue parut à la cour de Piémont avec sa jeune femme. Il était jeune, beau, bien fait, riche et, de plus, honnête homme. Toutes ces qualités frappèrent l'épouse et lui inspirèrent un amour profond et réel pour son mari. Les premières années de leur union s'écoulèrent donc dans un bonheur que rien ne vint

troubler.

Le duc de Savoie vit madame de Verrue chez sa mère et en devint amoureux. L'amour d'un prince ne se cache pas longtemps, surtout à celle qui en est l'objet. Madame de Verrue s'aperçut des galanteries de M. de Savoie et en prévint sa belle-mère et son mari, qui se contentèrent de la louer de sa sagesse, mais ne tinrent aucun compte de l'avis. M. de Savoie, voyant cette facilité, redoubla de soins, ordonna des fêtes contre sa coutume et son goût, faisant madame de Verrue la reine de ces fêtes. Celle-ci n'eut pas besoin de chercher longtemps à l'intention de qui ces fêtes étaient données. Elle inventa des prétextes et s'abstint d'y paraître deux fois de suite. Comme on le comprend, son absence fut remarquée, et, loin de lui savoir gré de ce sacrifice, son mari et sa belle-mère lui firent un crime de son absence. Alors elle avoua à son mari que M. de Savoie était amoureux d'elle, que les attentions, les soins, les paroles même du duc ne lui laissaient aucun doute à cet égard ; mais M. de Verrue lui répondit que, M. de Savoie fût-il amoureux d'elle, il ne convenait ni à son honneur ni à sa fortune qu'elle en marquât rien. Alors M. de Savoie, voyant que rien ne s'opposait à son amour, devint plus hardi et s'en ouvrit directement à la jeune femme, qui recourut de nouveau à son mari et à sa belle-mère, les priant de l'emmener l'un ou l'autre à la campagne, ou tout au moins de lui donner la permission de s'y retirer. Mais, à cette demande, belle-mère et mari éclatèrent en disant qu'elle voulait leur ruine. Il ne lui restait plus qu'une ressource ; elle feignit une maladie, se fit ordonner les eaux de Bourbon, et manda à son père qu'elle le priait instamment de se trouver à Bourbon en même temps qu'elle, l'avertissant qu'elle avait un secret de la plus haute importance à lui confier. Devant une ordonnance du médecin, il fallait s'incliner. Madame de Verrue la mère et son fils consentirent donc à ce que la malade quittât le duché de Savoie, mais accompagnée de son oncle, l'abbé de la Scaglia. Rien n'était mieux qu'une pareille tutelle, l'abbé ayant près de soixante et dix

ans et passant pour un saint homme.

Mais madame de Verrue était belle à damner un saint. Le vilain vieillard, comme dit Saint-Simon, devint amoureux de sa nièce, de sorte que, quand celle-ci eut vu son père et se fut ouverte à lui du danger qu'elle courait de revenir en Piémont, l'abbé de la Scaglia promit de veiller sur sa nièce et de se mettre en travers de toute tentative qui serait faite contre son honneur.

La promesse rassura M. de Luynes et madame de Verrue elle-même. M. de Luynes retourna à Paris, et, après trois mois d'absence, madame de Verrue revint en Piémont.

Mais, pendant le voyage, l'abbé avoua à son tour à sa nièce que tout ce qu'il avait fait pour la garder près de lui tenait à l'amour qu'il avait pour elle, de sorte qu'ayant repoussé cet amour presque avec horreur, madame de Verrue s'aperçut que, loin d'avoir un défenseur dans son oncle, elle venait d'en faire son plus cruel ennemi.

En arrivant à Turin, elle trouva M. de Savoie plus amoureux, et M. de Verrue et sa mère plus complaisants que jamais.

Alors la pauvre femme, repoussée par sa belle-mère, abandonnée par son mari, persécutée par son oncle, n'eut plus qu'une seule ressource : ce fut de se jeter dans les bras du duc.

L'éclat fait, le mari, la mère et l'oncle furent au désespoir et jetèrent les grands cris, mais il était trop tard ; d'ailleurs, le duc leur imposa silence. Il était fou de madame de Verrue. En un instant, elle jouit auprès de M. de Savoie d'une faveur égale à celle dont madame de Maintenon avait joui près de Louis XIV. M. de Savoie tenait conseil des ministres chez elle, la comblant en toutes façons, devinant ses désirs et allant au-devant d'eux, lui donnant pensions, pierreries, meubles, maisons¹ ; mais, en échange, jaloux

1. « Madame de Verrue, dit la princesse palatine, est âgée, je crois, de quarante-huit ans (1718). J'ai profité de son vol. Elle m'a vendu cent soixante médailles d'or ; c'était la moitié de toutes celles qu'elle avait volées à son amant. Elle avait aussi des cassettes remplies de médailles d'argent : celles-ci ont été toutes vendues en Angleterre. »

d'elle comme un tigre et la tenant fort enfermée, comme au reste il se tenait lui-même. Au milieu de tout cela, madame de Verrue tomba malade, elle était empoisonnée. Heureusement, M. de Savoie avait un contre-poison ; il le lui donna à tout hasard. Le contre-poison se trouva être l'antidote du poison, et madame de Verrue guérit. Quelque temps après, elle tomba malade de la petite vérole. Le duc ne voulut point qu'elle eût d'autre garde-malade que lui, la veillant toutes les nuits jusqu'à ce qu'elle fût hors de danger. Mais la preuve d'amour que madame de Verrue eût désirée avant toutes celles-là eût été un peu de liberté. Or, chaque jour, son illustre amant devenait plus jaloux d'elle, quoiqu'elle ne lui donnât aucun motif de jalousie, et la renfermait davantage. Cette existence finit par devenir insupportable à la pauvre favorite. Elle avait un frère qu'elle aimait fort, le chevalier de Luynes ; elle lui écrivit de la venir voir à Turin, lui donnant rendez-vous pour l'époque précise où le roi devait faire un voyage à Chambéry.

M. le chevalier de Luynes fut aussi exact à venir à Turin que son père l'avait été à aller à Bourbon. Comme elle avait fait à son père, sa sœur lui avoua tout. Alors il fut convenu entre eux que l'on essaierait de fuir et de gagner la France. Madame de Verrue commença à faire sortir du duché son argent et ses bijoux ; puis elle réalisa, par la vente de différents biens, des sommes considérables qui prirent le même chemin que les premiers envois qu'elle avait faits. Enfin, elle-même, par une belle nuit, sous la conduite de son frère, elle quitta Turin à cheval, gagna Gênes, s'embarqua pour Marseille et y arriva sans accident.

Le duc fut furieux ; mais son pouvoir ne dépassait pas la frontière de son duché ; et, tandis qu'il faisait rage contre la fugitive, celle-ci gagnait Paris et s'enfermait dans un couvent.

Mais, comme on le comprend bien, madame de Verrue n'avait pas quitté une prison forcée pour s'imposer une prison volontaire. Elle sortit de son couvent, s'acheta une maison, donna des dîners où l'on faisait grande chère ; et comme c'était une femme char-

mante, pleine d'esprit, rayonnante encore de jeunesse et de beauté, elle eut bientôt une cour au milieu de laquelle elle fut bien autrement reine qu'elle ne l'était en Piémont. Le service qu'elle rendit au roi, en apportant un contre-poison pareil à celui qui l'avait sauvée elle-même, acheva de la poser dans le monde. Cent mille francs qu'elle dépensait par an en tableaux, en curiosités, en gratifications qu'elle donnait aux artistes pauvres ou aux pauvres hommes de lettres, lui valurent les louanges de Lafaye et de Voltaire. Cette vie charmante dura jusqu'en 1736, époque à laquelle elle mourut, laissant pour un demi-million de legs à ses amis et ayant composé elle-même l'épithaphe qu'elle voulait qu'on mît sur son tombeau.

La voici ; elle a le double mérite d'être courte et vraie :

Ci-gît dans une paix profonde
Cette dame de Volupté,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis en ce monde.

Elle laissait un fils et une fille, tous deux reconnus par M. de Savoie. Le fils mourut jeune et sans alliance ; la fille épousa le prince de Carignan, dont la descendance règne aujourd'hui sur la Sardaigne.

Nous avons dit, à propos de la comtesse de Saint-Sébastien, que son amour devait accompagner le roi Victor-Amédée dans sa retraite, et de sa retraite dans sa prison. Disons comment, régnant encore le 1^{er} septembre 1730, Victor-Amédée était prisonnier le 8 octobre 1731, c'est-à-dire une année après être descendu du trône et avoir abdiqué volontairement en faveur de son fils Charles-Emmanuel.

C'est que Victor-Amédée, comme Charles-Quint et comme Christine, ne fut pas plus tôt descendu du trône, qu'il regretta ce trône dédaigné et tenta de le reprendre à celui auquel il l'avait donné ; mais un trône ne se rend pas ainsi, même à un père. Une nuit – c'était celle du 28 au 29 septembre –, Victor-Amédée fut arrêté au château de Moncalier, par ordre de son fils, et conduit au

château de Rivoli. Quant à sa femme, la comtesse de Saint-Sébastien, elle fut reléguée sur les frontières du Piémont.

Pendant qu'un fils faisait arrêter son père en Sardaigne, en Prusse un père faisait arrêter son fils.

Le 13 septembre 1730, Frédéric-Guillaume II, fils de cet électeur de Brandebourg qui avait fait ériger la Prusse en royaume et en avait été reconnu roi le 18 janvier 1701, Frédéric-Guillaume II donna l'ordre d'arrêter son fils, qui, de concert avec le comte de Katt, avait voulu sortir des États de son père contre le gré de ce dernier.

L'ordre fut exécuté contre le prince et son complice.

Ce fut vers cette époque que M. le duc d'Orléans, las de la lutte inutile qu'il soutenait contre M. de Fleury, résolut de se retirer des affaires pour se donner entièrement à la dévotion.

En conséquence, il donna sa démission de la charge de colonel général de l'infanterie. Le roi accepta la démission et supprima la charge.

Cette même charge, déjà supprimée en 1639, après la mort du duc d'Épernon, avait été rétablie en 1721 pour M. le duc d'Orléans, alors duc de Chartres.

Quant à Louis XV, pendant tous les événements que nous venons de raconter, son plus grand plaisir, après la chasse, le cérémonial, les offices d'église et l'étiquette, c'était de planter des laitues dans un petit jardin que lui avait donné M. de Fleury et de les regarder pousser.

À propos de M. de Fleury, nous avons oublié de consigner en temps et lieu sa promotion au cardinalat.

Cette promotion date du 11 septembre 1726.

V

ÉTAT DE LA COUR. – LOUIS XV ET LA REINE. – MESDEMOISELLES DE CHAROLAIS, DE CLERMONT, DE SENS. – LA COMTESSE DE TOULOUSE. – LES CHASSES DE RAMBOUILLET ET DE SATORY. – M. DE MELUN. – LIBERTÉS DE LANGAGE. – LA PEYRONIE ET MADEMOISELLE DE CHAROLAIS. – CONDUITE DE FLEURY. – ON CONSPIRE CONTRE LA REINE. – LE TOAST DE LOUIS XV. – ANXIÉTÉ DE FLEURY. – M. DE RICHELIEU. – MADAME PORTAIL. – LUGEAC. – LE BREVET DE PENSION ET LA CABALE DE M. DE FLEURY. – LES VALETS DE CHAMBRE DU ROI. – MADAME DE MAILLY. – LA MAISON DE NESLE. – LE ROI AMOUREUX. – SA TIMIDITÉ. – FAUTE DE LA REINE. – M. DE RICHELIEU. – LA PREMIÈRE ENTREVUE. – M. DE FLEURY EN MÉNAGE UNE SECONDE. – MADAME DE MAILLY VICTORIEUSE. – SON PORTRAIT. – JANSÉNISTES ET JÉSUITES. – SAINT LOUIS DE GONZAGUE. – MARIE ALACOQUE. – LE PÈRE GIRARD. – CATHERINE CADIÈRE. – LE CONCILE ET LE PARLEMENT. – M. HÉRAULT, LIEUTENANT DE POLICE.

Rien, en effet, n'était plus innocent que la cour du roi Louis XV, à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1732.

C'était encore au régent qu'était due cette chasteté de la jeunesse de Louis XV. Dissolu pour lui, athée, blasphémateur, il avait préservé le royal enfant que Dieu avait commis à sa garde de tout contact avec l'orgie universelle dont il était le chef. Louis XV était sorti des mains du moderne Sardanapale avec la robe blanche d'Éliacin.

Aussi, quelle heureuse existence eût été celle de cette pauvre princesse qu'on était allé chercher dans une vieille commanderie d'Allemagne pour en faire la reine de France, si, en même temps que la femme, elle eût su être la maîtresse de son royal époux ! Aux yeux de Louis XV, Marie Leczinska était la plus belle de toutes les femmes, et la fécondité de la reine faisait foi que le roi

ne s'en tenait pas aux simples louanges. D'abord, au bout de dix mois de mariage, elle avait mis au monde une première princesse, puis deux jumelles, puis un fils, ce dauphin dont la naissance avait donné lieu à tant de fêtes, puis le duc d'Anjou, qui était venu consolider le sceptre dans la main de la branche aînée. Cinq enfants en cinq ans ! et le père de cette nombreuse famille avait lui-même à peine vingt et un ans !

Et cependant tout autour du roi ce n'étaient que plaisirs. Nous avons dit les amours de toutes les grandes dames de l'époque. Toutes les amours se croisaient comme un réseau dans lequel tout cœur venait se prendre, excepté celui du roi. Marie Leczinska était son seul amour, la chasse son seul plaisir.

C'était une chose merveilleuse que les chasses de la jeunesse de Louis XV, avec toutes ces galantes amazones qui les suivaient. La belle comtesse de Toulouse, mademoiselle de Charolais, mademoiselle de Clermont, mademoiselle de Sens, toutes ces héroïnes des peintures de Vanloo, qu'il nous a laissées vivantes, après un siècle de cette vie mythologique dont toute l'époque est parfumée ; ces chasseresses, non pas chastes comme Diane, mais amoureuses comme Calypso, qui couraient les bois de Rambouillet et de Vincennes, de Boulogne, de Versailles et de Satory, non pas en calèche comme mesdames Henriette, de Montespan et de la Vallière, mais à grande course de chevaux, leurs cheveux poudrés noués par des chaînes de perles et de rubis, le petit chapeau à trois cornes coquettement penché sur l'oreille, l'amazone à revers serrée au corsage et traînant jusqu'à terre sans cependant cacher le petit pied qui éperonnait le cheval avec un aiguillon d'or.

Au reste, toutes ces chasses n'étaient pas sans dangers : cerfs et sangliers vendaient chèrement leur vie aux illustres piqueurs qui les poursuivaient l'épieu à la main. Dans une de ces chasses, M. de Melun fut tué ; c'était l'amant de mademoiselle de Clermont ; mais la jeune princesse était si indolente, que Madame la duchesse demandait le lendemain :

— Croyez-vous que mademoiselle de Clermont se soit aperçue que son amant est mort ?

Puis, au retour, c'étaient de joyeux soupers comme en font des esprits et des estomacs de vingt-cinq ans, des nuits passées au jeu, nuits plus agitées et plus brûlantes encore que les jours où l'or roulait sur les tables en étincelantes cascades. Le roi jouait comme son aïeul Henri IV ; seulement, Henri IV gagnait toujours, et le roi perdait quelquefois. Alors il fallait avoir recours à M. de Fleury. M. de Fleury grondait et payait ; car il songeait que mieux valait pour son ambition que le roi passât ses journées à la chasse et ses nuits au jeu, dût-il en coûter quelques mille livres au trésor, que de se mêler des affaires d'État.

Il régnait une grande liberté d'actions et de paroles dans toutes ces réunions ; d'ailleurs, c'était la mode à cette époque, et la princesse palatine et madame la duchesse nous l'ont appris, d'appeler les choses par leur nom. Pendant près d'un siècle, la langue française n'eut, sous ce rapport, rien à envier à la langue latine.

Veut-on un exemple de cette liberté de langage, il s'offre à nos yeux et, par conséquent, à notre plume ; le voici :

Un soir, après une de ces chasses où l'on avait parcouru le bois toute la journée, une des dames, qui était enceinte, éprouva ces premières douleurs qui indiquent un prochain accouchement : on fut effrayé. La chose se passait à la Muette, il était impossible de transporter la dame à Paris, et peut-être n'aurait-on pas même le temps de faire venir un médecin. Le roi était dans la plus grande détresse.

— Oh ! mon Dieu, s'écria-t-il, mais si l'opération presse comme on le dit, qui donc s'en chargera ?

— Moi, sire, répondit le premier chirurgien La Peyronie, qui se trouvait là. J'ai accouché autrefois.

— Oui, dit mademoiselle de Charolais ; mais cet exercice demande de la pratique, et peut-être n'êtes-vous plus au fait ?

— Oh ! n'ayez aucune crainte, mademoiselle, dit La Peyronie,

blessé qu'on mît sa science en doute, on n'oublie pas plus à les ôter qu'à les mettre.

Mademoiselle de Charolais, à qui on en mettait et on en ôtait un tous les ans, prit la chose pour elle et se leva furieuse. La Peyronie, assez inquiet, la suivait des yeux, quand, la porte fermée derrière la princesse, un éclat de rire le rassura.

Dès lors que le roi avait ri, la colère de mademoiselle de Charolais devenait impuissante.

M. de Fleury n'était d'aucune de ces parties ; il avait pour excuse sa vieillesse, et Louis XV se félicitait d'échapper ainsi à la double surveillance du précepteur et du ministre ; mais M. de Fleury n'ignorait rien de ce qui se passait dans cette intimité ; chacun s'empressait de se faire espion pour obtenir un sourire du vieux mentor, et madame de Toulouse toute la première.

Aussi M. de Fleury ne savait-il rien lui refuser.

Ce fut dans ces petits conseils de la Muette et de Rambouillet qu'on ménagea pour le duc de Penthièvre, fils du duc de Toulouse, et encore enfant, la survivance de la charge de ce grand amiral et des autres gouvernements de son père. Ce fut dans ces petits conseils qu'on assura la fortune du duc et du marquis d'Antin, fils du premier lit de la comtesse. Ce fut encore là qu'on prépara la disgrâce de M. de Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères. Enfin, ce fut là qu'on reconnut et qu'on développa, dès les premiers symptômes, cette tendance vers le plaisir que les refus conjugaux de la reine firent enfin naître dans le cœur du roi.

Celle qui avait suivi ces progrès avec le plus d'impatience était mademoiselle de Charolais ; depuis deux ou trois ans déjà, ses yeux ne quittaient pas le jeune prince, à qui l'on avait successivement donné – mais sans aucune certitude et sur les probabilités seulement – la comtesse de Toulouse, mademoiselle de Clermont, madame de Nesle, madame de Rohan et même madame la duchesse.

Malgré ces quelques bonnes fortunes dont on faisait courir le

bruit, le roi était d'une timidité que l'entreprenante princesse résolut de vaincre. Un jour, elle fit ces vers, les écrivit de sa main sans chercher à déguiser son écriture, et les glissa dans la poche de Louis XV :

Vous avez l'humeur sauvage,
Et le regard séduisant ;
Se peut-il donc qu'à votre âge
Vous soyez indifférent ?
Si l'Amour veut vous instruire,
Cédez, ne disputez rien :
On a fondé votre empire
Bien longtemps après le sien.

Les vers n'étaient pas bons, mais ils avaient l'avantage de dire clairement ce qu'ils voulaient dire, et la chronique où nous les puisons prétend que le temps que mademoiselle de Charolais avait mis à les composer ne fut pas du temps perdu.

Mais mademoiselle de Charolais était elle-même une maîtresse trop légère pour retenir longtemps Louis XV ; et l'on s'aperçut bientôt que, si elle avait détourné le roi de ses amours conjugales, ce n'était que pour un instant.

Marie Leczinska, en effet, tenait toujours le cœur de son mari et avait une puissance absolue en tout ce qui ne regardait pas M. de Fleury. Vis-à-vis de M. de Fleury, toute influence échouait, même l'influence royale. C'était surtout à l'endroit de l'argent que l'avaire ministre était intraitable. Bonne et bienfaisante, la reine dépensait le peu d'argent qu'elle avait en œuvres charitables. Une fois, à Compiègne, elle laissa tout ce qu'elle possédait, argent et bijoux, aux commerçants et à l'école d'artillerie ; de retour à Paris, elle fut obligée d'emprunter de l'argent pour tenir le jeu.

Madame de Luynes, témoin de cette gêne, essaya vainement de déterminer Marie Leczinska à demander un supplément de pension ; elle s'y refusa obstinément, répondant qu'elle était sûre de n'obtenir du premier ministre qu'un humiliant refus. Alors mada-

me de Luynes résolut de tenter la chose elle-même, et, de son propre mouvement, elle alla trouver le cardinal et lui exposa la position de la reine. Le cardinal se contenta de répondre qu'il arrangerait la chose avec le contrôleur général Orri.

Le cardinal, en effet, s'entretint, au premier travail, avec le contrôleur général de l'état des finances de la reine, et lui ordonna de remettre à Sa Majesté cent louis une fois payés. Le contrôleur général, prévenu par madame de Luynes, se récria contre la modicité de cette somme, représentant avec respect au premier ministre que cent louis, c'était ce que lui, simple particulier, donnerait à son fils s'il était dérangé, comme la reine, par ses aumônes.

— Eh bien, ajoutez cinquante louis, dit M. de Fréjus.

Orri insista encore, disant que cent cinquante louis ne suffiraient pas, et qu'il n'oserait jamais présenter à la reine une si misérable somme.

M. de Fleury, pour se débarrasser de l'obsession, augmenta encore l'allocation de vingt-cinq louis ; enfin, de vingt-cinq louis en vingt-cinq louis, le contrôleur général poussa M. de Fréjus jusqu'à douze mille francs.

Cette ordonnance conquise, Orri alla trouver la reine et la lui remit en lui demandant si elle lui suffirait. Marie répondit qu'elle était très-satisfaite, et tout fut terminé là, si ce n'est que l'évêque trouva le moyen de faire traîner l'expédition des douze mille francs pendant plus de trois mois, et ce ne fut qu'au retour de ses revenus accoutumés que la reine put payer ses dettes et se remettre au jeu.

Malheureusement, la reine, qui avait encore un soutien dans son mari, perdit elle-même, par sa faute et gratuitement, ce soutien.

Soit fatigue de ses couches réitérées, soit éloignement pour son époux, Marie Leczinska affecta une froideur qui blessa Louis XV et l'éloigna de sa femme, qui eût pu, tout au contraire, faire de lui, si elle l'eût voulu, ce que la reine d'Espagne faisait de Philippe V.

Ainsi donc rien ne transpirait encore sur les amours secrètes de Louis XV, quand, le 24 janvier 1732, le roi, à un de ses petits

soupers où il avait plus bu que d'habitude, leva tout à coup son verre, et, ayant porté un toast à *la maîtresse inconnue*, brisa sa coupe, invita les convives à en faire autant que lui et à deviner le nom de cette inconnue.

Alors chacun nomma la dame dont le nom se présenta à son esprit. Les convives étaient au nombre de vingt-quatre, y compris le roi : sept se prononcèrent pour madame la duchesse, sept pour mademoiselle de Beaujolais, et neuf pour madame de Lauraguais, petite-fille de Lassay et belle-fille du duc de Villars-Brancas, qui était à la cour depuis un mois.

À partir de ce jour, tous les doutes furent levés ; on sut que le roi avait une maîtresse ; seulement, on ne sut pas qui elle était.

Cette ignorance tourmenta les courtisans, et surtout le cardinal : une maîtresse, c'était peut-être un maître ; chacun voulut être pour quelque chose dans les futures amours du roi.

Le duc de Richelieu, qui était revenu de Vienne plus en faveur que jamais et qui avait repris à la cour place au premier rang, produisit la femme du président Portail ; c'était une belle personne de vingt-trois ou vingt-quatre ans, malicieuse, coquette et légère jusqu'à la folie.

Les valets de chambre furent chargés des détails de la première entrevue. Le roi passa une nuit avec elle ; mais, cette nuit passée, il s'effraya du caractère de cette nouvelle maîtresse ; et, ne voulant plus la revoir, quoiqu'il lui eût donné rendez-vous à la prochaine nuit, il chargea un de ses compagnons de table, nommé Lugeac, de prendre sa place. Lugeac ne se le fit pas dire deux fois ; il prit la place du roi, trompa à la fois Richelieu et madame Portail, et se retira avant le jour, fort satisfait de l'agréable mission que le roi lui avait donnée en le chargeant de le représenter.

Le lendemain, madame Portail reçut un brevet de pension de deux mille écus. Le brevet était signé du premier ministre.

Ce brevet reçu, la présidente comprit qu'elle n'avait plus rien à attendre du roi, et comme elle était d'un caractère fort léger, elle

résolus de profiter de la mode où la passade royale l'avait mise. Elle commença donc à lier des intrigues amoureuses avec tous les seigneurs du temps. Elle demeurait place Royale : c'était, comme on sait, le quartier du beau monde ; chaque maison avait au moins son seigneur, jeune, beau, élégant, allant à la cour. Soit gageure, soit réalité, madame Portail commença ses pérégrinations à droite, alla toujours en avant, et les finit à gauche. Elle avait fait le tour de la place Royale sans oublier un seul hôtel.

Comme madame Portail avait été produite par M. de Richelieu, chacun s'était effrayé de l'influence réunie d'une favorite et d'un favori ; chacun, pour fermer la cour à la belle présidente, se hâta donc de publier son aventure avec elle. Toutes ces aventures réunies firent un si grand bruit, que M. de Maurepas, ennemi particulier de M. de Richelieu et détestant toutes les femmes qu'il pouvait croire attachées au duc, surprit un ordre de renfermer madame Portail ; seulement, le roi indiqua un couvent au lieu d'une prison.

L'ordre fut exécuté par M. de Maurepas lui-même.

Mais c'était un second avis au premier ministre de prendre ses précautions. Un conseil fut tenu entre l'ex-précepteur, madame la duchesse et les trois valets de chambre, Bontemps, Lebel et Bachelier : l'unanimité des suffrages se porta sur madame de Mailly.

Un mot sur la maison de Nesle, dont le sang était mêlé à celui des Mailly.

C'était une noble et antique maison connue en Europe depuis le XI^e siècle par la personne d'Anselme de Mailly, tuteur du comte de Flandre, gouverneur de ses États et tué au siège de Lille ; leur blason avait figuré parmi les plus renommés au temps des croisades, et les nombreuses branches de la famille, qui tenaient le premier rang dans l'État, portaient haut et fier leurs armes aux trois maillets et leur superbe devise : *Hogne qui voudra*.

Le marquis Louis III de Nesle, aîné de la race, avait épousé, en 1709, mademoiselle de Laporte-Mazarin, dont la galanterie était

devenue proverbiale ; Marie Leczinska, dont elle était la dame d'honneur, connaissait toutes ces galanteries, mais elle ne lui en fit jamais aucun reproche ; seulement, lorsqu'elle savait ou croyait savoir que madame de Nesle avait quelque rendez-vous, elle la retenait en lui faisant lire ou l'*Imitation de Jésus-Christ* ou l'Écriture sainte.

C'était l'expiation du péché qu'elle avait eu envie de commettre.

C'était cette madame de Nesle qu'on disait, trois ou quatre ans avant l'époque où nous sommes arrivés, avoir été passagèrement la maîtresse du roi.

Elle était morte en 1729, laissant cinq filles qui toutes les cinq attirèrent les regards du roi.

La première, Louise-Julie, épousa Louis-Alexandre de Mailly, son cousin.

C'est celle dont il est question ici.

La seconde, Pauline-Félicité, épousa Félix de Vintimille.

La troisième, Diane-Adélaïde, épousa Louis de Brancas, duc de Lauragais.

La quatrième, Hortense-Félicité, épousa le marquis de Flavacourt.

Enfin, la cinquième, Marianne, épousa le marquis de la Tour-nelle.

Celle-ci fut la fameuse madame de Châteauroux.

C'était donc l'aînée des filles de madame de Nesle que M. de Fleury trouvait bon que le roi aimât ; mais, nous l'avons dit, Louis XV, encore très-pudique, encore très-religieux, encore très-soumis aux *préjugés* de ménage, n'était pas homme à aider son précepteur dans cette grande entreprise. On fit trouver madame de Mailly plusieurs fois avec le roi ; mais comme le roi parla seulement des yeux, il fut décidé que Bachelier et Lebel, les deux valets de chambre, feraient marcher l'intrigue.

Ce Bachelier, qui a joué un rôle dans cette époque où l'histoire n'est rien autre chose qu'une chronique amoureuse, était fils d'un

maréchal ferrant qui avait quitté son pays et sa forge pour suivre M. de la Rochefoucauld, lequel en fit d'abord son valet de chambre, et obtint ensuite pour lui le titre de valet de la garde-robe.

Alors il se fit anoblir par le roi et mourut laissant un fils qui, ayant acheté la charge de Blouin, fut un des quatre valets de chambre de Louis XV et finit à son tour par mourir gouverneur du Louvre, après avoir marié sa fille au marquis de Colbert.

Lebel, dont le fils fut depuis attaché au service particulier du roi, était le petit-fils d'un concierge du grand commun nommé Dominique ; son père avait été concierge du château de Versailles ; lui était un des quatre valets de chambre.

Quant à madame de Mailly, la personne chargée de négocier cette affaire était madame de Tencin, notre ancienne connaissance ; madame de Tencin, qui, malgré ses amours presque publiques avec son frère, malgré ses bruyantes galanteries, avait conservé des relations directes avec M. de Fréjus, près duquel elle remplissait les deux offices qu'elle remplissait autrefois auprès du cardinal Dubois, dont elle faisait la police.

Pendant que madame de Tencin préparait madame de Mailly, les deux valets de chambre sondaient le roi.

Le roi trouvait madame de Mailly charmante ; mais c'était toujours à la reine qu'il en revenait. Le résultat de la conversation fut donc qu'il envoya Bachelier prévenir la reine qu'il passerait la nuit avec elle.

La reine répondit qu'elle était désespérée, mais qu'elle ne pouvait recevoir Sa Majesté.

C'est ce que désiraient les deux tentateurs.

Mais Louis XV ne se tint pas pour battu. Il envoya le valet de chambre une seconde fois, puis une troisième fois, et, à chaque fois, le valet de chambre revint apporter la même réponse.

Alors Louis XV, irrité, jura qu'il n'existerait plus rien désormais entre la reine et lui, et que plus jamais *il ne lui demanderait le devoir*. Cette expression peint à merveille l'aspect sous lequel

Marie Leczinska répondait aux avances amoureuses de son époux.

En ce moment, M. de Richelieu entra ; il était envoyé par les amis de madame de Mailly, et sans doute avait été prévenu, par quelque message secret de l'un des deux valets de chambre, de l'opportunité de l'occasion.

Il mit le roi sur le compte de la reine. Louis XV était tout bouillant encore ; il raconta au duc ce qui venait de se passer. Le duc alors demanda au roi s'il croyait qu'il pût vivre avec un pareil vide dans le cœur, et si en vérité il n'avait pas fait, pour rester fidèle à sa femme, tout ce qu'il était humainement possible de faire. Le roi soupira ; le duc prononça le nom de madame de Mailly.

Ce nom éveilla un souvenir agréable dans l'esprit et dans le cœur du roi. Louis XV avoua que c'était une charmante femme, et que ce serait une charmante maîtresse : une entrevue fut arrêtée.

Mais, grâce à la profonde timidité du roi, cette première entrevue fut infructueuse, et quelques paroles échangées qui ressemblaient à peine à de la galanterie en furent le seul résultat.

Madame de Mailly sortit furieuse ; elle se croyait le jouet et la victime de quelque guet-apens ; il semblait impossible qu'un homme jeune, beau, au-devant duquel on venait s'offrir, qui, par conséquent, n'avait qu'à étendre la main et prendre, fût timide à ce point : tant de timidité ressemblait à du mépris.

De son côté, le roi était honteux et mécontent de lui-même. C'était bien réellement une fausse honte qui l'avait retenu, et il se promettait, si pareille occasion se représentait, de ne plus retomber dans une pareille faute.

Cette promesse que le roi s'était faite à lui-même fut reportée à madame de Mailly et la décida à tenter la fortune d'une seconde entrevue. Seulement, cette fois, ce fut l'évêque de Fréjus qui, ayant une plus parfaite connaissance du caractère de son élève, la prépara à la lutte, et par ses conseils, et par ses encouragements.

Madame de Mailly, décidée à tout risquer, sortit de chez M. de Fréjus pour entrer chez le roi.

Mais, à la vue de la belle tentatrice, la même timidité qui avait déjà tenu Louis XV s'empara de nouveau de lui. Par bonheur, madame de Mailly, comme le roi, s'était juré à elle-même qu'elle ne sortirait pas sans être arrivée à son but, dût-elle prendre le rôle du roi, puisque le roi prenait le sien.

Madame de Mailly se tint parole. Louis XV, attaqué, ne fit qu'une faible défense, ou plutôt passa bientôt de la défense à l'attaque. La victoire était chose facile : madame de Mailly ne demandait qu'à être vaincue. Au bout d'une heure de défaites successives, elle sortit tout en désordre, et, rentrant chez M. de Fleury, où elle trouva M. de Richelieu et madame de Tencin, elle ne dit rien autre chose que ces paroles qui, en effet, n'avaient pas besoin de commentaire :

— Voyez comme ce paillard m'a accommodée !

Quelques-uns, et M. de Richelieu est du nombre, prétendent qu'il ne fallut pas moins que l'intervention du valet de chambre Bachelier pour que madame de Mailly ne sortît point cette seconde fois encore de la chambre royale telle qu'elle y était entrée.

En somme, que Bachelier ait aidé au dénouement de l'entreprise ou que les honneurs en reviennent à madame de Mailly seule, madame de Mailly était la maîtresse du roi : c'était ce que l'on voulait.

En effet, madame de Mailly était bien la femme qui convenait, à la fois, à l'amour du roi et aux projets de M. de Fleury.

Elle était née en 1710 et, par conséquent, était de l'âge du roi. Elle avait une certaine décence dont l'importance de la situation avait pu seule la faire sortir ; sa voix était un peu dure, mais, en parlant d'amour, cette voix s'adoucissait ; elle avait de fort beaux et de fort grands yeux pleins de feu et d'éclat ; elle était brune, avec un visage long, un beau front et des joues un peu plates.

Voilà pour le roi.

Douce, réservée, timide, sans ambition, sans connaissance des affaires d'État, d'un caractère égal, amie sûre, incapable d'une

fausseté, compatissante, pleine de droiture, ennemi de l'intrigue.

Voilà pour M. de Fréjus.

Au reste, l'avenir justifia l'opinion qu'on avait eu d'elle : maîtresse du roi, elle n'aima le roi que pour lui-même, que parce qu'il était le plus aimable et le plus beau de sa cour et de son royaume. Contente de l'aimer secrètement, elle n'essaya pas même d'user de sa faveur ; jamais, pendant tout le temps que dura cette faveur, elle ne demanda une seule grâce, ni pour elle, ni pour ses parents, ne recevant du roi que quelques petits présents qu'un bourgeois eût eu honte d'offrir à sa maîtresse ; faisant des dettes pour sa toilette, qui était toujours fort recherchée ; payant elle-même les dépenses secrètes des plaisirs auxquels le roi prenait part ; si peu exigeante, enfin, dans son ameublement, qu'en 1741, c'est-à-dire neuf ans après sa liaison avec le roi, elle n'avait ni flambeaux ni jetons d'argent pour recevoir son royal amant quand il venait jouer avec elle ; et, dans ces circonstances, elle était obligée d'en aller emprunter à ses voisins.

Deux personnes firent grand bruit de cette intrigue.

M. de Mailly et M. de Nesle, le père et le mari.

Le mari reçut l'ordre de cesser tout commerce avec sa femme. Le père, dont les affaires étaient fort dérangées, se tut moyennant cinq cent mille livres.

C'était faire bien bon marché de l'honneur de la maison de Nesle.

Quelque temps avant les événements que nous venons de raconter, c'est-à-dire le 21 janvier 1732, on signait à Versailles le contrat de mariage de mademoiselle de Chartres avec M. le prince de Conti, lesquels étaient mariés le lendemain par M. le cardinal de Rohan.

Ce prince de Conti était le fils du fameux prince de Conti dont nous avons parlé et qui, mort en 1727, avait laissé pour successeur à ses titres, à ses biens et à son nom, le comte de la Marche.

Quelques jours après, la mère du prince de Conti, Marie-Thérèse

de Bourbon-Condé, qui se disputait périodiquement avec son fils et continuait de bâtir son hôtel pendant le cours de ces disputes, mourut à son tour, âgée de soixante et dix ans.

Il ne restait plus du nom de Conti que les deux douairières, le prince de Conti, qui venait de se marier, et un oncle de celui-ci, grand prieur, homme d'esprit et dont nous avons cité un mot assez leste à propos de la mort de Duchaufour.

C'était, en outre, un prince brave, aimable, vif à l'excès, jaloux de son rang et prodigue avec folie.

Un jour, son écuyer vint lui rendre compte qu'il n'y avait plus de fourrage dans son écurie. Furieux d'une pareille négligence, le prince appela son intendant, lequel s'excusa sur le trésorier qui n'avait pas voulu donner d'argent. Le prince alors fit venir le trésorier, lequel s'excusa sur ce qu'il n'y avait pas d'argent dans les coffres, et que le fournisseur refusait de livrer du fourrage sans argent.

Le cas était grave. Aussi, pour la première fois de sa vie, le prince se mit à réfléchir.

Puis, après avoir réfléchi :

— Qui nous fait crédit encore ? demanda-t-il.

— Personne, excepté le rôti-seur.

— Eh bien, dit le prince, faites donner des poulardes à mes chevaux.

Le 2 juin, le jeune duc de Chartes est baptisé et nommé Louis-Philippe par ses parrains, le roi et la reine.

Ce fut ce prince, père de Philippe-Égalité et grand-père du roi Louis-Philippe, qui épousa madame de Montesson.

On se rappelle qu'anticipant sur la chronologie, nous avons raconté, dans un chapitre précédent, la fermeture du cimetière Saint-Médard et les troubles qu'avaient occasionnés les miracles du diacre Pâris.

L'année 1732 fut, en effet, fort agitée par les dissensions religieuses. Au diacre Pâris, ou plutôt à saint Pâris, qui était jansé-

niste, les jésuites avaient opposé deux autres béats, un saint et une sainte qui avaient fait presque autant de bruit que lui : saint Louis de Gonzague et sainte Marie Alacoque.

Saint Louis de Gonzague était un de ces saints qui doivent réussir dans le monde ; véritable saint de femmes et de jésuites, jeune, charmant. Page de la cour du roi Philippe II, il avait visité celle des grands-ducs de Toscane ; il avait goûté toutes les joies de ce monde, et bientôt la satiété lui était venue au cœur.

Alors il se fit l'ami de saint François de Sales, passa à méditer la vérité et à prier Dieu le temps que les autres jeunes gens de son âge passaient à faire l'amour, à donner des sérénades et à courir les aventures. Ignace de Loyola était pour lui un saint exemple. Comme lui d'une grande famille, comme lui jeune et beau cavalier, n'avait-il pas commencé par rompre des lances pour les yeux noirs qui brillaient sous les mantilles de Valladolid et de Madrid ? Comme saint Ignace, un jour, il déchira ses vêtements d'or et de soie, renonça aux courses de taureaux de Séville et de Burgos, et vint à Rome pour y faire son noviciat. Là, un pape, grand homme, le bénit, et Dieu le sanctifia en lui donnant le plus beau martyre, celui de l'humanité.

Ce pape était Sixte-Quint ; le martyre, ce fut la contagion qui décima Rome. Gonzague entra dans les hôpitaux, se dévoua au service des pauvres malades et mourut en 1591, à l'âge de vingt-trois ans.

Béatifié par Grégoire, il venait d'être canonisé par Benoît XIII.

Dans toutes les églises des jésuites, saint Louis de Gonzague eut alors sa chapelle où l'on put adorer son visage d'archange éclairé par mille cierges.

Sainte Marie Alacoque, il faut en convenir, prêtait moins à la poésie que saint Louis de Gonzague. Aussi ce fut sur elle surtout que tombèrent les traits satiriques.

D'abord, la digne femme, sanctifiée sous le nom de Marie, s'appelait véritablement Marguerite.

Elle était née le 22 juillet 1647 à Lautecourt, diocèse d'Autun, et elle était morte le 16 octobre 1699.

À l'âge de trois ans, dit son historien, elle marquait déjà une grande aversion pour le péché. Sa vie n'a été qu'un long entretien avec Dieu, une perpétuelle communication d'amour avec Jésus-Christ. Elle avait publié un ouvrage mystique intitulé *la Dévotion au cœur de Jésus* et qui avait donné naissance à la fête du Sacré-Cœur.

C'était M. Languet, évêque de Soissons, qui l'avait canonisée. Aussi fut-ce sur lui que tombèrent les premiers brocards.

Voici quelques-unes des épigrammes qui coururent les rues à cette époque :

Pour ressembler à Fénelon,
Languet a pris une Guyon
Qu'il canonise sans scrupule,
Languet, tu te tourmentes en vain,
Tu ne seras que ridicule
Et point précepteur du dauphin.

AUTRE.

Monseigneur de Soissons se moque
Assurément,
Avec sa Marie Alacoque.
Il nous en vend !
Les propos de son angélique
Et du bon Dieu
Sont ceux d'une fille publique
En mauvais lieu.

Malgré ces épigrammes et bien d'autres encore, sainte Marie Alacoque eut une grande vogue.

Saint Louis de Gonzague avait été l'expression de l'amour de l'humanité ; sainte Marie Alacoque fut l'expression de l'amour de Dieu.

En ce moment, le hasard donna aux jansénistes une arme terrible

contre les jésuites.

On se rappelle ce procès étrange du père Girard et de la Cadière, procès pareil à ces obscures accusations qui poursuivaient les sorciers et les sacrilèges du moyen âge.

Le père Girard était un homme de cinquante-deux ans, beau encore pour son âge, plein d'éloquence, d'onction et de cette prédication sensuelle qui appartenait à l'école jésuitique.

Sa famille était considérable en Franche-Comté ; après avoir parcouru la Provence, il avait été envoyé à Aix en 1718, et, dix ans plus tard, à Toulon.

Ce fut là qu'il connut Catherine Cadière.

Catherine Cadière avait dix-huit ans ; elle était belle comme un ange, vive et exaltée comme une Provençale. Sainte Thérèse avait été son modèle. Quand les honneurs rendus à Marie Alacoque vinrent troubler sa raison, alors, à elle aussi, il lui fallut des extases, des conversations avec Dieu, des communications avec Jésus.

Du moment qu'elle voulait absolument avoir des visions, elle en eut et les communiqua au père Girard, son confesseur. C'était l'époque où chaque prédicateur voulait avoir sa sainte ; le père Girard crut avoir trouvé la sienne. Il ajouta foi ou fit semblant d'ajouter foi à ses visions et l'encouragea ainsi à de nouvelles folies. Elle passa tout le carême de 1730 sans manger, ostensiblement du moins ; à la fin du carême, elle était si faible, qu'elle ne pouvait sortir de son lit. Dans cet état de faiblesse, les visions furent plus fréquentes, les extases plus intimes. Enfin, un matin, le père Girard la trouva dans son lit, le visage couvert de sang. Effrayé à cette vue, le directeur interrogea sa pénitente, qui lui dit que ce sang venait d'une plaie que, pendant son sommeil, un ange lui avait faite au côté. Le père Girard douta. La jeune fille, avec un accent de profonde innocence, l'invita à fermer la porte, et, comme saint Thomas, à voir de ses yeux et à toucher de ses mains.

Le pauvre jésuite se crut fort contre la tentation. Il ferma la

porte et regarda.

Que se passa-t-il pendant ce tête-à-tête, et quelles extases en avaient été la suite ? C'est ce que le parlement d'Aix était appelé à juger.

Le père Girard était accusé de séduction, d'inceste spirituel, de magie et de sorcellerie.

Le 10 octobre 1731, un arrêt de la cour avait mis le père Girard hors de cause, mais à la majorité d'une voix seulement ; sur vingt-cinq juges, douze l'avaient condamné à être brûlé vif.

Un pareil acquittement équivalait à une demi-condamnation ; aussi les épigrammes firent-elles leur jeu. Selon notre habitude, nous en donnerons un échantillon ; non pas qu'elles vaillent quelque chose, mais, à notre avis, c'est dans ces vers courant la ville que l'on trouve le véritable esprit du temps :

Le père Girard, par sa flamme,
D'une fille fait une femme ;
Le parlement, bien plus habile,
D'une femme fait une fille.

AUTRE.

Un jésuite admirant de la jeune Cadière
La beauté,
Pour contenter ses feux, prit la route ordinaire :
C'est rareté !
En faveur de son choix, pardonnez au bon père
La curiosité.

Toutes ces querelles des jansénistes et des molinistes, où l'inviolabilité de l'âme était mise en avant sous le voile de la résistance religieuse, organisaient une véritable résistance politique. M. de Fleury résolut de mettre un terme à ce schisme qui n'avait pas beaucoup préoccupé un premier ministre prince du sang, mais qui devait naturellement préoccuper énormément un premier ministre cardinal. Mais M. de Fleury n'était pas homme à prendre un de ces

partis à la Louis XIV ou à la Richelieu. Il était sulpicien, ennemi par conséquent des jansénistes, mais d'un caractère modéré et incapable d'une grande persécution. Il ordonna donc une assemblée du clergé, un concile tout français : ce qui était, en apparence du moins, servir les intentions des jansénistes, chauds partisans des prérogatives de l'Église gallicane.

Cette assemblée, tout à fait en dehors du pontificat romain, avait pour but de réunir les hommes les plus distingués de l'épiscopat, afin qu'ils examinassent l'état de l'Église et prissent une détermination sur un livre que venait de publier Jean Soanem, évêque de Sens, ennemi acharné de la bulle *Unigenitus*.

Le concile fut placé sous la direction de l'évêque d'Embrun, qui n'était autre que notre vieille connaissance, M. de Tencin.

Le livre fut examiné avec la plus grande attention, et, à la presque unanimité, les évêques déclarèrent qu'il contenait des doctrines contraires à la religion et à l'obéissance que l'épiscopat devait au pape ; aussi les jansénistes accusèrent-ils de corruption le concile d'Embrun, comme ils avaient accusé le parlement d'Aix.

Au jugement du concile, on opposa cette réponse de l'écho :

Quel a été le motif du concile tenu dans cette métropolitaine ?	Haine.
Es-tu bien informé de ce qui s'est passé ?	Assez.
Y a-t-on bien observé les canons ?	Non.
Sur le dogme, la discipline et les mœurs, s'agissait-il de quelque point ?	Point.
Comment appelle-t-on partout celui qu'on a jugé dans le concile où présidait Tencin ?	Saint.
Qu'a-t-il soutenu qui ait obligé les évêques à lui faire son procès et à le traiter avec la plus grande sévérité ?	Vérité.
Que seront un jour les évêques qui l'ont condamné ?	Damnés.
Qui a conduit ce prélat à la Chaise-Dieu ?	Dieu.
Quel traitement lui a fait l'évêque de Grenoble ?	Noble.
Qu'obtiendra Tencin pour prix de son indignité ?	Dignité.
Parviendra-t-il au chapeau pour ce procédé inouï ?	Oui.

La confidence et l'agiotage ne lui nuiront-ils point ? Point.

Qu'est à ce prélat cette religieuse dont tout Paris est le censeur ? Sœur.

Adieu, écho ! ne cesse jamais de répéter ce que tu viens de nous apprendre, tandis que la renommée va publier partout la gloire de ce saint prélat et la honte de ses juges.

Ce qu'il y avait de pis pour le gouvernement de l'État, c'est que cet esprit janséniste, que nous voyons organiser partout une résistance obstinée, sentant sa force, se mit à passer de la défense à l'attaque. Le parlement tout entier était janséniste ; aussi le roi le manda-t-il à Rambouillet pour un lit de justice ; et là, dans toute la majesté de sa couronne, le roi déclara qu'il ne voulait plus de toutes ces résistances, et qu'il entendait que sa volonté fût exécutée.

Le premier président essaya de parler, mais le roi lui imposa silence en criant à haute voix :

— Taisez-vous !

Avant la fin de la séance, ces quatre vers couraient sur les bancs parlementaires :

Timide, imbécile et farouche,
Jamais Louis n'avait dit mot.
Pour tonner il ouvre la bouche.
Est-ce un tyran ? — Non, c'est un sot.

Le président se tut, et le parlement imita son exemple. Mais, à peine à Paris, tout le corps protesta, non-seulement contre la bulle, mais encore contre le lit de justice de Rambouillet.

Le lendemain, on lisait ce quatrain sur tous les murs :

Ami, sais-tu ce que l'on dit ?
La Justice en est désolée :
Le roi la vint voir dans son lit ;
On prétend qu'il l'a violée.

Mais, en même temps, la liste des rebelles était envoyée au

préfet de police, M. Hérault, et les plus récalcitrants parmi les parlementaires étaient exilés à Bourges, à Reims, à Rambouillet, à Poitiers, et même à l'île d'Oléron.

Une chanson contre M. Hérault consacra ce dernier événement : une chanson consacrait chaque événement à cette époque ; elle se chantait sur l'air du *Prévôt des marchands*.

Certes, c'est jouer bien gros jeu,
Petit lieutenant de police !
Mal prend qui s'en prend au bon Dieu ;
Certes, c'est jouer bien gros jeu.

La honte ici, là-bas le feu,
Sont de tes pareils le supplice !
Certes, c'est jouer bien gros jeu,
Petit lieutenant de police !

Crottes, lanternes et catins,
Furent jadis ton seul office ;
Tu quittes, pour vexer les saints,
Crottes, lanternes et catins.

Certes, c'est jouer bien gros jeu,
Petit lieutenant de police !
Mal prend qui s'en prend au bon Dieu ;
Certes, c'est jouer bien gros jeu.

Le reste de l'année s'écoula sans autre événement que la représentation de *Zaïre*, qui fut jouée dans le mois de décembre avec un immense succès.

VI

MORT DE FRÉDÉRIC-AUGUSTE II. – DÉCLARATION DE LA DIÈTE SUR LES CONDITIONS DE L'ÉLECTION. – LE ROI LOUIS XV SOUTIENT STANISLAS. – LA TZARINE ET L'EMPIRE PRÉSENTENT LE PRINCE AUGUSTE, FILS DU FEU ROI. – DÉPART DE STANISLAS. – SON DÉGUISEMENT, SON VOYAGE. – STANISLAS EST ÉLU. – UNE ARMÉE RUSSE MARCHE SUR VARSOVIE. – STANISLAS SE RETIRE À DANTZIG. – SIÈGE DE DANTZIG. – INTÉRÊT DE LA FRANCE À AVOIR DANS LE NORD UN CONTRE-POIDS À L'EMPIRE DE RUSSIE. – EXPÉDITION DE M. DE PIÉLO. – FUITE DU ROI STANISLAS. – GUERRE CONTRE L'EMPIRE. – PLAN DE CAMPAGNE DES ARMÉES FRANÇAISES. – BERWICK ET VILLARS. – LE COMTE DE BELLE-ISLE. – LE DUC DE NOAILLES. – LE CHEVALIER D'ASFELD. – LE COMTE DE SAXE. – LE ROI CHARLES-EMMANUEL. – LE DUC DE BROGLIE. – LE DUC DE COIGNY. – LE PRINCE EUGÈNE. – LE COMTE DE MERCY. – MORT DU DUC DE BERWICK. – PRISE DE PHILIPPSBOURG. – BATAILLE DE PARME. – PROMOTION. – LA CULOTTE DE M. DE BROGLIE. – BATAILLE DE GUASTALLA. – PRISE DE NAPLES ET CONQUÊTE DE LA SICILE PAR DON CARLOS. – SITUATION DES ARMÉES FRANÇAISES À LA FIN DE 1735. – LE JEU DE L'EUROPE. – LA PAIX DE VIENNE. – REMANIEMENT EUROPÉEN. – MARIAGE DU DUC DE RICHELIEU. – NAISSANCE DU DUC DE FRONSAC. – *ALZIRE*. – *L'ENFANT PRODIGE*. – *LE LEGS*. – *LES FAUSSES CONFIDENCES*.

Après cette longue période de paix, ou de guerre sans importance, un événement s'accomplissait qui allait remettre en question l'équilibre de l'Europe.

Le 1^{er} février, le roi de Pologne, Frédéric-Auguste, meurt à Varsovie, âgé de soixante-deux ans. Son fils, le prince royal et électoral de Saxe, succédait de droit à son électorat ; mais il ne pouvait succéder au trône de Pologne, le trône de Pologne étant soumis à l'élection.

Ce prince, Frédéric-Auguste II, était le même qui avait détrôné Stanislas, beau-père de Louis XV.

Le 3 mai, la diète s'assembla.

Le résultat de sa délibération fut :

Que les seuls gentilshommes polonais avaient droit à l'éligibilité ;

Qu'il fallait non-seulement, pour jouir de ce droit, être gentilhomme polonais, mais encore être né de père et de mère catholiques ;

Que personne autre que le primat ne pouvait proclamer le roi, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie ;

Enfin, que l'élection était fixée au 25 du mois d'août.

Dès le 17 mars, le roi Louis XV avait déclaré à tous les ambassadeurs étrangers accrédités près la cour de France qu'il ne souffrirait pas qu'aucune puissance s'opposât à la liberté de l'élection.

Ce qui avait donné lieu à cette déclaration, c'était la démarche faite par le primat et par un certain nombre de gentilshommes auprès du roi Stanislas.

Cette démarche avait pour but d'offrir la couronne de Pologne au père de la reine de France.

Mais, en écoutant la proposition, Stanislas avait secoué la tête et avait dit :

— Je connais les Polonais : ils me nommeront, mais ils ne me soutiendront pas.

— Soyez nommé, lui fit dire Louis XV, et je vous soutiendrai, moi.

Sur cette promesse de son gendre, Stanislas accueillit l'offre qui lui était faite et déclara qu'il se mettrait sur les rangs.

Son compétiteur naturel était le prince royal et électoral de Saxe, fils du roi défunt.

Naturellement encore, la Russie et l'Autriche, voyant que la France s'était déclarée en faveur de Stanislas, se déclarèrent en faveur du prince Auguste.

La Russie fit croiser une flotte dans la Baltique.

L'Autriche donna ses ordres pour empêcher Stanislas de traverser ses États.

Le 20 août, c'est-à-dire cinq jours avant le jour fixé pour l'élection, le chevalier de Thiange, qui avait de la ressemblance avec le roi Stanislas, ajouta encore à cette ressemblance en se coiffant comme lui et en revêtant les habits que le roi portait ordinairement.

Ce changement de nom et de costume eut lieu à Berny, près Paris, où Stanislas s'était rendu en quittant Versailles.

À Berny, le vrai roi et le faux roi se séparèrent pour se tourner le dos.

Thiange, traité de Majesté, prit la route de Bretagne, arriva à Brest, où il s'embarqua publiquement le 26 à dix heures du soir, au bruit de toute l'artillerie du port.

Quant au roi Stanislas, il devait gagner Varsovie par terre, accompagné du seul chevalier d'Andelot.

En conséquence, le roi se coiffa d'une petite perruque noire et endossa un habit gris de la plus simple apparence ; quant au chevalier d'Andelot, il s'habilla un peu plus somptueusement, car il devait passer pour le maître, tandis que le roi jouait purement et simplement le rôle d'homme de confiance.

Tous deux montèrent dans une voiture en mauvais état et fort crottée, et avec des chevaux de poste gagnèrent la route de Metz. Mais, si pauvre et si délabrée que fût la chaise, ce n'en était pas moins une voiture française, laquelle, en Allemagne, pouvait inspirer des soupçons à la première ville de l'Empire. En conséquence, le chevalier d'Andelot reconnut que la voiture avec laquelle il était venu irait difficilement plus loin. Il invita donc son hôte à s'informer si, dans la ville, il n'y avait pas quelque chaise allemande à vendre. L'hôte chercha, en découvrit une et vint annoncer la trouvaille au chevalier, qui, trop fatigué, à ce qu'il prétendait, pour sortir lui-même, envoya son compagnon examiner la chaise, le chargeant de conclure le marché s'il trouvait le véhicule convenable.

Le roi acheta la chaise et paya.

Puis l'on se remit en route.

Jusqu'aux portes de Berlin, tout alla bien ; mais, aux portes de la capitale de la Prusse, commença un long interrogatoire dont le marchand et son homme de confiance sortirent à leur honneur.

À Francfort-sur-l'Oder, ils trouvèrent le neveu du marquis de Monti, ambassadeur de France ; ils montèrent dans sa voiture, où, pour tromper les espions, le roi ne prit que la quatrième place.

Enfin, le 8 septembre, le roi entra dans Varsovie.

L'élection, qui devait avoir lieu le 25 août, avait été remise au 11 septembre.

Stanislas arrivait donc à temps pour se montrer au peuple et lutter de sa personne.

Le 10, il monta à cheval, parcourut Varsovie dans tous les sens, au bruit des acclamations universelles.

Le 11, on recueillit les suffrages : tous furent pour Stanislas.

Le prince Viesnovicki, chancelier de Lithuanie, protesta seul contre cette unanimité en se retirant de l'assemblée et entraînant avec lui quelques mécontents.

Le même jour, le primat eût pu proclamer Stanislas roi ; mais il avait espéré ramener le chancelier de Lithuanie, qui persista dans sa retraite, ce qui fut cause que Stanislas ne fut proclamé que le lendemain.

Mais ce qu'avait prévu Stanislas arriva.

Une armée russe marchait contre Varsovie pour annuler l'élection. Les cent mille Polonais qui s'étaient réunis pour faire Stanislas roi s'étaient retirés dans leurs provinces respectives. L'armée polonaise était faible et désorganisée. Le secours promis par Louis XV n'arrivait pas. Les partisans de Stanislas ne l'invitaient pas moins à tenir bon, lui disant qu'il n'était besoin que d'une chose pour réussir, c'est-à-dire de gagner du temps. On jeta les yeux sur les différentes places fortes qui pouvaient offrir un asile au roi, et le choix s'arrêta sur la ville de Dantzic, cité libre se gouvernant

elle-même sous la protection du roi de Pologne.

Le 2 octobre, le roi Stanislas fit, en conséquence, son entrée à Dantzig, accompagné du primat, de l'ambassadeur de France et du comte Poniatovski, qui suivaient quelques seigneurs polonais.

Pendant ce temps, les Russes entraient en Pologne ; et dans le faubourg de Praga même, à la suite de la déclaration du général de Lacy, commandant les troupes russes, et réclamant au nom de la tzarine l'élection du prince Auguste, le prince Auguste fut élu.

La nouvelle de cette élection n'étonna pas Stanislas.

— Je l'avais bien dit, murmura-t-il en levant les épaules ; lui aussi éprouvera bientôt la fidélité de ceux qui l'ont nommé.

Et il proposa aux habitants de Dantzig de quitter leur ville et de leur rendre leur parole.

Mais ceux-ci s'opposèrent au départ du roi.

L'armée russe marcha donc sur Dantzig, et, le 20 février 1734, le siège commença.

Une grande question européenne se débattait en dehors de la question privée.

Le roi Stanislas représentait la nationalité polonaise.

Le prince Auguste représentait l'influence russe et allemande.

La nomination du prince Auguste, c'était le futur démembrement de la Pologne.

La France n'avait pas pris à l'aventure et sans réflexion le parti du roi Stanislas.

Il lui fallait, dans ses intérêts communs avec l'Espagne, ruiner la puissance de l'Autriche en Italie.

Il lui fallait opposer une digue à l'empire russe, menaçant, dès cette époque, de déborder sur l'Europe.

Cette digue, c'étaient la Suède, la Pologne et la Prusse.

La Suède et la Prusse promirent la neutralité.

Stanislas, roi de Pologne, continuait la politique de Charles IX et de Louis XIV : de Charles IX soutenant l'élection de Henri III ; de Louis XIV soutenant l'élection du prince de Conti.

Stanislas, à Varsovie, surveillait à la fois Pétersbourg et Vienne.

Voilà quelles considérations avaient entraîné la France dans cette guerre, bien entreprise, mal soutenue ; mal soutenue surtout par celui qui avait le principal intérêt à la soutenir, c'est-à-dire par Stanislas.

En se mettant à la tête de l'armée, toute désorganisée qu'elle était, en appelant les Polonais aux armes au nom de la nationalité polonaise, le roi Stanislas pouvait réunir cinquante mille hommes.

Avec ses cinquante milles hommes, il pouvait tenir tête aux Russes, garder sa capitale, attendre le secours de la France, et, s'il tombait, tomber du moins en combattant.

Mais Stanislas avait plus de cinquante ans ; Stanislas n'avait jamais été un homme énergique. Il couvrit sa faiblesse du manteau de la philanthropie et déclara qu'il ne voulait ni s'assurer une couronne aux dépens de la vie de ses sujets, ni se mettre dans le cas d'avoir marqué son avènement au trône par l'effusion de leur sang.

C'était répondre en prêtre, et non en soldat.

Stanislas s'était donc retiré, comme nous l'avons dit, à Dantzig, pour y attendre les secours de la France.

Le comte de Munich était venu joindre M. de Lacy avec un renfort de dix mille hommes ; il prit le commandement du siège.

Dantzig fut complètement investi, et le bombardement commença. La famine se fit bientôt sentir.

Mais la France avait promis un secours. La France n'avait pas encore pris l'habitude de manquer à sa parole. Les assiégés attendirent ce secours avec confiance.

Enfin, le drapeau blanc parut à l'horizon ; mais toutes les batteries de la côte étaient au pouvoir des Russes. M. de la Motte, qui commandait la flotte, n'osa s'exposer à une destruction à peu près certaine. Le cas qui se présentait était d'ailleurs prévu ; dans ce cas, la flotte devait s'arrêter à Copenhague et s'entendre sur ce qu'il y avait à faire avec M. de Plélo, ambassadeur de France en Danemark.

Louis-Robert-Hippolyte de Bréham, comte de Plélo, était de cette belle et noble race bretonne qui ne marchande jamais avec l'honneur. C'était un jeune homme de trente-quatre ans, poète, savant et diplomate à la fois, qui avait fait imprimer des recherches astronomiques dans le *Recueil de l'Académie royale des sciences* et des poésies légères dans le *Portefeuille d'un homme de goût*.

Il se fit communiquer par M. de la Motte, commandant de l'escadre, les instructions que celui-ci avait reçues de MM. de Fleury et de Maurepas. Il y vit que, s'il y avait moyen de garder Dantzig, il fallait tout faire pour y introduire un premier secours qui serait bientôt suivi d'un second ; que, si Dantzig était pris, il ne fallait plus s'occuper que d'une chose, c'est-à-dire de sauver le roi Stanislas.

Dantzig n'était pas pris ; donc il fallait y introduire le secours envoyé

Ce secours se composait de quinze cents hommes.

Avec ces quinze cents hommes, il s'agissait d'en attaquer quarante mille et de passer.

Si on lit attentivement l'histoire de nos guerres, on verra que l'impossible est ce qui germe le plus facilement dans une tête française.

À l'aspect de la situation, M. de la Motte recula.

Mais de Plélo prit tout sur lui, déclarant qu'il se chargeait, lui personnellement, de conduire les troupes françaises et de diriger le débarquement.

M. de la Motte rejeta toute responsabilité sur l'ambassadeur et fit diriger la flotte sur Dantzig.

La flotte passa à travers un feu croisé et arriva à la rade de Dantzig.

M. de Plélo débarqua, attaqua l'armée russe et tomba percé de coups.

Il avait prévu ce dénouement ; mais, au nom de l'honneur français, il avait cru devoir tenter ce qui ne pouvait être accompli.

M. de Plélo mort, la retraite se fit en bon ordre, et la flotte revint à Copenhague.

Comme dans tous ses échecs militaires, la France avait eu dans celui-ci le côté brillant qui immortalise une défaite à l'égal d'une victoire.

Au moment même où la flotte rentrait dans le port de Copenhague, le second secours d'hommes arrivait. Grâce à ce second secours, on pouvait réunir deux mille hommes des comtés de Flandre et d'Artois.

La situation de Dantzig ne fut point cachée aux officiers réunis en conseil de guerre pour qu'ils eussent à décider par eux-mêmes.

Tous déclarèrent que, partout où les Français étaient deux mille, ils ne pouvaient reculer devant l'ennemi, si nombreux qu'il fût ; si la flotte ne pouvait passer, on s'emparerait des forts à coups de mousquet.

D'ailleurs, on avait une mission sacrée à remplir : il fallait sauver la tête du roi Stanislas.

La flotte française reparut donc à l'embouchure de la Vistule ; mais, cette fois, chose incroyable, elle passa à travers le feu croisé des batteries, et, aux acclamations de la ville, elle entra voiles déployées dans le port de Dantzig.

Seulement, il ne s'agissait plus de tenir contre les Russes, mais de sauver le roi Stanislas, dont la tête était mise à prix.

Le roi était résolu à demeurer à Dantzig et à partager le sort de ses défenseurs, lorsque l'on apprit tout à coup que le fort de Wechsellund venait de capituler. Cette capitulation obligea la ville à songer à la sienne, et le roi fut le premier à rendre aux Dantziçois la parole qu'ils lui avaient donnée de s'ensevelir sous leurs murailles.

Il ne s'agissait plus pour le roi que de savoir comment il quitterait la ville, cernée de tous côtés par l'armée moscovite et complètement inondée jusqu'à trois lieues aux environs.

Chacun alors forma pour le roi un projet de retraite. Madame la

comtesse Czapska, palatine de Poméranie, qui parlait l'allemand comme sa langue maternelle, se fiant à un homme qu'elle avait éprouvé et qui connaissait parfaitement le pays, lui offrit de partager les risques de son voyage, de se travestir en paysanne et de le faire passer pour son mari.

Un autre expédient avait encore été proposé : c'était de se mettre à la tête de cent hommes résolus et de faire une trouée à travers l'ennemi. La difficulté n'était pas de trouver les cent hommes, il s'en serait présenté mille ; mais le moyen de tenter une pareille action dans un pays inondé et avec des lignes de circonvallation bouchant tous les passages ? Ce projet fut donc abandonné comme l'autre.

Un troisième était proposé par le marquis de Monti, ambassadeur de France, et ce troisième paraissait le plus praticable : c'était de quitter Dantzig avec deux ou trois hommes sûrs et déguisés en paysans.

Pour mettre à exécution ce moyen, Stanislas se rendit chez l'ambassadeur, le dimanche 27 juin, sous le prétexte d'y passer une nuit tranquille en s'écartant des bombes qui commençaient à gagner le quartier qu'il habitait ; mais, arrivé là, un de ces infimes accidents qui se suspendent presque toujours au-dessus des grands projets et qui menacent de les faire manquer se rencontra et faillit faire échouer celui du roi de Pologne.

Le marquis de Monti s'était procuré un costume de paysan tel qu'il convenait à la situation : habit usé, chemise de grosse toile, bonnet des plus simples, bâton d'une épine rude et polie, enfilé d'un cordon de cuir ; mais restaient les bottes !

Donner au roi des bottes neuves, c'était le dénoncer au premier œil observateur qui se fixerait sur lui. L'ambassadeur avait examiné avec attention tous les pieds qui passaient devant lui depuis deux jours afin de faire un choix intelligent entre la botte neuve, qui pouvait dénoncer le roi, et la botte trop usée, qui pouvait le laisser dans l'embarras, et il avait cru qu'un des officiers de la

garnison possédait une paire de bottes tout à fait convenable à la situation.

Seulement, comment et sous quel prétexte l'ambassadeur pouvait-il demander à l'officier de lui céder cette paire de bottes ?

C'était une négociation devant laquelle la diplomatie du marquis de Monti, si habile qu'elle fût, recula ; il préféra corrompre le domestique de l'officier, lequel vola les bottes de son maître et les apporta à l'ambassadeur.

Si étrange que fût le caprice d'un ambassadeur pour une vieille paire de bottes, le vol au moins répondait du secret.

Mais si M. de Monti avait bien jugé du degré d'usure des bottes, il avait mal mesuré le pied de l'officier : l'officier avait le pied petit, le roi avait le pied grand ; de sorte que, lorsque Stanislas voulut mettre les bottes de l'officier, il lui fut impossible d'entrer dedans.

M. de Monti fit apporter toutes les vieilles bottes de sa maison. Une paire appartenant à son valet de chambre fit l'affaire.

Ainsi, il était allé chercher bien loin ce qu'il avait sous la main ; ainsi, il avait été obligé de négocier un vol quand il n'avait qu'à réclamer son propre bien.

Le roi, complètement déguisé, ayant deux cents ducats en or sur lui, quitta la maison de l'ambassadeur, et à l'angle de la rue trouva le général Steinflicht qui l'attendait, déguisé comme lui. Tous deux allèrent alors prendre le major de la place. Ce major, qui était Suédois de naissance, s'était engagé à favoriser la retraite du roi et devait se trouver à certain endroit du rempart.

Le major était à l'endroit désigné et attendait.

Au bas du rempart, deux nacelles étaient amarrées, et dans ces nacelles se tenaient trois hommes qui, connaissant, à ce qu'ils prétendaient, le voisinage, s'étaient engagés à conduire le fugitif jusqu'à Marienwerder, qui était au roi de Prusse.

Au lieu de trois hommes, il y en avait quatre ; mais ce n'était pas le moment de faire des questions. Le roi accepta ce surcroît

d'escorte.

À dix pas du fossé, était un poste occupé par un sergent et quelques hommes. Ce sergent avait sans doute une consigne sévère, car Stanislas le vit deux ou trois fois coucher en joue le major, qui voulait passer et faire passer les fugitifs sans donner d'explication. Deux ou trois fois même, le major, poussé à bout, mit, de son côté, la main sur la gâchette d'un pistolet qu'il tenait caché dans la poche de sa veste ; mais il réfléchit au bruit que ferait l'arme, au tumulte qui suivrait la mort du sergent, et il préféra lui tout avouer.

Alors celui-ci exigea que le roi vînt lui parler à lui-même et se faire reconnaître. Le roi y consentit : le sergent s'inclina et ordonna à ses hommes de laisser passer Stanislas et sa suite.

Le major n'avait pas besoin d'aller plus avant ; Stanislas le renvoya donc et monta dans la nacelle avec le général Steinflicht. Il commença de voguer ou plutôt de ramer à travers la campagne inondée, dans l'espoir de gagner la Vistule et de se trouver à la pointe du jour de l'autre côté du fleuve, et, par conséquent, presque hors d'atteinte de l'ennemi.

Mais, après un quart de lieue à peine, les conducteurs du roi ayant rencontré une cabane située au milieu des marais, déclarèrent que, pour ce jour-là, il y avait assez de chemin de fait, qu'il était trop tard pour tenter le passage de la rivière, et qu'il fallait se décider à demeurer là le reste de la nuit et le jour suivant.

Le roi eut beau faire des représentations, c'était un parti pris : il fallut céder.

Il descendit de sa nacelle et entra dans la maison.

Ce fut alors qu'à la suite de cette première lutte qu'il venait d'avoir avec son escorte, Stanislas jeta un regard investigateur sur les hommes qui la composaient.

Le chef était un homme de trente à trente-cinq ans, affectant sur ses compagnons un air d'autorité qu'il prenait en toute occasion pour présenter les projets les plus extravagants : c'était à la fois le

type de l'ignorance, de la sottise et de l'entêtement.

Les deux autres appartenaient à cette classe vagabonde, moitié soldat, moitié bohème, qu'on appell *sznapan*s, et dont nous donnerons une idée plus exacte en rappelant que, de ce mot *sznapan*, nous avons fait *chenapan* ; eux connaissaient assez bien le pays, mais ils offraient, à part cet instinct des animaux qui consiste à retrouver son chemin par la vue, l'ouïe et l'odorat, le type le plus complet de la brutalité.

Le quatrième, celui que le roi ne s'attendait pas à trouver, n'appartenait point, en effet, à l'honorable compagnie.

C'était un banqueroutier qui, fuyant les recors, s'était arrangé pour gagner la Prusse à l'aide des dispositions prises en faveur du roi.

Tout cela ne rassurait pas le fugitif. Aussi fut-ce le cœur profondément serré qu'il entra dans la cabine, et que, couché sur un banc, la tête appuyée au banqueroutier, qui, en vertu de l'égalité dans le malheur, partageait ce banc avec lui, il attendit le jour.

Le jour venu, Stanislas sortit de la cabane. Il était à une demi-lieue de Dantzig, que l'on continuait de bombarder, et il ne perdait aucun détail du bombardement.

Le roi passa toute la journée dans l'impatience de la voir finir.

Heureusement, la cabane dans laquelle il se trouvait était si misérable et si isolée, que personne n'y vint.

On se remit en chemin avec la nuit ; seulement, au fur et à mesure que l'on avançait, le chemin devenait plus pénible. On était arrivé au milieu d'une forêt de roseaux dans laquelle il fallait se frayer un passage, non-seulement en les écartant, mais encore en les écrasant sous le fond de la barque ; il en résultait que cette courbure faisait, dans le silence de la nuit, un bruit qui pouvait être entendu et laissait une trace qui donnait toute facilité à poursuivre les fugitifs.

De temps en temps, en outre, il fallait descendre du bateau enfoncé dans la vase et le tirer à force de bras dans un endroit où

il y avait plus d'eau.

Vers minuit, on arrivait à la chaussée d'une rivière que l'on crut être la Vistule. Aussitôt les conducteurs se mirent à tenir conseil entre eux ; ni le roi, ni le général Steinflicht ne furent admis à ce conseil. Le roi profita de ce moment pour prier le général Steinflicht de se charger de l'or qu'il portait sur lui et dont le ballonnement le blessait ; mais le général lui fit observer qu'ils pouvaient, par un accident quelconque, être séparés, et qu'alors la perte de cet or deviendrait on ne plus préjudiciable au roi. Le roi insista ; mais tout ce à quoi consentit le général fut de partager la somme.

Il prit donc cent ducats et laissa les cent autres au roi.

Le résultat du conseil tenu par l'escorte du roi avait été que, dans le doute où l'on se trouvait des localités, le chef, Steinflicht et le banqueroutier remonteraient à pied la chaussée, tandis que le roi et deux sznapans côtoieraient cette même chaussée par le marais.

Ainsi ce qu'avait prévu Steinflicht ne tardait pas à se réaliser : le roi et le général allaient être séparés ; il est vrai que ce n'était que momentanément.

Il y avait erreur dans les calculs : on ne se trouvait pas au bord de la Vistule, mais au bord du Néring.

Cependant, au bout de cent pas, les deux petites troupes s'étaient perdues de vue ; à chaque instant, le roi s'informait de Steinflicht, et, à chaque information, ses compagnons répondaient :

— Soyez tranquille, il est là.

Le jour vint. On était perdu, ou à peu près ; il fallait, sans gaspiller le temps, chercher un endroit où passer la journée et attendre la nuit.

Alors les deux hommes, en s'orientant, reconnurent qu'il devait y avoir dans les environs une cabane appartenant à un paysan de leur connaissance ; on aborda chez lui en lui demandant :

— Avez-vous des Moscovites chez vous ?

— Je n'en ai pas dans ce moment-ci, dit le paysan ; mais si

vous avez affaire à eux, il m'en vient toute la journée.

Le parti du roi était pris : mieux valait encore rester caché dans cette cabane que dans les marais. Les deux sznapans conduisirent le roi dans un petit grenier situé au-dessus de la salle commune, lui offrirent la disposition d'une botte de paille qui se trouvait là par hasard et l'invitèrent à se reposer, tandis que l'un monterait la garde en bas et que l'autre se mettrait à la recherche du général, que le roi ne cessait de demander.

Il y avait deux nuits que le roi n'avait fermé l'œil. Il essaya de dormir ; mais ses bottes pleines d'eau et de fange, cette séparation, ce dessein marqué par ses conducteurs de s'éloigner de la route qu'on était convenu de suivre, les dangers qu'il courait dans cette cabane où, au dire des paysans, les Moscovites venaient vingt fois par jour, enfin toutes les idées funestes qui passent à travers l'esprit d'un homme en pareille situation, écartèrent de lui le sommeil.

Ne pouvant dormir, le roi se leva donc, et, mettant la tête à la lucarne de son grenier, il vit un officier russe qui se promenait dans la prairie à cent pas de la cabane et deux soldats russes qui faisaient paître leurs chevaux.

Ces trois hommes éloignés du camp parurent au roi trois sentinelles placées là pour l'épier, en attendant sans doute qu'on fût allé chercher du renfort, et cette idée fut confirmée dans l'esprit du pauvre prince lorsqu'il vit une douzaine de Cosaques courant bride abattue à travers champs et venant droit à la cabane. Ce changement dans le paysage, assez tranquille jusque-là, fit que le roi se retira de la fenêtre et se rejeta sur sa botte de paille, attendant les événements.

Au bout de cinq minutes, la bande de Cosaques occupait la salle basse de la cabane.

Un instant après, le roi entendit craquer l'escalier qui conduisait à son grenier. Il s'attendait à voir paraître quelque figure barbue et menaçante, lorsqu'au contraire, dans la personne qui venait le visiter, il reconnut son hôtesse, laquelle lui était expédiée par les

deux sznapans pour lui dire de se garder de descendre.

Le roi n'en avait pas la moindre intention.

Les Cosaques ne couraient aucunement après lui ; ils venaient déjeuner, voilà tout.

Leur séjour dans la cabane dura une heure. Mais, débarrassé des Cosaques, le roi ne l'était pas de son hôtesse : la curiosité de cette femme avait été éveillée par le soin avec lequel le voyageur se cachait et par la commission qu'elle venait de remplir près de lui, et elle voulait savoir quel était le grand personnage qui craignait si fort les Cosaques, et qu'elle avait l'honneur de recevoir chez elle.

Stanislas eut grand'peine à se tirer de cette épreuve ; il inventa un roman que son hôtesse crut ou fit semblant de croire.

Sur la fin du jour, ennuyé de la réclusion qu'il subissait, le roi descendit pour prendre langue avec ses conducteurs. Ceux-ci lui répondirent que le général Steinflicht n'était qu'à un quart de lieue, et qu'il se proposait de rejoindre le roi, pendant la nuit, à un endroit de la Vistule dont ils étaient convenus et où ils doutaient que l'on pût, tant le vent soufflait avec violence, traverser un si grand fleuve dans un si petit bateau.

Le roi ne pouvait plus se défier de l'honneur de ces hommes qui, ayant passé la journée au milieu des Russes, auraient pu le livrer si telle eût été leur intention, mais il craignait leur ignorance. Le soir venu, il se remit donc en route, rassuré sur le premier point, mais fort inquiet sur le second.

À un quart de lieue de la cabane où l'on avait passé la journée, il fallut laisser le bateau, attendu que l'inondation finissait là. On commença donc de marcher à pied dans un sol fangeux où à chaque instant l'un des trois voyageurs entraît jusqu'aux cuisses et avait besoin de l'aide de ses deux compagnons pour ne pas entrer jusqu'au cou.

Enfin, au bout de quatre ou cinq heures, on reconnut qu'on avait atteint la chaussée de la Vistule. Un des sznapans pria alors le roi de demeurer avec son camarade tandis qu'il irait voir si le bateau

était à sa place.

Un quart d'heure après, il revint disant que le bateau n'y était plus, et sans doute avait été enlevé par les Moscovites.

Il fallut rentrer dans le marais et chercher un asile où passer la journée. On aperçut une maison, et l'on s'achemina vers elle.

Mais à peine la petite troupe avait-elle mis le pied sur le seuil, que le maître de la maison, se retournant, s'écria en montrant le roi :

— Oh ! mon Dieu ! quel est cet homme ?

— Pardieu ! dit un des sznapans, cet homme, c'est notre camarade.

— Cet homme, dit le paysan en ôtant son bonnet et en s'inclinant, c'est le roi Stanislas !

Il n'y avait pas à hésiter.

— Oui, mon ami, dit le roi en lui tendant la main ; oui, le roi Stanislas fugitif, qui se confie à vous et qui vient vous demander un asile dans votre maison, et le moyen de gagner l'autre bord de la Vistule.

Cet aveu obtint le plus heureux succès. Fier de cette confiance, le paysan n'eut plus qu'un désir, celui de la mériter ; il promit au roi de lui faire passer la Vistule, et à l'instant même se mit en mesure de tenir sa promesse.

Pendant que le brave homme était occupé à chercher un bateau et un passage, le roi aperçut le chef de ses conducteurs, dont il était séparé depuis trente-six heures et qui revenait tout courant vers la maison.

Il le reçut sur le seuil, et son premier mot fut pour lui demander des nouvelles du général Steinflicht.

Le chef raconta alors que, la veille, tandis qu'il attendait avec le général et le banqueroutier le roi à l'endroit convenu, ils avaient vu accourir vers eux une troupe de Cosaques. Alors chacun aurait fui de son côté ; lorsqu'il avait retourné la tête, il n'avait plus revu ni le général ni le banqueroutier, et il ignorait ce qu'ils étaient deve-

nus.

Tous les reproches n'y pouvaient rien : le roi prit patience et attendit.

Vers cinq heures du soir, il vit revenir son hôte, lequel lui annonça qu'il avait trouvé un bateau chez un pêcheur, où logeaient deux Moscovites, mais que son avis était d'attendre plusieurs jours avant de tenter le passage, et cela, à cause du grand nombre de Cosaques répandus dans les environs, les uns pour faire pâturer leurs chevaux, les autres pour suivre la trace du roi, dont la fuite commençait à être connue.

Le roi tint conseil avec ses hommes et le paysan, et il fut décidé qu'il passerait, dans la maison où il était, la nuit et la journée suivante.

Ce furent une longue nuit et une longue journée.

Le lendemain, vers cinq heures, les hésitations commencèrent. Le roi comprit alors qu'il fallait appeler à son aide un puissant auxiliaire ; il fit monter une bouteille d'eau-de-vie et il invita les sznapans et le paysan à boire à sa santé.

À la fin de la bouteille, l'effet était produit, et ces hommes étaient prêts à passer pour lui dans l'eau et le feu.

Le roi profita de ces dispositions, qui furent encore augmentées par cette bonne nouvelle que les deux soldats russes n'étaient plus chez le batelier et qu'une barque attendait le voyageur au bord du fleuve.

Le roi et son hôte montèrent à cheval ; le paysan marchait à cinquante pas en avant, les trois autres hommes suivaient à pied par derrière. À chaque pas, on traversait de profonds bourbiers où le cheval du roi s'abattait ou s'enfonçait jusqu'au poitrail. De tous côtés, brillaient les feux de divers camps volants semés dans la plaine ; mais la clarté de ces feux, circonscrite dans un certain cercle, avait le double avantage de montrer au roi les ennemis et de lui indiquer la ligne de ténèbres qu'il devait suivre pour ne pas être vu.

Tout à coup, l'hôte du roi, qui marchait en éclaireur, s'arrêta et revint dire au roi qu'il craignait que le passage qu'il croyait libre ne fût gardé, qu'il eût donc à se tenir où il était et à attendre.

Le roi s'arrêta : le paysan piqua en avant et, au bout d'un quart d'heure, revint dire que le passage était en effet gardé, qu'il avait perdu les chevaux dans le pâturage et qu'il les cherchait sans pouvoir les trouver.

La consternation se mit dans la petite troupe, qui décida incontinent qu'il fallait revenir sur ses pas. Mais le roi s'opposa de toute sa force à cette retraite, et le paysan, voyant combien il répugnait à son illustre compagnon de retourner en arrière, offrit de faire une nouvelle tentative et d'essayer s'il trouverait un autre passage. Mais le chef et les deux sznapans, chez lesquels les fumées de l'eau-de-vie s'étaient dissipées, ne voulaient entendre à rien. Le roi fut obligé de leur rendre la liberté de se retirer seuls si cela leur convenait. Alors ils se couchèrent à terre, gémissant comme des femmes en disant qu'on les faisait marcher à une mort certaine.

Sur ces entrefaites, le paysan revint : il avait trouvé un passage.

Le roi se remit en route, et, en effet, au bout d'une demi-heure, atteignit la chaussée sans avoir fait de mauvaise rencontre.

Sur cette chaussée, on vit, ou plutôt on entendit venir un chariot moscovite. Le roi se rangea de côté avec sa troupe, et le conducteur du chariot passa sans voir personne.

À cent pas de là, on laissa les chevaux pour faire un quart de lieue à pied ; ce quart de lieue fait, on se cacha dans les broussailles, tandis que le paysan allait de nouveau à la découverte.

Bientôt on entendit le bruit des rames.

Le batelier venait chercher le roi au bord du fleuve, et les fugitifs s'embarquèrent.

Près d'aborder à l'autre rive, le roi tira son hôte à part, et, prenant dans sa poche une poignée de ces ducats qui l'incommodaient si fort et dont, par bonheur, Steinflicht n'avait pas voulu se charger entièrement, il la mit dans la main du brave homme,

lequel, secouant la tête, commença par refuser toute rétribution, et finit, sur les instantes prières du roi, par prendre respectueusement deux ducats dans l'auguste main qui s'étendait vers lui.

Ce fut tout ce qu'il consentit à recevoir.

Une fois sur l'autre bord de la Vistule, le roi n'avait plus besoin de lui. Aussi, après avoir déposé le roi sur la rive, après avoir respectueusement baisé le pan de son habit grossier, il repassa le fleuve avec le batelier.

À cent pas de la Vistule, on apercevait un gros village. Le roi y arriva au point du jour. Là, croyant n'avoir plus rien à craindre, le chef des deux sznapans se jetèrent sur un lit où ils disparurent dans la plume dont aucune instance ne put les tirer.

Le roi vit alors qu'il ne devait s'en rapporter qu'à lui-même du soin de trouver un nouveau moyen de transport. Il éveilla un paysan et fit tant, que cet homme consentit à aller chercher une voiture, quelle qu'elle fût et à quelque prix que ce pût être.

Seulement, le roi fit la faute de payer d'avance son messenger, de sorte que son messenger revint ivre-mort.

Cependant, il avait eu, tout ivre qu'il était, l'intelligence de faire, ou à peu près, la commission.

Il ramenait un homme qui voulait bien louer un chariot plein de marchandises, mais à la condition qu'on en consignerait le prix.

Le roi offrit de les acheter. Le marché fut passé moyennant vingt-cinq ducats, et le roi se trouva à la tête d'un assortiment de toile de Saxe.

Cependant, le marché fait à la hâte dans la rue, en face des passants, avait ameuté quelques personnes. Il s'agissait donc de partir sans perdre de temps, lorsque l'un des sznapans, voyant sans doute la facilité avec laquelle le roi se défaisait de son argent, sortit de la maison où il venait de reposer une heure ou deux, et commença à vanter tout haut les services que lui et ses compagnons avaient rendus au roi et à en demander le prix, et ce prix, à son avis, devait être d'autant plus élevé et d'autant moins marchandé par le roi,

qu'il avait risqué sa liberté et sa vie ; en conséquence, il prétendait donc, et sur l'heure, recevoir le prix de tout cela.

La situation devenait embarrassante : la foule, comme toujours, paraissait prête à prendre parti pour le réclamat, quand, au grand étonnement du roi, le chef sortit de la maison, reprocha à l'homme son ivrognerie, et, se retournant vers le peuple :

— Ne croyez pas un mot de ce que dit ce drôle-là, ajouta-t-il ; c'est son habitude, quand il est ivre, de prendre ses compagnons pour des grands seigneurs et de leur demander le prix de services qu'il ne leur a pas rendus.

Puis, le prenant par le bras, il le fit rentrer dans la maison au milieu des huées des assistants.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Le roi renvoya à l'ambassadeur celui des deux sznapans qui n'était pas ivre ; il fit monter dans la voiture celui qui l'était, se plaça près de lui, et confia au chef la conduite du cheval et de la voiture.

On sortit du village sans demander aucun chemin ; car on ne voulait pas, en cas de poursuite, laisser trace du passage royal. Le roi s'orienta conjecturalement, et comme il s'agissait maintenant de passer le Nogat, le roi essayait de gagner la pointe où il se sépare de la Vistule, laissant sur la gauche Marienbourg, où il y avait garnison ennemie.

La petite caravane traversa plusieurs villages habités par des Saxons ou des Moscovites sans que ni les uns ni les autres s'opposassent à son passage ; et, sur les huit heures du soir, on arriva au bord d'une rivière.

Un cabaret était près de cette rivière, et, à quelques pas du cabaret, une vieille nacelle ouverte de toutes parts. Les gens du roi s'écrièrent alors qu'ils étaient au bord du Nogat, et que la Providence elle-même leur envoyait ce bateau pour le traverser.

Déjà ils s'occupaient de pousser le batelet à l'eau, lorsque le roi s'informa à un paysan quelle était cette rivière près de laquelle il était arrêté.

Cette rivière, c'était la Vistule ; le Nogat était à une lieue et demie plus loin.

Si le roi ne s'était pas informé, il allait se retrouver sur cet autre bord du fleuve qu'il avait eu tant de peine à quitter.

Il était difficile de gagner le pays avec la voiture ; les chevaux étaient éreintés de la marche forcée qu'ils avaient faite. Le roi entra dans le cabaret, se donna pour un boucher de Marienbourg qui désirait passer le Nogat pour aller au delà faire des achats de bétail, et demanda s'il était possible de se procurer un bateau.

L'hôte secoua la tête : selon lui, tous les bateaux, même les plus petits, avaient été enlevés par les Russes et conduits à Marienbourg, à cause des partis polonais qui battaient la campagne de l'autre côté.

Encore un obstacle qui se présentait au moment où l'on touchait au salut !

Le roi passa la nuit dans une grange, nuit d'insomnie comme toutes celles qui s'étaient écoulées depuis qu'il avait quitté Dantzig ; une seule nuit il avait reposé, c'était la nuit qu'il avait passée chez le brave paysan qui l'avait reconnu.

Au point du jour, le roi remonta dans son chariot et se mit en route, suivant la chaussée par des chemins affreux. Au bout de deux heures de marche, on rencontra un village. Le roi descendit de son chariot, entra dans une maison, et, comme la veille, se donna pour un garçon boucher de Marienbourg qui allait acheter du bétail de l'autre côté du Nogat.

— Cela tombe à merveille, lui dit l'hôtesse, et vous n'avez pas besoin de traverser la rivière. J'ai du bétail à vendre, et, comme je suis de bonne composition, nous nous arrangerons, j'en suis sûre.

— Cela est impossible, répondit le roi, attendu que je dois faire mes achats avec de l'argent qui m'est dû de l'autre côté de la rivière : l'argent une fois touché, je ne dis pas que nous ne ferons pas affaire ; mais l'important pour moi dans ce moment, c'est, comme vous voyez, de toucher mon argent.

— Mais comment ferez-vous puisqu'il n'y a pas un seul bateau ?

— Bah ! fit le roi, quelque chose me dit que vous m'en trouverez un, vous.

— Tenez, dit-elle, je vois bien que vous êtes un brave homme et que vous avez besoin de passer l'eau. Eh bien, je vais vous donner mon fils. Il y a, sur l'autre bord, un pêcheur de ses amis qui a un bateau amarré à sa maison. À un signal, il viendra vous prendre. Allez, et que Dieu vous conduise hors de l'embarras où je vous vois !

Le roi remercia cette femme. Elle aussi, l'avait-elle reconnu ? il n'en sut jamais rien ; mais, montant avec son fils dans le chariot, le roi se rendit au bord du Nogat.

Là, le jeune homme donna le signal.

À l'instant même, le pêcheur sortit de la maison et traversa la rivière.

Le roi entra dans le bateau avec un de ses hommes, laissant l'autre au chariot et lui promettant de lui renvoyer son compagnon.

Arrivé sur l'autre bord, le roi leva les mains et les yeux au ciel : il était sauvé.

Alors il congédia son sznapan, lui donna une lettre pour l'ambassadeur, laquelle invitait M. de Monti à donner aux trois hommes la récompense promise, attendu que le roi était arrivé sain et sauf de l'autre côté du Nogat.

Puis, s'avançant vers un village nommé Bialagora, le roi y acheta un autre chariot avec deux chevaux.

Le soir même, dans cet équipage, Stanislas, désormais hors de tout danger, faisait son entrée à Marienwerder.

Quant aux Français restés à Dantzig, au jour où la ville se rendit, leur courage leur fut compté. Des ordres arrivèrent des cours de Vienne et de Russie pour qu'ils ne fussent pas traités en prisonniers de guerre, mais en étrangers libres et auxiliaires. Soit véritable admiration pour cette splendide folie, soit que la tzarine

et l'empereur ne voulussent pas se fâcher avec le cabinet de Versailles, ces deux princes firent une foule de galanteries aux officiers ; la tzarine, particulièrement, envoya à chacun d'eux un habit complet de drap russe, manufacturé, brodé et taillé en Russie.

Ainsi finit l'expédition si fatale au roi Stanislas Leczinski. Elle tira le plus pur de ce noble sang polonais, qui semble depuis un siècle ne demander qu'à couler sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Stanislas Poniatovski lui porta le dernier coup en se faisant le complice de Catherine et en montant sur le trône à son tour trente ans après.

Le canon de Dantzig avait mis le feu à l'Europe.

Un affront venait d'être fait aux armes françaises par les russes et les impériaux : on ne pouvait atteindre les Russes, retranchés derrière le Volga et le Niémen, mais on pouvait joindre l'Autriche en Allemagne et en Italie.

L'Espagne, notre sœur nous donnait la main.

Toute trace de dissentiment avait disparu entre Philippe V et Louis XV. La naissance de deux princes avait mis la maison d'Orléans hors de cause et ôté au petit-fils de Louis XIV toute possibilité de rêver plus longtemps la réunion des deux royaumes.

D'ailleurs, comme la France, l'Espagne était intéressée à l'abaissement de la maison d'Autriche. N'avait-elle pas Naples et Parme à réclamer en Italie ?

Voici le plan de la campagne arrêté.

Une armée traverserait la Lorraine, les Trois-Évêchés, et irait mettre le siège devant Philipsbourg, cette clef de l'Allemagne.

Philipsbourg pris, on pénétrerait au cœur de la Souabe, et l'on irait, à travers l'Allemagne, donner la main à la Pologne.

Une autre armée franchirait les Alpes avec l'aide des Piémontais nos alliés et marcherait sur Milan, tandis qu'un corps de troupes espagnoles, prenant la Péninsule par l'autre extrémité, débarquerait à Naples et marcherait de l'est à l'ouest, tandis que nous

marcherions, nous, de l'ouest à l'est.

Les deux généraux en chef de ces deux armées étaient, pour l'armée d'Allemagne, le duc de Berwick ; pour l'armée d'Italie, le maréchal de Villars.

Le duc de Berwick, Jacques Fitz-James, était fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough ; il était né le 21 août 1670. Il avait été envoyé en France à l'âge de sept ans, élevé à Juilly, au Plessis et à la Flèche ; il avait fait ses premières armes en Hongrie. Il s'était fait naturaliser Français en 1703. Il avait commandé en Espagne en 1704. Il avait été fait maréchal de France en 1706. Il s'était donc battu successivement en Espagne, en Flandre et sur le Rhin. La paix l'avait laissé en 1719, la guerre le venait reprendre en 1734.

Il avait plus de soixante-quatre ans.

C'était un homme infatigable, intrépide et froid.

Nous connaissons le maréchal de Villars, plus qu'octogénaire à l'époque où nous sommes arrivés : c'est toujours le même homme, malgré son grand âge, et le poids de ses quatre-vingt-un ans n'avait rien enlevé à l'exaltation de son orgueil et à la légèreté de son caractère.

Les généraux qui devaient servir sous le duc de Berwick étaient :

Charles-Louis-Auguste-Fouquet, comte de Belle-Isle, petit-fils du fameux surintendant des finances dont nous avons, dans *Louis XIV et son Siècle*, raconté la haute fortune et la profonde disgrâce.

Lui aussi avait subi ces caprices du sort familiers à sa race. Nommé maréchal de camp sous la Régence, il avait fait en Espagne la guerre de famille. Enveloppé dans la disgrâce de Le Blanc, il avait été mis à la Bastille avec lui sous le ministère de M. le duc et n'en était sorti que pour subir un exil dans ses terres. Enfin, en 1732, il avait été fait lieutenant général et promu au commandement d'un des quatre camps de plaisance formés la même année.

Adrien-Maurice de Noailles, né en 1678. Nous l'avons plus d'une fois rencontré déjà sous le nom de duc d'Ayen qu'il portait

dans sa jeunesse. Il avait été cornette du régiment de cavalerie du maréchal de Noailles, avait obtenu une compagnie en 1693, commandait en second une brigade de cavalerie en 1695 ; il avait été créé brigadier des armées du roi en 1702, enfin maréchal de camp en 1704, et bientôt après lieutenant général.

Claude-François Bidal, chevalier d'Asfeld. D'abord mestre de camp d'un régiment de dragons, puis brigadier des armées du roi en 1694, puis maréchal de camp en 1702, puis lieutenant général en 1704.

Enfin, Maurice, comte de Saxe, jeune homme de trente-huit ans, dont nous avons déjà parlé à propos de la mort de mademoiselle Adrienne Lecouvreur ; héros de race bâtarde comme Dunois et Berwick ; fils d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne qui venait de mourir, et d'Aurore de Kœnigsmark ; Maurice de Saxe, qui, à douze ans, avait eu un cheval tué sous lui et son chapeau traversé d'une balle à Tournai ; qui, à la bataille de Malplaquet, c'est-à-dire à l'âge de treize ans, avait conservé le sang-froid d'un homme au milieu du plus effroyable carnage dont les annales du siècle fassent mention ; qui, à seize ans enfin, surpris à l'improviste dans le village de Traknitz, y avait fait, à la tête d'une poignée de soldats, une défense si vigoureuse, que tous les historiens la comparaient à celle de Charles XII à Bender.

Depuis ce temps, le comte de Saxe s'était trouvé partout où l'occasion lui avait été donnée de tirer l'épée : à Stralsund, à Belgrade, à Mittau. Enfin, la guerre avait éclaté contre l'Autriche, et le comte de Saxe avait été envoyé à l'armée du Rhin comme maréchal de camp.

Cinq princes du sang y portaient les armes avec lui.

Le comte de Charolais, le prince de Conti, le prince de Dombes, le comte d'Eu et le comte de Clermont.

Les généraux qui devaient servir sous M. de Villars étaient :

Le roi Charles-Emmanuel, né à Turin, le 27 avril 1701, reconnu roi de Sardaigne et duc de Savoie après l'abdication de son père

Victor-Amédée II ;

François, duc de Broglie, né le 11 janvier 1671, cornette au régiment des cuirassiers en 1687, capitaine en 1690, mestre de camp en 1693, brigadier en 1702, maréchal de camp en 1704, inspecteur général de cavalerie en 1707, enfin lieutenant général en 1710 ;

Enfin, François de Franquetot, duc de Coigny, qui, né le 16 mars 1670, avait conquis ses grades un à un, depuis celui de cornette jusqu'à celui de lieutenant général.

Les deux généraux impériaux étaient :

Le prince Eugène, général en chef de l'armée d'Allemagne, et le général de Mercy, général en chef de l'armée d'Italie.

Nous connaissons le fameux prince Eugène : c'est toujours le vainqueur de Zante, d'Hochstedt, d'Audenarde, de Malplaquet, de Peterwardein, le fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini.

Quant à Ferdinand-Charles de Mercy, né en 1666, volontaire à la défense de Vienne assiégée par les Turcs, lieutenant dans un régiment de cuirassiers, puis major, puis feld-major général, et enfin, en 1719, nommé commandant général de la Sicile, c'était, malgré ses soixante-huit ans, un général de surprise, d'apparition subite, de marches et de contre-marches.

Nous ne suivrons pas cette double invasion dans ses détails ; nous en signalerons seulement les principaux faits, et nous en consignons les résultats.

Au nord, la Lorraine est envahie sans coup férir ; le duché de Bar reçoit garnison ; le siège est mis devant Philipsbourg ; le maréchal de Berwick est tué d'un boulet qui lui traverse la poitrine ; le siège est continué par d'Asfeld, de Noailles, et surtout par M. de Belle-Isle ; après trente-deux jours de tranchée ouverte, la ville est prise à la vue du prince Eugène.

Au midi, l'armée franco-piémontaise traverse le Pô, manœuvre hardiment sans rencontrer d'autres entraves que l'orgueil et la mauvaise humeur de Villars, constamment en opposition avec la hardiesse de mouvement et la fermeté de décision du roi Charles-

Emmanuel. Heureusement, la fièvre prend le maréchal, il s'alite et meurt.

Ainsi, les deux armées françaises perdent au début de la campagne, et presque en même temps, les deux généraux en chef, généraux que vingt ans de paix ont plus vieillis que quarante de guerre, qui ne sont plus en harmonie avec les éléments guerriers qu'ils sont appelés à faire mouvoir, et disparaissent pour faire place aux tactiques nouvelles qui vont succéder aux vieilles théories.

La mort de Berwick et de Villars, c'est l'avènement du chevalier de Folard et du comte de Saxe.

Le commandement de l'armée d'Italie tombe donc aux mains de Broglie et de Coigny, comme celui de l'armée du Nord est tombé aux mains d'Asfeld et de Noailles.

En somme, les impériaux ont battu précipitamment en retraite jusqu'à Parme ; là seulement, ils trouvent la position qui convient à leur général en chef pour attendre l'ennemi.

Non-seulement les impériaux nous attendent à Parme, mais de la retraite ils passent à l'offensive, se déploient avec un ordre admirable, nous attaquent par colonnes serrées et par grandes masses, mettent en retraite les régiments de Berry et d'Auvergne, qui de la retraite passent à la déroute, lorsque tout à coup le comte de Mercy, atteint d'une balle, tombe mort. À l'immense clameur qui porte cette nouvelle dans leurs rangs, les impériaux s'arrêtent. M. de Coigny saisit avec une admirable sagacité ce mouvement d'hésitation, ordonne une charge par régiments serrés en colonnes, selon la méthode du chevalier de Folard. Les impériaux, qui attaquaient, sont attaqués à leur tour. Les régiments français font une immense trouée dans leur centre. Ils s'écartent, se dispersent et fuient, laissant huit mille hommes sur le champ de bataille.

Louis XV apprend, à dix-neuf jours d'intervalle, la prise de Philipsbourg et la bataille de Parme ; d'Asfeld, de Noailles, de Broglie et de Coigny sont nommés maréchaux de France.

Nous avons vu ce qui se passe à Philipsbourg et ce qui se passe

à Parme ; voyons ce qui se passe à Naples.

L'infant don Carlos a débarqué le 29 mars ; Naples lui a ouvert ses portes sans résistance ; le 10 mai, il fait son entrée dans la capitale, et, cessionnaire de tous les droits du roi son père sur le royaume des Deux-Siciles, il reçoit en son propre nom l'hommage de tous les ordres de l'État.

Le 25 du même mois, les impériaux, commandés par le général Visconti, sont forcés dans leurs retranchements de Bitonto. Le 15 juin, une escadre de seize galères, moitié française, moitié espagnole, amène au nouveau roi un renfort de dix-huit bataillons et de deux mille cinq cents chevaux, avec lesquels don Carlos met le siège devant Gaete, qui se rend le 6 août.

Dix-huit mille hommes passent alors le détroit pour soumettre la Sicile à don Carlos. Sur la terre ferme, Capoue, en Sicile, Messine et Syracuse tiennent seules pour l'Empire.

En cinq mois, tout le territoire des Deux-Siciles est aux mains des Espagnols, et l'empereur perd le royaume de Naples pour avoir voulu faire un roi de Pologne.

En même temps, les impériaux reprennent un petit avantage dans une surprise de nuit, où le maréchal de Broglie, paresseux et dormeur, est obligé de se sauver la culotte à la main.

Mais, le 19 septembre, le maréchal de Broglie reprend sa revanche à Guastalla : c'est une seconde bataille de Parme.

À la fin de juin 1735, les Espagnols ont fait leur jonction avec les Français et les Piémontais. Les impériaux sont presque entièrement chassés de la Lombardie, et nous tenons tout le bas et tout le haut Mantouan.

Mantoue reste à l'empereur.

En Allemagne, nous sommes à la porte de Mayence, et, quoique le prince Eugène soit campé entre Heidelberg et Brucksall, nous faisons les fourrages dans tout le Palatinat.

Les avantages des deux campagnes, 1734 et 1735, sont entièrement à nous.

Aussi un pamphlet courait à Paris, qui résumait la situation respective des puissances.

Il était intitulé *le Jeu de l'Europe* et était accompagné des portraits des principaux joueurs.

La France.	Pardon, c'est à moi de jouer : j'ai la main.
L'Espagne.	J'ai deux dames à l'écart ; mes trois rois sont bons.
La Savoie.	J'ai quinte et quatorze ; mais il me manque encore le point.
La Prusse.	Je regarde jouer.
La Lorraine.	J'ai bien mêlé les cartes ; mais il ne me reste rien.
L'Empereur.	Mauvais jeu ! Je crains le repic.
Le Turc.	Je déchirerai les cartes si cela continue.
L'Angleterre.	Ce n'est pas à mon tour à jouer.
Le Portugal.	Je ne joue point ; mais je prête de l'argent à mes amis.
La Saxe.	Je joue avec trop de cartes, un seul roi me fera gagner.
Les Treize Cantons.	Nous jouons à tous les jeux, pourvu que l'on paye les cartes.
Le Pape.	Moi qui ne joue jamais, je m'arrangerai d'un jubilé.
La Tzarine.	Je n'ai ni roi ni as, mais ma paye est bonne.
Les Hollandais.	Nous avons la carte blanche, nous sommes donc à l'abri du repic ; mais nous craignons le capot.

Seulement, l'Angleterre, dont ce n'était pas le tour de jouer, comme disait la caricature, voyait nos jeux avec sa jalousie habituelle. Le comte de Walpole fut interpellé au parlement. La maison d'Espagne tenant Naples et la Sicile, les armées françaises sur le Pô et sur le Rhin inquiétaient les whigs.

La Hollande, qui *craignait le capot*, faisait tout bas ses observations au ministre anglais. Les Français, maîtres de Philipsbourg, dominaient la Belgique et n'avaient qu'à étendre la main pour

toucher la Hollande. Or, les Hollandais n'avaient point oublié les guerres de Louis XIV.

De son côté, la Prusse, *qui regardait jouer*, menaçait de se mêler au jeu, elle, gardienne des libertés germaniques, si la guerre prenait un caractère trop allemand.

Walpole, attaqué de trois côtés, tira de sa poche une convention secrète avec le cardinal de Fleury, dans laquelle le cardinal consentait à tenir sa marine dans l'abaissement et à laisser aux Anglais l'empire de la mer et l'universalité du commerce : c'était un frein mis à la bouche de la France, et qu'on lui ferait sentir dès qu'elle songerait à s'agrandir.

Les trois puissances intéressées à la paix offrirent alors leur médiation. Rien n'était plus facile que d'arriver à un résultat. Le cardinal de Fleury n'était pas d'un naturel belliqueux, et l'empereur sentait que le prince Eugène, faisant la guerre malgré l'opinion émise par lui dans le cabinet de Vienne, avait perdu la moitié de cette force qu'il avait déployée autrefois.

Les négociations furent donc nouées, et, le 3 octobre, les conditions préliminaires furent arrêtées.

Les voici :

1^o Le roi Stanislas abdiquera la couronne de Pologne, dont il sera cependant reconnu roi et dont il conservera tous les honneurs et tous les titres.

Il sera à l'instant même mis en possession du duché de Bar, et, aussitôt que le grand-duché de Toscane sera échu à la maison de Lorraine, du duché de Lorraine, qui sera abandonné par cette maison.

Les deux duchés de Lorraine et de Bar seront réunis à la couronne de France après la mort du roi Stanislas.

À ces conditions, le roi Auguste est reconnu roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie.

2^o Le grand-duché de Toscane appartiendra à la maison de Lorraine après la mort du présent possesseur. Toutes les puissan-

ces lui en garantiront la succession éventuelle, et, en attendant cet événement, la France lui tiendra compte des revenus de la Lorraine.

3° Les royaumes de Naples et de Sicile appartiendront à don Carlos, qui en sera reconnu roi.

4° Le roi de Sardaigne aura à son choix le Novarais et le Tortonais, ou le Tortonais et le Vigevanasque.

5° Tous les autres États détachés que l'empereur possédait lui seront restitués.

Les duchés de Parme et de Plaisance lui seront cédés.

Les conquêtes faites en Allemagne par les armes de la France lui seront rendues.

6° Le roi garantira à l'empereur la pragmatique sanction de 1713.

7° Enfin, il sera nommé des commissaires de part et d'autre pour régler les limites de l'Alsace et des Pays-Bas.

Le 5 novembre 1735, la cessation des hostilités est publiée en Allemagne, et, le 15 du même mois, en Italie.

Ce traité reçut le nom de traité de Vienne.

Il y a ceci de remarquable pour nous, que le remaniement européen qu'il amena est encore en vigueur de nos jours, malgré les secousses que l'Europe a éprouvées depuis cent ans.

Ainsi, la France est encore aujourd'hui, avec l'Alsace conquise par Louis XIV et la Lorraine ajoutée par Louis XV, la France de la maison de Bourbon, et non celle de la République et de Napoléon.

Ainsi, le royaume piémontais, qui doit s'agrandir plus tard de Gênes, s'agrandit de deux provinces.

Ainsi, le royaume de Naples et de Sicile, conquis par la branche cadette des Bourbons d'Espagne, est encore aux mains du roi Ferdinand, héritier de cette branche cadette.

Ainsi, malgré la révolution démocratique de Florence, le grand-duc de Toscane, représentant de la maison de Lorraine, vient de

rentrer dans ses États.

Enfin, les duchés de Parme et de Plaisance ne sont sortis de la maison de l'empereur que par la mort de la grande-duchesse Marie-Louise.

Il est vrai que nous verrons avant dix ans la fin de toutes ces puissances péninsulaires dont nous n'avons pas vu le commencement.

Tout l'honneur de ces deux campagnes fut à la France ; aussi, pendant les années 1734, 1735 et 1736, tous les regards furent-ils tournés vers nos armées, qui accomplirent tout ce qui se fit d'important.

À l'intérieur, M. de Richelieu épouse la princesse Élisabeth-Sophie de Lorraine, fille du prince de Guise, laquelle, neuf mois après le mariage, lui donne un héritier qui prend le nom de duc de Fronsac.

Le comte de Belle-Isle est nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Le roi fait maréchaux de France M. le duc de Rivas, M. le marquis de Puységur et le prince de Tingry.

Notre ancienne connaissance, la princesse Charlotte-Aglaé de Valois, princesse héréditaire de Modène, revient à Paris.

Le dauphin passe entre les mains des hommes à l'âge de six ans et demi.

Enfin, la reine accouche d'une nouvelle princesse.

Pendant ces trois années, le théâtre est entièrement tenu par Voltaire et Marivaux.

Voltaire fait représenter *Alzire* et *l'Enfant prodigue*.

Et Marivaux, *le Legs* et *les Fausses Confidences*.

VII

L'EMPEREUR PREND POSSESSION DES DUCHÉS DE PARME ET DE PLAISANCE. – MORT DU DERNIER DES MÉDICIS, DU DUC DE BERWICK, DE M. DE VILLARS, DU DUC DU MAINE ET DU COMTE DE TOULOUSE. – SOCIÉTÉ INTIME DU ROI. – LEMOINE, PIGALLE, BOUCHER EMBELLISSENT LE CHÂTEAU DE CHOISY ACHETÉ PAR LE ROI. – DISGRÂCE DE M. DE CHAUVELIN. – M. DE MAUREPAS. – LES SŒURS DE MADAME DE MAILLY. – MESDAMES DE VINTIMILLE, DE LAURAGUAIS. – LA CHARGE DE GENTILHOMME DE M. DE LA TRÉMOUILLE. – MORT DE MADAME DE VINTIMILLE.

Les années qui suivent la signature de la paix sont employées par les différentes puissances qui y sont intéressées à l'exécution des articles de cette paix.

Ainsi, le 16 avril, le comte de Traun prend possession, au nom de l'empereur, des duchés de Parme et de Plaisance.

Ainsi, les 18 janvier et 31 mars, M. de la Galaizière, maître des requêtes, prend possession du duché de Bar et du duché de Lorraine.

Le 9 juillet, le grand-duc de Toscane, Gaston, qui semble pressé de rendre son duché à l'empire, meurt dans sa soixante-sixième année : c'est le dernier des Médicis, dont la race a régné deux cent trente-sept ans. Aussitôt cette mort signifiée, le prince de Craon fait prêter serment aux sénateurs pour le duc de Lorraine.

Le 3 février 1739, le roi de Sardaigne, et, le 21 avril de la même année, les rois d'Espagne et des Deux-Siciles, accèdent aux traités de Vienne.

Enfin, le 1^{er} juin, la paix est proclamée à Paris : pendant ce temps, le reste de la société de Louis XIV disparaît, et la société de Louis XV se constitue.

Le duc de Berwick meurt à l'âge de soixante-huit ans ; le maréchal de Villars meurt à l'âge de quatre-vingt-un ans ; M. le duc du

Maine meurt à l'âge de soixante-six ans ; le cardinal de Bissy meurt à l'âge de quatre-vingt-un ans ; le comte de Toulouse meurt à l'âge de soixante-quatre ans ; M. le maréchal d'Estrées meurt à l'âge de soixante-seize ans ; le duc de Mazarin meurt à l'âge de soixante-dix-neuf ans ; le maréchal de Roquelaure meurt à l'âge de quatre-vingt-deux ans ; la princesse de Conti meurt à l'âge de soixante-douze ans ; enfin, Samuel Bernard meurt à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Il ne reste d'un autre temps que le cardinal de Fleury, qui, à son tour, va bientôt mourir.

Autour du jeune roi, âgé de vingt-sept ou vingt-huit ans, la jeune génération se presse. Le duc de Richelieu en est l'aîné ; mais le duc de Richelieu n'a jamais eu d'âge ; Richelieu est tout auprès du roi : diplomate, ambassadeur, convive à table, compagnon à la chasse, professeur d'amour, professeur de guerre ; c'est lui qui donne le ton à toute cette folle jeunesse qui a Marivaux pour poète, Watteau pour peintre, Crébillon fils pour romancier.

Après le duc de Richelieu, vient le beau la Trémouille, dont l'intimité a été si tendre avec le roi, qu'on en a brûlé Duchaffour ; la Trémouille qui, pendant la dernière guerre, est tombé de cheval à la tête de son escadron et qui ne s'est préoccupé que d'une chose, de cacher son visage entre ses mains pour ne pas être défiguré ; le comte d'Ayen, qui est de cette ambitieuse famille de Noailles qui, par madame de Maintenon, a eu presque une alliance avec Louis XIV, comme les Mortemart, par madame de Montespan ; le marquis de Souvré, élevé près du roi, dans l'intimité du roi, et qui, lors de sa maladie, l'a soigné en excellent cœur, en ami dévoué ; le marquis de Gesvres, le marquis de Coigny, le duc de Nivernois, le marquis d'Antin ; tous ces jeunes seigneurs, enfin, qui viennent de faire le siège de Philipsbourg, de gagner les batailles de Parme et de Guastalla sur les impériaux, et qui s'appêtent, le chapeau à la main, la manchette plissée, le nœud à l'épaule, à gagner, sans rien chiffonner de tout cela, la bataille de Fontenoy sur les Anglais.

Pour tout ce monde spirituel, railleur, débauché, Versailles, avec ses grands appartements, ses longues galeries, son parc aux allées droites, n'est plus ce qu'il faut. Aux petits soupers, les petits appartements, les salons sans étiquette où l'on puisse se rouler sur le satin, se voir dans les glaces, s'entendre sans avoir besoin de crier.

Louis XV achète Choisy à M. de la Vallière ; Choisy, ce sera le Marly de Louis XV.

Alors Lemoine, Coysevox, Pigalle, Boucher se mettent à l'ouvrage ; les uns taillent le marbre, les autres couvrent la toile. Tout un monde de satyres, de nymphes, de naïades, de bergers et de bergères, couronnés, enrubannés, poudrés, naît, s'anime, se répand dans les jardins, se colle contre les murailles. Restent les domestiques, ces témoins ennuyeux, ces frondeurs indiscrets. Lorient les supprime ; Lorient, l'habile mécanicien qui invente ces tables qu'on appelle des *servantes* et des *officieuses*, lesquelles disparaissent à travers le plancher, emportant la carte des vins, des mets, des fruits que les convives désirent et qui reparaissent toutes chargées, pour disparaître encore et pour reparaître toujours.

Toute cette cour jeune, ardente au plaisir, amoureuse de la guerre, avide encore plus d'amour que d'honneur, était, comme on le comprend bien, l'ennemie du vieux cardinal. On voulut renouveler une tentative du genre de celle qui avait échoué du temps de madame de Prie, sous M. le duc de Bourbon : les conspirateurs furent madame de Mailly, sultane toujours régnante, la Trémouille et de Gesvres ; il s'agissait de substituer M. de Chauvelin au cardinal.

Le cardinal sut tout par la société du comte de Toulouse, qui lui était toute dévouée.

Malheureusement pour les conspirateurs, M. de Chauvelin s'était mis en mauvaise posture.

M. de Chauvelin était ministre des affaires étrangères pendant la dernière guerre, et, à tort ou à raison, le bruit avait couru qu'il avait reçu de Vienne des sommes considérables pour que la Savoie

fût maltraitée ; en effet, on se le rappelle, pour prix de son alliance active, Charles-Emmanuel n'avait reçu que deux petites provinces.

Le cardinal rassembla tous ces bruits vagues, les coordonna pour en faire un acte d'accusation, présenta cet acte d'accusation au conseil du roi, et fit décréter la disgrâce de M. de Chauvelin.

Le 20 février, M. de Maurepas entra chez M. de Chauvelin et lui remit cette lettre du cardinal de Fleury :

« L'amitié que j'ai toujours eue pour vous, monsieur, m'a retenu jusqu'à présent de vous porter le coup que l'honneur, la conscience, la probité et le bien de l'État, m'obligent à vous porter aujourd'hui.

» Cardinal DE FLEURY. »

En même temps, M. de Jumilhac attendait à la porte, avec ordre de conduire M. de Chauvelin à Grosbois.

M. de Chauvelin abattu, le cardinal se retourna contre la Trémouille et de Gesvres. Le roi voulut soutenir ses deux amis ; mais il lui fallut céder. Le cardinal exigea l'exil, et l'exil fut accordé.

Le vieux chancelier d'Aguesseau reprit les sceaux ; M. Amelot, intendant des finances, fut nommé secrétaire d'État des affaires étrangères, et M. de Maurepas, ministre d'État.

Un Noël consacra ce grand événement. Le voici :

Ce fut de février le vingt,
Que, dès sept heures du matin,
On vit galoper Maurepas.
Alleluia !

La joie éclatait dans ses yeux ;
Avec un ris malicieux,
Chez le Chauvelin il entra.
Alleluia !

L'autre lui dit en quatre mots :
« Le roi redemande les sceaux. »
Ce coup de foudre l'accabla.

Alleluia !

Lorsque Maurepas fut dehors,
Jumilhac apparut alors ;
Ce fut le diable celui-là.

Alleluia !

Lorsque celui-ci l'aperçut,
Tout perplexe et tremblant il fut ;
De son malheur il se douta.

Alleluia !

Sans répondre ni oui ni non,
Devenu doux comme un mouton,
Il les prit et les lui donna.

Alleluia !

« Il faut tout à l'heure avec moi
Venir, lui dit-il, à Grosboi ;
Mon escrote vous conduira. »

Alleluia !

Cet événement, dans Paris,
A réjouï grands et petits ;
À l'envi chacun y chanta :

Alleluia !

En effet, Paris chante toujours lorsqu'il y a chute, que ce soit quelque chose ou quelqu'un qui tombe.

Madame de Mailly était la seule dont le cardinal ne se fût pas vengé ; c'est que le cardinal, les yeux fixés sur le roi, comprenait que Louis XV allait bientôt le venger de reste.

En effet, Louis XV, âgé de trente ans à peine, a déjà usé une portion des plaisirs de la vie. Louis XV est blasé sur la chasse ; Louis XV est blasé sur la table ; Louis XV est blasé sur le jeu ; Louis XV s'ennuie au milieu de cette cour spirituelle, élégante, sensuelle, parfumée ; Louis XV est triste, il plaisante sur la mort, qu'il craint. Une seule chose peut raviver Louis XV, qui a usé de

tous les changements, excepté d'un seul, le changement en amour.

Celui-là, nous allons le voir l'épuiser comme les autres.

Parmi les quatre sœurs de madame de Mailly, il y en avait une qui rêvait une singulière renommée : c'était de partager les bonnes grâces du roi avec sa sœur, de s'emparer du cœur de Louis XV, puis de son esprit, d'arriver à renverser le premier ministre et à gouverner la France.

Cette sœur, qui n'était pas encore mariée, était mademoiselle de Nesle ; elle venait d'entrer dans sa vingt-troisième année ; elle habitait l'abbaye de Port-Royal.

Et cependant elle n'était pas jolie ; elle ne s'abusait pas sur sa figure, elle savait que le roi ne pouvait souffrir les femmes laides : mais elle avait de l'imagination, un caractère aventureux et hardi, et, à force de désirer, elle en était arrivée à croire.

Aussi écrivait-elle à une chanoinesse de ses amies, nommée madame de Dray :

« J'enverrai lettre sur lettre à ma sœur de Mailly ; elle est bonne, elle m'appellera près d'elle. Je me ferai aimer du roi, je chasserai Fleury et je gouvernerai la France. »

Toutes ces choses réussirent d'abord selon les vœux de mademoiselle de Nesle. Madame de Mailly se laissa toucher par ses lettres, qui lui peignaient tout l'ennui du couvent ; elle fit venir près d'elle la pauvre recluse. Mademoiselle de Nesle dressa toutes ses batteries. Louis XV, qui s'ennuyait à trente ans comme Louis XIV s'était ennuyé à soixante et dix, trouva une distraction dans l'esprit de la nouvelle venue ; et quand madame de Mailly s'aperçut des projets de sa sœur, il était déjà trop tard pour qu'elle pût s'y opposer.

Alors madame de Mailly prit le parti d'aider aux amours du roi au lieu de les combattre ; elle aimait tant le roi, qu'elle aimait mieux le posséder à moitié que de le perdre tout à fait. Madame de Mailly espérait, d'ailleurs, que cette complaisance resterait ignorée ; mais ce n'était point là le but de mademoiselle de Nesle. Elle

fit si bien, que le roi s'ouvrit de son bonheur à quelques courtisans ; si bien qu'au bout de trois mois le secret de la pauvre madame de Mailly fut celui de toute la cour.

Seulement, la chose connue, il s'agissait de marier mademoiselle de Nesle. Le roi était grand faiseur d'enfants, et un accident pouvait arriver qui mettrait tout le monde dans l'embarras. On chercha donc un mari à la nouvelle favorite.

On jeta les yeux sur M. de Vintimille, petit-neveu de l'archevêque de Paris, le même qui avait joué un rôle important dans l'affaire des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard ; l'oncle voulait être cardinal. M. de Tencin venait d'être nommé et n'avait guère d'autres droits au chapeau que ceux M. de Vintimille était près d'acquérir. On promit deux cent mille livres de dot et la place de dame du palais pour la future, six mille livres de pension et un logement à Versailles pour le mari. On ne dit ni oui ni non à propos du cardinalat, et non-seulement l'archevêque se laissa faire, mais encore bénit lui-même le mariage de son neveu.

Mais ce n'était pas le tout que de donner à mademoiselle de Nesle un faux mari, il fallait, le soir même des noces, se donner le plaisir de le remplacer. Or, voici comment les choses se réglèrent : Mademoiselle, princesse de facile accommodement, prêta son palais de Madrid aux jeunes époux ; de son côté, le roi alla souper à la Muette avec mademoiselle de Clermont et mesdames de Charolais et de Talleyrand. Puis, quand on présuma que le souper des noces était fini, le roi proposa une visite à Madrid. On monta en voiture et l'on arriva à Madrid ; tout s'y passait à merveille et semblait devoir s'y passer dans les conditions nuptiales les plus complètes. Le roi se mit au jeu et joua jusqu'à minuit à la *cavagnole* ; à minuit, on parla de laisser les mariés se mettre au lit, mais le roi déclara vouloir être bon prince jusqu'au bout. En conséquence, il accompagna les époux dans la chambre à coucher et donna la chemise à Vintimille, ce qui était un des plus grands honneurs que le roi pût faire. À partir de ce moment, rien n'est plus

clair. Un homme revient coucher au château de la Muette ; mais madame la maréchale d'Estrées qui s'enfuit le même soir de Madrid et s'en va coucher à Bagatelle, mais madame de Ruffée qui en fait autant et se sauve à Paris, prétendent que ce n'est point le roi qui s'en va et Vintimille qui reste, mais, bien au contraire, que c'est le roi qui reste et Vintimille qui s'en va.

Quoi qu'il en soit, le roi assiste, le lendemain, à la toilette de madame de Vintimille, et, l'après-dînée, Mademoiselle présente au roi toute la famille de Vintimille.

À partir de ce moment, toute la famille jouit de la faveur la plus grande : les trois autres sœurs de madame de Mailly et de mademoiselle de Nesle, madame de Lauraguais, madame de la Tournelle et madame de Flavacourt sont présentées. Le vieux marquis du Luc profite de la faveur de sa bru pour monter dans les carrosses du roi, honneur, au reste, auquel il a grandement droit. Enfin, Vintimille est de toutes les parties, de tous les soupers et de tous les Choisis, comme autrefois, sous Louis XIV, on était de tous les Marlays.

Alors madame de Vintimille poursuit son but par sa sœur, madame de Mailly, qui la sert et qui la complète : elle s'empare du roi par l'esprit et par les sens, lui fait oublier son long cou, sa grosse taille, sa démarche rude et cavalière ; le roi est à elle, bien à elle, et, comme elle l'a écrit à son amie la chanoinesse, la religieuse de Port-Royal est en mesure déjà de lutter contre le cardinal et commence à gouverner la France.

Sur ces entrefaites, un événement arriva qui donna à chacun la mesure de son pouvoir.

Le beau duc de la Trémouille mourut de la petite vérole. Le beau duc était fort revenu de ses erreurs de jeunesse, si tant est, toutefois, que sa jeunesse eût eu les erreurs qu'on lui prête ; il s'était admirablement conduit dans sa disgrâce, et, sacrifié par Louis XV au vieux cardinal, il avait pris congé du roi en lui disant en face :

— Sire, vous n'êtes plus digne d'être mon ami.

Sa charge de gentilhomme de la chambre était la seule qu'il eût conservée.

Il était marié et adorait sa femme : ils s'étaient mutuellement promis de se séparer momentanément si l'un ou l'autre était atteint de la petite vérole, que ni l'un ni l'autre n'avait eue.

Madame de la Trémouille en fut atteinte ; mais, comme elle ignorait elle-même la maladie dont elle souffrait, elle n'en prévint pas son mari, qui, quoique avisé par le médecin du danger qu'il courait, voulut rester près d'elle et continuer de la servir. La duchesse guérit, mais à son tour le duc tomba malade et mourut.

Ce fut un deuil parmi toutes les femmes de Paris ; le duc fut pleuré comme le modèle des maris et presque canonisé comme un martyr de dévouement conjugal. Il fut question de lui élever un temple par souscription.

La Trémouille, en mourant, laissait une fille et un fils de quatre ans.

Les ducs d'Aumont, de Gesvres et de Mortemart, dont la Trémouille était collègue comme gentilhomme de la chambre, demandèrent pour cet enfant la survivance de la charge de son père.

Mesdames de Mailly et de Vintimille sollicitaient pour le duc de Luxembourg.

Le cardinal de Fleury désirait faire nommer son neveu.

En conséquence, le vieux ministre avait employé un de ces moyens détournés qui lui étaient habituels.

Il était venu trouver le roi et lui avait dit :

— Sire, tous mes amis me pressent de demander à Votre Majesté la charge pour mon neveu ; mais il est déjà si comblé de biens, qu'au lieu de vous recommander quelqu'un de ma famille, comme on m'y pousse, je viens vous demander la survivance du duc de la Trémouille pour son fils.

— Et vous avez raison, monsieur le cardinal, avait répondu le roi ; moi-même, j'avais songé à votre neveu, mais j'ai réfléchi qu'une pareille faveur, lui faisant trop d'ennemis, lui serait plus

préjudiciable qu'utile.

Le cardinal demeura stupéfait, il ne s'attendait pas à la réponse.

Alors il comprit la lutte qui allait s'engager : il avait contre lui les deux maîtresses du roi ; non pas deux femmes qu'il pouvait désunir par la jalousie, mais, au contraire, deux sœurs qui, du moment qu'elles avaient passé par-dessus la jalousie, n'avaient plus qu'un intérêt pareil : garder à elles deux l'amant royal que chacune, depuis l'adjonction de l'autre, devait désespérer de garder à elle seule.

Le cardinal, n'osant plus demander pour son neveu, s'entêta donc au petit la Trémouille, déclarant au roi qu'il avait engagé sa parole à la mère, et que, si Sa Majesté le forçait de manquer à sa parole, il n'avait plus qu'à demander son congé au roi, voyant bien qu'il lui devenait inutile.

Au reste, ajoutait-il, son grand âge demandait des ménagements et sa santé du repos.

Sur quoi, le cardinal, selon son habitude, se retira à Issy.

Le cardinal savait que sa principale force à lui, c'était son absence.

Lui retiré, les intérêts agirent à l'aise.

Mesdames de Mailly et de Vintimille continuèrent de présenter M. de Luxembourg.

Madame de la Trémouille, secondée par les trois gentilshommes de la chambre, jetait les hauts cris en faveur de son fils.

Le neveu du cardinal n'avait personne pour lui que son oncle absent.

Le premier mouvement de Louis XV fut un mouvement de réaction contre le cardinal.

Dans ce premier mouvement, il prit la plume et lui écrivit qu'il serait désespéré d'exiger de lui un travail qui pourrait porter quelque préjudice à son repos ; ajoutant que, si sa santé demandait absolument qu'il se retirât, il lui en donnait la permission.

Puis, la lettre écrite, le roi la mit dans sa poche en se promettant

de l'envoyer à son heure.

Cependant, le cardinal avait fait faire une ouverture à madame de Vintimille. Comme l'ambassadeur romain, l'envoyé de M. de Fleury avait apporté la paix ou la guerre. Madame de Vintimille avait réfléchi un instant ; puis, calculant la faiblesse du roi, se rappelant qu'elle avait, elle, vingt-quatre ans et le cardinal quatre-vingt-dix, elle s'était convaincue que mieux valait temporiser et prendre pour alliée la mort, qui ne pouvait tarder à venir.

Or, comme depuis quelque temps le roi alternait, que la nuit prochaine était réservée à madame de Mailly, elle alla trouver sa sœur.

— Chère sœur, lui dit-elle, nous n'avons pas un instant à perdre pour nous rallier à M. de Fleury ; peut-être l'emporterons-nous cette fois sur le cardinal, mais tôt ou tard il reviendra au pouvoir et nous fera chasser. C'est toi qui passes la nuit prochaine avec le roi ; arrange-toi donc de façon à ce que, demain matin, le neveu du cardinal soit nommé.

Malheureusement, madame de Mailly n'était pas la femme qu'il fallait pour ces sortes d'intrigues ; aimant le roi pour lui-même, comme la Vallière avait aimé Louis XIV, elle ne demandait qu'une chose : c'est que, ne se mêlant point de politique, la politique, se son côté, ne vînt pas la trouver.

Aussi, après avoir tout promis à sa sœur, n'accomplit-elle, le soir venu, aucune de ses promesses. Elle s'était faite plus belle encore que d'habitude ; elle avait mêlé des fleurs et des diamants à ses cheveux ; mais Louis XV avait vu, dans ces fleurs et dans ces diamants, un travail de coquetterie au profit de l'amour et non au profit de la politique.

Madame de Mailly s'endormit sans avoir ouvert la bouche au roi ni du jeune la Trémouille, ni de M. de Luxembourg, ni du neveu du cardinal.

Mais le roi, tourmenté, ne dormait pas, lui ; il sentait sa vie troublée par les grondements de son ancien professeur ; il voyait ce

travail de correspondance européenne dont il ne s'était jamais préoccupé retomber sur lui ; il devinait les ambitions princières contre lesquelles il allait falloir lutter, lorsque le vieux ministre ne serait plus là pour dire à l'intrigue comme Dieu à la mer : « Tu n'iras pas plus loin. » Il était donc purement et simplement appuyé sur le lit, à demi couché et regardant cette tête où les roses aux tons harmonieux se mêlaient avec la poudre, et où, au milieu de la poudre et des fleurs, les diamants tremblaient comme des gouttes de rosée.

La respiration s'échappait de la bouche de la belle dormeuse en haleines régulières et alternées.

Le roi la réveilla.

La première chose qui frappa madame de Mailly en ouvrant les yeux fut l'aspect mélancolique de Louis XV.

— Oh ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, mais qu'a donc Votre Majesté ?

Le roi poussa un soupir.

— J'ai, ma chère, dit-il, que je suis fort tourmenté.

— Et à quel propos, sire ?

— À propos de tout ce qui se passe.

Madame de Mailly se souvint de l'engagement pris le matin même avec sa sœur ; l'ouverture que lui faisait le roi était belle : elle s'y hasarda.

— Que se passe-t-il donc de si grave, sire ? demanda madame de Mailly en souriant de son plus charmant sourire.

— Mais vous le savez bien, méchante, dit le roi, puisque vous êtes une des personnes qui me tourmentent.

— Moi, sire ? s'écria madame de Mailly.

— Oui, vous ; en tout cas, continua le roi en soupirant, nous voilà débarrassés de notre censeur.

— De quel censeur ?

— Du cardinal.

— Débarrassé du cardinal, vous, sire ? Oh ! mon Dieu !

Et, comme effrayée, madame de Mailly se souleva sur le lit.

— Oh ! mon Dieu, oui, la lettre est écrite.

— Quelle lettre, sire ?

— La lettre dans laquelle je lui donne son congé.

— Oui ; mais elle n'est point partie, n'est-ce pas, sire ? demanda madame de Mailly.

— Ma foi, c'est tout un, puisque...

— Puisque ?

— Puisqu'elle est là sur la cheminée.

Et, en disant ces mots, le roi regardait d'un air presque suppliant madame de Mailly.

— Sire, dit celle-ci, tout le monde sait que Votre Majesté est le maître ; tout le monde sait que ce qu'elle veut, elle a le droit de le vouloir ; par conséquent, Votre Majesté n'a de compte à rendre à personne.

Madame de Mailly mit un de ses petits pieds sur le parquet.

— Où allez-vous ? demanda le roi.

— M. de Fleury est un bon et excellent ministre à qui Dieu accorde de longs jours parce que Dieu croit que ces jours peuvent être utiles au roi et à la France.

— C'est votre avis, n'est-ce pas, ma chère ? dit le roi.

— C'est si bien mon avis, dit madame de Mailly, que...

— Ah ! mon Dieu ! s'écria le roi, vous brûlez ma lettre au cardinal ?

— Oui, sire ; mais voilà une plume, de l'encre et du papier, et vous allez lui écrire.

— Quoi ? que voulez-vous que je lui écrive ?

— Que vous nommez son neveu à la charge de premier gentilhomme.

Le visage du roi rayonna.

— Mais que va dire madame de la Trémouille ? que vont dire les autres gentilshommes ?

— Je ne sais ce qu'ils diront ; mais à ce qu'ils diront vous

répondrez que ma sœur et moi étions pour M. de Luxembourg, et que la preuve que vous êtes le roi, c'est que vous nous avez repoussées comme les autres, ma sœur et moi ; et nous, pour donner tout poids à vos paroles...

— Eh bien ?...

— Nous vous boudérons.

— Vous me bouderez ?

— Oh ! le jour, bien entendu. Voici des plumes, de l'encre et du papier ; écrivez, sire.

— Oh ! s'écria le roi en se jetant aux pieds de madame de Mailly, vous êtes une femme adorable !

Et il écrivit une lettre, non pas au cardinal, mais à son neveu, lettre dans laquelle il lui annonçait qu'il était nommé gentilhomme de la chambre avec un brevet de retenue de quatre cent mille livres.

Le matin, en recevant cette lettre, M. de Fleury, qui ne s'attendait à rien moins, courut trouver son oncle à Issy, lui montrant la lettre du roi et le suppliant d'aller remercier Sa Majesté. Mais le cardinal, qui voulait toujours, quand une faveur tombait sur sa famille, avoir l'air d'avoir la main forcée, le cardinal se contenta de répondre à son neveu :

— Je vous défends de rien dire que je n'aie vu le roi et fait révoquer l'ordre.

— Mais, répondit le duc de Fleury, j'ai déjà répondu personnellement au roi pour le remercier.

— Et pour accepter ! s'écria le cardinal avec un accent de désespoir dont son neveu lui-même fut dupe.

— Sans doute, pour accepter, fit le duc ; j'aurais été bien ingrat de refuser une faveur ambitionnée par tant de personnes.

— Allons ! dit le cardinal avec un profond soupir, me voilà compromis avec MM. les princes.

Et il leva les yeux et les mains au ciel, tout en demandant son carrosse pour revenir à Paris.

Louis XV, en revoyant M. de Fleury, lui raconta tout ; et, com-

me il ne voulait pas, faible qu'il était, avoir eu l'air de céder à l'exil dont l'avait menacé le cardinal, il lui dit que c'était aux instances de madame de Mailly et de madame de Vintimille qu'il devait la nomination de son neveu.

Le cardinal en parut on ne peut plus reconnaissant aux deux sœurs ; mais il n'en fut pas moins blessé au fond, à l'idée que son crédit personnel baissait au point qu'il avait besoin du concours des deux maîtresses du roi pour faire obtenir une charge à son neveu.

Maintenant, racontons les faits sans commentaires.

Cette nomination avait eu lieu dans le courant de juin 1741.

Le 8 août suivant, madame de Vintimille fut prise de la fièvre.

Elle était enceinte de huit mois.

Forcé de revenir à Paris, le roi laissa madame de Vintimille à Choisy avec sa sœur, madame de Mailly, et les dames de leur compagnie habituelle.

Il y avait une habitude, ou plutôt une loi, qui défendait aux maris d'accompagner leurs femmes quand le roi les emmenait à Choisy. C'est étrange, mais c'est ainsi.

Il est vrai qu'à défaut de Vintimille, MM. de Grammont, de Coigny, d'Ayen et les deux frères Meuse, qui étaient de la petite intimité du roi, étaient là pour faire compagnie à ces dames.

On saigna madame de Vintimille deux fois.

Cette maladie sembla rendre le roi plus amoureux de madame de Vintimille qu'il ne l'avait jamais été : la veille des couches, il s'établit dans sa chambre et y resta jusqu'à deux heures du matin.

À neuf heures du matin, madame de Vintimille accoucha d'un beau et gros garçon qu'il prit dans ses bras et posa ensuite sur un coussin de velours cramoisi.

Puis, après l'avoir embrassé et admiré, il le fit ondoyer sous le nom de Louis, nom que plus tard ses camarades changèrent en celui de *Demi-Louis*.

Le roi était si heureux, qu'il voulut dîner avec madame de Vinti-

mille. Furent invités au dîner, les ducs d'Ayen, de Villeroy et celui des deux Meuse qui était son confident le plus intime.

Le soir, il reçut chez madame de Vintimille, non-seulement l'archevêque de Paris, mais encore M. de Vintimille et son père.

M. de Vintimille était censé venir voir sa femme et son enfant.

Madame de Vintimille était accouchée si heureusement, qu'une heure après sa délivrance elle sembla guérie ; mais, le 9 septembre suivant, sans que rien pût faire présager ce terrible événement, elle fut tout à coup prise de si violentes douleurs d'entrailles, qu'elle appela à grands cris, non pas un médecin, mais un confesseur.

De son côté, le roi envoyait chercher à Paris ses deux médecins Silva et Sénac.

Mais ni l'un ni l'autre n'arriva à temps : elle mourut entre les bras du confesseur, sans sacrement ; à peine le prêtre avait-il eu le temps de l'absoudre.

Dans cette conversation d'une demi-heure qu'elle avait eue avec lui, madame de Vintimille avait chargé le saint homme de transmettre ses dernières volontés à madame de Mailly. Il se hâtait donc de remplir cette dernière recommandation de sa pénitente, lorsque lui-même, en entrant chez madame de Mailly, tomba mort sans avoir le temps de prononcer un seul mot.

Cette nouvelle frappa Louis XV d'un coup si terrible, qu'il se mit au lit en faisant défendre sa porte à tout le monde. La reine fit demander à entrer ; mais la consigne, maintenue même pour elle, ne fut levée qu'en faveur du comte de Noailles.

Quant à madame de Mailly, elle quitta sa chambre tout éplorée et à demi nue, et alla se jeter dans le lit de madame d'Estrées.

Le roi n'avait donné qu'un seul ordre en se renfermant chez lui, c'était qu'on fît le portrait de madame de Vintimille morte.

Des bruits d'empoisonnement s'étaient répandus à l'instant même et avaient pris une telle consistance, que le roi voulut que le corps fût ouvert.

Mais il ne transpira rien du procès-verbal d'autopsie ; seule-

ment, comme le corps, quoique mort depuis quatre heures à peine, répandait une grande fétidité, on le déposa dans une remise où il resta pendant plus de trois heures exposé à la curiosité des passants.

Singulière destinée que la mort, que l'ouverture, que l'exposition du corps de cette femme qui, la veille, couverte de fleurs, de dentelles, de diamants, était la jalousie de toute la cour !

Le roi était anéanti ; madame de Mailly, qui était bonne et qui aimait sa sœur de toute son âme, la redemandait à Dieu à grands cris ; une de ses sœurs accourut pour la consoler, c'était la plus jeune de toutes, madame de Lauraguais.

Madame de Mailly, qui croyait ne plus tenir au roi que par madame de Vintimille, avait craint que cette mort n'éloignât le roi d'elle. Mais il n'en fut rien ; le roi, au contraire, concentra toutes ses affections sur elle, donna à Meuse un appartement au-dessus du sien, mais à condition que Meuse ne disposerait que de l'antichambre et de la salle à manger, tandis qu'en réalité madame de Mailly disposerait du reste.

Au bout de huit jours, madame de Mailly était installée dans cet appartement avec sa sœur, madame de Lauraguais, et il ne tenait qu'au roi *de ne pas s'apercevoir que la pauvre madame de Vintimille était morte.*

Mais le roi, *distrain* un instant, ne pouvait parvenir à éloigner de son esprit le souvenir de cette effroyable catastrophe.

VIII

MORT DE MADAME DE MAZARIN. – MESDAMES DE LA TOURNELLE ET DE FLAVACOURT. – LEUR EXPULSION DE L'HÔTEL MAZARIN. – RÉOLUTION DE MADAME DE FLAVACOURT. – LA CHAISE À PORTEURS. – M. DE GESVRES. – LE ROI DONNE UN APPARTEMENT À MADAME DE FLAVACOURT. – ON CHERCHE MADAME DE LA TOURNELLE. – MADAME DE FLAVACOURT REPOUSSE LES HOMMAGES DU ROI. – AMOURS DE M. D'AGENOIS ET DE MADAME DE LA TOURNELLE. – LE DUC DE RICHELIEU FAVORISE LE PENCHANT DU ROI POUR LA MARQUISE. – INTRIGUE CONTRE M. D'AGENOIS. – MADAME DE LA TOURNELLE CAPITULE. – DISGRÂCE DE MADAME DE MAILLY. – LE SERMON DU PÈRE RENAUD. – HUMILITÉ DE MADAME DE MAILLY. – DERNIERS MOMENTS DE M. DE FLEURY.

Le 12 septembre 1742, madame de Mazarin mourut.

C'était la grand'mère de mesdemoiselles de Nesle.

Sur les cinq sœurs, une, madame de Mailly, était la maîtresse du roi depuis 1732.

L'autre, madame de Vintimille, était morte, comme nous avons vu.

La troisième, madame de Lauraguais, avait, disait-on, remplacé madame de Vintimille.

Restaient mesdames de la Tournelle et de Flavacourt, qui n'étaient pas même présentées.

Ces deux dames étaient près de leur grand'mère, madame de Mazarin.

Mais, lorsque madame de Mazarin mourut, M. de Maurepas, poussé par sa femme, en sa qualité d'hériter de madame de Mazarin, fit signifier aux deux sœurs qu'elles eussent à sortir à l'instant même de l'hôtel.

Madame de la Tournelle était veuve ; le mari de madame de Flavacourt était à l'armée.

Les deux dames se trouvèrent donc sans appui.

En recevant cette notification de M. de Maurepas, madame de la Tournelle jeta les hauts cris.

Tout au contraire, madame de Flavacourt répondit :

— Je suis jeune, je suis sans père et sans mère ; mon mari est absent, mes parents m'abandonnent ; le ciel sans doute ne m'abandonnera point.

Sur ce raisonnement, tout entier à l'honneur de la Providence, madame de Flavacourt appela une chaise, s'y plaça, se fit porter à Versailles, et, arrivée dans la cour des ministres, se fit déposer à terre, ordonna d'enlever les brancards, et renvoya ses porteurs.

Beaucoup passèrent sans s'inquiéter de cette chaise ; quelques-uns s'en étonnèrent, mais sans oser demander à celle qui l'occupait ce qu'elle faisait là ; enfin, le duc de Gesvres passa, ouvrit la portière et, tout émerveillé, s'écria :

— Eh ! madame de Flavacourt, par quelle aventure vous trouvez-vous là ? Mais savez-vous bien que madame votre grand'mère vient de mourir ?

— Et vous, monsieur le duc, répondit madame de Flavacourt, savez-vous bien que M. de Maurepas et sa femme viennent de nous chasser, ma sœur et moi, comme des aventurières ? ils craignaient sans doute que nous ne fussions à leur charge. Ma sœur la Tournelle est allée je ne sais où ; quant à moi, me voilà entre les mains de la Providence.

Le duc de Gesvres, émerveillé de l'aventure, salua madame de Flavacourt, la priant d'attendre quelques instants avec patience, et, courant chez le roi, il le conduisit à la fenêtre, lui montrant dans la cour des ministres cette chaise solitaire.

— Eh bien, demanda le roi, que me montrez-vous là ?

— Le roi voit cette chaise ?

— Sans doute, je la vois.

— Eh bien, elle renferme madame de Flavacourt.

— Madame de Flavacourt toute seule dans cette chaise ! s'écria

le roi.

— Toute seule, sire.

— Mais qui donc l'a placée là ?

— Son ingénieux esprit.

— Expliquez-vous, duc.

— Eh bien, sire, elle a été renvoyée par M. de Maurepas, et elle a cru devoir se mettre à la garde de Dieu, et...

— Et... ?

— Et du roi, sire.

Louis XV se mit à rire.

— Courez la chercher, dit-il ; qu'on lui donne un logement, et qu'on se mette à l'instant même à la recherche de sa sœur madame de la Tournelle.

M. le duc de Gesvres ne se le fit pas dire deux fois ; il descendit tout courant, prit madame de Flavacourt par la main et remonta avec elle près du roi.

Le roi lui donna l'ancien appartement de madame de Mailly dans l'aile neuve et lui promit la place de dame du palais. Quant à madame de la Tournelle, on la conduisit dans l'appartement de M. de Vauréal, évêque de Rennes.

Madame de la Tournelle et madame de Flavacourt étaient les plus belles des cinq sœurs.

Le roi ne fut point sans s'apercevoir de cette beauté. Il avait un penchant pour les demoiselles de Nesle, et il commença de faire la cour aux deux nouvelles commensales que la dureté de M. et de madame de Maurepas lui avait données.

De leur côté, M. et madame de Maurepas, voyant l'attention que le roi portait aux deux sœurs, résolurent de se rapprocher d'elles ; mais ils réussirent seulement près de madame de Flavacourt, bonne femme, esprit charmant, cœur sans rancune, laquelle déclara que, de son côté, tout était pardonné à M. et madame de Maurepas, s'ils faisaient la moindre démarche auprès d'elle.

Mais il en fut tout autrement de madame de la Tournelle, qui

leur jura et qui leur tint une belle et bonne haine.

Au reste, au moment où le roi tournait à la fois les yeux vers madame de Flavacourt et vers madame de la Tournelle, voici où en étaient ces dames.

Le mari de madame de Flavacourt, nous l'avons dit, se trouvait à l'armée ; mais il était, néanmoins, fort aimé de sa femme, qui, dès l'abord, fit comprendre au roi qu'elle ne trahirait pas son mari, même pour un roi.

Madame de la Tournelle était veuve, mais occupée en ce moment. Elle avait pour amant le comte d'Agenois, fils du duc d'Aiguillon, neveu de M. de Richelieu.

Aussi fut-ce à M. de Richelieu que Louis XV s'adressa, comme devant avoir, en sa qualité de grand parent, toute influence sur le jeune comte.

Mais le duc, au lieu de la persuasion, pensa que mieux valait employer la ruse. Il dépêcha au comte d'Agenois une dame de la cour, avec mission de séduire le comte.

Pendant ce temps, madame de la Tournelle, retirée à Versailles, ne voyait que les personnes que le roi lui permettait de voir, et le comte d'Agenois n'était pas au nombre de ces personnes-là.

Mais madame de la Tournelle n'en résistait pas moins à Louis XV, à qui elle avait avoué son amour pour le comte, de la fidélité duquel elle était certaine.

Ce fut alors que M. de Richelieu commença son œuvre. La sirène qu'il avait dépêchée à son neveu faisait tous les jours des progrès dans le cœur du comte, que son isolement livrait désarmé. Mais alors la dame feignit une absence : on promit de s'écrire, et l'on s'écrivit.

Les lettres du comte d'Agenois étaient remises par la dame à Richelieu, par Richelieu au roi, et par le roi à madame de la Tournelle.

Malgré ces preuves écrites, madame de la Tournelle avait tenu bon d'abord, prétendant que l'on imitait l'écriture du comte ; mais

les lettres devinrent si tendres, les marques de l'infidélité du comte furent si patentes, que madame de la Tournelle résolut de se venger de son infidèle amant.

Il n'y a qu'une vengeance possible en pareil cas : c'est la peine du talion. Madame de la Tournelle s'arrêta à cette vengeance et promit au roi de le prendre pour complice.

Mais ce fut à une condition.

Madame de la Tournelle haïssait sa sœur de Mailly ; d'ailleurs, elle était trop fière pour accepter le partage toléré par mesdames de Vintimille et de Lauraguais. Elle exigea la disgrâce de madame de Mailly.

Le roi, qui n'aimait plus madame de Mailly, promit à madame de la Tournelle tout ce qu'elle voulut.

Peut-être Louis XV était-il assez embarrassé de notifier cette disgrâce à madame de Mailly, lorsque celle-ci alla au-devant d'une explication en reprochant au roi sa froideur pour elle.

Louis XV était cruel pour les femmes qu'il n'aimait plus.

Il saisit l'occasion, dit à madame de Mailly que cette froideur était vraie, qu'il ne savait dissimuler, et que, ne l'aimant plus, il ne pouvait feindre une passion qui avait cessé d'exister.

À cette réponse, madame de Mailly jeta les hauts cris, fondit en larmes et tomba à genoux devant le roi.

Mais la glace était rompue, et madame de Mailly apprit, séance tenante, de la bouche de son royal amant, que non-seulement il ne l'aimait plus, mais encore qu'il lui fallait, en se retirant, faire place à sa rivale.

Alors madame de Mailly pria, supplia ; elle offrit de jouer, près de madame de la Tournelle, le même rôle qu'elle avait joué près de ses sœurs Vintimille et Lauraguais ; mais, implacable envers elle, le roi lui accorda deux jours pour se retirer, voilà tout.

Le renvoi était d'autant plus cruel, que madame de Mailly, n'ayant ni père ni mère, séparée de son mari, ne savait littéralement où aller en sortant de Versailles.

Elle dit tout cela au roi ; mais le carrosse qui devait l’emmener n’en fut pas moins à la porte à l’heure annoncée. Heureusement, madame la comtesse de Toulouse, qui avait toujours été son amie, la retira chez elle, tandis que madame de la Tournelle, invitée à aller à Choisy, devait y prendre publiquement la place que sa sœur avait tenue.

Ce fut le 12 novembre que le voyage eut lieu. Le roi, donnant la main à madame de la Tournelle, monta dans la gondole avec mademoiselle de la Roche-sur-Yon, madame de Flavacourt, madame de Chevreuse, M. de Villeroy et le prince de Soubise.

Cependant, arrivée à Choisy, madame de la Tournelle eut honte, remplaçant sa sœur, de la remplacer si facilement et si publiquement. Le souper fini, et comme le roi la dévorait des yeux, elle s’approcha de madame de Chevreuse.

— Ma chère, lui dit-elle, on m’a donné une chambre trop grande, et j’ai peur ; vous qui êtes connue pour votre courage, donnez-moi la vôtre, je vous prie, et prenez la mienne.

Mais madame de Chevreuse n’avait garde d’accepter ; elle craignait quelque méprise royale, où, reconnue, elle pourrait bien jouer un sot rôle.

— Chère amie, répondit-elle à madame de la Tournelle, je ne suis pas à Choisy chez moi, mais chez Sa Majesté ; je ne puis donc rien faire que par l’ordre et avec l’agrément du roi.

Il en résulta que madame de la Tournelle fut forcée de garder sa chambre ; mais, comme elle avait honte d’accepter une si rapide succession, elle s’y barricada, et, malgré les voyages nocturnes du roi, malgré ses grattements amoureux à la porte, elle s’y tint enfermée.

Calculée ou réelle, la défense dura près d’un mois ; car ce ne fut que le 10 décembre suivant qu’il fut reconnu que, cette nuit-là, la porte plus pitoyable s’était ouverte.

On trouva, en faisant le lit de madame de la Tournelle, la tabatière du roi, que Sa Majesté avait oubliée sous son chevet.

Cette nouvelle, la représentation de *Mahomet*, et une voiture que venait d'inventer M. de Richelieu firent les frais du dernier mois de l'année 1742.

M. de Richelieu, fort ennuyé de quitter la cour pour aller tenir les états du Languedoc, avait déclaré au moins qu'il s'en irait en dormant jusqu'à Lyon, où il était obligé de s'arrêter.

En conséquence, et pour tenir sa promesse, il inventa une voiture de six pieds de long, bien douce, suspendue à double ressort et contenant un lit complet.

Le 13 décembre au soir, la voiture fut amenée dans la cour de Versailles, où tout le monde descendit pour la voir.

À neuf heures, le duc de Richelieu fit bassiner son lit, se déshabilla on ne peut plus modestement devant les dames, prit congé des spectateurs, cria à son cocher : « À Lyon ! » dit à son valet de chambre : « Vous m'éveillerez en arrivant, » tira son bonnet de nuit sur ses oreilles et s'endormit.

Quant à madame de Mailly, comme il était arrivé à la Vallière, elle porta au Seigneur la plus sainte offrande qu'une femme puisse faire à Dieu, celle d'un cœur brisé par l'amour. Il y avait alors un prédicateur fort renommé qui se préparait à prêcher aux nouvelles catholiques le carême de 1743 : c'était le père Renaud, de l'Oratoire. Madame de Mailly alla le trouver, le pria de la diriger ; mais il s'en défendit sous prétexte de ses grands travaux. Alors elle alla trouver l'archevêque, M. de Vintimille, auquel elle communiqua son dessein de renoncer au monde et de faire une pénitence austère. Mais le bon prélat, qui, ainsi qu'on le verra à l'époque de sa mort, n'avait pas des principes de religion bien arrêtés, tout en la louant de sa ferveur, lui représenta que la vraie piété excluait tous les excès et que le silence et la modestie étaient ce qu'il y avait de mieux pour une femme dont la pénitence même était un scandale.

Madame de Mailly comprit la sainteté de ce conseil. Elle se retira sans bruit et tout doucement du monde. On vit alors cette femme de luxe, de plaisir et de volupté, devenue modeste dans ses

vêtements et rigide dans ses mœurs, supporter avec une pieuse résignation, non-seulement son malheur, mais encore les injures qu'il lui attirait. Un jour, elle arriva au sermon du père Renaud au moment où l'illustre prédicateur était déjà en chaire, et, comme elle avait fait quelque bruit pour gagner sa place, un homme de mauvaise humeur s'écria :

— Voilà bien du bruit pour une catin !

— Monsieur, répondit humblement madame de Mailly, puisque vous la connaissez, priez Dieu pour elle.

Enfin, le roi, touché de la résignation de madame de Mailly, après avoir défendu d'abord qu'on lui parlât d'elle, lui donna trente mille livres de rente, un hôtel rue Saint-Thomas-du-Louvre et ordonna qu'on payât ses dettes.

Les dettes de madame de Mailly s'élevaient à plus de sept cent mille livres.

Pendant que madame de Mailly faisait si humblement pénitence des charmantes fautes qu'elle avait commises, son protecteur, M. de Fleury, celui qui l'avait si bien jugée comme une femme sans intrigue, comme une maîtresse sans ambition, s'apprêtait à affranchir Louis XV de sa tutelle.

Depuis quelque temps déjà, cette tutelle, saluée d'abord avec joie par tout le monde, s'était appesantie sur le roi et sur la France. Le cardinal, qui d'abord avait pris le pouvoir avec hésitation, à ce qu'il disait du moins, avait fini par s'y cramponner et vivait dans une éternelle crainte de le perdre. Les disgrâces de MM. de Chauvelin et de la Trémouille étaient là pour attester ses terreurs.

Peu à peu, au reste, le cardinal de Fleury, à force d'usurper l'autorité royale, s'était habitué à en usurper les prérogatives. Il s'était fait un petit coucher qui était la chose la plus ridicule de la terre. Chaque soir, la cour entière, gentilshommes, roturiers, oisifs, attendaient à sa porte l'heure de ce petit coucher. Le cardinal entraînait en son cabinet ; puis les portes s'ouvraient pour que les spectateurs pussent assister à sa toilette de nuit tout entière. On lui

voyait ainsi passer sa chemise de nuit, puis une assez médiocre robe de chambre, peigner ses cheveux blancs fort éclaircis par l'âge. Alors on l'entendait, au milieu du plus respectueux silence, raconter les nouvelles du jour, assaisonnées de plaisanteries bonnes ou mauvaises presque toujours appartenant à un esprit étroit, mais auquel la courtoisie de l'assistance ne manquait jamais d'applaudir.

Louis XV voyait toutes ces choses avec ennui mais avec patience. Il avait l'esprit de ces héritiers religieux qui payent à un vieillard qui ne peut manquer de mourir bientôt une lourde rente viagère. Il attendait.

La reine était au plus mal, on s'en souvient, avec le cardinal, qui la laissait manquer de tout et n'avait aucune considération pour ses désirs. Un jour, elle surmonta le dégoût qu'elle avait à demander, et, comme elle désirait fort obtenir une compagnie pour un officier qu'elle protégeait, elle s'adressa d'abord à M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, lequel la renvoya à M. de Fleury. Mais M. de Fleury, selon son habitude, éconduisit la reine avec de si mauvaises raisons, que, toute chrétienne qu'était la bonne princesse, elle n'eut point la force de pousser l'humilité jusqu'au bout et se plaignit au roi.

— Eh ! madame, que ne faites-vous comme moi ? répondit Louis XV. Moi, je ne demande jamais rien à ces gens-là.

En effet, le roi se regardait comme un prince du sang disgracié n'ayant aucun crédit à la cour et se trouvait parfois si désœuvré, qu'un beau matin il exprima ce désir à l'improviste de faire de la tapisserie. M. de Gesvres, qui était là, le saisit au bond. Il envoya à l'instant même à Paris un courrier qui, de retour au bout de deux heures, apporta métier, laines et aiguilles.

Le roi se mit aussitôt à l'ouvrage et commença, tant était grande son ardeur ! quatre sièges à la fois ; ce qui fit dire à M. de Gesvres :

— Sire, votre aïeul, Louis XIV, n'entreprenait jamais deux

sièges à la fois, et voilà que vous en commencez quatre. Prenez garde !

La faveur de M. de Gesvres monta à son apogée à propos de la tapisserie et à propos du mot.

Pendant ce temps, quoique l'Europe et la France fussent en pleine paix, quoique aucune raison de malheurs ne se fît visible, la France s'en allait mourant de langueur ; on eût dit qu'elle aussi était octogénaire au compte des siècles, comme son ministre l'était au compte des années. Les provinces du Maine, de l'Angoumois, du haut Poitou, du Périgord, de l'Orléanais et du Berry, c'est-à-dire les plus riches de France, étaient atteintes d'une espèce de fièvre lente qui les minait.

Cette fièvre lente, c'était l'impôt, l'impôt qui tirait de leurs veines l'or le plus pur, l'or, ce sang des nations que, sombre vampire, le gouvernement absorbait.

La Normandie elle-même, cet excellent pays, succombait aux vexations des traitants. Tous les métayers étaient ruinés, et l'on n'en trouvait plus. Les grands propriétaires étaient obligés de faire exploiter leurs terres par des valets.

M. Turgot, prévôt des marchands, donna un des premiers l'alarme en élevant la voix pour se plaindre. M. de Harlay, intendant de Paris, fit suspendre la réparation des chemins par corvée. L'évêque du Mans vint de son diocèse toucher barres à Versailles, rien que pour dire qu'en son diocèse tout se mourait. Enfin, M. le duc d'Orléans apporta au conseil un morceau de pain de fougère que lui avait procuré le comte d'Argenson, et, le posant sur la table du roi :

— Sire, lui dit-il, voilà de quoi vos sujets se nourrissent.

L'évêque de Chartres vint aussi à Versailles, où il tint des discours singulièrement hardis au lever du roi ; et, au dîner de la reine, le roi l'ayant interrogé sur l'état de son diocèse, il répondit que la famine et la mortalité y régnaient, que les hommes brouaient l'herbe comme les moutons, et que, après la misère qui

n'était que pour le peuple, viendrait la peste qui serait pour tout le monde.

La reine alors lui offrit cent louis pour ses pauvres ; mais il refusa.

— Gardez votre argent, madame, dit-il ; quand les finances du roi et les miennes seront épuisées, alors Votre Majesté assistera mes pauvres diocésains, s'il lui reste quelque chose.

Pendant une des retraites du cardinal à Issy, le roi alla lui faire une visite et traversa le faubourg Saint-Victor ; le passage du roi fut su d'avance, et alors le peuple s'amassa et cria non plus : « Vive le roi ! » mais : « Misère ! famine ! du pain ! »

Le roi fut si attristé de cette démonstration, qu'au lieu d'aller à Issy, il alla à Choisy ; qu'en y arrivant, il congédia tous les ouvriers qui travaillaient aux choses de luxe, et qu'il écrivit dès le soir au cardinal ce qu'il venait de faire.

Au milieu de toutes ces lumières qui parvenaient jusqu'à Versailles et qui éclairaient les choses de leur véritable jour, arriva M. de la Rochefoucauld, lequel dit au roi qu'il ne connaissait sans doute point l'état de ses provinces et que ses ministres lui fardaient la vérité ; mais le roi secoua la tête.

— Monsieur le duc, répondit-il, je connais cela aussi bien que personne, et je sais que, depuis un an, mon royaume a diminué du sixième.

Sur ces entrefaites, des bruits de guerre européenne coururent à propos de la mort de l'empereur Charles VI ; et comme on s'en inquiétait, le cardinal répondit naïvement :

— Rassurez-vous, la guerre est impossible, attendu que nous manquons d'hommes en France.

En effet, on calcula que, pendant les années 1739, 1740 et 1741, il mourut de misère plus d'hommes en France qu'il n'en mourut pendant toutes les guerres de Louis XIV.

Ce fut sur ces entrefaites que la santé du cardinal s'affaiblit au point que l'on jugea sa mort prochaine ; lui-même ne se faisait

plus illusion, et, malgré les fausses listes de centaines que publiaient les journaux, il sentait qu'il approchait de sa fin. Cependant, malgré cet affaiblissement, il se cramponnait encore à l'autorité. Chaque jour, les ministres, avec lesquels il ne pouvait plus travailler, venaient lui rendre compte et prendre ses ordres.

Mais on avait si grand soin d'éloigner de lui tout ce qui pouvait le faire songer à la mort, qu'un matin, après avoir travaillé avec lui, le marquis de Breteuil, secrétaire d'État au département de la guerre, s'étant trouvé indisposé, les gens du cardinal ne lui portèrent aucun secours, de peur que cet événement ne fît trop d'impression sur leur maître, et se débarrassèrent du moribond en le jetant dans son carrosse, où il mourut en arrivant à Paris.

Enfin, le 27, 28 et 29 janvier, les forces du cardinal diminuèrent tellement, qu'il comprit que son heure était arrivée. Pendant ces trois jours, le roi lui rendit deux visites ; à la seconde, il avait amené le dauphin avec lui ; et comme on tenait le jeune prince éloigné du lit du moribond :

— Laissez-le s'approcher, dit le cardinal ; il est bon qu'il s'habitue à un pareil spectacle.

Ce furent les dernières paroles que prononça le mourant, qui expira le 29 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Une épigramme fut son oraison funèbre.

« La France est malade depuis cent ans, disait-on ; trois médecins vêtus de rouge l'ont soignée successivement. Richelieu l'a saignée, Mazarin l'a purgée, Fleury l'a mise à la diète. »

Plusieurs morts importantes avaient semblé faire cortège à la mort du cardinal.

Le roi de Prusse était mort, et son fils, Charles-Frédéric, le même à qui son père avait voulu faire couper la tête, lui avait succédé.

Louis-Henri de Bourbon était mort à Chantilly : c'était, on se le rappelle, le successeur de M. le duc d'Orléans comme premier ministre, et l'amant de madame de Prie.

La reine Anne de Neubourg, veuve de Charles II, princesse douairière d'Espagne, était morte à Guadalaxara.

Jean-Baptiste Rousseau était mort à Bruxelles, où, depuis trente ans, il s'était retiré.

Le cardinal de Polignac était mort dans ses terres ; c'est le même que nous avons vu figurer dans l'affaire du prince de Cellemare.

La reine douairière d'Espagne, Louise-Élisabeth d'Orléans, était morte au Luxembourg.

Rollin, auteur de l'*Histoire ancienne*, était mort professeur d'éloquence au Collège royal.

Enfin, l'empereur Charles VI était mort à Vienne, et c'était cette mort qui allait peut-être remettre en question la paix de l'Europe.

IX

LOUIS XV DÉCLARE QU'IL VEUT RÉGNER PAR LUI-MÊME. – HONNEURS FUNÈBRES RENDUS À FLEURY. – PORTRAIT DU ROI. – LA PETITE COUR. – LES SEIGNEURS ET LES DAMES. – MADAME DE MAUREPAS *LA DAME DE PIQUE*. – LES CONDITIONS DE MADAME DE LA TOURNELLE. – VERS DE M. DE MAUREPAS. – ÉTAT DE L'EUROPE. – M DE BELLE-ISLE. – LA GUERRE ÉCLATE. – MARIE-THÉRÈSE. – FRÉDÉRIC II. – L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE. – MAURICE DE SAXE. – M. DE BROGLIE. – CHEVERT À PRAGUE. – M. DE MAILLEBOIS. – LA RETRAITE DE M. DE BELLE-ISLE. – GUERRE EN ITALIE. – LES ESPAGNOLS. – LES ANGLAIS. – VERS DE M. TURGOT.

À peine M. de Fleury fut-il mort, que Louis XV, comme avait fait son aïeul Louis XIV, déclara qu'il voulait régner par lui-même.

En effet, le règne de Louis XV ne commence en réalité qu'à la mort du cardinal de Fleury.

Il commence par rendre des devoirs presque royaux au ministre mort, fait célébrer un service solennel à Notre-Dame et ordonne qu'il lui soit élevé un mausolée dans l'église Saint-Louis-du-Louvre.

Le roi de France avait alors trente-trois ans : sa démarche était noble, son visage régulièrement beau, son affabilité extrême ; rarement une parole dure était sortie de sa bouche ; son jugement était droit, son tact sûr ; il connaissait assez bien les hommes et les choses, et répétait parfois le mot de Charles-Quint :

« Les gens de lettres m'instruisent, les négociants m'enrichissent, les grands me dépouillent. »

Avec tout cela, sa nature est apathique : il ne fera pas le mal, mais le laissera faire ; non qu'il n'ait l'intelligence de le comprendre, mais il n'a pas la force de le réprimer.

Après la mort du cardinal, aucune mutation ne se fait dans le

personnel.

M. Amelot reste aux finances ; MM. de Maurepas et Saint-Florentin reçoivent pour collègue M. d'Argenson, qui remplace au département de la guerre le marquis de Breteuil, qui vient de mourir, comme nous l'avons dit ; Orry conserve le contrôle des finances ; d'Aguesseau est toujours chancelier.

Il en résultait que le roi, en se mettant, comme il le disait, à la tête des affaires, ne prenait pas une lourde obligation ; les affaires suivaient l'impulsion donnée, et la machine gouvernementale allait d'elle-même, ou à peu près.

D'ailleurs, Louis XV était, en ce moment-là, beaucoup plus occupé d'amour que de politique.

Entouré de Meuse, du comte de Noailles, du duc d'Ayen, de Villeroy, de Guerchy, de Coigny, de Fitz-James, d'Aumont de Gontaut et de Richelieu, le roi continuait à faire de la tapisserie, et tout le monde l'imitait, hommes et femmes.

La nouvelle cour de madame de la Tournelle se composait des princesses de Conti, de Charolais, de la Roche-sur-Yon, de mesdames d'Antin, de Soubise, d'Egmont, de Boufflers et de Chevreuse ; madame de Maurepas seule tenait ferme contre madame de la Tournelle, ou peut-être bien madame de la Tournelle contre madame de Maurepas, qu'elle et ses amies appelaient *la dame de pique*.

Quand madame de la Tournelle céda au roi, ce fut, on se le rappelle, après un assez long temps de résistance.

Comme les gouverneurs des places fortes qui se vendent, elle avait occupé ce temps à débattre à faire accepter ses conditions. Henri IV avait acheté Paris à M. de Brissac ; son quatrième successeur, Louis XV, dut ratifier les conditions de la quatrième fille du marquis de Nesle.

Voici les articles de la capitulation du 10 décembre 1742 posés par madame de la Tournelle et ratifiés par le roi :

ARTICLE PREMIER. — Ma sœur, madame de Mailly, sera éloignée de Versailles et renfermée dans un couvent.

ART. 2. – Mon titre de marquise sera changé en celui de duchesse, avec les honneurs et distinctions attachés à cette dignité.

ART. 3. – Le roi me fera un sort tel qu'aucun événement ne puisse m'en priver, et ma fortune sera indépendante de toutes les variations qui surviendraient dans les inclinations de Sa Majesté.

ART. 4. – En cas de guerre, le roi se mettra à la tête de son armée, madame de la Tournelle ne voulant pas être accusée d'avoir détourné le roi de ses devoirs de souverain.

Nous avons raconté comment la première des conditions avait été accomplie par Louis XV, qui convertit cependant le cloître en un hôtel rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Louis, par la grâce de Dieu, etc., etc. Le droit de conférer des titres d'honneur et de dignité étant un des plus sublimes attributs du pouvoir suprême, les rois nos prédécesseurs nous ont laissé plusieurs monuments de l'usage qu'ils en ont fait en faveur des personnes dont ils ont voulu illustrer les vertus et le mérite.

Considérant, en conséquence, que notre très-chère et très-aimée cousine Marianne de Nesle, veuve du sieur marquis de la Tournelle, est issue d'une des plus grandes familles de notre royaume, alliée à la nôtre et aux plus anciennes de l'Europe ; que ses ancêtres ont rendu, depuis plusieurs siècles, de grands et importants services à notre couronne, nous avons jugé à propos de lui donner, par notre brevet du 20 octobre dernier (1743), la duché-pairie de Châteauxaux, ses appartenances et dépendances, sises en Berry, que nous avons de notre très-cher et très-aimé cousin Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince de notre sang.

Et nous avons recommandé par ledit brevet qu'il fût expédié à notre dite cousine toutes les lettres sur ce nécessaires ; en conséquence duquel brevet, elle a pris le titre de duchesse de Châteauroux, et jouit en notre cour des honneurs attachés à ce titre.

Ce titre fut envoyé à madame de la Tournelle dans une cassette qui contenait en même temps un contrat de quatre-vingt mille livres de rente.

M. de Maurepas était vaincu : madame de la Tournelle était

duchesse, favorite en titre ; elle avait un sort assuré et, ce qui était une faveur bien au-dessus de toutes celles-là, tabouret à la cour.

M. de Maurepas s'en vengea en faisant courir ces vers :

Incestueuse la Tournelle,
Qui des trois êtes la plus belle,
Ce tabouret tant souhaité
A de quoi vous rendre bien fière :
Votre devant, en vérité,
Sert bien votre gentil derrière !

La dernière stipulation de madame de la Tournelle, qui exigeait la présence du roi à la tête de ses armées, n'était pas hors de propos.

La mort de Charles VI avait, comme nous l'avons dit, remis en question la paix de l'Europe.

En vertu de la pragmatique sanction, Marie-Thérèse, grande-duchesse de Toscane, sa fille aînée, avait été reconnue par tous les grands, par l'armée, par la magistrature, comme héritière et souveraine des États qui composaient la succession de son père.

Disons un mot de la situation de l'Europe au moment de cette mort.

Tout le ministère du cardinal de Fleury avait été une longue lutte au profit de la paix. La guerre d'Italie et d'Allemagne avait un instant forcé la main au ministre ; mais, aussitôt que la possibilité lui en avait été offerte, le cardinal avait éteint cette guerre, close enfin en 1738 par le traité de Vienne.

La maison d'Autriche était désolée par le Turc. Le cardinal se préoccupa de cette situation de l'empereur, et son ambassadeur, le marquis de Villeneuve, força la Porte de conclure avec l'Empire le traité de 1739.

Gênes était agitée par des factions ; le cardinal envoya des troupes en Corse pour y comprimer une insurrection qui eût compliqué les affaires des Génois.

Toutes les nations, l'Espagne et la Grande-Bretagne comprises,

regardaient donc la France comme une mère commune qui avait mission de maintenir la paix parmi ses enfants, les rois de l'Europe.

Malheureusement, il y avait au milieu de toutes ces têtes couronnées un roi qui avait toujours été fils assez insoumis : c'était Frédéric II, lequel, comme nous l'avons dit, venait d'hériter du trône de son père, et, avec ce trône, de vingt millions d'écus et de quatre-vingt mille soldats admirablement disciplinés.

À cette armée, non pas la plus nombreuse peut-être, mais la plus belle et la plus régulière de toute l'Europe, était adjoint un matériel complet.

Un ordre du roi suffisait pour qu'une armée et matériel entrassent à l'instant même en campagne.

Aussi M. de Beauvau, ambassadeur de France près du roi Frédéric, écrivait-il que le roi de Prusse étouffait dans son royaume et qu'il lui fallait un plus grand lit pour se coucher.

Aux dépens de qui le roi de Prusse pouvait-il se faire un meilleur lit ? C'était évidemment aux dépens de l'Autriche.

Sur ce point, le roi Frédéric II avait deux alliées naturelles, l'Espagne et la France.

L'Espagne, dans la guerre de 1733, avait déjà pris le royaume de Naples à l'Autriche, et, à chaque occasion qui se présentait, elle ne manquait pas de réclamer à droite et à gauche quelques bribes de province ou quelque prérogative honorifique.

Ainsi, à peine Marie-Thérèse sur le trône, elle lui avait demandé de lui céder l'ordre de la Toison d'or. La reine, qui menait tout en Espagne, avait en outre découvert que, selon le droit public de l'Autriche, les femmes héritant des souverainetés de leur père, tout ce que Charles VI avait laissé à Marie-Thérèse appartenait de droit à Philippe V, héritier, par les femmes, d'un héritier de Charles V.

Quant à la France, l'Autriche était sa vieille ennemie ; la politique de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV avait constamment été de l'amoindrir ; peu à peu elle lui avait enlevé tous les moyens

de devenir jamais puissance maritime, l'avait circonscrite dans le continent et reléguée au fond de l'Allemagne, et, de même que, dans la dernière guerre, l'Espagne lui avait pris Naples, la France, elle, lui avait pris la Lorraine.

Ce qui était l'intérêt de la France et de l'Espagne devait naturellement n'être point celui de l'Angleterre : notre alliance avec la Grande-Bretagne fut toujours courte et agitée. Née pour être à la fois puissance maritime et continentale, la France est sans cesse jalousée par l'Angleterre ; des intérêts de famille peuvent seuls rapprocher ses gouvernants, mais jamais des intérêts de peuple.

Quant à l'Espagne, l'Angleterre était déjà depuis quelque temps engagée dans une guerre avec elle. Voici à quelle occasion cette guerre avait été déclarée.

Par les traités d'Utrecht et de Séville, les Anglais pouvaient envoyer, tous les ans, un vaisseau de cinq cents tonneaux au plus, chargé de marchandises, dans les possessions d'Espagne en Amérique ; mais ce vaisseau, une fois à l'ancre dans une rade, n'était plus un bâtiment de transport, c'était un entrepôt ; à mesure qu'il se vidait dans la colonie, de petits navires venaient en contrebande lui apporter de nouvelles marchandises ; de sorte que les Espagnols ne voyaient jamais la fin de l'inépuisable cargaison et que le commerce des colonies espagnoles menaçait de passer tout entier aux mains des Anglais.

Alors la marine espagnole s'était décidée à faire une guerre acharnée aux contrebandiers.

Un petit bâtiment anglais fut pris en flagrant délit ; il était commandé par un Anglais nommé Jenkins. Le capitaine espagnol fit mettre l'équipage aux fers et coupa le nez et les oreilles au patron.

Revenu en Angleterre, Jenkins se présenta ainsi mutilé au parlement. Un cri d'étonnement l'accueillit, tandis que, hors du parlement, on entendait les cris du peuple anglais qui demandait vengeance.

Interrogé, Jenkins répondit simplement en racontant les détails

de la prise de son bâtiment et les détails de son supplice ; puis il ajouta :

— Quand on m'eut taillé le nez et coupé les oreilles, on me menaça de la mort, et je l'attendais avec résignation, recommandant mon âme à Dieu et ma vengeance à votre justice.

Cette fois, le parlement n'eut qu'à répondre au cri du peuple, et la guerre fut déclarée à l'Espagne.

Voilà donc quelle était la position de toutes les puissances lorsque Marie-Thérèse fut proclamée impératrice d'Autriche.

Marie-Thérèse avait alors vingt-trois ans : elle était belle de figure, majestueuse de taille ; elle conservait toute la tranquillité de son caractère, quoiqu'elle sentît l'Europe menaçante et toute prête à la dépouiller.

En effet, l'Espagne s'apprêtait à porter la guerre dans ses possessions d'Italie.

Le roi de Sardaigne dévorait des yeux le Milanais.

Frédéric restait étendu et fortifié dans la Silésie.

La France dirigeait des troupes dans les Flandres et sur le Rhin.

Cette fois encore, M. de Fleury, qui avait prétendu d'abord qu'il n'y avait plus assez d'hommes pour faire la guerre, avait eu la main forcée.

Celui qui la lui avait forcée était M. de Belle-Isle.

Le comte de Belle-Isle, constamment soutenu dans tous ses projets par M. le chevalier de Belle-Isle, homme presque aussi remarquable que lui, improvisa en quelques nuits un plan diplomatique et militaire de la plus haute portée. Le conseil consacra dix séances à l'examiner, et, malgré l'opposition silencieuse du cardinal de Fleury, il prévalut ; alors le cardinal, voyant la tendance générale, non-seulement se rallia au mouvement, mais encore voulut le diriger.

Le comte de Belle-Isle demandait cent mille hommes.

Fleury fit des difficultés sur le chiffre ; cent mille hommes en campagne allaient lui manger en une année ses économies de dix

ans.

Alors M. de Belle-Isle présenta au roi une statistique dans laquelle quinze cents gentilshommes, de dix-sept à trente ans, demandaient à prendre du service et à sacrifier leur patrimoine à la gloire de la France. On pouvait donc, presque sans autre aide que celle de la noblesse, jeter cent cinquante mille hommes sur les bords du Rhin.

Le roi appuya les idées du comte de Belle-Isle ; sa participation à cette guerre, c'était pour la France les frontières du Rhin. Fleury hésitait encore ; mais le roi déclara qu'il avait des engagements pris avec le roi de Prusse et l'électeur de Bavière. M. de Belle-Isle reçut en conséquence des instructions pour se rendre à Berlin et à Munich.

Il fut parfaitement reçu par le roi Frédéric et par l'électeur Charles-Albert.

Le roi de Prusse avait cinquante mille hommes en Silésie ; l'électeur de Bavière en avait trente mille sur l'Inn et le Danube.

Il demandait quarante mille Français, promettait de s'emparer de la couronne impériale, et, une fois empereur, abandonnait à la France la rive gauche du Rhin.

Quant à Marie-Thérèse, elle resterait reine de Hongrie.

L'électeur Charles-Albert reçut ses quarante mille hommes et fut nommé généralissime des armées françaises, bavaroise et saxonnes.

Une seconde armée de quarante mille hommes, sous les ordres du maréchal de Maillebois, se concentra en Westphalie pour contenir les Hanovriens, le territoire de Brunswick, et surveiller les États de Hollande et les Pays-Bas autrichiens. Aussi, le 18 mai 1741, Marie-Thérèse écrivait-elle à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère :

« J'ignore aujourd'hui s'il me restera une ville pour y faire mes couches. »

Entourée de pareils périls, Marie-Thérèse fit un appel à ses fidèles Hongrois. Son enfant dans ses bras, elle se présenta à la diète,

où les palatins, d'une seule voix, s'écrièrent :

— *Moriamur pro rege nostro Maria-Theresa !*

Ce fut en échange de ce cri d'enthousiasme que Marie-Thérèse, à son tour, prêta l'ancien serment du roi André II, et qui remontait à l'an 1222.

Voici le texte de ce serment :

« Si moi, ou quelqu'un de mes successeurs, en quelque temps que ce soit, veut enfreindre vos privilèges, qu'il vous soit, en vertu de cette promesse que vous venez de me faire, permis, à vous et à vos descendants, de vous défendre sans être traités de rebelles. »

C'était une belle chose que cette impératrice demandant secours à ses peuples, son enfant dans ses bras. Cette scène de la diète de Hongrie eut son retentissement en Europe. L'impératrice de Russie, jeune et belle, se déclara pour une impératrice jeune et belle comme elle. Walpole, l'allié quand même du cardinal de Fleury, venait de tomber en Angleterre ; Carteret, notre ennemi, lui succédait ; la duchesse de Marlborough se proclamait l'admiratrice de Marie-Thérèse et se mettait à la tête d'une souscription qui produisit huit mille livres sterling. Les états généraux de Hollande lui offraient un emprunt de trois millions de ducats. La campagne s'ouvrait donc avec tous les éléments d'une guerre générale.

Toute la noblesse de France était sous les drapeaux. Le maréchal de Broglie, qui commandait l'armée de Bohême, avait sous ses ordres Maurice de Saxe, d'Aubigné, de Boufflers, de Tessé, de Clermont, le duc de Biron, et enfin Chevert, qui n'était encore que chef de bataillon du régiment de Beaune et qui, dans cette campagne, devait conquérir le grade de maréchal de camp et le cordon rouge.

Le 25 novembre 1741, Prague fut emportée d'assaut. Chevert, à la tête des grenadiers, s'était élancé sur la muraille ; un instant avant de marcher, il avait appelé un sergent.

— Écoute bien, lui dit-il en lui montrant l'angle d'un bastion,

tu monteras par là !

— Oui, mon colonel.

— En approchant du rempart, on te crierà une première fois :

« Qui vive ? »

— Oui, mon colonel.

— Tu ne répondras pas. On te crierà une seconde fois : « Qui vive ? »

— Oui, mon colonel.

— Tu ne répondras pas encore. On te crierà une troisième fois :

« Qui vive ? »

— Oui, mon colonel.

— Tu ne répondras pas plus cette fois-là que les autres ; on tirera sur toi.

— Oui, mon colonel.

— On te manquera.

— Oui, mon colonel.

— Tu tueras le factionnaire.

— Oui, mon colonel.

— Alors j'arrive pour te secourir.

— Oui, mon colonel.

Le sergent partit. Tout se passa ainsi que l'avait dit Chevert, qui, comme il l'avait promis, était arrivé à temps.

Prague prise devient le centre des opérations. Frédéric est en Moravie ; Charles-Albert, élu empereur par la diète de Francfort, est proclamé en Bohême. On touche à Vienne ; les avant-postes de notre armée dépassent Lintz et se portent sur l'abbaye de Melk. Tout à coup, Marie-Thérèse reprend l'offensive ; on apprend que, par l'intermédiaire de l'Angleterre, le traité de Breslau est signé entre l'impératrice et le roi de Prusse.

Derrière cette signature par laquelle Frédéric II, en échange de la Silésie, reconnaît Marie-Thérèse impératrice d'Autriche, on voit pointer la coalition des peuples du Nord contre la France :

Angleterre, Danemark, Prusse, Russie, Autriche !

Ainsi les Prussiens et les Saxons nous manquent à la fois ; soixante mille hommes abandonnent d'un seul coup la ligne d'opération, et, du jour au lendemain, les Bavares sont entourés par les Autrichiens, qui n'ont plus besoin de faire face à un ennemi devenu leur allié. Passau et Munich, aux mains des impériaux, coupent la retraite.

Mais le comte de Belle-Isle, créé maréchal par le roi, vient d'arriver à Prague.

C'est un homme de ressource : le génie de la guerre est en lui, comme le génie des finances était dans son aïeul.

Abandonné par les Saxons et par les Prussiens, le maréchal de Broglie marchera sur Prague, où l'on concentrera toutes les troupes que l'on pourra réunir. Alors on s'ouvrira un passage, et l'on se mettra en retraite sur l'armée du maréchal de Maillebois, qui est en Westphalie.

La concentration s'opère sans grande perte ; l'armée française manœuvre avec une précision admirable : trente mille hommes sont réunis.

Soixante mille Autrichiens, sous les ordres du prince Charles de Lorraine, s'avancent vers Prague.

À peine sont-ils arrivés devant la ville, que, la nuit même de leur arrivée, sans leur donner le temps de se reposer, douze mille Français font une sortie, dispersent les Autrichiens et s'emparent de deux mille prisonniers.

Il est vrai que M. de Tessé est tué et M. de Biron blessé.

Mais des courriers sont arrivés à Paris, annonçant la défection de Frédéric ; les armées du Rhin et de Westphalie marcheront au secours des trente mille Français enfermés dans Prague.

En attendant, le conseil propose d'ouvrir des négociations ; on reconnaîtra Marie-Thérèse impératrice, et les Français enfermés dans Prague seront libres.

Mais le roi fait observer quel fatal effet produira la capitulation de Prague.

Le contrôleur général Orry déclare qu'il a quatre-vingt millions à la disposition du roi pour le service de l'État et le bien de la patrie.

On ne négociera point. Maillebois recevra l'ordre de se porter sur le Danube par une marche rapide et de tendre la main à la garnison de Prague.

Français et Autrichiens, assiégés et assiégeants, apprennent en même temps la marche de M. de Maillebois.

Après cinquante-six jours de tranchée, le prince Charles lève le siège et s'éloigne nuitamment pour marcher contre M. de Maillebois.

Aussitôt le maréchal de Broglie quitte avec son armée le camp retranché ; Maurice de Saxe, qui connaît la Bohême village par village, est son guide ; on commence par délivrer la garnison d'Égra, et, par elle, on se trouve en communication avec le maréchal de Maillebois.

Alors le maréchal de Belle-Isle ordonne l'évacuation de Prague, dans laquelle reste Chevert avec quatre mille hommes.

Après douze jours de marches admirables, MM. de Belle-Isle et de Broglie ont rejoint le maréchal de Maillebois.

Reste Chevert avec ses quatre mille hommes dans Prague, pour laquelle il obtiendra une capitulation avec tous les honneurs de la guerre.

De son côté, l'Espagne avait fait invasion en Italie, réclamant Parme et le Milanais mais, dans cette réclamation, l'Espagne ne pouvait plus avoir, cette fois, le Piémont pour allié ; Parme et le Milanais, c'est l'objet de l'éternelle ambition de la maison de Savoie ; aussi la maison de Savoie écoute-t-elle les paroles de l'Autriche, sa vieille ennemie. Les Espagnols, secondés par les Napolitains, opèrent donc seuls en Italie, quand tout à coup Naples voit paraître dans sa baie une escadre de six vaisseaux de ligne de soixante canons et six frégates – le tout sous pavillon anglais.

Le commodore Martyn commandait cette flotte. Ce qu'il venait

faire dans la mer Tyrrhénienne, il n'en savait rien ; ses dépêches étaient cachetées, et il avait ordre de ne les ouvrir que dans le golfe de Naples.

Arrivé à sa destination, il ouvre ses dépêches.

Les dépêches, c'est l'ordre de bombarder Naples si, dans l'espace d'une heure, le roi ne s'est pas engagé à retirer ses troupes de la basse Italie et à garder la plus stricte neutralité.

Les troupes de Philippe V vont donc se trouver seules et isolées devant les troupes autrichiennes, prêtes à déboucher en Italie.

Ainsi, en moins de trois mois, non-seulement la maison d'Autriche, presque abattue, s'est relevée, mais encore elle a réuni à elle tout ce qu'il y a en Europe de nations hostiles à la France¹, et le canon va retentir de Naples à Strasbourg, de l'Océan à la Méditerranée.

C'est dans ces circonstances que le cardinal de Fleury meurt et que madame de Châteauroux met, comme Agnès Sorel, pour condition de son amour, que le roi prendra en personne le commandement de ses troupes.

Quant à Frédéric II, qui nous a abandonnés, Turgot nous venge de lui plus tard par ces vers, qui ne sont point par trop mauvais pour des vers de ministre et de philosophe :

Ce prince profana mille talents divers.
Il charma les mortels dont il fit ses victimes ;
Barbare en actions et philosophe en vers,
Il chante les vertus et commet tous les crimes.
Haï du dieu d'amour, cher au dieu des combats,
Il inonda de sang l'Europe et sa patrie ;
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas
Et pas un ne lui dut la vie.

1. L'empereur Charles VII, fugitif, est obligé de prêter serment à l'Autriche pour ses États de Bavière.

X

LE ROI VEUT ALLER AUX ARMÉES. — MAUREPAS, RICHELIEU ET MADAME DE CHÂTEAUX L'Y ENGAGENT. — DÉPART DU ROI. — SON ESCORTE. — MADAME DE CHÂTEAUX RESTE À PARIS. — MADAME D'ÉTOILES. — ÉTAPES DU ROI. — DÉPART DE MADAME DE CHÂTEAUX ET DE MADAME DE LAURAGUAIS. — MAUVAIS EFFET DE LEUR PRÉSENCE AU SIÈGE D'YPRES. — ELLES VONT À DUNKERQUE. — LE PRINCE CHARLES PASSE LE RHIN. — LE ROI À METZ. — M. DE LA SUZE, GRAND MARÉCHAL DES LOGIS. — MALADIE DU ROI. — M. DE RICHELIEU. — LES TROIS PARTIS. — DOULEUR DU PEUPLE. — LE PÈRE PÉRUSSEAU, CONFESSEUR DU ROI. — BULLETIN DE LA MALADIE DE LOUIS XV. — LE COMTE DE CLERMONT. — M. DE RICHELIEU ET LOUIS XV. — M. DE SOISSONS. — LA PEYRONIE. — M. DE CHAMPCENETZ. — M. DE BOUILLON. — TRIOMPHE DES ENNEMIS DE LA DUCHESSE. — ELLE EST ÉLOIGNÉE AINSI QUE SA SŒUR. — LA REINE. — M. DE CHÂTILLON. — LE DAUPHIN. — DISGRÂCE DE M. DE CHÂTILLON.

Une double intrigue poussait le roi à se mettre à la tête de son armée :

M. de Maurepas, qui voulait séparer le roi de sa maîtresse ;

Et M. de Richelieu, qui voulait combattre sous les yeux du roi.

Quant à madame de Châteaux, comme elle avait la parole du duc de Richelieu que, d'une façon ou de l'autre, il obtiendrait qu'elle rejoignit le roi à l'armée, elle poussait aussi le roi à prendre de son côté le commandement de la guerre.

Quatre armées venaient d'être mises sur pied : une en Provence, deux en Flandre, la quatrième sur le Rhin.

La première était commandée par le prince de Conti ;

La seconde, par le maréchal de Noailles ;

La troisième, par le maréchal de Saxe ;

La quatrième, par le maréchal de Coigny.

Notre flotte, commandée par l'amiral Court, venait de battre, le

22 février 1744, la flotte anglaise en face de Toulon. C'était un beau début de campagne, d'autant plus beau que nous n'avions que vingt-sept vaisseaux et que les Anglais en avaient quarante.

Le 2 mai, le roi soupa en grand couvert avec la reine. Le souper finit sans qu'il eût été le moins du monde question de voyage. Après le souper, Louis entra chez la reine et causa avec elle de choses indifférentes.

Enfin, en sortant de chez elle, il donna tous les ordres pour son coucher.

En effet, il rentra dans sa chambre comme pour se mettre au lit ; mais il ne fit que changer d'habit, embrassa tendrement le dauphin, écrivit à la dauphine, laissa quatre lignes à la reine, dans lesquelles il lui disait que les grandes dépenses qu'occasionnerait son voyage le forçaient de la laisser à Paris ; puis il envoya à Plaisance, maison de campagne de Pâris-Duvernoy, madame de Châteauroux et madame de Lauraguais, prit avec lui le père Pérusseau, son confesseur, alla à la tribune de la chapelle faire sa prière, et monta dans son carrosse avec le premier écuyer, avec le duc d'Ayen, avec Meuse. L'évêque de Soissons, son aumônier, et le marquis de Verneuil, ayant la plume, le suivirent dans une autre voiture. De son côté, M. de Maurepas partait pour la Provence, où il allait visiter nos ports ; le cardinal de Tencin partait pour Lyon ; enfin, Orry, Saint-Florentin et le chancelier restaient à Paris pour les affaires de l'État.

Le départ du roi eut lieu le 3 mai 1744.

Madame de Châteauroux, quoique certaine de ne point tarder à rejoindre le roi, ne le voyait pas partir sans inquiétude. Il y avait un nom qui avait été prononcé deux ou trois fois auprès d'elle depuis quelque temps et qui, pareil à un pressentiment, assombrissait déjà ses jeunes amours.

Ce nom, c'était celui de madame d'Étioles, qui devait plus tard jouer un si grand rôle sous le nom de marquise de Pompadour.

Le bruit courait que madame d'Étioles était amoureuse du roi.

Deux ou trois fois, dans la forêt de Sénart, elle avait paru aux chasses, et cela, dans un équipage si brillant et si léger, avec des costumes si coquets, que, ces jours-là, aux petits soupers, il n'avait été question que d'elle.

Un jour, la duchesse de Chevreuse avait eu devant le roi l'imprudence de prononcer le nom de la petite d'Étioles, et madame de Châteauroux lui avait écrasé le pied de telle façon qu'elle était tombée en syncope.

Le lendemain, madame de Châteauroux était allée voir madame de Chevreuse, malade au lit de cet écrasement, et elle lui avait dit :

— Mais vous ne savez donc pas que l'on cherche en ce moment à donner madame d'Étioles au roi et que les moyens seuls manquent aux amis de madame d'Étioles et à mes ennemis ?

Cette crainte de madame de Châteauroux n'était point étrangère à l'insistance qu'elle avait mise à faire prendre au roi le commandement de son armée.

Le 12 mai, le roi arriva à Lille.

Le 15, il passa en revue le camp de Giromy.

Le 17, il commença le siège de Menin.

Le 8, mesdames de Châteauroux et de Lauraguais partaient pendant la nuit du château de Plaisance et prenaient la route de Lille.

Le 17, le roi alla mettre le siège devant Ypres.

Dans l'intervalle, mesdames de Châteauroux et de Lauraguais avaient rejoint l'armée, où leur présence avait fait le plus mauvais effet. Aussi, après la prise d'Ypres, le roi dut-il, quoi qu'il lui en coûtât, envoyer les deux dames à Dunkerque. Les soldats ne les appelaient que les *coureuses*, et les chansons les plus insultantes se faisaient entendre sous leurs fenêtres, sur leur chemin et jusqu'en présence du roi.

Ce fut à Dunkerque, où il venait de rejoindre les deux sœurs, que le roi apprit que le prince Charles avait passé le Rhin le 13 juillet et qu'il se décida à aller en personne secourir l'Alsace. Mes-

dames de Châteauroux et de Lauraguais l'y suivirent ; et, pendant toute la route, M. le comte de la Suze, grand maréchal des logis, eut le soin de ménager dans les logements une communication entre l'appartement du roi et celui de la duchesse.

Le roi devait séjourner à Metz. À Metz, comme dans les autres villes, on s'occupa donc de son logement et des communications nécessaires aux deux amants. L'appartement de la favorite fut préparé à l'abbaye de Saint-Arnoult, que l'évêque de Marseille, qui en était abbé, avait louée au premier président, lequel céda le logement à madame de Châteauroux. Mais comme elle s'y trouvait trop éloignée du roi, on établit des galeries qui conduisaient de l'abbaye à l'appartement du roi. Le prétexte fut que le roi désirait aller à couvert de son appartement à l'église ; mais le peuple n'admit pas le prétexte, et quatre rues barrées et enlevées à la circulation pour l'établissement de cette galerie parurent aux habitants de la ville un fort scandaleux exemple donné par le roi à ses amis et féaux sujets de la province.

Cependant le roi avait, depuis son départ de Paris, subi de grandes fatigues. Dès son arrivée à Metz, il s'était senti indisposé. Un soir, le mal de tête le prit : c'était le 8. Il fut saigné le même jour, purgé le 9 ; mais, dès le 9, Cassera, médecin de Metz, jugeant la maladie des plus graves, déclara qu'il ne répondait pas du roi, à moins que la maladie ne fût bien conduite et que surtout le roi ne jouit d'une grande tranquillité.

Dès lors, par ordre du duc de Richelieu, toutes les portes furent fermées et le roi ne fut plus servi que par ses domestiques les plus intimes, par M. le duc de Richelieu, par madame de Châteauroux et madame de Lauraguais.

Cependant, à l'instant même, trois partis s'étaient formés autour du roi.

Le parti des ministres ;

Le parti des princes ;

Le parti du favori et des favorites.

Le parti des ministres, qui avait le même intérêt que celui des princes, avait M. de Maurepas pour chef.

Le parti des princes était composé de M. de Chartres, de M. de Bouillon, de MM. de la Rochefoucauld et de Villeroy, de M. de Fitz-James, évêque de Soissons, premier aumônier, et du père Pérusseau, jésuite, confesseur du roi.

Les deux maîtresses, le duc de Richelieu, Meuse, les aides de camp et les valets de chambre formaient le troisième parti.

Le parti des princes, réuni à M. de Maurepas, était décidé à pénétrer, coûte que coûte, jusqu'au roi, et à profiter de la maladie et de l'affaiblissement qu'elle devait naturellement apporter dans l'esprit de Louis XV pour faire chasser madame de Châteauroux et madame de Lauraguais.

Mesdames de Lauraguais, de Châteauroux et le duc de Richelieu étaient résolus à tenir bon dans la chambre du roi, comme une garnison assiégée tient bon dans la forteresse jusqu'au dernier instant.

En effet, madame de Châteauroux savait qu'il y avait une convention faite entre les princes, l'évêque de Metz et le premier aumônier, M. de Fitz-James, et que l'absolution ne devait être donnée au roi qu'à la condition qu'elle serait chassée.

Comme on le voit, parmi tous ces grands, princes, ministres, courtisans, favoris et maîtresses, la question de la vie ou de la mort du roi n'était que secondaire ; la seule et unique question était celle-ci : La maîtresse restera-t-elle ou ne restera-t-elle pas ?

Le peuple seul, ce peuple toujours si bon, si loyal, si grand, s'inquiétait de la maladie pour la maladie et priait Dieu de lui conserver son roi.

Une ressource restait aux favorites, c'était de traiter directement avec le père Pérusseau, confesseur du roi, si l'on pouvait, et, au lieu de faire confesser et absoudre l'auguste malade par l'évêque de Soissons, de le faire confesser et absoudre par son confesseur ordinaire ; car, alors, tout était dit.

En conséquence, exception fut faite pour le père Pérusseau, qui

fut introduit dans l'appartement du roi et conduit dans un petit cabinet où l'attendait madame de Châteauroux.

Madame de Châteauroux, qui sentait qu'il n'y avait pas de temps à perdre, posa la question nettement.

— Mon père, dit-elle, répondez-moi franchement : au cas où le roi demanderait la confession et les autres sacrements, serais-je obligée de partir ?

Le jésuite essaya d'éluder la question.

— Mais, madame, dit-il, le roi ne sera peut-être point confessé.

— Il le sera, répondit la duchesse, car le roi a de la religion, et moi aussi, j'en ai ; je serai donc la première à l'exhorter à se confesser pour le bon exemple. Je ne voudrais pas m'exposer à prendre sur moi qu'il ne le fût pas ; mais il s'agit d'éviter un scandale : serai-je renvoyée, dites-le moi ?

À cette question, le jésuite resta muet, se contentant de faire des mouvements de sourcils, d'épaules et de mains.

— Voyons, réfléchissez et déterminez-vous, continua la duchesse ; je ne demande pas mieux que de partir secrètement : ce que je désire éviter, comprenez-vous ? c'est un scandale public, un scandale plus terrible encore pour le roi que pour moi-même.

Enfin, forcé dans ses retranchements, le père Pérusseau se décida à répondre.

— Madame, dit-il, je ne puis d'avance déterminer la confession du malade ; je ne connais pas la vie du roi ; de ses aveux dépendra ma conduite ; je n'ai, pour mon compte, aucune mauvaise opinion de vos relations avec le roi.

— Si vous voulez dire par là que vous croyez que mes relations avec le roi sont pures, je n'hésite pas, moi, à vous dire que vous vous trompez, mon père, répondit la duchesse ; et s'il ne vous faut que des aveux, je vous avoue, moi, que nous avons péché, et le plus que nous avons pu même, avec habitude, avec préméditation, avec plaisir. Eh bien, voyons, dites, le cas est-il assez grand pour me faire renvoyer par Louis XV mourant, et n'y a-t-il pas quelque

exception pour un roi ?

Le père Pérusseau se trouvait dans une situation des plus graves.

Il avait bien été décidé, par le parti des ministres et le parti des princes, que madame de Châteauroux serait renvoyée si le roi se confessait ; mais si le roi ne se confessait pas, si le roi guérissait sans confession, madame de Châteauroux restait favorite en titre, et c'était alors le père Pérusseau qui était renvoyé ; Sa Majesté prenait un autre confesseur, un cordelier, un théatin, un augustin peut-être, ce qui était une grande douleur pour la société de Jésus, qui perdait la direction de la conscience du roi.

Le père Pérusseau ne répondait donc pas et cherchait à gagner du temps.

M. le duc de Richelieu se mêla alors de la conversation.

— Ah ! père Pérusseau, dit-il, soyez donc un peu galant envers les femmes. Accordez à l'instant même à madame de Châteauroux la faveur de la renvoyer de la cour sans scandale : vous voyez bien que vos *car*, vos *peut-être* et vos *si* nous désolent.

Plus il était pressé, plus le père Pérusseau devenait muet.

— Tenez, dit le duc avec ces façons qui n'appartenaient qu'à lui, tenez, mon révérend père, je vois bien que vous êtes peu sensible à la beauté des femmes. Eh bien, ajouta-t-il en lui sautant au cou, faites donc pour moi, qui ai toujours aimé les jésuites, ce que les Pères de l'Église les plus galants ont souvent permis aux confesseurs des rois de faire en pareille circonstance.

Le père Pérusseau demeura inflexible.

Alors madame de Châteauroux se rapprocha, et, de ses charmantes mains lui caressant la joue :

— Père Pérusseau, dit-elle avec sa plus douce et sa plus câline voix, je vous jure que, si vous voulez éviter un éclat, je me retirerai de la chambre du roi pendant sa maladie ; je ne reviendrai plus à la cour que comme son amie, jamais comme sa maîtresse ; il y a plus, eh bien, je me convertirai, et vous serez mon confesseur.

L'offre était des plus tentantes ; cependant, elle ne suffit point

à séduire le père Pérusseau, qui persista à laisser le favori et la favorite dans l'incertitude.

Les princes et les ministres n'attendaient pas une solution quelconque avec une anxiété moindre que madame de Châteauroux et M. de Richelieu.

En effet, si le roi mourait, la cour dévote du dauphin et de la reine obtenait victoire complète ; la favorite était chassée, le favori disgracié ; et, de dix ans, il n'était question à la cour ni de favori ni de favorite.

Mais aussi, si le roi revenait à la vie sans confession, M. de Richelieu et madame de Châteauroux étaient plus puissants que jamais.

Il fut donc décidé, dans le conseil des princes, que l'on frapperait un grand coup. Le comte de Clermont se chargea, quelque résistance qu'on lui opposât, de pénétrer jusqu'au roi.

Pour que l'on comprenne bien la force de la position de M. de Richelieu, il faut qu'on sache qu'il était le premier gentilhomme de la chambre, et que le privilège du premier gentilhomme était d'être maître absolu de la chambre du roi et d'en refuser la porte selon sa volonté.

C'était un privilège dont il avait usé depuis le commencement de la maladie.

Le comte de Clermont se présenta donc, le 12 août, à cette porte. Voici les progrès que le mal avait faits d'après le bulletin journalier :

Le 8, le roi se trouve indisposé d'une courbature causée par des matières arrêtées. Il est saigné le même jour.

Le 9, purgé.

Le 10, à trois heures du matin, saigné du pied ; assez bien le soir.

Le 11, purgé ; le soir, saigné du pied.

Le 12, mieux, le calme se soutenant, très-peu de mal de tête ;

mais, le soir, très-agité¹.

C'était donc dans un moment de mieux, le calme se soutenant, que le comte de Clermont se présentait à la porte du roi.

M. de Richelieu, comme d'habitude, voulut la lui défendre ; mais, d'un coup de poing, le comte écarta les deux battants. M. de Richelieu insista et voulut faire obstacle ; mais, l'écartant de la main :

— Depuis quand un valet, dit M. de Clermont, croit-il avoir le droit d'empêcher les princes du sang de voir le roi de France ?

Puis, s'avançant vers le lit du roi :

— Sire, dit-il, je ne puis croire que Votre Majesté ait l'intention de priver les princes de votre sang de la satisfaction de savoir par eux-mêmes des nouvelles de votre santé ; nous ne voulons pas que notre présence vous importune ; mais nous désirons, à cause de notre amour pour vous, avoir la liberté d'entrer quelques moments ; et, pour vous prouver que nous n'avons pas d'autres desseins, sire, je me retire.

Il s'apprêtait en effet à se retirer, quand le roi, étendant la main vers lui, lui dit :

— Non, Clermont, reste.

C'était un premier succès. On parla au roi d'entendre la messe dans sa chambre. Le roi dit que cela lui ferait plaisir, et l'on introduisit l'évêque de Soissons.

1. Voici la suite du bulletin jusqu'au moment où le roi fut hors de danger : Le 13, saigné du pied. — La nuit fort oppressée ; le matin, à onze heures et demie, il est confessé. — À cinq heures, on le saigne encore du pied. — La nuit du 13 au 14 est assez bonne. — Le 14, à huit heures du soir, saigné du pied. — La nuit du 14 au 15, depuis neuf heures du soir, le redoublement devient furieux. — Le 15, à quatre heures, le roi tombe dans une espèce d'agonie. — À midi, le calme revient. — La nuit du 15 au 16, à une heure après minuit, il y a un léger redoublement. — Le matin, il est beaucoup mieux. — La nuit du 16 au 17 est entièrement agitée. — Celle du 17 au 18 est bonne. — Le 18, beaucoup d'agitation et de vapeurs, mais la tête libre et soulagée, le pouls bon, la parole facile. — La nuit du 18 au 19, le roi dort très-bien, et, le 19, la convalescence est regardée comme commencée.

Madame de Châteauroux et Richelieu voyaient, du cabinet où ils s'étaient retirés, l'ennemi se fortifier pied à pied dans la place.

M. de Soissons alors s'approcha du lit du roi et hasarda ce mot terrible : *confession*.

— Oh ! dit le roi, il n'est pas encore temps.

M. de Soissons insista.

— Non, dit le roi, j'ai trop grand mal à la tête et trop de choses à retrouver à dire pour me confesser maintenant.

— Mais, dit l'évêque insistant toujours, Votre Majesté pourrait commencer aujourd'hui et achever demain.

Le roi secoua la tête. M. de Soissons vit que, ce jour-là, il avait obtenu du malade tout ce qu'il en pouvait obtenir et se retira.

Derrière lui et le comte de Clermont, madame de Châteauroux rentra ; et, pour combattre l'influence que venaient de prendre les princes, elle commença auprès du roi ses caresses accoutumées.

Mais celui-ci la repoussa doucement.

— Non, non, princesse¹, dit-il, je crois que nous faisons mal ; assez donc, assez !

Puis, comme madame de Châteauroux voulait l'embrasser :

— Il faudra peut-être nous séparer, dit-il.

— Fort bien, dit madame de Châteauroux piquée.

Et elle se retira.

Le lendemain, la Peyronie, qu'on avait fait venir de Paris, alla trouver le duc de Bouillon et lui dire que le roi n'avait plus que deux jours à vivre, et que, par conséquent, il était important qu'il se confessât, et que c'était de son devoir, à lui, grand chambellan, d'annoncer au roi que l'heure de cette confession était arrivée.

Le duc de Bouillon, qui comprenait tout le côté désagréable de la commission dont il était chargé, manda M. de Champcenetz et lui ordonna de faire part au roi des paroles du chirurgien. Champcenetz, s'approcha du lit de Louis XV et lui fit part de l'urgence

1. *Princesse* était un nom d'amitié donné par le roi à madame de Châteauroux.

de la situation.

— Je ne demande pas mieux, dit le roi ; seulement, la Peyronie se trompe, il n'est pas encore temps.

Mais, comme si un avertissement lui était envoyé d'en haut, à peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il tomba en faiblesse, criant d'une voix mourante :

— Le père Pérusseau ! vite le père Pérusseau !

Et il s'évanouit.

Le père Pérusseau se tenait prêt, il accourut.

Un instant après que le roi eut rouvert les yeux, le père Pérusseau appela le duc de Bouillon.

— Bouillon, lui dit le roi, reprends ton service, tu n'éprouveras plus d'obstacles de la part de personne : j'ai sacrifié favoris et favorites à la religion et à ce que veut l'Église.

Puis la porte se referma pour laisser le roi seul avec son confesseur.

Le triomphe de M. de Soissons était complet.

Aussi l'évêque ne perdit-il point de temps. Il courut droit au cabinet où se tenaient madame de Châteauroux et sa sœur, et, les yeux étincelants, la figure animée :

— Le roi, mesdames, vous ordonne de vous retirer de chez lui sur-le-champ, dit-il.

Puis, se retournant vers des gens qui le suivaient :

— Qu'on abatte à l'instant même la galerie qui conduit de l'appartement du roi à l'abbaye de Saint-Arnoult, ordonna-t-il, afin que le peuple sache qu'un grand scandale est expié.

Les deux femmes étaient consternées et courbaient la tête sous l'anathème.

Alors M. de Richelieu s'avança.

— Mesdames, dit-il en face de l'évêque, si vous avez le courage de rester et de braver des ordres extorqués dans un moment de faiblesse, je prends tout sur moi.

Cette offre de M. de Richelieu porta l'exaltation du prélat à son

comble.

— C'est bien ! s'écria-t-il ; puisqu'il en est ainsi, que l'on ferme les saints tabernacles, afin que la disgrâce soit plus éclatante et la réparation du Seigneur plus complète.

Alors les deux femmes joignirent les mains, se courbèrent et sortirent, la honte sur le front, les yeux baissés et sans oser regarder personne.

Mais cela ne suffisait pas au furieux prélat.

Il rentra près du roi.

— Sire, dit-il, les lois de l'Église et nos saints canons nous défendent d'apporter le viatique lorsque la concubine est encore dans la ville. Je prie Votre Majesté de donner de nouveaux ordres pour son départ ; car il n'y a pas de temps à perdre. Votre Majesté va mourir.

Le roi tremblait à la seule idée de la mort et de la damnation : aux cris et aux menaces de M. de Soissons, il accorda tout ce que l'on voulut. Les deux femmes furent non pas conduites hors de la maison, mais chassées aux huées de la populace ; elles coururent aux écuries du roi et ne trouvèrent pas même un officier qui voulût leur donner une voiture pour les aider à traverser la ville. Chacun les renia à qui mieux mieux. M. de Belle-Isle, seul, leur offrit son bras et leur fit donner un carrosse ; lui savait ce que c'était que la disgrâce et combien dans la disgrâce une main amie est la bienvenue.

Mesdames de Bellefonds, du Roure et de Rubempré furent les seules qui accompagnèrent les fugitives, qui, au milieu des injures, des malédictions de la populace, traversèrent la ville et furent conduites dans une maison de campagne à quelques lieues de Metz ; et encore eut-on grand'peine à en trouver une, chaque propriétaire les repoussant comme des pestiférées.

Les deux fugitives hors de la ville, les galeries abattues, le scandale de la réparation ayant enchéri sur le scandale de la faute, M. l'évêque de Soissons permit que le roi fût administré. Le mori-

bond royal reçut le corps de Notre-Seigneur en disant :

— Monsieur, j'ai fait ma première communion il y a vingt-deux ans ; je désire en faire une bonne et qu'elle soit la dernière.

Le viatique reçu, le roi murmura :

— Qu'un roi qui va paraître devant Dieu a de comptes à rendre ! Oh ! j'ai été bien indigne de la royauté.

Mais le triomphe de M. de Soissons n'était pas encore complet ; madame de Châteauroux avait la surintendance de la dauphine, il la lui fit ôter ; les deux prosrites n'étaient qu'à trois lieues de la cour, le prélat exigea qu'elles s'en éloignassent à cinquante ; enfin, la confession du roi avait été secrète, l'évêque demanda une confession publique.

— On tue notre maître ! murmuraient les valets.

— Pourquoi donc M. de Fitz-James ne lui demande-t-il pas tout de suite son royaume ? dit tout haut Lebel.

Mais tous ces murmures ne firent qu'enhardir le prélat. Au moment d'appliquer les saintes huiles, et comme chacun se renfermait dans un religieux silence :

— Messieurs les princes du sang, dit-il, et vous, grands du royaume, le roi nous charge, monseigneur l'évêque de Metz et moi, de vous dire à haute voix qu'il éprouve un repentir sincère du scandale qu'il a causé dans le royaume en vivant, comme il l'a fait, avec madame de Châteauroux ; il en demande pardon à Dieu, et, ayant appris qu'elle n'est qu'à trois lieues d'ici, il lui ordonne de ne point approcher de la cour de cinquante lieues, et Sa Majesté lui ôte sa charge dans la maison de la dauphine.

— ET À SA SŒUR AUSSI, ajouta le roi en soulevant sa tête sur son oreiller par un suprême effort.

Tout était fini pour le parti de M. de Richelieu et des favorites : le parti des princes triomphait, les prélats avaient remporté la victoire, et ils en usaient avec ce raffinement et cette persistance de cruauté toute particulière aux persécutions ecclésiastiques.

Cependant le roi allait de plus en plus mal. La retraite des minis-

tres et des courtisans, symptôme moral bien autrement expressif que les symptômes physiques, annonçait sa fin prochaine. Le 15, à six heures du matin, on appela les princes pour qu'ils assistassent aux prières des agonisants. De six heures à midi, le roi tomba dans une espèce d'agonie ; d'Argenson fit emballer les papiers ; le duc de Chartres fit atteler sa chaise de poste pour se rendre à l'armée du Rhin ; les médecins se retirèrent, et le roi, entre la vie et la mort, fut abandonné aux empiriques.

L'un d'eux, *dont on ne sait pas même le nom*, lui fit avaler une très-forte dose d'émétique.

Cette dose d'émétique amena une effroyable évacuation, et avec cette évacuation un mieux sensible.

Pendant ce temps, les fugitives se hâtaient de regagner Paris. La femme d'un conseiller, que l'on prit pour l'une d'elles, fut insultée publiquement ; elles-mêmes faillirent être mises en pièces à la Ferté-sous-Jouarre, où elles furent reconnues, et ne durent la vie qu'à une personne notable du pays qui les prit sous sa protection et ne les quitta que lorsqu'elles furent hors de la ville.

Le roi avait sans cesse demandé le docteur Dumoulin : on avait expédié courrier sur courrier ; le docteur arriva comme un mieux sensible se manifestait ; il constata ce mieux et annonça au malade, qui n'y pouvait croire, un commencement de convalescence.

Le 17, le docteur Dumoulin répondit du roi.

La reine, qui, le 9 au soir, avait appris la nouvelle de la maladie, recevait chaque jour un bulletin de la Peyronie ; n'osant partir pour Metz, regardant comme un supplice de rester à Versailles, elle se laissait aller à un véritable désespoir, se renversant en arrière, se roulant sur les tapis, demandant à Dieu de la frapper elle-même et de conserver la vie au roi. Lorsqu'elle apprit le renvoi de la favorite, au lieu de s'en réjouir, elle s'en épouvanta. La pauvre reine comprenait toutes les douleurs de la femme : elle courut, avec sa maison et le dauphin, s'agenouiller devant le saint sacrement. À chaque porte qui s'ouvrait, elle pâlisait et était prise de convul-

sions. Un courrier arriva, qui lui permit de venir jusqu'à Lunéville, et au dauphin et à Madame jusqu'à Châlons. Elle voulut partir à l'instant même, fit venir des chevaux de poste et partit, ayant dans sa première berline, et avec elle, madame de Luynes, madame de Villars et madame de Boufflers ; dans la seconde, madame de Fleury, madame d'Antin, madame de Montaut, madame de Saint-Florentin et madame de Flavacourt, qui était à Paris et qui, elle, toujours sage et rebelle au roi, venait prier la reine de l'emmenner ; ce que la reine, juste et bonne, lui accorda, ne voulant pas que la disgrâce des coupables pesât sur l'innocente.

À Soissons, la reine trouva des dépêches de d'Argenson qui lui annonçaient que le roi l'attendait avec impatience. La route fut donc poursuivie à fond de train ; et, en arrivant à Metz, la reine se précipita hors de sa voiture, et, toute courante, alla tomber à genoux au chevet du roi, qui dormait et qui, se réveillant, lui dit :

— Ah ! c'est vous, madame ! je vous demande pardon du scandale que j'ai causé, des peines et des chagrins que je vous ai faits ; me pardonnez-vous ?

La reine fondait en larmes et ne pouvait lui répondre, et le roi répétait :

— Me pardonnez-vous ? me pardonnez-vous ?

Et la pauvre femme n'avait la force de faire autre chose qu'un signe de tête qui voulait dire :

— Oui, oui.

Pendant plus d'une heure, elle resta attachée à son cou.

Le roi fit alors approcher le père Pérusseau pour qu'il fût témoin de cette réconciliation conjugale.

Pendant ce temps, le dauphin et Madame, qui n'avaient reçu permission de venir que jusqu'à Châlons, dépassaient cette ville, et, à Verdun, recevaient l'ordre de s'arrêter.

Malgré cette défense, le duc de Châtillon, gouverneur du jeune prince, continua sa route, tandis que, de son côté, madame de Tallard faisait avancer les princesses, qui se désolaient de se voir

éloignées de leur père, et surtout, parmi elles, madame Adélaïde, qui en eut la fièvre.

Malgré tout le monde, M. de Châtillon arriva à Metz, entra chez le roi et présenta le dauphin à son père.

Louis XV reçut son fils aîné avec une froideur qui déconcerta son gouverneur, lequel demanda au roi pardon de la liberté qu'il avait prise ; mais le roi ne répondit pas, persuadé qu'il était que ce qui avait amené le dauphin à Metz, ce n'était point le désir qu'éprouve un fils de revoir un père, mais la curiosité d'un héritier qui désire savoir où en est son héritage.

Au mois de septembre, le roi était entièrement guéri de sa maladie ; mais à la maladie avaient succédé une tristesse profonde, une mélancolie continue. Toutes les scènes qui s'étaient passées autour de lui pendant sa maladie se représentaient à ses yeux, et ce qui en rejaillissait de honte sur l'homme faisait monter le rouge au visage du roi. À chaque instant, il regardait autour de lui comme s'il eût cherché quelqu'un, et ce quelqu'un dont il ne pouvait pas se passer, c'était surtout Richelieu. Richelieu, de son côté, sondait le terrain, s'adressant, pour les renseignements, au cardinal de Tencin et à M. de Noailles, qui tous deux lui répondaient qu'ils étaient convaincus qu'il n'avait jamais été plus avant dans le cœur de Sa Majesté. Alors Richelieu commença par faire remettre directement au roi la relation de tout ce qui s'était passé pendant sa maladie, conservant à chaque acteur le rôle qu'il avait joué dans cette tragédie, n'épargnant personne, ni princes du sang, ni prélats, ni courtisans. L'envoi fut bien reçu. Richelieu comprit que la porte lui était ouverte et se glissa par cette porte. Le roi reçut timidement encore son ancien favori ; mais il était visible qu'il le recevait avec plaisir. Dès lors, la réaction s'opéra ; la reine vit peu à peu renaître l'ancienne froideur du roi pour elle, et, la veille du départ pour Strasbourg, la pauvre femme ayant demandé au roi quel serait son sort à l'avenir et ayant ajouté : « Sire, je serais bien heureuse de vous suivre, » le roi se contenta de répondre :

— Ce n'est point la peine.

Et elle n'en put tirer autre chose.

La reine, tout éplorée, partit pour Lunéville.

Le duc de Penthièvre resta à Metz, arrêté par la petite vérole.

Madame la duchesse de Chartres et la princesse de Conti déclarèrent qu'elles iraient à la guerre et se présenteraient à la tranchée devant Fribourg.

Enfin, Mademoiselle et madame de Modène allèrent à Strasbourg.

Quant au roi, il discontinua ses prières, manifestant une humeur farouche, parfois une colère concentrée.

À Lunéville, il s'arrêta près du roi de Pologne ; mais rien ne put le divertir, et, quoi que pussent faire les dames, pas un sourire ne passa sur ses lèvres.

Sa distraction était même si grande, qu'il partit de Lunéville sans songer à faire ses adieux à la reine de Pologne et qu'il renvoya un courrier de dix lieues pour lui demander pardon de cet oubli.

Il en avait fait autant pour sa femme, et ce fut un second courrier qui répara cette inadvertance.

Arrivé à Saverne, où il passait se rendant à l'armée, il reçut de madame de Châteauroux une lettre d'amour et une cocarde, et, dès ce moment, sa passion reprit tellement le dessus, que l'on disait tout haut à la cour que l'ancienne favorite ne tarderait point à reconquérir sa position.

À Fribourg, dont il faisait le siège, le roi apprit que le duc de Châtillon, voyant madame de Châteauroux disgraciée, avait écrit en Espagne des lettres peu honorables à la réputation de sa maîtresse.

Sur-le-champ, il signa une lettre de cachet contre le duc et la duchesse de Châtillon ; et non-seulement il signa cette lettre contre le duc, mais encore il ne lui pardonna jamais.

Un an après, M. de Châtillon étant tombé malade, il obtint à for-

ce d'instances de venir faire des remèdes au château de Lieuville ; mais on lui fit défense d'entrer à Paris. Au mois d'août, le duc ayant besoin d'aller aux eaux de Forges, il fit demander au roi la permission de traverser Paris.

— Oui, mais sans y coucher, répondit le roi.

Enfin, en 1754, le duc de Châtillon, mourant, fit représenter par madame de Pompadour, alors favorite, la douleur profonde où il était de mourir dans la disgrâce du roi ; mais le roi permit seulement à madame de Pompadour de répondre que le roi voulait bien oublier le passé, mais à l'égard de la famille du duc seulement, qui pouvait compter sur les bontés du roi.

Tel était Louis XV.

XI

CAPITULATION DE FRIBOURG. – RETOUR DU ROI À PARIS. – IVRESSE DES PARISIENS. – MADAME DE CHÂTEAUX ÉCRIT À RICHELIEU. – LE COUCHER DE LA REINE. – EXCURSION NOCTURNE DE LOUIS XV. – ENTREVUE DU ROI ET DE MADAME DE CHÂTEAUX. – DISGRÂCE DES ENNEMIS DE LA DUCHESSE. – MALADIE DE CELLE-CI.

Le 1^{er} novembre, Fribourg capitula ; le roi signa la capitulation, et, laissant à ses généraux le soin de prendre les châteaux, il partit pour Paris le 8 du même mois afin d'y faire son entrée triomphale.

La campagne de 1742, 1743 et 1744 n'avait pas été heureuse.

La retraite de Belle-Isle, si habile qu'elle fût, avait découragé les esprits. Maillebois, qu'on appelait le général des Mathurins, avait laissé tout à faire à son collègue. Ségur, maître de la haute Autriche, l'avait évacuée ; Broglie s'était enfui de Bavière à peu près sans coup férir ; l'empereur, que nous avions élu, avait perdu non-seulement les États que nous lui avions promis, mais encore une portion de ceux qu'il possédait, et était devenu la risée de l'Europe entière. La garnison d'Égra, dernière place forte qui nous restât en Bohême, était prisonnière de guerre. Noailles, par la faute de son neveu Grammont, avait laissé échapper le roi George II à la bataille d'Eltingen ; depuis deux ans, de tous côtés nous battions en retraite, et le partisan Mentzel avait fait plus d'une excursion au delà de nos frontières en menaçant de venir couper les oreilles aux Parisiens. Le peuple n'apprenait que des nouvelles de défaites, il ne voyait que des troupes vaincues ; il avait usé ministres et généraux, tout, excepté le roi, dans lequel on espérait encore, attendu qu'il n'avait rien fait. Sa maladie venait, disait-on, des fatigues qu'il avait prises à l'armée ; on avait cru qu'il allait mourir, un miracle lui avait conservé la vie ; tout concourait donc, si peu de triomphes qu'il eût accomplis, à lui préparer une entrée triomphante.

Aussi est-il difficile de se faire une idée de l'ivresse qui accompagna l'entrée du roi à Paris : les arbres des boulevards ployaient sous les spectateurs, les fenêtres semblaient murées avec des têtes, les toits en étaient couverts. On sortit les grands carrosses du sacre ; des chevaux magnifiques et la tête empanachée traînaient ce beau et jeune monarque qui, lorsqu'il voulait, souriait d'un si gracieux sourire. Tout cela exaltait le peuple attendri, qui pleurait, courait, oubliant de ramasser l'argent qu'on lui jetait, pour se précipiter aux portières, voir le roi, le revoir encore, et crier : « Vive Louis le Bien-Aimé ! »

Madame de Châteauroux sortit, elle aussi, de son hôtel, mais cachée, mais voilée à tous les yeux ; car le roi n'avait pas encore répondu à ses lettres, ni à l'envoi de sa cocarde ; de sorte que, malgré les assurances de Richelieu, elle ignorait encore où elle en était avec son royal amant.

Aussi écrivait-elle à Richelieu, qui alors était à Montpellier :

« Il est venu à Paris, et je ne puis vous rendre l'ivresse des bons Parisiens ; tout injustes qu'ils sont pour moi, je ne puis m'empêcher de les aimer à cause de leur amour pour le roi ; ils lui ont donné le nom de BIEN-AIMÉ, et ce titre efface tous leurs torts envers moi.

» Mais croyez-vous qu'il m'aime encore ? Il croit peut-être avoir trop de torts à effacer, et c'est ce qui l'empêche de revenir. Ah ! il ne sait pas qu'ils sont tous oubliés... Je n'ai pu résister au désir de le voir ; je me suis mise de manière à ne pas être reconnue, et, avec mademoiselle Hébert, j'ai été sur son passage.

» Je l'ai vu : il avait l'air joyeux et attendri ; il est donc capable d'un sentiment tendre ; je l'ai fixé longtemps, et voyez ce que c'est que l'imagination, j'ai cru qu'il avait jeté les yeux sur moi et qu'il cherchait à me reconnaître.

» Sa voiture allait si lentement, que j'eus le temps de l'examiner longuement ; je ne puis vous exprimer ce qui se passa en moi. Je me trouvais dans la foule très-pressée, et je me reprochais quel-

quefois cette démarche pour un homme par qui j'avais été traitée si inhumainement ; mais, entraînée par les éloges qu'on faisait de lui, par les cris que l'ivresse de la joie arrachait à tous les spectateurs, je n'avais plus la force de m'occuper de moi.

» Une seule voix, sortie près de moi, me rappela à mes malheurs en me nommant d'une manière injurieuse. »

En effet, un homme, reconnaissant madame de Châteauroux, cria : « Vive le roi ! » et, se retournant vers elle, lui cracha au visage.

Cette entrée avait lieu le 13 novembre.

Le même soir, comme le roi et la reine couchaient aux Tuileries, on entendit gratter trois fois à la porte de communication qui conduisait du roi chez la reine. Alors les femmes de service éveillèrent Sa Majesté et lui dirent qu'elles pensaient que c'était le roi qui demandait à entrer ; mais elle, souriant avec tristesse :

— Ah ! vous vous trompez, leur dit-elle ; recouchez-vous et dormez.

Mais les femmes étaient à peine recouchées, que le bruit recommença.

Cette fois, elles allèrent ouvrir, mais ne trouvèrent personne à la porte ; ce qui fit qu'elles s'informèrent à la porte du roi ; mais on leur répondit que le roi était dans son lit et n'avait manifesté aucun désir de passer chez la reine.

Il était vrai que le roi n'avait manifesté aucun désir de passer chez la reine, mais il n'était pas vrai que le roi fût dans son lit.

Le roi, au contraire, venait de se lever, et, sortant des Tuileries, avait passé le pont Royal et s'était fait conduire incognito chez madame de Châteauroux, qui logeait rue du Bac, près des Jacobins.

Il voulait la voir, connaître ses conditions pour rentrer à la cour et lui faire ses excuses de ce qui s'était passé à Metz.

Dix minutes avant qu'on lui annonçât le roi, lorsqu'elle doutait de son retour, madame de Châteauroux eût été trop heureuse de

rentrer à Versailles sans conditions ; mais, à cette heure que le roi venait en quelque sorte se mettre à sa discrétion, elle reprenait sa fierté et parlait, non plus en exilée, mais en maîtresse.

Aussi, à sa première demande, le roi n'obtint-il d'autre réponse que celle-ci :

— Sire, je suis satisfaite de ne point aller pourrir dans une prison par les ordres de Votre Majesté ; je suis contente de jouir des avantages de la liberté et avec elle des plaisirs de la vie privée ; j'aime autant rester comme je suis et ne pas rentrer à la cour ; car je n'y rentrerais qu'à des conditions que vous ne voudriez sans doute pas m'accorder.

— Écoutez princesse, répondit le roi, croyez-moi, oubliez tout ce qui s'est passé à Metz ; revenez à la cour comme si rien n'était arrivé ; reprenez votre logement à Versailles dès ce soir, et, avec votre logement, votre emploi chez la dauphine.

Malheureusement, le roi avait donné barres sur lui : il n'en fut pas quitte à si bon marché.

Madame de Châteauroux demanda que les princes fussent éloignés.

Mais le roi répondit qu'on avait eu les premiers torts envers eux en leur fermant sa porte, qu'il fallait donc renoncer à toute vengeance à l'endroit des princes.

Madame de Châteauroux demanda que M. et madame de Maurepas fussent exilés.

Mais le roi répondit que M. de Maurepas, avec lequel il faisait en dix minutes ce qu'il ne ferait pas avec un autre dans la journée, lui était trop utile dans son travail pour qu'il se décidât à l'exiler.

Au moins, il ferait des excuses ?

Il fut convenu que M. de Maurepas ferait des excuses et que madame de Châteauroux elle-même indiquerait de quelle façon ces excuses devaient être faites.

Madame de Châteauroux demanda que le duc de Châtillon, que M. de Bouillon, que l'évêque de Soissons, que le père Pérusseau,

que la Rochefoucauld et que Balleroy fussent exilés.

— Ah ! pour ceux-là, dit le roi, je vous les livre, et l'affaire de Châtillon est déjà faite.

Il lui montra, en effet, la lettre de cachet qu'il avait signée il y avait déjà quelques jours et qu'il avait conservée pour la lui montrer.

Alors tout fut oublié, et si bien oublié, que ce fut madame de Châteauroux à son tour que le roi laissa avec un mal de tête violent et une forte fièvre, lorsqu'il quitta, le lendemain matin, la rue du Bac pour retourner aux Tuileries.

Le 20 novembre, Châtillon reçut la notification de la lettre de cachet et l'ordre de quitter Paris sans voir personne.

Quant à la Rochefoucauld, une lettre du roi lui enjoignait de rester dans ses terres jusqu'à nouvel ordre ; cette lettre était adressée par le roi à M. de Maurepas.

M. de Bouillon reçut l'ordre de se retirer dans le duché d'Albret, où on lui désignait pour demeure une mesure qui n'avait pas été habitée depuis deux cents ans.

Quant à Pérusseau, le roi voulut le punir de la même façon qu'il avait puni la pauvre duchesse : en sa présence, et comme s'il eût ignoré qu'il était là, il envoya chercher le supérieur du noviciat des jésuites et s'entretint longtemps avec lui. Puis, tout en envoyant chercher de temps en temps le même supérieur, il ne parla d'un mois au confesseur, lequel se crut en pleine disgrâce, et comme tout le monde le croyait à bas, une partie de ses pénitentes le quitta dans l'intervalle.

Enfin, après un mois le roi eut pitié de sa peine et lui fit dire qu'il n'avait rien perdu de ses bonnes grâces.

M. de Soissons fut exilé dans son diocèse, non point par une lettre de cachet, mais verbalement.

Balleroy eut ordre de retourner en Normandie.

M. de Maurepas, qui après avoir été l'exécuteur de toutes ces petites vengeances, sentait son tour venir, reçut l'ordre d'aller chez

madame de Châteauroux pour lui faire satisfaction et l'inviter à venir à Versailles.

— Quel discours dois-je tenir à madame de Châteauroux, sire ? demanda le ministre.

— Le voici tout écrit, monsieur, répondit le roi.

M. de Maurepas prit le discours et se présenta chez madame de Châteauroux ; mais l'huissier, prévenu, répondit que la duchesse n'y était pas.

M. de Maurepas demanda madame de Lauraguais ; on lui fit la même réponse. Alors il dit qu'il venait de la part du roi : on le laissa entrer.

Madame de Châteauroux était au lit ; le roi, comme nous l'avons dit, l'avait laissée malade, et elle ne s'était point remise.

— Madame, dit M. de Maurepas en entrant dans la chambre, le roi m'envoie vous dire qu'il n'a aucune connaissance de ce qui s'est passé à votre égard pendant sa maladie ancienne ; il a toujours eu pour vous les mêmes égards, la même estime, la même considération ; il vous prie, en conséquence, de revenir à la cour reprendre votre place, et madame de Lauraguais la sienne.

— Monsieur, répondit la duchesse, j'ai toujours été persuadée que le roi n'avait eu aucune part à ce qui s'est passé à mon sujet ; aussi je n'ai jamais cessé d'avoir pour Sa Majesté le même respect et le même attachement. Je suis fâchée de n'être point en état d'aller, dès demain, remercier le roi ; mais j'irai samedi prochain, car je serai guérie.

Alors Maurepas s'approcha avec un geste qui indiquait le désir qu'il avait de baiser la main de la duchesse.

La duchesse étendit la main en disant :

— Cela ne coûte pas grand'chose et c'est sans conséquence.

M. de Maurepas se retira en disant :

— À samedi ?

Et la duchesse répéta :

— À samedi.

Mais la pauvre femme avait promis sans demander la permission à celui qui tient la vie des hommes dans sa main ; ce samedi où elle devait être rétablie, elle se trouva plus mal.

Dès lors, la maladie alla toujours empirant ; onze jours se passèrent dans des absences d'esprit et des retours à la raison qui donnaient un caractère presque fatal à sa situation ; dans ses délires, elle criait qu'elle était empoisonnée et que le poison qu'elle avait pris venait de M. de Maurepas. Dans ses moments lucides, elle se confessait au père Legaud, lequel affectait de dire que jamais il n'avait vu pénitente plus résignée à mourir.

Ce fut ce même Languet, curé de Saint-Sulpice, si sévère pour la pauvre duchesse de Berry, qui porta le viatique à cette autre Madeleine ; mais ni l'un ni l'autre n'exigèrent que la duchesse de Châteauroux fît le sacrifice de sa passion ; sans doute ce qu'elle avait souffert à Metz lui était compté.

Soit aux bras, soit aux pieds, on saigna neuf fois la duchesse pendant sa maladie ; rien ne fit, chaque jour la tête se prit davantage, chaque jour le délire fut plus grand. À chaque retour de délire, elle répétait qu'elle mourait empoisonnée, que le poison lui venait de M. de Maurepas et lui avait été donné, à Reims, dans une médecine.

Le 8 décembre, elle mourut dans des convulsions atroces.

L'autopsie ne présenta aucune trace d'empoisonnement.

Deux jours après, le 10 décembre 1744, elle fut inhumée dans la chapelle Saint-Michel à Saint-Sulpice.

Il y avait deux ans, jour pour jour, qu'on avait trouvé la tabatière d'or du roi sous l'oreiller de la pauvre duchesse.

Le roi fut très-affligé de cette mort et alla à la chasse pour se distraire. Le 8, il n'avait pu rester au conseil jusqu'à la fin, et, ne voulant voir personne, il alla se renfermer à Trianon avec madame de Boufflers, madame de Modène et madame de Bellefonds, pour y pleurer tout à son aise.

La reine eut le courage d'écrire à son mari pour lui demander de

partager sa douleur ; mais le roi lui fit répondre par Lebel qu'il ne la verrait qu'à Versailles.

XII

MARIAGE DU DAUPHIN. — IL ÉPOUSE LA FILLE DE PHILIPPE V ET D'ÉLISABETH FARNÈSE. — CRAINTES DE M. DE RICHELIEU APRÈS LA MORT DE MADAME DE CHÂTEAUX. — SILENCE DU ROI. — LE DUC CONSERVE LES BONNES GRÂCES DE LOUIS XV. — MADAME DE FLAVACOURT. — MADAME DE ROCHECHOUART. — FÊTES DONNÉES PAR LA VILLE DE PARIS. — BOURGEOIS ET BOURGEOISES. — LE BAL DE LA VILLE. — LA CHASSERESSE. — LES DÉGUISEMENTS. — LE PIED DE MADAME DE CHÂTEAUX. — LES TALENTS DE MADAME D'ÉTIOLES. — LE SOUPER DU 22 AVRIL. — M. LENORMAND D'ÉTIOLES. — LA CORRESPONDANCE DU MARI. — LA CORRESPONDANCE DU ROI. — REPRISE DES HOSTILITÉS. — ANGLAIS ET HOLLANDAIS. — MAURICE DE SAXE. — LA BATAILLE DE FONTENOY.

L'année 1745 s'ouvrit par le mariage du dauphin avec l'infante Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse.

Paris était tout en fête ; mais peut-être le roi, profondément attristé de la mort de madame de Châteaux, ressentant une plus forte atteinte de cet ennui qui était le cancer de sa vie et que le vide laissé par la belle duchesse rendait plus profond encore ; peut-être le roi n'eût-il pris part aucune à cette fête, si M. de Richelieu ne fût revenu des états du Languedoc pour lui rendre un peu de gaieté.

À la mort de madame de Châteaux, M. de Richelieu avait eu non-seulement un grand regret, mais encore une grande peur. Madame de Châteaux, amie intime du duc, femme sur l'honneur de laquelle un ami pouvait compter, avait, dans un portefeuille particulier, toute la correspondance du duc, et, dans cette correspondance, Richelieu ne négligeait pas les conseils à l'endroit du roi. Or, ces conseils étaient donnés presque tous au défaut de la cuirasse royale ; c'était bien plus sur les vices du roi que sur ses

vertus que Richelieu comptait pour donner prise à la belle favorite. Le roi n'était donc pas ménagé dans la correspondance, et si, par hasard, Sa Majesté trouvait le portefeuille, M. de Richelieu courait grand risque pour sa faveur.

Il faut que M. de Richelieu ait eu grand'peur, puisqu'il avoue qu'à l'annonce de la mort de madame de Châteauroux, il tomba à genoux en disant avec un élan plein de religion et surtout d'égoïsme :

— Ô mon Dieu ! faites que le roi ne trouve pas certain portefeuille !...

Le roi ne trouva rien, ou fit semblant de n'avoir rien trouvé. Il en résulta que M. de Richelieu, n'entendant pas parler du portefeuille, ne voyant venir aucune lettre de cachet, se rassura et revint à Paris, où le roi, que son babil amusait prodigieusement, le reçut plus tendrement encore que d'habitude.

Comme on le comprend bien, le premier soin de Richelieu, en voyant le roi si triste et si esseulé, fut de lui chercher une compagne. D'abord, il tenta la fortune près de madame de Flavacourt, cela ne sortait pas le roi de sa famille ; il avait déjà eu les quatre sœurs, il était naturel qu'il eût la cinquième. Il alla donc trouver la belle marquise et la tenta de toutes les manières. Voulait-elle des richesses ? Le roi était le prince le plus riche du monde. Était-elle ambitieuse ? Elle allait voir les potentats envoyer chez elle leurs ministres pour préparer la paix et la guerre. Voulait-elle avancer sa famille ? Elle devenait la source des grâces et des emplois.

La marquise regarda le tentateur en souriant.

— C'est bien beau tout cela, dit-elle, je le sais ; mais...

— Mais ? répéta le duc.

— Mais je préfère à tout cela l'estime de mes contemporains.

Et ce fut tout ce que le duc put tirer d'elle.

Alors il se rejeta sur la marquise de Rochechouart ; elle était du sang des Mortemart, c'est-à-dire belle et spirituelle ; mais, malgré son esprit et sa beauté, la marquise échoua.

Le roi devenait de plus en plus triste, de plus en plus ennuyé.

Le duc se rejeta sur les fêtes.

C'étaient des fêtes toutes bourgeoises données par la ville de Paris, mais qui n'en étaient que plus originales pour un roi habitué aux fêtes princières. Les chefs de métier se réunissaient et élevaient des salles de bal, tantôt à un endroit, tantôt à un autre, aujourd'hui sur la place Vendôme, demain sur la place des Victoires. Chacun apportait son contingent : les charpentiers bâtissaient la salle ; les tapissiers la meublaient ; les porcelainiers y apportaient leurs plus beaux vases ; les marchands de fleurs en faisaient un jardin d'Ispahan ou de Bagdad. On arrivait ainsi, par la réunion des industries, à un luxe que les plus puissantes fortunes royales n'eussent pas pu atteindre. Les marchands de vin faisaient, au milieu de ces fleurs, couler des fontaines de champagne et de bordeaux ; les limonadiers allumaient des bassins de punch ; les glaciers dressaient des Alpes à la base neigeuse et aux sommets couronnés de cette teinte rose que le soleil couchant répand au faîte des montagnes : c'était quelque chose de merveilleux que ces fêtes !

Mais ce qui distrayait surtout le roi, c'était la franche gaieté des bourgeoises, intimidées d'abord, mais rassurées bientôt par un compliment, par un mot, par un sourire, et dansant des allemandes et des anglaises avec une gaieté et un entrain qu'il n'avait jamais vus ni à Versailles, ni à Trianon, ni à Choisy.

Puis, au milieu de tout cela, devait surgir ce qu'attendait son cœur désolé : un nouvel amour.

Cette fois, il y avait bal masqué sur la place de Grève. Depuis quelque temps, tout était à l'Orient, et à l'Orient comme on le comprenait du temps de Louis XV ; Galland avait traduit ses *Mille et une Nuits* ; Montesquieu avait écrit ses *Lettres persanes* ; Voltaire avait fait jouer *Zaïre* : il y avait donc à ce bal force houis, force sultanes, force bayadères, quand, au milieu de toutes ces étoffes de brocart d'or et d'argent, le roi vit s'avancer vers lui une

simple Diane chasserresse portant l'arc à la main et le carquois sur l'épaule, montrant un bras rond et blanc, une jambe fine, une main de déesse. La belle Diane était masquée, et cependant, aux effluves sympathiques qu'elle répandait autour d'elle, le roi devina que ce n'était point une étrangère. Elle parla et, en parlant, montra des dents de perles ; puis, à travers ces dents, elle laissa tomber tout un monde de railleries fines, de coquetteries suprêmes, de flatteries ingénieuses. Elle ne s'était pas encore démasquée, que le roi en était déjà fou, et, quand elle se démasqua, ce fut bien pis, car dans la belle Diane chasserresse il reconnut la nymphe des bois de Sénart, celle qui lui était apparue, tantôt emportée par un cheval, tantôt à demi couchée dans une de ces conques de nacre que Boucher donne pour char à ses Vénus et ses Amphitrites ; cette belle madame d'Étioles, enfin, pour laquelle un soir la pauvre duchesse de Châteauroux avait écrasé le pied de madame de Chevreuse.

Les femmes ont de ces pressentiments-là.

Celle-ci n'est pas une grande dame comme les Vintimille et les Mailly, dont nous avons déjà parlé ; ce n'est pas non plus une fille du peuple comme Jeanne Vaubernier, dont nous parlerons plus tard : c'était Antoinette Poisson ; les uns la disent fille d'un riche fermier de la Ferté-sous-Jouarre, les autres prétendent qu'un boucher des Invalides est son père ; quoi qu'il en soit, elle a épousé M. Lenormand d'Étioles, le plus riche des fermiers généraux ; elle a vingt-deux ans, elle est musicienne parfaite ; elle jette sur la toile de charmants paysages, sur le carton d'adorables pastels ; elle aime la chasse, le plaisir, la dépense, les arts ; elle a en elle de la Vénus et de la Madeleine ; c'est enfin la femme qu'avait inutilement cherchée M. de Richelieu et qui vient s'offrir d'elle-même.

Un souper fut arrangé entre le roi et madame d'Étioles. Binet, parent de la belle Diane et valet de chambre du dauphin, fut l'intermédiaire de ces nouvelles amours. Ce souper eut lieu le 22 avril 1745 : M. de Luxembourg et M. de Richelieu y assistèrent.

Ce tact parfait du courtisan, qui n'avait jamais trahi Richelieu,

lui manqua cette fois. Il ne vit dans madame d'Étioles ni ce qu'il y avait, ni ce qu'il y aurait ; il fut froid pour elle, dédaigneux de son esprit, insensible à sa beauté ; elle ne le lui pardonna jamais.

Le souper fut fort gai et la nuit fort longue. Le roi ne quitta madame d'Étioles que le lendemain à onze heures ; elle occupait l'ancien appartement de madame de Mailly.

Quels mélancoliques mémoires écriraient les murailles de certaines chambres, si les murailles pouvaient écrire !

À partir de ce moment, deux partis bien distincts se formèrent à la cour : le parti du dauphin, qu'on nomma le parti des dévots, et celui de la nouvelle favorite.

Tout cela se passait tandis que M. Lenormand, qui adorait sa femme, se trouvait à la terre de M. de Lavallette, un de ses amis, où il était allé passer les fêtes de Pâques. Ce fut là qu'il apprit de M. de Tourneham que sa femme avait quitté sa maison, habitait Versailles et était maîtresse déclarée. Il fallut éloigner de lui toutes les armes ; il était au désespoir et voulait se tuer. Dans sa douleur, il écrivit une lettre à sa femme et chargea M. de Tourneham de la porter.

La première chose que fit madame d'Étioles fut de montrer cette lettre au roi, lequel la lut avec beaucoup d'attention et la lui rendit en disant :

— Que vous avez là, madame, un mari honnête homme !

La position de madame d'Étioles fut fixée dès le premier moment : le 9 juillet 1745, c'est-à-dire trois mois à peine après ce petit souper auquel assistaient M. de Luxembourg et M. de Richelieu, le roi lui avait déjà écrit quatre-vingt lettres.

Ces lettres étaient scellées d'un cachet qui portait ces mots : DISCRET ET FIDÈLE.

Le 15 septembre de la même année, à six heures du soir, madame d'Étioles fut présentée par madame la princesse de Conti, qui avait réclamé *cet honneur*.

Madame d'Étioles débuta, comme madame de Châteauroux, par

pousser son amant à prendre lui-même, à l'ouverture de la campagne, le commandement de l'armée ; mais, plus habile que la duchesse, elle ne demanda point à l'y suivre.

Malgré la mort de Charles-Albert, arrivée le 20 janvier, laquelle mort nous permettait de reconnaître Marie-Thérèse, la guerre avait repris, et surtout allait reprendre avec plus d'acharnement que jamais : c'était notre influence diplomatique que les cabinets du Nord voulaient abaisser ; c'était notre nationalité qu'ils voulaient amoindrir.

La coalition était complète : les Hollandais venaient de se joindre aux Anglais et aux Autrichiens ; c'était encore la même ligue contre laquelle avait lutté Louis XIV, contre laquelle luttait Louis XV, contre laquelle devaient lutter la République et l'Empire, contre laquelle nous lutterons de nouveau avant qu'il soit longtemps.

Les Anglais avaient fait un grand effort : ils avaient jeté sur le littoral de la Hollande vingt bataillons anglais et écossais ; vingt-six escadrons, cinq régiments hanovriens formant quinze mille hommes et seize forts escadrons s'étaient réunis aux Anglais ; les états généraux avaient fourni vingt-six bataillons et quarante escadrons ; enfin, l'Autriche avait envoyé huit escadrons de cavalerie légère et de hussards hongrois.

Le prince Charles avait, en outre, sur le Rhin, une armée de quatre-vingt mille hommes qui incessamment devait être portée à cent vingt mille.

Le duc de Cumberland commandait les Anglais, les Hollandais et les Hanovriens.

Le gouvernement français fit, de son côté, des prodiges pour mettre sur pied une armée honorable. Nos deux organisateurs n'étaient plus là malheureusement : envoyés en négociation à Berlin, le comte et le chevalier de Belle-Isle avaient été arrêtés et conduits en Angleterre ; on n'en réunit pas moins cent-six bataillons, soixante et douze escadrons complets et dix-sept compagnies franches.

Cette armée, qui prit le nom d'armée de Flandre, fut mise sous le commandement du maréchal de Saxe.

Malheureusement encore, le maréchal de Saxe était atteint d'une hydropisie. Quand on le vit à Paris, se traînant à peine, on lui fit remarquer sa faiblesse ; mais il se contenta de répondre :

— Il ne s'agit pas de vivre, il s'agit de partir.

En effet, il était arrivé mourant à l'armée.

Le roi était à Pont-Achain, le 7 mai. Le lendemain, il alla visiter le champ de bataille que le maréchal avait choisi ; car, par la position des deux armées, l'ennemi se voyait forcé d'accepter le combat tel que le lui offrait le maréchal ou de laisser prendre Tournay.

Le champ de bataille dénotait le grand homme de guerre ; tout était préparé pour la victoire, tout était prévu pour la défaite ; c'était une plaine tourmentée de ravins, resserrée entre Fontenoy et le bois de Barry, et qui, s'élargissant ensuite, permettait à notre ligne un développement de trois quarts de lieue, à peu près.

Ainsi disposée, l'armée appuyait sa droite à Antoing, sa gauche au bois de Barry ; tout son front, dont Fontenoy formait le centre, était couvert de redoutes. Antoing, surtout, avait été fortifié et entouré d'abattis d'arbres ; en outre, une batterie de six pièces de seize, placée au delà de l'Escaut, prenait en écharpe toute armée qui eût tenté de s'avancer dans la plaine séparant Antoing de Péronne ; quant à l'extrême droite du bois de Barry, elle était protégée par deux redoutes assez rapprochées de Fontenoy pour que leurs feux se croisassent avec ceux de Chaville. Or, comme Antoing ne pouvait être attaqué que par la plaine de Péronne, comme on ne pouvait atteindre l'armée française qu'en traversant le défilé de Fontenoy, de quelque côté que se présentât l'ennemi, il fallait qu'il s'exposât, pour une victoire douteuse, à une défaite.

En outre, et en cas de revers, le maréchal de Saxe avait établi en avant du pont de Calonne, le seul sur lequel on pût traverser l'Escaut, une tête de pont en double couronne, où il avait laissé six

mille hommes de troupes fraîches. Du moment que le danger deviendrait trop imminent, le roi et le dauphin devaient donc se retirer par le pont, sous les retranchements duquel l'armée, de si près qu'elle fût poursuivie, pouvait parfaitement se rallier.

De leur côté, les alliés étaient divisés en deux corps pour faire face à la fois aux deux points d'attaque arrêtés d'avance. Le jeune prince de Waldeck avec les Hollandais menaçait Antioing ; les Anglo-Hanovriens, sous les ordres du duc de Cumberland, s'apprêtaient à forcer le défilé de Fontenoy et formaient un vaste demi-cercle autour de notre armée, appuyant leur gauche à Péronne et leur droite à Barry. Les deux armées employèrent la journée du 10 et la nuit du 11 à faire leurs dispositions.

Le roi passa la journée du 10 chez le maréchal de Saxe, qui, sur son ordre exprès, était resté couché. Le maréchal était atteint d'une hydropisie parvenue au troisième degré et s'était refusé à la ponction, de peur que l'opération, tournant mal, ne l'empêchât d'assister à la bataille. Cependant, comme il avait grand espoir dans le succès de la journée du lendemain, il fut très-gai. De son côté, le roi était plein de confiance et de sérénité. La conversation tomba sur les batailles où les rois de France s'étaient trouvés en personne. Le roi rappela alors aux assistants que, depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et que, depuis celle de Taillebourg, gagnée par saint Louis, aucun de ses descendants n'avait remporté de victoire importante sur les Anglais : c'étaient deux revanches à prendre pour une.

Louis XV quitta le maréchal de Saxe sur les onze heures et revint chez lui avec le dauphin. Les deux princes passèrent la nuit dans la même chambre. À quatre heures, le roi se leva et alla réveiller lui-même le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qu'il dépêcha aussitôt au maréchal pour recueillir ses derniers ordres. Il trouva le comte de Saxe couché dans une voiture d'osier, où il pouvait s'étendre comme dans son lit, afin de ne point trop se fatiguer d'avance et inutilement ; il ne comptait monter à cheval

qu'au moment même de l'action. Le maréchal fit dire au roi qu'il avait pourvu à tout et qu'il pouvait venir. Le roi, qui avait couché à Calonne, monta à cheval avec le dauphin, passa le pont en avant de la Justice-de-Notre-Dame-aux-Bois, à trois quarts de lieue environ du pont de Calonne, et à cinquante pas en arrière de notre troisième ligne de bataille.

À cinq heures, on annonça au maréchal que l'ennemi se mettait en mouvement. Alors il se fit conduire sur la première ligne, qui était disposée ainsi : neuf bataillons gardaient Antoing, à gauche, jusqu'au ravin de Fontenoy ; quinze bataillons formaient la gauche et s'étendaient, derrière le bois de Barry, jusqu'à Gauvin ; toute la cavalerie occupait en arrière un front égal à celui de l'infanterie, sur deux lignes, derrière le centre et la gauche, et sur une ligne derrière la droite, un bataillon de partisans, appelé les *grassins*, était jeté en tirailleurs dans le bois de Barry.

Le maréchal de Saxe s'approcha jusqu'à portée de canon de l'ennemi pour étudier sa position. Le maréchal de Noailles vint alors à lui pour lui rendre compte d'un ouvrage qu'il avait fait exécuter pendant la nuit dans le but de joindre la première redoute de droite au village de Fontenoy. Le duc de Grammont, neveu du maréchal de Noailles, était derrière lui à cheval. Le maréchal de Saxe écouta le rapport, approuva tout, et, voyant que l'action allait s'engager, invita M. de Noailles à se rendre à son poste. Celui-ci, se tournant alors vers son neveu, lui dit :

— Monsieur de Grammont, votre place est auprès du roi ! Allez lui dire que je serai heureux aujourd'hui de vaincre ou de mourir pour son service.

L'oncle et le neveu s'embrassèrent. Tout à coup, le bruit du canon se fit entendre, et le duc de Grammont, qui se trouvait entre le maréchal de Noailles et le maréchal de Saxe, tomba coupé en deux par le premier boulet.

M. de Noailles fit un mouvement pour le secourir ; mais tout était inutile ; la mort avait déjà commencé sa triste moisson. Le

maréchal secoua tristement la tête et mit son cheval au galop. Au même moment, toute la ligne française s'enflamma et répondit par une décharge générale.

Bientôt on ne s'en tint plus à la canonnade ; on s'aborda corps à corps. Les Hollandais dirigèrent deux attaques sur Antoing, et deux fois ils furent repoussés. À la seconde attaque, un escadron presque entier fut emporté par une bordée croisée de la batterie placée derrière l'Escaut et d'une autre batterie placée en avant d'Antoing : il n'en resta que douze hommes.

Quant aux Anglais, repoussés trois fois de Fontenoy, ils étaient revenus trois fois à la charge et se reformaient pour tenter une nouvelle attaque.

Le duc de Cumberland avait remarqué que les Français devaient leur avantage au feu croisé de leur artillerie. En conséquence, il ordonna à un major général, nommé Ingolsby de s'emparer du bois de Barry et d'enlever les deux redoutes. Le major vint se heurter au bataillon des grassins ; il crut avoir affaire à une brigade tout entière, battit en retraite et vint demander du renfort au duc, qui le fit arrêter.

Les coups de feu partis du bois avaient déterminé le maréchal de Saxe à y envoyer deux bataillons. Résolu à forcer le ravin, M. de Cumberland forma une colonne d'infanterie de vingt mille Anglo-Hanovriens, plaça six pièces à la tête et au centre de sa colonne, qu'il porta en avant.

Les gardes françaises et suisses, protégées par un ravin, crurent n'avoir affaire qu'à une batterie soutenue par un bataillon : elles résolurent de l'enlever ; mais, arrivées sur la crête, elles trouvèrent une armée ; soixante grenadiers et six officiers furent couchés à terre. Elles reprirent leurs rangs, et la colonne ennemie apparut en haut du ravin.

Elle s'approcha lentement, l'arme au bras, la mèche allumée, sans que les gardes françaises et les gardes suisses, qui n'étaient pas un contre dix, fissent un pas pour reculer.

Arrivés à cinquante pas, les officiers anglais, à la tête desquels se tenaient MM. de Campbell, d'Albermale, de Churchill, saluèrent du chapeau. Le comte de Chabannes, le duc de Biron, qui étaient sortis des rangs pour aller au-devant d'eux, et tous les officiers rendirent le salut.

Alors milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, fit quatre pas en avant et cria :

— Messieurs des gardes françaises, tirez !

À ces mots, M. le comte de Hauteroche, lieutenant des grenadiers, fit également quatre pas en avant et répondit à voix haute :

— Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers. Tirez vous-mêmes, s'il vous plaît.

Et il remit sur sa tête son chapeau, que jusqu'alors il avait tenu à la main.

Aussitôt les six pièces de canon tonnèrent, et la fusillade commença par division. Dix-neuf officiers des gardes et trois cent quatre-vingt soldats, le colonel des Suisses, M. de Courten, son lieutenant-colonel, quatorze officiers et deux cent soixante et quinze soldats tombèrent tués ou blessés à cette première décharge. MM. de Clisson, de Langey et de Peyre étaient morts.

La colonne anglaise avançait alors au pas de course.

Le régiment Royal protégea la retraite des gardes, qui vinrent se reformer derrière lui, et vint lui-même se réunir sous une redoute défendue par le régiment du roi.

La colonne avançait toujours du même pas, tirant en marchant, et cela, avec un tel ordre, qu'on voyait les majors appuyer leur canne sur les fusils des soldats afin qu'ils tirassent bien à hauteur d'homme.

Les redoutes des bois de Barry et de Fontenoy foudroyaient toujours la colonne marchante ; mais elle brisait tout ce qui se présentait à son front. Le désordre s'était mis dans l'armée française. Le maréchal oublia ses douleurs : il se fit amener un cheval et le monta. Comme il n'avait pas la force de porter une cuirasse,

il prit à son bras un petit bouclier de taffetas piqué qu'il jeta aussitôt, ce poids, quelque léger qu'il fût, étant encore trop lourd pour lui.

L'ennemi avait dépassé les batteries de Fontenoy, qui manquaient de boulets et tiraient à poudre pour ne pas laisser voir aux alliés qu'on manquait de projectiles.

Le maréchal envoya le marquis de Meuse au roi pour lui dire de repasser le pont. M. de Meuse trouva le roi immobile au milieu des fuyards.

— Je suis sûr que le maréchal fera ce qu'il faudra, répondit Louis XV au marquis ; mais je resterai où je suis.

La colonne avançait toujours.

Les fuyards séparèrent un moment le roi du dauphin.

Le comte d'Aché vint supplier le roi de s'éloigner. M. d'Aché avait le pied brisé par une balle et s'évanouit de douleur devant le roi.

— Comment est-il possible que de pareilles troupes ne soient pas victorieuses ? dit Maurice de Saxe en voyant M. de Guerchy et le régiment des vaisseaux aborder la colonne anglaise à la baïonnette.

La colonne n'était plus qu'à six cents pas du roi, qui déclarait au duc d'Harcourt qu'il était décidé à mourir où il était.

En ce moment, le duc de Richelieu, aide de camp de Louis XV, accourait.

— Qu'y a-t-il ? s'écria en l'apercevant le duc de Noailles, et quelle nouvelle apportez-vous ?

— J'apporte la nouvelle que la bataille est gagnée, si l'on veut, dit le duc ; l'ennemi même est étonné de sa victoire ; il ne sait plus s'il doit aller en avant, car il n'est pas soutenu par sa cavalerie. Qu'on fasse avancer une batterie contre lui ; que les redoutes de Barry et de Fontenoy, qui maintenant ont des boulets, redoublent leur feu, et tombons tous ensemble sur lui en fourrageurs.

— Très-bien, dit le roi. Monsieur de Richelieu, mettez-vous à

la tête de ma maison et donnez l'exemple.

M. de Richelieu part au galop ; M. de Péquigny rencontre quatre pièces qu'on ramenait ; le duc de Chaulnes rassemble ses chevaux-légers, M. de Soubise ses gendarmes, M. de Grille ses grenadiers à cheval, M. de Jumilhac ses mousquetaires ; M. de Biron conserve Antoing avec le régiment de Piémont.

La colonne n'est plus qu'à cent pas de la batterie qu'on vient d'établir par le conseil de M. de Richelieu. Tout à coup elle se démasque et fait feu. Fontenoy et Barry tonnent à la fois ; l'infanterie française fond en flanc sur la colonne que la maison du roi, la gendarmerie et les carabiniers attaquent de front.

Un instant encore le succès fut douteux ; la colonne gigantesque faisait face de tous côtés.

Enfin, le régiment de Normandie commença à l'entamer, puis les Irlandais, puis Royal. Bientôt on vit le serpent se tordre, se débattre coupé en trois tronçons, et la colonne fit son premier pas en arrière.

Alors chacun redoubla de courage : l'armée tout entière avait à venger huit heures de défaite. La colonne, harcelée, finit par changer sa retraite en déroute.

Tout était détruit ou prisonnier : pas un de ces quinze ou dix-huit mille hommes n'échappait, si la cavalerie ne fût venue les soutenir.

Louis XV avait lancé son cheval au galop et allait de régiment en régiment. Partout on entendait des cris de victoire, là où, un quart d'heure auparavant, on entendait des hurlements de rage et des râles d'agonie ; les soldats faisaient sauter leur chapeau en l'air ; les drapeaux, criblés de balles, s'inclinaient ; les blessés se soulevaient pour faire encore un geste de la main ; c'était un délire général.

Le maréchal de Saxe se laissa glisser aux pieds de son cheval et tomba aux genoux du roi.

— Sire, dit-il, je puis mourir à cette heure ; je ne désirais vivre

que pour voir Votre Majesté victorieuse. Maintenant, vous savez à quoi tiennent les batailles.

Le roi releva le maréchal et l'embrassa à la vue de toute l'armée.

La bataille de Fontenoy ouvrit une série de victoires qui finit par amener la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le 23 mai, le roi prend Tournay, et, dix jours après, la citadelle.

Le 18 juillet, le comte de Lowendahl prend Gand par escalade.

Le 22, Bruges ouvre ses portes au marquis de Souvré.

Le 1^{er} août, le roi se rend maître d'Audenarde ; Termonde se rend au duc d'Harcourt ; Ostende et Nieuport au comte de Lowendahl, et Alost au marquis de Clermont-Gallerande.

Par la prise de cette dernière ville, la campagne de 1745 est close ; celle de 1746 s'ouvre, le 20 février, par la prise de Bruxelles, dans laquelle le roi fait son entrée le 4 mai.

Le roi se met à la tête de son armée et marche sur Louvain, Lierre, Arschoot, Herenthals et le fort Sainte-Marguerite, qui sont abandonnés sans coup férir.

Le 20 mai, la ville d'Anvers est prise ; le 30, la citadelle.

Le 20 juillet, Mons se rend ; le 2 août, Charleroy ; le 19 septembre, Namur.

Enfin, pour terminer la campagne de 1746 par un coup d'éclat, le maréchal de Saxe gagne, le 11 octobre, la bataille de Raucoux, tue à l'ennemi douze mille hommes, lui fait trois mille prisonniers et ne perd pas onze cents hommes.

La campagne de 1747 s'ouvre par l'entrée des troupes en Zélande et par la prise des forts de l'Écluse et de Dislendick par le comte de Lowendahl.

Le 24 avril, ceux de la Perle et de Liefkenshoek sont emportés par M. de Contades.

Le 1^{er} mai, M. de Montmorin s'empare du fort Philippine, et, le 15 septembre, le comte de Lowendahl prend Berg-op-Zoom l'imprenable.

Voilà pour l'année 1747.

Enfin, le 13 avril 1748, Maestricht est investie et se rend le 4 mai.

Le roi avait dit au maréchal de Saxe :

— Pourquoi les alliés, malgré leurs défaites, ne font-ils pas la paix, maréchal ?

Le maréchal avait répondu avec le laconisme qui le caractérisait :

— Sire, dans Maestricht.

En effet, une fois Maestricht rendue aux Français, les hostilités cessent en Italie entre le duc de Richelieu et le comte de Brown.

La reine de Hongrie, le roi d'Espagne et la république de Gênes adhèrent aux préliminaires de paix convenus, après la reddition de Maestricht, entre le roi de France, l'Angleterre et la Hollande, et qui amènent le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748.

Voici les changements que le traité d'Aix-la-Chapelle apportait à l'équilibre européen :

Don Carlos recevait la confirmation du royaume des Deux-Siciles ; le duc de Modène, qui avait épousé mademoiselle de Valois, fille du régent, était remis en possession de ses États ; enfin, l'infant don Philippe obtenait les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

Le roi de Prusse, qui avait commencé la guerre, fut celui qui en tira le plus d'avantages. Il conserva la Silésie, qu'il avait conquise, et se trouva tout à coup, par cette augmentation de territoire et aussi par les sévères économies de Frédéric I^{er}, son père, à la tête d'une puissante nation. Enfin, le duc de Savoie, pour prix de son alliance avec l'impératrice, obtint une partie du Milanais.

Comme on le voit, le marquis de Saint-Sévérin, envoyé de la France au congrès d'Aix-la-Chapelle, avait bien suivi les recommandations de son maître.

Louis XV avait voulu traiter, non en marchand, mais en roi.

XIII

EXPÉDITION DE CHARLES-ÉDOUARD EN ÉCOSSE. — LES SEPT HOMMES DU MOIDART. — VICTOIRE DE PRESTON-PAUS ET DE FALKIRK. — DÉROUTE DE CULLODEN. — FUITE DU PRÉTENDANT. — FLORA MACDONALD. — LE PRINCE ET LES BRIGANDS. — DÉVOUEMENT DE RODERIC MACKENSIE. — CHARLES-ÉDOUARD PARVIENT À REGAGNER LA FRANCE. — IL EN EST EXPULSÉ. — IL SE RÉFUGIE À ROME. — SA LIAISON AVEC LA COMTESSE D'ALBANY. — DERNIÈRES ANNÉES DE SA VIE. — LE COMTE DE BONNEVAL. — SES AVENTURES. — LE CHEVALIER DE BELLE-ISLE. — MONSEIGNEUR DE VINTIMILLE. — MOT DE LUI À SON LIT DE MORT.

Pendant ce temps, avaient eu lieu l'expédition du prince Charles-Édouard en Écosse ; la mort du roi Philippe V d'Espagne au Buen-Retiro ; la mort du comte de Bonneval à Constantinople ; la mort du chevalier de Belle-Isle, tué en attaquant le rempart d'Exiles ; enfin celle de M. de Vintimille, archevêque de Paris, dont nous avons eu l'occasion de nous occuper plusieurs fois, et dont nous allons nous occuper une dernière.

L'expédition du prince Charles-Édouard, se rattachant à notre situation avec l'Angleterre, était encouragée par la France. C'était une diversion puissante que tentait le gouvernement du roi Louis XV.

Le prétendant, parti de Nantes sur le bâtiment *la Doutelle*, arrive vers la fin d'août à l'île de Barra, l'une des Hébrides ; de là, sans autre soutien que son nom, sans autre étendard qu'un chiffon de taffetas apporté de France, sans autre armée que sept officiers, sans autre matériel que neuf cents fusils, il passe en Écosse et débarque le 25 juillet 1745 dans le Moidart.

Les hommes qui l'accompagnaient méritent que leurs noms soient consignés par l'histoire. Le souvenir que la postérité accorde aux grands dévouements est souvent leur seule récompense ; si

restreints que nous soyons par l'espace, nous ne déshéritons pas le dévouement du prix qui lui est dû. Certains cœurs seraient trop malheureux si, à peu près certains de l'ingratitude des rois, ils avaient encore à craindre l'oubli de l'historien.

Ces sept hommes étaient : le marquis de Tullibardine, proscrit pour la part qu'il avait déjà prise à l'insurrection de 1715 ; sir Thomas Sheridan, ancien gouverneur du prince ; sir John Macdonald, officier au service d'Espagne ; sir Francis Strickland, gentilhomme anglais ; ce même Kelly impliqué dans l'affaire appelée le complot de l'évêque de Rochester ; Æneas Macdonald, banquier de Paris ; enfin, Buchanan, qui avait été chargé par le cardinal de Tencin d'aller porter, à Rome, au prince Charles l'invitation de se rendre en France.

Un huitième serviteur le joignit presque aussitôt son débarquement. Celui-là s'appelait aussi Macdonald ; seulement, il a, pour nous autres surtout, un titre particulier à l'illustration.

C'était le père de notre célèbre maréchal Macdonald.

Un des sept gentilshommes qui se réunirent les premiers au prince Charles, et que l'on appela les sept hommes du Moidart, a laissé une si charmante et si naïve description de ce débarquement, que nous nous contenterons de la traduire :

« Notre curiosité, dit-il, avait été excitée par la vue de *la Dou-telle*, qui venait d'entrer dans le port ; nous courûmes donc sur le rivage pour apprendre des nouvelles. La chaloupe du vaisseau, voyant que nous faisions des signes, vint à nous. Nous fûmes sur-le-champ conduits à bord, et nos cœurs nagèrent dans la joie en nous voyant si près de ce prince, dont la présence était si désirée en Écosse. Arrivés à bord, nous trouvâmes sur le pont une grande tente soutenue par des perches, et sous laquelle étaient des vins et des liqueurs. Là, nous fûmes reçus avec enjouement par le marquis de Tullibardine, que quelques-uns d'entre nous avaient connu lors de la première expédition de 1715.

» Pendant que le marquis nous parlait, Clanranald disparut,

ayant été rappelé, comme nous le comprîmes, dans la cabine du prince, où il resta trois heures, à peu près. Nous ne nous attendions pas à voir Son Altesse ce soir-là, quand, une demi-heure après le retour de Clanranald parmi nous, nous vîmes entrer sous la tente un jeune homme de l'aspect le plus agréable, en habit noir tout uni, avec une chemise sans manchettes et sans jabot, laquelle chemise n'était pas même très-propre, un col de chemise attaché par une boucle d'argent, une perruque blonde, un chapeau sans galon avec un ruban de fil dont un bout était attaché au bouton de son habit, des bas noirs et des boucles de cuivre à ses souliers. Dès que je l'aperçus, un pressentiment fit gonfler mon cœur ; ce que voyant un ecclésiastique nommé O'Brian, il nous dit sur-le-champ que le jeune homme était un autre ecclésiastique anglais qui depuis longtemps désirait voir les montagnards et causer avec eux.

» Quand ce jeune homme entra, O'Brian, sans doute pour donner plus grande créance à ses paroles, défendit qu'aucun de nous se levât. Le jeune ecclésiastique ne salua personne en entrant, et nous-mêmes ne le saluâmes que de loin. Le hasard voulut que je fusse debout au moment où il arriva. Alors, soit hasard, soit sympathie, il vint tout droit à moi et me fit asseoir près de lui sur une caisse. Ne le prenant alors que pour un étranger ou un simple ecclésiastique, quoiqu'au fond du cœur quelque chose continuât de me souffler que c'était quelqu'un de plus d'importance qu'on ne le disait, je lui parlai avec plus de familiarité que je ne l'eusse dû. Sa première question fut pour me demander si je n'avais pas froid sous mon costume de montagnard. Je lui répondis que j'y étais tellement habitué, que j'aurais certes plus froid si je le changeais contre un costume même plus couvert. Il rit de bon cœur en entendant cette réponse et s'informa comment je faisais pour me coucher avec cet habit. Je le lui expliquai ; mais il me fit observer qu'en m'enveloppant aussi complètement de mon plaid, je ne devais pas être prêt à me défendre en cas de surprise. Je lui répondis alors qu'en cas de danger personnel ou en cas de guerre, nous

avons une autre manière d'arranger nos plaids, de sorte qu'en un seul bond un montagnard pouvait se trouver sur ses jambes, l'épée nue dans une main et un pistolet armé dans l'autre, sans être le moins du monde gêné par des couvertures. Il me fit ensuite plusieurs autres questions semblables ; puis, se levant avec vivacité, il demanda un verre de vin, et O'Brian me dit à l'oreille de faire raison à l'étranger mais de ne pas boire à sa santé, ce qui me confirma dans mes soupçons. Ayant alors pris un verre de vin, il but à notre santé à la ronde et se retira un instant après. »

On connaît les différentes chances de cette folle expédition du prince Charles-Édouard, qui faillit réussir à cause de sa folie même. Entouré de ces quelques hommes, secondé par lord Lovat, renforcé par une centaine de claymores du clan du Grants de Glenmoriston, après avoir fait brûler et détruire tout ce qui gênait sa marche, il franchit l'escalier du Diable, prend le fort William, surprend Perth, entre dans Édimbourg, court à Preston Pans, où sir John Cowe réunit une armée, met cette armée en fuite, pénètre en Angleterre avec six mille fantassins et deux cent soixante chevaux ; s'empare de Carlisle, s'enfonce au cœur du royaume, traverse Manchester, atteint Derby. Arrivé là, il est à trente lieues de Londres ; mais on lui avait promis de grands mouvements en sa faveur, et ces mouvements ne se font pas ; mais il a dû compter sur des hommes et de l'argent, l'argent et les hommes manquent ; alors la division se met dans son conseil, ses soldats commencent à murmurer ; seul, il garde, à défaut d'espoir, une inébranlable volonté. Il veut marcher sur Londres, lutte contre la volonté unanime de son armée ; enfin, comprenant l'impossibilité d'aller plus avant, il tourne subitement vers l'Écosse, l'atteint sans être entamé, traverse Dumphryes et Glasgow, joint quelques renforts français et écossais, et va mettre le siège devant Stirling, dont la défense donne le temps au général Lawlay d'assembler une armée. Charles quitte le siège, marche à l'ennemi, le rencontre à Falkirk, arrache un dernier sourire à la fortune ; puis, apprenant l'approche du duc

de Cumberland et de son armée, se retire à Inverness, et, de plus en plus serré par les troupes royales, est forcé d'accepter la fameuse bataille de Culloden.

On sait quel en fut le résultat : des cinq mille hommes qui composaient l'armée du prétendant, quinze cents à peu près furent tués.

Charles quitta le champ de bataille avec un assez bon nombre de cavaliers ; mais, comme il avait compris que tout était fini pour lui, il se débarrassa peu à peu de toute cette suite. Sa tête avait été mise à prix à trente mille livres sterling, et peut-être ne croyait-il pas pouvoir compter sur une fidélité pareille à celle qui lui fut gardée.

Le souvenir de Charles I^{er}, vendu par les Écossais à Cromwell, lui revenait à l'esprit.

Alors commença cette fuite miraculeuse dans laquelle John Hume, dans son *Histoire de la Rébellion*, et James Roswell, dans son *Histoire* et dans son *Voyage aux îles de l'ouest de l'Écosse*, ont suivi le prince pas à pas : cette fuite peut faire pendant à celle du roi Stanislas.

Du champ de bataille, et presque sans s'arrêter, le prince gagna Gortuleg, qui appartenait à lord Lovat. Soit qu'il se trouvât encore trop près de l'armée anglaise, soit que la fidélité de son hôte lui parût douteuse, il se hâta de gagner le château d'Inverrary, où il arriva mourant de faim et où deux saumons qu'un pêcheur venait de prendre lui fournirent son repas.

Le château fut sévèrement puni de cette hospitalité d'un jour donnée au prince fugitif : il fut saccagé par les soldats anglais ; on fit sauter, avec de la poudre à canon, les deux châtaigniers qui ombrageaient son entrée. L'un fut totalement déraciné, l'autre survécut à l'explosion ; une moitié continua à donner des feuilles et végéta tant que vécut ou plutôt végéta elle-même la malheureuse race des Stuarts. Quant à l'argenterie du château, une partie en fut laissée aux mains des soldats ; de l'autre, on fondit une coupe qui

fut longtemps la propriété de sir Adolphe Oughton, commandant en chef en Écosse : elle portait cette inscription : *Ex præda prædatoris*.

D’Inverrary, Charles passa dans le Long-Island, où il espérait trouver un bâtiment français ; mais tout, même les éléments, prenait parti contre ce prince. Il y a des moments de la vie où les choses inertes et immobiles semblent recevoir, pour augmenter une grande infortune, l’intelligence et le mouvement. La tempête chassa le fugitif d’île en île ; enfin, il arriva dans South-Uist, où il fut accueilli par Claranald, un des sept hommes du Moidart, le premier qui l’eût accueilli. Là, il fut logé, au centre de la montagne, chez un bûcheron nommé Corradale.

Mais, là même, presque sur les frontières du monde habitable, il s’aperçut qu’il n’était plus en sûreté ; le général Campbell débarqua à South-Uist, rallia les Macdonalds de Skye et les Macleods de Macleod, ennemis du prince, et, à la tête de deux mille hommes, commença les plus minutieuses recherches.

Ce fut alors qu’une femme entreprit et accomplit un projet de la réussite duquel commençaient à douter les hommes les plus braves et les plus entreprenants.

Cette femme était la célèbre Flora Macdonald, parente de la famille Clanranald, laquelle était en visite dans le South-Uist à l’époque dont nous parlons ; son beau-père, comme son nom l’indique, était membre du clan de sir Alexandre Macdonald, par conséquent ennemi du prince ; en outre, il commandait la milice du nom de Macdonald, qui se trouvait alors dans South-Uist.

Malgré les dispositions hostiles de son beau-père, Flora n’hésita point : elle se procura près de lui-même un passeport pour elle, un domestique et une jeune servante qu’elle ajoutait, disait-elle, à sa maison.

Cette jeune servante, au passe-port, fut désignée sous le nom de Betty Burke.

Cette Betty Burke ne devait être autre que le prince Charles-

Édouard.

Sous ce nom et sous ce déguisement, Charles arriva à Killbride dans l'île de Skye ; mais là, il était encore au milieu du pays soumis à sir Alexandre Macdonald. Flora redoubla de courage et de ruse ; cependant, se trouvant trop faible pour soutenir seule son projet, elle résolut de s'adjoindre un auxiliaire : cet auxiliaire, c'était la femme de sir Alexandre même, lady Marguerite Macdonald.

Le premier mouvement de lady Marguerite, en apprenant l'entreprise où sa belle-fille était engagée, fut un sentiment de profonde terreur ; mais cette générosité du cœur, si naturelle à la femme, l'emporta sur les craintes de son esprit. Son mari était absent, mais la maison était pleine de soldats anglais ; elle confia, en conséquence, le prince à Macdonald de Kingsbourg, intendant de sir Alexandre. Alors il fallait conduire le prince chez cet intendant : ce fut encore Flora qui se chargea de lever cette dernière difficulté ; elle partit pour Kingsbourg, où elle déposa le prince.

Alors commença pour le pauvre Charles-Édouard une autre série d'aventures : de Kingsbourg, il passa à Rasa, se donnant pour le domestique de son guide ; de Rasa, il gagna le pays du laird de Mackinnon. Mais, malgré les efforts de ce chef, il fut obligé de rentrer encore une fois en Écosse ; on le descendit sur le bord du lac de Nevis.

Là, les dangers du prince redoublèrent. Un grand nombre de soldats étaient occupés à parcourir ce district ; le prince et ses guides se trouvèrent donc enfermés dans un réseau de sentinelles qui, se croisant les unes les autres dans leurs factions, lui ôtaient tout moyen de s'avancer dans l'intérieur du pays. Enfin, après deux jours ainsi passés sans avoir osé une seule fois allumer du feu pour faire cuire ses aliments, il se décida à tenter le passage entre deux postes ennemis.

Pendant une heure, le prince et ses compagnons furent obligés de ramper comme des couleuvres dans un défilé étroit et obscur ;

puis, après une heure de transes, on se trouva avoir passé la première ligne.

Vivant de ce que le hasard lui faisait rencontrer et restant quelquefois vingt-quatre heures sans nourriture, sans feu, sans abri, à peine couvert de vêtements tombant en lambeaux, le malheureux prince atteignit enfin les montagnes de Strath-Glass et avec le dernier compagnon qui lui restait. Alors, ne sachant que devenir, ignorant où aller, il se jeta dans une caverne qu'il savait être le refuge d'une bande de brigands.

Ces brigands étaient au nombre de sept ; c'étaient presque tous d'anciens partisans du prince ; il se fit reconnaître à eux, et ils tombèrent à genoux.

Là se fit pour Charles-Édouard une trêve momentanée de souffrances. Jamais roi, jamais chef de clan, jamais propriétaire de château ne fut servi avec un zèle et un respect pareils à ceux que le fugitif trouva dans ses nouveaux compagnons.

Seulement, ils le servaient à leur manière et ne comprenaient pas les réprimandes du prince, quand leur zèle pour lui allait trop loin.

Le prince manquait de deux choses pour lesquelles il éprouvait un besoin presque égal :

Des habits et des nouvelles.

Ces bandits pourvurent aux habits en s'embusquant sur la route que devait parcourir le domestique d'un officier qui se rendait au fort Auguste avec le bagage de son maître, et en tuant le domestique. Et comme le prince Charles exprimait son regret de devoir ses vêtements à une pareille action :

— Mon prince, répondirent-ils, c'est bien de l'honneur, pour un misérable comme celui-là, que de mourir pour une pareille cause.

Quant aux nouvelles, un d'eux se déguisa et pénétra dans l'intérieur du fort Auguste ; là, il obtint des renseignements précis sur les mouvements des troupes, et, pour régaler le prince, il lui rapporta, en revenant, un morceau de pain d'épice d'un sou.

Charles-Édouard demeura avec eux trois semaines ; le seul vœu

de ces braves gens était qu'il y demeurât toujours ; et toujours, sans aucun doute, leur dévouement fût resté ce qu'il était pendant ces trois semaines.

Mais un étrange exemple de dévouement arriva, qui ouvrit à la fuite du prince une voie moins périlleuse.

Le fils d'un orfèvre d'Édimbourg, nommé Roderic Mackensie, qui avait été officier dans l'armée de Charles-Édouard et qui savait tous les dangers qui entouraient le prince fugitif, était caché dans les *braes* de Glenmoriston ; c'était un jeune homme de l'âge du prince, de la taille du prince et, par un singulier hasard, ressemblant au prince à s'y méprendre. Un parti de soldats découvrit un jour Roderic Mackensie et l'attaqua ; alors il vint au jeune homme une idée sublime de dévouement, c'était de rendre sa mort utile au parti auquel il avait dévoué sa vie. Après s'être défendu jusqu'à la dernière extrémité, il présenta la poitrine aux soldats en criant :

— Misérables ! vous allez tuer votre prince !

À ces mots, il n'y avait plus de merci possible ; les soldats crurent avoir affaire à Charles-Édouard, et la tête de Charles-Édouard valait trente mille livres sterling ; le faux prince fut tué, et la tête, détachée des épaules, envoyée à Londres.

Un mois s'écoula avant que la méprise fût découverte ; pendant un mois, on crut le prince mort, et, par conséquent, on cessa de le chercher. Charles-Édouard profita de ce répit pour prendre congé de ses fidèles bandits et pour gagner dans le Badenoch deux fidèles partisans à lui : Cluny et Lochiel.

Enfin, vers le 18 septembre de l'année 1746, Charles apprit la nouvelle que deux frégates françaises étaient arrivées à Lochlan-nagh dans le but de le recueillir, lui et les fugitifs de son parti.

Le 20, Charles-Édouard et Lochiel s'embarquaient sur les deux frégates, précédés par une centaine de partisans qui étaient venus chercher un refuge sur leur bord.

Enfin, le 29 septembre, le prince débarquait près de Morlaix en Bretagne : treize mois s'étaient écoulés depuis son départ de Fran-

ce, et, sur ces treize mois, il en avait passé cinq entre la vie et la mort.

Un des deux brigands qui avaient suivi le prince, de la caverne où il avait trouvé un refuge jusqu'au Badenoch, où il avait été rejoindre Cluny et Lochiel, fut pendu plus tard à Inverness pour avoir volé une vache.

Cet homme, qui volait une vache de quinze francs, avait dédaigné d'acheter, au prix d'une trahison, les trente mille louis que valait la tête de son hôte.

Revenu en France, Charles-Édouard en fut chassé par le traité d'Aix-la-Chapelle ; arrêté au moment où il se rendait à l'Opéra, il fut conduit à Vincennes dans la même chambre, peut-être, où, cinquante ans plus tard, devait être conduit le duc d'Enghien. Il se retira d'abord à Bouillon, ensuite à Rome, où il s'attacha à la comtesse d'Albany, plus célèbre encore par ses amours avec le poète Alfieri que par sa liaison avec l'avant-dernier descendant des Stuarts.

Charles-Édouard avait beaucoup souffert et, par conséquent, avait besoin de beaucoup oublier. Est-ce pour cela, ou est-ce pour faire un exemple sur les dernières races royales, que Dieu voulut que, pendant les dernières années de sa vie, il s'adonnât à une constante ivrognerie ?

Il mourut à Florence, le 31 janvier 1788.

Le mois de janvier est fatal aux Bourbons et aux Stuarts.

Le dernier des Stuarts, le cardinal d'York, mourut dans la capitale du monde chrétien en 1808.

Un même monument recouvrit les cendres des deux frères, réunies dans ce vaste musée de poussière illustre qu'on appelle Rome.

La mort de Philippe V, que nous avons annoncée dans le courant du chapitre, ne produisit aucun changement en Europe ; son fils, le prince des Asturies, lui succéda sous le nom de Ferdinand VI, voilà tout.

Quant à la mort du comte de Bonneval, c'était le complément de

l'existence la plus aventureuse peut-être que l'histoire ait jamais empruntée aux caprices du roman.

Né le 14 juillet 1675, élève du collège des Jésuites, entré dans la marine à l'âge de douze ans, Claude-Alexandre, comte de Bonneval, faillit être réformé par le marquis de Seignelay, ministre de la marine, qui, passant la revue des gardes marines, ne voyait en lui qu'un enfant.

— On ne casse pas les hommes de mon nom, monsieur le ministre, dit fièrement le jeune homme.

Le ministre comprit à qui il avait affaire.

— Si fait, monsieur, on les casse quand ils sont simples gardes de marine, répondit-il, mais pour en faire des enseignes de vaisseau.

Les combats de Dieppe, de la Hogue et de Cadix prouvèrent que ni le comte de Bonneval ni M. de Seignelay ne s'étaient trompés.

Une affaire d'honneur fit sortir le comte de Bonneval de la marine ; il acheta un emploi, en 1698, dans le régiment des gardes. En 1701, il obtint le régiment de la Tour infanterie ; mais, en 1704, il se brouilla avec M. de Chamillard, demanda un congé au duc de Vendôme, employa l'hiver de 1705-1706 à voyager en Italie, se lia avec le marquis de Langallerie, qui, du service de France, était passé à celui de l'Empire. Longtemps il hésita à suivre cet exemple ; enfin, le prince Eugène, qui l'avait remarqué dans les rangs français à la bataille de Luzzara, ayant fait une démarche, il céda et prit le grade de général-major dans les troupes autrichiennes ; à partir de ce moment, cet admirable courage fut mis au service de l'étranger. À Turin, il se distingua à l'attaque des lignes, où il eut le singulier bonheur de sauver la vie à son frère, le marquis de Bonneval, qu'il reconnut tout à coup au milieu des baïonnettes hongroises, sans même qu'il sût combattre contre lui. À partir de ce moment, on trouva M. de Bonneval partout : le premier à la prise d'Alexandrie, un des premiers à l'assaut du château de Tortone ; dans les États pontificaux, où il a le bras cassé ; en

Savoie, en Dauphiné. En Flandre, en 1714, il assiste à l'entrevue du prince Eugène et du maréchal de Villars ; à Rastadt, en 1715, il se tourne contre la Turquie, concourt au gain de la bataille de Peterwardein, où il reçoit dans le bas-ventre un coup de lance qui le force à porter un bandage de fer pendant tout le cours de sa vie. En 1720, il se brouille avec le prince Eugène, comme il s'est brouillé avec M. Chamillard, passe en Turquie, où il prend le turban, dresse l'artillerie turque, devient pacha, se signale, en 1739, dans la guerre contre les impériaux ; enfin, meurt à Constantinople, le 22 mars 1747, à l'âge de soixante et douze ans et est enterré dans le cimetière de Péra, où, aujourd'hui encore, on peut reconnaître son tombeau à cette inscription turque :

« Dieu est permanent : que Dieu glorieux et grand auprès des vrais croyants donne paix au défunt Acmeth-Pacha, chef des bombardiers, l'an de l'hégire 1160. »

L'an de l'hégire 1160 correspond à l'an 1747 de l'ère chrétienne.

Restent deux mots à dire sur la mort du chevalier de Belle-Isle et sur celle de M. de Vintimille, archevêque de Paris.

Le chevalier de Belle-Isle, né en 1739, et qui constamment avait employé à l'illustration de son frère, le maréchal de Belle-Isle, tout ce qu'il possédait de talents et d'intelligence, l'emportait sur lui, au dire de beaucoup de gens, par la largeur de ses vues et la solidité de ses projets ; c'était lui qui travaillait aux mémoires du comte, qui préparait les plans et qui veillait à l'économie des affaires domestiques.

Il se fit tuer bravement à l'attaque des retranchements d'Exiles, et tuer en bonne compagnie : MM. Darnant, de Goas, de Grille, de Brienne et de Donges tombèrent autour de lui.

Quant à M. de Vintimille, que nous avons vu jouer un rôle politico-religieux dans l'affaire des jansénistes et des molinistes, et un rôle privé dans les amours de sa nièce avec Louis XV, il mourut, non pas sans religion, mais dans le doute, ce qui fut d'un

assez triste exemple pour ses ouailles ; aussi l'abbé d'Harcourt, qui l'exhortait à la mort, voulut-il lui prouver les vérités de la religion. M. de Vintimille l'écouta d'abord avec beaucoup de patience ; mais, voyant à la fin que le discours traînait en longueur :

— Monsieur l'abbé, dit-il en l'interrompant, je crois qu'en voilà assez ; mais ce qu'il y a de plus certain dans tout cela, voyez-vous, c'est que je meurs votre serviteur et votre ami.

XIV

FAMILLE ROYALE. – LES SURNOMS DE MESDAMES, FILLES DU ROI. – CHOISY ET TRIANON. – ÉTIQUETTE. – L'ESSAI DES METS. – LES ENTRÉES. – LES FONCTIONS. – LA FRUITIÈRE DU CHÂTEAU ET LE GOUVERNEUR. – LA SOCIÉTÉ DE LA REINE. – LE JEU DU ROI. – LE SOUPER. – LE CUISINIER DU ROI. – M. LE DAUPHIN. – SON ENFANCE. – FLATTERIE QU'ON LUI PRODIGUE. – ORGUEIL DU JEUNE PRINCE. – MOT DU DAUPHIN À LA REINE. – CHANGEMENT DANS SON CARACTÈRE. – COURAGE. – M. DE FLEURY. – MARIAGE DU DAUPHIN. – MADAME DE POMPADOUR. – M. POISSON. – RENVOI D'ORRY. – FORTUNE DE LA MARQUISE. – LES PARISIENS. – LES FÊTES DE MADAME DE POMPADOUR.

À l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire vers la moitié à peu près du règne de Louis XV, il a huit enfants de la reine ; de ses maîtresses, excepté le *demi-Louis*, il n'en eut jamais, et surtout n'en voulut jamais avoir, les bâtards de Louis XIV ayant été une haute instruction pour sa jeunesse.

Ces enfants étaient :

Le dauphin, né le 4 septembre 1729 ;

Le duc d'Anjou, né à Versailles le 30 août 1730 et mort en 1733 ;

Louise-Élisabeth de France, mariée à don Philippe, née le 14 août 1727 ;

Anne-Henriette, sœur jumelle de Louise-Élisabeth ;

Marie-Adélaïde, connue sous le nom de madame Adélaïde, née le 23 mars 1732 ;

Victoire-Louise-Marie-Thérèse, née le 11 mai 1733 ;

Sophie-Philippine-Élisabeth, née le 27 juillet 1734 ;

Louise-Marie, née le 15 juillet 1737.

Donc, en supposant que nous en soyons arrivés au commencement de l'année 1750, le roi a quarante ans ; la reine en a quarante-sept, le dauphin en a vingt et un, les princesses jumelles

en ont vingt-trois, madame Adélaïde en a dix-huit, la princesse Victoire en a dix-sept, la princesse Sophie en a seize ; enfin, la princesse Louise en a treize.

Les princesses, à part madame Louise-Élisabeth, mariée à don Philippe, vivent sous la tutelle de leur mère.

Les caractères de toutes ces princesses étaient fort différents ; quelques-unes étaient assez étranges.

Madame était bonne, sans passion, réfléchie, timide et sage ; elle se plaisait fort dans la société de madame de Ventadour, presque centenaire, à laquelle elle faisait raconter toutes les anecdotes de la cour de Louis XIV.

Madame Adélaïde, au contraire, était fort décidée ; elle avait toutes les allures d'un garçon, jouait du violon, montait à cheval, aimait la chasse. Son ambition avait toujours été d'être homme et de faire la guerre. Toute petite, elle disait :

— Je ne sais pas pourquoi on désire tant un duc d'Anjou ; il n'y a qu'à me faire duc d'Anjou, moi, on verra ce dont je suis capable.

À l'âge de treize ans, elle était parvenue, en jouant au cavagnole avec la reine, à lui voler quatorze louis. Le lendemain, on la rencontra ouvrant les portes et essayant de sortir de Versailles pour aller acheter son équipage de guerre.

— Où allez-vous, princesse ? lui demanda une de ses femmes en l'arrêtant.

— Où je vais ? répondit madame Adélaïde. Je vais me mettre à la tête de l'armée de papa-roi. Je battrai les ennemis et j'amènerai le roi d'Angleterre prisonnier à Versailles.

— Et comment exécuterez-vous seule un pareil projet, princesse ?

— Je ne suis pas seule ; j'ai pour allié un homme à qui j'ai fait obtenir une place à la cour et qui m'a promis de venir avec moi.

Cet homme, qui était l'allié de madame Adélaïde, était un gamin de quinze ans qu'elle voyait souvent dans les bois de Lagny.

Cette place qu'elle avait obtenue pour lui à la cour, c'était celle de gardien des âmes des princesses.

Retenue de force dans un appartement, madame Adélaïde avait trouvé un autre moyen de détruire l'Angleterre. Le soir même, elle exposa ce moyen au cercle de la cour.

— Je ferai venir, dit-elle, les uns après les autres, les principaux Anglais pour coucher avec moi : il s'en croiront fort honorés ; et quand ils seront endormis, je les tuerai tous successivement.

Le moyen proposé par la jeune princesse eut, comme on le comprend bien, un grand succès ; seulement, madame de Tallard fit observer à madame Adélaïde qu'il y aurait lâcheté à faire mourir tous ces messieurs de la sorte.

— Dame ! répondit madame Adélaïde, comment voulez-vous que je fasse, puisque papa défend les duels ?

Quant à madame Victoire, qui avait des inclinations plus pacifiques, sinon moins amoureuses, c'était une fort belle personne avec une physionomie charmante, un teint de brune, des yeux beaux et grands et ressemblant à la fois au roi, au dauphin et à madame infante. Le roi l'aimait mieux que ses autres sœurs ; le roi l'aimait, disait-on, plus qu'un père ne doit aimer sa fille, et, de ce sentiment exagéré, la chronique scandaleuse fait naître M. de Narbonne.

Madame Sophie, qui venait après madame Victoire, était très-blanche et avait la partie supérieure du visage parfaitement ressemblante au roi.

Madame Louise, la dernière, était fort petite ; mais elle avait beaucoup de physionomie, était vive et gaie, et ne laissait en aucune façon supposer qu'elle dût être un jour religieuse.

Madame infante devait mourir en 1759.

Madame Anne, en 1752.

Enfin, mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie devaient rester filles.

Ce sont ces trois princesses que le roi leur père avait, dans l'in-

timité, baptisées des noms peu poétiques de *Loque*, *Chiffe* et *Graille*.

Toute cette cour du roi, du dauphin et de la reine, était soumise, lorsqu'on était à Versailles, à une assommante étiquette. Voilà pourquoi le roi aimait tant Choisy, et la reine Trianon.

Une des choses les plus sérieuses de cette étiquette était l'*essai des mets*. Il y avait, en 1750, cinq gentilshommes servant à chaque grand couvert, dont l'un se plaçait debout près de la table et ordonnait en sa présence l'*essai* par un officier de la bouche. Cet essai portait sur tout : eau, vins, rôtis, ragoûts, pain et fruits.

Il y avait loin de ces dîners d'apparat, comme on voit, aux petits repas de Choisy, avec les tables sortant toutes dressées du parquet et le service fait par les pages des petites écuries.

Une autre étiquette, gardée non moins sévèrement que celle de l'*essai*, était celle des entrées. La grande porte était réservée aux gentilshommes. Ce qu'on appelait un homme du commun, fût-il Chevert ou Voltaire, était obligé d'entrer par les petites portes.

Nous verrons comment Voltaire entra par les grandes.

La répartition des fonctions, qui faisait que nul ne voulait faire que ce qui lui était strictement imposé par les statuts de sa charge, était quelquefois une étrange gêne.

Ainsi, un jour, la reine, en se promenant dans la chambre d'apparat, aperçut un peu de poussière sur son lit et la montra à madame de Luynes.

Madame de Luynes envoya chercher le valet de chambre tapisier de la reine pour qu'il montrât cette poussière au valet de chambre tapisier du roi.

Le valet de chambre tapisier du roi prétendit que cette poussière ne le regardait pas, attendu que les tapisseries du roi font effectivement le lit ordinaire de la reine, mais qu'ils ne peuvent toucher au lit de parade, qui est réputé meuble quand la reine n'y couche pas. Or, comme la reine ne couchait pas dans son lit de parade, la poussière regardait MM. les officiers du garde-meuble.

On fut deux mois sans trouver celui qui avait la charge d'épousseter la poussière ; enfin, au bout de deux mois, la reine l'épousseta elle-même avec un éventail de plumes.

Ces ennuis poursuivaient la pauvre reine jusqu'à Trianon, où elle allait souvent dîner avec ses dames et passait les soirées en petit comité. Un jour, une grave querelle s'éleva entre la fruitière et le gouverneur du château, interrompit ses fêtes et empêcha pendant deux ans la reine d'y souper. La fruitière prétendait, contre l'avis du gouverneur, que c'était à elle de fournir les bougies ; le gouverneur, de son côté, voulut jouir de ce droit ; et, en attendant, la reine, pour n'offenser personne, n'allait plus à Trianon, ou n'y allait plus que dans le jour, et n'y soupait pas.

Rien de plus triste, au reste, que cet intérieur de la pauvre reine. Sa société habituelle était le cardinal et la duchesse de Luynes, puis le président Hénault et le père Griffet. Là, plus d'étiquette ; tout le monde s'asseyait ; et souvent, comme la conversation était en général peu animée, la moitié de la société dormait pendant que l'autre la regardait dormir.

Le duc de Luynes était le plus grand dormeur et le muet le plus absolu de la société ; aussi, par antiphrase, la reine l'appellait-elle M. Tintamarre.

De son côté, le roi menait une tout autre existence. À mesure qu'il entrait dans la vie, ses penchants libertins se développaient ; peu de jours se passaient d'abord sans que l'on jouât très-gros jeu, le roi jouant de manière à perdre ou à faire perdre à ses adversaires trois ou quatre mille louis dans la soirée.

Quand le roi les gagnait, il les mettait dans sa caisse secrète ; quand le roi les perdait, on les prenait dans la caisse de l'État. Ce goût du jeu s'étendit plus tard du tapis vert aux spéculations commerciales.

Le jeu fini, on soupait ; le roi buvait beaucoup, et surtout du vin de Champagne ; puis, une fois gris, il restait aux mains de madame de Pompadour, qui en faisait jusqu'au lendemain ce qu'elle pou-

vait.

Le roi avait un excellent cuisinier qui avait appris toutes les règles de son art, non-seulement dans les meilleurs livres gastronomiques et chez les meilleurs maîtres en gastronomie, mais encore, chez les médecins les plus expérimentés, l'art non moins important de préparer les mets réparateurs, à l'aide desquels le roi parvenait à perpétuer ces folles nuits dont le duc d'Orléans avait donné l'exemple.

En outre, souvent pendant le carnaval, le roi, les princes et leurs favoris couraient non-seulement les bals masqués, mais encore les rues de Paris et de Versailles.

Quant au dauphin, âgé de vingt et un ans, comme nous l'avons dit, il avait été élevé au milieu de l'adulation la plus étrange et parfois la plus ridicule. Comme sainte Alacoque qui, à l'âge de quatorze mois, au dire de son historien, manifestait la plus grande horreur pour le péché, à l'âge de six ans, M. le dauphin donnait les plus grandes espérances.

— Monseigneur, lui disait en 1735 M. l'archevêque de Crillon, le clergé respecte en vous le sang le plus auguste qui fut jamais et dans lequel vous avez puisé les hautes vertus que vous ferez éclater un jour.

Ainsi, comme on disait au jeune prince que le duc de Châtillon, son gouverneur, était obligé, dans les grandes cérémonies, de le servir à genoux :

— Et pourquoi pas toujours ? répondit le jeune prince.

Les punitions mêmes étaient réglées pour augmenter ce caractère orgueilleux. Aussi cet enfant royal, que l'étiquette eût dû lasser, était puni de ses fautes par l'absence de l'étiquette. Avait-il commis quelque grande faute, on l'envoyait à la messe avec un seul valet de pied ; la faute était-elle énorme, on défendait à la garde de prendre les armes sur son passage.

Aussi, jusqu'à l'âge de douze ans, M. le dauphin fut l'un des petits êtres les plus désagréables que l'on pût voir.

— Méchant enfant, lui dit sa mère, vous me donnerez peut-être un jour bien du chagrin.

L'enfant se retourna vers elle :

— Et cependant, madame, convenez que vous seriez bien fâchée de ne pas m'avoir, surtout depuis la mort de M. le duc d'Anjou.

La réponse n'était pas d'un bon esprit ; mais elle était, au moins, d'un esprit pénétrant.

À douze ans, son caractère commença de devenir plus réfléchi, et l'on put distinguer dans le jeune prince une certaine force à laquelle la volonté donnait sa plus grande part. Comme il était tourmenté d'une tumeur à la joue droite, on jugea à propos de l'ouvrir, et la Peyronie fit une incision du milieu de la joue au menton. Le roi se trouva mal, et l'on fut obligé de lui faire respirer des sels ; mais le dauphin resta imperturbable et souffrit l'opération sans une plainte ni un soupir. Quelques jours après, son dentiste prévint M. de Châtillon qu'il fallait arracher au prince un grosse dent du côté de la plaie. Le prince demanda quelque temps pour se décider et, une fois décidé, appela lui-même l'opérateur et souffrit l'opération sans sourciller.

Quelques jours après, on lui en arracha une seconde, puis une troisième, et il supporta la douleur avec la même impassibilité.

Un jour, le cardinal de Fleury jouait avec lui comme il avait joué avec Louis XV enfant, et lui disait :

— Peut-on bien compter, monseigneur, sur cette amitié que vous me témoignez maintenant ? Les amitiés des princes, à ce que l'on assure, ne sont pas de longue durée.

— Vous avez cependant, répondit le dauphin en se tournant vers le cardinal, conservé une assez bonne fenêtre dans le cœur du roi pour n'avoir pas à vous plaindre.

À l'âge de treize ans, le dauphin étant à Versailles et le duc de Châtillon à Paris, le dauphin s'amusa à inventer la mort de la tsarine par empoisonnement. Il avait détaillé les causes de cet empoi-

sonnement, l'intérêt que les seigneurs russes, qu'il en accusait, avaient eu à le faire, et les changements que cette mort pouvait amener en Europe ; de telle façon que cette nouvelle fausse fut tenue pour vraie, tant les détails historiques lui donnaient de probabilité. M. de Châtillon envoya la lettre du dauphin au Caveau comme nouvelle officielle. Le lendemain, on fut mis au courant de la plaisanterie.

À quinze ans, sachant qu'une dame de la cour n'avait pas fait ses pâques, il s'approcha d'elle :

— Vous vous êtes confessée, madame ? lui demanda-t-il.

— Oui, monseigneur.

— Vous êtes une tiède catholique, madame. Quel est le directeur de votre conscience ?

— C'est un récollet, dit la dame toute troublée.

— Vous feriez bien mieux d'avoir un missionnaire de la chapelle, répliqua le prince ; il serait plus sévère.

Et il s'éloigna du même air qu'eût fait Louis XIV en pareille circonstance.

Lorsqu'il fut question de lui faire épouser l'infante Marie-Thérèse d'Espagne, le dauphin avait quatorze ans et n'avait encore connu aucune femme ; aussi parlait-il sans cesse de ses projets de courses et de voyages avec madame la dauphine.

— Bon ! lui dit madame Adélaïde, parlez de votre femme, vantez son beau teint, son air noble, sa peau blanche. Elle a les cheveux roux.

— On m'a assuré qu'elle avait le caractère bon, répondit le dauphin, et cela me suffit.

Il disait un jour à un de ses amis :

— Si jamais je suis roi, j'habiterai Saint-Germain et j'y ferai bâtir, tout en tâchant d'utiliser les bâtiments qui y sont déjà.

— Monseigneur, lui répondit celui auquel il s'adressait, ce projet s'accorde mal avec un autre projet que Votre Altesse a à cœur, celui de soulager ses peuples.

— C'est bon, dit le dauphin, je réfléchirai à ce que vous venez de me dire.

Le lendemain, il revint à son ami.

— Vous avez raison, lui dit-il, on bâtit toujours plus qu'on ne veut et plus cher qu'on ne peut. J'ai réfléchi à ce que vous m'avez dit hier, et je vous donne ma parole de ne bâtir jamais.

Le dauphin aimait beaucoup la chasse à tir ; mais il eut le malheur de tuer M. de Chambon et ne s'en consola jamais.

La femme de M. de Chambon était restée grosse. Il tint l'enfant sur les fonts baptismaux, et, pendant la cérémonie, entraîné par l'élan de son cœur, il viola, vis-à-vis de l'enfant, je ne sais quel cérémonial que l'on voulut rétablir en lui disant :

— Monseigneur, ce n'est pas l'usage.

— Mais il me semble, répondit amèrement le dauphin, qu'il n'est pas non plus d'usage de tuer le père d'un enfant et le mari d'une femme.

Marié depuis cinq ans, le dauphin avait constamment vécu en bon et honnête mari. Aussi, comme nous l'avons dit, madame de Pompadour craignait-elle infiniment plus le dauphin que la reine.

Madame de Pompadour avait été présentée en 1745, ainsi que nous l'avons dit, et comme elle n'avait pu être présentée sous son nom de madame Lenormand d'Étioles ; comme, d'ailleurs, elle avait quelques raisons de rompre avec ce nom-là, qu'elle avait assez mal porté, elle pria le roi de faire pour elle ce qu'il avait fait pour madame de Châteauroux. Le roi y consentit et lui donna le marquisat de Pompadour.

La maison de Pompadour, qui remontait au ^{xii}^e siècle, s'était éteinte, en 1722, dans la personne du marquis de Pompadour, qui avait joué un rôle dans la conspiration de Cellamare.

Madame de Pompadour n'avait pas fait ses conditions d'avance, comme madame de Châteauroux ; mais elle ne perdit rien à les faire après.

D'abord, elle commença par renvoyer le contrôleur général

Orry, lequel avait refusé de se faire son serviteur très-humble, pour y mettre une créature à elle.

Outre les deux versions qui couraient sur M. Poisson père, l'une faisant de lui un marchand de bestiaux de la Ferté-sous-Jouarre, l'autre un fournisseur des Invalides, il y en avait une troisième : c'était celle qui faisait de lui un maltôtier condamné autrefois au gibet.

M. Poisson, disait-on, avait été un des commis principaux des frères Pâris. On se rappelle ces protecteurs protégés de madame de Prie ; poursuivi par Fagon, qui, à cause de la protection de M. le duc, n'osait s'en prendre à eux, Poisson fut condamné à être pendu ; mais comme on n'était jamais pendu, disait-on, quand on était assez riche pour acheter la corde cent mille livres, Poisson échappa au gibet et se réfugia à Hambourg.

Nous avons raconté comment le commandeur de Thianges joua le rôle de Stanislas en 1733. Poisson le rencontra à Hambourg, lui raconta son aventure et le pria de s'intéresser pour lui près du contrôleur, afin qu'il pût appeler de la sentence. On avait bien souvent parlé de cette affaire au cardinal de Fleury sans avoir rien pu obtenir de lui ; mais, enfin, une dame de Saissac, son amie, persécuta tellement le cardinal, qu'il permit que cette affaire fût révisée.

En 1741, la sentence de 1726 fut cassée.

Les frères Pâris aidèrent beaucoup M. Poisson.

Le contrôleur général était ennemi des frères Pâris. Le premier travail de madame de Pompadour, arrivée au pouvoir, fut donc le renversement d'Orry.

Orry, renversé, se retira à Bercy, où tout ce qu'il y eut d'honnêtes gens en France alla s'inscrire chez lui.

Il fut remplacé par M. de Machault, intendant de Valenciennes.

Au reste, M. de Machault, honnête homme et homme intelligent, commença par sauver la France d'une grande famine en 1749 en faisant venir des blés de Barbarie.

Madame de Pompadour avait été trompée à moitié dans son

attente ; elle avait bien eu le pouvoir de renverser un ennemi, mais elle n'avait pas eu le pouvoir de placer un ami.

Pour la dédommager, le roi lui proposa une place de directeur général des bâtiments ; cette place était à sa nomination.

Elle y nomma son frère, que l'on fit marquis de Vandières et que la cour s'empressa d'appeler le marquis *d'avant-hier*.

Quant à sa fortune personnelle, en voici la progression :

Six mois après la déclaration des amours du roi, elle avait déjà cent dix mille livres de rente, un logement à la cour, un autre dans les maisons royales et le marquisat de Pompadour.

En 1746, elle acheta de Roussel, le fermier-général, la terre de la Selle, pour la somme de cent cinquante-cinq mille livres, et y dépensa soixante mille livres, rien qu'au château.

La même année, le roi lui donna sept cent cinquante mille livres pour acheter la terre et le château de Crécy.

La même année, le roi lui donna cinq cent mille livres de la charge de trésorier des écuries.

Enfin, cette même année, il créa une seconde charge de cinq cent mille livres à son profit.

C'était ostensiblement près de deux millions donnés à la favorite en moins d'une année.

Le 1^{er} janvier 1747, Louis XV lui donna pour étrennes des tablettes garnies de diamants, avec les armes de France en diamants au milieu, et, aux quatre coins, les tours en diamants que madame de Pompadour avait prises pour ses armes.

Elles contenaient un billet de cent cinquante mille livres payable au porteur.

Le 3 mars suivant, le marquis de Vandières obtint du roi la capitainerie de Grenelle et les cent mille livres de brevet de retenue qu'il y avait sur cette charge.

En 1749, madame de Pompadour demanda un hôtel à Fontainebleau ; le roi lui donna cent mille livres à cet effet.

La même année, elle demanda au roi le château d'Aulnay pour

augmenter les agréments de Crécy ; le roi le lui donna en y ajoutant quatre cent mille livres.

En 1750, elle voulut acquérir Brimborion, au-dessus de Bellevue ; le roi en fit l'acquisition et le paya six cent mille livres.

En 1751, madame de Pompadour pensa qu'il était temps de faire quelque chose pour son père ; le roi acheta la terre de Marigny et se hâta de l'offrir à M. Poisson.

En 1752, madame de Pompadour désira la terre de Saint-Rémy, attenante à celle de Crécy ; c'était peu de chose, douze mille livres de rente ; aussi le roi, honteux de lui faire un si petit cadeau, y ajouta-t-il trois cent mille livres pour un hôtel à Compiègne.

En 1753, le superbe hôtel du comte d'Évreux plaît à madame la marquise ; elle en parle à Louis XV, qui lui donne à l'instant même cinq cent mille livres pour l'acheter. Une fois entrée dedans, madame de Pompadour ne le trouve point digne d'elle et dépense cent mille autre livres pour le rendre habitable.

Cette fois, les Parisiens n'y purent tenir. Ils éclatèrent contre la courtisane, couvrirent les murs de l'hôtel des pasquinades, et comme, pour l'agrandissement du jardin, elle venait de s'emparer sans dire gare d'une portion de cet espace qu'on appelait alors le *Cours*, et que l'on appelle aujourd'hui les Champs-Élysées, le peuple s'attroupa, tomba sur les ouvriers et les dispersa à coups de pierre.

Vers le même temps, il y eut des pourparlers échangés entre madame de Pompadour et le roi de Prusse pour l'achat de la principauté de Neufchâtel. En cas de rupture avec son royal amant ou en cas de mort, elle voulait se réserver à l'étranger, contre les ennemis qu'elle se faisait en France, un refuge où elle pût vivre tranquille, non-seulement de sa fortune réelle, mais de cette fortune invisible que personne ne connaissait et qu'elle avait disséminée sur les banques de Gênes, de Venise, de Londres et d'Amsterdam ; la négociation n'eut pas de suite.

De tous ces achats, de cette fortune royale et dont elle ne savait

que faire, ressortait une bonne chose pour les artistes : il fallait décorer tous ces palais ; il fallait reproduire sous toutes les formes, soit l'image, soit les caprices de la favorite. Les arts sont la seule noblesse pour laquelle il n'y ait pas de roture ; les Vernet, les Latour, les Pigalle devinrent les commensaux ordinaires de madame de Pompadour ; ils eurent leur large part de cette fortune que la favorite avait besoin de se faire pardonner. L'art entra dès lors dans la vie matérielle, il se transforma pour être non-seulement agréable, mais utile ; il descendit aux moindres détails de l'ameublement. Ces mille futilités dont une femme s'entoure, ces mille fantaisies dont elle réjouit ses yeux, ces mille caprices dont elle amuse son imagination, devinrent des choses d'art, et, aujourd'hui encore, nos femmes à la mode ont pris sous la protection de leur goût ce genre futile et coûteux auquel la marquise de Pompadour a donné son nom.

Au reste, il faut le dire, jamais la coquetterie des moindres détails n'avait été poussée si loin qu'à l'époque que nous essayons de peindre ; c'était une éternelle substitution de l'art à la nature. Cette brillante fantaisie de Dieu, qu'on appelle les fleurs, était limitée et reproduite de cent façons différentes avec l'aiguille, avec le pinceau, avec la porcelaine. Un jour, madame de Pompadour reçut Louis XV dans le merveilleux château de Bellevue, où elle avait englouti des millions. C'était au milieu de l'hiver, et même d'un hiver rigoureux : la marquise conduisit son royal amant dans un appartement donnant sur une serre immense, dans laquelle s'épanouissaient les fleurs les plus fraîches, les plus éloignées de la saison dans laquelle on se trouvait. Roses, lis et œillets étaient semés avec une profusion toute printanière ; c'était, comme on le disait à cette époque-là, le domaine de Flore, et toutes ces fleurs, merveilleuses de fraîcheur, étaient en même temps si merveilleuses de parfums, que le roi demanda qu'on lui en cueillît un bouquet pour l'emporter à Versailles.

— Venez le cueillir vous-même, sire, dit la favorite avec un

charmant sourire et en se pendant au bras de Louis XV ; venez.

Le roi y alla, et, à la première fleur qu'il voulut rompre, il s'aperçut de l'erreur qu'il venait de commettre. Tout ce charmant parterre était en fine porcelaine de Saxe. Ces odeurs dont il avait été émerveillé et qui remplaçaient presque avec avantage les émanations de toutes ces fleurs, c'étaient les essences les plus suaves volatilisées par l'art et mêlées à l'atmosphère qu'elles parfumaient.

Le roi ne revenait pas de cette féerie, et le roi en parlait comme, au retour de ses excursions souterraines, Aladin dut parler des jardins enchantés qu'il venait de parcourir.

Cependant, au milieu de tout cela, Louis XV avait conservé des accès de tristesse, des heures de mélancolie, des moments de dégoût que rien ne pouvait vaincre. Eh bien, à ce dégoût, à cette mélancolie, à cette tristesse, l'art trouva encore son compte. Madame de Pompadour, pour distraire son royal amant, ne fit point, comme avait fait madame de Maintenon pour l'homme le plus inamusable de France, un appel aux cérémonies religieuses et aux prêtres, mais aux représentations théâtrales et aux poètes ; Dufresny, Marivaux et Collet étaient les rois de ce théâtre qui, pareil aux ameublements de l'époque, peut être appelé le théâtre Pompadour. Sous le grand roi, Molière avait été valet de chambre ; sous Louis XV, Voltaire fut gentilhomme de la chambre.

À ces représentations, objet de toutes les intrigues, plus courues que les anciens Marly, un très-petit nombre de spectateurs assistaient. Les spectateurs, c'étaient le roi, la reine, M. le dauphin, mademoiselle Adélaïde, madame Victoire, madame Sophie, madame Louise, le duc de Chartres, le prince de Turenne, le duc d'Ayen, M. de Richelieu, M. de Maillebois, le marquis de Villeroy, M. de Tavannes, le comte de Lorges, M. d'Argenson, M. de Coigny, M. de Croissy, M. de Querchy, M. de Champcenetz, M. le maréchal de Saxe, l'abbé de Vernis, Vandières, Tourneham, de Brionne, de Sponheim, de Soubise, de Belle-Isle, de Saint-Florentin, de Puisieux, de Chevreuse, de Luxembourg, de Duras, de

Chaulnes, d'Estissac, de Castres, de Gontaut, de Ségur, de Lauge-ron, de Pons, de Daschy et de Frise.

Les acteurs étaient le comte de Maillebois, Meuse, d'Ayen, Croissy, de Voyer, de Duras, Clermont-d'Amboise, Courtanvaux, Villeroy.

Les actrices étaient mesdames de Pompadour, de Brancas, de Pons et de Sassenage.

Ainsi, en 1747, on joua *Tartufe*, mais presque secrètement, loin du dauphin, loin des princesses, loin de la reine. Le comte de Noailles, le prince de Conti et le duc de Gesvres avaient demandé avec instance des invitations et n'avaient pu en obtenir.

Tartufe était joué par le duc de Nivernois, Meuse, d'Ayen, la Vallière, Croissy, madame de Sassenage, M. de Pons et madame de Brancas.

En 1749, on joua *le Mariage fait et rompu* de Dufresny ; le comte de Maillebois eut un énorme succès dans le président ; le marquis de Voyer, Croissy, Clermont d'Amboise et Duras furent couverts d'applaudissements.

En 1752, on joua *Vénus et Adonis*, ballet héroïque. Les paroles étaient de Collet et la musique de Mondonville. Le chevalier de Clermont jouait le rôle de Mars ; madame de Pompadour, celui de Vénus ; M. le vicomte de Chabot, celui d'Adonis ; madame de Brancas, celui de Diane.

Plusieurs de ces messieurs et de ces dames se firent de véritables réputations d'artistes. La Vallière jouait à merveille les baillis ; le duc de Duras, les Blaises ; madame de Brancas, les meunières, et madame de Pompadour, les Colettes. Clermont d'Amboise, Courtanvaux, Luxembourg, d'Ayen et Villeroy chantaient à merveille. Enfin, de Hesse, de Courtanvaux, de Beuvron et Melfort dansaient avec un véritable succès.

Le duc de la Vallière était le directeur de l'illustre troupe.

En 1748, on avait fait bâtir une salle pour les plaisirs privés de Louis XV, ou plutôt de madame de Pompadour.

Pendant ce temps, le peuple, que l'on oubliait, excepté à l'endroit des impôts, après avoir peu à peu repris à Louis XV son titre de Bien-Aimé, le peuple murmurait. Ces murmures, nous allons nous y arrêter, car c'étaient les premiers grondements de l'orage qui éclata en 1793.

Nous entrons dans la période de la décadence monarchique : sur ce versant du XVIII^e siècle, nous irons vite, car la pente est rapide.

XV

EMBARRAS DES FINANCES. – M. DE ROUILLÉ SUCCÈDE À M. DE MAUREPAS. – M. DE MACHAULT. – ÉDIT DU VINGTIÈME. – RÉPONSE DE LOUIS XV AUX REMONTRANCES DU PARLEMENT. – PLAINTES DE LA NOBLESSE, DU CLERGÉ ET DES ÉTATS DES PROVINCES. – EXIL DES GENTILSHOMMES. – M. DE BEAUMONT À L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS. – ÉCOLE PHILOSOPHIQUE. – LE REFUS DES SACREMENTS. – MURMURES DU PEUPLE. – M. BERRYER, LIEUTENANT DE POLICE. – ORDONNANCES CONTRE LES MENDIANTS ET LES VAGABONDS. – LES ENLÈVEMENTS. – ÉMEUTES. – RÉORGANISATION DU GUET. – PLAN DE FORTIFICATIONS ET CASERNES AUTOUR DE PARIS. – LE CHEMIN DE *LA RÉVOLTE*. – LE KNINS RUSSE. – LES BAINS DE SANG. – M. DE CHAROLAIS. – MARIAGE DE MADAME DE BOUFFLERS ET DE M. DE LUXEMBOURG. – NOBLESSE MILITAIRE. – MORT DE MAURICE DE SAXE. – CRÉATION DE L'ÉCOLE MILITAIRE. – NAISSANCE DU DUC DE BOURGOGNE. – LE MARQUIS DE MARIGNY. – LE PARC-AUX-CERFS.

Les brouilles entre les meilleurs amis, entre maris et femmes, entre amants et maîtresses, viennent souvent lorsque l'argent manque ; hélas ! la rupture entre les peuples et les rois a rarement d'autres causes.

À propos de l'état des finances sous le régent, nous avons déjà dit la pénurie où se trouvait la France ; après toutes les folies que nous venons de raconter, ce fut bien pis encore, et, comme des pionniers arrivés à la fin d'une mine épuisée, les ministres sentirent que les filons allaient manquer.

Ce genre de malaise se manifeste ordinairement par des changements de ministères.

Les résultats maritimes de la dernière guerre avaient clairement démontré dans quel état déplorable était tombée notre marine, si florissante sous Colbert, si abandonnée par Fleury. M. de Maurepas, rendu responsable de cette détresse, ou plutôt reconnu cou-

pable d'un quatrain contre la favorite¹, avait quitté le ministère de la marine pour faire place à M. de Rouillé, tandis que, ainsi que nous l'avons raconté, ce brave Orry, qui tirait écu par écu du cardinal de Fleury les douze mille livres qu'il donnait à la reine pour payer ses pieuses dettes, qui offrait au commencement de la guerre de Flandre quatre-vingts millions pour soutenir l'honneur de la France à bout de ressources, et d'ailleurs ébranlé par la favorite, se retirait pour faire place à M. de Machault d'Arnouville.

Arrivé au ministère, M. de Marchault se trouva dans les mêmes embarras que M. Orry ; les embarras étaient même plus grands, car chaque jour les ressources étaient moindres et les besoins plus désordonnés. Il fallait combler la dette de l'État, éteindre un déficit ; seulement, le peuple était tellement ruiné, qu'aucun des moyens connus n'était capable de rétablir l'ordre dans les finances. M. de Machault prit donc la résolution de recourir au clergé, à la noblesse et aux pays d'états, dont les véritables richesses étaient inconnues.

Ces corps avaient conservé l'ancien droit de s'imposer eux-mêmes et de ne payer au roi, sous le titre de don gratuit, qu'une somme dont ils avaient encore le privilège de faire la répartition comme ils l'entendaient.

C'était, du reste, chose établie depuis le commencement de notre monarchie nationale, que les rois ne sont pas maîtres absolus, et qu'en argent surtout, la nation ne leur doit que ce qu'elle veut bien leur payer ; seulement, à cette époque, la nation n'était représentée que par la noblesse, le clergé et les pays d'états ; le reste du peuple était compté pour rien, et cependant c'était sur lui que pesaient

1. Voici ce quatrain, qu'un jour madame de Pompadour, à Choisy, avait trouvé sous sa serviette :

La marquise a bien des appas :
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas ;
Mais, hélas ! ce sont des fleurs blanches !

toutes les charges.

Ce grand principe a été depuis la base de la Révolution.

Ce fut dans cette circonstance embarrassante que M. de Machault envoya à l'enregistrement le fameux édit du vingtième.

M. le duc, dans une circonstance pareille, avait succombé avec son édit du cinquantième, qui le fit exiler. Calonne devait succomber aussi en proposant le même tribut sous le titre d'impôt territorial.

Le parlement n'eut pas plus tôt reçu l'édit, qu'il envoya trois présidents pour faire au roi des remontrances. Le roi, pour toute réponse, donna l'ordre au parlement d'enregistrer l'édit le lendemain. Les trois présidents, de retour au sein de la compagnie, lui firent part de la décision du roi, lequel avait déclaré vouloir, avant deux heures, une réponse positive. Le parlement était las de la lutte. Exilé par Louis XIV, exilé par le régent, il ne se souciait plus d'être exilé par Louis XV. Il décida que le premier président retournerait près du roi, le priant d'avoir compassion de son peuple ; puis que, si le roi persistait, s'étant lavé les mains comme Pilate, il procéderait à l'enregistrement.

Le roi refusa, et le parlement enregistra.

Cet édit enregistré, le roi demanda un emprunt de cinquante millions.

C'était une occasion pour le parlement de faire de nouvelles remontrances, quoique, ainsi qu'on vient de le voir, le roi n'y fit pas grande attention.

Aussi, lorsqu'il se présenta devant le roi, le roi se contenta-t-il de dire :

— Messieurs, je trouve que vous avez déjà beaucoup tardé à m'obéir et vous préviens qu'un plus long délai ne pourrait que me déplaire.

Cependant, plus courageux cette fois, le parlement fit observer qu'il ne savait comment concilier cette nouvelle augmentation de la dette de l'État avec l'édit du vingtième destiné à l'éteindre ; mais

le roi, environné de son conseil des dépêches, répondit d'un ton de maître, et de maître mécontent :

— Messieurs, je trouve que j'ai eu assez de bonté et veux être obéi dans le jour.

Le parlement, déconcerté par cette réponse, demanda qu'au moins le roi voulût bien fixer la durée du vingtième.

Mais, se fâchant de plus en plus :

— Messieurs, dit le roi, je suis bien étonné de ne pas être obéi encore ; vous enregistrerez mon édit demain matin. Allez !

Et le parlement enregistra l'édit.

Les deux édits, cette fois, mécontentaient tout le monde.

L'édit du vingtième mécontentait la noblesse, le clergé et les états.

L'édit de l'emprunt de cinquante millions mécontentait le peuple.

La noblesse, le clergé, les états d'Artois, de Bourgogne, de Bretagne et de Languedoc, se plaignirent très-hautement de ce que la cour, par l'établissement du vingtième sur tous les biens, tendait à abolir le droit de consentir les dons gratuits qu'ils accordaient au prince ; en se soumettant à cet impôt, non-seulement ils se trouvaient grevés d'un nouveau tribut, mais encore, n'ayant plus l'air de faire un don, les formes de la liberté étaient abolies ; c'était un tribut militaire que le roi faisait lever par ses officiers au préjudice des droits des corps de la noblesse, du clergé et des états qui avaient le privilège d'en faire eux-mêmes la perception ; ainsi les restes de l'ancienne liberté des Français disparaissaient entièrement.

De là, insurrection de tous les corps de l'État contre le ministère.

Les états de Bretagne s'assemblèrent extraordinairement : l'évêque de Rennes présidant le clergé ; M. de Rohan présidant la noblesse.

Les commissaires du roi transmirent les volontés du roi à l'assemblée, laquelle délibéra et déclara qu'il n'y aurait pas de vingtième levé en Bretagne.

On se rappelle que quelque chose de pareil s'était déjà passé en Bretagne sous l'administration de M. le régent.

Trois délibérations séparées eurent lieu à la suite de celle-là : délibération de la noblesse, délibération du clergé, délibération des états ; toutes trois, malgré la défense faite par le roi aux députés – et cela sous peine de désobéissance – de quitter Rennes, toutes trois décidèrent que personne ne donnerait la déclaration de ses biens.

De leur côté, les commissaires reçurent l'ordre de refuser tout abonnement volontaire.

Voilà pour les états de Bretagne.

La déclaration du vingtième ayant été signifiée aux états d'Artois, ils répondirent d'abord qu'ils s'y soumettaient pour tout ce qui regardait le secours dont le roi avait besoin ; mais ils demandaient d'établir leurs impositions selon l'ancienne coutume du pays, ce qui leur fut refusé.

Alors ils offrirent de doubler leurs impositions précédentes, à la condition que la perception de l'impôt conserverait la même forme.

Mais la cour leur répondit que ce n'était pas une augmentation qu'on leur demandait, que c'était la connaissance, par des déclarations, des biens de chaque particulier pour en faire une répartition égale en proportion, afin que la justice fût exacte.

La cour ordonna donc à l'intendant de demander ces déclarations. Quelques-unes alors furent données tant bien que mal, et la cour, éclairée par la révolte de la Bretagne et craignant que la révolte ne s'étendît à toute la France, déclara qu'elle était satisfaite de ces déclarations, si insuffisantes qu'elles fussent en réalité.

Les nouvelles des états du Languedoc furent plus embarrassantes, l'usage de cette assemblée voulant que les commissaires communiquassent d'abord les instructions dont ils étaient chargés ; or, comme par les instructions le roi ne demandait plus le don gratuit ordinaire, mais la capitation et le vingtième, répartis dans le Languedoc, comme c'était l'impôt ordinaire dans les provinces

administrées par les intendants, comme d'ailleurs c'était l'usage, encore que les commissaires de la cour allassent faire visite à chaque membre des états pour solliciter le don gratuit, comme enfin les nouvelles instructions du roi abolissaient ces prérogatives, ces usages et ces droits de la province, les états refusèrent l'établissement du vingtième, et la Rochefoucauld, président de l'assemblée, déclara que non-seulement les états repoussaient le vingtième, mais encore qu'ils ne pouvaient accorder le don gratuit que le roi n'eût renoncé à des prétentions en opposition avec les vieux privilèges des états.

Cette fois, c'était plus qu'un refus, c'était un défi ; M. de Richelieu fut chargé d'aller dire, de la part du roi, aux états du Languedoc qu'ils eussent à obéir, et qu'ensuite il écouterait leurs représentations ; en cas de refus, le roi ordonnait au maréchal de dissoudre les états.

Les états refusèrent, et furent dissous.

Ce coup d'État, qui semblait dangereux en apparence, ne l'était pas en réalité.

Les états de Languedoc étaient loin d'être aussi dangereux que les états de Bretagne, constitués de façon que tous les gentilshommes avaient le droit de voter ; or, ce qui faisait la majorité de ces états, c'étaient plusieurs centaines de gentilshommes, inconnus à la cour, qu'en temps de calme et pour des délibérations ordinaires on pouvait encore influencer, tandis que, lorsqu'il s'agissait du danger de la constitution bretonne, qui était la garantie de tous, chacun se liguaient contre le despotisme royal et formaient, en se réunissant aux autres, un faisceau que nulle force ne pouvait rompre, que nulle corruption ne pouvait diviser.

Il n'en était pas ainsi en Languedoc.

En Languedoc, tout au contraire, les états étaient représentés par un petit nombre d'évêques et par une vingtaine de barons héréditaires qu'il était facile au ministère de soumettre ou de corrompre. Aussi en fut-il ainsi : la cour les divisa, traita avec eux en détail et

ne leur permit de se rassembler à l'avenir qu'à la condition qu'ils demanderaient pardon au roi de leur désobéissance. On vit donc, le 3 septembre 1757, la majorité des états du Languedoc venir à Versailles et déclarer au roi *qu'ils se repentaient d'avoir eu le malheur de lui déplaire*.

Moyennant cette soumission, permission de se rassembler leur fut rendue ; mais les évêques et les barons perdirent cette prérogative, à laquelle ils tenaient tant, de recevoir la visite ordinaire des commissaires de la cour lorsqu'il était question du don gratuit.

En échange, ils obtinrent, tout en payant le vingtième, de le faire percevoir par leurs officiers.

Quant aux états de Bretagne, ils tinrent bon, refusant même de faire lever le vingtième par une commission mixte, composée de délégués du roi et de leurs propres délégués à eux.

En conséquence, la cour, poussée à bout par cette résistance, frappa d'exil ceux qui avaient montré la plus grande résistance à sa volonté.

Voici les noms des gentilshommes exilés et le lieu de leur exil :

L'évêque de Rennes, leur président, fut exilé à Rennes, ce qui était un véritable exil pour un homme passant sa vie à Paris ;

M. de la Beneraye, à Angoulême ;

M. de Kératry, à Essigny ;

M. de Kersauson, à Issoire ;

M. de Père, à Xaintes, avec sa femme ;

M. de Saint-Pern de Lulé, à Nevers ;

M. de Balazon, à Viteaux, en Bourgogne ;

Son neveu, à Guéret ;

M. de Kergnièsec, à Ganat, en Auvergne ;

M. de Langoulas, au château de Belle-Isle ;

M. Lementier, au château du Taureau ;

M. de Vaniscourt, au Mont-Saint-Michel ;

M. de Trousier, à Saumur.

Enfin, MM. Desceaux, de Quintin, Le Sénéchal et de Béchard

furent mis en prison comme coupables *d'une résistance plus expressive*.

Ce qu'il y eut de particulier, c'est que l'évêque de Rennes, exilé par le roi, était en même temps dans la disgrâce des états ; ce qui, disait-on, le mettait dans le cas de M. de Langeais, qui avait perdu à la fois deux procès :

Un contre sa femme, comme incapable de faire des enfants ; un contre sa maîtresse, pour lui en avoir fait un.

Mais les plus grands embarras devaient être suscités au roi par le clergé. À peine l'édit publié, les évêques qui se trouvaient à Paris s'étaient tumultueusement assemblés chez l'archevêque, bien autrement dangereux dans leurs récriminations que la magistrature ou les états, parce que, avant leurs intérêts, ils mettaient les intérêts de Dieu, et qu'en attaquant leurs privilèges, on attaquait ceux de l'Église. Là, une union secrète fut résolue avec le dauphin, dévot allié sur lequel on croyait pouvoir compter, même pour une ligue contre le roi son père.

Depuis la mort du régent, les jésuites, déjà plus encouragés qu'on ne l'eût cru sous ce prince, avaient repris, sous le nom de molinistes, toute l'autorité ecclésiastique. Port-Royal n'existait plus, les sciences ecclésiastiques étaient abandonnées ; aux grands prédicateurs et aux illustres prêtres du temps de Louis XIV, avaient succédé des hommes d'une valeur plus que secondaire ; Massillon, le dernier des grands génies de la chaire, était mort en 1742.

Ce fut sur ces entrefaites que l'archevêque de Paris mourut, et que le parti ecclésiastique fit nommer à la place de M. de Bellefonds, archevêque d'Arles, M. Christophe de Beaumont, archevêque de Vienne.

Arrivé à Paris, celui-ci, qui, malgré sa haute ambition, voulait avoir l'air d'être forcé, se jeta aux pieds du roi, et, au lieu de le remercier de la faveur qu'il en recevait, il le supplia de le décharger d'un fardeau pareil à celui qu'était l'archevêché de Paris, et où

il serait obligé de combattre contre une hérésie aussi dangereuse que l'était celle des jansénistes. Le roi le releva et lui promit de l'aider de sa protection. C'était ce que voulaient les jésuites, qui sentaient le besoin d'être soutenus contre la haine populaire par l'autorité royale.

M. de Beaumont ne se démentit point ; il était, ou tout au moins voulait paraître rigide au milieu de cette cour à laquelle on pouvait reprocher son trop grand laisser-aller, de sorte que, loin d'user du privilège que lui donnait son titre de duc de Saint-Cloud et de pair de France, et qui consistait à embrasser sur les joues Mesdemoiselles, filles du roi, lorsqu'il leur serait présenté, voyant les jeunes princesses, prévenues du cérémonial, avancer leurs belles joues fraîches au-devant de ses lèvres pastorales, il se recula par deux fois, refusant ainsi avec affectation l'honneur auquel il avait droit et qui lui était offert avec tant de grâce.

Galant et rusé pendant ses premières études, courtisan doux et pacifique pendant ses séjours à Bayonne et à Vienne, il devint tout à coup dur et inflexible à Paris, s'efforçant de persuader à la France que son inquiétude était une charité active et son ambition démesurée un zèle ardent pour l'unité de la foi. À peine fut-il installé à l'archevêché, qu'il se constitua grand inquisiteur de France, étendant sa police ecclésiastique jusqu'aux lieux de prostitution, attirant toutes les affaires à sa connaissance, se mêlant de toutes les intrigues, tendant tous les ressorts de son imagination pour protéger ses prosélytes et chagriner ses ennemis ; sans mérite réel, il s'était frayé un chemin aux premières grandeurs de l'Église ; sans capacité, il jouissait d'une influence énorme ; sans talent, il avait trouvé le moyen de se rendre nécessaire et redoutable.

Cependant, aux défauts que nous avons dits, M. de Beaumont joignait d'excellentes qualités.

Tandis que le haut clergé de France menait grand train, luttant de faste avec les plus riches seigneurs, faisant comme ceux-ci des dettes qu'il ne payait pas mieux que ceux-ci, M. de Beaumont, au

contraire, donnait l'exemple de la décence, de l'ordre et de la régularité ; à peine dépensait-il un tiers de son revenu, et le reste était distribué aux pauvres, dont cependant il n'était pas aimé ; ses aumônes n'étaient point arrêtées par les frontières de France, et au delà de la mer allaient chercher les pauvres Irlandais jusque dans cette verte Érin des poètes, si désolée, si ruinée aujourd'hui ; ferme d'ailleurs dans le maintien des privilèges des castes privilégiées, fier jusqu'à l'insolence de l'antiquité de sa noblesse, il dépensa cent mille écus pour prouver, par une généalogie en deux volumes in-folio, qu'il était d'une naissance distinguée et d'une maison ancienne. Aussi, dès que parut l'édit du vingtième, appela-t-il, lui qui regardait les biens ecclésiastiques et la dîme comme un moyen de maintenir la religion dans sa force, appela-t-il, disons-nous, chez lui les quinze ou seize évêques qui se trouvaient à Paris, pour se concerter sur le parti qu'il y avait à prendre ; l'intérêt de l'un était l'intérêt de tous. Ils résolurent donc unanimement que le clergé de France tenterait tous les moyens convenables de se conserver la prérogative d'offrir des dons au roi, mais ne se laisserait jamais imposer, quelque qu'il fût, un impôt par la violence.

Cette décision, prise en l'archevêché de Paris sous la présidence de M. Christophe de Beaumont, fut envoyée à tous les évêques du royaume, qui tous, sans qu'il y eût un seul dissident, répondirent à M. de Machaut par le refus dont M. de Beaumont leur avait envoyé le modèle.

Le roi se sentait faible ; autour de lui tout se désorganisait ; au lieu de ces grands hommes dont l'éloquence et la foi étaient souvent comparées à celles des Pères de l'Église et qu'on appelait Fénelon, Bossuet, Mabillon, Calmet et Noailles, il avait un clergé qui n'avait de valeur que dans les classes inférieures. Ce clergé, c'était Beauvilliers, qui avait composé des ouvrages savants sur l'Écriture sainte, mais qui, poursuivi par les jésuites, avait été obligé de quitter son évêché ; c'était l'abbé Pucelle, homme éloquent qui peut-être eût honoré l'Église, s'il n'eût été confiné par

son opposition sur les bancs parlementaires ; c'étaient Nollet, que le crédit de Boyer excluait de toute récompense ; l'abbé de Bernis, que ses poésies, un peu légères, excluaient des grâces ecclésiastiques ; l'abbé Vely, qui n'avait pas de pain ; l'abbé de Vertot, qui, aux gages de son libraire, n'avait pas le temps de recommencer un siège ; l'abbé de Saint-Pierre, depuis longtemps exclu de l'Académie et de l'épiscopat, malgré sa haute naissance ; l'abbé de Mably, enfin, parent de M. de Tencin, d'abord poussé par lui, mais bientôt se séparant lui-même de son protecteur par le mépris qu'il en faisait.

D'un autre côté, les hommes éminents, les écrivains de génie, loin d'imiter ceux du grand siècle, qui prêtaient leur appui à Louis XIV et à la monarchie dont il était le représentant, étaient en général peu favorables aux intérêts et aux maximes de la cour. Voltaire livrait au mépris le trône, à la risée la religion ; Montesquieu rêvait, dans le renversement des vieilles idées, un principe législatif nouveau ; Rousseau importait en France l'esprit républicain de Genève ; Buffon essayait de mettre la science de la nature au-dessus de toutes les autres sciences. Enfin, pas un esprit distingué du temps ne manquait à cet appel philosophique qui lui était fatalement fait par le génie des libertés populaires, lequel, pareil au géant des *Mille et une Nuits*, enfermé dans le vase, n'attendait que l'imprudent pêcheur qui devait lui rendre la liberté en brisant le sceau de Salomon.

Il en résultait que le roi, dans la lutte qu'il soutenait pour faire payer le vingtième, avait contre lui la noblesse, le clergé et l'intelligence.

Maintenant, dans l'emprunt des cinquante millions, il avait contre lui le peuple.

Montrons jusqu'à quel point l'opposition du peuple fut portée.

Cette opposition eut trois causes :

Le refus des sacrements ;

L'édit du roi sur la mendicité et le vagabondage ;

Et le bruit qui se répandit que le roi, pour se remettre de ses excès amoureux, prenait des bains de sang.

M. de Beaumont, pour compliquer la situation de la cour, avait eu l'idée de jeter une question religieuse au milieu de toutes ces questions pécuniaires et civiles.

Il avait découvert que l'ancien chef des jansénistes, le fameux cardinal de Noailles, avait autrefois exigé des certificats de confession avant que les prêtres pussent donner le viatique et les huiles aux mourants ; M. de Beaumont avait un antécédent pour appuyer sa conduite. Il s'empressa donc, lui, archevêque moliniste, d'exiger les mêmes certificats qu'avait exigés un cardinal janséniste ; nul ne pouvait le blâmer de cela.

Bien plus, la cour, contre laquelle il luttait politiquement, ne pouvait l'abandonner dans cette lutte religieuse ; sans quoi, la cour abandonnait le parti de l'Église.

D'ailleurs, le roi voulût-il rester neutre dans cette nouvelle querelle, M. de Beaumont était bien sûr de l'appui du dauphin.

M. de Beaumont attaqua, comme on dit, le taureau par les cornes.

Son premier refus de sacrements, à défaut de certificat de confession, fut à un conseiller au Châtelet.

Celui qui refusait les sacrements et se faisait l'homme de l'archevêque dans cette occasion était un chanoine régulier de Sainte-Geneviève, nommé Bonetin.

Les sommations légales ni les supplications des parents ne purent rien obtenir de lui. Le parlement le manda ; mais Bonetin, à l'abri de toute poursuite, refusa à la magistrature de lui rendre compte de son refus, déclarant qu'il ne devait d'explication qu'à l'archevêque. Le parlement décréta le chanoine de prise de corps et somma M. de Beaumont de faire administrer, non-seulement le conseiller au Châtelet, qui allait de plus mal en plus mal et qui était menacé de mourir sans sacrements, mais encore les autres jansénistes qui se trouvaient en pareille situation.

Le prélat répondit qu'il était prêt à administrer tous les conseillers de la terre et tous les jansénistes du monde, pourvu qu'ils présentassent leur billet de confession.

En attendant, les malades mouraient, et l'Église, après avoir refusé les sacrements, refusait la sépulture.

Le parlement renouvela le décret de prise de corps contre Bonetin et envoya de nouveau sommer l'archevêque de faire administrer les mourants.

La guerre était déclarée.

Le roi essaya de demeurer appuyé aux deux partis.

Il approuva la demande du parlement à l'archevêque et blâma le décret de prise de corps lancé contre le curé.

Pendant ce temps, le conseiller au Châtelet, voyant la mort s'approcher, se décida à se confesser au curé de Saint-Paul, lequel lui donna un billet de confession. Le vicaire alors se décida à lui administrer les sacrements, mais si malproprement, disent les mémoires auxquels nous empruntons ces détails, que le mourant ne put pas même en tirer une exhortation.

Mais, pour quiconque ne suivait pas l'exemple du malheureux conseiller au Châtelet, il n'y avait ni sacrements, ni inhumation en terre sainte.

Les refus de sacrements s'étendirent jusque dans les provinces et dans les campagnes ; les archevêques de Sens et de Tours, les évêques d'Amiens, d'Orléans, de Langres et de Troyes se signalèrent dans le ressort du parlement de Paris.

Le peuple se plaignait hautement d'un gouvernement sous lequel il ne pouvait pas gagner son pain, obtenir la justice, ni avoir un tombeau.

De leur côté, les philosophes en riaient et chansonnaient M. de Beaumont dans des vers impies.

En voici quelques-uns :

Pauvre sot que vous êtes !
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,

Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Ces bonnes gens
Sont peu friands :
Avec de petits croquets blancs
Vous les renverrez tous contents.

De tels repas
Ne coûtent pas ;
C'est pourtant ce qui rend si gras
Moinillons, prêtres et prélats.

On est touché
Du bon marché ;
Mais on en sera rebuté
Si vous y mettez la cherté.

Pauvre sot que vous êtes !
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Il en résultait que le peuple prenait au sérieux le refus des sacrements ou en riait.

S'il le prenait au sérieux, c'était la monarchie qui ressentait la secousse.

S'il en riait, c'était la religion qui était ébranlée.

Ce fut sur ces entrefaites que M. Berryer, nouveau préfet de police, publia ses ordonnances, qui soulevèrent dans Paris des troubles plus graves.

M. Berryer était en tous points l'homme de madame de Pompadour.

Placé par elle à la lieutenance de police, il était tout à sa dévotion ; c'était lui qui dirigeait ces rapports scandaleux sur les couvents, sur les salons et sur les maisons de filles, qui amusaient tant Louis XV à son petit lever.

M. Berryer avait fait quelques bonnes ordonnances ; mais son

caractère inflexible, ses manières brutales l'avaient fait prendre en haine par le peuple.

Ces ordonnances, dont la première portait la date du 8 juin 1747, renouvelaient les défenses d'introduction, d'impression et le débit de livres contraires à la religion et aux bonnes mœurs.

Une autre, du 9 mai 1749, était relative aux nourrices de campagne qui viennent à Paris prendre des nourrissons ;

Une autre sur la propreté des rues, du 8 novembre 1750 ;

Une autre, du 16 janvier 1751, sur les saltimbanques ;

Enfin, une du 6 janvier 1753 sur la conduite des chevaux dans Paris.

Au milieu de toutes ces ordonnances, il y en avait une extraordinairement sévère contre les vagabonds et les mendiants.

Nous avons dit quelle fermentation avait soulevée le refus des sacrements, et cependant ce refus n'atteignait pas précisément le peuple. Le peuple n'entrait guère dans toutes ces questions de jansénistes et de molinistes, questions reposant presque toujours sur des mots ; seulement, il sentait qu'il y avait au fond de toutes ces disputes une profanation des choses saintes et comprenait que, dès qu'un mourant demandait les sacrements, il y avait sacrilège à les lui refuser. Or, toutes les fois que le viatique sortait, il y avait des attroupements autour de lui, et, comme nous l'avons dit, quelque scandale avait lieu.

Mais le peuple allait lui-même être atteint directement.

Cette ordonnance contre les mendiants et les vagabonds était on ne peut plus sévère : on les enlevait partout où on les pouvait saisir, et on en faisait, comme en Angleterre, des matelots ou des colons.

C'était la régence qui avait donné l'exemple de ces enlèvements, lorsqu'il s'était agi, à l'époque du système de Law, de peupler le Canada et la Louisiane.

Comme on le comprend, la justice la plus exacte ne présidait pas toujours à ces enlèvements : une madame Coniau, par exemple,

avait fait enlever son mari pour avoir plus de liberté à l'endroit de son amant. Cette aventure avait fait grand bruit ; mais, prise du côté ridicule, elle avait fort réjoui Louis XV et toute la cour, lorsque arriva une aventure plus grave et que la cour fut forcée de prendre plus gravement.

Au mois de mai 1750, un agent de police, dans le but de rançonner la mère, enleva un enfant. Celle-ci, au désespoir et le croyant perdu, fit entendre des gémissements par tout le quartier Saint-Antoine. À ces gémissements le peuple s'attroupe ; les mères prennent parti pour la mère désolée ; le bruit se répand que, dans d'autres quartiers, d'autres enfants ont été enlevés et n'ont pas reparu. Tout à coup, au milieu du bruit, du trouble, des cris, une voix se fait entendre, qui dit que les médecins ont ordonné au roi des bains de sang pour rétablir sa santé usée par la débauche.

De pareilles accusations n'ont pas besoin d'être approfondies pour porter coup. Au moment même, et à cent pas de l'endroit où le propos a été tenu, un exempt de police veut enlever un enfant qui mendie ; l'enfant crie, la mère appelle au secours. Ce n'est plus pour le mettre dans un hôpital qu'on veut enlever son enfant, c'est pour l'égorger, c'est pour en faire quelque chose d'odieux comme les festins des Pélopidès. Le peuple prend fait et cause pour la mère, l'exempt est égorgé, et la foule, émue, furieuse, menaçante, descend des faubourgs et se porte en masse à l'hôtel de M. Berryer, demandant justice devant le parlement des agents de police qui ont enlevé des enfants pour en vendre le sang aux valets de chambre du roi.

M. Berryer, averti à temps, avait pris la fuite par les jardins.

Le peuple voulait escalader les murailles et menaçait de tout briser dans l'hôtel, lorsque les portes s'ouvrirent toutes seules : les uns disent par l'ordre d'un officier de police ; les autres, par la main de madame Berryer elle-même. Du moment que tout lui fut facile, le peuple hésita à rien entreprendre. Les uns dirent que, si l'on ouvrait les portes ainsi, c'était pour faire tomber dans un pié-

ge ceux qui entreraient ; les autres dirent comme chose certaine que l'hôtel de la police était miné. Ces bruits avaient une espèce de raison, chacun recula.

Bientôt plusieurs détachements de la maison du roi, les gardes françaises et les gardes suisses, le fusil au bras, les mousquetaires noirs, le sabre au poing, arrivèrent. Le peuple prit la fuite et rentra dans ses faubourgs ; mais la vengeance l'y suivit.

Plusieurs hommes qu'on avait remarqués parmi les plus acharnés furent pris et pendus ; un plus grand nombre furent envoyés en prison ; mais comme, en réalité, des enlèvements d'enfants avaient eu lieu, le parlement, mal avec le roi, voulut savoir ce qui s'était passé, et, par un arrêt du 25 mai 1750, ordonna « qu'il serait informé contre les auteurs des bruits alarmants qui ont donné lieu aux émeutes populaires, et aussi contre ceux qui auraient enlevé des enfants, si aucun il y a. »

En attendant, cette émeute, qui dura trois jours, avait fort effrayé le roi. Cette crainte royale se manifesta d'abord par une réorganisation complète du guet, qui n'avait été jusque-là qu'une compagnie de bourgeois ou de gens des métiers, sans uniforme, agissant en vertu d'une vieille loi féodale ; car la bourgeoisie devait la garde et le guet. Un règlement du conseil organisa donc dix compagnies soldées et habillées par la ville et deux compagnies à cheval. Les douze compagnies, commandées par un capitaine du guet pris parmi les brigadiers ou lieutenants généraux, étaient chargées de veiller à la tranquillité de la ville et de maintenir l'obéissance au roi.

En outre, M. d'Argenson fit dresser par M. de Lowendahl un plan de fortifications et de casernes autour de Paris. La Bastille devait être réarmée, sa garnison portée à huit cents hommes, et ses canons, braqués dans deux directions opposées, devaient se croiser avec les canons de Vincennes sur le faubourg Saint-Antoine et dominer le faubourg Saint-Marcel.

Mais comme, du côté opposé de Paris, c'est-à-dire du côté de la

porte Saint-Honoré, il n'y avait rien qui pût contenir l'émeute, on adopta un système de casernement qui devait servir à la fois de forteresse et d'abri.

Trois casernes furent dessinées et exécutées.

La première, placée derrière l'École militaire, sur la route de Sèvres et de Vaugirard, était destinée aux gardes françaises.

La seconde, bâtie à Rueil, entre le chemin de Versailles et de Saint-Germain, était destinée aux gardes suisses.

Enfin, la troisième, bâtie à Courbevoie et destinée au 2^e régiment des gardes, avait pour but de dominer la Seine, le bas de Neuilly, et d'arrêter tout mouvement qui se porterait sur Versailles.

1750 prévoyait déjà 1789.

En outre, le roi renonça, à partir de ce jour, à toute communication entre lui et cette capitale qu'il avait tant aimée et où il avait été tant aimé ; il rompit avec Paris, qui, cinq ans auparavant, l'avait reçu en triomphateur, couvrant son passage d'une jonchée de fleurs et de verdure ; avec Paris, autrefois la ville de la joie, des plaisirs et des fêtes, devenue aujourd'hui la ville des insultes et des menaces.

Et, pour bien faire comprendre à la capitale qu'il n'y avait plus rien de commun entre elle et lui, et que, même pour aller à ses châteaux de Compiègne ou de Fontainebleau, il ne la traverserait plus, il fit tracer cette vaste avenue qui joint le bois de Boulogne à Saint-Denis et que l'on appelle encore aujourd'hui *chemin de la Révolte*.

C'est sur ce chemin, chose étrange ! que, le 13 juillet 1842, fut tué M. le duc d'Orléans, seul obstacle réel entre les derniers restes de cette monarchie dont nous écrivons l'histoire et l'avènement de cette république, bien plus préparée encore chez nous par la main de Dieu que par celle des hommes.

Maintenant, qu'y avait-il de réel dans toute cette horrible histoire d'enfants enlevés et dans cette terrible accusation de bains de sang ? Rien de positif, une note de police seulement citée par Peu-

chet, et que nous citerons, après lui, comme une explication possible mais peu probable dont nous lui laissons toute la responsabilité.

Vers 1749, il était venu à Paris un knins tatar ; je n'ai pas besoin d'apprendre à mes lecteurs que les knins sont de véritables princes russes, les princes du sol, si l'on peut s'exprimer ainsi ; celui-là était un homme âgé de trente à trente-cinq ans, véritable colosse, petit-fils de ces titans qui, lors de la révolte de Jupiter, avaient escaladé le ciel ; celui-là était prodigieusement riche et conduisait à sa suite une de ces maisons asiatiques dont en France nous n'avons aucune idée, quelque chose comme cent domestiques. Beau de figure, magnifique dans ses vêtements, brutal dans ses manières, le prince se fut bien vite fait une réputation à Paris – nous disons à Paris, car, à Versailles, étant dans la disgrâce de son empereur Ivan VI, il avait déclaré ne point vouloir s'y présenter ; mais il se promettait bien de se dédommager de son exil de Versailles en voyant à Paris la bonne et surtout la mauvaise compagnie.

Le Tatar eut le bonheur de tomber à Paris dans un moment où rien n'était à la mode. Il profita de l'occasion, et, pendant six mois, chose inouïe, on ne parla dans les salons et ailleurs que du beau et riche Tatar.

Au bout de huit ou dix mois de séjour et de plaisirs immodérés dans la capitale, tout à coup le bruit se répandit que le prince tatar venait d'avoir l'honneur de retrouver une maladie perdue, quelque chose comme la lèpre ou l'éléphantiasis. Les médecins, consultés par lui, déclarèrent que le cas était très-heureux pour la médecine, qui doutait que cette maladie eût jamais existé, portée à ce degré d'intensité, mais très-déplorable pour le prince, qui était perdu à tout jamais. Ses amis se désespéraient ou faisaient semblant de se désespérer ; mais lui, lorsqu'ils croyaient se séparer de lui pour toujours, prit congé d'eux en riant, leur déclarant que cette maladie n'était qu'une misère et qu'il leur donnait rendez-vous dans six

mois, parfaitement guéri.

Sur cette promesse, il partit.

Les médecins n'avaient pas voulu le contrarier à propos de son retour ; mais à peine était-il parti, qu'ils déclarèrent que Paris pouvait porter le deuil du prince russe, attendu qu'il ne le reverrait jamais.

Un an s'écoula ; c'était plus de temps qu'il n'en fallait pour oublier dix princes russes ; aussi avait-on perdu jusqu'au plus petit souvenir de celui-là, lorsque tout à coup le bruit se répandit à Paris et à Versailles que le prince tatar était revenu parfaitement guéri, et que de la maladie dont il était atteint, et que la Faculté avait déclarée mortelle, il n'en était pas plus question que si elle n'avait jamais existé.

La médecine jeta les hauts cris et fut presque tentée de nier que ce fût le même prince ; mais ceux qui l'avaient connu le reconnurent ; hommes, et femmes surtout, affirmèrent l'identité.

Il fallut bien se rendre à l'évidence ; seulement, on convint qu'un traitement secret et inconnu en Europe avait pu seul opérer un pareil miracle.

Mais quel était ce traitement qui rendait non-seulement la vie, mais encore la jeunesse et la beauté ? Car le prince revenait non-seulement avec la vie qu'il allait perdre, mais encore avec la jeunesse et la beauté qu'il avait perdues.

On devine les instances qui furent faites près du prince ; mais de la part de personne elles ne furent plus vives que de celle du comte de Charolais, qui, atteint lui-même d'une dartre vive, était menacé de quelque chose de pareil à ce qu'il avait vu chez le prince avant que celui-ci quittât Paris pour aller suivre le traitement mystérieux qui l'avait remis en santé.

Le comte de Charolais insista donc de telle façon, que le prince, qui avait fait avec lui une liaison assez intime, sans vouloir lui dire quel traitement il avait suivi, lui proposa d'écrire à Moscou pour en faire venir le médecin mongol qui l'avait rendu à la santé. Le

comte accepta, donnant au prince carte blanche pour les arrangements pécuniaires à prendre avec le savant Aben-Hakib.

Deux mois s'écoulèrent dans l'attente. Au bout de ces deux mois, le prince entra chez le comte de Charolais avec un homme à barbe blanche qui paraissait avoir plus de cent ans ; malgré cet âge, malgré une grande difficulté dans la marche, il avait conservé des yeux vifs et pleins d'éclairs, et une certaine expression satanique répandue par toute sa personne.

Il était facile de voir que le savant mongol appartenait à cette secte de chercheurs de pierre philosophale qui ne reculent devant aucun sacrifice pour la trouver et qui ont tout sacrifié, même la vie de leurs semblables, devant ce rêve irréalisable de l'alchimie.

Voici le traitement que le médecin mongol ordonna :

M. de Charolais devait, pendant deux mois, interrompre toute relation avec ses maîtresses, se nourrir de poisson, de légumes et de pâtisseries légères, ne boire que de l'orgeat et de la limonade, et se loger de telle façon qu'aucune autre personne de l'hôtel ne se trouvât logée ni à un étage supérieur ni à son niveau.

La chambre, en outre, sans compter trois portes, devait avoir trois fenêtres ; l'une au nord, l'autre à l'orient, l'autre à l'occident ; il ne devait venir dans cette chambre que pour y coucher, n'y entrer que du pied gauche, n'en sortir que du pied droit, ne pas y boire, ne pas y manger, et n'y satisfaire aucun des besoins de la vie.

Chaque jour, en se levant et avant de se coucher, il lui était enjoint de dire mentalement, et sans qu'aucun mouvement des lèvres l'accompagnât, une prière rédigée dans une langue indienne mais écrite en caractères français ; enfin, tous les jours, avant son second repas, il devait prendre un bain composé d'herbes aromatiques cueillies à certains instants, dans certains lieux et dans certaines conditions dont il n'eut jamais entière connaissance.

Ceci était le côté cabalistique du traitement.

Voici le côté matériel :

Tous les vendredis, le médecin tirait au malade huit onces de sang ; puis, au moyen d'une machine, à la place de ces huit onces de sang corrompu, il lui injectait dans la veine ouverte une égale quantité de sang humain ; ce sang devait être extrait du corps d'un enfant n'ayant pas encore atteint l'âge de puberté et dont le corps avait été soumis à des pratiques mystérieuses qui demeurèrent inconnues au comte ; enfin, le dernier vendredi du mois, le docteur ordonnait un bain composé aux trois quarts de sang de taureau, et pour sa quatrième partie de sang humain.

Tout cela devait être répété quatre fois, de manière à ce qu'il y eût en tout l'équivalent entier d'un bain de sang humain.

Au bout de ce traitement, qui aurait duré deux mois, le comte de Charolais devait être guéri.

Inutile de dire que c'était pendant ces deux mois qu'avaient eu lieu les disparitions d'enfants dont nous avons parlé et qui avaient causé l'émeute que nous avons racontée.

Au dire du chroniqueur archiviste auquel nous empruntons ces détails, Louis XV, accusé de ce crime dont Louis XI avait déjà été accusé, aurait forcé la police de remonter à la source de tous ces bruits, et la police aurait été forcée de dénoncer à Louis XV le véritable coupable, qui n'eût été autre qu'un prince de sa maison.

Quoique le comte de Charolais fût un de ces hommes qu'il soit difficile de calomnier, il va sans dire que ce n'est pas nous, qui n'avons jamais accusé sans preuve, qui regardons cette accusation comme sérieusement historique, et, nous l'avouons, la copie de la lettre qu'on cite et dans laquelle le comte narre l'événement et demande pardon du crime dont on l'accuse et qu'il avoue nous a paru d'un style si peu princier, que, loin d'avoir amené chez nous une conviction, elle nous eût ôté cette conviction si elle avait existé.

Mais, fausse ou réelle, la copie de cette lettre, retrouvée aux archives de la police, n'en est pas moins une chose remarquable : réelle, elle constate à quel point de perversité la nature humaine

peut arriver chez ceux à qui l'impunité est assurée ; fausse, elle indique à quelle hauteur la haine populaire, inondation partielle qui, en 1793, devint une inondation générale, avait déjà monté, en 1750, contre les princes et contre les rois.

Comme les grands événements que nous venons de raconter embrassent les années 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755 et 1756, joignons-y les quelques détails particuliers qui compléteront l'histoire de ces six années pendant lesquelles naquit en outre la guerre du Canada, à laquelle nous consacrerons un chapitre à part.

Un de ces détails particuliers et qui réjouit le plus la cour par son originalité fut le mariage impromptu de madame la duchesse de Boufflers avec M. le duc de Luxembourg.

Le 28 juin, Louis XV était à Bellevue chez madame de Pompadour, quand le duc de Luxembourg vint le prier d'honorer de sa signature le contrat qu'il venait de faire dresser et qui contenait les clauses de son mariage avec madame la duchesse de Boufflers.

Madame de Boufflers, veuve depuis trois ans, avait débuté à la cour en 1734 ; elle était dame du palais vers le même temps où Louis XV abandonnait la reine ; aimable, séduisante, pleine de grâces, elle prit bientôt un rang distingué dans la société licencieuse de Choisy.

M. de Tressan avait ajouté par une chanson une célébrité nouvelle à cette célébrité déjà fort remarquable.

La chanson de M. de Tressan commençait par ce couplet :

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'Amour ;
Chacun s'empressait de lui plaire,
Et chacun l'avait à son tour.

Madame de Boufflers chantait cette chanson comme les autres ; seulement, arrivée au derniers vers, elle disait :

— Ma foi ! j'ai oublié le reste.

Voici comment ce mariage, qui devait avoir lieu le lendemain, avait été arrêté :

Quelques jours auparavant, madame de Boufflers, fatiguée de l'existence de veuve, dont moins que personne cependant elle devait s'apercevoir, madame de Boufflers vint trouver M. de Luxembourg, qui était son amant de longue date.

— Monsieur le maréchal, dit-elle en entrant, il m'est passé cette nuit une idée par l'esprit.

— Laquelle, madame la duchesse ?

— C'est qu'il fallait que vous m'épousassiez.

— À quoi bon ? Dans la situation où nous sommes, il me semble que nous sommes mariés, ou à peu près.

— C'est vrai ; aussi n'est-ce point à cause de cela, c'est pour m'appeler madame la maréchale ; le titre a bon air et me plaît ; d'ailleurs, si vous m'apportez un titre, je vous en apporte un autre ; si vous me faites madame la maréchale, je vous fais M. le capitaine des gardes.

— Eh pardieu ! que ne disiez-vous donc cela tout de suite, chère duchesse ! À quand le contrat ?

— Je viendrai ce soir chez vous avec mon notaire.

— À ce soir, donc.

— À ce soir.

C'est ce contrat que Louis XV était invité à signer par M. de Luxembourg, et qu'il signa.

Huit jours après, M. de Luxembourg reçut, en effet, la charge de capitaine des gardes, laissée vacante par la mort du maréchal d'Harcourt.

Le 1^{er} novembre suivant, le roi fonde une noblesse militaire acquise de droit, non-seulement à ceux qui seront parvenus au grade d'officier général dans ses troupes, mais encore à ceux qui le serviront, au moins en qualité de capitaine, et dont le père et l'aïeul l'auront servi en même qualité : *Patre et avo militibus*.

C'était une compensation glorieuse accordée à ce droit honteux qu'avait le premier publicain venu d'acheter la noblesse à prix d'argent.

Le 10 décembre, le maréchal de Saxe meurt à Chambord, que le roi lui avait donné ; il avait introduit dans l'armée une théorie nouvelle et qui reposait sur le caractère guerrier de la nation française : c'était de remettre presque toujours le succès des batailles aux soins de l'infanterie.

— Entre les mains des Français, disait le maréchal de Saxe, le fusil n'est que le manche de la baïonnette.

Comme le roi ne pouvait, à cause de la religion professée par M. le maréchal de Saxe, lui accorder les mêmes honneurs funèbres qui avaient été accordés à M. de Turenne, il ordonna qu'il serait enterré à Strasbourg, et que les frais de transport, d'inhumation et de mausolée seraient pris sur le trésor royal.

Pigalle fut chargé d'exécuter et exécuta le monument du vainqueur de Fontenoy et de Rocoux.

Le maréchal de Saxe était mort à l'âge de cinquante-quatre ans.

Le 22 janvier 1751, le roi fonda l'École militaire, où devaient trouver le logement, la nourriture et l'éducation gratuite cinq cents gentilshommes français, préférence accordée à ceux dont les pères seraient morts au service du roi ou serviraient encore dans ses armées : c'était le complément de l'idée des Invalides ; seulement, Louis XIV avait commencé par la fin.

Le 12 septembre, madame la dauphine accouche de M. le duc de Bourgogne.

À propos de cette naissance, le roi remet quatre millions sur les tailles, et la ville de Paris marie six cents filles.

Cet exemple donné est suivi par madame de Pompadour, qui marie d'un même coup toutes les filles nubiles de ses terres, ce qui donne un total de plus de sept cents mariages ; ce que voyant M. de Montmartel, garde du trésor royal, il en fit autant pour trois cents autres.

Autant en firent, de leur côté, les corps et communautés de province, ainsi que les personnes qui voulurent faire leur cour au roi et à madame de Pompadour, de sorte que deux mille mariages

furent le fruit de cet heureux accouchement de madame la dauphine.

M. le président de Lévy, auteur du *Journal historique de Louis XVI*, calcula que ces deux mille mariages firent, en quatorze ans, profit à l'État de quinze mille hommes.

On comprend qu'à propos de ces six cents mariages, dotés par la ville à six cents livres chacun, les chansons ne manquèrent pas.

Comme d'habitude, nous en donnerons un échantillon ; on y verra que ce n'est point Béranger qui a inventé le refrain de *Vivent les gueux !*

Deux cents écus sont les *dotes*
De ces tendrons,
Y compris habits et cottes,
Et violons,
Sans pâtés de Périgueux.
Vivent les gueux !

Qu'il serait beau, ce me semble,
Voir en un jour,
Tant d'amants unis ensemble
Faire à l'Amour
Un sacrifice joyeux !
Vivent les gueux !

Pour compléter cette fête,
De l'Opéra,
Notre prévôt, bonne tête,
Réglera
Ce bataillon d'amoureux.
Vivent les gueux !

Le 4 février 1752, M. le duc d'Orléans meurt à Sainte-Genève, où il s'est retiré depuis quelques années, après avoir brûlé les plus beaux tableaux de sa galerie parce qu'ils représentaient des nudités.

Le 29 juin, le fameux cardinal Alberoni meurt à Rome. C'est le

même que nous avons connu à propos de la conspiration de Cellamare, et qui mit l'Europe en feu pour faire de l'Espagne la puissance qu'elle devint depuis ; en effet, au moment de cette mort, l'Espagne possède ce royaume des Deux-Siciles qu'il avait envahi, et ces duchés de Parme et de Plasiance qu'il réclamait.

Le 28 février 1753, meurt à son tour madame du Maine.

Le 23 août 1754, madame la dauphine accouche d'un prince qui reçoit le nom de duc de Berry et qui sera plus tard le roi Louis XVI.

La mort de Moutesquiou, de M. de Lowendahl et du prince de Dombes sont les événements importants du reste de l'année 1755.

L'année 1756, pendant laquelle, sous la protection de M. le duc d'Orléans, l'inoculation se répand en France, est surtout remplie par les événements de la guerre du Canada.

Au reste, pendant ces six années, la puissance de madame de Pompadour, au lieu de diminuer, s'est accrue. C'est qu'à cette avidité d'argent et de propriétés que l'on peut reprocher à la favorite, de grandes qualités sont jointes. Ces sentiments généreux et artistiques, qui manquent complètement au roi, elle les possède. Quand le roi cède lâchement à l'Angleterre en lui promettant l'exil du prétendant ; quand, obéissant à l'ordre du cabinet de Londres, il fait arrêter en pleine rue et conduire à la frontière de France, où il arrive montrant à ses poignets la marque des cordes avec lesquelles on l'a garrotté, le prince Charles-Édouard, elle s'oppose de tout son pouvoir à cet exil et à cette arrestation. Elle expose son crédit et sa fortune dans une lutte où elle ne ménage pas les vérités à son royal amant. Puis enfin, quand l'œuvre est accomplie par elle seule dans toute la cour, ce mot que l'Europe prononce tout bas est prononcé tout haut :

— Sire, c'est une lâcheté !

De même que le malheur, l'art a un puissant soutien en elle. Par elle, Voltaire entre à la cour, obtient une charge de gentilhomme, qu'il vend six cent mille livres. Par elle, il s'y maintient malgré ses

incartades et ses familiarités. De temps en temps, il est obligé de s'enfuir, de se cacher, tantôt chez madame du Châtelet, tantôt chez madame du Maine ; mais, au premier retour du beau temps, au premier sourire royal glissant comme un rayon de soleil, elle rappelle le fugitif, qui revient timidement, fait quelques vers en faveur du roi, qu'il déteste, et de la favorite, qu'il méprise, donne *Sémi-ramis*, qui tombe, se sauve en Prusse, donne *Catilina*, qui réussit, et, toujours avide de renommée ou plutôt de bruit, fait dire à d'Alembert en le montrant :

— Voyez cet homme, il a de la gloire pour un million, il en veut encore pour un sou.

C'est que l'art est une grande ressource pour conserver à madame de Pompadour son pouvoir sur Louis XV, qui s'ennuie de plus en plus.

Louis XV est atteint de la seule maladie qui n'ait pas de remède, du désenchantement. Voyez le portrait en pied de Louis XV fait par Vanloo, il est juste de l'époque où nous sommes arrivés ; le roi y donne encore la main à un reste de jeunesse qui fuit ; mais, arrivé aux deux tiers de l'âge mûr, il commence à apercevoir la vieillesse qui l'attend. C'est encore ce front sinon large, du moins noble et haut ; ce sont encore ces yeux bleus, si clairs sous leurs paupières noires, si bien fendus sous leurs sourcils irréprochables ; c'est ce nez auquel on reconnaît les Bourbons, cette bouche fine et spirituelle qui vient de la maison de Savoie ; eh bien, interrogez ce front, ces yeux, cette bouche, cherchez, sous l'effort du peintre, l'expression qu'il a voulu voiler, vous trouverez la fatigue du tout. Il ne manque au pied de ce portrait qu'une coupe vide pour en faire l'emblème du Désenchantement.

Eh bien, ce roi, il faut l'amuser à tout prix. C'est bien plus pour lui que pour madame de Pompadour que Bellevue s'élève sur le programme d'un rêve. « Faites-moi les jardins d'Alcine de l'Arioste, » a dit madame de Pompadour à Boucher, et Boucher s'est mis à l'œuvre. Madame de Pompadour a fourni l'or, le marbre et le

porphyre ; Lemoine a taillé tout cela, et Lemoine et Boucher ont fait à eux deux la demeure d'une fée.

Aussi, quand Louis XV voit tous les efforts faits pour lui plaire, il sourit, donne le tabouret à madame de Pompadour, la fait asseoir près de la reine, la fait baiser au front par les princesses, elle, la fille de la maîtresse du fermier Tourneham, de cette femme à laquelle on a fait cette épitaphe quand elle est morte :

Ce-gît qui sortit du fumier,
Et, pour faire fortune entière,
Vendit son honneur au fermier
Et sa fille au propriétaire.

Elle, la fille du Poisson qui a été condamné à être pendu et qui, un soir, dans un souper de financiers, la tête chaude de vin, l'esprit débordant de vérité, se renversait sur son fauteuil en disant :

— Savez-vous ce qui me fait rire ? C'est de vous voir tous avec ce train et cette magnificence qui nous entourent ; un étranger qui entrerait ici nous prendrait pour une assemblée de princes ; et vous, monsieur de Montmartel, vous êtes le fils d'un cabaretier ; vous, monsieur de Lavalette, le fils d'un vinaigrier ; toi, Bouret, le fils d'un laquais ; et moi, ma foi, tout le monde sait de qui je suis fils.

Ce n'est point pour elle seule que Louis XV oublie les lois de l'étiquette ; son frère, qu'il a appelé marquis de Vandière et que M. de Maurepas a appelé, lui, marquis *d'Avant-hier*, il faut lui changer ce nom qui prête au ridicule : on l'appellera marquis de Marigny, et, pour que le charmant petit beau-frère ait tout à fait l'air d'un marquis, on le fait secrétaire de l'Ordre. Il aura un cordon bleu exceptionnel, qui dispense des preuves. Au moins, sur lui, la faveur ne s'est point égarée tout à fait. Il s'est occupé de dessin, de géométrie et d'architecture. À dix-neuf ans, il avait eu la surintendance des bâtiments ; eh bien, à l'âge où un autre n'aurait songé qu'à jouir de sa faveur, il comprit, lui, qu'il fallait la mériter. Il partit pour l'Italie avec Soufflot, Cochin et Leblanc, y

resta deux ans, et, quand il revint, s'il n'était pas un artiste de première force, c'était au moins un appréciateur de premier ordre. On le fait marquis de Marigny au moment de partir.

— Bon ! dit-il, les Français m'ont appelé marquis *d'Avant-hier*, les Italiens vont m'appeler marquis *des Mariniers* ; c'est naturel, je suis né Poisson... Sire, disait-il au roi, je ne saurais comprendre ce qui m'arrive, je ne puis laisser tomber mon mouchoir, que vingt cordons bleus ne se baissent pour le ramasser.

À son retour d'Italie, il est tout art ; il fait donner à l'académie d'architecture des lettres patentes ; c'est lui qui crée l'école d'architecture de Rome. Il veut achever le Louvre, y placer la bibliothèque, la collection des médailles, le musée, les antiques ; il veut surtout y loger les artistes pour que les artistes aient un palais.

Que sa sœur vive, il fera tout cela.

En attendant, c'est lui qui fonde l'exposition publique des tableaux dans la grande galerie du Louvre ; c'est lui qui réunit la grande collection de Rubens ; c'est lui qui achète, moyennant une pension de dix mille livres de rente, le secret de Picot, qui consiste à transporter la peinture, sans l'altérer, d'une toile sur une autre. C'est ainsi qu'il sauvera de la destruction le chef-d'œuvre d'André del Sarte et le *Saint Michel* de Raphaël.

1789 a jeté l'anathème sur les favoris et les favorites ; grâce pour le marquis de Marigny !

Pendant ce temps, il est vrai, sa sœur faisait des fondations moins honorables.

Elle avait compris, la pauvre femme, que cette mission, regardée comme impossible par madame de Maintenon, c'est-à-dire d'amuser un homme inamusable, méritait bien quelque indulgence pontificale.

Elle avait, en conséquence, inventé le Parc-aux-Cerfs.

C'était la première fois qu'une favorite avait eu l'idée de donner un sérail à son amant.

Mais elle avait compris, l'intelligente duchesse, que son royal amant était surtout un homme d'habitude et que la variété était une distraction sans être un danger.

Or, qu'était-ce que le Parc-aux-Cerfs ? Un harem de Bagdad ou de Samarcande, d'où chaque esclave était exilée après avoir eu l'honneur de la couche du maître. Celles qui n'y avaient laissé que leur honneur en recevaient le prix, on les dotait ; et, grâce à cette dot, on les mariait dans la bourgeoisie ou dans les fermes ; celles qui y avaient puisé la maternité voyaient leur enfant poussé dans le clergé ou dans l'armée.

Peu importaient donc à madame de Pompadour toutes ces esclaves d'un instant, pourvu qu'elle fût la sultane favorite, ou tout au moins la Scheherazade qui devait, par son esprit, par son art et par ses contes, amuser le sultan pendant mille et une nuits.

XVI

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE EN PRÉSENCE. — RUPTURE. — M. DE JUMONVILLE. — WASHINGTON. — MM. DE VILLIERS ET DE CONTRE-CŒUR. — ATTAQUE DES VAISSEaux FRANÇAIS PAR L'ESCADRE ANGLAISE — DÉCLARATION DE GUERRE. — PROJETS DE L'ANGLETERRE. — M. DE DIESKAU. — M. DE MONTCLAM. — PRISE DE MINORQUE PAR RICHELIEU. — SA RENTRÉE TRIOMPHALE À PARIS. — PROJET DE HENRI IV D'ÉTABLIR UNE RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE. — MARIE-THÉRÈSE ET MADAME DE POMPADOUR. — L'ABBÉ DE BERNIS. — IMPROVISATION. — IL REMPLACE M. DE ROUILLÉ. — TRAITÉ ENTRE L'ANGLETERRE ET LA PRUSSE. — ALLIANCE DE LA FRANCE AVEC L'AUTRICHE.

Il y a juste cent ans aujourd'hui, à l'époque où nous écrivons ces lignes, que l'Angleterre et la France, ces vieilles ennemies de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, s'apprêtaient à poursuivre sur l'Océan la lutte continentale qu'elles soutenaient depuis cinq siècles, et que nous avons vue se clore, en 1745, par la bataille de Fontenoy.

Jetons les yeux sur la carte du monde en 1750 et disons quelle était leur puissance respective.

L'Angleterre, il y a cent ans, ne possédait que cinq comptoirs dans l'Inde : Bombay, Bédjapour, Madras, Calcutta et Chandernagor.

Elle n'avait, dans l'Amérique du Nord, que Terre-Neuve et cette bande du littoral qui s'étend, comme une frange, de l'Acadie aux Florides.

Sa seule possession, au banc de Bahama, était les îles Lucayes ; aux Petites-Antilles, Barboude ; dans le golfe américain, la Jamaïque.

Enfin, l'Angleterre n'avait pour toute station, dans l'océan Équinoxial, que Sainte-Hélène, de meurtrière mémoire.

La France, au contraire, avait la double suprématie continentale

et coloniale.

Elle possédait toute cette ligne de forteresses bâties par Vauban, qui sont les clefs des Pays-Bas et qui s'étendent de Philipsbourg à Dunkerque. Ses armées occupaient la Corse, et, par le traité de 1748, elle venait d'acquérir une influence protectrice sur Gênes, Modène, Parme, Plaisance et Guastalla.

Comme puissance coloniale, elle tenait presque toutes les Antilles. Ses colonies d'Acadie, du Canada et de la Louisiane prenaient de jour en jour plus d'étendue. Elle avait Québec, Montréal, Mobile et la Nouvelle-Orléans ; les forts de Frontenac, de Saint-Charles, de Saint-Pierre et de Maurepas s'élevaient à l'envi sur les lacs du Canada. Le fort de la Reine dominait la rivière des Assiniboins. Elle tenait, sur les lacs Ouinipeg, les forts Dauphin et Bourbon. En Afrique, le Sénégal et Gorée lui appartenaient. Elle colonisait Madagascar, et elle avait pour relais l'Inde, où sa puissance dominait les îles de France, de Bourbon, de Sainte-Marie et de Rodrigue.

Quand nous en serons à l'année 1848, nous ferons un tableau comparatif de ce qu'elle a gagné et de ce que nous avons perdu.

Revenons aux causes de notre nouvelle rupture avec l'Angleterre.

L'Angleterre, par le traité d'Utrecht, avait reçu une portion de l'Acadie. Les limites des terres cédées à l'Angleterre et des terres retenues par nous étaient mal fixées et laissaient en litige une espèce de terrain vague.

Sur ce terrain, dont la propriété était plus que contestable, les Anglais avaient bâti le fort de la Nécessité, y avaient mis une garnison assez forte et en avaient confié le commandement au major Washington. Le commandant des troupes françaises sur l'Ohio, M. de Contrecoeur, ordonna alors à M. de Jumonville, un de ses officiers, de se rendre au fort de la Nécessité, porteur d'une lettre dans laquelle le commandant français priait le major Washington de ne pas troubler, par une possession illégale, la paix qui régnait

entre les deux puissances et de se retirer sur la portion des terres anglaises qui n'était pas susceptible d'aucune discussion. M. de Jumonville prit trente hommes et se mit en chemin ; mais, à une petite distance du fort, tout à coup une fusillade éclate, et M. de Jumonville s'aperçoit qu'il est complètement entouré. Alors il s'avance seul entre ceux qui l'attaquent et sa petite troupe, à laquelle il ordonne de s'arrêter, fait un signe de la main, et, reconnu pour parlementaire, commence la lecture de sa lettre. Mais, aux premiers mots, une seconde fusillade recommence et le renverse mort avec huit de ses soldats, et les vingt-deux autres sont faits prisonniers ; un seul Canadien se sauve et va porter au commandant la nouvelle de cette violation du droit des gens.

Pendant que le Canadien portait cette nouvelle au commandant Contrecoeur, le major Washington donnait les mêmes ordres qu'il eût donnés en temps de guerre déclarée, et, se mettant à la tête de quatre cents hommes, marchait contre les avant-postes français ; mais, à peine avait-il fait quelques lieues, qu'il fut averti par les sauvages qu'une troupe nombreuse marchait à sa rencontre dans le but de venger l'assassinat de Jumonville.

En effet, c'était M. de Villiers, frère de la victime, qui avait reçu du commandant mission de punir les meurtriers de son frère et de faire rendre les prisonniers. Le major Washington se retira dans le fort et y attendit les Français.

M. de Villiers y mit le siège ; mais, après une énergique défense, pressé plus énergiquement encore, Washington fut forcé de se rendre. La capitulation, plus favorable aux Anglais que ceux-ci ne devaient s'y attendre, portait que la garnison se retirerait sur son territoire sans être inquiétée et avec armes et bagages.

Mais la mort de Jumonville était qualifiée d'assassinat. De son côté, le major Washington s'engageait à renvoyer les Français prisonniers et qui avaient été transférés à Boston ; mais, chose étrange, ces vingt-deux hommes se trouvèrent réduits à sept, et l'on ne put savoir ce que les quinze autres étaient devenus.

Le major Washington était le même auquel la France, toujours oublieuse, devait plus tard offrir son aide dans la guerre de l'indépendance.

L'assassinat eut lieu le 24 mai 1754, et la prise du fort le 3 juillet de la même année.

La France fit ses réclamations au cabinet de Londres, mais, comme toujours, le cabinet de Londres fit une réponse évasive ; puis, tout à coup, sans déclaration de guerre aucune, précipitant le dénoûment d'une situation douteuse, il fait sur mer ce que Frédéric allait faire sur le continent, et l'on apprend à Paris que des navires marchands et même des vaisseaux de guerre ont été capturés par des escadres britanniques.

Les hostilités commencèrent au banc de Terre-Neuve, c'est-à-dire dans les mêmes régions où venait de se passer l'événement que nous avons raconté.

Le 3 juin 1755, un an après l'aventure de Jumonville, l'amiral Boscawen, à la tête d'une escadre anglaise de treize vaisseaux de guerre, rencontre les vaisseaux du roi *l'Alcide* et *le Lis*, s'approche d'eux sous des apparences amies, et tout à coup les enveloppe et les attaque.

L'Alcide était commandé par M. Moquart ; *le Lis*, par M. de Lorgeril.

Ces deux bâtiments faisaient partie de l'escadre de M. Dubois de la Motte.

Le prétexte de l'attaque fut la prétention émise par l'amiral Boscawen, et à laquelle les deux capitaines se refusaient, de faire saluer aux Français le pavillon de l'Angleterre.

Après une défense héroïque, les deux vaisseaux furent pris.

Quelques jours après, le vaisseau *l'Espérance*, naviguant sous pavillon blanc, fut surpris à son tour. M. de Douville, qui le commandait, se battit comme un lion, et, conduit à Londres, déclara qu'il ne se regardait pas comme prisonnier d'une nation civilisée mais comme esclave d'une bande de pirates.

Ces trois événements pouvaient être un accident comme celui que les Anglais avaient appelé la *surprise* de Jumonville, mais que la capitulation du fort de la Nécessité reconnaissait être un assassinat.

Cependant, on espérait encore avoir justice, par la voie des négociations, de cette double violation du droit des gens, lorsqu'on apprend à Versailles que, pendant le mois qui vient de s'écouler, soixante et quatorze bâtiments venant de nos îles ; cinq négriers chargés de deux mille nègres ; vingt-six bâtiments portant des marchandises et des provisions de nos îles ; un bâtiment allant en Crimée ; deux navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal et l'autre en revenant ; soixante-six terre-neuviens ; deux bâtiments revenant de la pêche de la baleine ; vingt-deux bâtiments portant des provisions au Canada ou revenant d'en porter ; vingt-sept bâtiments faisant le grand cabotage tant sur les côtes de France que dans les colonies ; en tout, trois cents navires ont été pris.

Nous nous trouvions donc, par suite de ce coup de filet maritime, avoir près de dix mille prisonniers en Angleterre.

Le secrétaire d'État des affaires étrangères à Londres était alors Henri Fox, qui fut plus tard créé lord Holland, ennemi personnel de la France, qui devait nous léguer, dans son fils, Charles Fox, un ennemi plus acharné et surtout plus terrible encore.

Forcé dans ses derniers retranchements par le cabinet de Versailles, qui demandait comment, en pleine paix, des actes pareils à ceux que nous venons de citer avaient pu s'accomplir, Henri Fox répondit « que l'état de guerre ne résultait pas toujours, entre nations, de combats réels, mais de certaines mesures qui annonçaient les hostilités ; que les armements de la France étaient publics ; qu'elle préparait de grandes escadres et transportait incessamment des troupes au Canada ; que, dans ces circonstances, le gouvernement britannique n'avait dû prendre conseil que de ses intérêts et agir vigoureusement afin de garder la dignité de la

nation. »

Cette réponse insolente était suivie d'une note plus insolente encore, dans laquelle M. Fox demandait qu'on désarmât immédiatement la flotte française, que les fortifications de Dunkerque fussent rasées ; après quoi, on donnerait des explications sur les affaires du Canada et, en général, sur celles de l'Amérique du Nord.

M. de Rouillé répondit, au nom du roi, « que ce qui venait de se passer n'était qu'un système de grande piraterie indigne d'un peuple civilisé ; que l'Angleterre avait saisi non-seulement les bâtiments du roi de France, mais encore des navires marchands, pour une somme de plus de trente millions, et que le cabinet de Versailles demandait immédiatement réparation de cet acte hostile. »

Sur le refus du gouvernement anglais, M. de Mirepoix, notre ambassadeur, demanda ses passe-ports, et la guerre fut déclarée.

Au reste, les dispositions de l'Angleterre ne tardèrent point à être mises au jour. Un mois après le combat naval où succombèrent sous le nombre *l'Alcide* et *le Lis*, une rencontre eut lieu sur l'Ohio, près le fort Duquesne, entre les Français et les Anglais commandés par le général Braddock. Les Anglais complètement battus, leurs officiers tués, leurs magasins et leurs provisions enlevés, on trouva les instructions données au général par le cabinet de Londres ; ces instructions prouvaient, par leur date, qu'au milieu de la paix la plus parfaite, le gouvernement anglais faisait tous ses préparatifs pour franchir les limites de l'Acadie et envahir la plus grande partie de nos établissements en Amérique. Le plan général était d'envoyer de fortes escadres anglaises qui fermeraient aux Français l'entrée du fleuve Saint-Laurent, pendant que quatre armées fondraient sur les derrières de nos colonies. La mission particulière du général Braddock, au milieu de ce plan, était de prendre le fort Duquesne, de remonter l'Ohio pour joindre, par le lac Érié, M. Shirley, qui l'attendait à Choagen avec cinq mille hommes, des barques et du canon. Une fois réunis, ils devaient agir

de concert, prendre Niagara et Frontenac. Pendant ce temps, le colonel Johnson s'emparerait du fort Frédéric, du lac Champlain, de la rivière Richelieu et se mettrait en état de prendre, au printemps, la ville de Montréal, tandis qu'une autre armée anglaise pénétrerait jusqu'à Québec par la rivière Saint-Jean.

Heureusement, l'immense plan avortait en tombant entre nos mains. L'escadre de M. Dubois et de la Motte, auquel on avait enlevé *le Lis* et *l'Alcide*, comptait encore sept vaisseaux. Elle avait mis à terre M. de Dieskau avec des troupes de débarquement. On était en état de défense et les sauvages, qui haïssaient les Anglais, nous promettaient d'être pour nous de puissants auxiliaires.

Malheureusement, à peine arrivé, Dieskau, après avoir battu un corps de 1,500 Anglais près du lac Georges, après les avoir poursuivis jusque sous les retranchements du général Jackson, est blessé et pris.

Mais, maintenus et surveillés, les Anglais sont obligés, non-seulement de renoncer au vaste plan que nous avons exposé, mais encore de se tenir sur la défensive. D'ailleurs, pour prendre le commandement de nos troupes, on attend un nouveau chef.

Ce nouveau chef, c'est Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm, c'est-à-dire un des plus braves généraux de l'armée française. Le sang des Gozon n'a pas dégénéré dans ses veines. C'est encore à lui ces grands bois de la Dragonnière, où son aïeul exerçait ses chiens à l'attaque du serpent. Sa carrière sera courte, mais rayonnante, glorieuse et rapide comme celle de la bombe qui doit lui creuser sa tombe.

D'ailleurs, pendant ce temps, on va rendre aux Anglais, en Europe, ce coup de main qu'ils voulaient tenter en Amérique. Les Anglais ont, dans la Méditerranée, une station qu'ils affectionnent à l'égal de Gibraltar, qu'ils lui préfèrent peut-être. Philippe V, au temps de ses malheurs, a laissé rouler cette perle de ses mains. Les Anglais l'ont ramassée et en ont fait un des bijoux de leur couronne.

Cette station, c'est l'île de Minorque.

En prenant Minorque, nous coupons les communications des Anglais avec le roi de Sardaigne, leur allié ; nous troublons leur navigation au levant et en Italie. Le port de Mahon, l'un des plus beaux de l'Europe, donne un asile sûr à leurs flottes égarées dans la Méditerranée, ce grand lac dont ils gardent l'entrée mais dont nous sommes les véritables maîtres.

En cas de guerre malheureuse, la reddition de Mahon lèvera bien des difficultés pour le rétablissement de la paix ; dans le cas contraire, Mahon devenu notre propriété, on en traitera avec l'Espagne, qui nous donnera en échange tout ce que nous voudrons dans le golfe du Mexique.

Il est vrai que le fort Saint-Philippe passe pour imprenable ; eh bien, on y enverra Richelieu : c'est le général des brusques attaques et des coups de main insensés. La colonne de Fontenoy, elle aussi, n'était-elle pas inébranlable ? Richelieu l'a brisée !

Richelieu aura un commandement absolu sur mer et sur terre ; on lui fourre cinquante mille louis dans ses coffres, on lui donne la flotte d'Hyères, sous les ordres de M. de la Galissonnière, douze vaisseaux de ligne ; on y joint dix-huit bâtiments de transport. Cette magnifique escadre met à la voile. Où va-t-elle ?

On le saura quand le fort Saint-Philippe sera pris.

La mer est l'alliée des Anglais. Le lendemain du départ, une tempête s'élève qui rompt l'ordre de marche de la flotte ; trois jours les vaisseaux errent dispersés ; le 19 avril, ils se rallient en vue de Minorque.

Le 23 avril, le maréchal va reconnaître la place de son camp, et il jette en même temps un coup d'œil sur le fort Saint-Philippe.

C'est partout un roc uni, des fossés de trente pieds de profondeur taillés dans le granit. Impossible d'ouvrir la tranchée, le roc est impénétrable, même au canon. C'est une citadelle à prendre par escalade ; le tout sera de trouver des échelles assez hautes.

En attendant, Richelieu fait ses compliments aux dames minor-

caines, leur fait porter des fruits, leur envoie des bonbons et s'informe s'il y a, dans les productions de la France, quelque objet qui leur fasse plaisir.

Puis, comme il craint pour ses soldats le bon vin d'Espagne qui encombre les caves de la ville :

— Enfants, dit le maréchal à ses soldats, celui de vous qui se grisera n'aura pas l'honneur de paraître à la tranchée.

On signale une flotte : c'est celle de l'amiral Byng qui vient en aide à Minorque ; le maréchal cède un millier d'hommes à la Galissonnières pour renforcer ses soldats de marine. On donnera l'assaut et l'on se battra sur mer à la fois. Les Minorcains auront double spectacle.

L'amiral anglais est battu à plate couture, et, le même jour, Richelieu s'empare des ouvrages avancés.

Enfin, dans la nuit du 27 au 28 juin, trois forts sont pris sur cinq, et, le 28 à midi, trois députés apportent un projet de capitulation qui, discuté pendant le reste de la journée, est signé le même soir.

Le 29, tous les forts étaient rendus, et M. de Fronsac, fils du duc de Richelieu, en allait porter la nouvelle à Compiègne.

M. de Richelieu n'avait plus rien à faire à Minorque ; mais il lui fallait l'agrément du roi pour quitter sa conquête. Malheureusement, il avait à la cour moins d'amis que d'ennemis, et madame de Pompadour était au nombre de ces derniers.

Madame de Pompadour avait eu l'heureuse idée de marier sa fille Alexandrine au duc de Fronsac ; elle en avait dit deux mots à M. de Richelieu, lequel avait répondu qu'il serait on ne peut plus honoré de l'alliance, mais que, comme M. de Fronsac avait l'honneur, par sa mère, d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, il ne pouvait prendre d'engagement que du consentement de l'impératrice.

Madame de Pompadour avait compris la réponse et s'en était tenue là ; mais, de cette réponse et du peu d'effet qu'elle avait pro-

duit sur le duc à la première vue, elle avait gardé rancune au vainqueur de Mahon.

Pendant ce temps, on minait M. de Richelieu près du roi.

Enfin, le duc fut obligé de feindre une maladie pour obtenir un congé que, grâce aux certificats de ses médecins et à la menace qu'il faisait de le prendre si on ne le lui donnait pas, on n'osa plus lui refuser.

La rentrée du maréchal à Paris fut un véritable triomphe ; mais Louis XV le reçut froidement.

— Ah ! vous voilà, monsieur le duc, dit-il. Eh bien, comment avez-vous trouvé les figues de Minorque ? On les dit fort bonnes.

— Excellentes, sire, répondit Richelieu ; seulement, il faut de longues échelles pour les aller chercher.

Et, le premier, il tourna le dos au roi.

Au moment du départ de M. de Richelieu, on flottait encore pour une alliance continentale entre Frédéric et Marie-Thérèse.

Quoique son fils eût l'honneur, comme il le disait, d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, M. de Richelieu n'était point pour l'alliance autrichienne.

Toutes les traditions des grands hommes du dernier siècle avaient été pour l'abaissement de la puissance impériale.

Henri IV, Richelieu et Louis XIV avaient poursuivi cet abaissement.

Au moment où le couteau de Ravallac fit manquer l'expédition de Juliers, Henri IV venait d'arrêter avec Sully un immense projet dont cette expédition de Juliers n'était que le prologue.

Ce projet changeait la face de l'Europe, qui devenait, sous le nom de république chrétienne, une confédération universelle. Messieurs les jacobins de 1793 et messieurs les montagnards de 1848, écoutez ceci.

C'est un projet de Henri IV.

Puis vous nous direz si, depuis que vous faites des théories, vous avez trouvé quelque chose de plus libéral, comme on disait sous

Charles X, de plus radical, comme on disait sous Louis-Philippe, de plus démocratique, comme on dit aujourd'hui.

Il s'emparait de l'Autriche, qui lui avait fait tant de mal et qui, depuis cent ans, ne fût-ce que par sa devise *a, e, i, o, u, Austria est imperanda orbi universo*, tend à l'empire universel.

Une fois à Vienne, il prêchait une croisade et chassait les Turcs de l'Europe.

Puis il fondait une confédération chrétienne formée de quinze États :

Six monarchies héréditaires,
Cinq monarchies électives,
Quatre républiques.

Les six monarchies héréditaires étaient le Danemark, la Suède, l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Lombardie.

Cette dernière, érigée en royaume en faveur du duc de Savoie, se composait de la Savoie, du Montferrat, du Milanais et du Mantouan.

Les cinq monarchies électives étaient :

Rome, augmentée de Naples et de la Calabre ;
L'empire germanique ;

La Bohême, à laquelle il ajoutait la Lusace, la Silésie et la Moravie ;

La Pologne, augmentée des conquêtes à faire sur les Russes ;

La Hongrie, augmentée d'une portion de l'Autriche, du Tyrol, de la Carinthie et des conquêtes à faire sur les Turcs.

Les quatre républiques étaient :

La république italienne, composée de tout le nord de l'Italie, entre le royaume de Lombardie, le pape et Venise ;

La république de Venise, augmentée de la Sicile ;

La république helvétique, augmentée de la Franche-Comté ;

Enfin, la république belge.

Tous ces États devaient avoir un conseil suprême chargé de maintenir la paix universelle, de prévenir les querelles, de pro-

noncer sur les différends, de défendre les frontières, de diriger les attaques contre celui qui serait déclaré ennemi commun ; enfin, de veiller à la sûreté, au bien-être et à la prospérité de cette harmonie générale.

Ravaillac savait-il ce qu'il y avait de profond amour pour l'humanité dans ce cœur qu'il perçait, au coin de la rue de la Ferronnerie, le 14 mai 1610 ?

Eh bien, ce rêve de l'abaissement de l'Autriche fait par Henri IV, et devenu projet, parfois même réalité, entre les mains de Richelieu et de Louis XIV, allait être abandonné par Louis XV grâce à l'influence fatale de madame de Pompadour.

Cette maison d'Autriche, en effet, obscure et presque inconnue il y avait trois siècles et demi, ne s'était élevée à la monarchie de Charles-Quint qu'en combattant perpétuellement contre tout principe de liberté. Dans ce combat, elle avait perdu la Suisse, la Hollande, l'Espagne et Naples ; mais il lui restait encore les Hongrois, les Bohêmes, les Brabançons, les Toscans et les Autrichiens. Sa domination s'étendait encore de la Turquie à Philipsbourg, et de l'Océan à la Méditerranée.

C'était loin de ce qu'elle était il y avait deux cents ans, mais c'était encore plus qu'elle ne devait être.

Un instant, en 1738, tout cet empire avait été réduit à la seule Hongrie, et l'Allemagne avait respiré.

Marie-Thérèse avait vu l'abîme, elle l'avait mesuré, et, redevenue puissante, elle avait compris qu'elle ne pouvait conserver cette puissance qu'avec l'aide de la France.

Mais quelle probabilité de vaincre cette répugnance instinctive et de donner tort à la politique de trois hommes de la taille de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV ?

N'avait-elle pas, d'ailleurs, contre elle, le roi, le dauphin, les ministres, la nation entière ?

Quelle serait son alliée dans une pareille lutte ?

Madame de Pompadour.

Madame de Pompadour, la fille de M. Poisson, ce commis à moitié pendu, cette grisette trop heureuse d'épouser en premières noces un maltôtier, l'alliée de Marie-Thérèse, la fille, l'héritière des césars !

L'admirable chose que la politique, et comme son égoïsme nivel-
le les conditions !

Quoique madame de Pompadour fût montée presque jusqu'à Louis XV, combien fallait-il encore que Marie-Thérèse descendît de degrés pour arriver à madame de Pompadour !

Marie-Thérèse lui écrivait cependant, à cette femme, et l'appelait *ma cousine*.

Cette alliance de la France avec l'Autriche était si étrange, si inouïe, si peu probable, que, lorsque M. de Kaunitz, ministre autrichien à Aix-la-Chapelle, en parla pour la première fois à M. de Saint-Sévérin, que madame de Pompadour avait envoyé en 1747 dans cette ville pour conclure la paix à quelque prix que ce fût, M. de Saint-Sévérin refusa de s'occuper de ce projet.

Mais, à la première ouverture que Marie-Thérèse avait faite à *sa cousine* de ce projet d'alliance, madame de Pompadour, moins forte en politique que Henri IV, Richelieu et Louis XIV, madame de Pompadour avait été séduite d'être appelée *cousine* par Marie-Thérèse, elle qui n'était appelée que *Cotillon II* par Frédéric.

Or, pour arriver à cette alliance de la France et de l'Autriche, que fallait-il ?

Une misère, pour la favorite : renvoyer les vieilles têtes ministérielles qui avaient encore, sur l'Autriche, les préjugés de Louis XIV, de Richelieu et de Henri IV ; placer à la tête des affaires étrangères des ministres nuls ou à sa dévotion.

Des Paulmy, des Rouillé, des Moras ou des Berryer.

M. de Maurepas était le plus redoutable ; il avait des idées arrêtées, et, dans ses idées, l'Autriche était l'ennemie-née de la France. Il était amusant, le roi l'aimait ; le voyant à toute heure du jour, il avait une grande influence sur le roi. En outre, le dauphin

l'aimait fort ; le dauphin – c'était chose connue –, le dauphin, qui mourut peut-être de cette inimitié-là, était l'ennemi de l'Autriche.

M. de Maurepas a l'imprudence de faire une épigramme, et M. de Maurepas est exilé.

Nous avons dit encore comment M. d'Argenson avait été exilé. M. de Machault avait été invité à donner sa démission.

À part l'opposition que d'Argenson pouvait faire à la politique de la favorite, d'où venait la haine de celle-ci ?

Nous allons le dire.

Un jour, un ami de madame de Pompadour entre chez le ministre, jette les yeux sur une lettre qu'il écrit et s'aperçoit qu'il est question d'une caricature qui paraît en ce moment.

Cette caricature représente M. d'Argenson dans un carrosse, Machault sur le siège, en cocher, et le roi derrière, en laquais.

La lettre commençait par ces mots :

« Mon laquais vient enfin de renvoyer mon cocher. »

En effet, le matin même, le roi avait écrit à M. de Machault, en lui redemandant son portefeuille, la lettre dont nous donnons copie plus loin.

L'*ami* de M. d'Argenson va rapporter la chose à madame de Pompadour, qui la rapporte au roi, lequel, dans son indignation, écrit à M. d'Argenson, à son tour, la lettre que nous avons vue et dont cette anecdote peut, à la rigueur, excuser la dureté.

Nous avons dit comment MM. de Paulmy et de Moras avaient remplacé MM. d'Argenson et de Machault.

Et comment, enfin, l'abbé de Bernis avait été appelé au conseil d'État.

C'était d'ailleurs un aimable homme, et de plus un honnête homme, que cet abbé de Bernis. Il possédait l'esprit français dans toute sa fleur et faisait de charmants vers qui sentaient infiniment plus la ruelle que la sacristie. Aussi Boyer, le professeur du dauphin, le détestait-il. Éloigné par cette haine de toute faveur ecclésiastique, Bernis résolut d'élever autel contre autel et de s'attacher

à la favorite.

Un jour qu'il soupait avec le roi et elle, et comme elle venait de déboucher une bouteille de vin de Champagne dont le contenu s'enfuyait moitié dans les verres, moitié sur la table, il improvisa cette chanson :

Le Plaisir, couronné de fleurs,
Vient voler sur la table ;
Il n'attend, pour charmer nos cœurs,
Qu'un moment favorable.
Belle Zéphise, où tu n'es pas
Pourrait-il nous séduire ?
Il a besoin de tes appas
Pour fonder son empire.

Viens réveiller, sous ce berceau,
L'Esprit et la Saillie ;
Ils t'attendent sous un tonneau
Qu'a percé la Folie.
Le champagne est près de partir,
Dans sa prison il fume,
Impatient de te couvrir
De sa bouillante écume.

Sais-tu pourquoi ce vin brillant,
Dès que ta main l'agite,
Comme un éclair étincelant
Vole et se précipite ?
En vain, Bacchus dans le flacon
Retient l'Amour rebelle,
L'Amour sort toujours de prison
Sous la main d'une belle.

Un homme qui faisait de si charmants vers devait être un grand politique ; aussi remplaça-t-il, en juillet 1757, M. de Rouillé aux affaires étrangères.

Toute cette alliance avec Marie-Thérèse se nouait donc doucement dans l'ombre. Les trois complices étaient M. de Naremborg,

ministre de la reine de Hongrie, l'abbé de Bernis et madame de Pompadour.

Voici ce que proposait Marie-Thérèse :

L'impératrice donnait les Pays-Bas au duc de Parme et séparait ainsi, par un prince de la maison de Bourbon, les Anglais de la Hollande. Luxembourg, le Gibraltar de l'Autriche, était rasé. Nous prenions Mons ; la Pologne était déclarée libre et la couronne héréditaire ; la Suède gagnait la Poméranie, et le Danemark était invité à l'union. La Russie était partie contractante, et comme la France était en guerre avec l'Angleterre, quoique cette guerre ne fût point de fait encore déclarée, cette ligue des grandes puissances du continent abaissait la puissance maritime de l'Angleterre, à l'union de laquelle l'Autriche déclarait renoncer à jamais.

Ce plan était, selon l'esprit de Marie-Thérèse, vaste et hardi. Louis XV ne voyait ni si loin ni si haut ; aussi le repoussa-t-il. Marie-Thérèse pria Louis XV de présenter le sien. Louis XV recourut à M. de Bernis, lequel proposa un projet en deux lignes.

Garantie des États des deux maisons, la Prusse comprise, l'Angleterre exceptée.

Ce fut alors qu'on apprit qu'au commencement de 1750, il y avait eu traité entre l'Angleterre et la Prusse.

La Prusse fut exclue du plan, qui se trouva encore simplifié et se borna, dès lors, à cette seule ligne :

Garantie respective des États des deux nations.

Le traité fut signé le 9 mai 1756 entre la France et l'Autriche.

XVII

ENCORE LE PARLEMENT DE PARIS ET LE REFUS DES SACREMENTS. — LE CONSEIL. — COMMISSION MIXTE. — CONDAMNATION DE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS. — CASSATION. — LETTRES PATENTES DU ROI. — LE PARLEMENT SE REFUSE À RENDRE JUSTICE. — EXIL ET PRISON. — M. DE FOUGÈRES À ROUEN. — LE ROI SE FAIT JUGE. — OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ. — NAISSANCE DU COMTE DE PROVENCE. — L'ÉVÊQUE DE TROYES. — M. DE BOURBON. — DÉMISSION DE CONSEILLERS. — CRAINTES DE TROUBLES. — LETTRES INSULTANTES À MADAME DE POMPADOUR. — MENACES CONTRE LA FAMILLE ROYALE. — DAMIENS. — LE ROI FRAPPÉ. — ARRESTATION DE DAMIENS. — LES GARDES DU ROI. — LETTRE DE DAMIENS À LOUIS XV. — LE PRÉVÔT DE L'HÔTEL. — DAMIENS À PARIS. — LE SUPPLICE. — DISGRÂCE DE MM. D'ARGENSON ET DE MACHAULT. — M. DE ROUILLÉ REMPLACÉ PAR M. DE BERNIS. — MORT DE FONTENELLE.

Pendant tout ce temps, les querelles religieuses et politiques, soulevées par l'impôt du vingtième, allaient leur train.

Le parlement, comme nous l'avons dit, avait décrété d'accusation le curé de Saint-Étienne-du-Mont ; mais le roi avait cassé le décret par arrêt du conseil.

La parlement ne s'était pas tenu pour battu ; le 18 avril 1752, il avait rendu arrêt en forme de règlement, portant défense de faire aucun refus public de sacrements sous prétexte de non-présentation de billets de confession ou de non-acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Le roi établit alors une commission, prise moitié dans l'Église, moitié dans la magistrature. Dans l'Église, il nomme les cardinaux de la Rochefoucauld et de Soubise, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lyon ;

Dans la magistrature, MM. Trudaine, de la Granville et d'Auriac, conseillers d'État, et M. Joly de Fleury, ancien procureur

général du parlement.

En 1753, la commission a fait son office de commission, c'est-à-dire qu'elle n'a rien fait ; aussi la querelle va-t-elle s'envenimant de plus en plus.

On dénonce, le 18 janvier, au parlement de Paris, divers refus de sacrements faits à Orléans, aux religieuses de Saint-Loup, de l'Hôtel-Dieu et autres.

Le parlement ordonne qu'il sera informé. Le 23, le parlement condamne l'évêque d'Orléans à six mille livres d'amende, payables sans déport.

Le 24, un arrêt du conseil évoque la connaissance de l'affaire et casse l'arrêt du parlement.

Le parlement arrête qu'il sera fait des remontrances au roi sur l'arrêt du conseil.

Sur quoi, le 22 février suivant, la contradiction parlementaire augmentant le nombre de refus de sacrements au lieu de les diminuer, et la compétence des magistrats étant contestée par le clergé, le roi, par lettres patentes envoyées au parlement, lui enjoint, sous peine de désobéissance, de surseoir à toute poursuite et procédure concernant la matière du refus des sacrements jusqu'à ce qu'il en ait autrement ordonné.

Le 23 février, le parlement arrête qu'il serait fait remontrances sur ces lettres.

Le 4 mai, ces remontrances sont portées au roi, qui refuse de les recevoir et ordonne l'enregistrement de ses lettres patentes du 22 février.

Le 7 mai, le parlement arrête qu'il ne peut obtempérer aux volontés du roi sans manquer à son devoir et à son serment.

Le parlement cesse de rendre la justice.

Les présidents et conseillers des requêtes sont exilés ; quatre d'entre eux sont arrêtés et conduits en prison.

La grand'chambre, en corps, est transférée à Pontoise.

Les parlements d'Aix, de Toulouse et de Rouen avaient suivi

l'exemple du parlement de Paris ; celui de Rouen, particulièrement, avait poursuivi l'évêque d'Évreux. La procédure paraît trop vive à la cour, qui la casse au 1^{er} août par la voix du conseil ; puis, pour qu'il n'en reste pas trace, le marquis de Fougères se transporte, par ordre du roi, à Rouen, se fait représenter les registres du parlement et y fait rayer et biffer, en sa présence, les arrêts et arrêtés de cette cour.

Sur quoi, le parlement de Rouen arrête qu'il sera fait des remontrances au roi.

Le parlement de Rennes, sans s'inquiéter des exécutions royales, entre à son tour en lice ; le 19 août 1754, il rend un arrêt qui condamne l'évêque de Vannes à six mille livres d'amende, payables sans déport, pour son refus de faire un service pour le repos de l'âme du curé de Karnac, lui enjoint de faire ce service dans les huit jours, sous peine d'être traité comme infracteur aux lois du royaume et fauteur de schisme.

Le 4 septembre, le roi supprime la chambre royale, qu'il avait établie pour juger en l'absence du parlement, et rétablit dans ses fonctions le parlement de Paris, lequel se décide à enregistrer l'arrêt du 2 septembre, qui impose un silence absolu sur les disputes de religion, et charge le parlement d'y tenir la main. À défaut du parlement, le roi s'est fait juge.

Le 2 janvier 1755, il exile, pour autorisation de refus de sacrements, l'évêque de Troyes à Méry-sur-Seine.

Le 15 janvier, le curé de Sainte-Marguerite de Paris est décrété de prise de corps par arrêt du parlement pour refus de sacrements fait à la dame de Perth.

Le 8 mai suivant, il est condamné à un bannissement perpétuel.

Le 18 mars, arrêt du parlement qu'il y a abus dans les délibérations du chapitre d'Orléans, pour refus de sacrements fait au sieur Cogniou, membre de ce chapitre, et qui reçoit le procureur général appelant, comme d'abus, de l'exécution de la bulle *Unigenitus*.

Le 4 avril, arrêt du conseil qui casse l'arrêt du parlement, atten-

du que, par plusieurs décisions du roi, la bulle *Unigenitus* est déclarée règle de l'Église et de l'État.

Le 23 mai, l'assemblée s'ouvre aux Augustins et donne au roi seize millions ; elle termine ses séances par une lettre circulaire qu'elle écrit aux archevêques et évêques du royaume, dans laquelle elle expose les sentiments des prélats de l'assemblée sur le degré de respect dû à la bulle *Unigenitus*.

Le parlement s'empare de cette infraction à la déclaration du 2 septembre, qui ordonne le silence à l'endroit de la bulle ; en conséquence, la compagnie fait de nouvelles représentations à Sa Majesté, et les parlements de Rouen, d'Aix et de Bordeaux ordonnent la suppression de cette circulaire comme contraire aux lois et aux usages du royaume.

Le 17 novembre 1755, naissance de M. le comte de Provence, qui sera plus tard Louis XVIII.

Le 12 avril, le parlement fait lacérer et brûler par la main du bourreau une instruction pastorale de l'évêque de Troyes sur le schisme.

Le 6 juin, à son tour, ce prélat publie un mandement par lequel il condamne et casse l'arrêt du parlement défendant de le lire et de le garder, sous peine d'excommunication.

Mais, à son tour, le roi l'exile, au fond de l'Alsace, à l'abbaye de Meurbach.

Le 13, naît M. le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien fusillé dans les fossés de Vincennes et que nous verrons mourir lui-même pendu à l'espagnolette d'une fenêtre de son château de Chantilly.

Le 21 août, le roi tient son lit de justice à Versailles et y fait enregistrer trois déclarations :

La première, concernant l'établissement d'un second vingtième pareil à celui qui subsiste depuis 1749 ;

La seconde, pour la continuation, pendant dix ans, des deux sous pour la levée du dixième ;

La troisième, pour la prorogation de quelques droits d'entrée

dans la ville de Paris.

Le 17 décembre, arrêt du parlement portant suppression du bref du pape en date du 16 octobre.

Enfin, le 23 décembre, lit de justice au parlement, dans lequel le roi fait publier et enregistrer en sa présence :

1° Une déclaration par laquelle il renouvelle l'ordre de l'observation du silence prescrit sur les matières de la bulle ; ordonne que les actions civiles concernant l'administration et le refus des sacrements seront portées devant les juges royaux pour les cas privilégiés, et, au surplus, ordonne une amnistie générale pour le passé ;

2° Un édit portant suppression de deux chambres des enquêtes et de tous les présidents des cinq chambres des enquêtes ;

3° Une déclaration contenant règlement pour la discipline du parlement.

Le même jour, les présidents et conseillers des enquêtes et requêtes et quelques conseillers de la grand'chambre, croyant leur état changé par cette triple déclaration, remettent la démission de leurs offices aux mains du chancelier.

Cette déclaration terminait la querelle, mais n'éteignait pas les haines. Tous ces refus de sacrements et de sépulture, tous ces arrêts du parlement, tous ces contre-arrêts du conseil, l'exil des conseillers et des présidents, cette absence de la justice, tous ces impôts si durs, si lourds, faisaient courir comme un frisson de tempête dans les flots de ce peuple qui, depuis six ans, a cessé de voir son roi, et qui, n'entendant plus parler de lui que par les percepteurs, les huissiers et les exempts, a désappris d'abord à l'aimer, et apprend peu à peu à le haïr. Aussi, depuis deux ou trois ans, les rapports du lieutenant de police sont-ils sombres et menaçants ; il ne dissimule pas au roi les menaces qu'il entend tous les jours proférer contre lui ; il engage madame de Pompadour à se méfier de quelque crime. De son côté, la marquise reçoit lettres sur lettres ; presque toutes sont insultantes ; quelques-unes indiquent des

complots : un jour, c'est contre le roi ; un autre jour, c'est contre elle ; un autre jour, enfin, c'est contre le duc de Bourgogne, pauvre enfant auquel on promet la mort de cet autre prince dont il porte le nom, et qui mourra bientôt effectivement.

Il y a dans l'air le poignard de Macbeth.

Le 5 janvier 1757, vers cinq heures du soir, Louis XV, qui, dans l'après-midi, est revenu de Trianon pour voir Mesdames ses filles, se disposait à y retourner. Sorti de leur appartement avec M. le dauphin et une partie de la cour, il se dirige vers l'escalier, au bas duquel une voiture l'attend. Il fait nuit, il fait froid ; chacun est enveloppé dans sa redingote ; le roi en a deux, dont une en fourrure.

Tout à coup, au moment où il met le pied sur le degré de velours, un homme s'élance d'un enfoncement, et le roi s'écrie :

— Oh ! l'on m'a donné un furieux coup de poing.

Puis, passant la main sous sa veste et la retirant toute sanglante :

— Je suis blessé, dit-il.

Alors, se retournant et apercevant près de lui un homme qui a son chapeau sur la tête.

— C'est cet homme, dit-il, qui m'a frappé ; arrêtez-le, mais ne lui faites pas de mal.

Un des valets de pied s'était élancé sur l'assassin et l'avait arrêté. Remis entre les mains des gardes du corps, cet homme fut conduit dans leur salle, où on le fouilla.

Il avait encore sur lui l'arme avec laquelle il venait de frapper le roi.

C'était un couteau à deux lames, l'une ayant la forme des lames de couteau ordinaires, large et pointue, l'autre en forme de lame de canif ; seulement, cette lame de canif avait cinq pouces de long.

C'était de cette dernière qu'il s'était servi pour frapper ; mais il avait eu le temps et la présence d'esprit de l'essuyer. De plus, il avait sur lui trente-sept louis d'or, quelque peu d'argent blanc et un livre intitulé : *Instructions et prières chrétiennes*.

Il n'essaya point de se sauver ni de cacher son nom, et déclara se nommer François Damiens.

C'était le même prénom que Ravaillac.

Puis, comme pressé par un remords, il s'écria :

— Qu'on prenne garde à M. le dauphin ! que M. le dauphin ne sorte pas aujourd'hui !

Cette exclamation fait croire que Damiens a des complices. Cette croyance s'augmente de la déclaration d'un garde de la porte, qui vient déclarer qu'un quart d'heure avant l'assassinat, il avait entendu un individu dire à Damiens :

— Es-tu prêt ?

Et Damiens lui répondre :

— J'attends.

Ce fut alors, et pour donner suite à cet interrogatoire extrajudiciaire, que les gardes, afin d'obtenir de l'assassin une révélation plus complète, commencèrent à lui donner la torture.

On approcha Damiens du feu et on lui tenna les chevilles des pieds avec des pinces rouges. Mais, quelle que fût la douleur qu'il ressentît, à peine jeta-t-il quelques cris ; d'ailleurs, il était tombé entre les mains de soldats gentilshommes, qui se lassèrent bientôt de cette besogne de bourreaux.

Le prévôt de l'hôtel, qui était compétent à instruire les procès concernant les crimes de lèse-majesté, arriva sur ces entrefaites, s'empara de Damiens et le fit conduire à la geôle.

Là, il fut interrogé par M. Leclerc du Brillet, l'un des lieutenants du prévôt de l'hôtel.

Voici ce qui résultat du premier interrogatoire :

Damiens était né dans le diocèse d'Arras.

Ouvrier d'abord, il s'enrôla dans un régiment provincial, déserta bientôt, se fit aide de cuisine, valet de pied dans vingt maisons différentes, d'où il sortait toujours pour manque au service causé par son habitude d'assister aux séances du palais, où il se faisait remarquer comme un chaud ami du parlement.

Plusieurs fois, lors des exils parlementaires, on l'avait entendu exprimer avec véhémence ses récriminations ; il s'exaltait surtout en parlant de la marquise. Le 3 janvier, il avait pris la voiture de Versailles et était venu habiter un hôtel près du château. Le 4, on le vit se promener isolé et dans les endroits les plus solitaires. Le 5, il se rapprocha des appartements.

À six heures, il avait trouvé l'occasion de frapper et l'avait saisie.

Après le premier interrogatoire, il demanda la permission d'écrire une lettre au roi. Cette permission lui fut accordée ; on lui donna encre, plume et papier, et il écrivit :

« Sire,

» Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher ; mais, si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant quelques années d'ici, vous, M. le dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a eue pour les ecclésiastiques auxquels il accorde toute sa confiance, ne fût pas sûr de sa vie, et, si vous n'avez pas la bonté d'y remédier, sous peu de temps il arrivera d'autres grands malheurs, votre royauté n'étant pas en sûreté. Par malheur pour vous que vos sujets ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part ; et, si vous n'avez pas la bonté d'ordonner pour votre peuple, d'ordonner qu'on lui donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le Châtelet fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté. Sur l'avis qui est très-vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai toute confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tous les troubles, par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire, me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté.

» DAMIENS. »

Damiens était marié ; il avait une femme et une fille : toutes deux furent arrêtées, ainsi que son père et son frère.

Sur ces mots échappés à l'assassin : « Qu'on prenne garde au dauphin, et qu'il ne sorte pas de la journée ! » les précautions avaient été prises avec le plus grand soin ; sa mère et ses sœurs étaient accourues auprès de lui, et l'on avait mis une garde dans son antichambre.

Quant au roi, qui avait montré d'abord un si grand sang-froid, et dont les premières paroles avaient été pour recommander de ne faire aucun mal à l'assassin, il rentra dans son appartement, et on le coucha.

Tout à coup, une crainte le prit, c'est que le couteau ne fût empoisonné.

Cette crainte fut si grande, que le roi délégua ses pouvoirs au dauphin et demanda à se confesser.

Un cri général courut de Versailles à Paris :

— Le roi est assassiné !

Aussitôt, comme d'elles-mêmes, les cloches de toutes les églises sonnèrent à toutes volées, et l'archevêque de Paris ordonna des prières de quarante heures.

Quoique le chirurgien du foi, la Martinière, annonçât hautement que la blessure était sans gravité, on ne fut réellement rassuré que lorsqu'il leva l'appareil et qu'on vit la plaie non-seulement légère, mais saine.

Alors les craintes se calmèrent et le champ des conjectures s'ouvrit.

Quelles étaient les causes de l'assassinat ? L'assassin avait-il des complices ? Enfin, quelle juridiction connaîtrait de lui ?

Le 15 janvier, Louis XV, déjà remis de sa blessure, trancha cette dernière question en donnant commission d'instruire le procès à la grand'chambre du parlement de Paris.

Le 17 janvier, l'assassin quitta Versailles. Jamais, pour le plus important prisonnier, on n'avait pris de pareilles précautions ; à

dix heures trois quarts, il sortit de la geôle où il avait été conduit.

Il y avait trois carrosses à quatre chevaux.

À trois heures du matin, les trois carrosses entrèrent dans la cour du Mai au palais. On descendit le prisonnier à la porte de la Conciergerie ; on le mit dans un hamac fermé par une grosse couverture de laine, et on le transporta ainsi dans la vieille tour de Montgomery, où on le jeta sur un peu de paille. Quatre sergents veillaient nuit et jour à sa porte, huit autres occupèrent la chambre au-dessus de la sienne ; au-dessous étaient dix gardes françaises, et sur la place de la cour du Mai on établit un corps de gardes françaises de soixante et dix hommes, commandés par un lieutenant, un sous-lieutenant et deux enseignes, que l'on relevait toutes les vingt-quatre heures.

En outre, les ordres les plus sévères avaient été donnés pour que personne, pendant tout le trajet, ne se trouvât sur la route ; défense avait été faite de se mettre aux portes ou aux fenêtres pour le voir, et il y avait ordre de tirer sur ceux qui y contreviendraient.

Le procès de Damiens, comme celui de Ravaillac, fut sombre et mystérieux. C'étaient deux hommes de la même trempe.

Dur de corps, dur d'âme, non plus que Ravaillac, Damiens ne fit pas de révélations, ou, s'il en fit, elles compromettaient de si hauts personnages, que, comme celles de Ravaillac, elles restèrent secrètes.

Comme Ravaillac, Damiens fut condamné au supplice des régicides.

Le 28 mars 1757, on vint prendre, à trois heures de l'après-midi, Damiens à sa prison, afin de le conduire à la place de Grève. Toutes les précautions avaient été prises pour empêcher le tumulte et pour laisser au supplice tout le terrible développement qu'il devait avoir.

Vers cinq heures du soir, Damiens fut placé sur l'échafaud, où le bourreau le déshabilla ; pendant un instant, il put regarder ses membres que la torture avait meurtris et que l'écartellement allait

déchirer. On s'étonna du calme avec lequel il fit cet examen et de la fermeté de son regard lorsqu'il le reporta de lui-même sur la foule qui l'entourait.

L'échafaud était élevé de cinq pieds au-dessus de la terre ; il était large de huit à neuf pieds.

Le condamné y fut assujetti, d'abord par des cordes, ensuite par des chaînes de fer qui le retenaient au-dessous des bras et au-dessous des cuisses.

La main qui avait frappé devait être punie la première. On la lui brûla avec un feu de soufre ; au moment où ce feu s'alluma, il jeta un cri terrible, mais ce fut tout. Cette première douleur passée, il releva la tête et regarda brûler sa main sans emportement, sans imprécations et même sans plaintes.

La main brûlée, le tenaillement commença : avec sa mâchoire de fer, l'horrible instrument lui arracha les chairs des bras, des mamelles, des cuisses : puis, partout où béait une plaie sanglante, on versa du plomb fondu, de l'huile bouillante et de la poix résine.

À chaque blessure nouvelle, à chaque nouvelle brûlure, on entendait un cri, et puis c'était tout.

Ce n'étaient là que les préliminaires du supplice.

Ces préliminaires accomplis, Damiens fut couché sur une petite charpente à la hauteur des traits de chevaux et assez étroite pour que l'extrémité des pieds et des mains la dépassât.

Alors la foule put jouir d'un spectacle odieux et inattendu ; si forts que fussent les chevaux, les muscles et les nerfs de la machine humaine luttèrent une heure contre eux : trois fois emportés sous le fouet, Damiens les ramena trois fois. Enfin, le bourreau coupa à coups de hache les muscles principaux ; une jambe fut emportée, puis l'autre, puis un bras ; le patient vivait toujours ; ce ne fut qu'au démembrement du dernier bras que ce tronc informe consentit enfin à mourir.

Et il mourut emportant son secret dans la tombe, comme l'avait emporté Ravailac, comme devait l'emporter Louvel. Aussi chacun

fut-il accusé de complicité avec l'assassin, les jansénistes, les jésuites, les parlements, l'archevêque de Paris, le dauphin lui-même.

À la suite de cette exécution, le roi envoya une lettre de cachet à M. d'Argenson, ministre de la guerre, et une autre à M. de Machault, ministre de la marine.

La lettre à M. d'Argenson était conçue en ces termes :

« Votre service ne m'est plus nécessaire ; je vous ordonne de m'envoyer votre démission de secrétaire d'État du ministère de la guerre et de tout ce qui concerne les emplois y joints.

» Après quoi, vous vous retirerez dans votre terre des Ormes. »

Voici celle de M. de Machault :

« Les circonstances présentes m'obligent à vous demander les sceaux et la démission de votre charge de secrétaire d'État de la marine. Soyez toujours certain de ma protection et de mon estime. Si vous avez des grâces à demander pour vos enfants, vous pouvez le faire en tout temps. Il convient que vous restiez quelque temps à Arnouville. Je vous conserve votre pension de trente mille livres et les honneurs de garde des sceaux. »

Quelle fut la cause de cette disgrâce ? Tout le monde l'ignora ; seulement, MM. d'Argenson et de Machault étaient de race parlementaire, et, comme nous l'avons dit, Damiens avait manifesté un grand fanatisme pour les parlements.

Peut-être aussi, comme M. de Maurepas autrefois, lors du renvoi de madame de Châteauroux, crurent-ils la blessure du roi plus dangereuse qu'elle ne l'était en effet, et, en allant prendre des nouvelles de la santé de Sa Majesté, oublièrent-ils de demander de celles de la favorite.

Une troisième démission fut, vers le même temps, demandée par le roi à M. de Rouillé ; mais cette chute du ministre des affaires étrangères eut un autre motif.

Le marquis de Paulmy, neveu de M. d'Argenson, eut la place de son oncle.

M. de Moras eut celle de M. de Machault ;

Et l'abbé comte de Bernis, celle de M. de Rouillé.

N'oublions pas, au milieu de tout cela, de consigner la mort de Fontenelle, le doyen des hommes de lettres de l'époque et le type des égoïstes de tous les temps.

Il était âgé de cent ans moins un mois.

XVIII

POLITIQUE DE L'ANGLETERRE. — TRAITÉ AVEC LA RUSSIE. — M. DE L'HÔPITAL. — M. DE VALORY. — LES QUATRE GRANDES PUISSANCES. — GUERRE CONTRE LE ROI DE PRUSSE. — MARCHÉ DE FRÉDÉRIC. — LES SAXONS DÉFAITS. — CHANSONS. — LEVÉES DE TROUPES. — MM. DE ROHAN, DE BROGLIE, DE MAILLEBOIS. — LES ALLIÉS DE LA FRANCE. — LA SUÈDE DANS LA COALITION. — LETTRE DE VOLTAIRE. — LE DUC DE CUMBERLAND. — NAPLES ET ESPAGNE. — LE CANADA. — M. DE RICHELIEU. — CONVENTION DE CLOSTER-SEVEN. — LETTRES DE FRÉDÉRIC AU ROI D'ANGLETERRE ET AU DUC DE RICHELIEU. — RÉPONSE DE CELUI-CI. — VOLTAIRE À FRÉDÉRIC. — RÉSUMÉ DE LA GUERRE GÉNÉRALE. — TRAITÉ DE PARIS. — COUP D'ŒIL SUR LA PUISSANCE ANGLAISE.

À peine l'Angleterre vit-elle la guerre engagée dans le Canada et dans l'Inde, qu'elle songea à nous susciter une guerre européenne.

Un traité existait entre elle et la Russie, au cas où la France envahirait le Hanovre, cette possession chérie de George II. Un corps de cinquante mille Moscovites devait être prêt à agir pour le service de l'Angleterre ; en échange de cette dépense d'hommes, l'Angleterre, comme toujours, faisait une dépense d'argent et payait cent mille livres sterling, et d'avance, à l'impératrice de Russie.

L'habileté de M. le marquis de l'Hôpital, notre ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, annula le traité.

L'Angleterre, trompée dans ses espérances de ce côté, se tourna vers la Prusse.

Un traité fut signé entre les deux puissances, le 16 janvier 1756, et M. le marquis de Valory, ambassadeur à Berlin, donna bientôt avis au roi que Frédéric allait marcher sur la Saxe comme auxiliaire du cabinet de Londres.

Une réunion, où quatre grandes puissances devaient avoir leurs représentants, venait justement d'être décidée à Vienne. Ces représentants étaient le maréchal d'Estrées pour la France, le comte Apraxine pour la Russie, le comte Daun pour l'Autriche, et le comte de Rosen pour la Suède.

Le but de cette réunion était un plan de campagne commun contre le roi de Prusse ; si son insatiable ambition et sa soif éternelle de conquêtes, au mépris du traité de Westphalie, troublaient encore la paix de l'Allemagne, les quatre puissances se réunissaient contre lui, l'écrasaient sous un effort commun, et réduisaient la Prusse aux vieilles proportions de l'électorat de Brandebourg.

Mais, pendant qu'on délibère, Frédéric prend son parti : il a quatre-vingt mille hommes sous les armes, tandis que la coalition n'a pas une seule armée en ligne ; soixante mille hommes, conduits par le prince Ferdinand de Brunswick, marchent sur Leipzig.

L'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste II, jette à la fois un cri de surprise et de détresse. Il se plaint à la diète et à l'empereur ; il demande ce que signifie cette effroyable violation du droit germanique et dans quel dessein la Prusse s'empare de la Saxe sans déclaration de guerre.

Mais Frédéric répond, avec la bonhomie qu'on lui connaît, que, s'il envahit la Saxe, c'est de peur que l'empereur d'Autriche ne le devance. Il connaît les projets des quatre puissances, c'est contre lui que leurs plénipotentiaires sont assemblés à Vienne. Les États dont il vient de s'emparer, c'est un dépôt qui lui répond de l'intégralité de la Prusse.

En attendant, il entoure l'armée saxonne, la fait prisonnière, la dépouille de ses équipements, de ses magasins, de ses armes, afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi qui pourrait s'en servir contre lui. Il les rendra à la fin de la campagne, si, comme il l'espère, les coalisés sont aimables pour lui.

En attendant, il occupe Dresde et Leipzig. Peut-être les choses se passeront-elles de manière à ce qu'il puisse les garder.

C'est la chanson qui, chez nous, entre la première en campagne et qui prend le parti de l'électeur de Saxe. Chez nous, la chanson est toujours prête ; elle dort sur son arc et ses flèches, et, en s'éveillant, elle frappe.

On vient d'exécuter Mandrin à Valence. Au mépris du droit des gens, des volontaires de Flandre, déguisés en paysans, l'ont été prendre à Saint-Genis-Dost, c'est-à-dire dans un bourg de Savoie.

C'est Louis XV qui a fait cela, sans se douter qu'un jour aussi, Napoléon violera un territoire pour s'emparer d'un prince de sa race, comme il en a violé un pour s'emparer d'un brigand.

La chanson prend son arme où elle peut, sa comparaison où elle la trouve. Ce que vient de faire Frédéric, ce n'est pas l'action d'un roi, c'est l'œuvre d'un bandit ; qu'il ne se fâche donc pas qu'on le compare à un bandit : à chacun selon ses œuvres.

Faire, pour ses sujets,
Un admirable code,
Mais suivre, en ses projets,
Toute une autre méthode ;
Voilà d'un mandarin,
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Lever force soldats,
Les mener au pillage,
Les payer en ducats
Qu'on prend sur son passage ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

D'un ton doux et flatteur
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on est leur protecteur,
La tournure est gentille !

Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Sans droit et sans raison,
Tenir en esclavage
D'une auguste maison
Le plus précieux gage ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

À tout le genre humain
Devenu méprisable,
Au seul Anglais, enfin,
Se rendre comparable ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Il n'y avait plus à reculer pour la France : les engagements avec la Saxe et avec l'Empire étaient positifs. On leva une armée de cent mille hommes ; on prévint les Provinces-Unies, pour conserver leur neutralité, que les frontières de Hollande seraient scrupuleusement respectées ; on divisa l'armée en trois corps : on donna le commandement de l'un à Charles de Rohan, prince de Soubise ; le commandement de l'autre à Victor-François, comte de Broglie, fils du vieux maréchal ; enfin, celui du troisième à Yves-François Desmarets, comte de Maillebois.

Ce n'était point ce qu'il eût fallu pour lutter avec un homme de la taille de Frédéric ; mais le maréchal de Saxe était mort ; mais le maréchal de Lowendahl était mort ; mais M. de Belle-Isle était vieux et ami du grand Frédéric ; mais M. de Richelieu, qui venait de prendre Mahon, avait pris Mahon comme il prenait tout, d'un

coup de main ; il avait le courage qui exécute une charge brillante, et non le froid génie qui dessine un plan de campagne. C'était un colonel de mousquetaires et non un général d'armée. On fut obligé de se contenter de ce que l'on avait.

De son côté, l'armée autrichienne, avec laquelle nous allions combiner nos mouvements, et l'armée russe, qui se mettait en campagne pour entrer en ligne avec nous, n'offraient point de capacités supérieures auxquelles on pût aveuglément abandonner la conduite de la campagne. Le prince Eugène avait disparu, et le feld-maréchal Daun, soldat de fortune, avait remplacé Piccolomini. L'école allemande succédait donc à l'école savoyarde et italienne.

Au reste, armée médiocre, quoiqu'elle eût conquis une grande renommée dans la guerre contre les Turcs, et qui ne comptait comme troupes de premier ordre que les grenadiers hongrois, l'infanterie bohémienne, les Croates, les hussards et les pandours, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas autrichien.

Les Russes s'avançaient avec quatre-vingt mille hommes commandés par le feld-maréchal comte Apraxine, qui avait fait, sous le maréchal Munich, le même que nous avons vu poursuivre le siège de Dantzick, ses premières campagnes contre les Turcs.

L'armée russe, formée par Pierre I^{er}, était, à cette époque, ce qu'elle est encore aujourd'hui, une immense machine impassible sur laquelle un machiniste habile peut toujours compter, qui n'avance et ne recule qu'à l'ordre de ses chefs, qu'on peut détruire, mais qu'il est impossible de vaincre.

« Ce n'est pas le tout que de tuer un Russe, disait Napoléon, il faut encore le pousser pour qu'il tombe. »

La Saxe avait, comme nous l'avons dit, trente-cinq mille hommes ; mais ces trente-cinq mille hommes, comme nous l'avons dit encore, avaient été, dès le début de la campagne, entourés, morcelés, désarmés. L'avant-garde de la coalition avait donc disparu, laissant à Frédéric le cours de l'Elbe, sur lequel il pouvait opérer à sa guise, et les admirables positions stratégiques de Pyrna, de

Dresde et de Leipzig.

De son côté, la Suède venait de publier un manifeste dans lequel elle annonçait qu'en qualité de garante du traité de Westphalie, elle ne pouvait s'empêcher de faire entrer ses troupes dans les domaines du roi de Prusse et dans la division du duché de Poméranie, pour venger les constitutions de l'Empire violées et pour forcer ce prince à donner les satisfactions demandées.

En conséquence, grâce à deux millions de subsides envoyés au roi de Suède, celui-ci avait mis sur pied trente mille hommes destinés à opérer en Poméranie ; vieilles et excellentes troupes chez lesquelles les traditions de Gustave-Adolphe et de Charles XII étaient encore vivantes.

Ainsi, contre lui et ses quatre-vingt mille hommes, Frédéric voyait s'avancer cent quatre-vingt mille Français, divisés en trois armées : armée de Hanovre, marchant tout droit aux possessions anglaises sur le continent ; armée de Westphalie, menaçant la Prusse sur son flanc, et armée de Silésie, devant agir de concert avec les Autrichiens contre la Silésie et la Saxe.

Quatre-vingt mille Russes d'élite qui devaient l'attaquer au nord et en flanc ; cent quarante mille Autrichiens et trente mille Suédois ; c'est-à-dire quatre cent trente mille hommes.

Mais telle était d'avance la conviction de tout le monde, que Frédéric pouvait, avec son génie et son armée si bien pliée à la tactique héréditaire, non-seulement résister à ses ennemis, mais encore les vaincre, que Voltaire lui écrivait, en octobre 1757, cette lettre qui était celle d'un assez mauvais Français, c'est vrai, mais aussi celle d'un bon prophète :

« Sire, j'ai été reçu chez Votre Majesté avec des bontés sans nombre ; je vous ai appartenu, et mon cœur vous appartiendra toujours. Ma vieillesse m'a laissé toute ma vivacité pour ce qui vous regarde, en la diminuant pour tout le reste. Je suis peu au fait des affaires ; mais je vois seulement qu'avec la valeur de Charles XII et avec un esprit bien supérieur au sien, vous vous trouvez avoir

plus d'ennemis à combattre qu'il n'en eut quand il revint à Stralsund. Mais il y a une chose bien sûre, c'est que vous aurez plus de réputation que lui dans la postérité ; parce que vous aurez remporté autant de victoires sur des ennemis plus aguerris que les siens, et que vous avez fait à vos sujets tous les biens qu'il n'a pas faits, en ranimant les arts, en fondant des colonies, en embellissant les villes. Je mets à part d'autres talents aussi supérieurs que rares, qui auraient suffi à vous immortaliser. Vos plus grands ennemis ne peuvent vous ôter aucun de ces mérites ; votre gloire est donc hors d'atteinte. »

Il est vrai que Frédéric avait pour allié ce terrible duc de Cumberland, qui, après avoir perdu la bataille de Fontenoy, était allé, comme Anthée, reprendre des forces en touchant la terre natale. Là, nous l'avons vu briser comme verre la fortune de Stuart ; puis, le prétendant parti, il avait écrasé l'Écosse, et cela, d'une si dure façon, qu'il repassait sur le continent avec le surnom de *boucher*.

Son armée se composait de Hanovriens et de Hessois, quinze ou vingt mille hommes tout au plus.

Comme on le voit, ni Naples ni l'Espagne n'avaient rien à faire dans cette querelle toute maritime entre la France et l'Angleterre ; mais, à part ces deux puissances, la moitié du monde était en feu, puisqu'on se battait déjà sur le Saint-Laurent, dans le golfe du Mexique, à Madagascar, dans l'Inde et au Sénégal, et qu'on allait se battre sur l'Elbe, sur le Rhin et sur la Meuse.

Le 6 avril 1757, les hostilités commencent ; le prince de Soubise envoie un détachement de troupes autrichiennes s'emparer de Clèves.

Le 8, un autre s'empare de Wesel ; en huit jours, tout l'État de Clèves et de Gueldres, à l'exception de la ville de Gueldres, est occupé. Gueldres, bloquée, se rend quelques jours plus tard sans coup férir, et, le 23 août, les troupes prussiennes qui défendaient le duché, forcées de se retirer d'abord à Lipstadt, sont contraintes de l'abandonner encore, et vont joindre à Bielefeld les troupes hano-

vriennes et hessoises commandées par le duc de Cumberland.

Sur ces entrefaites, le maréchal d'Estrées arrive à Wesel et prend le commandement de l'armée.

Les premières opérations du maréchal se tournent vers le duc de Cumberland, campé à Bielefeld ; par ses marches et ses contre-marches, il l'inquiète de façon qu'il craint d'être enfermé, repasse le Weser pour défendre l'électorat de Hanovre, et est forcé d'accepter la bataille d'Hastembeck, qui le contraint d'abandonner aux Français la ville, l'électorat de Hanovre et les États de Brunswick.

Le 28 juillet, le maréchal d'Estrées prend la ville de Hameln, où il trouve soixante-trois pièces de canon, et où il est rejoint par l'armée de Westphalie, conduite par le duc de Richelieu, lequel, comme étant le plus vieux maréchal, prend le commandement des deux corps.

Le maréchal a trouvé l'armée du duc de Cumberland en pleine retraite. Il laisse reposer un instant ses troupes, puis se met à la poursuite du général anglais, le pousse dans le duché de Verden, entre à Verden le 28 août, mène les Hanovriens et les Hessois toujours fuyant devant lui, s'empare de Bremen, oblige l'ennemi à se retirer auprès de Stade, et l'accule à la mer.

Là, quand le duc de Richelieu peut tout noyer, prince anglais, troupes hanovriennes, soldats hessois, quand vingt-cinq mille hommes peuvent disparaître dans l'Océan, il signe, le 10 septembre, la convention de Closter-Seven, par laquelle, sous la garantie de Sa Majesté Danoise, le prince anglais s'engage à renvoyer ses troupes auxiliaires, à passer l'Elbe avec la partie de son armée qu'il ne pourra placer dans la ville de Stade et aux environs, à ne permettre à la garnison de cette ville de faire aucun acte d'hostilité, et à laisser enfin, jusqu'à la paix, les troupes françaises en possession de Bremen et de Verden.

Sur de pareils actes, l'histoire hésite à porter un jugement ; mais le peuple, qui n'hésite pas, lui, appelle le pavillon que fait bâtir M. de Richelieu au coin du boulevard et de la rue de Choiseul, et dans

lequel il dépense deux millions, le pavillon de Hanovre.

Mais, tel qu'il était enfin, et en supposant son exécution, ce traité nous rendait maîtres absolus de tous les États du roi d'Angleterre en Allemagne, ainsi que de ceux de ses alliés, et nous donnait la facilité de conduire de nouveaux secours à l'impératrice et à l'électeur de Saxe, nous ouvrant en même temps un chemin pour porter la guerre dans le duché de Magdebourg. Aussi, malgré la bataille de Prague, qu'il a gagnée le 6 mai sur les Autrichiens, commandés par le prince Charles de Lorraine et le maréchal Daun, le roi de Prusse comprend la situation précaire dans laquelle il se trouve, et il écrit au roi d'Angleterre :

« Sire, je viens d'apprendre qu'il est question d'un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre ; Votre Majesté aurait-elle assez peu de fermeté et de constance pour se laisser abattre par quelques revers de fortune ? Les affaires sont-elles si délabrées qu'on ne puisse les rétablir ?

» Que Votre Majesté fasse attention à la démarche qu'elle a l'intention de faire et à celle qu'elle m'a fait faire. Elle est cause des malheurs prêts à fondre sur moi. Je n'aurais jamais renoncé à l'alliance de la France sans les belles promesses que Votre Majesté m'a faites. Je ne me repens point du traité que j'ai fait avec Votre Majesté ; mais qu'elle ne m'abandonne point lâchement à la merci de mes ennemis, après avoir attiré toutes les forces de l'Europe contre moi. Je compte que Votre Majesté se ressouviendra de ses engagements réitérés encore le 26 du mois passé, et qu'elle n'entendra à aucun accommodement que je n'y sois compris. »

En effet, la position de Frédéric était grave. Après avoir gagné la bataille de Prague le 6 mai, il avait perdu, le 18 juin, celle de Chozemitz, qui l'avait forcé de lever, le 20, le siège de Prague. Aussitôt, le prince Charles de Lorraine, saisissant l'occasion, avait fait une sortie sur l'arrière-garde prussienne et lui avait tué deux mille hommes. Tout le long de sa route, Frédéric avait été en outre

harcelé par les hussards autrichiens, meute toujours prête à fondre sur l'ennemi qui recule. Enfin, le prince Charles et le maréchal Daun réunis l'avaient forcé, au bout de deux mois, d'évacuer la Bohême, tandis que l'armée russe, après avoir pris, le 5 juillet, la ville de Memel, entrait dans la Prusse ducale, que l'armée du prince de Soubise marchait sur la Saxe, et que les Suédois se préparaient à attaquer la Poméranie.

La défaite du duc de Cumberland était donc le dernier coup porté aux espérances de Frédéric ; aussi, en même temps qu'il écrit au roi d'Angleterre, écrit-il au duc de Richelieu :

« Je sens, monsieur le duc, qu'on ne vous a pas mis dans le poste où vous êtes pour négocier. Je suis cependant très-persuadé que le neveu du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités comme pour gagner des batailles. Je m'adresse à vous par un effet de l'estime que vous inspirez, même à ceux qui ne vous connaissent pas particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, monsieur, de faire la paix si on le veut bien. J'ignore quelles sont vos instructions ; mais, dans la supposition qu'assuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous envoie M. Delchelet, dans lequel vous pourrez prendre une confiance entière. Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque, malgré des obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguier la basse Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. Ce sera, sans contredit, le plus beau de vos lauriers. Travaillez-y, monsieur, avec cette activité qui vous fait faire des progrès si rapides, et soyez persuadé que personne ne vous en aura plus de reconnaissance, monsieur le duc, que votre fidèle ami,

» FRÉDÉRIC. »

M. le duc de Richelieu répondit courrier par courrier :

« Sire, quelque supériorité que Votre Majesté ait en tout genre,

il y aurait peut-être beaucoup à gagner pour moi de négocier plutôt que de combattre vis-à-vis d'un héros tel que vous. Je crois, d'ailleurs, que je servirais le roi mon maître d'une façon qu'il préférerait à des victoires, si je pouvais contribuer au bien d'une paix générale ; mais j'assure Votre Majesté que je n'ai ni instructions ni notions sur les moyens d'y parvenir. Je vais envoyer un courrier pour rendre compte des ouvertures que Votre Majesté veut bien me faire, et j'aurai l'honneur de lui rendre la réponse de l'affaire dont je suis convenu avec M. Delchelet.

» Je sens, comme je le dois, le prix des choses flatteuses que je reçois d'un prince qui a fait l'admiration de l'Europe et qui, j'ose le dire, a fait encore plus la mienne particulière ; je voudrais bien, au moins, pouvoir mériter ses bontés en le servant dans le grand ouvrage qu'il paraît désirer, et auquel il croit que je peux contribuer.

» Je voudrais surtout lui donner des preuves du profond respect avec lequel je suis, etc.

» RICHELIEU. »

Cependant, tout cela est loin de rassurer Frédéric. Le roi d'Angleterre ne lui répond pas, et la réponse de Richelieu est évasive. Avant que les instructions qu'attend M. de Richelieu lui arrivent de Versailles, le cercle qui étreint Frédéric se sera resserré au point de l'étouffer, peut-être. Aussi, comme Annibal à Zama, comme Caton à Utique, comme Brutus à Philippes, l'idée qui se dresse devant lui est -elle celle du suicide. Comme Hamlet, il disserte sur la mort et la vie, et, dans ce funèbre dialogue, c'est Voltaire qu'il prend pour son Horatio.

Voltaire lui répond :

« Sire, vous voulez mourir ! Je ne parle pas de l'horreur douloureuse que ce dessein m'inspire. Je vous conjure de soupçonner du moins que, du haut rang où vous êtes, vous ne pouvez guère voir quelle est l'opinion des hommes et quel est l'esprit du temps. Com-

me roi, on ne vous le dit pas ; comme philosophe et comme grand homme, vous ne voyez que les exemples des grands hommes de l'antiquité. Vous aimez la gloire, et vous la mettez aujourd'hui à mourir d'une manière que les autres hommes choisissent rarement et qu'aucun des souverains de l'Europe n'a jamais imaginée depuis la chute de l'empire romain. J'ajoute, car voici le temps de tout dire, que personne ne vous regardera comme le martyr de la liberté. Il faut se rendre justice, sire ; vous savez dans combien de cours on regarde votre entrée en Saxe comme une infraction du droit des gens. Que dira-t-on dans ces cours ? Que vous avez vengé sur vous-même cette invasion. Ce que je représente à Votre Majesté est la vérité même. Celui que j'ai appelé le Salomon du Nord en dit davantage dans le fond de son cœur. Un homme, qui n'est que roi, peut se croire très-infortuné quand il perd des États ; mais un philosophe peut se passer d'États. Encore, sans que je me mêle en aucune façon de politique, je ne puis croire qu'il ne vous restera point assez pour être toujours un souverain considérable. Serait-ce la peine d'être philosophe si vous ne savez pas vivre en homme privé, ou si, en demeurant souverain, vous ne savez pas supporter l'adversité ?

» Croyez-moi, sire, etc.

» VOLTAIRE. »

Voilà les bonnes raisons que donnait Voltaire ; mais ce qui déterminait surtout Frédéric à vivre, ce sont les mauvaises manœuvres que fit M. de Soubise.

Frédéric, nous l'avons dit, par les manœuvres des armées combinées, formait le point central d'un grand cercle qui allait toujours se rétrécissant comme dans ces battues de l'Inde où le roi des animaux se trouve de plus en plus resserré, et, dans un moment donné, n'a plus d'autre ressource que de chercher un passage à l'endroit le moins bien garni d'éléphants et de chasseurs. Frédéric regarde autour de lui, calcule que le point fermé par le prince de Soubise et les auxiliaires français sous ses ordres est le plus facile,

qu'il y a là des soldats de toutes les provinces de l'Allemagne, wurtembergeois, bavaois, badois ; que les soldats français se défient de leurs alliés, que les alliés détestent les Français, que le prince de Soubise et le prince de Saxe-Hildurghausen se jalourent l'un l'autre ; qu'il y a là soixante mille hommes, mais divers ; qu'il en a trente-cinq mille, mais unis et fermes. C'est à travers les Français, les Wurtembergeois, les Badois et les Bavaois que Frédéric fera sa trouée ; c'est sur le corps du prince de Soubise et du prince de Saxe-Hildurghausen qu'il passera ; la bataille qu'il livrera s'appellera la bataille de Rosbach, et, comme Malplaquet, Ramillies, Hochstett, comptera au nombre de nos grandes défaites.

La cour était en fête lorsqu'on reçut la nouvelle de la défaite de Rosbach ; la dauphine venait de mettre au monde M. le comte d'Artois.

Les deux derniers princes étaient nés sous de tristes auspices. Le duc de Berry, qui devait être Louis XVI, avait vu le jour au milieu des querelles du parlement et des émeutes populaires qui, quarante ans plus tard, devaient se changer en révolution.

Le comte d'Artois, qui devait être Charles X, était né la veille d'une défaite.

Le prince de Soubise s'était personnellement conduit en brave soldat, s'il avait fait les fautes d'un mauvais général. Resté le dernier sur le champ de bataille, il avait chargé trois fois l'épée au poing ; enfin, n'ayant plus autour de lui que deux régiments suisses formés en carré, il avait essayé, mais inutilement, de soutenir une retraite que la fuite des Allemands changera bientôt en déroute complète.

Son courage ne l'empêcha pas d'être chansonné à outrance ; voici deux épigrammes entre mille :

Soubise dit, la lanterne à la main :
« J'ai beau chercher, où diable est mon armée ?
Elle était là pourtant hier matin ;
S'est-elle donc en allée en fumée ?

Je l'ai perdue et suis un étourdi.
Mais attendons au grand jour, à midi.
Que vois-je ? ô ciel ! ah ! mon âme est ravie,
Prodige heureux, la voilà, la voilà !
Oh ! ventrebleu ! qu'est-ce donc que cela ?
Je me trompais, c'est l'armée ennemie. »

AUTRE

En vain vous vous flattez, obligeante marquise,
De mettre en beaux draps blancs le général Soubise,
Vous ne pourrez laver, à force de crédit,
La tache qu'à son front imprima la disgrâce ;
Et, quoi que votre faveur fasse,
En tout temps on dira ce qu'à présent on dit :
Que, si Pompadour le blanchit,
Le roi de Prusse le repasse.

À partir de ce moment, le roi de Prusse ne parle plus de paix à Richelieu, ni de suicide à Voltaire.

D'ailleurs, il lui est venu un aide inattendu. Le roi George ne lui a pas répondu, mais il a refusé de ratifier la convention de Closter-Seven, signée entre le duc de Richelieu et le duc de Cumberland, et, malgré l'article de la convention qui les annihile jusqu'à la paix, les Hanovriens ont repris les armes et sont rentrés en campagne ; ce qui remet aux mains du duc de Brunswick une magnifique armée.

C'est alors que Richelieu voit la faute qu'il a faite et qu'il écrit au prince allemand :

« Altesse,

» Quoique, depuis quelques jours, je me sois aperçu des mouvements des troupes hanovriennes et qu'elles se formaient en corps, je n'ai jamais pu imaginer que l'objet de ces mouvements fût de rompre la convention de neutralité signée les 8 et 10 septembre entre Son Altesse royale le duc de Cumberland et moi. Les avis répétés qui me sont arrivés de chaque quartier de la mauvaise

intention des Hanovriens m'ont enfin ouvert les yeux, et à présent on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de rompre la convention qui doit être sacrée et inviolable. Mais, si Votre Altesse royale commet quelque acte d'hostilité, je pousserai les choses à la dernière extrémité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par les lois de la guerre : je mettrai en cendres tous les palais, les maisons royales et les jardins ; je saccagerai les villes et les villages sans épargner les plus petites cabanes ; en un mot, ce pays éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je conseille à Votre Altesse royale d'y réfléchir, et à ne pas me forcer de prendre une vengeance si contraire à l'humanité de la nation française et à mon caractère personnel. »

Comme il nous est impossible de suivre dans tous les détails, et la guerre continentale, et la guerre maritime, nous allons donner les dates et les résultats des principaux combats livrés sur terre et sur mer, et qui forment les épisodes de cette lutte que termina le traité signé à Paris entre le roi de France, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre, le 10 février 1763, et qui fut suivi du traité signé entre l'impératrice et le roi de Prusse à Hubertsbourg en Saxe, le 15 février de la même année.

GUERRE CONTINENTALE ET GUERRE DE SEPT ANS

1757. Bataille de Lissa ou de Leshen, où Frédéric bat les confédérés, du double plus forts que lui, leur tue ou blesse trente mille hommes, et à la suite de laquelle il prend Breslau et dix-huit mille hommes de garnison que la ville renferme.

1758. Combat de Zorndorf, où Frédéric perd dix mille hommes, mais en blesse ou tue vingt-deux mille aux Russes.

1758. La bataille de Hochkirchen, où Daun, à son tour, bat Frédéric, lui tue dix mille hommes et lui prend cent canons.

1759. La bataille de Kunersdorff, où les Prussiens commencent par prendre cent canons et finissent par perdre toute leur artillerie. Chacun des adversaires y perdit vingt mille hommes et se vanta de

l'avoir gagnée.

1759. La bataille de Maxen, où Daun fait mettre bas les armes à dix-huit mille Prussiens.

1760. La bataille de Liegnitz, chef-d'œuvre de tactique et de stratégie militaires, où Frédéric, entouré par quatre armées qui vont l'attaquer à la fois, se jette sur l'une d'elles, la détruit et se dégage.

1760. La bataille de Torgau, la dernière où Frédéric commande en personne. Daun y perd vingt mille hommes.

1762. La bataille de Freyberg, gagnée par le prince Henri de Prusse, et qui termina la campagne de 1762.

GUERRE MARITIME

Le 11 mars 1756, M. Duchaffau, avec *l'Atalante* de 34 canons, s'empare du *Warwick*, vaisseau anglais de 64. Le commandant d'Aubigny reste spectateur du combat avec un vaisseau de 56 canons, ne voulant rien enlever à la gloire de M. Duchaffau.

Le 27 mars 1756, les Français prennent le fort de Bull, où les Anglais ont rassemblé des approvisionnements considérables.

Le 13 avril 1756, une escadre française, commandée par M. de Beaussier, part pour le Canada : elle y porte M. de Montcalm, qui va prendre le commandement des troupes.

Le 17 avril 1756, *l'Aquilon* de 40 canons et *la Fidèle* de 24 mettent hors de combat, à la hauteur de Rochefort, un vaisseau anglais de 56 et une frégate de 30.

Le 20 juin 1756, les indigènes se soulèvent contre les Anglais et les chassent du fort Guillaume à Colicotta et de tous les établissements qu'ils possèdent sur la côte du Bengale ; la perte de l'Angleterre est évaluée à cinquante millions.

Le 12 juillet 1756, prise du vaisseau français *l'Arc-en-ciel*, à la hauteur de Louisbourg, par une escadre anglaise.

Le 14 août 1756, M. de Montcalm s'empare des forts Oswego, Ontario et George ; la perte des Anglais est de seize cents prison-

niers, sept vaisseaux de guerre, deux de transport, cent cinquante pièces de canon, un parc immense de munitions de guerre et de vivres. Cet heureux résultat est dû surtout au courage de M. Rigaud de Vaudreuil, qui, en traversant à la nage le Chouagan avec ses Canadiens, a coupé la communication des forts George et Oswego. M. de Montcalm, dans toute cette expédition, ne perd que six hommes.

Deux jours après, M. de Villiers, frère de Jumonville, dont l'assassinat a ouvert la porte à cette sanglante guerre, tue aux Anglais quatre cents hommes et leur fait quatre-vingts prisonniers.

Le 19 janvier 1757, l'amiral Bing, qui a été envoyé pour secourir Minorque, et qui, ainsi que nous l'avons vu, échoue dans sa mission, est mis en jugement, condamné à mort et exécuté.

Le 11 février 1757, M. de Vaudreuil brûle les magasins anglais sur le lac du Saint-Sacrement et détruit quatre brigantins de dix canons, deux galères et trois cent cinquante bâtiments de transport.

Le 10 mai 1757, arrivée au Canada de M. Dubois de la Motte, avec cinq cents hommes de troupes ; il ravitaille Québec et Louisbourg.

Le 9 août 1757, M. de Montcalm prend le fort de William-Henri, qui avait deux mille cinq cents hommes de garnison.

Le 21 octobre 1757, M. de Kersaint défait à Saint-Domingue cinq vaisseaux et quarante corsaires anglais, et envoie en France une flotte marchande que ceux-ci voulaient prendre.

Le 11 février 1758, M. Duquesne, chef de l'escadre, tombe au milieu de la flotte anglaise, qui se compose de seize vaisseaux et de cinq frégates ; il est fait prisonnier.

Du 1^{er} mai au 4 juin 1758, M. de Lally, lieutenant général dans l'Inde, s'empare des forts de Gondelour, de Saint-David et de Devicotta.

Le 5 juillet 1758, M. de Montcalm, retranché avec six mille Français à Ticondéroga, défait vingt-huit milles Anglais, leur tue quatre mille hommes et le général Howe.

Le 1^{er} septembre 1758, descente des Anglais sur les côtes de Bretagne. M. d'Aiguillon les force à se rembarquer et leur prend sept cents hommes.

Le 16 janvier 1759, les Anglais attaquent la Martinique et sont repoussés.

Le 17 août 1759, combat naval de Lagos ; quatorze vaisseaux anglais contre sept vaisseaux français : *le Centaure*, *le Téméraire* et *la Modeste* sont pris ; *l'Océan* et *le Redoutable* sont brûlés.

Le 10 septembre, M. d'Aché défait l'escadre anglaise de l'amiral Pocock et ravitaille Pondichéry. Onze cents hommes du régiment de Lally battent dix-sept cents Anglais et quatre mille indigènes, prennent quatre pièces de canon et deux chariots d'artillerie.

Le 17 février 1760, le capitaine Thurot, corsaire français, fait une descente en Irlande, prend Carrick, qu'il met à contribution. Il est défait et tué au retour de l'expédition.

Le 17 septembre 1760, un an et deux jours après la mort de Montcalm, la ville de Montréal et tout le Canada se rendent aux Anglais.

Le 10 février 1761, les Anglais nous prennent Mahé sur la côte de Malabar ; puis, le 7 juin, Belle-Isle en mer.

Le 3 novembre 1762, les hostilités cessent, et les préliminaires de la paix sont signés à Fontainebleau, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.

Paix honteuse pour la France où elle cède et garantit à l'Angleterre l'Acadie, le Canada, l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles et côtes dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, quinze cents lieues d'un trait de plume !

En retour, l'Angleterre cède à la France les îles de Saint-Pierre et Miquelon. Le Mississippi servira de limite aux deux nations dans l'Amérique, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans.

En outre, le roi d'Angleterre rend au roi de France Belle-Isle, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante et la Désirade, dans l'état où ces îles étaient avant la conquête.

À son tour, la France cède à l'Angleterre l'île de Grenade et les Grenadines.

Les îles neutres, Saint-Vincent, la Dominique et Tobago resteront à l'Angleterre.

L'île de Sainte-Lucie et l'île de Gorée sont rendues à la France, qui cède et garantit à la Grande-Bretagne la rivière du Sénégal avec les forts et comptoirs de Louis, Podor et Galam.

Dans les Indes orientales, l'Angleterre restitue à la France tous les forts et comptoirs qu'elle y possédait en 1759. En échange, la France restitue les acquisitions faites depuis cette époque.

L'île de Minorque et le fort Saint-Philippe sont rendus à la Grande-Bretagne.

La France restitue tout le pays qui appartenait à l'électeur de Hanovre et aux autres princes de l'Empire.

L'Angleterre restitue à l'Espagne l'île de Cuba avec la place de la Havane.

Enfin, les Espagnols cèdent aux Anglais la Floride, le fort Saint-Augustin et la baie de Pensacola.

De ce traité datent la décadence de la France et l'accroissement de l'Angleterre. À partir du traité de Paris, celle-ci ne s'arrêtera plus dans son ambition, qu'elle poursuivra au milieu des troubles européens ; chaque guerre que soulèvera le cabinet de Saint-James lui coûtera un milliard ; mais il lui rapportera un port, une île, un continent ; non-seulement le monde connu lui appartient, mais le monde inconnu sera à elle, et, dans cent ans, vaste araignée de mer, elle aura accroché sa toile aux cinq parties du monde.

En Europe, elle possédera :

Héligoland ;

En Asie, la ville d'Aden, qui commande à la mer Rouge, comme Gibraltar à la Méditerranée ;

Dans la mer des Indes, Ceylan, la grande presque-île de l'Indoustan, le Népal, Lahore, le Sind, le Béloutchistan et le Caboul ;

Dans le golfe du Bengale, les îles Singapore, Sinaag et Sumatra,

cent cinquante mille lieues de territoire nourrissant cent cinquante millions d'hommes ;

Dans l'Océanie, la moitié de l'Australie, la terre de Van Diemen, la Nouvelle-Zélande, Norfol, Hawaï et le protectorat général de la Polynésie ;

En Afrique, Bathurst, les îles de Léon, Sierra-Leone, une portion de la côte de Guinée, Fernando-Po, les îles de l'Ascension et de Sainte-Hélène, la colonie du Cap, le port Natal, Maurice, Rodrigue, les Séchelles, Socotora ;

En Amérique, le Canada, le continent septentrional, depuis le banc de Terre-Neuve jusqu'à l'embouchure du fleuve Mackensie, presque toutes les Antilles, la Trinité, une partie de la Guyane, les Malouines, Balise et les Bermudes.

Aujourd'hui, elle a tout prévu et elle est prête à tout.

Peut-être, un jour, percera-t-on l'isthme de Panama :

Elle a Balise, sentinelle qui attend.

Peut-être ouvrira-t-on l'isthme de Suez :

Elle a Aden, factionnaire qui veille.

Le passage de la Méditerranée à la mer des Indes sera à elle.

Ce sera à elle le passage du Mexique au grand océan Boréal.

Alors elle aura dans une armoire de l'Amirauté la clef de l'Inde et la clef de l'Océanie, comme elle a déjà celle de la Méditerranée.

Ce n'est pas tout : par son titre de protectrice des îles Ioniennes, elle jette l'ancre à la sortie de l'Adriatique et à l'entrée de la mer Égée ; elle pose un pied sur la terre des anciens Épirotes et des modernes Albanais. Quand l'Irlande lui refusera ses paysans, l'Écosse ses montagnards, quand les marchés d'hommes que tiennent les princes allemands se fermeront pour elle, parce qu'il n'y aura plus de princes en Allemagne, elle recrutera parmi ces peuplades guerrières de la vieille Épire et de l'antique Péloponèse ; elle aura une escadre à Corfou qui, en quelques jours, pourra arriver aux Dardanelles ; elle aura une armée à Céphalonie qui sera, en une semaine, au sommet de l'Hémos ; de là, elle balancera en

Grâce l'influence de la Russie, et il lui suffira de quelques bateaux armés pour détruire le commerce de tout le littoral autrichien.

Ainsi l'alliance avec Marie-Thérèse, en nous jetant dans la guerre du Canada, avait non-seulement compromis le présent, mais encore engagé l'avenir.

On y avait dépensé en argent :

L'Autriche, trois cent millions ;

La France, sept cents ;

L'Angleterre, six cents ;

La Prusse, quatre cents ;

La Russie, trois cent cinquante ;

La Saxe, dix-huit ;

En tout, deux milliards six cents millions.

On avait perdu en soldats :

La France, deux cent cinquante mille hommes ;

La Prusse, deux cent mille ;

La Russie, cent vingt mille ;

L'Angleterre, soixante mille ;

Le corps germanique, trente mille.

La guerre de 1741, qui avait duré neuf ans et qui s'était élevée parce que Frédéric avait voulu prendre la Silésie à Marie-Thérèse, avait déjà coûté le double d'argent et fait périr le double d'hommes.

Ainsi l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Méditerranée, le Canada, l'Inde, l'Europe, l'Amérique, l'Asie, s'étaient entr'égorgés pendant seize ans parce qu'il y avait en Allemagne un homme nommé Frédéric qui voulait avoir la Silésie, et une femme nommée Marie-Thérèse qui ne voulait pas qu'il l'eût ; parce qu'il y avait en France un roi faible qui se laissait entraîner à leurs querelles ; enfin, parce qu'il y avait auprès de ce roi une dame de Pompadour qui, de concert avec une impératrice qui l'appelait sa cousine, avait promis un chapeau rouge à un abbé nommé de Bernis et une duché-pairie à un homme nommé le comte de Stainville.

Voyons, en effet, ce qui s'était passé en France pendant cette guerre qui vient d'égarer nos yeux sur les trois parties du monde.

XIX

M. DE BERNIS. – SA FORTUNE. – IL VEUT ABANDONNER L'ALLIANCE AUTRICHIENNE. – MADAME DE POMPADOUR MÉCONTENTE. – M. DE STAINVILLE-CHOISEUL. – SA CONDUITE VIS-À-VIS DU CARDINAL DE BERNIS. – RETRAITE DU CARDINAL. – FAVEUR DE M. DE CHOISEUL. – IL EST CRÉÉ DUC. – MOT DE FRÉDÉRIC. – M. DE BERNIS EXILÉ. – CONDUITE DE M. DE CHOISEUL. – MADAME DE POMPADOUR ET LA REINE. – LA MARQUISE FAIT SES PÂQUES. – SCISSION ENTRE LES JÉSUITES. – LE DAUPHIN. – SON EXIL À MEUDON. – LE PARLEMENT. – PRATIQUES RELIGIEUSES DU DAUPHIN. – LA FAMILLE DES CHOISEUL. – AVÈNEMENT DE PIERRE III. – CATHERINE II. – PUISSANCE RUSSE.

L'abbé de Bernis, qui avait, du boudoir de madame de Pompadour, négocié et conclu avec le ministère autrichien le traité du 1^{er} mai 1756, avait été nommé ambassadeur à Vienne, le 11 janvier suivant, pour le cimenter ; puis, toute chose accomplie, il était revenu à Paris, avait été admis au conseil, le 2 janvier 1757, et déclaré ministre des affaires étrangères au mois de juin. Le traité de 1756 avait été la source de cette faveur : un chapeau de cardinal devait en être la récompense, et ce n'était pas chose difficile à obtenir, pour deux puissances catholiques comme la France et l'Autriche, qu'une simple nomination au cardinalat.

En outre, l'abbé de Bernis, quoique ennemi des jésuites et tant soit peu philosophe, n'avait pas été étranger à l'exaltation du Vénitien Bezzonico qui, en arrivant au pontificat, s'imposa le nom de Clément XIII.

Après avoir été nommé ministre des affaires étrangères, en juin 1757, il avait été nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 2 février 1758 ; et, vers la fin de la même année, il avait enfin reçu le chapeau de cardinal.

Pour soutenir toutes ces nouvelles dignités et le titre de comte qu'y avait ajouté le roi, il avait fallu créer une fortune au nouveau

cardinal. En conséquence, le roi lui avait donné une pension sur sa cassette, un appartement au Louvre et une place au chapitre noble de Lyon ; il y ajouta l'abbaye de Saint-Arnoult en 1755, l'abbaye de Saint-Médard de Soissons en 1756, le prieuré de la Charité en 1757, et enfin l'abbaye des Trois-Fontaines en 1758.

Mais aussi, une fois comte, une fois ministre, une fois cardinal, une fois riche, l'abbé commença à s'apercevoir que cette alliance avec l'Autriche était une chose fatale, et que cette guerre de Sept Ans, qui en avait été la suite, était ruineuse, non-seulement pour la France, mais encore pour sa popularité. Il tenta donc de négocier la paix, dût-on, pour arriver là, abandonner l'alliance autrichienne.

Ce n'était point là l'affaire de madame de Pompadour ; aussi, du moment qu'elle ne vit plus dans le cardinal son premier commis, elle vit en lui un homme qu'il fallait renverser.

Or, notre ambassadeur à Vienne était M. de Stainville-Choiseul, fils de M. de Stainville, envoyé du grand-duc de Toscane. Il avait servi dans l'armée de M. de Noailles, où il remplissait la fonction d'aide-major général de l'infanterie. C'était un homme d'une figure peu agréable, mais spirituelle, d'une ambition démesurée et d'un caractère audacieux pour soutenir son ambition. Il affectait peu de rigidité pour ces principes que la politique et la diplomatie rangent au nombre des vertus vulgaires, et paraissait plus jaloux d'inspirer la crainte que l'estime.

L'abbé de Bernis s'adressa à lui pour arriver au but pacifique qu'il venait de substituer à sa politique première.

M. de Choiseul n'hésita pas entre le cardinal de Bernis et madame de Pompadour, avec laquelle il était en correspondance directe. Il communiqua les dépêches du cardinal de Bernis à Marie-Thérèse, lui représentant le ministre des affaires étrangères comme un homme dangereux et découragé, comme un homme par conséquent qu'il fallait chasser de sa place. Marie-Thérèse, trouvant un si bon Autrichien dans M. de Choiseul, n'hésita point à lui promettre le ministère du cardinal de Bernis, dont le renvoi était résolu

à Vienne, avant même que Louis XV se doutât que le crédit de son ministre était ébranlé.

Le cardinal de Bernis vit bientôt ce qui se tramait contre lui. C'était un homme de beaucoup d'esprit, lequel comprit qu'il ne pouvait tenir contre madame de Pompadour, Marie-Thérèse et M. de Sainville-Choiseul ; il offrit, en conséquence, sa démission en faveur de ce dernier. La démission fut acceptée, M. de Choiseul rappelé de Vienne et fait duc, comme l'abbé de Bernis avait été fait cardinal.

C'est pourquoi Frédéric disait :

— On a fait l'abbé de Bernis cardinal pour avoir commis une faute, et on lui a ôté son ministère pour avoir voulu la réparer.

Mais ce n'était point assez, car le cardinal était resté au conseil et continuait d'y appuyer la paix comme le seul remède capable de tirer la France de la situation où elle se trouvait ; aussi Marie-Thérèse continuait-elle de réclamer contre lui. Le duc de Choiseul et madame de Pompadour préparèrent une lettre d'exil, qu'ils mirent sous les yeux du roi et que le roi signa.

En se délivrant de Bernis, M. de Choiseul, déjà ministre ou à peu près, devenait pair ; il payait ses dettes, s'enrichissait, avançait sa famille et assurait à madame de Pompadour cette principauté de Neufchâtel, vers laquelle elle n'avait pas cessé de tourner ses yeux et dans laquelle seulement elle voyait une retraite assurée contre l'inimitié du dauphin, en cas de mort du roi.

La pauvre femme, âgée de trente-huit à trente-neuf ans, ne se doutait pas que c'était elle qui le précéderait dans la tombe. Au XVIII^e siècle, les maîtresses des rois mouraient jeunes.

M. le cardinal de Bernis renvoyé, M. de Choiseul, Lorrain d'origine et surtout de caractère, fils d'un père qui avait été ambassadeur de l'Empereur, et qui, en cette qualité, était pensionné par l'Autriche, M. de Choiseul demeura complètement Autrichien à la cour de France.

Arrivé au pouvoir, M. de Choiseul comprit qu'il lui fallait, com-

me il venait d'opter entre madame de Pompadour et le dauphin, opter entre les jésuites et le parlement.

Entre la favorite et le dauphin, M. de Choiseul avait opté pour la favorite.

Afin d'être conséquent, il lui fallait opter pour le parlement contre les jésuites.

Expliquer cette nécessité où il se trouvait, et comment madame de Pompadour fut amenée à regarder cet ordre comme son ennemi, et par conséquent à lui faire la guerre, ce sera encore un exemple des petites causes amenant les grands effets.

En 1745, madame de Pompadour avait été présentée ; devenue marquise, elle voulut, en 1746, être dame du palais de la reine.

Il était difficile, on le comprend, que la reine accueillît cette présentation ; cependant elle était si bonne, si parfaitement dévouée aux caprices de son royal époux, que la duchesse de Luynes voulut bien se charger de mettre la demande de madame de Pompadour aux pieds de la reine.

La reine répondit que les places de dames du palais étaient toutes occupées ou promises.

— Eh bien, insista madame de Pompadour, faites savoir à Sa Majesté que je me croirais très-honorée d'être surnuméraire.

Madame de Luynes alla présenter cette nouvelle requête à la reine ; puis elle revint près de la favorite.

— Eh bien ? demanda encore celle-ci.

— Eh bien, répondit madame de Luynes, Sa Majesté désire conserver dans sa maison la règle établie.

— Quelle est cette règle ? demanda madame de Pompadour.

— C'est que les dames fréquentent les sacrements, et que toutes au moins fassent leurs pâques, règle observée aussi dans la maison de madame la dauphine.

— Mais, dit madame de Pompadour, je fais mes pâques, moi.

— La reine le croit, répondit madame de Luynes ; mais, comme le public n'en est pas persuadé, il serait nécessaire que le public

crût comme la reine ; alors la reine donnerait volontiers son consentement.

Henri IV avait dit :

— Paris vaut bien une messe.

Madame de Pompadour dit :

— La place de dame du palais vaut bien la confession et la communion.

Seulement, madame de Pompadour commit une grande faute. Tout édifiée qu'elle avait dû être par l'affaire du père Pérusseau et de madame de Châteauroux, elle s'adressa aux jésuites pour en obtenir la confession et la communion.

C'était une grande affaire pour l'ordre de confesser madame de Pompadour ; aussi y eut-il scission chez les bons pères, qui se divisèrent en deux partis.

Un parti tolérant, qui voulait que l'on confessât et que l'on fît communier madame de Pompadour, purement et simplement, sans conditions.

Mais l'autre parti, celui des vrais jésuites, qui n'aimait pas madame de Pompadour, qui n'aimait pas ses principes, qui n'aimait pas ses philosophes, qui n'aimait pas l'abbé de Bernis, résolut de lui refuser toute absolution tant qu'elle resterait à la cour et près du roi.

Les jésuites, adoptant le second parti, refusèrent en conséquence l'absolution et la communion à madame de Pompadour.

De là, haine de la favorite contre l'ordre, qui, voyant en 1755 sa puissance parfaitement consolidée, décida dès ce moment, avec l'abbé de Bernis, l'expulsion de l'ordre.

Presque aussitôt cette résolution prise, les jésuites, qui avaient des espions partout, en furent avertis ; un copiste, de qui on ne se méfiait pas, rendait compte au recteur de la maison Saint-Antoine de Paris de tout ce qu'il apprenait à ce sujet.

En attendant, confessée ou non confessée, la reine avait été obligée de céder, et, sur l'ordre de Louis XV, madame de Pompadour

avait été présentée, le 8 février 1756, en qualité de dame surnuméraire.

Une des conditions de cette présentation était d'être embrassée par le dauphin. Le dauphin, forcé par son père, embrassa la favorite ; mais, en se retournant après l'avoir embrassée, il lui tira la langue.

Une bonne âme qui avait surpris dans une glace l'action du dauphin vint la rapporter à madame de Pompadour, qui, à l'instant même, alla se plaindre au roi de cette avanie, lui persuadant qu'en manquant de respect à sa maîtresse, le dauphin lui en avait manqué à lui-même.

Séance tenante, le roi ordonna au dauphin de se rendre à Meudon et d'y rester. La reine et les ministres tentèrent alors d'apaiser le roi, mais il fut inflexible.

La nouvelle de cet exil et le motif qui l'avait causé parvinrent au parlement : le parlement, irrité, ne demandait qu'une occasion pour faire entendre un de ces sourds grognements qui éveillèrent toujours le peuple, si bien endormi qu'il fût. M. de Maupeou vint trouver le roi et lui fit des représentations sur l'exil d'un prince qui appartenait moins au roi qu'à l'État dont il devait être un jour souverain. Le roi consentit au retour de son fils, mais à la condition qu'il désavouerait d'avoir tiré la langue à madame de Pompadour. Le dauphin désavoua avoir tiré la langue, rentra en cour, mais n'en fut que l'ennemi plus acharné de la favorite.

Voilà pourquoi M. de Choiseul, en se déclarant pour la favorite, se déclarait contre le dauphin, et, en prenant le parti du parlement, déclarait la guerre aux jésuites.

Quant à la sympathie du dauphin à l'ordre, il n'y avait pas de doute à en faire.

Le roi avait été prévenu que, non-seulement le dauphin remplissait avec une grande exactitude ses devoirs de chrétien – et comme, au fond du cœur, Louis XV avait de la religion, il trouvait bon que le prince agît ainsi –, mais il lui avait été dit encore que, chaque

jour, son fils disait *Matines* et *Laudes* comme un curé de village, et il lui avait fait des reproches de cet excès de dévotion.

Le dauphin avait respectueusement reçu les reproches de son père, mais il avait continué comme auparavant à dire *Laudes* et *Matines*.

Un jour, on rapporta au roi que le dauphin faisait bien autre chose que de dire l'office, et qu'il passait une partie de la nuit prosterné devant un crucifix, en habit de jésuite.

Pour le coup, le roi rejeta cette anecdote comme apocryphe ; mais, un soir qu'il rentrait chez lui, vers trois heures du matin, un familier de madame de Pompadour lui offrit de le convaincre, s'il le voulait, du genre d'occupation nocturne du dauphin.

Le roi accepta, car il doutait encore ; et on le conduisit jusqu'à l'appartement du dauphin, dont la porte avait été ouverte à l'effet de donner passage au roi, lequel, parvenu jusqu'au salon, aperçut, dans la chambre de son fils, un homme à genoux devant un crucifix, immobile et en habit de jésuite.

Cet homme tournait le dos, et le roi ne put voir sa figure ; mais quel autre que le dauphin pouvait être, à trois heures du matin, dans la chambre du dauphin ?

Le roi n'hésita donc pas à croire le prince *coupable* de cet excès de dévotion.

Et, en effet, ce devait être un crime aux yeux d'un roi sortant à trois heures du matin de quelque orgie, la langue avinée et les jambes tremblantes de débauche, que de voir son fils, jeune prince de vingt-cinq ans, priant et faisant pénitence, non pas pour ses fautes, à lui à qui on ne pouvait reprocher que de vivre trop saintement, mais pour les fautes de son père.

En outre, nous l'avons dit, le dauphin s'était prononcé contre l'alliance autrichienne, ce qui était une nouvelle raison à M. de Choiseul de se déclarer contre lui.

Cependant M. de Choiseul comprit que, dans cette lutte qu'il allait avoir à soutenir contre le premier prince de la maison royale,

contre l'héritier de la couronne, ce n'était point assez d'avoir le roi, Marie-Thérèse, madame de Pompadour et le parlement, qu'il lui fallait encore toute sa famille en place, tous ses parents au pouvoir, afin que la moindre atteinte à son autorité lui fût dénoncée comme est dénoncé à l'araignée le moindre souffle qui fait trembler sa toile.

Il commença à faire entrer dans ses vues et mettre au courant de ses plans les plus secrets sa sœur, femme d'esprit et caractère d'intrigue.

Béatrix, comtesse de Choiseul-Stainville, était chanoinesse comme madame de Tencin, et l'on assurait qu'elle avait encore avec madame de Tencin cette ressemblance d'aimer son frère d'un amour trop vif pour n'être que fraternel ; au reste, de pareilles accusations sont fréquentes dans l'époque que nous essayons de peindre, et il faut ne leur accorder que le degré de confiance qu'on accorde aux mauvais propos de cour.

La comtesse de Choiseul-Stainville fut appelée à Paris, où l'on essaya d'abord, mais sans y réussir, de la marier au prince de Baufremont, qui éluda l'alliance ; peu après ce mariage manqué, elle épousa le duc de Grammont, lequel consentit à cette union sur la promesse que lui fit M. de Choiseul de lever l'interdit de ses biens.

Dès lors, madame la duchesse de Grammont eut une cour assez considérable pour faire froncer le sourcil à madame de Pompadour.

Le duc de Choiseul ministre, la comtesse de Choiseul duchesse de Grammont, on vit tous les Choiseul de la terre arriver à la cour. Alors il suffit de s'appeler Choiseul et d'appartenir à une branche mâle pour avoir des places.

D'abord, le duc de Choiseul, créé pair le 10 décembre 1758, se fit remplacer dans son ambassade à Vienne par le comte de Choiseul.

En 1759, Léopold-Charles de Choiseul-Stainville est fait arche-

vêque d'Alby, en attendant l'archevêché de Cambrai qui lui était promis.

En 1760, le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne, est créé chevalier des ordres du roi, et une dame de Choiseul, chanoinesse de Remiremont et abbesse de Saint-Pierre de Metz.

Une fois chevalier des ordres du roi, le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne et lieutenant général de l'Autriche, quitte son ambassade et entre comme lieutenant général dans l'armée française.

Quelque temps après, le duc de Choiseul se donne à lui-même le gouvernement de la Touraine, la charge de surintendant général des postes, et réunit le ministère des affaires étrangères à celui de la guerre.

Il profita de la circonstance pour faire M. de Choiseul-Beaupré maréchal de camp ; M. de Choiseul de la Beaume – qui était sous-lieutenant dans les gens d'armes écossais –, colonel du régiment d'Aubigné-dragons ; et le comte de Stainville, inspecteur général de l'infanterie.

Après avoir opéré dans l'Église, dans la diplomatie et dans l'armée, M. de Choiseul opère dans les ministères.

Le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne, chevalier des ordres du roi, lieutenant général dans l'armée, est nommé ministre plénipotentiaire au congrès d'Augsbourg au mois de mai 1761 ; il est nommé ministre des affaires étrangères le 13 octobre suivant ; s'empare de la marine le 14, devient pair de France, prend le titre de duc de Praslin, reçoit la charge de lieutenant général de Bretagne, tandis que sa femme obtient le tabouret chez la reine.

Madame de Choiseul-Beaupré devient abbesse de Glossinde ;

M. Clésia, duc de Choiseul, est fait cardinal ;

M. de Choiseul-Beaupré, brigadier d'infanterie ;

M. de Choiseul de la Baume, maréchal de camp ;

Enfin, le baron de Choiseul, ambassadeur près le roi de Sardaigne.

Tous les Choiseul, hommes et femmes, que nous venons de nommer, officiers, ambassadeurs, ministres, cardinaux, gouverneurs de province, brigadiers, lieutenants généraux, maréchaux de camp, formaient ce qu'on appelle la dynastie des Choiseul ; dynastie obéissant au duc de Choiseul, son chef, sur un geste, sur un signe, sur un mot.

Un seul Choiseul fit de l'opposition : c'était un Choiseul qu'on appelait Choiseul-Romanet, parce qu'il avait épousé la fille de Romanet, président au grand conseil ; il avait été menin du dauphin, et sa femme passait pour avoir été un instant la maîtresse du roi.

Il fut mis à la Bastille.

M. de Choiseul, qui n'avait pas quatre mille livres de rente bien nettes quand il avait été nommé ministre, avait épousé, le 14 décembre 1750, mademoiselle Crozat, petite-fille du fameux millionnaire de ce nom, qui avait été taxé, en 1716, au quatrième rôle sous le numéro 221, à six cent mille livres, et dont le père avait acheté le titre de marquis du Châtel et de Caraman : ce fut un ange pendant la vie de son mari, ce fut une sainte après sa mort.

M. de Choiseul soutenait donc Marie-Thérèse de tout son pouvoir, lorsqu'un événement inattendu vint contraindre celle-ci à faire la paix.

L'impératrice Élisabeth mourut et laissa le trône à Pierre III.

Pierre III était l'ami personnel de Frédéric.

À peine sur le trône de Russie, Pierre III se retira de la coalition et ordonna à ses troupes de se joindre à celles de Frédéric ; il n'y avait pas moyen de tenir contre ce revirement.

De là le traité de Paris, si désastreux pour nous, et dans lequel Frédéric ne perdit pas un pouce de terrain.

Il est vrai que Pierre III ne resta pas longtemps sur le trône ; la même année où il l'avait faite impératrice, Catherine II le fit prisonnier.

Sept jours après, Pierre III mourut dans sa prison, et Voltaire,

qui avait appelé Frédéric II le Salomon du Nord, eut une amie de plus parmi les têtes couronnées.

Catherine y gagna le nom de Sémiramis du Nord, que la postérité changea en celui de Messaline.

C'est du règne de Catherine II que date réellement l'accroissement de la Russie. Nous ne pouvons résister, puisque nous en sommes là, à mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau de l'accroissement continental de cette puissance, comme nous y avons mis le tableau de l'accroissement colonial de l'Angleterre.

La Russie, il y a cent ans, s'étendait de Kiev à l'île Saint-Laurent, et des grands monts Altaï au golfe de l'Yénisséï, et peut-être avait-on le droit de croire que c'était pour lui marquer une limite que Bering avait découvert le détroit auquel, en mourant, il laissa son nom.

La Russie ne s'est point arrêtée là.

Elle a rompu cette vieille limite de Kiev.

Le serpent scandinave, qui enveloppe de ses replis la septième partie du globe, a déroulé les anneaux de sa gueule entr'ouverte pour dévorer la Prusse : d'une de ses mâchoires, il touche aujourd'hui à l'occident la Vistule, et de l'autre le golfe de Bothnie ; à l'orient, il a franchi, en s'allongeant, le détroit de Bering, et ne s'est arrêté qu'en rencontrant l'Angleterre au pied du mont Saint-Élie et des monts Bucklands ; comme une arête derrière son dos, il porte aujourd'hui une plage dentelée qui, dernière limite du monde, se découpe sur l'océan Glacial depuis le fleuve Pianina jusqu'aux îles des Ours, et depuis le lac Praniskoé jusqu'au cap Sassé.

Ainsi, depuis cent ans, la Russie a gagné :

Sur la Suède :

La Finlande, Abo, l'Esthonie, la Livonie, Riga, Revel et une partie de la Laponie.

Sur l'Allemagne :

La Courlande et la Samogitie.

Sur la Pologne :

La Lithuanie la Volhynie, une partie de la Gallicie, Mohilev, Vitepsk, Polotsk, Minsk, Bialystok, Kaminiec, Tarnopol, Vilna, Grodno, Varsovie.

Sur la Turquie :

Une partie de la petite Tartarie, la Crimée, la Bessarabie, le littoral de la mer Noire, le protectorat de la Serbie, de la Moldavie et de la Valachie.

Sur la Perse :

La Géorgie, Tiflis, Ériwan, une partie de la Circassie.

Sur l'Amérique :

Les îles Aléoutiennes et la partie nord-ouest du continent septentrional de l'archipel de Saint-Lazare.

Sa plus grande longueur est de trois mille huit cents lieues.

Sa plus grande largeur est de quatorze cents.

Elle compte soixante et dix millions d'habitants.

De l'autre côté de la mer Noire, elle regarde la Turquie, qu'elle s'apprête à envahir.

Puis, si un jour elle s'adjoit la Suède, elle ferme le détroit du Sund à l'occident, le détroit des Dardanelles à l'orient, et nul ne pénétrera plus qu'à son plaisir dans la mer Noire et dans la Baltique, les deux grands miroirs qui réfléchissent déjà, l'un Saint-Pétersbourg et l'autre Odessa.

Comparez, en face de ces deux puissances gigantesques, ce que les hommes, bien plus encore que les événements, ont fait de la France.

XX

AFFAIRE DE L'EXPULSION DES JÉSUITES. – CRAINTES DE MADAME DE POMPADOUR ET DE M. DE CHOISEUL. – LES PHILOSOPHES. – LE PARLEMENT. – LE PEUPLE CONTRE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. – CRAINTES DE LOUIS XV. – TRAVAUX DES PHILOSOPHES ET DES COMPILATEURS. – MM. BOUCHER, PINOT ET LEPAGE COMMENCENT L'ATTAQUE. – REPRISE DU PROCÈS DU COMMERCE DANS L'INDE. – EXAMEN DE LA CONSTITUTION DE L'ORDRE. – LIVRES BRÛLÉS PAR LA MAIN DU BOURREAU. – HÉSITATIONS DE LOUIS XV. – IL ÉCRIT AU GÉNÉRAL. – RÉPONSE DE CELUI-CI. – ARRÊTS DES PARLEMENTS DE PROVINCE. – BANNISSEMENT DES JÉSUITES. – DISSOLUTION. – MOT DE VOLTAIRE. – SON JUGEMENT SUR *LE CONTRAT SOCIAL*. – PUBLICATIONS LITTÉRAIRES. – MORTS. – LES PRINCES. – MADAME DE POMPADOUR.

Les Choiseul placés, le traité de Paris signé, Marie-Thérèse satisfaite ou à peu près, on eut le loisir de s'occuper de cette grande affaire qui depuis longtemps préoccupait madame de Pompadour, M. de Choiseul et les philosophes.

Nous voulons parler de l'expulsion des jésuites.

En laissant vivre le dauphin et en laissant les jésuites dominer, madame de Pompadour et le duc de Choiseul se voyaient perdus à la mort du roi, âgé alors de cinquante-trois ans.

En anéantissant au contraire leur compagnie, non-seulement ils se popularisaient, mais encore ils ôtaient au roi futur, fils ou petit-fils de Louis XV, un des moyens de leur nuire.

Les philosophes étaient les ennemis déclarés des jésuites. Voltaire, quoique élevé par un jésuite, d'Alembert, Diderot et cet autre philosophe couronné qui aida à les chasser des États des autres rois, mais qui ne les chassa point de ses États, Frédéric, les poursuivaient depuis longtemps.

Les parlements ne leur en voulaient pas moins que les philosophes. La compagnie de Jésus, grâce à ses influences, était toujours

parvenue à se soustraire à l'influence parlementaire en obtenant des rois, qu'ils dirigeaient, que leurs affaires fussent portées au grand conseil, corps judiciaire, instrument ministériel, mais non véritable magistrature. De là la haine.

De son côté, le peuple, qui attribuait aux religieux l'assassinat de Henri IV, l'assassinat de Louis XV et le refus de sépulture qui scandalisait Paris depuis dix ans, n'était pas disposé le moins du monde à soutenir les jésuites.

Les deux grandes oppositions à ce projet de destruction pouvaient venir, l'une du roi Louis XV, l'autre de la cour de Rome, entièrement gouvernée par les jésuites sous Clément XIII.

Quant à Louis XV, il n'y avait rien de bien arrêté en lui ni pour ni contre la compagnie de Jésus ; il en avait peur instinctivement, voilà tout.

On commença par lui rappeler comment les jésuites s'étaient conduits envers lui lors de sa maladie de Metz. Louis XV, à cette époque, avait été faible jusqu'à la lâcheté et ne leur avait jamais pardonné cette lâcheté.

Depuis, leur influence sur le dauphin, influence qui éloignait le jeune prince de lui et qui le poussait au mépris incessant de la favorite, avait encore augmenté ce sentiment d'antipathie qu'il ressentait au fond du cœur.

L'attentat de 1757, dont le parlement avait accusé les jésuites, sans plus de fondement peut-être que les jésuites n'en avaient accusé le parlement, avait achevé de jeter, à l'endroit de la compagnie de Jésus, du trouble dans l'esprit du roi.

On sentait donc qu'il n'y avait qu'un dernier coup à frapper, non pas pour se faire un allié du roi, mais tout au moins pour que le roi restât neutre.

On encouragea alors les philosophes à attaquer les jésuites, tandis que des compilateurs recueillaient tout ce qu'avaient pu mettre au jour de théories tyrannicides les écrivains et les prédicateurs de l'ordre.

Le tableau de toutes ces théories, mis sous les yeux de Louis XV, l'épouvanta ; et, ne voulant, n'osant peut-être pas prendre parti dans cette grande lutte, il laissa agir madame de Pompadour et M. de Choiseul.

Boucher, fameux janséniste du temps, Pinot, avocat, et Lepage, bailli du Temple, familier de M. le prince de Conti, ennemi déclaré de la société, publièrent, les uns des pamphlets, les autres des faits sérieux, dans le but de préparer la France à cette grande catastrophe.

Enfin, Bertin et Berrier furent les agents de madame de Pompadour près du parlement de Paris et des parlements de province.

Les choses ainsi préparées, on se tint sur le qui-vive, décidé qu'on était à saisir la première occasion qui se présenterait d'attaquer l'ordre ouvertement.

Depuis longtemps, on savait que les jésuites faisaient dans l'Inde un commerce scandaleux ; mais le crédit de la société était si grand, qu'il étouffait réclamations et plaintes. Le père Lavalette et le père Sacy, jésuites, avaient été jugés banqueroutiers de trois millions, le 19 novembre 1759 ; mais le procès s'était arrêté là.

M. le duc de Choiseul reprit ce procès ; et, par arrêt du 8 mai 1761, il rendit les maisons établies en France et le général des jésuites solidaires des pères Lavalette et Sacy.

Les créanciers jetèrent une grande clameur, et l'on put voir alors ce que la compagnie de Jésus avait d'ennemis en France.

Après avoir attaqué les jésuites dans leur commerce, le ministère les attaqua dans leur constitution.

L'ordre avait été fondé par Ignace de Loyola, noble espagnol, né en 1491, et qui, atteint d'une maladie grave, avait fait vœu, en 1534, si Dieu lui rendait la santé, de renoncer à tous les biens de la terre et de travailler à la conversion des infidèles. Dieu l'exauça. Il revint à la vie, jeta à Paris les fondements de son ordre, se rendit à Rome, le fit approuver en 1540 par le pape Paul III, et en fut élu général en 1541.

La société se répandit rapidement, non-seulement en Italie, non-seulement en France, mais encore par toute l'Europe, mais dans l'Inde, mais dans l'Asie, mais dans le monde entier. Établis en France en 1551, sous le roi Henri II, l'éducation de la jeunesse leur avait été confiée. Bannis de France en 1596, ils y avaient été rappelés, en 1603, par le roi Henri IV ; depuis ce temps, ils y avaient acquis l'influence dont nous les avons vus jouir sous Louis XIV, la Régence et Louis XV.

Cet ordre donné par le ministère d'examiner la constitution de l'ordre épouvanta fort les jésuites. Rédigée par des chefs qui avaient eu besoin des papes et des rois pour l'établissement et la dotation de leur compagnie, il était évident que l'arbitraire avait beaucoup fait dans cette constitution.

Cette constitution, discutée et mise au jour au moment de la plus grande efflorescence des idées philosophiques, ne pouvait donc qu'être fatale à l'ordre ; aussi le dauphin, l'archevêque de Paris, M. de la Vauguyon, tout ce qui protégeait et soutenait les jésuites en France, supplièrent-ils le roi de ne point faire cet examen public et de s'en réserver la connaissance. Louis XV, ébranlé, attribua à son conseil la connaissance des règles des jésuites. Mais le parlement, qui voyait lui échapper l'enquête, le parlement, soutenu par M. de Choiseul, déclara abusifs les bulles, brefs et constitutions papales ; et, ne pouvant examiner la constitution des jésuites, il examina leurs ouvrages.

Ce fut une nouvelle compilation de maximes régicides telles, que le parlement put faire brûler par la main du bourreau une collection de livres émanés du cœur même de l'ordre.

Dès lors, Louis XV ne vit plus dans les jésuites que des fauteurs d'assassinat et même des assassins.

Quant au fond de l'affaire, le parlement reconnut que les jésuites n'étaient que tolérés en France, et que pas un seul acte légal n'y sanctionnait leur établissement, les cours souveraines n'ayant jamais voulu enregistrer leurs titres, et les rois ayant été presque

toujours obligés de composer pour eux un tribunal exprès.

Enfin, Louis XV avait récemment évoqué leur affaire à son conseil ; mais le parlement, voyant que la cause lui échappait, prononça, après une séance de quinze heures, un appel comme d'abus. L'abbé Terray était d'avis d'adopter ce renvoi de la constitution au conseil. L'abbé de Chauvelin, au contraire, haineux et méchant comme un bossu, fut d'avis d'anéantir ce renvoi. Lavardy soutint l'abbé de Chauvelin, qui avait fait les deux rapports sur la constitution.

Treize magistrats seulement eurent le courage de se prononcer en faveur de la société.

Ce furent Terray, Maynon, Tudor, Laguillaumie, Lezonet, Sahuget, Farjon, Barillon et les présidents Maupeou, d'Ormesson, d'Aligre, Sarron et Molé.

Cependant le roi sentait instinctivement que détruire l'ordre des jésuites, poursuivi par les parlementaires, les philosophes et les courtisanes, et soutenu au contraire par le dauphin, c'était porter un coup terrible à la religion, et par suite à la monarchie. Il lui eût été impossible de se rendre compte de ce sentiment qui mettait la résistance au fond de son cœur comme un pressentiment de son propre danger ; mais enfin, ce sentiment, il l'éprouva.

Comme les esprits faibles, il s'arrêta à un terme moyen et fit écrire à Rome pour demander au général s'il consentirait à quelques modifications de l'ordre ; mais celui-ci répondit avec la résignation et la fermeté des anciens martyrs : *Sint ut sunt, aut non sint*.

« Qu'ils soient tels qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas. »

Le général préférait que l'édifice tout entier croulât plutôt que d'en voir détacher une seule pierre.

L'édifice croula donc.

Le 6 août 1762, le parlement rendit un arrêt.

Cet arrêt dissout la société, fait défense aux jésuites de porter l'habit de l'ordre, de vivre sous l'obéissance du général et autres

supérieurs de la société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ou indirectement ; leur ordonne de vider les maisons qui en dépendent, et leur fait défense de vivre en commun, se réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, et leur interdisant le pouvoir de posséder aucun canonicat, bénéfice, chaire ou emploi.

Cet arrêt devint un modèle pour tous les parlements de province, qui, tour à tour, expulsèrent les jésuites de leur ressort.

Puis un arrêt du 9 mars 1764 bannit de France les jésuites qui avaient refusé de prêter le serment prescrit dans l'arrêt.

Enfin, un édit du roi, en date de novembre 1764, prononça la dissolution de la société.

Ce fut, comme on le comprend bien, une ample matière à épi-grammes et à chansons, que ce renvoi.

Que fragile est ton sort, société perverse !
Un boiteux te fonda, un bossu te renverse.

Ignace de Loyola, fondateur de la société, blessé par un bisciaïen au siège de Pampelune, était boiteux.

M. de Chauvelin, l'auteur des deux rapports d'après lesquels la société fut dissoute, était bossu.

Puis l'on fit cette réponse aux pauvres capitaines de l'armée, qui se plaignaient d'être réformés :

Capitaines qu'on réforme,
Et qui partout publiez
Que c'est injustice énorme
Qu'on vous ait ainsi rayés,
À tort chacun de vous crie ;
Un coup plus inattendu
Nous pétrifie :
Jésus lui-même a perdu
Sa compagnie.

Un quatrain indiquait en même temps le cas que l'auteur dudit

quatrain faisait des jésuites et du parlement :

Ci-gît le corps le plus savant,
Le plus soumis, le plus fidèle,
Détruit par le plus ignorant,
Le plus fougueux, le plus rebelle.

Mais alors ce ne sont plus les parlements de province seulement qui imitent celui de Paris ; c'est l'Espagne, c'est Naples, c'est Parme, qui imitent la France.

— *Bien, bien*, disait Voltaire avec son rire destructeur, en voyant cette battue générale contre les jésuites. *Maintenant, après avoir chassé les renards, il faut chasser les loups.*

Ce fut 1789 qui se chargea de cette dernière chasse.

À l'heure qu'il est, et quoique quatre-vingt-huit ans se soient écoulés depuis cette époque, ce grand acte de souveraineté parlementaire et de despotisme royal n'est pas encore jugé froidement ; à l'heure qu'il est, le mot *jésuite*, mal compris, mal appliqué, mal défini, est encore une injure. Pourquoi ? C'est qu'arrivée presque la dernière dans la chronologie des ordres religieux, la compagnie de Jésus s'est mise à la tête de toutes les congrégations religieuses et marchait vers la suprématie absolue. Sans aucun moyen de contrainte, sans aucun privilège universitaire, les jésuites s'étaient emparés peu à peu de l'éducation publique ; leurs collèges regorgeaient d'écoliers, et, une fois sortis du collège, les écoliers, devenus hommes, conservaient avec leurs anciens maîtres une relation sympathique qui, jusqu'au tombeau, liait l'abeille à la ruche dont elle était sortie, sans autre puissance que l'enseignement, sans autre domination que la parole ; ils en étaient arrivés à joindre entre leurs mains les deux bouts de la société, en développant l'intelligence du peuple, en dirigeant la conscience des rois. Leurs racines étaient si profondément entrées dans le sol, que, malgré l'arrêt de 1764 qui les dissout, que malgré l'édit de 1767 qui les bannit, que malgré le bref de 1773 qui les supprime, à peine rétablis par le bref de 1801, ils étaient déjà reconstitués trois ans après

en France, sous le nom de *Pères de la Foi*, et, en 1816, ils y avaient repris, sous le nom de *société de Jésus*, toute la puissance que la révolution de 1830, seule, put leur faire perdre.

Nous reviendrons, à propos de Louis XVI, de la révolution de 1789, sur l'expulsion des jésuites et sur l'influence que cette expulsion a eue sur la destruction de la religion et l'abolition de la royauté.

C'est pendant la période que nous venons de décrire que Jean-Jacques Rousseau publie successivement : *la Nouvelle Héloïse*, *Émile* et *le Contrat social*, ouvrages qui furent loin de produire, à leur apparition, l'impression qu'ils produisirent plus tard.

La Nouvelle Héloïse parut en 1759, l'*Émile* et *le Contrat social* en 1762.

Au moment de la publication de ce dernier livre, voici ce que Voltaire en écrivait :

« *Le Contrat social* ou insocial n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement au roi par le citoyen du bourg de Genève, et par quatre pages insipides contre la religion chrétienne ; ces quatre pages sont de Bayle ; ce n'était pas la peine d'être plagiaire. L'orgueilleux Jean-Jacques est à Amsterdam, où l'on fait plus de cas d'une cargaison de poivre que de ses paradoxes. »

C'est aussi vers cette époque que Diderot fait représenter son *Fils naturel* et publie *les Bijoux indiscrets*, *Jacques le Fataliste* et *la Religieuse*. Le baron d'Holbach donne les *Lettres à Eugénie* ou *le Préservatif contre les préjugés*, et le *Système de la nature* ; Helvétius, son livre de *l'Esprit* ; puis enfin, des hommes sans nom, des livres infâmes, comme *le Compère Mathieu*, *le Bon sens du curé Meslier*, *Thérèse philosophe*, littérature de boudoir d'abord, et qui descend jusqu'au lupanar, qui commence à Crébillon fils, et qui s'arrête à M. de Sade.

Au reste, au même moment où la corruption se mettait dans la

société, la mort se mettait à la cour. La belle Madame Royale, qui avait épousé l'infant duc de Parme, avait quitté l'Italie pour venir voir son frère à Versailles. Louis XV n'avait pas osé faire sur ses enfants l'expérience que le duc d'Orléans avait faite sur les siens. La petite vérole était toujours là, comme le lion de l'Écriture, *quærens quem devoret*. La jeune princesse se présenta sous sa main furieuse, et, en moins de huit jours, Madame Royale était morte, le visage déchiré par ses ongles de feu.

Le 5 mars 1760, mourait à son tour madame de Condé, vieille amie du roi qu'il avait fait peindre, quarante ans auparavant, courant la chasse avec lui, coiffée en Diane chasserresse et montant un cheval alezan.

Le 23 juillet suivant, c'était le comte de Charolais qui payait son tribut ; celui-là, le roi ne le regretta point : c'était ce cruel chasseur d'hommes qui, hériter de l'arquebuse de Charles IX, tirait les couvreurs sur les toits et faisait, *in anima vili*, l'expérience de l'agonie. Il avait fini par vivre dans les forêts et ne paraissait plus à la cour.

C'était, le 22 mars 1761, M. le duc de Bourgogne (ce nom fut fatal aux dauphins qui le portèrent) ; c'était le duc de Bourgogne, pauvre enfant de dix ans, qui mourait, laissant son frère, le duc de Berry, héritier de l'échafaud ; c'était un charmant enfant aimant et aimé. En jouant avec un de ses camarades, il tomba poussé par lui et se blessa. Ne voulant rien dire, de peur de faire gronder celui qui avait été cause de l'accident, il mourut d'un dépôt. La perte fut cruelle à Louis XV ; le roi l'aimait comme l'aïeul aime son petit-fils.

Le roi croyait en être quitte avec la mort, quand, tout à coup, on vint lui dire, chose étrange, pour lui surtout qui la voyait tous les jours :

— Madame de Pompadour se meurt !

C'est que madame de Pompadour, pour qui plaire au roi était la première obligation, et je dirais presque le suprême devoir, ne s'oc-

cupait que d'une chose, cacher au roi sa souffrance.

Maintenant, de quoi souffrait madame de Pompadour ?

Était-ce une de ces maladies de femme, douloureuses, inflexibles ? Était-ce, comme le crut madame de Vintimille, comme le crut madame de Châteauroux, comme elle le crut elle-même, un poison non moins sûr et plus rapide ?

Voici ce qu'on raconta, ou plutôt ce qu'elle raconta elle-même :

Bertin, créature de madame de Pompadour, était ministre des finances, et M. de Choiseul, ambitieux de tous les pouvoirs, voulait réunir les finances aux ministères qu'il avait déjà accaparés pour lui et pour les siens.

Au reste, les finances étaient dans le plus étrange désordre, et, le 1^{er} décembre, le parlement avait obtenu une commission pour en examiner la réforme. Madame de Pompadour se ressouvint alors de ce que lui avait dit à ce propos le cardinal de Bernis ; elle crut se ressouvenir que son ancien protégé lui avait, à une certaine époque, exposé des plans excellents ; elle crut surtout remarquer que madame de Grammont venait bien souvent à la cour, que son frère la plaçait le plus qu'il pouvait à portée de la main et du regard du roi. Elle reconnut un double danger pour la France et pour elle à laisser M. de Choiseul à la tête du gouvernement ; elle reçut le cardinal de Bernis, qui lui-même revit trois fois le roi, et, à cette troisième entrevue, le renvoi de M. de Choiseul fut arrêté.

M. de Choiseul sut toute cette petite conspiration ourdie contre lui, et, le lendemain, madame de Pompadour tomba malade.

Nous n'appuierons pas plus l'accusation de madame de Pompadour contre M. de Choiseul que nous n'avons appuyé celle de madame de Châteauroux contre M. de Maurepas : toutes les fois qu'à la cour meurt d'une façon inattendue et prompte quelque grand personnage, on est certain d'entendre à l'instant même brui-
re une accusation d'empoisonnement.

Quoi qu'il en soit, madame de Pompadour se trouva atteinte tout à coup, à Choisy, au milieu d'une partie de plaisir, d'une maladie

qu'on ne crut d'abord que douloureuse et qui prit bientôt une gravité mortelle.

On la transporta de Choisy à Versailles.

Louis XV vit les progrès de la maladie de la marquise sans la moindre émotion ; le sentiment qu'il avait éprouvé pour elle, et qui du désir avait passé à l'habitude, ce sentiment semblait avoir subi une nouvelle transformation et se résumer en un sentiment de pure convenance. Le roi fut attentif et assidu pour la malade, comme il l'eût été pour une amie. Tous les jours, le duc de Fleury apportait au roi un bulletin de santé. Le 15 avril 1764, il entra comme d'habitude, mais sans bulletin.

Madame de Pompadour était morte.

Elle s'était vue mourir et avait été, en face de la mort, plus courageuse qu'on ne l'aurait cru. Au commencement de sa dernière journée, le curé de la Madeleine était venu la voir ; vers onze heures, il prit congé d'elle.

— Attendez encore un moment, monsieur le curé, lui dit-elle, et nous nous en irons ensemble.

Avec la vie de la marquise s'éteignit la sollicitude du roi.

Le cadavre de la favorite fut mis sur une civière et emporté par deux hommes de peine. Le roi était à sa fenêtre quand l'ignoble cortège passa. Il tombait quelques gouttes d'eau d'un ciel chargé de nuages. Le roi étendit la main et dit :

— Pauvre marquise ! je crois qu'elle aura mauvais temps pour faire son dernier voyage.

Madame de Pompadour fut inhumée au couvent des Capucines de Paris, dans la chapelle de la maison de Créqui, qu'elle avait achetée un an auparavant pour sa sépulture.

On lui fit trois épitaphes.

Les voici :

Ci-gît d'Étioles-Pompadour,
Qui charma la ville et la cour ;
Femme infidèle et maîtresse accomplie ;

L'Hymen et l'Amour n'ont pas tort,
Le premier de pleurer sa vie,
Le second de pleurer sa mort.

La seconde est plus concise et surtout plus énergique :

Ci-gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin et sept ans maquerelle.

La troisième est en latin et a toute la fermeté d'une épigramme de Martial :

Hic piscis regina jacet quæ lilia succit
Per nimis. Au mirum si floribus occubat albis ?

Il ne faudrait rien moins que M. de Maurepas pour traduire grammaticalement ce dernier distique ; mais, M. de Maurepas ayant oublié de nous en donner la traduction, nous laisserons chacun faire la sienne.

XXI

M. LE DAUPHIN. – SES DERNIERS MOMENTS. – MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, DAUPHINE. – SES DEMANDES À LOUIS XV. – M. DE CHOISEUL. – SES CRAINTES. – SA HAINE POUR LA PRINCESSE. – LES PROMESSES DE LOUIS XV. – ARMAND ET PELLETIER. – M. LECHEVIN, PREMIER COMMIS. – BOISCAILLAU ET L'ABBÉ TERRAY. – MADAME LA DAUPHINE FAVORISE M. D'AIGUILLON. – LA TASSE DE CHOCOLAT DU 1^{ER} FÉVRIER. – LA DAUPHINE DIT AU ROI QU'ELLE EST EMPOISONNÉE. – LE CONTRE-POISON. – MORT DE LA DAUPHINE. – BRUITS ET CLAMEURS DANS VERSAILLES. – L'AUTOPSIE. – DÉCLARATION DE QUATORZE MÉDECINS. – TROUBLE DE LOUIS XV. – IL SE RAPPROCHE DE LA REINE. – DOULEUR DE CETTE PRINCESSE. – STANISLAS MEURT BRÛLÉ. – LA LORRAINE RÉUNIE À LA FRANCE. – MORT DE LA REINE. – LES MORTS. – LES DEUX PARTIS. – MM. DE CHOISEUL ET D'AIGUILLON.

Nous l'avons dit, la mort de madame de Pompadour n'avait pas profondément affecté Louis XV. Si bien que l'habitude soit prise d'un joug, il y a des moments où ce joug nous pèse. Louis XV se regarde donc comme rendu à la liberté. D'ailleurs, depuis quelque temps, en politique et en religion, madame de Pompadour avait pris plus d'influence qu'il ne convenait à Louis XV de lui en laisser prendre. En politique, elle l'avait lié à l'Autriche, objet de ses premières aversions, et, en religion, elle lui avait fait renvoyer les jésuites, objets de ses premières sympathies. Et puis, madame de Pompadour, en opposition ouverte avec le dauphin et avec Mesdames, était une éternelle cause de discorde intérieure. Sa mort privait donc Louis XV d'habitudes prises qui lui étaient agréables, mais aussi sa vie troublait un repos qui lui était nécessaire.

À tout prendre, et au fond du cœur, Louis XV, selon toute probabilité, ne fut point fâché d'être débarrassé de madame de Pompadour.

Malheureusement, la mort était entrée à la cour de France et ne

comptait pas en sortir ainsi ; il lui fallait de plus nombreuses et surtout de plus illustres victimes.

Depuis la fin de 1760, M. le dauphin voyait sa santé s'altérer ; souvent ses confidents intimes, M. de Richelieu, M. de Muiy, M. de la Vauguyon, avaient reçu la confiance de ses pressentiments de mort. Aux étrangers ou au vulgaire des courtisans, il donnait pour cause de son dépérissement et de sa pâleur un froid pris à un voyage de Compiègne, lequel aurait amené une affection de poitrine dont il allait souffrant de plus en plus ; mais, à ses amis, aux cœurs dévoués, à ceux dont la vie était mêlée à sa vie, il avouait franchement qu'il croyait être empoisonné.

Vers le commencement de décembre, il se trouva plus mal, et, après une mauvaise nuit, envoya chercher son médecin. Quelques amis empressés entouraient le fauteuil du prince.

Le médecin appelé entra et lui tâta le pouls. Les symptômes étaient graves, car le médecin tressaillit.

Le prince s'aperçut de son inquiétude, et, lui saisissant le bras :
— Mon cher La Breuille, lui dit-il tout bas, n'effrayons personne.

Et il emmena, en effet, le médecin dans la chambre voisine, pour cacher, autant qu'il était en son pouvoir, à ceux qui l'entouraient, la gravité du mal dont il était atteint.

À partir de ce moment, le dauphin n'eut plus d'espoir, et ceux qui l'entouraient durent se préparer à sa mort.

Le dauphin avait eu pour première femme une jeune princesse de race espagnole, véritable rose de Séville, dont l'image était longtemps demeuré dans son cœur, malgré un second mariage.

Ce second mariage avait mis dans les bras du prince, au lieu de la brune Marie-Thérèse, une blonde fille de la Saxe, et il avait fallu tout l'amour, toute la douceur, tout le dévouement de cette dernière, pour qu'elle prît dans la vie du prince la place de la première.

À cette heure seulement où la mort le menaça, le prince put

rendre justice à l'ange que Dieu avait mis à son chevet et qui ne le quitta ni jour ni nuit : constamment penchée sur sa couche, sa fraîche haleine se mêla à l'haleine fiévreuse du malade ; jalouse de toute main étrangère, elle devint la fidèle gardienne de son mari, qui, vainement, la suppliait de se soustraire aux miasmes putrides de cette longue et étrange maladie.

C'était pour elle, c'était pour quelques personnes de sa famille seulement, que le dauphin regrettait la vie. Religieux dès l'enfance, les jours qu'il avait vécus jusque-là avaient été une longue aspiration vers le ciel. La veille de sa mort, il disait à son confesseur :

— Je vous jure, mon père, que si j'étais libre de choisir entre la vie et la mort, je sacrifierais mille vies au désir qui me presse de voir Dieu et de le posséder.

Quant au roi Louis XV, il était toujours le même ; on n'eût pas dit que ce fût un fils, on n'eût pas dit que ce fût l'héritier de cette noble et belle couronne de France, qui s'en allait mourant, mais un étranger, un allié, un parent à peine. Toute sorte de soins, toute sorte d'égards étaient prodigués à l'illustre moribond ; mais tout cela avec des yeux secs, un visage froid, une poitrine vide.

Louis XV, par la porte entr'ouverte, suivait les progrès de l'agonie sur le visage du dauphin. Il réglait les apprêts du convoi, et, comme on se trouvait à Fontainebleau, comme le moment de la mort du prince devait être aussi le moment du retour de la cour, le roi prévint les courtisans qu'ils eussent à se tenir prêts à retourner à Versailles le lendemain ou le surlendemain.

De son lit, le malheureux prince voyait tout cela. Paquets jetés par les croisées, malles transportées aux portes des chambres, carrosses que l'on chargeait, chevaux que l'on envoyait chercher.

— Ah ! mon cher La Breuille, dit tristement le prince à son médecin, il faut que je me dépêche de mourir ; car, en vérité, je le vois bien, en tardant j'impatiente trop de monde.

Soit fatigue, soit qu'elle ressentît déjà les atteintes du mal dont bientôt elle devait mourir, la princesse avait été forcée, consumée

qu'elle était par la fièvre, de se retirer chez elle, et cela, la nuit qui précéda la mort de son mari ; mais dans son agonie, lui, pensait à elle et envoyait demander comment elle se trouvait.

Deux fois il reçut le viatique : c'était une consolation, presque un soulagement pour ce cœur si religieux.

— Aussitôt que ma famille aura quitté ma chambre, dit-il à son confesseur, vous me direz les prières des agonisants, n'est-ce pas ?

— Mais, lui répondit celui-ci, il n'est pas encore temps, mon prince, et Votre Altesse royale n'est pas si mal qu'elle le croit.

— N'importe, dites-les toujours, insista-t-il ; ces prières sont si belles, qu'elles me touchaient profondément, même au temps où je n'en avais pas besoin comme aujourd'hui.

Deux heures seulement avant de mourir, le dauphin perdit connaissance. Jusque-là, il avait consolé ceux qui l'entouraient en leur disant :

— Je ne souffre pas beaucoup ; c'est incroyable comme il est facile de mourir.

Il ne mentait pas, il mourut facilement, comme doit mourir un juste, le 20 décembre 1765.

Le roi fut cependant plus sensible à cette mort qu'on ne l'aurait cru. Cinq minutes après que son fils eut expiré, on fit entrer son petit-fils dans sa chambre en annonçant :

— M. le dauphin.

— Pauvre France ! s'écria Louis XV, un roi de cinquante-cinq ans et un dauphin de onze !

Presque en même temps, la veuve tout éplorée entra à son tour dans la chambre du roi et vint se jeter à ses pieds, le priant de lui servir à elle, pauvre étrangère, de père et de protecteur. Elle désirait élever elle-même ses enfants, obtenir la qualité de surintendante, conserver son rang à la cour et s'approcher le plus possible de la personne du roi.

Pauvre femme qui s'inquiétait de l'avenir, quand son avenir à elle était une place prochaine dans le tombeau de son époux ! Le

roi se retira immédiatement à Choisy, où il passa huit jours loin de tout cérémonial.

Pendant ce temps, le peuple se désespérait de la mort du dauphin comme d'un malheur. Des passants s'arrêtaient sur le pont Neuf, s'agenouillaient devant la statue de Henri IV et faisaient là leur prière. On sentait que le crêpe de la veuve et des orphelins s'étendait sur la France tout entière.

Le corps du dauphin fut transporté à Sens, où il repose dans le souterrain de la cathédrale. Le cœur seul fut conduit à Saint-Denis.

Le roi avait promis à madame la dauphine tout ce qu'elle avait demandé ; mais ce n'était pas l'affaire du ministère Choiseul que la veuve approchât ainsi le roi et s'emparât peut-être de son esprit. La princesse était née Saxonne ; comme les princesses allemandes, elle avait reçu une grande éducation. Elle parlait toutes les langues, et même le latin. En cas de mort du roi Louis XV, elle était appelée naturellement à la régence ; or, la maison de Saxe connaissait à fond les intérêts du corps germanique dont elle est une des parties constituantes. La maison de Saxe savait mieux qu'aucune autre maison ce que la France avait perdu à l'alliance autrichienne. Il était donc important d'empêcher la princesse, qui, ainsi que nous l'avons dit, était de la maison de Saxe, d'entrer trop avant dans l'intimité du roi.

Et d'abord, pour mettre un obstacle à cette intimité, l'appartement que réclamait madame la dauphine, et qui était auprès de celui du roi, fut déclaré inhabitable par Gabriel, l'architecte de M. de Choiseul. Le roi voulut s'en assurer par lui-même, et on lui fit voir, en effet, des poutres qu'il trouva si peu solides, qu'au lieu du logement qu'elle demandait, il donna à la princesse tous les petits appartements.

Quelque temps après, la dauphine sollicita une place pour un favori de son mari ; mais le duc de Choiseul, qui voulait que toutes faveurs dérivassent de lui, et qui surtout tenait à exclure des emplois les clients de la dauphine, fit déclarer et signer par le roi

que toutes les charges de nouvelle création s'achèteraient.

Laverdy, créature de M. de Choiseul, était alors aux finances. Il taxa la charge à cent cinquante mille livres pour que le protégé de madame la dauphine, qui était pauvre, n'y pût atteindre. Mais madame la dauphine obtint la promesse du gratis du roi, ce qui augmenta encore la haine de M. de Choiseul pour elle. Aussi le ministre fit-il tout ce qu'il put pour que le roi retirât la parole donnée ; mais, contre son habitude, il la maintint.

Nous disons contre son habitude, attendu que rarement Louis XV tenait les promesses qu'il faisait, du moment que ces promesses soulevaient quelques difficultés de la part du ministre ou même des commis.

Citons un ou deux exemples.

Il y avait à la Comédie-Française un acteur d'un grand mérite, nommé Armand, qui avait si souvent amusé le roi, qu'un soir, en sortant du spectacle, le roi, le rencontrant sur son passage, à Choisy, lui dit :

— Armand, je vous fais cent pistoles de pension.

Le comédien s'inclina et rentra chez lui enchanté.

Mais, plus au fait de la mise en scène des pièces que de la mise en pratique des bureaux, Armand crut que la parole du roi suffisait pour aller toucher au Trésor royal. En conséquence, l'année révolue, il s'y présenta sa quittance à la main. Connu de tous les commis, il est reçu par eux à merveille ; seulement, on lui dit qu'on ne peut le payer, attendu qu'il n'est point sur l'état. Étonné de cette difficulté, Armand va chez le duc d'Aumont, qui était présent quand le roi lui avait accordé cette grâce, et lui raconte ce qui vient de lui arriver.

M. le premier gentilhomme l'écoute gravement ; puis, quand il a fini :

— Vous êtes un faquin ! lui dit-il.

— Comment, un faquin, monseigneur ? s'écria Armand.

— Oui, monsieur ; apprenez que c'est moi seul qui, en ma qua-

lité de premier gentilhomme de la chambre, dois vous faire avoir une pension, et que ce que le roi vous a dit ou rien, c'est la même chose.

Armand s'inclina, sortit et courut chez ses camarades, afin de leur demander conseil. Leur avis fut qu'Armand devait faire instruire le roi de ce qui venait de lui arriver. Armand suit cette instruction, et Louis XV apprend ce qui s'est passé.

— Eh ! mon Dieu, oui, pauvre garçon, dit le roi ; tout cela est vrai comme l'Évangile : je lui ai donné une pension, mais cela ne me regarde plus maintenant ; qu'il s'arrange avec d'Aumont.

D'après cette réponse, Armand vit bien qu'il fallait dire adieu à sa pension de cent pistoles. En effet, pendant plusieurs années, tout resta dans le *statu quo*, et ce ne fut que par l'intermédiaire de mademoiselle Clairon, qui, en accordant ses bonnes grâces à M. le gentilhomme de la chambre, exigea la ratification de la parole du roi, que le pauvre Armand vit son nom inscrit sur la bienheureuse liste des faveurs royales, ou plutôt, comme on le voit, sur celle de M. le premier gentilhomme.

Le roi avait plusieurs valets de chambre horlogers, et il était d'usage que le doyen de ses serviteurs eût une pension de six cents livres.

Ce doyen meurt, et Louis XV dit à un nommé Pelletier, qui devenait l'ancien :

— Mon cher Pelletier, vous avez la pension.

Celui-ci, instruit des usages et éclairé par l'exemple d'Armand, dont l'aventure a fait du bruit, ne se le tient pas pour dit et va chez son supérieur, le premier gentilhomme de la chambre, lui demander son agrément pour cette pension qui lui est déjà donnée. Ce supérieur fait écrire au ministre, M. Amelot, lequel répond qu'il va mettre cette demande sous les yeux du roi et faire expédier le brevet.

Pelletier a pour lui le ministre, le roi et le premier gentilhomme ; avec ce triple appui, il croit qu'il n'y a qu'à étendre la main pour

toucher sa pension.

Pelletier se trompe : il a oublié de solliciter une puissance ; cette puissance, c'est M. Lechevin, premier commis de la maison du roi, et le brevet n'est point expédié. Un an s'écoule sans que le pauvre Pelletier voie arriver le premier écu des six cents livres. Il va trouver de nouveau le premier gentilhomme, lequel écrit de nouveau au ministre, lequel n'ose contrarier son premier commis, qu'il a sans doute des motifs de ménager. Enfin, la chose dure encore un an, lorsque Pelletier se résigne et finit par où il eût dû commencer, c'est-à-dire par faire sa visite au premier commis. Lechevin, touché de cette démarche, fait une morale à Pelletier sur la hiérarchie du pouvoir et finit par expédier le brevet, vingt-sept mois après la parole du roi donnée.

Boiscaillau, chirurgien des armées du roi, adresse à Sa Majesté un mémoire dans lequel il réclame le paiement de quelques sommes qui lui sont anciennement et légitimement dues. Le roi, surpris que ces sommes n'aient point été encore acquittées, met au bas du mémoire, et cela, de sa propre main :

« Mon contrôleur fera payer, sous un mois, le montant du mémoire ci-dessus à Boiscaillau, à qui il est dû et qui en a besoin.

» LOUIS. »

Le chirurgien, muni de ce mandat, court au contrôle général et parvient à grand'peine jusqu'à l'abbé Terray, lui présente son mémoire apostillé de la main du roi, et, plein de confiance, attend le résultat de l'apostille.

— Qu'est-ce que cela ? demande l'abbé.

— Vous le voyez, monsieur, répond le chirurgien, c'est l'ordre de me payer une somme qui m'est due.

— Ah ! quelle plaisanterie ! dit l'abbé.

Et il jette le mémoire de Boiscaillau, qui le ramasse stupéfait.

— Mais, monsieur, c'est le bon du roi !

— Oui, mais ce n'est pas le mien.

- Cependant Sa Majesté...
- Qu'elle vous paye, puisque vous vous adressez à elle.
- Mais !...
- Sortez, monsieur, je n'ai pas le temps d'être étourdi davantage.

Et l'abbé Terray met à la porte Boiscaillau, qui, abasourdi, pétrifié, ne sachant à quel saint se vouer, s'adresse au capitaine des gardes, lequel s'empresse de l'éconduire ; il a alors recours au duc de Richelieu, près duquel il ne peut parvenir ; mais il trouve un nouveau secrétaire que le maréchal vient de prendre, et montre à ce secrétaire l'ordre du roi. Celui-ci, neuf encore au métier, et qui croit que le roi est quelque chose dans l'État, prend le mémoire, entre chez le maréchal, et, tout ébouriffé de l'audace du contrôleur général, dit au duc que l'abbé Terray vient de faire une énormité qui, si elle était sue du roi, exposerait ce ministre aux plus grands désagréments.

Puis il lui conte de point en point l'affaire comme elle s'est passée.

— Mon cher ami, dit le duc de Richelieu à son secrétaire, vous êtes un imbécile de ne pas savoir que la plus mauvaise protection de tout le royaume, c'est la protection du roi ; puisque l'abbé a dit que Boiscaillau n'aurait rien, dites à Boiscaillau qu'il n'aura rien ; quant à vous, mon cher, tâchez d'apprendre ces choses-là, qui sont l'A B C de notre langue, ou, sans cela, quelque bien que je vous veuille, je ne pourrai vous garder à mon service ; allez.

Et, selon la prédiction de M. de Richelieu, Boiscaillau n'eut jamais rien.

Revenons à la pauvre dauphine qui, pendant la maladie de son mari, avait été prévenue, par quelques évanouissements, que sa santé, à elle aussi, était profondément atteinte ; bientôt sa faiblesse devint telle, et son état parut si grave aux médecins, qu'ils la réduisirent au laitage pour toute nourriture. Le régime parut apporter quelque amélioration dans son état ; cette amélioration se soutint,

et, au mois de janvier 1766, les médecins déclarèrent qu'ils regardaient la princesse comme sauvée. Malheureusement, dit la sombre chronique qui enregistre le trépas des reines qui meurent jeunes, malheureusement, la princesse voulut se mêler de politique. Elle favorisait le duc d'Aiguillon, dont elle parla plusieurs fois au roi avec instance. C'était tout un ministère nouveau qu'elle proposait, et qui se composait de M. le duc d'Aiguillon d'abord, de M. de Mui, de l'évêque de Verdun et du président de Nicolai.

S'il faut toujours en croire cette même chronique, une simple tasse de chocolat détruisit tout ce beau projet. Cette tasse de chocolat, la princesse la prit le 1^{er} février 1767. Le même jour, la dauphine déclara au roi qu'elle était empoisonnée. Vainement madame Adélaïde lui donna-t-elle trois doses de ce fameux contre-poison dont nous avons déjà parlé et que madame de Verrue avait apporté de la cour de Savoie ; la princesse mourut le vendredi 13, à l'âge de trente-cinq ans.

Ce qu'avait dit madame la dauphine avant de mourir eut un écho terrible à Versailles. À peine eut-elle fermé les yeux, que l'évêque de Verdun, M. de Mui, la duchesse de Caumont, le maréchal de Richelieu, M. de la Vauguyon crurent à l'empoisonnement. L'accusation fut si patente, que l'ouverture du corps de l'auguste défunte fut faite en présence de quatorze médecins, lesquels déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient aucune trace de poison.

Toutes ces morts successives, toutes ces accusations qui accompagnaient ces morts, augmentèrent la tristesse du roi et parurent un instant avoir sur lui cette influence de le faire changer de vie. On remarqua avec inquiétude qu'il se rapprochait de sa femme, sage et pieuse princesse qui vivait en sainte au milieu des courtisans, des prostituées et des empoisonneurs.

La reine était elle-même plongée dans une affreuse tristesse ; elle venait de perdre par accident le roi Stanislas son père. Vers le milieu de février, le vieillard s'étant endormi dans son fauteuil au coin du feu, la flamme prit à ses habits et le brûla cruellement.

Le 13 février 1766, il mourut, âgé de quatre-vingt-huit ans, et, par cette mort, la Lorraine revint à la France.

Sa fille ne lui survécut que deux ans. Après une longue et cruelle maladie, elle mourut à son tour le 24 juin 1768.

Pauvre princesse, qui n'était plus, depuis vingt-cinq ans, que l'ombre d'une reine, qui avait vu les maîtresses de son époux prendre sa place dans le lit et sur le trône, et qui disparut à son tour comme une ombre !

La terreur qui s'était répandue à Versailles lors de la mort du grand dauphin, duc de Bourgogne, de madame la duchesse de Bourgogne, du duc de Berry et du duc de Bretagne, cette terreur reparaisait aux mêmes lieux et dans la même famille un demi-siècle après.

En effet, la mort venait de frapper cruellement et rapidement au milieu de la cour de France.

Récapitulons les victimes :

Madame infante, duchesse de Parme ; madame la duchesse d'Orléans ; madame la princesse de Condé ; M. le dauphin de France ; son fils aîné M. le duc de Bourgogne ; la dauphine ; la comtesse de Toulouse ; le roi Stanislas ; la reine.

Au milieu de tous ces cadavres, la terreur prit à madame Louise. Elle se sauva de Versailles, se réfugia aux Carmélites, y prit le voile, et ne s'occupa plus que de Dieu.

Les accusations d'empoisonnement ne furent pas épargnées ; toute la France murmura d'une seule voix : le cardinal de Luynes, les Nicolaï, le comte de Muy, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris, tous les seigneurs, tous les prélats qui formaient le parti du dauphin, et leur nombre était grand ; tous ceux qui attendaient un règne honnête et paternel à la suite de ce règne despotique et dissolu sous lequel on vivait depuis plus de cinquante ans ; toutes ces voix enfin intéressées à la vie de ceux qui venaient de mourir, s'écrièrent hautement que toutes ces morts n'étaient pas naturelles et en accusèrent M. de Choiseul.

On fit plus : après avoir désigné l'esprit fatal qui avait mûri le projet, on indiqua la main régicide qui l'avait exécuté. Lieutaud, médecin des enfants de France, fut accusé d'avoir préparé les remèdes empoisonnés. Pour toute réponse, il se contenta de faire graver, à la tête de son ouvrage *la Médecine pratique*, la maladie d'Alexandre. Dans cette gravure, le vainqueur de Porus est entre son médecin et ses délateurs, et, au lieu d'ajouter foi à l'accusation d'empoisonnement, il vide la coupe qu'on lui dit être empoisonnée.

Au reste, vraie ou non, cette accusation eut un retentissement terrible. De cette accusation, la haine de Mesdames ; de cette accusation, la haine du duc de Berry contre M. de Choiseul.

Louis XVI, cœur faible et sans rancune, fut toujours obstiné sur un seul point, et les tressaillements qu'il éprouvait, malgré lui, à la vue de M. de Choiseul, indiquaient, sans qu'il se donnât la peine de le cacher, qu'il voyait en lui l'empoisonneur de son père.

Le vieux roi, plus libertin et plus dévot à mesure qu'il avançait dans la vieillesse, parut un instant revenir à Dieu seul. Son testament date de la mort de son fils. En voyant son fils aller à Dieu, il pensa qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'il pouvait, d'un jour à l'autre, être appelé à faire le même voyage.

À partir de ce moment, la cour se divisa plus profondément encore en deux partis. À la tête de l'un, se trouvait M. le duc d'Aiguillon, qui accusait hautement M. de Choiseul de trahison et d'empoisonnement.

M. d'Aiguillon avait pour lui le dauphin, les seigneurs que nous avons nommés tout à l'heure, l'archevêque de Paris, le clergé de France et les jésuites.

M. de Choiseul avait pour lui l'impératrice Marie-Thérèse, les parlements, les jansénistes, les poètes, les économistes et les philosophes.

Nous verrons plus tard quel grain de sable jeté dans la balance la fit pencher en faveur du duc d'Aiguillon.

XXII

L'ÉCHAFAUD. — LOUIS XV. — UN MOT DE MADAME DE POMPADOUR. — LE COMTE DE LALLY-TOLLENDAL. — SON ORIGINE. — SES PREMIÈRES ARMES. — IL EST NOMMÉ COLONEL. — IL SE DISTINGUE À FONTENOY. — IL EST NOMMÉ GOUVERNEUR DE NOS POSSESSIONS DANS L'INDE. — SES DÉBUTS. — SES SUCCÈS. — IL S'EMPRE DE GONDELOUR ET DE SAINT-DAVID. — SA MARCHÉ EN AVANT. — IL PREND MADRAS. — PILLAGE. — LES MERCENAIRES TRAHISSENT. — RETRAITE DE LALLY. — PONDICHÉRY. — DÉSASTRE. — LA FLOTTE FRANÇAISE BATTUE. — RÉVOLTE DES TROUPES. — PRISE DE PONDICHÉRY. — LALLY PRISONNIER À LONDRES. — LES ENNEMIS DE LALLY À VERSAILLES. — LALLY RENTRE EN FRANCE SUR PAROLE. — ON LE MET À LA BASTILLE SUR SA DEMANDE. — REQUÊTE DES GOUVERNEURS ET DES COLONS. — LALLY DISTRAIT DE SES JUGES NATURELS. — LES CHAMBRES DU PARLEMENT ÉVOQUENT L'AFFAIRE. — LE SECRÉTAIRE DE M. DE LALLY. — COMMENCEMENT DU PROCÈS. — ATTITUDE DE L'ACCUSÉ. — SA CONFIANCE DANS LA BONTÉ DU ROI. — LE RASOIR. — LE MAJOR DE LA BASTILLE. — LALLY DÉPOUILLÉ DE SES ORDRES. — LALLY CONDAMNÉ. — SES DERNIERS MOMENTS À LA BASTILLE. — LE CONSEILLER PASQUIER. — *PASQUIER-BAÏLLON*. — LA GRÈVE. — SANSON LE BOURREAU. — UN SOUVENIR DE LA JEUNESSE DE LALLY. — L'EXÉCUTION. — LE FILS DU COMTE DE LALLY. — MADAME DE HEUZE ET MADEMOISELLE DE DILLON. — MOT DE LOUIS XV À M. DE CHOISEUL.

Nous avons laissé en arrière un événement qui produisit grand bruit dans Paris, une mort qui ne fit point en France une sensation moindre que la plus illustre des morts que nous venons de raconter.

Depuis longtemps, l'échafaud était resté inactif, théâtre désert où la noblesse ne venait plus jouer son dernier rôle.

Les derniers condamnés politiques avaient été ces malheureux jeunes gens de Bretagne dont nous avons raconté l'exécution : MM. de Mont-Louis, de Pontcalec, du Couëdic et de Talhouet.

Le ministère du cardinal de Fleury avait été tout pacifique.

Louis XV, d'ailleurs, n'était pas cruel ; il était emporté, seulement. Plus d'une fois, dans les querelles parlementaires, il eut des velléités sanglantes. Madame de Pompadour disait :

— Je m'étudie à tempérer la colère du roi ; car, si une fois il commence à répandre le sang, je le connais, la cour en sera inondée.

Celui qui devait relever cet échafaud de la noblesse, inactif depuis trente-sept ans, c'était le comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, beau nom, nom sonore qui avait retenti à la cour des Stuarts avec un égal dévouement, soit que les Stuarts fussent rois, soit que les Stuarts fussent prisonniers, soit qu'ils habitassent Windsor, soit qu'ils habitassent Saint-Germain.

Depuis que les Stuarts étaient en France, le comte de Lally était devenu Français. À huit ans, il entra au service et fut conduit par son père, second colonel du régiment irlandais de Dillon, au camp de Girone, où il reçut le baptême du feu. Quatre ans après, c'est-à-dire à douze ans et demi, il était de garde à la tranchée devant Barcelone.

Bientôt Lally fut colonel du régiment qui portait son nom. Puis, en 1740, à l'âge de trente-huit ans, il fut nommé lieutenant général ; en 1745, il se distinguait à Fontenoy ; enfin, en 1756, le roi le nommait gouverneur de nos possessions dans l'Inde.

Lally était brave et instruit : il arrivait dans ce vieux monde avec la haine des Anglais et l'ambition d'une renommée. Son début fut une victoire. Trente-huit jours après son arrivée, il ne restait plus un uniforme rouge sur toute la côte de Coromandel. La prise de Gandelour et de Saint-David l'enivra ; il voulut pousser plus avant malgré la saison, malgré le manque de ressources, malgré l'opinion de ses généraux. La témérité était sa force. Il se fia en elle, marcha sur le Tanjaour. Les Anglais le laissèrent avancer, revinrent sur leurs pas, gagnèrent sur un de ses lieutenants la bataille d'Orixá, et s'emparèrent de la ville de Masulipatnam.

Pendant ce temps, Lally investissait Madras et l'emportait d'as-

saut.

Depuis longtemps, les troupes n'étaient pas payées et manquaient de tout. Force fut donc au général de laisser ses soldats se ruer sur les pagodes et les roupies indiennes. Les maisons particulières, les édifices publics, les temples furent pillés. D'horribles excès furent commis ; mais le soldat gorgé de débauches et de butin, mais l'officier parti pauvre et devenu riche, se turent, momentanément du moins.

Malheureusement, la ville de Madras seule était tombée au pouvoir des Français. Les forts appartenaient toujours aux Anglais. Lally fit ouvrir la tranchée, poussa vigoureusement l'attaque du fort Saint-George. Les moyens d'attaque manquaient. Lally, qui croyait que tout devait céder devant l'angle de fer d'une volonté énergique, employait à tout moment la violence au lieu de la persuasion.

Peu à peu les Français se lassèrent d'être commandés par cet Irlandais hautain. Les mercenaires – et leur nombre comptait pour moitié dans l'armée – écoutèrent les propositions des Anglais et passèrent au service de l'ennemi. Il en résulta qu'au bout d'un mois d'occupation de la ville de Madras, Lally, furieux, vit qu'il était impossible de la garder, leva le siège du fort Saint-George et se mit en retraite sur Pondichéry, qu'il trouva dénué de toutes ces ressources qui, en ce moment, lui devenaient de la plus grande importance, c'est-à-dire de vivres, d'hommes et d'argent.

Notre escadre elle-même, qui avait sauvé la place depuis le commencement de la guerre, avait été attaquée par la flotte anglaise, bien supérieure en nombre, et, après un combat glorieux mais inutile, avait fait voile pour Bourbon ; de sorte qu'en entrant à Pondichéry, le gouverneur se trouva réduit à ses propres ressources.

Encore ses propres ressources furent-elles bientôt réduites elles-mêmes à néant par la révolte des soldats qui, n'ayant eu pour toute solde que le pillage de Madras, réclamèrent leur arriéré. Il leur

était dû six mois.

Lally fut, en face de la révolte, ce qu'il était toujours, violent et hautain. Partout où il marchait sur elle et l'attaquait de face, il la comprimait ; mais derrière lui la flamme éteinte flambait de nouveau, plus ardente que jamais.

C'est au milieu de ces divisions intérieures que les Anglais bloquèrent Pondichéry, refusèrent à un général irlandais une capitulation qu'ils eussent accordée peut-être à un général français, entrèrent de vive force dans Pondichéry, et, maîtres de la ville, vengèrent par de terribles représailles le sac de Madras. Lally, fait prisonnier avec son état-major, fut envoyé à Londres.

On comprend le bruit que fit à Paris une défaite aussi complète. La capitale des possessions françaises prise, le gouverneur et son état-major prisonniers, il était impossible d'apprendre à la fois et tout d'un coup, après la série des victoires dont on s'entretenait encore, défaite plus complète et plus désastreuse.

Lally avait bon nombre d'ennemis à la cour de Versailles : le malheur du général irlandais leur donnait raison. Ils attaquèrent, non-seulement la capacité du gouverneur, non-seulement son courage, mais encore sa probité.

Selon eux, les malheurs de l'expédition venaient de la dilapidation des deniers de l'État, qui avait empêché de payer les troupes.

De Londres où il était, Lally-Tollendal entendit ces accusations. Son orgueil ne put les supporter. Il demanda à venir en France sur parole ; sa demande fut accordée. Il arriva, croyant que haines et calomnies, tout s'évanouirait devant sa face de lion ; mais, en général d'armée, il s'aperçut bien vite qu'il avait laissé prendre à l'ennemi une trop bonne position pour qu'il pût l'en débusquer.

Alors Lally voulut en appeler à la justice du roi de la justice des courtisans. Il demanda à Louis XV la faveur de se rendre à la Bastille ; et, *cette faveur* accordée immédiatement, il y fut écroué le 1^{er} novembre 1762.

Dès le 3 août de la même année, une requête avait été présentée

au roi par le gouverneur et le conseil supérieur de Pondichéry, lesquels disaient « qu'ayant été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandaient justice à Sa Majesté et un tribunal pour la leur faire rendre. »

Cette requête était appuyée d'un mémoire tendant à prouver « que le conseil et la malheureuse colonie de l'Inde avaient été écrasés depuis le commencement jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique qui n'avait jamais connu les règles de l'honneur, de la prudence et même de l'humanité ; que le comte de Lally était seul comptable de toute la régie et de l'administration, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres et dépendances qu'elle possédait ; qu'il était coupable de la perte de Pondichéry, puisque la ville n'avait été rendue que faute de vivres, et que lui seul avait en mains les moyens qui pouvaient en procurer ; savoir : l'argent pour les acheter, les fruits des terres, le produit des récoltes et les troupes pour les protéger. »

Si l'instruction de l'affaire avait été portée devant un conseil de guerre, Lally eût bien certainement été acquitté ; mais on voulait la mort de Lally, et l'instruction de l'affaire fut déferée aux chambres du parlement, réunies en cour de justice.

Nous avons dit qu'on voulait la mort de M. de Lally.

Voici pourquoi on la voulait ; nous donnerons trois raisons pour une.

On la voulait :

1° Pour faire croire à l'étranger que l'Irlandais nous avait trahis (une trahison sauvait l'honneur du drapeau) ;

2° Pour venger une vieille haine qui existait entre M. de Choiseul et M. de Lally-Tollendal, nommé, malgré le ministre, au gouvernement de l'Inde ;

3° Pour perdre, en même temps que M. de Lally, M. de Saint-Priest, son parent, intendant du Langudoc et désigné par la cama-

rilla du dauphin pour faire partie du ministère qui devait un jour ou l'autre remplacer le ministère Choiseul.

D'ailleurs, il y avait un antécédent. Les Anglais nous avaient montré la route en tranchant la tête à l'amiral Bling.

Le rapport de cette grande affaire fut confié à M. Pasquier, conseiller à la grand'chambre, qui avait été chargé de l'affaire de Damiens.

D'abord, il fut facile à Lally de se tromper sur le sort qui lui était réservé. La Bastille adoucit pour lui ses rigueurs et les borna à la simple réclusion. M. de Lally jouissait de la promenade ; M. de Lally pouvait recevoir ses amis ; M. de Lally obtint même la permission d'avoir près de lui un secrétaire.

Malheureusement, la captivité n'avait pas adouci le caractère violent et irascible du prisonnier. Toutes ses facultés, au contraire, avaient pris une irascibilité nouvelle. Le malheureux secrétaire, que son dévouement pour son maître avait porté à cette bonne action de s'enfermer avec lui, fut mal récompensé de ce dévouement. Les emportements du prisonnier commencèrent à lui troubler l'esprit. Il devint triste, silencieux et inquiet ; et, un soir qu'un valet de chambre avait jeté dans la cour du puits une cuvette de sang caillé provenant de saignées faites par le chirurgien de la prison, le malheureux jeune homme, déjà frappé de marasme, s'épouvanta à la vue de ce sang qu'il crut le résultat d'un supplice secret. Aussitôt ce marasme devint folie ; il tomba dans une attaque de nerfs en criant :

— Mais je n'ai rien fait, moi ! Je ne suis pas coupable ! On ne peut pas me trancher la tête pour des crimes que je n'ai pas commis. Ma liberté ! je veux ma liberté !

Malheureusement encore pour le secrétaire, tout serviteur entré à la Bastille n'en sortait que lorsque son maître était mis en liberté ou mort. La liberté qu'il demandait ne lui fut donc pas rendue. La folie empira : il avait sans cesse l'échafaud devant les yeux. On décida qu'il serait transféré à Charenton. La décision fut accom-

plie ; le secrétaire de Lally fut transféré, et Lally resta seul.

Cependant, le procès du gouverneur s'instruisait, mais s'instruisait lentement ; les témoins les plus urgents étaient à Madras et à Pondichéry, c'est-à-dire à quatre mille lieues de la France : l'instruction ne put être ouverte que le 6 juillet 1763.

Lally, pendant une année de prison, n'avait rien perdu de sa tranquillité. Il connaissait la haine des Choiseul ; il ne doutait pas de la sévérité du parlement ; mais, aux inquiétudes exprimées par ses amis, il répondait imperturbablement :

— Le roi fera grâce.

Les débats s'engagèrent, et, dès le commencement, avec une partialité révoltante. D'ailleurs, l'accusé lui-même envenimait toutes les haines, doublait toutes les inimitiés par la vigueur de ses réponses et la puissance de ses accusations ; car, sur beaucoup de points, d'accusé qu'il était, Lally se faisait accusateur.

Les séances étaient terribles, et, chaque jour, en rentrant à sa prison, Lally pouvait s'apercevoir que la surveillance devenait plus active autour de lui. De temps en temps, de sombres pressentiments passaient dans son esprit.

Un jour que le perruquier lui faisait la barbe, et cela, comme d'habitude, devant le geôlier, Lally s'amusa à soustraire au barbier un de ses rasoirs. L'opération finie, le barbier réclama le second instrument qui manquait à sa trousse. Lally avoua alors l'avoir pris dans l'intention de se raser tout seul le prochaine fois. Alors le geôlier se fâcha et réclama le rasoir, que Lally refusa de rendre. Les ordres étaient sévères, sans doute, car, sans en référer au gouverneur, le geôlier appela main-forte, sonna le tocsin, appela la garde. En un instant le corridor fut plein de soldats, et la prison de Lally pleine de menaces.

Alors, en riant, le général rendit le rasoir, cause de toute cette révolution.

Mais il était si confiant dans la clémence du roi, que tout ce tumulte, occasionné pour un rasoir, ne put lui ouvrir les yeux.

Un jour, cependant, un mot du major fit pénétrer une lueur cruelle dans cet esprit si mal éclairé.

La voiture qui conduisait Lally aux séances du parlement ne marchait jamais sans une nombreuse escorte ; en outre, le major se tenait près de lui dans l'intérieur. Un matin, le peuple s'ameuta autour de cette voiture. Lally voulut se pencher au dehors pour voir ce qui causait cette rumeur ; mais le major, dont Lally avait toujours pu remarquer la bienveillance, le major lui dit :

— Prenez garde, mon général, j'ai ordre de vous tuer au moindre signe que vous ferez au peuple ou à la moindre marque d'intérêt qu'il vous donnera.

Lally se rejeta pensif au fond de la voiture.

Ce n'est pas tout. Au moment où l'on put soupçonner que, sous quelques jours, l'arrêt serait rendu, le premier président, remarquant l'affectation que mettait le général à paraître en uniforme avec les insignes de son grade et les ordres du roi dont il était décoré, le premier président ordonna au major de la Bastille de lui enlever ses épaulettes, son cordon bleu et ses plaques.

Prié de les ôter par le major, qui déjà l'avait prévenu des ordres hostiles qu'il avait reçus contre lui, Lally répondit qu'on pouvait les lui arracher, mais qu'il ne les ôterait pas.

L'ordre était donné, le major devait obéir. Il appela main-forte ; la lutte s'engagea, et ce ne fut qu'en terrassant le prisonnier qu'on put lui arracher en lambeaux ses épaulettes et ses cordons.

Toutes ces sévérités étaient des persécutions inutiles qui devaient ouvrir les yeux de Lally, et cependant il ne pouvait croire à une condamnation à mort.

Le 6 mai 1766, Lally fut désabusé cruellement.

L'arrêt du parlement fut rendu, et le comte condamné à mort comme atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, ainsi que d'abus d'autorité et d'exactions vis-à-vis les sujets du roi et étrangers.

Le supplice était celui de la décollation et devait avoir lieu en

place de Grève.

À ce jugement, d'autant plus terrible que Lally n'avait absolument pas voulu le prévoir, Lally apostropha ses juges, les traitant de bourreaux et d'assassins.

Alors le curé de la Sainte-Chapelle s'approcha de lui, l'exhortant à se calmer.

Mais Lally le repoussa avec impatience.

— Eh ! monsieur, dit-il, laissez-moi un instant seul.

Puis il alla s'asseoir dans un coin.

Pendant dix minutes à peu près, on l'abandonna à sa cruelle méditation ; puis le major, fort ému, vint le prendre pour le ramener à la Bastille.

Lally se rappela alors combien de fois il avait été impatient et brutal envers cet homme, toujours bon et toujours respectueux pour lui.

— Monsieur, lui dit-il, pardonnez-moi toutes mes duretés ; je suis un vieux soldat, mal habitué à obéir à tout autre que le roi, et presque toujours mon malheureux caractère m'emporte plus loin que je ne veux aller.

— Devant un malheur pareil au vôtre, monsieur, dit le major, je ne me souviens et ne me souviendrai jamais que du respect que je vous dois.

— Alors, embrassez-moi, dit Lally ; je regrette le temps que j'ai passé à vous haïr ; je vois bien maintenant que vous faisiez votre charge.

Ils revinrent ensemble à la Bastille.

À peine le condamné fut-il rentré dans la prison, qu'on lui demanda s'il voulait recevoir son confesseur.

— Oh ! oh ! déjà ? dit-il ; on est donc bien pressé de me tuer ?

— Monsieur, répondit le messenger, je crois pouvoir vous assurer que la visite du prêtre est tout officieuse.

— Eh bien, répondit Lally, ayez la bonté de lui dire que je le recevrai plus tard ; en ce moment, je suis fatigué, et je désirerais

prendre un peu de repos.

On laissa M. de Lally seul ; et, en effet, il s'endormit.

À partir de ce moment, aucun des amis, aucune des connaissances du condamné ne pénétra plus jusqu'à lui. Alors ses parents, sachant qu'il ne lui serait point fait grâce et voulant lui sauver la honte de l'échafaud, vinrent sur la place de la Bastille dans l'espérance qu'il monterait sur la terrasse ou se mettrait à la fenêtre, et qu'alors on pourrait lui faire signe de se couper la gorge.

Mais Lally dormait.

On le réveilla pour lui dire que le président Pasquier, qui avait rapporté l'affaire contre lui, demandait à lui parler.

Lally sauta à bas de son lit.

— Oh ! oui ! dit-il, faites-le entrer, qu'il vienne, qu'il vienne !

Il y avait une telle puissance dans le regard de cet homme, que le président, rencontrant son regard, s'arrêta sur le seuil de la porte.

— Monsieur, lui dit-il en rompant le premier le silence, le roi est si bon, que, si vous témoignez la moindre soumission, il est décidé à vous pardonner ; avouez donc vos crimes et dites vos complices.

— Mes crimes ! s'écria Lally, vous ne les avez donc pas découverts puisque vous venez m'en demander l'aveu ? Quant à mes complices, n'étant pas coupable, je n'en ai pas. Maintenant, écoutez ceci : Votre démarche m'insulte, et vous êtes le dernier de ceux à qui je permets de me parler de grâce. Retirez-vous donc, misérable, et que je ne vous revoie plus !

— Mais, monsieur, dit Pasquier, réfléchissez, la passion vous emporte.

— Oh ! tu le sais bien que la passion m'emporte, toi qui as spéculé sur cette passion pour me faire condamner ; mais le sang tache qui le verse, et mon sang versé te fera une tache éternelle.

Et comme Lally faisait un pas vers lui :

— À l'aide ! cria Pasquier.

Les geôliers entrèrent.

— Qu'on le bâillonne ! dit Pasquier ; il a outragé le roi.

À ces mots : *Qu'on le bâillonne !* la rage s'empara du prisonnier ; il s'élança sur le président ; mais les geôliers l'arrêtèrent, et, ayant appelé deux soldats à leur aide, ils terrassèrent le vieillard ; puis, obéissant à l'ordre de Pasquier, ils lui mirent la bâillon.

Le peuple apprit cette infamie, et le peuple n'appela plus Pasquier que *Pasquier-Bâillon*.

Derrière le rapporteur, le confesseur fut introduit. Aux saintes exhortations du prêtre, Lally parut se calmer, mais ce calme était factice ; le prisonnier s'était procuré une pointe de compas, et, au milieu de son discours, l'aumônier le vit pâlir.

Lally venait de s'enfoncer cette pointe de compas à quelques lignes du cœur.

L'aumônier appela au secours : on s'empara du condamné, que l'on garrotta.

— J'ai manqué mon coup, dit Lally ; maintenant, c'est le tour du bourreau.

Le condamné n'eut pas longtemps à attendre. Le premier président, averti par Pasquier de la résistance du général, et par les geôliers de sa tentative de suicide, le premier président ordonna que l'exécution serait avancée.

On annonça cette nouvelle à Lally.

— Tant mieux ! dit-il. Ah ! ils m'ont bâillonné en prison ; mais peut-être n'oseront-ils pas le faire quand ils me conduiront à l'échafaud, et alors, oh ! alors je parlerai.

Ces mots furent encore répétés aux juges. Le peuple avait manifesté sa sympathie pour Lally. Lally, en parlant, pouvait soulever le peuple ; le parlement n'était pas populaire. Alors, sous prétexte que, pour se dérober au supplice, le condamné, selon les habitudes orientales, *pourrait avaler sa langue*, on se jeta sur le général, on le bâillonna de nouveau, et, lié, garrotté, bâillonné, on le porta, écumant de rage mais muet, dans un tombereau entouré d'archers

qui suivit la charrette de Sanson.

À l'aspect de ce patient bâillonné, de ce vieillard dont le visage portait les traces des violences de ses bourreaux, le peuple murmura hautement. Mais toutes les précautions étaient prises ; des forces imposantes étaient disposées tout le long du chemin que le condamné devait parcourir ; il n'y avait donc pas moyen pour les spectateurs de manifester leur sympathie autrement que par des murmures.

Les spectateurs étaient nombreux, et, depuis le supplice du comte de Horn, la Grève n'avait pas vu si splendide société. Presque toute la noblesse était là dans des voitures, non point amenée par une curiosité cruelle, mais pour faire honneur au condamné.

À cette vue, le vieux général reprit le calme et la sérénité du champ de bataille. C'était un dernier combat à livrer ; seulement, celui-là, il était sûr de ne point y survivre, puisque la lutte était avec la mort même.

Il l'aborda la tête haute.

Arrivé sur la plate-forme de l'échafaud, dont il avait courageusement monté les degrés, il étendit sur la foule un long et tranquille regard ; sa bouche était muette, mais il y avait dans ce dernier appel des yeux plus d'éloquence qu'il n'eût pu en mettre dans le plus éloquent discours.

C'était Sanson le père qui devait exécuter M. de Lally ; mais il avait abandonné cet honneur à son fils, malgré un étrange engagement pris trente-cinq ans auparavant avec le patient lui-même. Un soir, M. de Lally revenait avec quelques jeunes fous d'une petite maison qu'il avait dans le faubourg Saint-Antoine ; les jeunes gens étaient gais et même à demi ivres, comme il convenait à des seigneurs qui avaient fait leur éducation sous la Régence ; ils aperçurent une maison isolée au milieu d'un charmant jardin et ardemment éclairée. En effet, la maison était en joie, et, derrière les vitres, on voyait passer, comme de folles ombres, danseurs et danseuses. Une idée germa dans la tête des écervelés : c'était de

prendre part à la fête. Lally frappa à la grille ; mais on était si bien et si agréablement occupé dans la maison, que ce ne fut que lorsque nos fâcheux eurent fait rage, qu'un domestique vint leur ouvrir et leur demanda ce qu'ils voulaient.

— Ce que nous voulons ? dirent les jeunes gens. C'est que tu ailles informer ton maître que quatre jeunes seigneurs, qui passent et qui ne savent que faire du reste de leur nuit, lui font demander s'il veut permettre qu'ils prennent part à son bal.

Le domestique hésite ; on lui met un louis dans la main, on le pousse, il rentre dans la maison, et nos quatre jeunes gens, convenables jusque dans leur inconvenance, attendent sur le seuil que permission leur soit donnée d'entrer.

Cinq minutes après, le domestique revint, accompagné de son maître.

C'était un homme de trente ans, au regard triste, au visage sévère.

— Messieurs, dit-il, mon domestique vient de m'exprimer, en votre nom, un désir qui ne peut que m'honorer : c'est celui de prendre part à notre bal, qui est celui de mon mariage.

— Ah ! dirent les jeunes gens, vous vous mariez ? Bon ! rien n'est gai comme les bals de noces. Ainsi, c'est dit, nous voilà admis au nombre de vos danseurs ?

— Je vous ai déjà dit, messieurs, que c'était avec le plus grand plaisir ; mais encore faut-il que vous sachiez quel est l'homme qui va avoir l'honneur d'être votre hôte.

— C'est un homme qui se marie, voilà tout ce que nous avons besoin de savoir.

— Si fait, messieurs, vous avez besoin de savoir autre chose ; car cet homme qui se marie, c'est...

Et l'homme hésita un instant.

— C'est ?... répétèrent en chœur les jeunes gens.

— C'est le bourreau !

La réponse refroidit un peu les jeunes gens. Cependant M. de

Lally, le plus échauffé des quatre, ne voulut point avoir le dernier.

Ah ! ah ! dit-il en regardant le marié avec curiosité, ah ! c'est donc vous, mon cher ami, qui décapitez, qui pendez, qui brûlez, qui rouez, qui écartelez ? Enchanté d'avoir fait votre connaissance !

Le bourreau salua.

— Monsieur, dit-il, pour le commun des martyrs, pour les voleurs, pour les blasphémateurs, pour les sorciers, pour les empoisonneurs, je laisse la besogne à mes aides : des valets sont assez bons pour de pareils drôles ; mais, quand, par hasard, j'ai affaire à des jeunes gens de famille, comme était M. le comte de Horn, à de jeunes seigneurs comme vous êtes, je ne laisse à personne l'honneur de leur trancher la tête ou de leur rompre les os, et je me charge moi-même de la besogne. Ainsi, si jamais les jours de MM. de Montmorency, de Cinq-Mars ou de Rohan reviennent, messieurs, vous pouvez compter sur moi.

— C'est parole donnée, monsieur de Paris ? dit Lally-Tollendal.

— C'est parole donnée, messieurs ! Maintenant, entrez-vous toujours ?

— Pourquoi pas ?

— Alors, venez.

Les quatre jeunes gens entrèrent. On les présenta à la mariée ; ils dansèrent toute la nuit, et, le lendemain, racontèrent leur aventure à Versailles, où elle eut le plus grand succès.

Au bout de trente-cinq ans, le général Lally, les cheveux blanchis, bâillonné, condamné à mort, se retrouvait face à face avec le sombre marié dont il avait été l'hôte la première nuit de ses noces.

Seulement, c'était le fils du bourreau, le premier-né de ce mariage, qui devait exécuter le vieillard.

Lally s'agenouilla. Sanson fils, celui-là même qui, vingt-sept ans plus tard, devait faire tomber une tête bien autrement illustre, Sanson fils leva l'épée de justice ; mais, comme la main lui trem-

blait, il ne frappa qu'un coup mal assuré qui ouvrit le crâne de la victime.

Lally tomba la face contre terre, mais presque aussitôt se releva.

Aussitôt un effroyable cri de malédiction, poussé par cent mille bouches, s'éleva de la foule. Sanson père ne fit qu'un bond, arracha l'arme ensanglantée des mains du jeune homme, près de tomber lui-même, et, avec la rapidité de l'éclair, fit sauter la tête de Lally de dessus ses épaules.

Au milieu de tous ces cris d'effroi, on avait pu distinguer un cri de douleur.

Ce cri était poussé par un enfant de quatorze à quinze ans.

Voici ce que c'était que cet enfant.

La veille, après la confession faite et avant l'absolution reçue, M. de Lally avait avoué au prêtre que la seule chose qui lui fît regretter la vie, c'était de laisser seul et perdu dans ce monde un fils qui ignorait sa naissance, et qu'il faisait secrètement élever au collège d'Harcourt, sous le nom de Trophime.

Il désirait, avant de mourir, voir cet enfant, le serrer sur son cœur, l'appeler *Mon fils* !

Le confesseur accomplit le vœu du général ; mais c'était jour de fête ; l'enfant, qui était fort aimé d'un des professeurs, était sorti avec lui et ne revenait que le lendemain matin.

Le confesseur attendit l'enfant, et, à son retour, lui apprit à la fois sa naissance et son malheur. Le vœu du général pouvait être encore accompli : sur le chemin de la Grève, l'enfant pouvait voir le général une dernière fois.

Le confesseur et le jeune homme s'élancèrent. La foule était nombreuse et courait empressée. Cette grande affluence retardait les pas de l'aumônier ; l'enfant le quitta et se hasarda seul.

Mais, quelque hâte qu'il y mît, il n'arriva sur la place de Grève que pour voir tomber, se relever et retomber son père.

Ce fut à la main du bourreau, seulement, qu'il trouva cette tête dont les derniers regards l'avaient peut-être cherché dans la foule,

et cherché inutilement.

Cet enfant, ce fut le comte de Lally-Tollendal, que quelques hommes de notre génération ont pu voir encore, et que j'ai connu, moi.

Ce que je viens de raconter, il me l'a raconté lui-même.

On sait que, fils pieux, son premier et unique soin fut de poursuivre la réhabilitation de son père, qu'il obtint enfin en 1778.

En 1789, il fut député aux états généraux et s'y distingua parmi les orateurs du côté droit.

Dès 1790, il émigra, revint en 1792, fut arrêté, parvint à s'échapper, rentra en France en 1801, entra à la chambre des pairs en 1815, et à l'Académie en 1816.

Les amis du malheureux Lally avaient fait tout au monde près de Louis XV pour obtenir une commutation de peine.

Madame de Heuze se jeta aux pieds du roi. Mademoiselle de Dillon, sa parente, ne put parvenir jusqu'à Louis XV, mais lui écrivit, en le suppliant d'écouter les dépositions de MM. de Montmorency et de Crillon, bons juges en matière de courage et d'honneur, que le parlement, lui, avait refusé d'entendre.

Tout fut inutile. Le roi, ou plutôt le ministre, fut inflexible. Plus tard, Louis XV se repentit de cette rigueur, qui touchait à la cruauté.

L'enfant fut rendu à mademoiselle de Dillon avec des lettres patentes qui justifiaient de son extraction.

Puis enfin, après les doutes vinrent les remords, et, un jour, on entendit Louis XV dire à M. de Choiseul :

— Heureusement, ce n'est pas moi qui répondrai du sang répandu, car vous m'avez trompé.

Le comte de Lally-Tollendal, dernier du nom, mourut en 1830.

XXIII

GÈNES ET LA CORSE. – TRAITÉ DE COMPIÈGNE. – M. DE MARBEUF. – LES PAOLI. – LUTTE CONTRE LA FRANCE. – M. DE CHAUVELIN EN CORSE. – IL EST BATTU. – LE COMTE DE VAUX. – FUITE DE PAOLI. – NAISSANCE DE NAPOLÉON BONAPARTE À AJACCIO. – MADAME DU BARRY. – SES COMMENCEMENTS. – M. DE LAUZUN. – LE COMTE JEAN DU BARRY. – LE TRIPOT. – LES YEUX DU COMTE JEAN. – M. DE FITZ-JAMES. – ÉLOIGNEMENT ET RETOUR DE LAUZUN. – LE PACTE ENTRE LAUZUN ET MADEMOISELLE LANGE. – LEBEL, VALET DE CHAMBRE DU ROI. – M. DE CHOISEUL ET MADEMOISELLE LANGE. – MM. DE RICHELIEU ET D'AIGUILLON. – HISTOIRE DE JEANNE. – PROPHÉTIE DU DUC DE RICHELIEU. – LANGE PLAÎT AU ROI. – ELLE ÉPOUSE LE COMTE DU BARRY. – ELLE EST PRÉSENTÉE À LA COUR. – LE ROI DE DANEMARK À PARIS ET LES DEMOISELLES DE L'OPÉRA. – NÉGOCIATIONS POUR LE MARIAGE DU DAUPHIN. – LA MAISON D'AUTRICHE. – MARIE-ANTOINETTE. – L'ABBÉ DE VERMONT. – ÉDUCATION DE L'ARCHIDUCHESSSE. – LES INSTRUCTIONS DE L'IMPÉRATRICE. – CELLES DU DAUPHIN. – ARRIVÉE DE LA DAUPHINE EN FRANCE. – LES PRÉSAGES.

Pendant que les événements que nous venons de raconter s'accomplissaient à Paris et à Versailles, il se faisait dans une île de la Méditerranée un changement de domination qui devait, dans l'avenir, avoir une étrange influence sur la France et sur l'Europe.

Le 7 août 1764, la république de Gênes, fatiguée de la lutte que, depuis deux cents ans, elle soutient contre la Corse, s'adresse à la France pour lui demander son secours et signe avec nous le traité de Compiègne, traité par lequel le roi s'engage à tenir garnison pendant quatre ans dans les places d'Ajaccio, de Calvi, d'Algajoïa et de Saint-Florent.

Le commandement de cette expédition fut confié au comte de Marbeuf, et les troupes françaises débarquèrent en Corse au mois de décembre 1764.

Pascal Paoli était le héros de la Corse ; depuis dix ans, il com-

batait contre Gênes pour la liberté de sa patrie. En voyant arriver les Français, il comprend que de la France lui arrivent les véritables meurtriers de l'indépendance corse. Aussitôt il écrit à M. de Choiseul, et, tandis qu'une correspondance qui laisse quelque espoir au général Paoli s'établit entre lui et le premier ministre, Louis XV signe avec Gênes le traité du 15 janvier 1768, qui établit le principe de réunion de la Corse à la France.

À peine le traité est-il connu en Corse, que Paoli réclame contre un pacte qui, sans la consulter, donne une nation à une autre nation. Puis, voyant que ses réclamations sont vaines, il se prépare à continuer contre la France la lutte que lui et son père ont si glorieusement soutenue contre Gênes.

Et d'abord la fortune sembla sourire à l'obstiné défenseur de la liberté de son pays. Louis XV envoie en Corse son vieil ami Chauvelin, courtisan habile mais général inexpérimenté, qui, présentant à son ennemi des lignes trop étendues, se fait battre en détail par des forces d'un tiers moins nombreuses que les siennes. Le camp français de San-Nicolao est forcé. Borgo est enlevé sous les yeux même du général en chef ; enfin, la terreur est portée à un tel point chez les Français, que cinquante Corses battent huit compagnies de grenadiers.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Louis XV rappelle M. de Chauvelin et le remplace par le comte de Vaux, qui, à la tête de vingt-deux mille hommes, prend les Corses entre deux feux, et, le 9 mai 1769, les écrase à la bataille de Ponte-Nuovo.

Cette bataille fit évanouir toutes les espérances de Paoli ; il s'embarqua précipitamment pour Livourne, et, de là, passa en Angleterre avec son frère et ses neveux.

De ce moment, l'île fut véritablement à nous.

Trois mois après la fuite de Paoli, c'est-à-dire le 15 août 1769, naissait à Ajaccio un enfant nommé Napoléon Bonaparte, qui devait au traité du 15 janvier 1768 la qualité de Français.

Il est assez étrange que cette expédition de Corse nous amène à

mettre sous les yeux du lecteur une femme encore bien inconnue au commencement de janvier 1769, et qui devait cependant jouer, dans les cinq années suivantes, un si grand rôle à la cour de France.

Nous voulons parler de la comtesse du Barry, qui, à cette époque, ne s'appelait pas encore la comtesse du Barry, mais ne s'appelait déjà plus Jeanne Vaubernier ; elle s'appelait mademoiselle Lange.

Comment le souvenir de mademoiselle Lange se rattache-t-il à l'expédition de Corse ? M. de Lauzun va nous le dire.

Lauzun avait vingt et un ans alors ; il était aide de camp de M. de Chauvelin et amant de cette fameuse princesse Czartoriska qui fit avec lui, sous des habits d'homme, la campagne de Corse.

Il avait fait, au bal de l'Opéra, connaissance avec un charmant domino qui lui avait donné son nom et son adresse, c'est-à-dire le nom et l'adresse de son amant, le comte Jean du Barry.

Cette adresse donnée à de jeunes et beaux seigneurs par sa maîtresse était une des spéculations de M. le comte Jean du Barry. Le comte Jean du Barry réunissait une société folle de jeunes gens et de jeunes femmes, et donnait à jouer.

Trop peu scrupuleux pour s'occuper de ce que faisaient les autres femmes, trop peu jaloux pour s'inquiéter de ce que faisait sa maîtresse, il apportait toute son attention au jeu, et sans doute ce fut lui qui donna naissance au contre-proverbe : « Malheureux en amour, heureux au jeu. »

À peine Lauzun fut-il chez le comte Jean, qu'il s'aperçut qu'il était dans un affreux tripot ; mais la mauvaise compagnie n'effrayait pas les jeunes seigneurs de la cour de Louis XV, et, tandis que son ami Fitz-James répondait aux agaceries de mademoiselle Lange, il tenait, lui, les cartes à la main, tête au comte du Barry, lequel, raconte Lauzun, faisait la partie en robe de chambre et le chapeau sur la tête, attendu que ce chapeau, tant soit peu inconvenant en face de gens de la naissance de Lauzun et de Fitz-James,

avait pour but de maintenir deux pommes cuites appliquées sur les yeux du comte par mesure sanitaire.

Fut-ce la vue de ces deux pommes cuites, fut-ce le souvenir de sa princesse polonaise qui amena Lauzun à ne pas disputer à son ami la possession de la belle Lange ? C'est ce que Lauzun ne nous dit pas ; mais ce qu'il nous dit, c'est que, quelques jours avant son départ, il apprit que celle qu'il avait dédaignée avait été présentée au roi et avait produit une profonde impression sur Sa Majesté.

Sans doute par une intuition de l'avenir, Lauzun ne voulut point quitter Paris sans faire ses adieux à la maîtresse du comte qui l'avait si gracieusement reçu, qu'il était visible qu'elle ne s'était donnée à Fitz-James qu'en désespoir de cause.

Il la trouva plus gracieuse et plus souriante que jamais ; et, comme celle-ci lui disait que, malgré son absence, elle ne l'oublierait pas :

— Eh bien, lui répondit Lauzun, souvenez-vous donc que, si vous êtes la maîtresse du roi, je veux commander une armée.

— Et moi, dit-elle, je ne vous trouve point assez ambitieux ; si je suis la maîtresse du roi, je vous fais ministre.

— Bah ! Et M. de Choiseul ? dit Lauzun.

— M. de Choiseul, je le déteste, répondit Lange.

— Ah ! voyons à quel propos ? Dites-moi cela, demanda Lauzun.

Lange était bonne fille, et ne se fit pas prier ; c'étaient encore les malheureuses pommes cuites de Jean du Barry qui avaient produit leur effet.

Pour arriver au roi, on avait indiqué à Lange la voie de M. de Choiseul. M. de Choiseul avait trouvé la jeune femme charmante ; mais il avait vu les fatales pommes cuites, et les inquiétudes qu'elles lui avaient fait éprouver avaient été cause, pour Lange, d'une humiliation qu'elle pardonnait à Lauzun, mais qu'elle ne pardonnait point à M. de Choiseul.

Lauzun partit donc, emportant le double engagement de made-

moiselle Lange, que, si elle était jamais la maîtresse du roi, elle serait une amie à lui et l'ennemie de M. de Choiseul.

Maintenant, comment, malgré les scrupules égoïstes de M. de Choiseul, mademoiselle Lange avait-elle vu le roi ? Nous allons le dire.

On s'était adressé à Lebel.

Lebel, que nous avons déjà eu l'occasion de nommer en circonstance pareille, était le valet de chambre du roi et l'inventeur de la fameuse institution du Parc-aux-Cerfs, tolérée si philosophiquement par madame de Pompadour. L'étiquette voulait qu'aucun roi ne mangeât d'aucun plat qu'après que l'essai en avait été fait. Longtemps M. de Richelieu avait rempli, à l'endroit des amours du roi, cet emploi d'essayeur de plats ; puis enfin, arrivé à un âge où une sinécure lui paraissait préférable à une place si active, il avait chargé Lebel de remplir les fonctions auxquelles il était forcé de renoncer.

Lebel vit mademoiselle Lange, fut charmé de sa beauté, ne s'effraya aucunement des deux pommes du comte Jean, et rendit au duc de Richelieu un compte si détaillé du trésor qu'il venait de rencontrer, que le duc voulut juger, par les yeux du moins, qu'il n'y avait rien d'exagéré dans le récit de Lebel.

Le duc jugea et fut satisfait.

Alors on s'adjoignit le duc d'Aiguillon, et l'on rédigea, en cas de réussite, les conditions d'un traité avec la nouvelle favorite. Seulement, on lui demanda un aveu complet du passé, pour être prêt à faire face aux médisances comme aux calomnies.

La belle Madeleine ne cacha aucun de ses péchés, et voici ce qu'elle raconta.

Elle était née à Vaucouleurs, patrie de Jeanne d'Arc, en 1744 : elle avait donc vingt-quatre ans ; elle était fille d'une cuisinière et d'un moine ; elle s'était appelée d'abord Jeanne Vaubernier, et, sous ce nom, avait commencé son éducation chez une marchande de modes. Du magasin de la marchande de modes, elle était passée

dans une autre maison, beaucoup moins honnête encore, mais beaucoup plus connue, chez madame Gourdan. Là, elle avait quitté son nom pour prendre celui de Lançon. Un soir, le comte Jean du Barry, à moitié ivre, la rencontra au coin d'une rue, monta chez elle, et, le lendemain, l'emmena chez lui ; puis, dans un moment de gêne, il la vendit à Radix de Sainte-Foy, chef de bureau aux affaires étrangères, qui la rendit plus tard au comte du Barry, lequel la mit, cette fois, sous le nom de Lange, à la tête du tripot où l'avait vue Lauzun et où la connut Lebel.

Une pareille confession donnait à penser. Aussi Lebel et le duc d'Aiguillon s'effrayèrent-ils d'abord de pareils antécédents. Richelieu seul tint ferme et déclara que les talents qu'avait, dans une vie aventureuse et agitée, dû acquérir Jeanne Vaubernier, seraient les bienvenus du roi, dont la débilité allait croissant. Richelieu conseilla donc à Jeanne de procéder tout au contraire des autres femmes qui jusque-là avaient joui des faveurs royales, c'est-à-dire, au lieu de faire la novice comme elles, de ne rien cacher du talent qu'elle possédait.

Richelieu était un grand prophète : les choses tournèrent comme il l'avait prévu, et mieux encore. Dans les bras de mademoiselle Lange, Louis XV rêva les plus beaux jours de sa jeunesse, et l'on put voir bientôt tout l'empire qu'allait prendre sur lui sa nouvelle maîtresse.

Seulement, il lui fallait une espèce de nom ; trop de personnes l'avaient connue sous celui de Jeanne Vaubernier, sous celui de mademoiselle Lançon ou sous celui de mademoiselle Lange, pour qu'elle gardât l'un ou l'autre. Jean avait un frère nommé Guillaume du Barry ; on le fit venir, on le maria à Jeanne Vaubernier, on lui donna une centaine de mille livres en échange de son nom, on le renvoya en province, et la comtesse du Barry fut présentée à la cour comme l'avait été madame d'Étioles, marquise de Pompadour.

Ce fut alors que M. de Choiseul comprit la faute qu'il avait faite

en attachant trop d'importance aux pommes cuites du comte Jean.

Ce fut alors aussi que parut la fameuse chanson de *la Belle Bourbonnaise*, qui n'eut, tout outrageante qu'elle était, d'autre résultat que de réjouir Louis XV et madame du Barry, qui la fredonnèrent eux-mêmes aux oreilles de M. de Choiseul afin que le ministre n'ignorât point qu'ils la connaissaient.

Sur ces entrefaites, on annonça l'arrivée à Paris du roi de Danemark, Christian VII. C'était un jeune et beau prince ; aussi cette annonce mit-elle en émoi la cour, la ville et surtout les théâtres.

Lorsqu'on sut dans quel hôtel il devait loger, les maisons environnantes furent encombrées des plus jolies femmes de Paris. Quelques-unes s'entendirent avec le tapissier, qui mit leurs portraits dans sa chambre à coucher et dans son cabinet de toilette. Mademoiselle Grandi, de l'Opéra, prit les devants et lui envoya le sien dans le costume de Vénus sollicitant la pomme du beau Pâris.

Le roi de Danemark vint à Paris, où il ne vit guère que les encyclopédistes, et où l'on prétend que toutes les avances féminines furent perdues.

Cependant M. de Choiseul négociait une affaire qui devait neutraliser l'influence de madame du Barry : c'était le mariage du dauphin avec une archiduchesse d'Autriche.

La lignée impériale était riche en princesses. Dès longtemps le projet était fait d'allier par les nœuds du sang les Bourbons aux Césars ; on avait parlé de remarier le roi, mais le roi se sentait trop vieux pour un mariage. On résolut de marier le dauphin à la place du roi, et M. de Breteuil fut chargé d'étudier, parmi les jeunes archiduchesses, celle qui paraîtrait le mieux convenir à la couronne de France.

Au palais de Versailles, on peut voir encore aujourd'hui le tableau qui fut fait à cette occasion. Il représente Marie-Thérèse à Schœnbrunn : l'illustre impératrice reine y est épanouie, fraîche encore au milieu d'un groupe de jeunes filles en bouton ; au milieu de ces jeunes filles, à ses cheveux blond cendré, à ses yeux bleus

et doux, à sa peau si mate et si éclatante à la fois, enfin à cette lèvre autrichienne, mélange du sang de Lorraine et de Castille, on reconnaît Marie-Antoinette à l'âge de treize ans.

Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche était née à Vienne le 2 novembre 1755.

Deux ans avant qu'elle quittât Schœnbrunn, Marie-Antoinette savait déjà qu'elle était destinée au trône de France. M. de Choiseul lui avait choisi un précepteur de sa main, l'abbé de Vermont, de sorte qu'elle parlait parfaitement notre langue, et avec la même facilité l'anglais, l'italien et le latin.

C'était par reconnaissance que Marie-Thérèse avait fait apprendre le latin à sa fille. N'était-ce pas dans cette langue qu'elle avait harangué ses fidèles Hongrois, et que ses fidèles Hongrois avaient fait le serment de mourir pour elle ?

L'éducation de la jeune archiduchesse n'avait pas été moins soignée sous le rapport des arts d'agrément que sous celui de la philologie ; Gardel avait été son maître de danse ; Gluck lui avait donné les leçons de musique qui firent d'elle une enthousiaste dans cet art ; enfin, elle dessinait d'une façon charmante.

Quant au côté politique de l'éducation, Marie-Thérèse ne l'avait confié à personne, et elle avait pris soin que, devenant Française par la forme et les manières, Marie-Antoinette demeurât Autrichienne par le cœur.

Le mariage, comme nous l'avons dit, était déjà arrêté depuis deux ans dans la politique des deux royaumes, quand le prince de Lorraine fut désigné pour aller à Vienne demander officiellement la main de Marie-Antoinette. La main fut accordée.

L'Europe tout entière tressaillit à cette nouvelle, qui semblait pour longtemps consolider l'alliance austro-française, et qui, par conséquent, changeait toute la politique du Nord. Quant à la France, elle se prépara à ces fêtes magnifiques qui accompagnaient d'ordinaire les mariages de ses rois.

Ce fut alors que parut un des premiers pamphlets économes ;

il était intitulé :

Idée singulière d'un bon citoyen concernant les fêtes publiques que l'on se propose de donner à Paris et à la cour, à l'occasion du mariage de M. le dauphin.

Ces fêtes, dont l'auteur du pamphlet faisait le relevé, devaient coûter, disait-il, vingt millions à la France.

À cette énumération il ajoutait :

« Je propose de ne rien faire de tout cela, mais de remettre ces vingt millions sur les impôts de l'année, et surtout sur la taille ; c'est ainsi que, au lieu d'amuser les oisifs de la cour et de la ville par des divertissements vains et momentanés, on répandra la joie dans l'âme triste du cultivateur, on fera participer la nation entière à cet événement, et l'on s'éciera jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume : *Vive Louis le Bien-Aimé !* Un genre de fête aussi nouveau couvrirait le roi d'une gloire plus vraie et plus durable que toute la pompe et tout le faste des fêtes asiatiques, et l'histoire conserverait ce trait à la postérité avec plus de complaisance que les détails frivoles d'une magnificence onéreuse au peuple et bien éloignée de la grandeur véritable d'un monarque père de ses sujets. »

Le pamphlet fut attribué à Jean-Jacques Rousseau.

Comme on le comprend bien, le roi ne suivit point le conseil ; on n'en était pas encore au temps où la reine de France se donnait la peine de répondre elle-même à une brochure d'Olympe de Gouges.

Marie-Antoinette partit de Vienne munie des instructions de sa mère ; au nombre de ces instructions, on a retrouvé celles-ci, écrites de la main de l'impératrice reine :

Liste des seigneurs de la cour recommandés à Marie-Antoinette d'Autriche par sa mère Marie-Thérèse, impératrice, au moment de son départ de Vienne pour épouser le dauphin de France.

LISTE DES GENS DE MA CONNAISSANCE

Le duc et la duchesse de Choiseul.

Le duc et la duchesse de Praslin.

Hautefort.

Les du Châtelet.

D'Estrées.

D'Aubeterre.

Le comte de Broglie.

Les frères de Montazet.

M. d'Aumont.

M. Gérard.

M. Blondel.

La Beauvais, religieuse. Sa compagne.

Les Durfort : c'est à cette famille que vous marquerez en toute occasion votre reconnaissance et votre attention.

De même pour l'abbé de Vermont. Le sort de ces personnes m'est à cœur. Mon ambassadeur est chargé d'en avoir soin. Je serais fâchée d'être la première à sortir de mes principes, qui sont de ne recommander personne ; mais vous et moi devons trop à ces personnes pour ne pas chercher en toute occasion à leur être utiles, si nous le pouvons, sans trop d'*impego*.

Consultez-vous avec Mercy¹.

Je vous recommande en général tous les Lorrains, dans ce que vous pourrez leur être utile.

Peut-être est-il curieux de mettre ici la liste des personnes que, de son côté, en mourant, avait recommandées M. le dauphin. On verra le conflit que devait amener à Versailles cette double recommandation.

Liste de plusieurs personnes recommandées par M. le dauphin à celui de ses enfants qui succédera à Louis XV².

M. DE MAUREPAS. Est un ancien ministre disgracié, qui a conservé,

1. Le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche à Paris.

2. Cette liste, avec quelques autres papiers non moins importants, était confiée à M. de Nicolai.

suivant ce que j'apprends, son attachement aux vrais principes de la politique que madame de Pompadour a méconnus.

M. LE DUC D'AIGUILLON. Est d'une maison qui s'est illustrée au système politique que la France sera tôt ou tard obligée, pour sa sûreté, de ramener. Il se formera avec l'âge, et il peut être utile à beaucoup d'égards. Ses principes sur l'autorité royale sont purs comme ceux de sa famille, qui le sont sans lacune depuis le cardinal de Richelieu.

Mon père a renvoyé un homme roide de caractère avec quelques erreurs dans l'esprit, mais un honnête homme.

M. DE MACHAULT. Le clergé le déteste pour ses sévérités contre lui ; l'âge l'a beaucoup modéré.

M. DE TRUDAINE. Jouit d'une grande réputation de probité et d'attachement, avec beaucoup de connaissances.

M. LE CARDINAL DE BERNIS. Est enfin récompensé des services qu'il a rendus à la maison d'Autriche. Mais son système politique était conçu avec plus de mesure que celui de M. de Choiseul. Il a été renvoyé, parce qu'il n'avait pas assez fait pour l'impératrice, et qu'il s'est ressouvenu qu'il était Français. S'il modère son ressentiment trop connu contre un parti puissant dans le clergé et le plus attaché à notre maison, il peut devenir très-utile.

M. DE NIVERNAIS. A de l'esprit, des grâces ; il peut être employé dans les ambassades où il en faut avoir absolument : c'est là qu'il faut le placer.

M. DE CASTRIES. Est bon pour le militaire ; il a de l'honneur et du savoir.

M. DE MUY. Est la vertu personnifiée ; il a hérité de toutes les qualités que je sais par ouï-dire qu'avait M. de Montausier ; il sera ferme dans la vertu et l'honneur.

M.M. DE SAINT-PRIEST. Se sont avancés par madame de Pompadour ; mais ils ont de la capacité et du désir de s'avancer. Le père doit être bien distingué du fils et du chevalier ; celui-ci peut un jour devenir très-utile.

M. LE COMTE DE PÉRIGORD. Est prudent et honnête homme.

M. LE COMTE DE BROGLIE. A de l'activité et de l'esprit, comme aussi des combinaisons politiques.

M. LE MARÉCHAL DE BROGLIE. A du talent pour le commandement en cas de guerre.

M. LE COMTE D'ESTAING¹. A les talents de son état.

M. DE BOURGET. A des connaissances sûres, ainsi que le BARON D'ESPAGNAC.

M. DE VERGENNES. Est dans les ambassades. Il a un esprit d'ordre sage, et capable de conduire une longue affaire dans les bons principes.

Il y a dans le parlement, dans les familles des présidents, des hommes de talent très-attachés à leurs devoirs ; il y en a aussi quelques-uns parmi les conseillers.

M. LE PRÉSIDENT OGIER. Est d'un caractère propre aux négociations difficiles et orageuses ; mais il y a dans la magistrature des esprits en effervescence et des hommes qui tiennent à d'autres qui sont incapables d'être employés ailleurs qu'au parlement, à cause de l'activité de leur tête.

Quant au clergé, M. DE JARENTE a élevé dans ce corps beaucoup trop de sujets bien dignes d'être ignorés. Il a pris le contre-pied de son prédécesseur, qui voulait un clergé exemplaire et attaché à la religion. M. de Jarente a fait des choix de trop de personnes semblables à lui.

M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN. Est trop connu pour avoir besoin de recommandation, ainsi que sa famille, dont l'attachement est bien connu.

M. LE DUC DE LA VAUGUYON. Est également trop connu pour avoir besoin d'être recommandé. Il avait trop à cœur de rendre ses élèves des princes probes, éclairés et capables, pour qu'il soit jamais oublié ; je dis de même des autres personnes attachées à l'éducation des enfants de France.

Quant à M. L'ANCIEN ÉVÊQUE DE LIMOGES, sa vertu, sa candeur, sa délicatesse, parlent assez en sa faveur.

Il est d'autres personnes bien recommandables ; mais, outre qu'elles ont des charges, elles tiennent par l'amitié ou la parenté aux personnes citées ci-dessus ; on n'en parlera pas.

M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (BEAUMONT). Doit être considéré comme une des colonnes de la religion que la famille est obligée en conscience et par intérêt de maintenir, *combien qu'il en coûte !* La tendre mère de mes enfants en dira bien davantage ; elle saura bien distinguer ce qui est bien d'avec ce qui est mal, et il n'est pas nécessaire de démontrer ici combien elle est digne du plus tendre dévouement.

1. C'est M. le comte d'Estaing, officier général de la marine.

La jeune princesse partit avec ses instructions, toute joyeuse de venir en France, pleine d'espoir dans l'avenir, pleine de confiance dans le présent.

Cependant un présage l'effraya.

Dans la première maison où elle s'arrêta sur le sol de France, la chambre qu'on lui donna était couverte d'une tapisserie représentant le *Massacre des innocents* ; il y avait tant de sang répandu, tant de cadavres épars, tant de vérité et d'expression dans les physionomies, que la jeune princesse demanda une autre chambre, n'osant coucher dans celle-là.

C'est à Compiègne que se fit l'entrevue, cérémonial renouvelé plus tard pour Marie-Louise, et qui, dans l'un et l'autre cas, n'a pas porté bonheur à la France.

Marie-Antoinette, conformément aux règles de l'étiquette, se précipita aux pieds de Louis XV, qui la releva, la baisa sur les deux joues, puis, en attendant la bénédiction conjugale, la conduisit à la Muette, où la comtesse du Barry lui fut présentée.

Madame du Barry, elle aussi, se trouvait sur le programme de Marie-Thérèse : l'impératrice se rappelait les services rendus à l'Autriche par madame de Pompadour, et, on l'a vu, Marie-Thérèse était reconnaissante à ses souvenirs.

Marie-Antoinette, au grand désespoir des Choiseul, fut donc parfaite pour madame du Barry.

Versailles avait ses habits de brocart et d'or, et cependant un nouvel augure poursuivit la jeune dauphine jusque dans la cour de marbre.

Au moment où elle mettait le pied sur le seuil du palais, un violent orage éclata sur le château, et un coup de tonnerre, long et prolongé, sembla envelopper tout l'horizon d'un cercle menaçant.

Elle regarda avec inquiétude le maréchal de Richelieu, qui se trouvait près d'elle.

— Triste présage ! dit celui-ci en secouant la tête.

En effet, le maréchal n'était point pour l'alliance autrichienne.

Le lendemain, la dauphine vint à Paris, et le spectacle qui l'y attendait la rassura sur les pressentiments de la veille. Tout Paris était debout pour la recevoir ; elle traversa la capitale au milieu des cris de *Vive le dauphin !* et de *Vive la dauphine !* Cette joie était si vive, que Marie-Antoinette en éprouva une espèce d'ivresse.

— Vous voyez autour de vous, madame, dit M. de Brissac, deux cent mille amoureux de votre personne.

Mais, à chaque joie, le destin venait mêler son avertissement ; sur chaque fête, la mort prenait sa dîme.

On sait combien fut nombreuse celle qu'elle préleva sur la place Louis XV, où un feu d'artifice, dont le bouquet seul coûtait soixante mille livres, devait être tiré. On bâtit alors la rue Royale-Saint-Honoré et le faubourg. Des filous organisèrent une poussée ; on s'effraya de cette houle inconnue qui, tout à coup, agitait cet océan d'hommes. Chacun voulut fuir : on se précipita dans les fossés, on s'étouffa dans la presse, on s'écrasa contre les murailles.

La police avoua deux cents cadavres.

Les Parisiens dirent tout bas qu'on en avait jeté douze cents dans la Seine.

C'était le troisième présage en moins d'un mois, et, comme on le voit, ce n'était pas le moins terrible.

L'événement fit une grande impression sur le dauphin.

Il venait de recevoir deux mille écus que le roi lui donnait tous les mois ; il les envoya à M. de Sartines avec cette lettre :

« J'ai appris le malheur arrivé à mon occasion, j'en suis pénétré. On m'a apporté ce que le roi m'envoie tous les mois pour mes menus plaisirs ; je ne puis disposer que de cela, je vous l'envoie ; secourez les plus malheureux.

» J'ai, monsieur, beaucoup d'estime pour vous.

» LOUIS-AUGUSTE.

» À Versailles, le 1^{er} juin 1770. »

Au milieu de tout cela, la dauphine avait produit un grand effet. Voici le portrait que donnent d'elle les *Nouvelles à la main* :

« Madame la dauphine, d'une taille grande pour son âge, et maigre sans être décharnée, est telle qu'une jeune personne non encore formée : elle est très-bien faite, bien proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux sont d'un beau blond ; on juge qu'ils seront dans la suite d'un châtain cendré. La forme de son visage est d'un bel ovale, mais un peu allongé ; elle a ses sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir ; ses yeux sont bleus sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la dauphine a la bouche petite, quoique ayant les lèvres épaisses, surtout l'inférieure, qu'on sait être la lèvre autrichienne. L'éclat de son teint est éblouissant, et elle a des couleurs qui pourraient la dispenser de recourir au rouge ; son port est celui d'une archiduchesse, mais sa dignité est tempérée par la douceur, et il est difficile, en contemplant cette princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse. »

Il ne fallait pas moins que cette beauté pour rassurer Louis XV.

Il était médiocrement convaincu de la virilité de son petit-fils, le duc de Berry, lequel n'avait jamais montré le moindre désir de se rapprocher d'une femme. Aussi, la veille des noces, fit-il venir M. de la Vauguyon, précepteur du dauphin, et s'informa-t-il de lui si l'éducation de Louis-Auguste était aussi complète que devait l'être celle d'un homme qui se mariait le lendemain. M. de la Vauguyon, qui n'avait pas cru que les devoirs de sa charge alassent jusque-là, regarda le roi avec étonnement, balbutia, et finit par avouer qu'il n'avait pas dit un mot au dauphin des choses que le roi désirait qu'il sût. Alors Louis XV, voyant qu'en tout cas M. de la Vauguyon serait un mauvais précepteur en leçons conjugales, inventa un ingénieux moyen de parler aux yeux de l'adepte. Il fit coller, le long des murs du corridor qui conduisait de sa chambre chez la dauphine, les gravures de *l'Arétin moderne*, que l'abbé Dulaurens

venait de publier en 1763 et qui ne laissaient rien à désirer sur les points les plus obscurs de la science par laquelle le comte de Vauguyon avouait lui-même être un si pauvre professeur ; et il chargea le valet de chambre du dauphin de recommander à son maître, au moment où il lui remettrait le bougeoir, de regarder avec attention, à la lueur de ce bougeoir, les gravures collées sur la muraille.

La chose fut faite comme elle avait été recommandée ; mais, malgré cette précaution, un bruit étrange se répandit le lendemain, qui fit dire à Louis XV :

— En vérité, si ma bru n'avait pas été si honnête femme, je dirais que le pauvre garçon n'est pas mon petit-fils.

N'oublions pas de consigner ici qu'une grave discussion s'éleva au bal de la cour. Le soir même de ce mariage, qui devait avoir un si singulier résultat, les princes de la maison de Lorraine, et même les simples collatéraux, tels que le prince de Lambesc, par exemple, eurent la prétention de tenir le pas après les princes du sang et avant les pairs. Le roi, pour faire preuve de courtoisie envers Marie-Thérèse, qui avait demandé cet honneur pour les princes et princesses ses alliés, consentit à cette infraction au droit de la pairie. Aussi y eut-il protestation de la part des ducs et pairs, sous la présidence de M. de Broglie, évêque et comte de Noyon.

Voici la lettre :

« L'ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a demandé, de la part de son maître – et je suis obligé d'ajouter foi à tout ce qu'il dit –, de vouloir bien marquer quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, à l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec l'archiduchesse Antoinette.

» La danse au bal étant la seule chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix des danseurs ne dépend que de ma volonté, sans distinction des places ou rangs ou dignités, excepté les princes et les princesses de mon sang, qui ne peuvent être com-

parés ni mis en rang avec aucun autre Français ; et, ne voulant d'ailleurs innover à ce qui se pratique à ma cour, je compte que les grands et la noblesse de mon royaume, en vertu de la fidélité, soumission, attachement et même amitié qu'ils m'ont toujours marqués, et à mes prédécesseurs, n'occasionneront jamais rien qui puisse me déplaire, surtout dans cette occurrence, où je désire marquer à l'impératrice ma reconnaissance du présent qu'elle me fait, qui, ainsi que j'espère, fera le bonheur du reste de mes jours.

» LOUIS. »

Malgré cette invitation, qui ressemblait fort à une prière, la majorité des ducs et pairs s'abstint et ne parut point au bal.

XXIV

MARIE-ANTOINETTE RIVALE DE MADAME DU BARRY. — COURSES À ÂNE. — REPARTIE PIQUANTE DE LA DAUPHINE. — LE COIFFEUR LÉONARD. — COIFFURES FANTASTIQUES. — MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS AVEC MADAME DE MONTESSON. — LE DUC D'AIGUILLON. — IL BAT LES ANGLAIS À SAINT-CAST. — RÉPLIQUE DE LA CHALOTAIS. — SON EMPRISONNEMENT. — INTRIGUES. — INFLUENCE DE MADAME DU BARRY. — LE LIT DE JUSTICE. — M. DE MAUPEOU FILS. — SOBRIQUET QUE LUI DONNE LE MARÉCHAL DE BRISSAC. — LIGUE CONTRE M. DE CHOISEUL. — LE PORTRAIT DE CHARLES I^{er}. — LA CUISINE DE MADAME DU BARRY. — *LE ROI CHOISEUL*. — LA FAVORITE ET LES ORANGES. — LA LETTRE DE MADAME DE GRAMMONT. — EXIL DE MM. DE CHOISEUL ET DE PRASLIN. — MARQUES DE SYMPATHIE QUE REÇOIT LE PREMIER. — L'ABBÉ TERRAY. — SA RÉPONSE AU ROI. — PORTRAIT DE CHOISEUL PAR LOUIS XVI.

Pendant quelque temps, tous les yeux furent tournés, en France, sur madame la dauphine, et l'on ne s'inquiéta plus que de ce qu'elle disait ou faisait.

Marie-Antoinette était facile à juger, et l'on sut bientôt à quoi s'en tenir sur son compte.

Comme Louis XVI paraissait avoir eu, dès les premiers jours, ou plutôt dès les premières nuits, des torts graves à lui faire oublier, il lui donna toute liberté pour ses caprices et ses fantaisies.

Marie-Antoinette avait été élevée à Schœnbrunn avec toute la liberté allemande ; de sorte que la chose qui lui coûta le plus fut de se plier au cérémonial français. Madame de Noailles, qui était chargée de rappeler la jeune princesse à l'ordre lorsqu'elle s'en écartait, reçut de la dauphine le surnom de *madame l'Étiquette*, surnom qui lui resta.

Au reste, Marie-Antoinette avait compris que, pour faire à sa guise et se conduire à sa façon, il fallait d'abord se faire aimer du

vieux roi. Ce lui fut chose facile d'y réussir ; la princesse prit Louis XV par le côté sensible : elle fut gracieuse pour sa maîtresse.

— Quelle charge occupe madame du Barry à la cour ? avait demandé un jour Marie-Antoinette à madame de Noailles.

— Mais, répondit celle-ci assez embarrassée, elle est chargée de plaire au roi et de l'amuser.

— En ce cas, répondit la dauphine, prévenez madame du Barry qu'elle a en moi une rivale.

Effectivement, Marie-Antoinette plaisait au roi et l'amusait. Belle, vive, noble, enjouée, spirituelle, décidée, elle fut à peine à la cour, qu'elle y répandit un parfum de jeunesse et de liberté qui récréait le vieux roi. Elle était à Louis XV ce qu'avait été madame la duchesse de Bourgogne à Louis XIV. Aussi le grand-papa idolâtrait-il sa petite-fille, qui venait en déshabillé, et le matin ou le soir, sans nul respect pour l'étiquette, lui donner son front à baiser ; aussi lui passait-il bien des choses, et dans ces choses bien des folies.

C'étaient surtout les jardins de Trianon qui étaient le théâtre de ces folles parties. Les jeunes princes et les jeunes princesses y faisaient des courses à âne, à l'instar des courses de chevaux, que l'anglomane duc de Chartres venait d'importer de Londres à Paris.

Dans une de ces courses, Marie-Antoinette tomba. On voulut l'aider à se relever.

— Non pas, dit-elle ; courez chercher madame l'Étiquette ; elle vous indiquera le cérémonial en usage pour relever une dauphine qui tombe à bas de son âne.

Le mot était d'autant plus joli que madame la dauphine était tombée de la façon la plus indiscrete du monde ; mais elle était assez jolie et surtout assez bien faite pour n'être que médiocrement affligée de l'accident. Aussi, comme le comte d'Artois, en l'absence de son frère, lui faisait des compliments que le dauphin ne lui eût certes pas faits :

— Ah ! dame ! dit Marie-Antoinette, quand on monte à âne, il faut être en état d'en tomber.

Marie-Antoinette était coquette, et la toilette tenait une grande place dans sa journée ; Marie-Antoinette avait de magnifiques cheveux, et elle poussa aux dernières limites l'art de la coiffure.

Le premier artiste auquel elle confia sa tête fut un nommé Larseneur ; longtemps les femmes s'étaient fait coiffer par des femmes. Marie-Antoinette contribua à mettre les coiffeurs à la mode.

Léonard a obtenu une certaine célébrité ; c'est que Léonard était une véritable puissance. Il est vrai que c'était bien l'imagination qu'il fallait pour seconder Marie-Antoinette. C'est à lui que l'on doit les coiffures fantastiques qui étourdirent Paris pendant cinq ou six ans, les coiffures les plus hardies et les plus aventureuses : coiffures hérisson, coiffures jardin, coiffures à l'anglaise, coiffures montagne, coiffures forêt, coiffures parterre, dont chacune représentait au naturel l'objet dont elle portait le nom.

Lors du combat de M. de la Clochetterie, il y eut des coiffures à *la Belle-Poule*. Les femmes portaient une frégate dans leurs cheveux !

Cela valait bien, on en conviendra, le titre que prenait Léonard : *académicien de coiffures*.

Il est vrai que mademoiselle Bertin s'intitulait *ministre des modes*.

En 1817 ou 1818, on m'a montré Léonard, qui vivait encore. Il était inspecteur général des pompes funèbres, emploi qui lui avait été accordé au moment où il sollicitait un privilège d'opéra-comique.

La cour fut un peu distraite de cette attention accordée à la dauphine par le mariage de M. le duc d'Orléans avec madame de Montesson, femme charmante avec laquelle il vivait depuis longtemps, les uns disaient maritalement, les autres affirmaient, au contraire, sans qu'il en eût rien obtenu. Le désir de se faire un appui près du roi avait rapproché le duc d'Orléans de madame du

Barry ; car c'était sur elle qu'il comptait pour obtenir de Louis XV la permission de contracter cette mésalliance. Il s'était donc ouvert de ce projet à la favorite, qui lui avait dit, avec ce ton qui lui était particulier :

— Allons, gros père, épousez-la toujours, et nous verrons.

Sur cette promesse, qui lui assurait l'appui de madame du Barry, le *gros père* avait été de l'avant et avait épousé.

Le mariage se fit ou plutôt se consumma secrètement à Villers-Cotterêts, où le duc d'Orléans avait réuni toute sa cour, qui ignorait ou paraissait ignorer le but de cette réunion.

Le matin du jour fixé pour la cérémonie et si longtemps attendu par lui, le duc d'Orléans régla lui-même les amusements de la journée pour tous ses convives : chasses, promenade en calèche, etc., etc., et monta en voiture pour venir à Paris chercher la bénédiction nuptiale. En mettant le pied sur le degré de la voiture, il dit à plusieurs de ses intimes :

— Au revoir, messieurs ! Je touche au moment d'un bonheur dont le seul désagrément sera de ne pas être connu ; je laisse la compagnie, je reviendrai tard, et ne reviendrai pas seul, mais bien avec quelqu'un qui partagera l'attachement que vous portez à mes intérêts et à ma personne.

En effet, le soir, à six heures, une voiture s'arrêta sous le grand vestibule : elle ramenait M. le duc d'Orléans, qui rentra au salon tenant par la main madame de Montesson. Aussitôt le marquis de Valençay, un des plus intimes du prince, s'avança vers madame de Montesson et lui donna de l'altesse, exemple qui fut suivi par toute la société.

Le moment de se mettre au lit arrivé, M. de Valençay présenta la chemise au duc et remarqua que selon les règles de la plus exacte courtoisie matrimoniale, le prince s'était fait complètement épiler.

Louis XV reconnut le mariage, mais refusa toujours le titre d'altesse à madame de Montesson.

Pendant ce temps, la lutte continuait entre M. de Choiseul et M. le duc d'Aiguillon.

Disons un mot d'Armand Vignerod-Duplessis, duc d'Aiguillon, qui joua un si grand rôle pendant les dernières années de Louis XV et dont le fils joua un si triste rôle pendant les premières années de la Révolution.

Le duc d'Aiguillon était né en 1720 ; il était venu jeune à la cour, où il avait été présenté sous le nom de duc d'Agénois. C'est ce même duc d'Agénois dont était amoureuse madame de Châteauroux, laquelle s'évanouit, malgré la présence de Louis XV, en apprenant sa blessure à l'attaque de Château-Dauphin, où le roi l'avait envoyé pour l'éloigner de sa favorite.

On se le rappelle : madame de Châteauroux, tout au contraire de madame de Pompadour, était antiautrichienne. Le duc d'Aiguillon partageait ses principes, qui étaient aussi ceux de son oncle, le duc de Richelieu ; de sorte qu'il se trouva naturellement du parti de M. le dauphin et antagoniste de M. de Choiseul et des parlements.

Lorsque le parlement de Bretagne commença à se rebeller contre le roi en résistant à quelques édits ruraux, le duc d'Aiguillon, commandant militaire de la province, y déploya une vigueur et une sévérité qui lui aliénèrent l'esprit naturellement indépendant des Bretons, lesquels devinrent injustes à son égard. Quand, en 1758, les Anglais firent une descente sur les côtes de Bretagne, le duc d'Aiguillon les battit à Saint-Cast et les força de se rembarquer ; mais les Bretons prétendirent que le duc d'Aiguillon n'avait pas pris à la victoire toute la part qu'il pouvait personnellement y prendre, et l'accusèrent d'être resté dans un moulin pendant le combat.

— M. d'Aiguillon s'est couvert de gloire au combat de Saint-Cast, disait-on devant M. de la Chalotais.

— Vous voulez dire de farine, répondit le procureur général du parlement de Bretagne.

Le mot était dur, il resta dans la gorge du duc d'Aiguillon, qui

redoubla de sévérité.

Alors les Bretons s'acharnèrent contre lui, et, de leur côté, l'accusèrent d'exactions et d'infidélité, sollicitant sa disgrâce et venant ainsi en aide à M. de Choiseul, qui instinctivement sentait le besoin d'écraser le duc d'Aiguillon, et faisait de son mieux pour arriver à ce but. Forcé de lutter à la fois contre le premier ministre et contre le parlement, le duc d'Aiguillon usa de tous ses moyens et accusa à son tour la Chalotais d'un complot tendant au renversement de la monarchie. La Chalotais fut emprisonné et devint du coup l'idole du parlement. Le tumulte redoubla en Bretagne. Le duc d'Aiguillon établit un simulacre de parlement qui fut insulté. Enfin, le gouvernement, lassé, remplaça en Bretagne le duc d'Aiguillon par le duc de Duras. Le remplacement, qui était un échec pour le duc, donna de nouvelles forces aux parlements, qui renouvelèrent leurs plaintes contre d'Aiguillon. Le procès de concussion fut évoqué au parlement de Paris, qui se déclara contre l'accusé et menaça de frapper judiciairement. Ce fut alors que le duc d'Aiguillon et son oncle le duc de Richelieu reconnurent l'urgence qu'il y avait pour eux de se créer un appui près de Louis XV et produisirent madame du Barry.

On voit que l'intrigue avait réussi à merveille. Par madame du Barry, M. d'Aiguillon obtint du roi un ordre qui supprimait la procédure ; de son côté, le parlement, anticipant sur le jugement qu'il eût dû rendre, promulgua un décret qui déclarait le duc d'Aiguillon prévenu d'un fait qui entachait son honneur et le suspendait des fonctions de la pairie jusqu'à son jugement.

Pour toute réponse à cet édit, le roi tint à Versailles un lit de justice où M. d'Aiguillon siégea parmi les pairs.

Voilà où en étaient les choses au moment où nous sommes arrivés.

C'était, à cette heure, Maupeou fils qui dirigeait le parlement de Paris, dont il était premier président ; mais Maupeou visait plus haut.

Il voulait être chancelier de France.

Afin que les sceaux ne lui échappassent point, il promit à M. de Choiseul son appui contre le duc d'Aiguillon, au duc d'Aiguillon, son appui contre M. de Choiseul, et, appuyé par les deux partis contraires, il obtint les sceaux sur la démission de son père, qui les tenait.

C'était un homme de cinquante-six ans, d'une taille moyenne, que ses ennemis trouvaient affreux, malgré de beaux yeux vifs pleins de feu et d'esprit. Il avait quelque chose de sévère dans la physionomie, était d'un tempérament bilieux qui lui faisait le teint jaune et vert, en vertu de quoi le maréchal de Brissac l'appelait le président *la Bigarade*. Ce surnom, qui eut un grand succès, déterminait le président à faire ce que font les acteurs le soir au théâtre, c'est-à-dire à se couvrir le visage de blanc et de rouge. Ainsi son extérieur était moins sombre, et sa langue dorée se chargeait de ramener à lui ceux que cet extérieur amélioré n'avait pu lui conquérir. Il était insinuant, souple, jaloux des suffrages, de quelque part qu'ils vinssent. Nommé premier président, il avait demandé à un homme de confiance ce qu'on pensait de lui au palais. Celui-ci s'était d'abord excusé de lui répondre ; mais, forcé de s'expliquer, il lui avait avoué que chacun le trouvait d'un hautain inabordable.

— N'est-ce que cela ? avait répondu le premier président. Eh bien, ils changeront bientôt à mon égard.

Et, en effet, à partir de cette heure, il devint doux, affable, prévenant ; le moindre clerc qu'il rencontrait lui trouvait l'œil bénin et la physionomie riante. Homme de pénétration, il avait jeté les yeux sur l'avenir et avait calculé qu'un vieux ministre ne pouvait l'emporter sur une jeune maîtresse. Du moment qu'il eut les sceaux, il tourna donc visiblement à madame du Barry. Pour ne pas effaroucher la favorite, il avait quitté la longue simarre et le carrosse d'ébène des chanceliers. Enfin, il jouait, comme un simple mortel, avec le nègre et le singe de la comtesse, avec Zamore et Mistigri, avec Zamore qui lui mangeait ses bonbons et Mistigri qui

lui enlevait sa grosse perruque.

Enfin, il appelait madame du Barry *ma cousine*, alliance moins disproportionnée au moins que ne l'était celle de Marie-Thérèse avec madame de Pompadour.

Pendant ce temps, on faisait tout au monde pour désaffectionner Louis XV de M. de Choiseul.

L'abbé de Broglie, chargé de la correspondance des affaires étrangères, entretenue par des agents secrets qui épiaient à la fois les cours alliées et les ambassadeurs accrédités près d'elles, démontra au roi que M. de Choiseul était plus dévoué à l'Autriche qu'à la France. Madame du Barry s'était procuré le beau portrait de Van Dyck représentant Charles I^{er}, qui aujourd'hui est un des principaux ornements de notre Musée, et elle l'avait mis en face du canapé où avait l'habitude de s'asseoir le roi.

— Qu'est-ce que ce portrait ? avait demandé Louis XV.

— Celui de Charles I^{er}, sire.

— Pourquoi est-il là ?

— Pour vous rappeler le sort de ce malheureux roi.

— Et à quel propos voulez-vous me rappeler ce sort ?

— Parce que ce sort sera le vôtre, sire, si vous ne détruisez pas votre parlement.

Un jour, le roi trouva meilleure cuisine chez madame du Barry.

— Pourquoi cet heureux changement ? demanda Louis XV.

— Parce que j'ai renvoyé mon Choiseul ; quand renverrez-vous le vôtre ?

Une note avait été remise au roi, qui prouvait, autant que pareilles choses peuvent être prouvées, que M. de Choiseul avait de Marie-Thérèse promesse d'une petite souveraineté, avec toute garantie d'hérédité, s'il parvenait à dédommager la maison d'Autriche de la perte de la Silésie.

Le duc de Richelieu, le duc d'Aiguillon et la favorite n'appelaient plus M. de Choiseul que le *roi Choiseul* ou le petit roi.

Enfin, la duchesse de Grammont, qui parcourait la province et

soulevait les parlements, laissa surprendre une lettre qui fut remise à madame du Barry.

Le roi trouva, un matin, la favorite jonglant avec deux oranges.

— Saute, Choiseul ! saute, Praslin ! disait-elle.

Le roi lui demanda ce que c'était que ce nouveau jeu.

— Jeu de bascule, dit-elle.

Et elle lui remit la lettre de madame de Grammont ; c'était le 24 décembre 1770.

Fatigué depuis longtemps de toutes ces plaintes qui s'élevaient autour de lui, le roi ne demandait qu'une occasion et profita de celle qui lui était offerte.

Il prit une plume et écrivit :

« Mon cousin,

» Le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures ; je vous aurais envoyé beaucoup plus loin si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. — Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» LOUIS. »

Puis, sur un autre papier, il écrivit pour M. de Praslin ces seules lignes :

« Je n'ai plus besoin de vos services ; je vous envoie à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. »

M. de Choiseul avait pour lui poètes, encyclopédistes, philosophes, gazetiers. Tout cela, au mot d'ordre donné, jeta les hauts cris, de sorte que l'on eût cru la France perdue à propos de la disgrâce d'un des hommes les plus antifrçais qui existassent. Il en résulta que le *donec eris felix* d'Ovide devint, pour le moment, le proverbe le plus faux de la terre, et que, tout au contraire des

autres, ce fut dans le temps orageux que M. de Choiseul compta le plus grand nombre d'amis.

Il y a plus : pour M. de Choiseul, la fidélité au malheur, qui n'était rien autre chose que de l'opposition contre madame du Barry, devint une mode. M. de Choiseul, la veille de sa chute, n'était qu'un ministre ; le lendemain de sa chute, il se trouva chef de parti et acquit la puissance d'un homme qui représente une idée. Les parlements sentirent l'ébranlement de sa disgrâce et comprirent que, pour eux, la persécution allait devenir sérieuse ; d'ailleurs, le renversement de M. de Choiseul, c'était l'élévation de M. d'Aiguillon, et l'élévation de M. d'Aiguillon, c'était la ruine des parlements.

Aussi, disent les mémoires contemporains :

« Jamais ministre ne sortit de place avec plus de retentissement ; sa disgrâce fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espèce se firent inscrire à sa porte, et le duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrières et fut se jeter dans ses bras en l'arrosant de larmes. Le lendemain, jour de son départ, ceux qui n'avaient pas pu, la veille, voir le duc de Choiseul chez lui furent se mettre sur la route, et le chemin se trouva bordé d'une foule de carrosses formant une double haie. »

Toutes ces démonstrations n'effrayèrent point le duc d'Aiguillon ; il ramassa courageusement, et sans hésiter, le fardeau qui venait de glisser des épaules d'Atlas, et, prenant pour lui le ministère des affaires étrangères, il résolut, avec le chancelier Maupeou, de former un triumvirat dont l'abbé Terray serait le troisième membre.

Nous avons dit ce qu'était M. le duc d'Aiguillon ; nous avons dit ce qu'était M. le chancelier Maupeou ; disons maintenant ce que c'était que l'abbé Terray.

L'abbé Terray était un grand homme dégingangé, sans conte-

nance, hideux de figure, avec les yeux en dessous, sans aucun charme dans le langage, s'énonçant difficilement, mais doué par la nature d'une santé robuste, d'un tempérament vigoureux, d'une conception vive, d'une intelligence déliée, d'une judiciaire excellente, surtout en affaires. Chargé depuis longtemps, au palais, des affaires les plus délicates, des rapports les plus épineux, ses ennemis mêmes admiraient la netteté, la précision, le développement exact et logique de son style ; lorsque les parties opposées allaient le voir pour l'instruire des moyens de leur cause, il résumait le pour et le contre de leur affaire avec une telle lucidité, que la conviction du droit venait à celui-là même auquel cette conviction était préjudiciable ; c'était, en outre, un homme d'esprit, impudent et vif à la riposte.

— Comment trouvez-vous les fêtes de Versailles ? demanda Louis XV à l'abbé Terray.

— Impayables, sire, répondit celui-ci.

Elles avaient coûté vingt millions.

— Mais, en vérité, l'abbé, lui disait l'archevêque de Narbonne, vous prenez l'argent dans la poche.

— Où diable voulez-vous que je le prenne ? répondit naïvement l'abbé.

Aussi criait-on contre lui ; mais il avait l'habitude de dire :

— Il faut laisser crier ceux que l'on écorche.

Les Parisiens usaient et abusaient de la permission.

— L'abbé Terray est sans *foi*, disaient-ils ; il nous ôte l'*espérance* et nous réduit à la *charité*.

Un matin, il se trouva que la rue Vide-Gousset avait changé de nom ; un plaisant avait effacé l'inscription pendant la nuit et avait écrit : RUE TERRAY.

Au reste, grand opérateur en matière de finances ; maniant l'argent avec le mépris d'un homme qui n'a fait que cela toute sa vie ; supprimant, recréant, anéantissant, réduisant ; prenant un tiers, un quart, une moitié ; mettant un impôt nouveau, étendant un impôt

ancien ; sachant au juste ce que ce pauvre âne bête qu'on appelle le *peuple* peut porter, et jusqu'où, sans casser, peuvent plier ses reins ; faisant tout cela comme un autre fait un simple calcul, d'un mot, d'un trait de plume, d'une signature ; faisant crier toutes les semaines les feuilles hebdomadaires ; ayant fait mettre hors de la Bastille une foule de gens qui n'y étaient que pour avoir mérité de l'impôt ; appelé l'*enfant gâté* parce qu'il touchait à tout, et le *grand houssoir* parce qu'il touchait à tout sans être obligé de monter sur rien ; riant des bons mots qu'on faisait sur lui et répétant partout celui de ce brave homme qui, près d'étouffer dans la foule qui encombra l'Opéra, s'écria : « Oh ! monsieur l'abbé de Terray, que n'êtes-vous ici pour nous réduire de moitié ! » ayant des entrailles d'airain, non par inhumanité, mais par impassibilité de caractère ; sacrifiant comme la dernière des étrangères madame la baronne de Lagarde, sa maîtresse, convaincue d'exercer un brigandage subalterne, et la sacrifiant publiquement pour n'être pas soupçonnée de collusion avec elle ; homme de la circonstance, enfin, et qui eût égorgé amis, parents, frères et lui-même à l'autel de la Nécessité.

Au reste, terminons ce chapitre par le portrait du ministre disgracié, tracé par la main de Louis XVI lui-même.

Ce portrait est de 1777, il est vrai ; mais, quoique écrit sept ans après l'époque où nous sommes, sa place est naturellement ici.

« Le duc de Choiseul tenait de la nature ce que les courtisans en reçoivent rarement, ou plutôt ce que la frivolité de leur éducation, la corruption des mœurs, la mollesse de l'esprit, permettent rarement d'avoir et étouffent presque généralement ; je veux dire un caractère.

» Hardi, entreprenant, décidé, il avait un fonds d'énergie dans l'âme qui le rendait capable d'orgueil ; il avait assez de moyens pour s'en faire supposer davantage.

» Il avait de la force dans l'âme, de l'amour, de la gloire, et une telle fermeté en se décidant, qu'il bravait les obstacles et franchis-

sait les écueils, croyant les affaires possibles parce qu'il les avait conçues.

» Le duc de Choiseul avait un caractère atroce ; rien ne lui coûtait pour réussir dans les plans qu'il s'était proposés ; il avait aussi le caractère des gens faibles, lorsqu'il employait la main d'autrui pour se cacher et pour agir.

» Il avait un caractère à lui seul, et que je n'ai pas encore discerné dans le monde, lorsqu'il prodiguait les grâces de l'État au profit seul d'un gouvernement étranger et lorsqu'il préférait des récompenses éventuelles aux récompenses assurées qu'il avait dans ses propres mains.

» Le duc de Choiseul, dans un pays où l'on craint les revenants, s'était fait des amis enthousiastes, des créatures ardentes qui le rendaient dangereux ; il comprimait la majesté royale.

» Avant de s'élever, le duc de Choiseul ne négligea aucun des moyens de plaire à la favorite du feu roi. Arrivé au point où il avait voulu, il ne fit aucune démarche près d'une autre favorite pour se soutenir. Il y a quelque chose d'intraitable et d'inflexible dans le caractère de cet homme, qui ne peut le rendre propre que pour certaines affaires.

» Aussi n'est-il resté de monument de sa périlleuse administration que ce rocher dans la Méditerranée, ensanglanté pendant deux meurtrières campagnes, et conquis enfin à très-grands frais pour ne rien nous produire et pour entraîner à des dépenses continues.

» Sa destruction des jésuites n'a produit qu'un vide qu'un autre corps n'a pu remplir encore, au grand détriment de l'éducation de la jeunesse et de la belle littérature.

» Sa ligue avec les parlements a détruit beaucoup des liens qui attachaient les sujets à leur souverain. Il a fallu dissoudre ces cours de justice ; il a fallu les rétablir. Cette plaie ne sera sondée qu'avec beaucoup de prudence et de temps.

» Son alliance avec la maison d'Autriche est bonne autant

qu'elle a fait cesser le fléau de la guerre avec cette puissance, ce qui nous permet de poursuivre aujourd'hui les Anglais sans danger de diversions ; mais cette alliance est contraire à nos intérêts par sa grande nouveauté et parce qu'elle permet aux empereurs de faire en Europe impunément tout le mal qu'ils ont intérêt de faire à nos anciennes amitiés du Nord.

» Le mariage de la reine est entièrement son ouvrage ; il le négocia et le conclut dans l'intention de fortifier cette alliance ; mais il est essentiel d'observer si l'influence de cette union n'augmentera pas les désavantages particuliers que nous avons trouvés dans ce traité.

» La guerre de Sept Ans, que le duc de Choiseul a conduite, est, à la honte de la France, sur terre et sur mer, un autre fléau.

» Une seconde guerre est devenue nécessaire pour réparer les maux et l'opprobre qui en sont résultés pour la France.

» La philosophie a été soutenue et protégée par M. le duc de Choiseul. Les motifs de cette conduite ne sont point pénétrables comme ceux des autres grandes opérations de son ministère ; le résultat est la création, en France, d'un parti avec lequel il est devenu nécessaire de traiter quelquefois ou d'user de ménagements. Il a inoculé la philosophie dans quelques-uns des membres du clergé de France ; ce qui est, en politique, un phénomène nouveau.

» On reproche au duc de Choiseul des opérations d'une autre nature, on les lui reproche même assez publiquement. Lorsqu'un ou plusieurs crimes énormes sont problématiques pour la multitude, la nature de ces forfaits défend elle seule d'en parler ; il faut se contenter de gémir en secret sur la perversité du temps et des hommes.

» La France a résisté au coup d'État de M. de Choiseul et aux opérations funestes qui lui ont été dictées quelquefois, en fait de politique, par des puissances, ou par une puissance étrangère avec laquelle nous devons bien vivre, mais que nous devons sans cesse

observer.

» Si M. de Choiseul était ministre aujourd'hui et s'il imaginait des opérations du genre de celle qu'on vient de voir, la France pourrait-elle résister encore ? Pour jouir en paix de nos richesses territoriales, nous n'avons besoin que de repos et de calme, et d'une sage direction dans le gouvernement. Un ministre remuant, vain et ambitieux, touchant aux affaires de politique spéculative, fera toujours le malheur de la France ; et M. de Choiseul, depuis le commencement de son ministère jusqu'à son exil, s'est occupé sans cesse, et à détruire ce que la sagesse, l'expérience et les principes des temps passés avaient établi, et à établir ce que les principes, l'expérience et la sagesse avaient tenu à l'écart ou circonscrit.

» Le gouvernement avait sans cesse travaillé à maintenir les parlements dans la soumission ; et M. de Choiseul n'a cessé de soulever les parlements contre l'administration.

» Le gouvernement, depuis des siècles, était en Europe le protecteur des puissances secondaires ; et M. de Choiseul a conclu une alliance avec l'Autriche, qui envahit ces puissances dont l'amitié et l'appui nous étaient si nécessaires.

» Le gouvernement, dans tous les temps, avait accordé sa protection spéciale à cette compagnie célèbre qui élevait la jeunesse dans la soumission et dans la connaissance des arts, des sciences et d'une littérature brillante ; et M. de Choiseul a livré cette compagnie célèbre à la poursuite des parlements, ses ennemis, et a abandonné la jeunesse au système de la philosophie ou à l'influence des opinions dangereuses des parlements.

» Le gouvernement avait tout fait pour soutenir au Nord la monarchie prussienne, comme pour y balancer par ce nouvel État la prépondérance des ennemis naturels de la France ; et M. de Choiseul a prodigué nos trésors et notre population militaire pour détruire cette monarchie au profit de notre ennemi naturel.

» Le gouvernement n'a jamais permis aux écrivains de donner

au peuple des idées contraires à la forme heureuse et paisible de la monarchie telle qu'elle existait en France ; et M. de Choiseul a évidemment soulevé les philosophes modernes, les jansénistes, les parlements, contre la constitution actuelle de l'État, contre l'Église, contre l'autorité royale.

» Ainsi M. de Choiseul a constamment travaillé, dans tous les départements qui lui ont été confiés, à *détruire* ce qu'il a trouvé de plus sagement *établi*, et M. de Choiseul n'est jamais parvenu à rien *édifier*, sinon :

» *L'insurrection des philosophes et du parlement : il faut donc tempérer cette émotion dangereuse ;*

» *L'insurrection de notre ennemie naturelle contre notre ancien ami* le roi de Prusse et autres États du second ordre : il faut donc chercher les rapprochements avec le roi de Prusse.

» *La prépondérance maritime* des Anglais est le résultat de la désastreuse guerre que M. de Choiseul a soutenue contre eux. Il faut donc nous rétablir avec la dignité dont nous sommes susceptibles dans cet état de prospérité et de commerce maritime dont nous avons joui sous le règne du roi Louis XIV, et dont la décadence commence à l'époque de cette malheureuse guerre de Sept Ans.

» Ainsi M. de Choiseul n'a été en France qu'un étranger, dont le cœur a été constamment hors du département dont il avait la direction ; d'où l'on déduit la question de savoir si M. de Choiseul peut, avec sûreté pour la France, rentrer dans le ministère. Les profusions ont mis le désordre dans les finances, notre marine a été détruite sous son administration.

» Nos troupes ont été constamment vaincues sur le continent : nos affaires ont été influencées par une ancienne rivale. M. de Choiseul a donc été le fléau de la France et de ses différentes administrations. »

Au reste, dans son exil de Chanteloup, M. de Choiseul rendait à Louis XV le mépris pour l'exil, et au dauphin, l'injure pour la

haine.

Voici ce qu'il dit de Louis XV :

« Le roi était très-hardi pour faire le mal, il n'avait de courage que dans ce cas ; le mal qu'il pouvait faire lui procurait le sentiment de l'existence et une sorte d'effervescence qui ressemblait à de la colère. Alors le roi sentait qu'il avait une âme ; mais il n'en avait pas pour faire le bien. »

Quant au dauphin, le ministre disgracié ne le ménage guère davantage ; selon lui, M. de la Vauguyon ne lui a parlé que de sa naissance et de la toute-puissance royale, à laquelle rien ne doit résister. Le royal élève du duc a mauvaise grâce, il est grossier, n'a aucun goût pour les femmes, et répète à tout propos, inutilement et par tic, ces trois mots :

Ba. – Baca. – Bacala.

Aussi, jugeant l'avenir d'après la fausse éducation reçue par le dauphin et d'après les mauvais exemples donnés par le roi :

« Si ce prince reste tel qu'il est, dit le duc de Choiseul, il est à craindre que son imbécillité, le mépris et le ridicule qui en sont la suite, ne produisent naturellement dans cet empire une décadence, laquelle enlèverait le trône au roi Louis XVI. »

M. de Choiseul pouvait être mauvais ministre ; mais, comme on le voit, il était assez bon prophète.

Mais ce n'était pas le tout que d'avoir renversé M. de Choiseul, restaient les parlements.

Le duc de Choiseul avait soulevé la magistrature contre l'autorité absolue du roi ; l'abolition de cette magistrature fut résolue.

Le contre-pied de la politique suivie par M. de Choiseul à l'endroit de l'Europe fut pris à l'instant même.

Le roi d'Espagne était poussé par M. de Choiseul à rompre avec l'Angleterre ; mais, aussitôt la disgrâce de M. de Choiseul connue à Madrid, le roi d'Espagne donne aux Anglais satisfaction entière

sur les îles Falkland et le port d'Egmont, qui étaient des prétextes de querelle, et ne veut plus même examiner la nature de ses droits.

M. de Choiseul, selon le système autrichien, traitait les puissances secondaires avec un mépris qui jurait singulièrement avec la protection que la France avait constamment accordée à ces puissances ; mais, aussitôt M. de Choiseul tombé, Ibrahim-Effendi, envoyé du bey de Tunis, est admis à l'audience du roi. Gustave, prince héréditaire de Suède, reçoit un accueil digne de l'ancienne alliance qui a toujours uni la Suède à la France. Enfin, une alliance toute particulière est conclue avec le roi de Sardaigne par le mariage de Monsieur, frère cadet du dauphin, avec une princesse de la maison de Savoie.

Nous avons dit que l'abolition de la magistrature avait été résolue ; c'était chose plus facile à résoudre qu'à exécuter.

La magistrature était toute-puissante, et le roi, que, par dérision, on appelait Louis le Débonnaire, était faible.

Les parlements avaient pour eux la majorité des pairs, que le duc de Choiseul leur avait attachés ; ils avaient l'appui de la maison d'Autriche, qui répandait obscurément quelques centaines de mille livres parmi les conseillers. Ils avaient pour eux, enfin, les jansénistes, qui les avaient, en tout temps et en toute occasion, soutenus contre la cour de France et contre la cour de Rome.

Le duc d'Aiguillon, chef du parti antiparlementaire, était soutenu :

Par madame du Barry, dont il partageait les faveurs avec le roi ;

Par le chancelier Maupeou, qui représentait sans cesse à Louis XV les parlements comme capables de renouveler la tragédie de Charles I^{er} ;

Par l'abbé Terray, fatigué des cris et des plaintes que ces parlements poussaient sans cesse contre lui ;

Par l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, qui, depuis dix ans, appelait de leurs arrêts ;

Enfin, par les jésuites, qui pleuraient sur les ruines de leurs éta-

blissements détruits.

Les parties étaient en présence, les dispositions prises pour l'attaque et pour la défense : la bataille ne pouvait tarder à être livrée.

Seize jours avant l'exil de M. de Choiseul, le parlement de Paris avait cessé ses fonctions, et tous les parlements des provinces, insurgés contre le roi, avaient multiplié des remontrances, à chacune desquelles madame du Barry disait :

— Encore un pas de fait pour vous détrôner, sire.

Le chancelier Maupeou donna l'ordre au parlement de reprendre ses fonctions, s'il ne voulait encourir la colère du roi.

Le parlement répondit qu'il attendait avec soumission, mais sans fonctionner, les événements dont il était menacé.

Le gant était jeté à l'autorité royale ; M. le duc d'Aiguillon le ramassa.

La nuit du 19 au 20 janvier fut fixée pour l'exécution du projet arrêté.

À minuit, tous les magistrats furent réveillés au nom du roi. Des mousquetaires entrent dans leurs chambres, leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, et réclament cette seule réponse, sans périphrase aucune : *Oui* ou *non*.

Quelques-uns obéissent ; mais, réunis le lendemain, ils se rassurent, se raffermissent et refusent à l'unanimité.

Ce refus est immédiatement suivi de la notification de l'arrêt du conseil, qui déclare leurs charges confisquées. Les mousquetaires, qui s'étaient déjà présentés chez eux, s'y présentent de nouveau avec des ordres d'exil auxquels il faut obéir sans retard. À la place du parlement, on installe le grand conseil, qui doit le remplacer.

L'archevêque de Paris, dans toute l'exaltation du triomphe, célèbre ce que l'on appelait la messe rouge, et le nouveau parlement est baptisé, séance tenante, du nom de parlement Maupeou.

Mais alors une grande division s'opéra jusque dans les princes de la famille royale. Le comte de la Marche, fils du prince de

Conti, et le comte d'Artois, à qui M. de Maupeou avait promis la main de Mademoiselle, reconnurent le nouveau parlement. M. le duc d'Orléans, pressé par madame de Montesson, céda momentanément ; mais M. de Conti ne voulut entendre parler d'aucun accommodement avec la nouvelle magistrature. M. de Clermont, suivant l'exemple de M. de Conti, protesta contre ce qui venait de se faire, et, malade d'une maladie mortelle, mourut sans que le roi, qui lui gardait rancune pour son opposition, envoyât demander une seule fois de ses nouvelles.

La pairie protesta aussi contre la ruine de l'ancienne magistrature, mais pour la forme seulement.

Quant aux parlements de province, ils furent cassés sans aucune opposition.

C'est ainsi que s'opéra ce grand événement dont madame du Barry fut le principal levier et dont le duc d'Aiguillon recueillit tous les fruits.

— *La France*, disait madame du Barry à Louis XV, *ton café f... le camp !*

Il y avait bien des choses, comme on le voit, qui *f... le camp* avec le café de *la France*.

XXV

POLITIQUE DU DUC D'AIGUILLON. – LE MÉMOIRE DU DAUPHIN, FILS DE LOUIS XV, LUI SERT DE GUIDE. – DIFFICULTÉ DE SUIVRE CE PLAN VIS-À-VIS DE L'AUTRICHE. – CONDUITE DU DUC D'AIGUILLON VIS-À-VIS DES PUISSANCES SECONDAIRES. – M. DE VERGENNES À STOCKHOLM. – PARTAGE DE LA POLOGNE. – MÉMOIRE DU DUC D'AIGUILLON AU ROI.

Nous avons déjà dit que la politique du duc d'Aiguillon avait pris le contre-pied de celle de M. de Choiseul. Appuyé sur un mémoire du dauphin, père de Louis XVI, il continua hardiment.

Voici la partie de ce mémoire sur laquelle s'appuya la politique du duc d'Aiguillon :

« Je dois me souvenir sans cesse, disait le dauphin, que mille gouvernements ont été anéantis, que plusieurs familles royales se sont éteintes en Europe, et que les principaux États qui m'environnent sont les rivaux de la maison de Bourbon.

» L'histoire en connaît deux principaux : l'Angleterre et l'Autriche.

» La France doit se souvenir qu'elle peut être sans ou avec une marine ; car les puissances qui n'en ont pas existent bien par leur agriculture, leur commerce et leur industrie naturelle. Nous avons été fort considérés et redoutables, même sans marine, pendant le ministère du cardinal de Fleury, à qui mon père avait remis en totalité le soin du gouvernement.

» Que l'Angleterre ait donc une plus grande ou moindre prépondérance sur mer, cela ne fait qu'augmenter ou diminuer le bien-être de la France, sans lui porter un préjudice essentiel. L'Angleterre seule doit compter son commerce comme essentiel au maintien de sa situation actuelle ; l'Angleterre n'est donc pas une rivale bien à craindre.

» Mais l'Autriche a bien d'autres titres et des moyens hostiles

et dangereux par rapport à nous ; il est de nos intérêts de la surveiller, de l'environner et de l'empêcher de nous nuire ; car sa politique va plus loin que ne veut sa religion ; c'est une puissance moderne en Europe, que nous avons vue sortir du néant, et qui s'éleva jusqu'à la monarchie universelle sous Charles-Quint, aux dépens de ses voisins et à notre grand péril.

» Je dois donc m'efforcer de trouver dans l'histoire de mes aïeux par quel moyen ils ont repris à cette maison l'Espagne, Naples, la Lorraine, les Pays-Bas en partie, l'Alsace, la France-Comté et le Roussillon, et ne pas oublier que je ne maintiens pas cette politique observatrice. L'Autriche me répondra de ce qu'elle a pris sur mes ancêtres depuis le commencement qu'elle a existé, ce qui n'est pas fort ancien, et on se souvient de ce qu'était la France sous Charlemagne.

» Mes aïeux, ceux au moins de ma branche, avaient été constamment attachés aux principes énoncés ci-dessus, lorsqu'il est arrivé en France un homme, Lorrain de cœur et d'origine, qui fait en ce moment le malheur de ce pays-ci.

» M. le duc de Choiseul, pensionnaire de la maison d'Autriche, a imaginé de renforcer les premières idées de l'abbé de Bernis, qui avait intérêt de plaire à l'Autriche ; l'un et l'autre ont jeté les premiers fondements des plus grands malheurs qui menacent ma maison, si jamais les principes autrichiens viennent à y prévaloir. M. le duc de Saint-Simon m'a fait passer, il y a dix ans, un mémoire fort bien fait à ce sujet, où il prouve que la France ne peut se soutenir sans combattre perpétuellement contre la maison d'Autriche. On le trouvera dans mes papiers ; il prouve qu'on ne peut s'arrêter qu'après l'avoir réduite à la situation d'un électorat actuel.

» Mon père, toutefois, par des principes que je ne puis me permettre de censurer, a fait alliance avec la maison d'Autriche, au préjudice des intérêts des petites puissances que mes aïeux se sont fait une gloire de soutenir et de protéger ; il n'a jamais voulu

approfondir la coupable témérité de M. de Choiseul, qui vient de renverser un édifice affermi par les siècles et par les hommes d'État les plus réfléchis et les plus attachés à notre maison.

» On doit sans doute observer très-religieusement les traités ; mais la délicatesse a des bornes, et lorsque l'État aura reconnu par l'expérience combien est onéreux aux sujets un traité qui lie les mains à la France, qui n'a de vie que par la faculté de l'exercice de la puissance militaire, sans doute qu'il sera donné des limites, sans déclaration de guerre à l'empereur, à un traité qui nous circonscrit de toutes parts, et qui nous empêche d'être Français. »

Malheureusement, vis-à-vis de l'Autriche, le plan était difficile à suivre. L'alliance de 1756 existait toujours, et il n'y avait aucun motif plausible pour la rompre. En outre, Marie-Antoinette avait déjà sur le dauphin un empire décidé, et, s'il avait montré une si grande haine contre M. de Choiseul, ce n'était point parce que M. de Choiseul était l'agent de l'Autriche, c'était parce que le dauphin supposait que M. de Choiseul avait été la cause de la mort de son père. D'ailleurs, le roi pouvait mourir, le roi qui ne se privait d'aucun plaisir, malgré son âge avancé ; alors tout se retrouvait dans le même état, et M. d'Aiguillon pouvait dire, comme l'instituteur du corbeau romain : *Opera et impensa periit*.

Il se mit donc à préparer tout doucement l'Europe à voir, un jour ou l'autre, annuler ce fatal traité de 1756.

Les puissances subalternes, surtout, étaient, comme nous l'avons dit, effrayées de la grande alliance austro-française. Le duc d'Aiguillon s'occupait de les calmer, de les écouter, de les accueillir.

Il commença par raccommoder la Suède et le Danemark, nos deux alliés naturels du Nord, depuis que la Pologne existait encore comme royaume mais n'existait plus comme puissance.

Le duc de Choiseul avait constamment molesté les Suisses, nos anciens alliés. Il disait d'habitude : « Vil comme un Suisse ! » Puis, les blessant dans leurs intérêts, il ouvrait le port de Versoix sur le lac de Genève.

Le duc d'Aiguillon interrompit ces travaux.

Le duc de Choiseul avait enlevé au pape le comtat Venaissin et la ville d'Avignon ; c'était pour compenser, disait-il, la perte des colonies, mais, en réalité, pour réjouir les philosophes qui attaquaient la religion.

Le duc d'Aiguillon fit amende honorable à Ganganelli et lui rendit la ville et le comtat.

L'Angleterre, nous ayant attachés à la maison d'Autriche, avait pris parti pour Frédéric II. Cette alliance de l'Angleterre avec Frédéric, c'était la guerre contre nous. Le duc d'Aiguillon jeta les bases d'un traité de paix et d'un contrat de commerce, lesquels devaient renouer toutes les relations amicales qui avaient existé pendant les trente ans qui avaient suivi la paix d'Utrecht.

Depuis les fameuses expéditions de Charles XII, qui avaient épuisé le pays d'hommes et d'argent, la Suède, effrayée de cette omnipotence royale qui entraînait un peuple à sa suite dans l'abîme, la Suède avait tout fait pour réprimer l'autorité de ses rois ; elle était divisée en factions qui écoutaient l'Autriche, le Danemark et le roi de Prusse. L'autorité de la France, si réelle en Suède sous Gustave-Adolphe, avait fait place à l'autorité autrichienne ; c'était toute une position perdue à reconquérir. Gustave III était désireux de sortir de cette tutelle qui lui était imposée par le peuple et par la noblesse. N'étant que prince héréditaire, il avait écrit à M. de Choiseul de ce désir ; mais M. de Choiseul se serait bien gardé de faire droit aux demandes du jeune prince ; c'était désobliger trop directement l'Autriche. Le duc d'Aiguillon, au contraire, ne garda pas ces ménagements. Il tira de l'exil, où l'avait envoyé M. de Choiseul, M. de Vergennes, notre ancien ambassadeur à Constantinople, lui donna ses instructions et l'envoya en Suède, revenant ainsi aux plans de la vieille diplomatie française : *Relever les faibles, humilier les forts.*

La présence de M. de Vergennes à Stockholm porta ses fruits : une révolution éclata en Suède, qui rendit au roi Gustave la

puissance que la noblesse partageait avec lui, et le délivra de l'influence russe, autrichienne et prussienne. Cette révolution s'accomplit en cinquante-quatre heures et sans effusion de sang, le 10 août 1772.

Il est vrai que, vingt ans après, le comte de Horn, le comte de Ribing et Anastroëm prirent sur Gustave III une sanglante revanche.

Nous avons exposé l'état de faiblesse où était, au milieu des conflits européens, tombée la Pologne, du moment que la main puissante de la France s'était retirée d'elle. Catherine II, qui avait des vues sur cette malheureuse nation, lui avait donné un roi, et, bien certaine de la nullité de ce roi, elle se préparait à l'envahissement de son royaume.

Le duc de Choiseul n'avait vu, dans l'alliance des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, qu'une simple défection à l'alliance de Vienne et de Versailles ; mais la cour de Vienne voyait plus loin, elle ; elle voyait la cour de France ruinée en hommes et en argent, et, par conséquent, médiocre auxiliaire, du moment que la Russie s'éloignait d'elle ; c'était alors que M. de Choiseul avait donné l'ordre à M. de Vergennes de soulever la Turquie contre la Russie. En cas de victoire des armées turques, la puissance et surtout le prestige de l'empire russe s'affaiblissaient ; en cas de défaite, la Russie rapprochait ses possessions des possessions autrichiennes et inquiétait l'Empire, qui se trouvait avoir d'autant plus besoin de nous. M. de Vergennes avait donc eu beau représenter à M. de Choiseul l'inutilité de cette guerre et lui prédire son désastreux résultat, il avait ordonné à notre ambassadeur d'aller de l'avant, et, sur de nouvelles observations de M. de Vergennes, il lui avait envoyé sa démission et l'ordre de venir en Bourgogne, où, depuis cette époque, il était resté sans crédit et sans emploi.

Ce qu'avait prédit M. de Vergennes arriva : la Turquie fut battue, comme nous l'avons dit à propos des fêtes données par Potemkine à Catherine II ; les armées russes envahirent la Molda-

vie, et les chevaux des Cosaques du Don se désaltèrent au Danube. Alors l'Autriche, effrayée du contact qui s'opérait entre les conquêtes russes et ses possessions territoriales, se rapprocha du roi de Prusse, sollicitant la neutralité en cas de guerre. Ainsi le vieux Frédéric, presque intrus à son arrivée au trône dans la grande famille des rois européens, ce petit électeur de Brandebourg, comme on l'appelait encore au commencement de son règne, se trouvait, dans sa vieillesse, courtoisé par les deux grandes puissances du Nord et l'arbitre des destinées européennes, tandis que M. de Choiseul, qui avait voulu le détrôner, était, lui, exilé à Chanteloup.

De ce rapprochement de l'Autriche et de la Prusse naissait l'idée du partage de la Pologne.

Chacun y trouvait son compte.

La chose fut donc promptement arrêtée entre les puissances du Nord, qui ne crurent point pour cela avoir besoin de la France.

L'Autriche introduisit ses troupes dans Zips, et la Prusse dans le duché de Posen. Catherine tenait Varsovie.

La commotion fut grande à Versailles quand on apprit le grand écartèlement politique.

M. d'Aiguillon mit le mémoire suivant sous les yeux du roi.

« Voyez, disait-il, quelle foi la France peut ajouter à l'amitié de la maison d'Autriche, et ce que nous devons attendre d'une maison, l'alliée du roi par le double lien d'un traité et d'un mariage. Un jour, la cour de Vienne veut augmenter ses possessions aux dépens du roi de Prusse, et alors elle soulève contre ce prince, conjointement à elle, la France, la Russie, la Suède. Un autre jour, elle veut augmenter ses domaines aux dépens de la Pologne, notre meilleure amie ; alors elle se rapproche du roi de Prusse, l'ennemi du roi, elle s'allie avec lui et avec la tzarine, qui est plus que jamais envenimée contre nous.

» D'un autre côté, rien n'égale l'ambition démesurée du jeune empereur Joseph. Il n'attend plus que le moment de régner seul

pour développer le système qu'il roule dans sa tête ; il a des vues éloignées sur la Bavière ; il convoite le Frioul vénitien ; il veut ouvrir l'Escaut, fermé par tant de traités ; il désire la possession de la Bosnie ; et qui nous dit qu'il a oublié les pertes de la Lorraine, de l'Alsace et de la Silésie ? Celui qui ose nous ravir le meilleur de nos amis, celui qui le dépouille de ses domaines, n'est-il pas capable de se ressaisir, s'il le peut, des possessions qui nous lui avons prises ? Celui qui méprise une alliance aussi importante que celle de la cour de Versailles, pour opérer des envahissements inouïs à notre préjudice, n'est-il pas capable de former des liaisons contre nous ? Le résultat de notre alliance avec la cour de Vienne, de cette alliance qui nous a tant épuisés d'hommes et d'argent, est que nous sommes sans amis, et qu'il existe une ligue très-redoutable au nord de l'Europe contre nous, celle de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Dans un clin d'œil, ces trois puissances peuvent mettre sur pied trois cent mille hommes ; dans un clin d'œil, elles peuvent les établir à discrétion sur le territoire des puissances faibles qui leur restent à envahir ; dans un clin d'œil, elles peuvent consommer l'entière destruction de la Pologne. La France sans alliés, la France avec peu de moyens de résistance actuelle, la France épuisée par la dernière guerre entreprise pour le maintien de la maison d'Autriche et pour favoriser le recouvrement de ses domaines, se trouve donc dans une crise des plus fâcheuses ; elle est réduite au silence le plus humiliant ; elle est obligée de réprimer son propre caractère et de ne développer que celui d'une nation observatrice, bienveillante, qui approuve tout ce qui se fait aujourd'hui, sans qu'on daigne la consulter. Que sont devenus ces temps où il n'était pas permis, en Europe, de tirer un coup de canon sans l'aveu du roi ?

» Quelque critique que soit aujourd'hui la situation politique de la France, il lui reste néanmoins des ressources égales, et peut-être supérieures à celles de la ligue du Nord.

» Mais que de préjugés, soit réels, soit exagérés, n'avons-nous

pas à détruire pour préparer l'alliance avec une puissance dont l'amitié est en ce moment nécessaire au roi pour réprimer les projets des puissances du Nord ! Si nous voulions nous unir à la cour de Londres, que de sources d'inimitiés à tarir ! que de préjugés à vaincre ! On a des preuves que le cabinet de Saint-James nous regarde comme peu étrangers aux troubles de l'Amérique. Le caractère de M. de Choiseul et la guerre qu'il a voulu encore susciter contre l'Angleterre, dans une circonstance où l'état des affaires de l'Europe pouvait faciliter un rapprochement urgent et nécessaire, suffiraient pour entretenir la cour de Londres dans l'appréhension que nous sommes toujours ses ennemis.

» Malgré cette situation avec la cour de Londres, l'aspect du Nord allié, réuni, armé et envahissant les domaines de nos amis, m'oblige de proposer au roi une contre-ligue du Midi, composée de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Sardaigne. Les nouveaux liens qui nous unissent avec le roi de Sardaigne nous assurent de son amitié ; l'Espagne se laissera persuader avec plus de difficulté, parce que M. de Choiseul l'a singulièrement animée et contre la cour de Londres et contre son ministère. Quant au roi d'Angleterre, que de moyens n'avons-nous pas de tempérer cette lutte perpétuelle et cette rivalité hostile qui contrariaient nos liaisons commerciales ! Je vais exposer ses intérêts relatifs au partage de la Pologne.

» Toute l'Europe est persuadée que ce partage change la monarchie prussienne en puissance vraiment maritime ; de l'état de monarchie militaire et agricole, elle passe à l'état de puissance commerçante et maritime, et comme dans quelques années nous avons vu le roi de Prusse envahir des provinces sur des voisins plus forts que lui, comme nous l'avons vu les défendre depuis contre toute l'Europe qui voulait les lui reprendre ; en quelques années aussi, nous pouvons le voir, à cause de sa parcimonie et de son activité, devenir le roi de la Baltique. Possesseur de Dantzic, la Vistule va être pour lui une nouvelle Tamise ; en sorte que cette

puissance, si peu comptée et si peu connue, il y a quelques années, peut devenir, sous le roi Frédéric, un État redoutable aux puissances continentales comme aux puissances maritimes ; l'Angleterre le sait, et cette nation est si éclairée sur son commerce et ses intérêts maritimes, qu'il s'élève en ce moment dans Londres une rumeur extraordinaire et très-éclatante contre la métamorphose de la puissance prussienne en État commerçant et maritime.

» La Russie, d'un autre côté, menaçant Constantinople et manifestant sérieusement des projets sur la navigation de la mer Noire et peut-être sur celle de la Méditerranée, peut envahir dans cette contrée tout le commerce maritime des Anglais. Que de cas d'une alliance contre la ligue du Nord ! que de moyens pour nous aider des Anglais contre les dangers qui les menacent et qui nous menacent avec eux ! Je propose ces vues à la sagesse du roi, et, puisque le Nord est ligué et armé contre nos amis, puisque l'Autriche nous abandonne à nos propres ressources, je ne trouve à opposer à cette ligue menaçante que l'alliance des quatre puissances capables de la contre-balancer : la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Sardaigne.

» Je donnerai le développement de ces bases dans des mémoires ultérieurs. »

XXVI

VIEILLESSE DE LOUIS XV. – SA TRISTESSE. – LA MORT PLANE ET MOISSONNE AUTOUR DE LUI. – LE MARÉCHAL D'ARMENTIÈRES. – M. DE CHAUVELIN. – LA PRÉDICTION DE LA FÊTE DES LOGES. – M. DE CHAUVELIN AU SOUPER DES PETITS APPARTEMENTS. – LE WHIST DU ROI. – MORT DE M. DE CHAUVELIN. – TRISTESSE DE LOUIS XV. – LES VOYAGES. – MADAME DU BARRY. – BEAUMARCHAIS. – GOËZMAN. – *LE BARBIER DE SÉVILLE*. – M. DE FRONSAC. – RAPT, INCENDIE ET VIOL. – LE POÈTE GILBERT. – LE MARQUIS DE SADE. – L'ÉVÊQUE DE TARBES ET LA GOUDAN. – GLUCK ET PICCINI. – LES DEUX CAMPS. – LES JOIES NOUVELLES. – LES COURSES. – LES JOCKEYS. – LES COURTISANES. – LOUIS XV. – SOUVENIR DE M. DE CHAUVELIN. – L'ABBÉ DE BEAUVAIS. – CRAINTES DU ROI. – LES PRÉSAGES DU MOIS D'AVRIL. – MORTS SUBITES. – LEBEL ET LA FILLE DU MEUNIER. – LA VISITE PRÉPARATOIRE NÉGLIGÉE. – LA PETITE VÉROLE. – L'ARCHEVÊQUE. – LES CHOISEUL. – LA DU BARRY. – LE DUC DE RICHELIEU. – LORRI ET BORDEU. – LA MARTINIÈRE. – TERREUR DU ROI. – MADAME DU BARRY S'ÉLOIGNE. – LES ÉVÊQUES. – LE DUC D'AIGUILLON. – RETOUR DE MADAME DU BARRY. – LA DERNIÈRE ENTREVUE. – M. DE LA VRILLIÈRE. – LE DUC DE FRONSAC. – LE CURÉ DE VERSAILLES. – LA DÉCLARATION DU ROI. – SES DERNIERS MOMENTS. – SON DÉLIRE. – MESDAMES DE FRANCE. – MORT DU ROI. – SOPHIE ARNOULD ET MADAME DU BARRY.

Il est vrai qu'une chose ôtait de l'importance à toutes ces choses. Louis XV, âgé de soixante-trois ans seulement, paraissait dix ans de plus que le duc de Richelieu, qui en avait soixante et seize. Louis XV, le beau cavalier à l'œil bleu, à l'oreille fine, au jarret tendu, Louis XV perdait la vue ; Louis XV devenait sourd ; Louis XV ne montait plus à cheval qu'à l'aide d'un marchepied. L'ennui, qui planait sur son front dès sa jeunesse, avait fondu sur le vieillard, s'acharnait à lui et le dévorait. Autour de lui, d'ailleurs, s'accomplissait le fatal spectacle qui accompagne les hommes en train de faire leurs derniers pas dans la vie. Autour de lui, tout ce qu'il

avait aimé d'amour était tombé : madame de Vintimille, madame de Châteauroux, madame de Pompadour ; tout ce qu'il avait aimé par les liens de famille : fils, petit-fils, bru, femme, amis, tout tombait. Le maréchal d'Armentières, son menin, né la même année que lui, venait de mourir. Restaient M. de Chauvelin et M. de Richelieu.

M. de Chauvelin, surtout, était de la part du roi l'objet d'une attention particulière. Le roi s'intéressait singulièrement à sa santé. À lui et aux autres, Louis XV s'informait, à chaque instant, comment allait M. de Chauvelin ; cette grande amitié étonnait tout le monde dans ce cœur dont l'égoïsme était connu. On en sut un jour la cause.

À une fête des Loges, M. de Chauvelin s'était fait dire la bonne aventure par un sorcier à tréteaux, et celui-ci avait prédit que M. de Chauvelin mourrait six mois avant le roi.

Cette prédiction était venue aux oreilles de Louis XV ; de là cette sollicitude pour la santé de M. de Chauvelin.

Or, cette dernière épouvante ou ce dernier avertissement devait lui venir à son tour.

Le 23 novembre 1773, le roi avait soupé dans les petits appartements, chez madame la comtesse du Barry, et, de la part de la comtesse, avait invité M. de Chauvelin à partager le souper. M. de Chauvelin avait accepté, mais tout en priant le roi de ne point exiger qu'il mangeât, attendu qu'il se sentait légèrement indisposé. En effet, au souper, M. de Chauvelin, qui avait commencé un whist avec Sa Majesté, ne mangea que deux pommes cuites ; puis, après le souper, il reprit son jeu. La partie terminée, M. de Chauvelin se leva et alla s'adosser à la chaise de madame de Mirepoix, qui jouait à une autre table. Au moment où il plaisantait avec cette dame, le roi, qui était en face du marquis, remarqua l'altération de son visage.

— Qu'avez-vous donc, Chauvelin ? demanda le roi.

Et comme le roi achevait, M. de Chauvelin ouvrit la bouche,

pour répondre sans doute ; mais il ne put articuler un son et tomba à la renverse.

On appela les médecins ; mais, lorsqu'ils arrivèrent, le marquis était mort.

Depuis cette mort, on vit rarement sourire le roi. Dans tous les pas qu'il faisait, on eût dit que le spectre du marquis marchait à ses côtés. La voiture seule le distrairait un peu : on multiplia les voyages. Le roi allait de Rambouillet à Compiègne, de Compiègne à Fontainebleau, de Fontainebleau à Versailles ; à Paris, jamais ; Paris était en horreur au roi depuis sa révolte à propos des bains de sang.

Mais toutes ces belles résidences, au lieu de le distraire, le ramenèrent au passé, le passé aux souvenirs, les souvenirs à la réflexion. Ces réflexions tristes, amères, profondes, madame du Barry seule pouvait l'en tirer, et c'était vraiment pitié à voir la peine que prenait cette jeune et jolie créature à réchauffer non plus le corps, mais le cœur du vieillard.

Pendant ce temps, la société se décomposait comme la monarchie. Aux infiltrations philosophiques de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, succédaient les averses scandaleuses de Beaumarchais. Beaumarchais publiait son fameux mémoire contre le conseiller Goëzman ; et ce magistrat, membre du tribunal Maupeou, n'osait plus reparaître sur son siège. Beaumarchais faisait répéter le *Barbier de Séville*, et l'on parlait déjà des hardiesses qu'allait débiter sur la scène le philosophe Figaro.

Une aventure de M. le duc de Fronsac avait fait scandale.

Deux aventures de M. le marquis de Sade avaient fait horreur.

M. de Fronsac, qui n'avait ni la séduction qui fait aimer, ni l'esprit qui enchaîne l'amour, M. de Fronsac, libertin brutal et pressé, avait avantageusement succédé à ce comte de Charolais, à l'assassin duquel Louis XV, jeune, avait d'avance promis sa grâce. Des laquais recrutaient pour lui, enlevaient les jolies filles, les jetaient dans la couche de leur maître, et, de cette couche, M. de

Fronsac les faisait passer à l'Opéra.

C'est que l'Opéra émancipait, et que les parents n'avaient plus le droit de réclamer leurs filles, une fois qu'elles justifiaient d'un engagement à l'Académie de musique.

Une résista. Elle était de naissance obscure ; peut-être aimait-elle, et de là lui venait sa force. Devenu furieux par cette résistance, le duc de Fronsac commit, la même nuit, trois crimes pour la posséder ; trois crimes dont chacun, à cette époque, était puni de mort : l'incendie, le rapt et le viol.

Une nuit, il fit mettre le feu à la maison de la jeune fille. La Gourdan était prévenue. Nous avons déjà, à propos de madame du Barry, parlé de cette illustre appareilleuse. Une femme, envoyée par elle, recueille la victime évanouie, l'emporte sous prétexte de lui porter secours, et l'amène dans la maison infâme. Arrivée là, Fronsac paraît. La jeune fille appelle, crie, se défend, se débat ; Fronsac la pousse dans un fauteuil à ressort, où ses membres sont comprimés, où toute défense devient impossible, et où le crime s'accomplit.

Une information fut commencée, mais assoupie. Tout se tut, hors le poète qui jeta son cri d'indignation comme il avait fait à propos de Lally-Tollendal.

Écoutez Gilbert, c'est lui qui fera justice et du coupable et de la justice qui laisse le crime impuni :

La fille d'un bourgeois a frappé Sa Grandeur,
Il jette le mouchoir à sa jeune pudeur.
« Volez, et que cet or, de mes feux interprète,
Coure avec ces bijoux marchander sa défaite ;
Qu'on la séduise ! » Il dit : les eunuques discrets,
Philosophes abbés, philosophes valets,
Intriguent, sèment l'or, trompent les yeux d'un père ;
Elle cède. — On l'enlève. En vain gémit sa mère :
Échue à l'Opéra par un rapt solennel,
La honte la dérobe au pouvoir paternel.
Cependant une vierge aussi sage que belle,

Un jour, à ce sultan se montra plus rebelle ;
Tout l'art des corrupteurs, auprès d'elle assidus,
Avait pour le servir fait des crimes perdus.
Pour ses plaisirs d'un soir, que tout Paris périsse !
Voilà que, dans la nuit, de ses fureurs complice,
Tandis que la beauté victime de son choix
Goûte un chaste sommeil sous la garde des lois,
Il arme d'un flambeau ses mains incendiaires,
Il court, il livre au feu les toits héréditaires
Qui la voyaient braver son amour oppresseur,
Et l'emporte mourante en son char ravisseur.
Obscur, on l'eût flétri d'une mort légitime ;
Il est puissant, les lois ont oublié son crime.

Ainsi M. de Richelieu était dépassé par son fils, et bien au delà.
Quand le duc manquait d'argent, il se contentait de mettre en gage
sa plaque du Saint-Esprit, et il en était quitte pour ce couplet :

Judas vendit Jésus-Christ,
Et s'en pendit de rage ;
Richelieu, plus fin que lui,
N'a mis que le Saint-Esprit
En gage, en gage, en gage !

Il y avait bien certaines pastilles aphrodisiaques qui portaient le
nom de *pastilles à la Richelieu* ; mais, de ces pastilles aux mou-
ches cantharides du marquis de Sade, il y avait loin.

Disons un mot du marquis de Sade, une des personnifications les
plus curieuses de la fin du siècle de Louis XV. C'était un beau
seigneur, déjà âgé, à cette époque, de trente-cinq ans, qui était né
dans l'hôtel de madame la princesse de Condé, dont sa mère était
dame d'honneur. Il descendait de la belle Laure, disait-il. Rien de
plus possible : malgré son amour platonique pour Pétrarque, la
belle Laure avait eu douze enfants. Élevé au collège Louis-le-
Grand, il était, à l'âge de treize ans, entré aux cheveau-légers. Il
avait fait la guerre de Sept ans, puis il avait, malgré lui, épousé

madame de Montreuil.

Le marquis de Sade était riche, il était jeune, il était beau, il portait un nom honorable ; pourquoi cet esprit fasciné ? pourquoi ce cœur pervers ? pourquoi ces désirs immondes ? pourquoi cette rage de sang ?

Un soir, un samedi saint, il passe sur la place des Victoires ; il y est accosté par une femme qui lui demande l'aumône. Il s'arrête, il la regarde, elle est jeune et jolie ; il s'informe à elle pour savoir si elle ne fait pas un autre métier plus agréable et plus lucratif. Elle est honnête ; cette honnêteté semble le toucher ; il plaint sa misère, il lui propose de la prendre comme gouvernante, de la mettre à la tête de sa maison. Elle y consent ; il lui met une bourse dans la main et lui donne rendez-vous pour le lendemain à sa maison d'Arcueil. La malheureuse ne se défie de rien ; elle y vient à l'heure indiquée. Le marquis l'attend, va fermer les portes derrière elle, renouvelle ses instances, et, comme elle continue de refuser, il s'en empare l'épée à la main, la force à se déshabiller ; puis, quand elle est nue, il l'attache à la colonne d'un lit, la flagelle, lui incise le corps avec un canif, et dans les incisions fait couler de la cire brûlante ; puis il se retire, la laissant sanglante et à moitié brûlée. Alors, à force d'efforts, elle rompt ses liens, court à la fenêtre, appelle ; puis, comme elle entend du bruit dans l'escalier et qu'elle préfère la mort au renouvellement de ses souffrances, elle se jette par la fenêtre.

Le marquis était revenu tranquillement à Paris. Tout était bien fermé, il la croyait bien garrottée ; il espérait sans doute qu'elle mourrait de faim.

Cette fois, l'affaire est évoquée et suit son cours ; et le marquis de Sade fait *six semaines* de prison au château de Pierre-Encise.

Au bout de six semaines, il en sort, oublie la malheureuse fille Keller, qui, outre les blessures qu'il lui a faites, s'est cassé, en sautant par la fenêtre, la cuisse et le bras. Il se retire dans son beau château de Lacoste, près de Marseille, vient dans la ville au mois

de juin 1772, y donne un bal où il réunit les plus charmantes femmes de la ville ; puis, pendant le bal, leur fait manger des pastilles aux cantharides.

Au bout d'une heure, le bal est changé en orgie romaine. Trois femmes en meurent ; cinq ou six en deviennent folles.

M. de Sade s'enfuit en enlevant sa belle-sœur, et le parlement d'Aix le condamne à mort comme empoisonneur.

Mais l'arrêt du parlement d'Aix est cassé, et le marquis rachète sa tête pour cinquante francs.

Il revient, et publie *Justine*.

Ce n'est plus au gouffre que marche la société, c'est à l'égoût.

Pour faire pendant à cette ordure, le chevalier de Nerciat publie, en 1770, *Félicia ou Mes Fredaines*.

Un jeune prêtre écrit une lettre sur les dangers de la continence.

Toutes ces anecdotes sont bien honteuses, bien immondes ; mais ce sont les seules qui amusent le roi. M. de Sartines lui en fait un journal (c'est encore une idée de l'ingénieuse madame du Barry), un journal qu'il lit le matin dans son lit et qui parfois, à force de turpitude, finit par éveiller ses désirs. Ce journal se rédige dans tous les lupanars de Paris, et particulièrement chez cette fameuse Gourdan dont nous prononçons pour la troisième fois le nom.

Un jour, le roi apprend par ce journal que M. de Lorry, évêque de Tarbes, a eu, la veille, l'impudence de rentrer à Paris, ramenant en calèche découverte madame Gourdan et deux de ses pensionnaires. Cette fois, c'est trop fort, le roi fait prévenir le grand aumônier, qui appelle près de lui l'évêque.

Cependant tout s'explique, par hasard, à la plus grande gloire de la pudeur et de la charité du prélat. En revenant de Versailles, l'évêque de Tarbes a vu, à pied, sur la grande route, trois femmes près d'un carrosse brisé ; pris de pitié pour leur embarras, il leur a offert une place dans sa voiture. La Gourdan a trouvé la proposition plaisante et a accepté.

Et chacun de ne pas vouloir ajouter foi à cette naïveté du prélat.

Chacun de lui dire :

— Comment ! vous ne connaissez pas la Gourdan ? En vérité, c'est incroyable !

Au milieu de tout cela, la fameuse guerre musicale entre les gluckistes et les piccinistes est déclarée : la cour se sépare en deux partis.

La dauphine, jeune, poétique, organisée musicalement, élève de Gluck, ne trouvait dans nos opéras qu'un recueil d'ariettes plus ou moins gracieuses. En voyant représenter les tragédies de Racine, elle eut l'idée d'envoyer à son maître *Iphigénie en Aulide* et de l'inviter à verser les flots de sa musique sur les vers harmonieux de Racine. Au bout de six mois, la musique fut faite, et Gluck apporta lui-même sa partition à Paris.

Une fois arrivé, Gluck devint le favori de la dauphine et eut ses entrées à toute heure dans les petits appartements.

Il faut s'habituer à tout, et surtout au grandiose. La musique de Gluck ne fit pas, à son apparition, tout l'effet qu'elle devait faire. Aux cœurs vides, aux âmes fatiguées, il ne faut pas la pensée, le bruit suffit : la pensée est une fatigue, le bruit est une distraction.

La vieille société préféra la musique italienne ; le grelot sonore à l'orgue mélodieux.

Madame du Barry, par esprit d'opposition et parce que la dauphine avait mis en avant la musique allemande, madame du Barry prit parti pour la musique italienne. On envoya des libretti à Piccini. Piccini renvoya des partitions, et la jeune et la vieille société se partagèrent en deux camps.

C'est que des idées tout à fait nouvelles se faisaient jour au milieu de cette antique société française, comme des fleurs inconnues qui poussent entre les pavés disjoints des cours sombres, entre les pierres lézardées d'un ancien château. Ces idées, c'étaient les idées anglaises, les jardins aux mille allées fuyantes avec des massifs de pelouses, des corbeilles de fleurs, des nappes de gazon ; c'étaient des cottages, les courses du matin, sans poudre et sans

rouge, avec un simple chapeau de paille à large bord, un bluet ou une marguerite dessus ; c'étaient les promeneurs guidant un cheval fougueux, suivis de jockeys aux casquettes noires, aux vestes rondes, aux culottes de peau ; c'étaient des phaétons à quatre roues qui faisaient fureur, des princesses mises comme des bergères, des actrices mises comme des reines ; c'étaient la Duthé, la Guimard, la Sophie Arnould, la Prairie, la Cléophile, se couvrant de diamants, tandis que la dauphine, la princesse de Lamballe, madame de Polignac, madame de Langeac, ne demandaient qu'à se couvrir de fleurs.

Et, à la vue de toute cette société nouvelle marchant à l'inconnu, Louis XV inclinait de plus en plus la tête. En vain la folle comtesse tournait-elle autour de lui, bourdonnante comme une abeille, légère comme un papillon, resplendissante comme un colibri. À peine, de temps en temps, le roi relevait-il son front appesanti, sur lequel on eût dit qu'à chaque instant s'étendait plus visible le sceau de la mort.

C'est que le temps s'écoulait ; c'est qu'on était entré dans le sixième mois depuis la mort du marquis de Chauvelin ; c'est qu'on était au 5 mai, et que, le 23 du mois, il y aurait six mois, jour pour jour, que le favori du roi était mort.

Puis, comme si tout conspirait pour se joindre au lugubre présage, l'abbé de Beauvais avait prêché à la cour, et, dans son sermon sur le besoin de se préparer à la mort, sur le danger de l'impénitence finale, il s'était écrié :

— Encore quarante jours, sire, et Ninive sera détruite !

De sorte que, lorsqu'il avait pensé à M. de Chauvelin, le roi pensait à l'abbé de Beauvais ; de sorte qu'il avait dit au duc d'Ayen :

— Il y aura, le 23 mai, six mois que Chauvelin est mort.

Il se retournait vers le duc de Richelieu et murmurait :

— C'est quarante jours, n'est-ce pas, qu'il a dit, ce diable d'abbé de Beauvais ?

— Oui, sire ; pourquoi cela ?

Et, sans répondre à Richelieu, Louis XV ajoutait :

— Je voudrais que ces quarante jours fussent passés.

Ce n'était pas le tout, l'almanach de Liège avait dit, à propos du mois d'avril : « Dans ce mois d'avril, une dame des plus favorites jouera son dernier rôle. »

De sorte que madame du Barry faisait chorus aux lamentations du roi et disait du mois d'avril ce qu'il disait de ces quarante jours, c'est-à-dire :

— Je voudrais bien que ce maudit mois d'avril fût passé.

Dans ce maudit mois d'avril qui effrayait tant madame du Barry, et pendant ces quarante jours qui étaient la passion du roi, les présages se multiplièrent ; l'ambassadeur de Gênes, Sorba, que le roi voyait fréquemment, fut frappé de mort subite. L'abbé de Laville, venant à son lever pour le remercier de la place de directeur des affaires étrangères qu'il venait de lui donner, roula à ses pieds, frappé d'apoplexie en sa présence. Enfin, le roi étant à la chasse, la foudre tomba près de lui.

Tout cela le rendait de plus en plus sombre.

On avait espéré quelque chose du retour du printemps. Cette nature qui, au mois de mai, secoue son linceul, cette terre qui reverdit, ces arbres qui revêtent leurs robes printanières, cet air qui se peuple d'atomes vivants, ces souffles de feu qui passent avec les brises et qui semblent des âmes cherchant des corps, tout cela pouvait rendre quelque existence à cette matière inerte, quelque mouvement à cette machine usée.

Vers le milieu d'avril, Lebel vit chez son père la fille d'un meunier, dont la beauté singulière le frappa. Il pensa que c'était une friandise qui pouvait réveiller l'appétit du roi. Il lui en parla avec enthousiasme, et Louis XV consentit négligemment à ce nouvel essai de distraction.

En général, avant d'arriver au roi, les jeunes filles que Louis XV devait honorer de ses bontés royales passaient à la visite des médecins, puis par les mains de Lebel, puis enfin arrivaient au roi.

Cette fois, la jeune fille était si fraîche et si jolie, que toutes précautions furent négligées, et, eussent-elles été prises, il eût certes été difficile au plus habile médecin de reconnaître que, depuis quelques heures, elle avait la petite vérole.

Le roi avait déjà eu cette maladie dans sa jeunesse ; mais, deux jours après, elle se manifesta une seconde fois.

Une autre maladie mal guérie reparut en même temps ; ce qui fit dire aux Parisiens quand on leur annonça que Louis était mort de la *petite vérole* :

— Chez les grands, il n’y a rien de petit.

On fit aussi cette épitaphe :

La vérole, par un bienfait,
A mis enfin Louis-Quinze en terre ;
En dix jours, la petite a fait
Ce que, pendant vingt ans, la grosse n’a pu faire.

Enfin, une fièvre maligne brocha sur le tout et vint compliquer la situation.

Le 29 avril, la première éruption se manifesta, et l’archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, accourut à Versailles.

Cette fois, la situation était étrange ; l’administration des sacrements, si la nécessité s’en faisait sentir, ne pouvait avoir lieu *qu’après l’expulsion de la concubine*, et cette concubine qui appartenait au parti jésuitique dont Christophe de Beaumont était le chef, cette concubine, au dire même de l’archevêque, avait rendu, par le renversement du ministère Choiseul et par le renversement du parlement, de si grands services à la religion, qu’il était impossible de la déshonorer canoniquement.

Les chefs de ce parti étaient, avec M. de Beaumont et madame du Barry, le duc d’Aiguillon, le duc de Richelieu, le duc de Fronzac, Maupeou et Terray.

Tous étaient renversés du même coup qui renversait madame du Barry ; ils n’avaient donc aucun motif de se déclarer contre elle.

Le parti de M. de Choiseul, au contraire, qui était partout, jus-

que dans la ruelle du roi, demandait l'expulsion de la favorite et une confession prompt ; ce qui était curieux à voir, puisque c'était le parti des philosophes, des jansénistes et des athées qui poussait le roi à la confession ; tandis que c'étaient l'archevêque de Paris, les religieux et les dévots qui désiraient que le roi refusât de se confesser.

Telle était la singulière situation des esprits lorsque, le 1^{er} mai, à onze heures et demie du matin, l'archevêque se présenta pour voir le roi malade.

À tout hasard, en apprenant que l'archevêque était arrivé, la pauvre madame du Barry se sauva.

Ce fut le duc de Richelieu qui vint à la rencontre du prélat, dont il ignorait encore les intentions.

— Monseigneur, dit le duc, je vous conjure de ne pas effrayer le roi par cette *proposition théologique* qui a fait mourir tant de malades ; mais, si vous êtes curieux d'entendre des péchés jolis et mignons, mettez-vous là, je me confesserai à la place du roi, et je vous en dirai de tels, que vous n'en avez pas entendu de pareils depuis que vous êtes archevêque de Paris. Maintenant, si ma proposition ne vous agré point, si vous voulez absolument confesser le roi et renouveler à Versailles les scènes de M. l'évêque de Soissons à Metz ; si vous voulez congédier madame du Barry avec éclat, réfléchissez sur les suites et sur vos propres intérêts : vous opérez le triomphe du duc de Choiseul, votre plus cruel ennemi, dont madame du Barry a tant contribué à vous délivrer, et vous persécutez votre amie au profit de votre ennemi. Oui, monseigneur, votre amie, et si bien votre amie, qu'hier elle me disait encore : « Que M. l'archevêque nous laisse tranquilles, et il aura sa calotte de cardinal ; c'est moi qui m'en charge et qui vous en réponds. »

L'archevêque de Paris avait laissé dire M. de Richelieu ; car, quoique du même avis que lui au fond, il fallait qu'il eût l'air d'être persuadé. Heureusement, le duc d'Aumont, madame Adélaïde et l'évêque de Senlis vinrent se joindre au maréchal et lui

donner des armes contre lui-même. Il eut l'air de céder, promit de ne rien dire, entra chez le roi, auquel il ne parla nullement de confession, ce qui satisfit si fort l'auguste malade, qu'il fit rappeler aussitôt madame du Barry, dont il baisa les belles mains en pleurant de joie.

Le lendemain, 2 mai, le roi se trouvait un peu mieux ; au lieu de la Martinière, son médecin habituel, madame du Barry lui avait donné ses deux médecins, Lorry et Bordeu. Les deux docteurs avaient reçu pour recommandation première de cacher au roi la nature de sa maladie, de lui taire la situation dans laquelle il se trouvait, et surtout d'éloigner de lui l'idée qu'il fût assez malade pour avoir besoin de recourir aux prêtres.

Cette amélioration dans la santé du roi permit à la comtesse de reprendre un instant ses airs libres, ses propos habituels, ses gentillesses accoutumées ; mais, au moment même où, à force de verve et d'esprit, elle parvenait à faire sourire le malade, la Martinière, à qui l'on n'avait pas ôté ses entrées, parut sur le seuil de la porte, et, offensé de la préférence que l'on donnait sur lui à Lorry et à Bordeu, marcha droit au roi, lui prit le pouls et secoua la tête.

Le roi l'avait laissé faire en le regardant avec terreur ; cette terreur augmenta encore lorsqu'il vit le signe décourageant que faisait la Martinière.

— Eh bien, la Martinière ? demanda le roi.

— Eh bien, sire, si mes confrères ne vous ont pas dit que le cas était des plus graves, ce sont des ânes ou des menteurs.

— Que penses-tu que j'aie, la Martinière ? demanda le roi.

— Pardieu ! sire, ce n'est pas difficile à voir : Votre Majesté a la petite vérole.

— Et tu dis que tu n'as pas d'espoir, mon ami ?

— Je ne dis pas cela, sire ; un médecin ne désespère jamais. Je dis seulement que, si Votre Majesté n'est pas roi très-chrétien de nom seulement, elle doit aviser.

— C'est bien, dit le roi.

Puis, appelant madame du Barry :

— Ma mie, lui dit-il, vous entendez ? J'ai la petite vérole, et mon mal est des plus dangereux, d'abord à cause de mon âge, et ensuite de mes autres maladies. La Martinière vient de me rappeler que je suis le roi très-chrétien et le fils aîné de l'Église ; ma mie, peut-être va-t-il falloir nous séparer. Je veux prévenir une scène semblable à celle de Metz : avertissez le duc d'Aiguillon de ce que je vous dis, afin qu'il s'arrange avec vous, si ma maladie empire, pour nous séparer sans éclat.

Au moment où le roi disait cela, tout le parti du duc de Choiseul commençait déjà à murmurer, accusant tout haut l'archevêque de complaisance et disant que, pour ne pas déranger madame du Barry, il laisserait mourir le roi sans sacrements.

Ces accusations arrivèrent aux oreilles de M. de Beaumont qui, pour les faire cesser, prit le parti d'aller s'établir à Versailles, dans la maison des Lazaristes, pour imposer au public et profiter du moment favorable où placer ses cérémonies religieuses, afin de ne sacrifier madame du Barry que lorsque le roi serait dans un état tout à fait désespéré.

Ce fut le 3 mai que l'archevêque arriva à Versailles. Arrivé là, il attendit.

Pendant ce temps, des scènes scandaleuses se passaient autour du roi.

Le cardinal de la Roche-Aymon était de l'avis de l'archevêque de Paris et désirait que tout se passât sans bruit. Mais il n'en était pas ainsi de l'évêque de Carcassonne, qui faisait le zélé, renouvelant les scènes de Metz et criant tout haut *qu'il fallait que le roi fût administré, que la concubine fût expulsée, que les canons de l'Église fussent exécutés, et que le roi donnât un exemple de repentir à l'Europe et à la France chrétienne, qu'il avait scandalisées.*

— Et de quel droit me donnez-vous des avis ? s'écria M. de la

Roche-Aymon impatienté.

L'évêque détacha la croix pastorale de son cou et la mit presque sous le nez du prélat.

— Du droit que me donne cette croix, dit-il ; apprenez, monseigneur, à respecter ce droit, et ne laissez pas mourir votre roi sans les sacrements de l'Église, dont il est le fils aîné.

Tout cela se passait devant M. d'Aiguillon. Il comprit tout le scandale qui allait résulter d'une pareille désunion, si elle devenait publique.

Il rentra chez le roi.

— Eh bien, duc, lui dit le roi, avez-vous exécuté mes ordres ?

— À l'égard de madame du Barry, sire ?

— Oui.

— J'ai voulu attendre qu'ils me fussent renouvelés par Votre Majesté ; je ne mettrai jamais d'empressement à séparer le roi des personnes qui l'aiment.

— Merci, duc ; mais il le faut. Prenez la pauvre comtesse et menez-la sans bruit dans votre campagne de Rueil ; je saurai gré à madame d'Aiguillon des soins qu'elle prendra d'elle.

Malgré cette invitation bien formelle, M. d'Aiguillon ne voulut point encore presser le départ de la favorite ; il la cacha dans le château, annonçant son départ pour le lendemain. Cette annonce calma un peu les exigences ecclésiastiques.

Bien prit, au reste, au duc d'Aiguillon d'avoir gardé madame du Barry à Versailles ; car, dans la journée du 4, le roi la redemanda avec tant d'instances, que le duc lui avoua qu'elle était encore là.

— Faites-la venir alors, faites-la venir ! s'écria le roi.

Madame du Barry rentra donc une dernière fois ; une dernière fois, les lèvres putrides du moribond se posèrent sur ses lèvres rosées, et sa main couverte de pustules se glissa dans son sein.

— Ah ! comtesse, comtesse ! dit le roi, que j'ai de regret de perdre *ces touchantes beautés* ! Mais il faut nous quitter : partez, comtesse, partez !

La comtesse partit tout en larmes. La pauvre femme, qui était bonne, légère, aimable, facile, aimait Louis XV comme on aime un père.

Madame d'Aiguillon la mit dans un carrosse avec mademoiselle du Barry, l'aînée, et l'emmena à Rueil pour attendre l'événement.

À peine était-elle hors des cours, que le roi la redemanda encore.

— Elle est partie, lui répondit-on.

— Partie ? répéta le roi. Alors c'est à moi de partir à mon tour. Ordonnez qu'on prie à Sainte-Geneviève.

M. de la Vrillière écrivit aussitôt au parlement, qui, dans les cas suprêmes, avait le droit de faire ouvrir ou fermer la vieille relique.

Les journées du 5 et du 6 s'écoulèrent sans que l'on parlât de confession, de viatique ou d'extrême-onction. Le curé de Versailles se présenta dans le but de préparer le roi à cette pieuse cérémonie ; mais il rencontra le duc de Fronsac, qui lui donna *sa foi de gentil-homme* qu'il le jetterait par la fenêtre au premier mot qu'il en dirait.

— Si je ne me tue pas en tombant, répondit le curé, je rentrerai par la porte, car c'est mon droit.

Mais, le 7, à trois heures du matin, ce fut le roi qui demanda impérieusement l'abbé Maudoux, pauvre prêtre sans intrigue, bon-homme d'ecclésiastique qu'on lui avait donné pour confesseur, et qui était aveugle.

La confession dura dix-sept minutes.

La confession terminée, les ducs de la Vrillière et d'Aiguillon voulurent retarder le viatique ; mais la Martinière, ennemi particulier de madame du Barry, qui avait glissé près du roi Lorry et Bordeu, s'approchant du roi :

— Sire, dit-il, j'ai vu Votre Majesté dans des circonstances bien difficiles, mais jamais je ne l'ai admirée comme aujourd'hui ; si elle me croit, elle achèvera tout de suite ce qu'elle a si bien commencé.

Le roi, alors, fit rappeler Maudoux, et Maudoux lui donna l'ab-

solution.

Quant à cette réparation éclatante qui devait anéantir solennellement madame du Barry, il n'en fut pas question. Le grand aumônier et l'archevêque avaient rédigé de concert cette formule, qui fut proclamée en présence du viatique :

Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre encore que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples.

La famille royale, augmentée de madame Louise, qui était sortie de son couvent pour soigner son père, alla au devant du saint sacrement jusqu'au bas de l'escalier.

Le roi reçut le viatique.

Alors, s'adressant à l'évêque de Senlis :

— Voyez si, par malheur, dit-il, l'hostie ne se mêle pas au pus de mes boutons.

Il ouvrit la bouche, et l'évêque le rassura en lui disant qu'il avait tout avalé.

Pendant que le roi recevait les sacrements, le dauphin, que l'on tenait éloigné du roi parce qu'il n'avait pas eu la petite vérole, le dauphin écrivait à l'abbé Terray :

« Monsieur le contrôleur général, je vous prie de faire distribuer aux pauvres des paroisses de Paris deux cent mille livres, pour prier pour le roi. Si vous trouvez que c'est trop cher, retenez-les sur nos pensions, à madame la dauphine et à moi.

» LOUIS-AUGUSTE. »

Dans les journées du 7 et du 8, la maladie empira ; le roi sentit son corps s'en aller littéralement en lambeaux. Délaissé de ses courtisans, qui n'osaient demeurer près de ce cadavre vivant, il n'avait plus d'autre garde que ses trois filles, qui ne le quittaient pas un instant.

Le roi était épouvanté ; dans cette terrible gangrène qui envahis-

sait tout le corps, il voyait une punition directe du ciel ; pour lui, cette main invisible qui le marquait de taches noires, c'était la main de Dieu. Dans un délire d'autant plus terrible que ce n'était pas celui de la fièvre, mais celui de la pensée, il voyait des flammes, il voyait l'abîme ardent, et il appelait son confesseur, le pauvre prêtre aveugle, son seul refuge, pour qu'il étendît le crucifix entre lui et le lac de feu. Alors lui-même prenait l'eau bénite, lui-même levait draps et couvertures, lui-même faisait ruisseler avec des gémissements de terreur l'eau sainte sur tout son corps ; puis il demandait le crucifix, le pressait à pleines mains, le baisait à pleine bouche, criant :

— Seigneur ! Seigneur ! intercédez pour moi, pour moi le plus grand pécheur qui ait jamais existé.

Ce fut dans ces angoisses terribles et désespérées qu'il passa la journée du 9. Pendant cette journée, qui ne fut qu'une longue confession, ni le prêtre ni ses filles ne le quittèrent ; son corps était en proie à la gangrène la plus hideuse, et, vivant, le roi cadavre exhalait une telle odeur, que deux valets tombèrent asphyxiés, et que l'un des deux mourut.

Le 10 au matin, on voyait, à travers la chair crevassée, les os de ses cuisses. Trois autres valets s'évanouirent. La terreur se mit à Versailles ; toute la maison s'enfuit.

Il n'y avait plus d'êtres vivants au palais que les trois nobles filles et le digne prêtre.

Toute la journée du 10 ne fut qu'une agonie ; le roi, déjà mort, ne voulait pas mourir : on eût dit qu'il voulait se jeter hors du lit, tombe anticipée ; enfin, à trois heures moins cinq minutes, il se souleva, étendit les mains, fixa les yeux sur un point de la salle et s'écria :

— Chauvelin ! Chauvelin ! il n'y a pourtant pas encore six mois...

Puis il retomba, et mourut.

Quelque vertu que Dieu eût mise dans le cœur des trois prin-

cesses et du prêtre, le roi mort, elles crurent, ainsi que lui, leur tâche achevée ; d'ailleurs, toutes trois étaient atteintes de la maladie qui venait de tuer le roi.

Le soin des funérailles fut laissé au grand maître, qui fit toutes les dispositions sans entrer dans le palais.

On ne trouva que les vidangeurs de Versailles qui osassent mettre le roi dans la bière de plomb qui lui était préparée. Il fut couché dans cette dernière demeure sans baume, sans aromates, roulé dans les draps du lit sur lequel il était mort ; puis cette bière de plomb fut mise dans une caisse de bois, et le tout fut porté dans la chapelle.

Le 12, celui qui avait été Louis XV fut conduit à Saint-Denis. Le cercueil était dans une grande voiture de chasse ; un second carrosse était occupé par le duc d'Ayen et le duc d'Aumont ; puis, dans le troisième, venaient le grand aumônier et le curé de Versailles.

Une vingtaine de pages et une cinquantaine de palefreniers à cheval, et portant des flambeaux, fermaient le cortège.

Le convoi, parti de Versailles à huit heures du soir, arriva à Saint-Denis à onze. Le corps fut descendu dans le caveau royal, d'où il ne devait sortir qu'au jour de la profanation de Saint-Denis, et l'entrée du souterrain fut aussitôt, non-seulement murée, mais calfeutrée, pour qu'aucune émanation de ce fumier humain ne filtrât de la demeure des morts au séjour des vivants.

Nous avons raconté la joie des Parisiens à la mort de Louis XIV ; cette joie ne fut pas moins grande lorsqu'ils se virent débarrassés de celui qu'ils avaient, trente ans auparavant, surnommé le Bien-Aimé.

On railla le curé de Sainte-Geneviève sur l'efficacité de sa châsse.

— De quoi donc vous plaignez-vous, dit-il, n'est-il pas mort ?

Le lendemain, madame du Barry reçut à Rueil une lettre d'exil.

Sophie Arnould apprit en même temps la mort du roi et l'exil de

madame du Barry.

— Hélas ! dit-elle, nous voilà orphelins de père et de mère.

Ce fut l'oraison funèbre prononcée sur le tombeau du petit-fils de Louis XIV.

— Un beau *f*... commencement de règne, dit madame du Barry en recevant la lettre de cachet que lui remit le duc de la Vrillière.

Ce fut le discours d'ouverture du règne de Louis XVI.

XXVII

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF. — ÉTAT DE L'EUROPE À LA MORT DE LOUIS XV. — AVÈNEMENT DE GANGANELLI. — LE BREF D'EXTINCTION. — LA FAMILLE DE MARIE-THÉRÈSE. — GEORGE III. — SA FOLIE. — CATHERINE II. — ELLE FAIT ÉTRANGLER SON MARI PAR GRÉGOIRE ORLOF. — RÉCOMPENSES. — VASILITCHIKOF, DEUXIÈME CÉSAR. — LA SÉMIRAMIS DU NORD. — SES CONQUÊTES. — SES VOYAGES. — POTEMKINE. — SES IMPROVISATIONS FÉERIQUES. — L'ARC DE TRIOMPHE. — FLATTERIE DES PHILOSOPHES FRANÇAIS. — FRÉDÉRIC II. — SA POLITIQUE. — SA MORT. — GUSTAVE III. — SES PROJETS. — EXÉCUTION DE STRUENSÉE. — MUSTAPHA III PARVIENT AU TRÔNE PAR UNE RÉVOLUTION DE SÉRAIL. — DÉCADENCE DE L'EMPIRE OTTOMAN. — LES PETITS-FILS DE LOUIS XIV.

Arrivés à la fin d'un des plus longs règnes de la monarchie, et près d'entrer dans un règne où la monarchie doit périr, il est indispensable que nous jetions un regard en arrière et que nous récapitulions les événements que nous venons de raconter.

À la mort de Louis XIV, la monarchie française est encore, sinon resplendissante de toute sa gloire, du moins forte de tout son prestige. Tout en devenant faible, Louis XIV, chose singulière, avait eu le privilège de demeurer grand. Mais, à partir de Louis XIV, la race des grands hommes semble commencer à s'éteindre : plus de Turenne, plus de Berwick, plus de Condé, plus de Vauban, plus de Fouquet, plus de Racine, plus de Corneille, plus de Molière, plus de Bossuet, plus de Fénelon ; du talent au lieu de génie, de la pratique au lieu de science, de la manière au lieu de style.

Louis XIV meurt, et comme si l'on n'attendait que le jour de sa mort pour bouleverser l'édifice d'unité monarchique préparé avec tant de labeur par Richelieu, maintenu avec tant d'adresse par Mazarin, achevé avec tant de peine par lui, le régent éparpille l'autorité en créant les conseils. Louis XIV faisait tout par lui-même, même ce que lui faisait faire madame de Maintenon ; le régent

laisse tout faire à Dubois. Louis XIV prêchait la rigidité des mœurs, poussait la dévotion jusqu'à la bigoterie ; le régent pousse la débauche jusqu'au cynisme, l'indifférence religieuse jusqu'à l'impiété. Louis XIV, ruiné, hésite à tenter la moindre opération financière, caresse les traitants, fait voir Versailles à Samuel Bernard ; le régent permet à Law de renverser toutes les théories financières connues, de substituer le papier à l'argent, serre le cou aux financiers jusqu'à ce qu'ils dégorgent trois cents millions, et envoie Bourvallet en Grève. Puis, comme Richelieu est mort tirant Louis XIII après lui, Dubois meurt entraînant le régent dans une tombe voisine de la sienne.

Nous avons le ministère de M. le duc, l'influence des frères Pâris, l'influence de madame de Prie : sous son ministère comme sous celui de l'abbé Dubois, les dilapidations continuent, la débauche augmente ; les roués sont les princes de la génération. Enfin, M. le duc propose, sous le titre de cinquantième, un impôt qui pèsera sur la noblesse et le clergé, et une insurrection de la noblesse et du clergé le fait exiler à Chantilly.

Alors vient le pacifique cardinal de Fleury, homme timide, mais prêtre fanatique, faible en politique, rude en religion, qui s'empare de l'autorité pied à pied, et, comme malgré lui, rétablit les finances, non pas en créant des ressources nouvelles, mais en grapillant ; qui tremble dès qu'on lui parle de guerre, et qui, cependant, continuateur de la politique antiautrichienne de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, établit un Bourbon sur le trône de Naples, aide la Prusse à conquérir la Silésie, s'empare des Pays-Bas, réunit le duché de Bar à la France, et prépare la réunion de la Lorraine.

Alors commence à reparaître une génération non pas d'hommes de génie, mais d'hommes de talent : Belle-Isle, Lowendahl, le maréchal de Saxe et Cheveret aux armées ; Rousseau, Voltaire, d'Alembert, Diderot, Boulanger, Raynal ; des philosophes au lieu de poètes.

Enfin, après quinze ans de gouvernement, Fleury meurt, laissant

la place à M. de Choiseul.

Alors, encore une fois, tout change, mœurs et politique. Le ministère de M. de Choiseul est le règne des philosophes persécutés par Fleury ; et nous nous allions avec l'Autriche, écartelée par Louis XIV, qui lui a pris l'Espagne, les deux Indes et la Franche-Comté. Le résultat de cette alliance est la désastreuse guerre de Sept Ans, nos colonies du Canada perdues, nos colonies de l'Inde enlevées. Comme M. le duc a voulu établir le cinquantième sur la noblesse et le clergé, Machault veut établir le vingtième et défendre au clergé, dont l'accroissement l'effraye, d'acquérir de nouveaux biens. Le clergé, alors, déclare cette fameuse guerre de diversion que nous avons racontée et dans laquelle ses armes sont les refus de sacrements. La guerre finit par la tentative d'assassinat de Damiens, dont le parlement accuse les jésuites, dont les jésuites accusent les jansénistes, dont les jansénistes accusent le dauphin.

Les jésuites portent la peine du crime qu'ils n'ont pas commis, et sont chassés.

C'est vers ce temps que Louis XV songe à cette fatalité qui s'attache à nous depuis que nous donnons la main à l'Autriche, et qu'il tente d'échapper à l'influence de Marie-Thérèse et de M. de Choiseul. Mais la mortalité se met à Versailles. Madame de Pompadour meurt, le dauphin meurt, la dauphine meurt, le duc de Berry meurt, la reine meurt. Une nouvelle favorite est présentée, qui finit par renverser M. de Choiseul et établir M. d'Aiguillon. Alors, une troisième fois, la république européenne change. Nous nous rattachons aux petits États de l'Europe que nous avions complètement négligés ; et, malgré le mariage du dauphin avec la fille de Marie-Thérèse, l'alliance avec la maison d'Autriche va chaque jour se relâchant.

À l'intérieur, les parlements sont anéantis, et l'on est en plein contre-pied de la politique Choiseul, quand le roi Louis XV meurt, laissant le trône à Louis XVI et à Marie-Antoinette.

Depuis soixante-cinq ans, au reste, il n'y a pas eu de véritable

roi de France.

De 1710 à 1715, c'est madame de Maintenon, le confesseur et les bâtards qui ont gouverné le roi.

De 1715 à 1725, c'est Dubois, c'est Law, c'est d'Argenson, ce sont les roués qui ont gouverné le régent.

De 1725 à 1727, c'est madame de Prie et M. le duc qui gouvernent l'État.

De 1727 à 1742, c'est M. de Fleury qui gouverne le roi.

De 1742 à 1771, c'est M. de Choiseul et madame de Grammont.

Enfin, de 1771 à 1774, c'est Maupeou, d'Aiguillon et Terray.

Maintenant, au-dessus de toutes ces puissances masculines, voyons s'élever l'influence des femmes. Depuis cent ans, c'est aux femmes qu'appartient l'Europe ; six femmes, depuis cent ans, ont véritablement régné sur le monde.

On a vu, dans notre livre de *Louis XIV et son Siècle*, l'influence de madame de Maintenon sur les trente dernières années du roi.

On a vu quelle était sur Philippe V l'influence de la princesse des Ursins.

On a vu que Philippe V n'avait échappé à l'influence de la princesse des Ursins que pour tomber entre les mains de la princesse de Parme, sa seconde femme.

C'est elle qui hérite à Madrid de l'autorité de Louis XIV. Pendant près de trente ans, elle agite tout le midi de l'Europe afin d'arriver à ce but que les enfants de son lit règnent à Parme et à Naples. Pendant son règne actif, pendant ses ambitieuses intrigues, le reste de l'Europe demeure dans l'inaction. La France est son instrument ; l'Italie est son théâtre. C'est à son profit que coulent des flots de sang en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. Frédéric II a la Silésie, mais la reine d'Espagne a Naples.

En 1740, Marie-Thérèse apparaît. Pendant vingt-trois ans, elle est reine, par la renommée, de l'Europe centrale.

Pendant qu'elle règne à Vienne, madame de Pompadour règne en France. C'est madame de Pompadour et non pas le roi qui tient

à Marie-Thérèse ; c'est madame de Pompadour qui vend le royaume et qui en touche le prix.

En 1763, c'est Catherine II qui apparaît à son tour, brillante comme l'étoile polaire qui s'élève au-dessus de sa tête. C'est elle qui hérite de l'influence de madame de Pompadour ; c'est elle qui se ligue avec Marie-Thérèse, et deux femmes commandent à l'Europe.

L'Italie et les puissances inférieures d'Allemagne sont annihilées.

L'Angleterre répare ses pertes.

La France tombe en corruption.

La Suède est occupée de ses troubles intérieurs.

Le Danemark essaye de se remettre de la révolution de Struensee.

L'Espagne détourne la tête, pour qu'ayant l'air de ne pas songer aux autres, on ne songe point à elle.

L'Europe, depuis cent ans, a donc été troublée par les caprices de cinq ou six femmes, et remarquez que ces cent ans font le siècle le plus éclairé de la monarchie.

Madame de Maintenon a troublé l'Europe pour devenir la femme du roi Louis XIV.

Madame des Ursins a troublé l'Europe pour rester la maîtresse de Philippe V.

La reine d'Espagne a troublé l'Europe pour donner des couronnes à ses enfants.

Marie-Thérèse a troublé l'Europe pour détruire la monarchie prussienne.

Madame de Pompadour a troublé l'Europe pour se venger du monarque prussien.

Enfin, Catherine II a troublé l'Europe pour amoindrir la Turquie et démembrer la Pologne.

Ainsi, pendant un siècle, les peuples ont versé leur sang, ont épuisé leur bourse, se sont fait des vols de territoires et d'hommes,

pourquoi ? dans quel but ?

Pour établir un Bourbon à Naples et à Parme ;

Pour donner la Lorraine au roi de France ;

Pour donner la Silésie au roi de Prusse ;

Pour couronner l'amant de Catherine II ;

Pour ruiner la puissance de la Turquie ;

Enfin, pour démembrer la Pologne.

Mais aussi, quand les peuples s'apercevront du jeu qu'ils jouent, comme ils prendront leur revanche !

Maintenant, disons dans quel état le roi Louis XV, en mourant, laissait l'Europe à la France, et la France à son successeur.

L'EUROPE

L'Europe a les yeux fixés sur le lit de mort de Louis XV, car elle connaît la différence complète de sentiments qui existait entre Louis XVI et son aïeul.

C'est donc une politique opposée à celle qui a été suivie depuis trente ans qui va surgir entre le tombeau du roi mort et le trône de son successeur ; ce sont des exilés qui vont revenir ou des hommes nouveaux qui vont apparaître, et, dans l'un ou l'autre cas, les changements qui auront lieu en France, c'est-à-dire dans le cerveau de l'Europe, auront leurs ramifications nerveuses jusqu'aux points les plus éloignés du globe.

Commençons par Rome ; si la France est la tête du monde politique, Rome est l'âme du monde chrétien.

ROME

Clément XIV occupe le trône pontifical : il est né le 31 octobre 1705, il a été élu le 19 mai 1769 ; il s'appelait, les uns disent *Vincent-Antoine*, les autres *Laurent Ganganelli*. La France a favorisé sa nomination, et la tiare pontificale a été chercher dans un couvent de Saint-François la tête rasée du pauvre moine, qui l'emporte, cette fois, sur l'aristocratique descendance des Orichi,

des Colonna et des Pamphili.

Cependant Ganganelli, bon et excellent homme, fidèle à ses promesses et à ses amitiés, n'est pas à la hauteur des événements, qui, pareils à une marée montante, viennent de leurs flots européens battre le Vatican, ce phare du monde ; c'est un caractère italien qui veut tout résoudre par les tempéraments. L'acte capital de son règne fut la destruction de l'ordre des jésuites. Soit hésitation, soit, comme il le dit lui-même, qu'il voulût peser cette grande résolution *au poids du sanctuaire*, il a mis cinq ans à se décider ; mais ni les menaces, ni les écrits anonymes, ni les prédications de Bernardina Renzi n'ont pu l'empêcher de rendre, le 21 juillet 1773, le bref d'extinction. Il est vrai que, ce bref rendu, Ganganelli est saisi d'une peur rétrospective qui ressemble à un remords. La louange des philosophes qui s'élève de tous côtés, et qui lui chante un hymne de gloire mondaine, ne peut couvrir la voix qui murmure incessamment au fond de son cœur.

— *Questa suppressione mi darà la morte !* répète-t-il incessamment avec un long soupir.

Et, en effet, il est évident que le souverain pontife marche à pas pressés vers la tombe, et c'est de son lit d'agonie qu'il se soulève pour envoyer la bénédiction pontificale au roi très-chrétien qui vient d'expirer.

Le nom de Ganganelli sera un crime de plus que la passion, cette insensée qui prend parfois la plume de l'histoire, inscrira au catalogue des jésuites.

AUTRICHE

Marie-Thérèse règne à Vienne. Nous la connaissons : c'est *la cousine* de madame de Pompadour ; c'est cette vieille amie qui nous a fait plus de mal que tous nos ennemis ensemble. Son alliance, pendant la guerre de Sept Ans, nous a coûté nos possessions de l'Inde et quinze cents lieues de territoire dans le Canada. De son côté, malgré notre alliance, elle a été forcée de rendre la Silésie à

Frédéric II ; elle s'en est dédommagée, il est vrai, en prenant, avec le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, sa part de l'écartèlement de la Pologne. Dès 1765, son fils Joseph II a été couronné empereur ; tous deux règnent conjointement : le fils sur l'Empire, la mère sur les États héréditaires. Outre Joseph II, elle a encore un fils, Léopold II, qui règnera après son frère Maximilien, qui sera électeur de Cologne ; Marie-Christine, qui est gouvernante des Pays-Bas ; Marie-Élisabeth, qui mourra abbesse d'Innsbruck ; Marie-Amélie, qui deviendra duchesse de Parme ; Marie-Caroline, qui sera reine de Naples et payera par l'exil les massacres de 1798 ; enfin, Marie-Antoinette, qui passera du trône de France à la prison de la Conciergerie, et de la prison de la Conciergerie à l'échafaud.

C'est dans la prévision qu'elle serait un jour reine de France qu'elle a élevé la dernière de ses filles, qui, après avoir failli épouser l'aïeul, a épousé le petit-fils, et qui doit apporter à la cour de Versailles cet esprit autrichien qui luttera avec l'esprit national de Louis XVI jusqu'à ce qu'il l'ait vaincu.

Marie-Thérèse est née en 1717, et, par conséquent, vient d'atteindre sa cinquante-quatrième année. Si elle n'est plus dans toute la force de son âge, elle est encore dans toute la force de sa volonté.

ANGLETERRE

George III règne à Londres depuis quatorze ans. Né en 1738, il vient d'atteindre sa trentième année. La Providence lui garde dans les plis de l'avenir une longue vie, c'est-à-dire une longue douleur ; il réunira définitivement l'Irlande à sa couronne, il soumettra l'Inde tout entière ; mais l'Amérique lui échappera ; mais, atteint de folie en 1787, en 1811 il sera déclaré incapable de régner, et traînera une vie malheureuse jusqu'en 1820.

À l'époque où nous sommes, il commence à s'inquiéter de l'opposition du duc de Cumberland, du duc de Newcastle et de M.

Pitt, qu'il a créé lord Chatam ; tandis que, l'oreille tendue du côté de l'Amérique, il tressaille de temps en temps aux grondements sourds qui traversent l'Océan.

RUSSIE

Au Nord, c'est Catherine II qui se lève, étoile polaire du monde, née en 1729, mariée en 1745 à Charles-Pierre Ulrich, duc de Holstein-Gottorp, neveu de l'impératrice Élisabeth, et que l'impératrice a désigné pour son successeur. Son époux est devenu empereur en 1762, et elle est devenue veuve la même année. Son époux est mort étranglé en prison, après sept jours de captivité, tant la future tzarine était impatiente du trône !

Par qui a-t-il été étranglé ? Par Grégoire Orloff, dit-on. Au reste, c'était le droit du favori. N'était-il pas le petit-fils d'un de ces strélitz rebelles que Pierre I^{er} exécutait de sa propre main ? Il n'a fait que rendre au mari de Catherine II ce que le mari de Catherine I^{re} avait fait à son grand-père à lui. Seulement, comme le service est immense, la récompense sera infinie. Orlof sera grand maître de l'artillerie, l'impératrice lui bâtira un palais de marbre sur lequel, pour faire mentir le proverbe : *Ingrat comme un roi*, elle écrira : *Offert par l'amitié reconnaissante*. Ce n'est pas tout : elle lui proposera un mariage secret qu'il refusera, l'ambitieux, sans songer que ce refus, c'est sa perte. Aussi, tandis qu'elle l'envoie à Moscou pour calmer la révolte et faire arrêter les effets de la peste ; tandis qu'elle fait frapper une médaille et ériger un arc de triomphe avec cette inscription : *Moscou délivrée de la contagion par Orlof*, elle donne place dans son cœur et dans son lit à un nouvel amant, Vasilitchikof. C'est lui qui, successeur de Poniatowski et de Grégoire Orlof, continuera cette série de césars, comme on les appelle, qui, au nombre de douze, doivent, sans compter les usurpateurs inconnus, régner sur la Russie et sur Catherine, ce qui n'empêche pas le roi de Prusse de la placer, dans ses lettres, entre Lycurgue et Solon, et Voltaire de l'appeler la Sémiramis du Nord :

sans doute parce que Sémiramis, elle aussi, avait un peu étranglé Ninus, son époux. Au reste, il y a une tête puissante sur les épaules de cette femme, une âme ambitieuse près de ce cœur corrompu. À l'heure où nous sommes, elle est en train de conduire la Russie au rang des premières puissances, après avoir soumis la Pologne et avoir laissé tomber sur le trône des Jagellons un roi qu'elle a repoussé de son lit ; elle a marché contre les Turcs, à qui elle a pris Azof, Taganrog et Kinbourn. Par la Crimée indépendante, ses flottes nouvelles régneront dans la mer Noire et se joindront à ces anciennes flottes qui, par le détroit de Gibraltar, envahissent la Méditerranée et visitent, pour la première fois, l'archipel de la Grèce. À l'heure qu'il est, elle recule les frontières de son immense empire par delà le Caucase, qu'elle aura conquis sans le soumettre. À l'heure qu'il est, elle voyage avec un monde de courtisans sur le Volga et sur le Borysthène, dont elle raille les tempêtes, comme César railait celles de l'Anio ; distribue aux seigneurs les plus policés de sa cour les différents chapitres de *Bélisaire*, de Marmontel, les invitant à les traduire en russe et s'en réservant un qu'elle traduit elle-même. Puis, apprenant que l'archevêque de Paris a lancé un mandement contre l'ouvrage original, elle dédie la traduction à l'archevêque de Saint-Pétersbourg. À l'heure qu'il est, sur une route de mille lieues, Potemkine, le favori du jour, le petit lieutenant aux gardes qui, le 9 juillet 1762, a fait connaissance avec sa souveraine en lui donnant la dragonne de son sabre sur la place de Saint-Pétersbourg ; Potemkine, lieutenant de Poniatowski, d'Orlof, de Vasilitchikof et de tant d'autres dont il n'a pas même demandé les noms, insouciant qu'il est des caprices de cette Messaline ; Potemkine lui improvise, sur une route de mille lieues, tout un monde qui n'existe pas. Décorations, prestiges, illuminations, villes qui vivront un jour, palais qui danseront une nuit, villages poussés en vingt-quatre heures dans des steppes où, la veille, les Tatars conduisaient leurs troupeaux, paysans qui, pendant que dormira l'impératrice, partiront en poste pour lui faire

demain une population aussi factice que celle qu'elle aura vue aujourd'hui et qui la conduiront au terme de ce voyage miraculeux, féérique, inouï, à un arc de triomphe portant cette inscription :

C'est ici le chemin de Byzance.

Car ce doux rêve de la conquête de Constantinople, Catherine II le caresse comme l'a caressé Pierre I^{er}, son prédécesseur, comme le caresseront ses successeurs Alexandre et Nicolas.

Et, pendant ce temps, Diderot la flatte, d'Alembert la flatte, Voltaire la flatte. Que leur importe, à ces philosophes haineux, cette antique politique de la France qui a chargé la Turquie, son alliée, d'arrêter le mouvement russe en Orient ? Que leur importe le commerce de la Méditerranée perdu ? Catherine les venge des dédains de Louis XV : c'est tout ce que demande l'égoïsme orgueilleux des ouvriers de cette autre Babel qu'on nomme l'*Encyclopédie*.

PRUSSE

Là, c'est toujours Frédéric II, Frédéric II vieilli, incliné vers la tombe, à la démarche branlante, au dos arrondi ; lui aussi, il a accaparé les philosophes français : à Voltaire qui le flatte, il rend la flatterie avec intérêt ; seulement, cet intérêt qu'il lui paye, c'est le mépris ; il se sert de tous ces hommes, dans son calcul royal, mais il comprend bien au fond du cœur que tous ces hommes avilissent leur plume, immolent l'honneur de la France à la plus grande gloire de Genève, de la Hollande, de la Prusse. Lui, il a ce qu'il veut, la Silésie, le seul oreiller sur lequel il ait jamais dormi tranquille ; mais, après avoir conquis la Silésie, il lui faut conquérir l'opinion. Voilà ce à quoi lui servent tous ces philosophes qui vendent la flatterie, non pas pour de l'argent, mais pour la louange : c'est un échange de compliments entre le maître et les adeptes, c'est la réciprocité d'une douce friction entre l'épiderme royal et la main philosophique, entre l'épiderme philosophique et la main royale. De Postdam et de Sans-Souci, Frédéric regarde Versailles

et sourit. Versailles ne peut plus rien contre lui, non pas depuis qu'il gagne des batailles, mais depuis qu'il fait des vers. Les adversaires qu'il opposera désormais au roi de France, ce ne sont plus les vieux vainqueurs de Lowositz et de Rosbach, ce sont ses alliés les philosophes ; il est tranquille : quelque mal qu'ait fait à la France la guerre de Sept ans, le *Système de la nature*, le *Contrat social* et le *Dictionnaire philosophique* lui feront plus de mal encore. Quelle tristesse pour lui de mourir en 1786 et de ne pas voir, de ses yeux clignotants, le 10 août, le 21 janvier et le 16 octobre !

SUÈDE

En Suède, règne Gustave III. Il a vingt-huit ans ; depuis trois ans, il est monté sur le trône et lutte contre les oppositions politiques vendues aux partis russe et anglais ; c'est un fidèle allié de la France, qui remplace avec le Danemark le contre-poids de la puissance russe et qui remplace pour nous la Pologne passée aux mains de Catherine ; il vient d'étouffer les troubles de 1772 et prépare contre le Danemark une guerre qui n'aura pas lieu.

DANEMARK

À Copenhague, Christian VII vient de s'emparer du pouvoir absolu que va bientôt lui reprendre la folie. Est-ce une première attaque de la maladie dont il mourra, comme George III, qui lui a fait rendre contre Struensée la terrible sentence dont le malheureux ministre vient d'être la victime ? Quoi qu'il en soit, le 28 avril 1772, celui qui, trois mois auparavant, exerçait un pouvoir sans bornes sur le roi, sur la reine et sur la noblesse, a été dégradé de ses dignités et de ses titres, a eu la main coupée, la tête tranchée, le corps écartelé et rompu. C'était un rude justicier, comme on voit, que Christian VII.

TURQUIE

À Constantinople, sur la route de laquelle Potemkine promène Catherine et qu'il lui montre de loin, sous les voûtes de ses arcs de triomphe, une révolution de sérail vient de s'opérer dans la mosquée d'Ayoub. Abd-el-Hamid, tiré de prison, a été proclamé successeur de Moustapha III, son frère, dans la mosquée d'Ayoub. Âgé de cinquante ans, il en avait passé quarante-quatre dans le vieux sérail à faire des arcs et des flèches. Faible et vieux, il arrive au moment où la Turquie, pour se relever, n'aurait pas trop de la main et du génie de Mohamet II. Hélas ! il assistera à la décadence de l'empire d'Orient sans pouvoir l'arrêter. Prisonnier, il a vu les Turcs battus par Loltikof, Kaminski et Souvorof, le vizir Musseim-Oglou enfermé dans son camp de Schumla, sans pouvoir ni se retirer, ni combattre, ni recevoir de secours, et forcé de demander une paix honteuse. Empereur, il verra toutes les provinces turques, au delà du Danube, conquises par cette Catherine qui les convoite et par ce Potemkine qui les promet à sa souveraine ; il verra Choczim, la clef du Dniester, passer aux mains de ces éternels envahisseurs qui s'avancent pas à pas vers le Bosphore, que la chute de la Hongrie vient de leur livrer aujourd'hui. Enfin, il mourra au milieu des préparatifs d'une nouvelle guerre, laissant le trône à son neveu Sélim qui sera étranglé vingt ans après.

Maintenant, le reste du monde européen est à la maison de Bourbon. Le pacte de famille a donné un trône à chacun des petits-fils de Louis XIV : c'est un petit-fils de Louis XIV que Charles III, roi d'Espagne ; c'est un petit-fils de Louis XIV, que Ferdinand IV, qui règne à Naples, et qui, avec Louis XVI, son beau-frère, est le plus jeune des princes régnants ; enfin, c'est encore un petit-fils de Louis XIV, que cet infant d'Espagne, duc de Parme, né la même année que Ferdinand, et beau-frère comme lui de Louis XVI.

Ainsi, au 11 mai 1774, un Bourbon règne en France, un Bourbon règne en Espagne, un Bourbon règne à Naples, un Bourbon règne à Parme.

Laissez s'écouler trente-six ans, et cette riche postérité de Louis XIV, qui tient la moitié de l'Europe, ira mendiante et de ville en ville, fuyant devant un homme qui, à cette heure, enfant de six ans, joue avec les cailloux du port d'Ajaccio.

XXVIII

POLITIQUE DE LA FRANCE DE 1610 À 1754. – PERTES DE LA MAISON D'AUTRICHE. – PROJETS DE PHILIPPE II. – ILS ÉCHOUENT EN ANGLETERRE ET EN FRANCE. – HENRI III. – HENRI IV. – CONDUITE DE MARIE DE MÉDICIS. – SON EXIL. – SA MORT. – LOUIS XIV. – LOUIS XV. – L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE. – ALLIANCE AUTRICHIENNE. – M. DE BERNIS. – LE ROI. – LE GRAND DAUPHIN. – M. DE CHOISEUL. – MARIE-ANTOINETTE. – NAPOLÉON. – ÉTAT MORAL DE LA FRANCE. – LA ROYAUTÉ. – LA NOBLESSE. – LES COURTISANES. – LE PARC-AUX-CERFS. – LETTRE D'UN CHEVALIER DE SAINT-LOUIS. – LE MOT DE M. D'ESTRÉES. – MADAME DE GRAMMONT. – MADAME DE TENCIN. – MADAME ADÉLAÏDE. – MM. DE RICHELIEU, DE BRISSAC, DE NOAILLES. – LES TITRES. – MADAME BEAUJON. – MADAME DE CHAULNES. – LES MARIAGES DES NOBLES. – LE GENTILHOMME CAUDATAIRE. – LE CLERGÉ. – MŒURS DES COURTISANES. – MADEMOISELLE SOPHIE ARNOULD ET M. TERRAY. – MESDEMOISELLES RAUCOURT, DUTHÉ, LA GUERRE, GRANVILLE. – LA LITTÉRATURE.

Depuis Henri VI jusqu'à madame de Pompadour, c'est-à-dire de 1610 à 1754, la France a conservé, avec le même soin que Rome conservait le feu des vestales, le système diplomatique créé par le Béarnais et poursuivi par Richelieu, Mazarin et Louis XIV, c'est-à-dire l'abaissement de la maison d'Autriche.

En effet, la maison d'Autriche, qui, au temps de Charles-Quint, ne voyait pas le soleil se coucher sur ses vastes possessions, a, depuis deux cents ans, perdu le Roussillon, la Bourgogne, l'Alsace, la France-Comté, l'Artois, le Hainaut, le Cambrésis, l'Espagne, Naples, la Lorraine, le Barrois, la Silésie et les Indes.

Qui lui a pris tout cela ? Pour elle, pour ses princes ou pour ses alliés, la France.

La haine doit donc être vivace entre les deux royaumes, surtout si nous considérons de quelle façon l'Autriche s'est vengée, se venge et se vengera.

Philippe II a conçu le plan de faire, de l'Espagne, de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche ce qu'il appelle la monarchie chrétienne ; c'est pour cela qu'il épouse la sanglante Marie, fille de Henri VIII, et qu'il s'efforce de la Ligue en France. En Angleterre, il échoue et ne peut parvenir à se faire couronner roi de la Grande-Bretagne. En France, il échoue encore, car Henri III va traiter avec le Béarnais.

Un jeune ligueur, nommé Jacques Clément, assassine Henri III.

Reste Henri IV ; mais Henri IV est protestant, Henri IV ne tient point Paris. Henri IV se convertit, Paris se rend, Henri IV est roi de France.

Trois fois les ligueurs, sans y réussir, essayent d'assassiner le vainqueur d'Arques et d'Ivry. Enfin, au moment où Henri IV vient de concevoir le plan d'une contre-ligue, au moment où il médite l'expédition de Juliers, qui est la perte de l'Autriche, le couteau de Ravallac le couche sanglant entre les bras de M. d'Épernon, qu'on accuse, avec Marie de Médicis, fille d'une Autrichienne, de ne pas être étranger à sa mort.

Combien cette ligue, entretenue vingt ans en France, a-t-elle coûté à Philippe II ? Les papiers que l'on trouvera après sa mort dans son portefeuille particulier vous répondront : cinq cent quatorze millions d'or ! Henri IV mort, que fait sa veuve ? Elle congédie Sully, dilapide les vingt-quatre millions que son mari avait enfermés à la Bastille et à l'Arsenal ; elle marie sa fille au roi d'Espagne ; elle marie son fils à Anne d'Autriche. Oh ! alors, toute l'ancienne cour de Henri IV se soulève, Louis XIII le premier. On décide, dans le conseil du Louvre, que l'on poursuivra le système de Henri IV, et Marie de Médicis, exilée par l'implacable Richelieu et par l'insouciant Louis XIII, va mourir à Cologne dans la maison de son peintre Rubens.

C'est un exemple pour la femme de Louis XIV. Marie-Thérèse, au lieu de se répandre en intrigues comme Marie de Médicis, ou en plaintes comme Anne d'Autriche, Marie-Thérèse est triste, rési-

gnée, silencieuse, et, pendant tout le règne du grand roi, l'Espagne autrichienne est presque une province française.

Louis XV, jusqu'à l'an 1756, a hérité de la politique de son aïeul. C'est lui qui, secondé par l'Espagne, enlève à l'Autriche le royaume de Naples et qui aide Frédéric à lui prendre la Silésie, qu'il essayera vainement de lui reprendre plus tard.

C'est alors que Marie-Thérèse, qui, ainsi qu'elle l'écrit à la duchesse de Lorraine, ne sait plus s'il lui restera une seule ville pour y faire ses couches ; c'est alors que Marie-Thérèse s'abaisse à flatter madame de Pompadour ; c'est alors qu'elle appelle sa cousine celle que Frédéric appelle *Cotillon II* ; c'est alors qu'elle fait M. de Choiseul duc et l'abbé de Bernis cardinal.

Nous nous allions avec l'Autriche : cette alliance nous vaut la guerre de Sept ans et nous coûte deux cent mille hommes, huit cent millions, nos possessions dans l'Inde, quinze cents lieues de terrain dans le Canada.

Alors le cardinal de Bernis reconnaît son erreur ; Louis XV hésite ; le dauphin se déclare hautement contre l'alliance autrichienne.

Le cardinal de Bernis est exilé ; Louis XV échappe par miracle au coup de couteau de Damiens ; le dauphin meurt empoisonné.

Enfin, la politique de M. de Choiseul l'emporte, et l'alliance avec l'Autriche se resserre du mariage de Marie-Antoinette avec le dauphin.

À cette époque, Dieu seul savait ce que devait coûter cette alliance à la France et à son roi.

Ce fut un vertige qui, quarante ans plus tard, passa sur les yeux de Napoléon, lorsqu'à son tour il prit pour femme une fille des césars, et qu'en 1810 il acheta de sa popularité, et en 1814 de son trône, le plaisir de pouvoir dire : « Mon pauvre oncle Louis XVI ! »

Voilà donc ce qu'était la France politiquement, diminuée de ses possessions de l'Inde et de ses possessions d'Amérique. Mainte-

nant, disons ce qu'elle était moralement.

Moralement, le roi, la noblesse et le clergé avaient détruit les mœurs ; les philosophes, la religion.

Louis XV avait donné l'exemple des basses amours ; jusqu'à lui, les rois de France s'étaient respectés dans leurs maîtresses.

Henri IV a pris Gabrielle d'Estrées, la duchesse de Verneuil, Charlotte de Montmorency ;

Louis XIV, mademoiselle de la Vallière, madame de Montespan, madame de Maintenon.

Louis XV débute comme eux ; mais, de la duchesse de Châteaurox, il passe à madame d'Étioles, et, de madame d'Étioles, à Jeanne Vaubernier.

Pauvre France ! livrée aux Poisson et aux du Barry.

Aussi écoutez l'épigramme que le peuple fait à son roi :

Ci-gît le bien-aimé Bourbon,
Monarque d'assez bonne mine
Et qui payait sur le charbon
Ce qu'il gagnait sur la farine.

De son côté, voyez où en est la noblesse. Elle compte encore, c'est vrai, quarante-trois sièges de duchés-pairies au parlement de Paris. Les Richelieu seuls en ont trois : Richelieu, Fronsac, Aiguillon ; les Rohan trois : Montbazou, Chabot et Soubise ; les Chevreuse deux : Luynes et Chaulnes. Mais comment soutiennent-ils leur rang, ces derniers héritiers des grands noms de la France ? En épousant des filles de finance. Cela s'appelait *fumer ses terres*. Ou bien on se jetait dans le commerce. On se rappelle, sous la Régence, les procès du duc de la Force, qui avait trois boutiques d'épicerie. Le comte de Lauraguais était fabricant de porcelaine ; un Praslin était marchand de baudriers et de casques ; M. de Maillebois avait un chantier ; M. de Guéménée faisait mieux, il faisait banqueroute.

Mais on entretenait des courtisanes à mille louis par mois ; mais on couvrait de diamants les actrices en renom, et l'on avait le plai-

sir d'entendre chanter quand on passait :

Bouillon est pieux et vaillant,
Il aime la *Guerre*¹ !
À tout autre amusement
Son cœur la préfère.
Ma foi ! vive un chambellan
Qui s'en va toujours disant :
Moi, j'aime *la Guerre*,
Ô gué !
Moi j'aime *la Guerre* !

Au sortir de l'Opéra,
Voler à la Guerre,
Des Bouillon, qui le croira ?
C'est le caractère.
Elle a pour lui des appas
Que d'autres n'y trouvent pas.
Enfin c'est *la Guerre*,
Ô gué !
Enfin c'est *la Guerre*.

À Durfort il faut Duthé,
C'est sa fantaisie ;
Soubise moins dégoûté
Aime *la Prairie* ;
Mais Bouillon, qui pour son roi,
Mettrait tout en désarroi,
Aime mieux *la Guerre*,
Ô gué !
Aime mieux *la Guerre*.

Il y a plus : le grand reproche que la noblesse fit à Louis XV, ce ne fut point d'avoir pris ses maîtresses parmi les femmes de la bourgeoisie, parmi les filles du peuple, et même parmi les filles publiques ; ce fut de ne pas les avoir prises dans les familles de la

1. Chanteuse de l'Opéra qui venait d'avoir un grand succès dans *Cythère assiégée*.

noblesse, et de la priver ainsi d'une prérogative qu'elle se croyait acquise.

Aussi, quand on sut la fondation du Parc-aux-Cerfs, les demandes plurent-elles de tous côtés, de la part des mères, des pères, des frères ; ils recommandaient leurs sœurs, ils recommandaient leurs filles. Vous doutez, n'est-ce pas ?

Lisez cette lettre d'un chevalier de Saint-Louis ; elle nous est conservée par les archives mêmes de la police. C'est une pièce curieuse et qui donnera, mieux que tout ce que nous pourrions dire, la mesure de la démoralisation du temps.

Elle est adressée à M. Berryer lui-même : vous vous rappelez M. Berryer, ex-ministre ?

« Monseigneur,

» Un père de famille, gentilhomme depuis deux cents ans par anoblissement dans l'échevinage parisien, dont les ancêtres n'ont jamais dérogé, vient à vous, animé d'un ardent amour de la personne sacrée du roi, afin de vous prévenir qu'il a le bonheur d'être père d'une fille, véritable miracle de beauté, de fraîcheur, de jeunesse et de santé. Les certificats ci-joints des docteurs, chirurgiens et médecins, vous prouveront ce point-ci ; d'autres attestations de deux sages-femmes certifient l'exacte virginité de cette chère enfant.

» Serait-ce trop espérer, monseigneur, que de solliciter d'obtenir pour ma troisième fille, Anne-Marie de Mar****, âgée de quinze ans révolus, l'entrée de la bienheureuse maison où l'on forme celles de son sexe qui sont réservées à l'ardent amour de notre roi ?

» Ah ! monseigneur, quelle douce récompense une telle faveur serait pour mes trente-quatre ans de service en ma qualité de capitaine au régiment de M****, pour ceux des deux frères aînés de ma fille bien-aimée, l'un officier de marine, l'autre magistrat dans un conseil supérieur ! Ma fille aînée a été élevée à Saint-Cyr, elle a épousé le sieur R****, gentilhomme ordinaire du roi. Ma cadette est religieuse au couvent de ****, à P****.

» Peut-être on objectera l'âge avancé de la jeune personne. Eh bien, malgré ses quinze ans, elle possède l'innocente baptismale, ne connaissant pas encore la différence des sexes. Elle a été élevée par une mère, digne épouse, modèle de vertus, chaste, et qui a toujours travaillé à rendre sa fille apte à plaire à notre roi bien-aimé, qui trouvera en elle des trésors inestimables qui lui sont si bien dus.

» J'attendrai, monseigneur, avec une vive impatience, votre réponse. Si elle est favorable, elle répandra les bénédictions de Dieu sur une famille qui vous sera toujours aveuglément et passionnément dévouée,

» J'ai l'honneur d'être, avec respect,

» Monseigneur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» CH. DE MAR***. »

Pourquoi le brave homme n'aurait-il pas offert sa fille ? Un d'Estrées ne disait-il pas à Louis XV :

— Sire, on prétend que le roi en veut à ma bru. Si la chose était, j'espère qu'il ne me ferait pas l'affront de prendre un autre intermédiaire que moi.

D'où croyez-vous que venait cette grande haine de madame du Barry pour M. de Choiseul ?

De ce que M. de Choiseul, après avoir été l'amant de sa sœur, madame de Grammont, voulait faire de madame de Grammont la maîtresse du roi.

D'Alembert, le héros de l'*Encyclopédie*, trouvé sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond, n'était-il pas le fils de madame de Tencin, chanoinesse, et probablement de son frère le cardinal de Tencin ?

Il est vrai qu'à l'époque où d'Alembert naquit, le 16 novembre 1717, M. de Tencin n'était encore qu'abbé et que sa sœur n'était déjà plus chanoinesse.

Enfin, n'y avait-il pas, de par le monde, dans la maison de

madame Adélaïde, un comte Louis de Narbonne, qui pouvait, à ce qu'on affirme, appeler Louis XV son père et son grand-père ?

Nous avons parlé de la fondation du Parc-aux-Cerfs : calcul fait, on a reconnu que mille jeunes filles à peu près, de toute classe, de tout rang, y ont été enfermées dans l'espace de dix ans.

Ce qu'elles ont coûté à l'État, nous le verrons au chapitre des économistes.

Au milieu de toute cette noblesse, quels hommes restaient ayant quelque valeur ?

Ils sont faciles à compter :

Le duc de Richelieu, brave, mais dont la galanterie a fort contribué, pour son compte, à la démoralisation du siècle ;

Le maréchal de Brissac, original par esprit de chevalerie antique, qui voit le gouffre où l'on va, et qui prétend que le chancelier Maupeou nous démonarchise ;

Le duc de Noailles, qui avait le privilège de dire au feu roi les vérités les plus dures ;

Le duc de Duras, enfin, et le duc de Beauveau, qui viennent de préférer la perte de leur gouvernement au système du chancelier, et qui protestent contre le lit de justice.

Écoutez ce que Voltaire dit, du reste, des courtisans qui

Vont en poste à Versailles essuyer les mépris
Qu'ils reviennent soudain rendre en poste à Paris.

Par noblesse, nous entendons toujours, bien entendu, la haute noblesse, c'est-à-dire les gentilshommes illustrés par les honneurs militaires ou par les charges de la cour ; tout ce qui était robe, remontât-il à la création du monde, ne peut être compris dans cette classe ; les robins, dans aucun cas, ne pouvaient manger avec les princes du sang, et leurs femmes ne pouvaient être présentées.

Le moindre lieutenant d'infanterie, du moment qu'il était gentilhomme, passait devant le chancelier de France.

Quant aux titres de marquis, de vicomte, de baron, ils ne signi-

fiaient absolument plus rien ; le titre ne faisait pas la noblesse, car tout le monde prenait impudemment le titre. Exemple :

« Vous êtes prié d'assister au convoi, transport et enterrement de *très-haute et très-puissante dame* ÉLISABETH BONTEMPS, femme de *très-haut et très-puissant seigneur* NICOLAS BEAUJON, conseiller d'État, secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances de la Rochelle. »

Qu'est-ce que maître *Nicolas Beaujon* ? Un financier parvenu. Aussi l'abbé Terray, qui utilisait tout, trouva-t-il moyen d'utiliser cette vanité.

Toujours préoccupé d'accroître les impôts et de forcer la capitation de Paris, il ordonna aux receveurs de taxer les gens, non plus d'après la fortune, mais d'après les titres. Tous les marquis, comtes, vicomtes et barons de contrebande furent taxés comme de véritables barons, vicomtes, comtes et marquis. Trois jours après, les bureaux des publicains n'étaient remplis que de gens qui venaient se détitrer et demander grâce, mais inutilement ; ils furent inscrits sur les rôles et purent désormais mettre leurs contributions parmi leurs preuves.

Nous avons dit le mot de la marquise de Chaulnes à son fils, qui refusait d'épouser la fille du sieur Bonnier, homme de rien, mais puissamment riche :

— *Vous avez tort, mon fils, les terres ruinées s'engraissent avec du fumier.*

Aussi, à l'heure où nous sommes arrivés, c'est-à-dire en 1774, pas une maison, peut-être, ne peut faire des chevaliers de Malte sans dispense.

Le duc de Nevers avait épousé mademoiselle Lolotte, maîtresse de l'ambassadeur d'Angleterre, le comte d'Albemarle.

Le marquis de Moutiers avait épousé mademoiselle de Varennes, élève de madame Pâris, une des premières entremetteuses de France.

Un gentilhomme, un vrai, un représentant de la meilleure et de

la plus antique noblesse, M. le marquis de Langeac, avait épousé madame Sabbatin, maîtresse du duc de la Vrillère, à la condition expresse qu'il n'y toucherait pas.

Enfin, nous avons vu Guillaume du Barry épouser mademoiselle Lange pour faire une maîtresse titrée à Louis XV.

L'honneur militaire est tombé dans le même discrédit. M. le comte de la Luzerne, M. de la Maugerie s'accusent d'avoir voulu réciproquement s'assassiner ; mais ils se gardent bien de se battre.

Le comte de Maillebois est créé directeur général de la guerre, en récompense de ce qu'un procès scandaleux, dont on peut voir les détails dans toutes les gazettes du temps, prouve qu'il a trahi l'État.

Le comte de Langeac est nommé chevalier de Saint-Louis, quoiqu'il ait à peine les années de services nécessaires à cette récompense, parce que le sieur Guérin, chirurgien du prince de Conti, l'a insulté en sortant de l'Opéra, et qu'il a gardé l'insulte.

Un autre chevalier de Saint-Louis porte la queue du cardinal de Luynes.

L'histoire ne nous garde pas son nom, mais elle nous conserve le mot du marquis de Conflans. Un jour, le marquis se récrie contre cet usage qu'un cardinal puisse faire porter la queue de sa robe par un gentilhomme :

— Vous devriez pourtant savoir que cet usage existe, marquis, répond l'Éminence, puisque j'ai eu autrefois un Conflans pour gentilhomme caudataire.

— Cela se peut, répondit le marquis : il y a toujours eu dans notre famille de pauvres hères qui, pour vivre, ont été forcés de tirer le diable par la queue.

Quant au clergé, il tenait école d'athéisme et de débauche. Comme les hautes prélatures étaient réservées à la noblesse, le clergé suivait la dissolution de la noblesse. L'évêque de Beauvais, qui fut depuis évêque de Sens, et qui avait prêché d'une manière si distinguée et si courageuse le carême devant le roi ; l'évêque de

Beauvais se trouvait exclu de l'épiscopat parce qu'il était fils de chapelier ; tandis que M. de la Roche-Aymon avait été fait cardinal sans difficulté, quoiqu'il vécût avec une femme qui l'avait fait père de sept enfants. Le cardinal de Bernis avait commencé par être un abbé fort mondain et un poète fort léger. On sait comment il était arrivé : en se faisant le complaisant de madame de Pompadour. M. de Montazet, archevêque de Lyon, qui, en sa qualité de primate des Gaules, avait réformé l'archevêque de Paris, avait vécu publiquement avec madame la duchesse de Mazarin. M. l'archevêque de Toulouse, Brienne, que nous retrouverons plus tard, était athée ou à peu près. M. l'évêque de Senlis, académicien, quoiqu'il n'eût jamais écrit ni lu, même ses mandements, était parvenu par madame du Barry, comme M. de Bernis par madame de Pompadour. M. le prince Louis, coadjuteur de Strasbourg, futur acteur principal dans le drame du collier, avait été éloigné de Paris parce qu'il avait formé ce louable projet, sans doute dans le but de leur conversion, de coucher avec toutes les filles de Paris, projet déjà plus qu'à moitié accompli quand il fut interrompu, les uns disent au tiers de la route, les autres à la moitié. M. de Densos, évêque de Verdun, ci-devant évêque de Rennes, se vantait d'avoir eu, rien que pendant les états de Nantes, cent cinquante jeunes filles possédant le rare talisman à l'aide duquel Jeanne d'Arc avait chassé les Anglais. En outre, il se vantait d'avoir fait cocus tous les membres du parlement de Rennes dont les femmes étaient jolies, seule manière, disait-il, dont un homme de sa robe pouvait se venger des magistrats.

M. l'évêque d'Orléans était célèbre, on se le rappelle, par cette fameuse feuille des bénéfices qui était à la disposition de mademoiselle Guimard ; ce qui faisait dire à mademoiselle Sophie Arnould :

— Comment ce ver à soie de Guimard est-il si maigre, vivant sur une aussi bonne feuille ?

En outre, il avait pour maîtresse sa propre nièce. Aussi chantait-

on à pleine bouche le Noël de 1764 :

Il vint une grisette
Avec ce prestolet,
Portant une galette,
Et des œufs et du lait,
Disant : « De tous, seigneur, le présent n'est pas digne :
Mais nous vivons comme au vieux temps ;
Nous couchons avec nos parents :
À Paris comme à Digne. »

Enfin, l'évêque de Vannes, M. Amelot, avait tous les goûts possibles.

De leur côté, les grandes dames ne restaient point en arrière. Les unes, comme madame de Richelieu, trouvant que les grands seigneurs manquaient d'*énergie*, prenaient pour amant un écuyer ou quelque autre domestique de leur mari. D'autres recrutaient au théâtre et se faisaient amener les acteurs sans leur donner le temps de dévêtir leur costume et d'ôter leur rouge.

— Que penseraient mes aïeux, s'ils me voyaient dans les bras d'un histrion ? s'écriait une dame de qualité en reprenant ses sens dans les bras du comédien Baron.

— Oh ! c'est bien simple à deviner, répondait celui-ci : ils penseraient que vous êtes une catin.

On disait généralement : « Voleur comme une duchesse. »

Les courtisanes qui défrayaient de plaisirs toute cette abominable société étaient d'abord, par importance et par lettre alphabétique, mademoiselle Arnould, pour laquelle le comte de Lauragais avait fait tant de folies. Figure longue et maigre, vilaine bouche, dents larges et déchaussées, peau noire et huileuse, mais deux beaux yeux ; peu de voix comme actrice, mais beaucoup d'âme, un jeu charmant, de l'esprit comme un démon, disant de ses trois amies, mesdemoiselles de Châteauneuf, de Châteauneuf et de Châteaufort : « Tous ces *châteaux-là* sont des *châteaux-branlants* ; » disant à sa camarade, mademoiselle Vestris, Italienne à

toute main qui, jamais enceinte, lui reprochait à elle de l'être toujours : « Que voulez-vous, ma mie ! une souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise ; » disant à son amie, mademoiselle Duplant, entretenue par un boucher, au moment où l'on chassait un gros chien entré, on ne savait comment, dans le foyer de l'Opéra : « Mais, prends donc garde, Duplant ! il me semble qu'on maltraite le coureur de ton amant ; » ayant, à l'époque où nous écrivons, pour amant de cœur un jeune architecte, et répondant à celles de ses compagnes qui lui reprochaient un goût si modeste : « Que voulez-vous ! tant de gens cherchent à ruiner ma réputation, qu'il faut bien que je prenne quelqu'un pour la rétablir ; » ayant pour amant de fantaisie mademoiselle Virginie, jeune chanteuse qui débutait alors à l'Opéra...

Vous doutez ? Bon ! Lisez. Nous avons preuve de tout. La chose est tirée des Mémoires de Bachaumont, tome VII, page 188.

« 11 juillet 1774. – Le vice des tribades devient fort à la mode parmi nos demoiselles d'Opéra. Elles n'en font aucun mystère et traitent de gentillesse cette peccadille ; la demoiselle Arnould, quoique ayant fait ses preuves dans un autre genre, puisqu'elle a plusieurs enfants, donne dans ce plaisir ; elle avait une autre fille, nommée Virginie, dont elle se servait pour cet usage. Celle-ci a changé de condition et est passée à mademoiselle Raucourt, de la Comédie-Française, qui raffole de son sexe, et a renoncé au marquis de Bièvre pour s'y livrer tout à son aise. Dernièrement, au Palais-Royal, pendant la nuit, le sieur Ventes, ayant turlupiné la demoiselle Virginie sur sa rupture avec mademoiselle Arnould, qu'on nomme Sophie dans ses parties de débauche, celle-ci, témoin des propos, a donné au cavalier un soufflet très-bien conditionné, dont il a été obligé de rire en demandant des excuses à l'aimable tribade. »

Mademoiselle Arnould s'attaquait parfois à plus haut que ses camarades. Le 4 janvier 1774, elle avait écrit cette lettre à l'abbé

Terray :

Lettre de mademoiselle Arnould, de l'Opéra, à M. l'abbé Terray, contrôleur général des finances, à l'occasion du bruit qui courait qu'elle avait une coupe dans la ferme générale, par le nouveau bail signé le 1^{er} janvier.

« Monseigneur,

» J'avais toujours ouï dire que vous faisiez peu de cas des arts et des talents agréables. On attribuait cette indifférence à la dureté de votre caractère. Je vous ai souvent défendu du premier reproche ; quant au second, il m'aurait été difficile de m'élever contre le cri général de la France entière. Cependant, je ne pouvais me persuader qu'un homme aussi sensible que vous aux charmes de notre sexe pût avoir un cœur de bronze. Vous venez bien de prouver le contraire. Vous vous êtes occupé de nous au milieu de l'affaire la plus importante de votre ministère. Forcé de grever la nation d'un impôt de cent soixante-deux millions, vous avez cru devoir en réserver une légère partie pour le théâtre lyrique et pour les autres spectacles. Vous savez qu'une dose d'Allard¹, de Caillaud², de Raucourt³, est un narcotique sûr pour calmer les opérations douloureuses que vous lui faites à regret. Véritable homme d'État, vous en prenez les membres suivant l'utilité dont ils sont à vos vues. Le gouvernement fait sans doute, en temps de guerre, grand cas d'un guerrier qui verse son sang pour la patrie ; mais, en temps de paix, le coup d'œil d'un militaire mutilé ne sert qu'à affliger, qu'à exciter les plaintes et les murmures du Français, déjà trop disposé à geindre. Il faut des gens, au contraire, qui le distraient et l'amuse. Un chanteur, une danseuse sont alors des personnages essentiels, et la distinction que l'on établit dans les récompenses des deux espèces de citoyens est proportionnée à l'idée qu'on en a. L'officier estropié arrache avec peine, et après

1. Danseuse de l'Opéra.

2. Chanteur retiré de la Comédie-Italienne.

3. Nouvelle actrice de la Comédie-Française.

beaucoup de sollicitations et de courbettes, une pension modique ; elle est assignée sur le trésor royal, espèce de crible sous lequel il faut tendre longtemps la main avant de recueillir quelque goutte d'eau. L'acteur est traité plus magnifiquement ; il est accolé à une sangsue publique, animal nécessaire, qu'on fait ainsi dégorger en notre faveur de la substance la plus pure dont il se repaît. C'est à pareil titre, sans doute, monseigneur, c'est à la profondeur de votre politique que je dois attribuer le prix flatteur dont vous honorez mon faible talent. Vous m'accordez, dit-on, une croupe : ce mot m'effraierait de toute autre part, mais c'est une croupe d'or. Vous me faites chevaucher derrière Plutus. Je ne doute pas que, dressé par vous, il n'ait les allures douces et engageantes. Je m'y commets sous vos auspices, et cours avec lui les grandes aventures. Puissiez-vous, en revanche, monseigneur, ne jamais trouver de croupe rebelle ! puissent toutes celles que vous voudrez caresser s'abaisser sous votre main chatouilleuse ! puisse la plus orgueilleuse se laisser compter par vous et recevoir Votre Grandeur avec ce frémissement délicieux, présage du plus heureux voyage, toutes les fois que vous galoperez dans les champs fortunés d'Idalie !

» Je suis, avec un profond respect,

» Monseigneur, etc. »

L'abbé Terray lui répondit :

« On vous a mal informée, mademoiselle, vous n'avez point de croupe dans le nouveau bail ; ainsi vous ne chevaucherez derrière aucun fermier général ; mais il vous est très-permis d'en faire chevaucher quelqu'un devant ou derrière vous. Cet accouplement ne vous sera pas moins utile ; il est même plus commode en ce que, pour la mise, il n'exige qu'un très-petit fonds d'avance.

» Je suis, mademoiselle, tout à vous, etc. »

Mademoiselle Raucourt faisait de la débauche sapphique plus publiquement encore que mademoiselle Sophie Arnould. Elle avait fondé un ordre de *Vesta*, dont elle était grande prêtresse. Cet ordre,

composé de femmes, jurait, dans une cérémonie, une haine éternelle aux hommes. Il est vrai que le serment n'était pas toujours fidèlement tenu, même par la grande prêtresse, témoin ce nouveau paragraphe des Mémoires de Bachaumont :

« 15 octobre 1774. – La querelle survenue entre mademoiselle Arnould et mademoiselle Raucourt a dégénéré en une guerre ouverte. Le sieur Bellanger, dessinateur des Menus et amant de la première, a pris fait et cause pour elle contre le marquis de Villette, chevalier de la seconde, et les propos ont été si vifs de la part du premier, que celui-ci a voulu en venir aux voies de fait, et écraser le polisson qui osait lui tenir tête. Cette scène s'étant passée en présence de beaucoup de témoins, Bellanger, craignant le ressentiment du marquis, a porté plainte contre lui au criminel. Cependant, des médiateurs se sont interposés entre eux, et, par un arrangement bien ridicule, on est convenu que les deux rivaux se présenteraient l'un contre l'autre l'épée à la main, et qu'on les séparerait : ce qui a été fait. »

Mademoiselle Raucourt vivait publiquement avec madame P****. Madame P**** avait d'un *premier* mariage un fils qui appelait mademoiselle Raucourt *papa*.

Mademoiselle la Guerre, dont il est question dans la chanson que nous avons citée, était, elle, plus franche du collier ; c'était une figure ronde et vermeille comme une rose, avec laquelle, ou pour laquelle, l'un et l'autre peuvent ou peut se dire, comme l'établissait Malherbe mourant, M. le duc de Bouillon avait mangé huit cent mille francs en trois mois.

Mademoiselle Duthé avait aussi grande réputation vers l'an de grâce 1774. Aucun signalement sur elle ne sera probablement plus exact que celui que nous trouvons dans les *Curiosités de la foire Saint-Germain*.

« N° 6. *Machine*. – Un très-bel automate curieux, chez la demoiselle Duthé. Il représente une belle créature qui fait tous les actes

physiques, mange, boit, danse, chante et agit comme une personne naturelle, comme un corps animé doué d'une intelligence. Il dépouille un étranger proprement. On serait flatté de le faire parler ; les connaisseurs y ont renoncé, les amateurs aiment mieux le faire mouvoir. »

M. de Durfort, comme on l'a vu par la chanson, était l'amateur qui, provisoirement, avait le droit de faire mouvoir *la machine n° 6*.

Mademoiselle Duthé avait été simple espalier d'Opéra, sous le nom de Rosalie ; elle dut sa fortune à la chance qu'elle avait eue d'avoir été choisie par M. le duc d'Orléans pour donner des leçons de *mariage* à son fils le duc de Chartres, le Philippe-Égalité de la Révolution. M. le duc d'Orléans, satisfait de la façon dont elle avait accompli ses fonctions d'instructeur conjugal, lui donna une centaine de mille livres et la mit à la mode par quelques éloges mérités. Alors M. le comte d'Artois avait pris du goût pour elle ; ce qui fit dire qu'ayant eu une indigestion de biscuit de Savoie¹, il était venu prendre Duthé à Paris. S'étant crue sans doute princesse du sang, à la suite des deux alliances morganatiques qu'elle venait de faire, la Duthé s'était présentée au dernier Longchamp avec un carrosse de six chevaux ; mais le public avait été tellement révolté de cette impudence, que non-seulement il avait hué la courtisane, mais encore qu'il avait empêché le carrosse de prendre la file.

Quant à la Prairie, c'était, dit la chronique scandaleuse du temps, une personne aussi verte et aussi marécageuse que pouvait l'indiquer son nom. Elle était à M. le prince de Soubise, qui l'occupant très-peu, lui laissait le temps de faire quelques affaires avec l'abbé Terray et autres.

L'une des plus connues de ces dames allait être momentanément séquestrée de la société et donner au roi Louis XVI l'occasion de rendre un jugement digne de Salomon.

1. Le comte d'Artois venait d'épouser la princesse Marie-Thérèse de Savoie, morte en 1805.

C'était mademoiselle Granville.

Mademoiselle Granville était entretenue par M. Chaillon de Joinville, et entretenait à son tour un militaire dont le maître des requêtes avait plus d'une fois réclamé le sacrifice. Mademoiselle Granville l'avait toujours promis ; mais, en cachette, elle recevait l'amant préféré. Un jour, M. Chaillon de Joinville, prévenu par ses agents, arrive à une heure inaccoutumée et surprend la nymphe avec son amant. Ceux-ci alors, au lieu de s'effrayer de cette surprise, réunissent leurs efforts, s'emparent du robin, le poussent dans un cabinet, et, à travers les vitres de ce cabinet lui laissent la faculté de leur voir reprendre la besogne où elle avait été interrompue. Puis, comme dit Molière, « l'affaire poussée aussi avant que possible, » on lâche le pauvre maître des requêtes et on le met à la porte, en l'invitant à être moins indiscret une autre fois.

Cependant, au bout de quelques jours, voyant se tarir les eaux de ce beau fleuve auquel elle est accoutumée de boire et qu'on appelle le Pactole, la courtisane fait de sages réflexions, va chez l'amant en titre, convient avoir tort, se jette à ses genoux et lui demande pardon. Ce n'est point de son propre mouvement qu'elle a fait une pareille injure à un homme si respectable ; elle craignait qu'un militaire violent, comme elle savait être celui qui se trouvait chez elle, ne se portât à quelque méchante action contre un rival sans arme et sans défense. Cela n'arrivera plus. Elle est éclairée sur les mérites du conseiller et sur les démérites du soldat. Ses bras sont ouverts au conseiller ; sa porte est fermée au soldat.

La chose tombait à merveille ; le maître des requêtes avait depuis longtemps médité une vengeance, et, convaincu qu'au milieu de ses protestations la Granville le trompait encore, il résolut de mettre sa vengeance à exécution. C'était un homme fort lettré que maître Chaillon de Joinville, et il avait lu quelque part qu'un robin comme lui, maître Féron, avait, quelque trois cent vingt ans auparavant, puni cruellement François I^{er} d'une injure pareille à la sienne. Il alla à la même source que l'avocat Féron se

pourvoir de la même marchandise, et s'apprêta à en céder tout ou partie à mademoiselle Granville.

Malheureusement pour le pauvre maître des requêtes, la belle impure fut prévenue à temps, et, lorsqu'il se présenta chez elle pour mettre sa vengeance à exécution, elle le reçut en lui racontant son projet dans tous les détails et en le prévenant que Paris tout entier savait déjà quel abominable homme il était.

Mais mademoiselle Granville, quoiqu'elle les eût pratiqués, ne connaissait pas encore les gens de robe. Le conseiller, furieux, se rend chez le lieutenant de police, dénonce la demoiselle comme lui ayant donné ce que lui-même comptait lui offrir, et réclame vingt mille francs de billets qu'il a, un mois auparavant, signés à la courtisane.

Le magistrat n'ose prendre sur lui de juger un pareil délit. Il en réfère au roi, lequel déclare les billets bien acquis, mais fait enfermer à Sainte-Pélagie la demoiselle Granville.

Les autres courtisanes en renom étaient :

Mademoiselle Dubois de la Comédie-Française, qui, au 12 septembre 1775, comptait, tant elle tenait ses livres avec régularité, seize mille cinq cent vingt-sept amants¹ ; Fanny, Hocquart, Urbain, Felme, Fanfan, Renard, Julie, Lolotte, de Quincy, Lilia et Miré, charmante chanteuse qui avait tant fait chanter son dernier amant, qu'il en était mort, et qu'on avait écrit sur son tombeau en phrase musicale : *mi-ré-la-mi-la*.

Toute cela détruisait la société à l'envi, comme les vers détruisent la carène d'un bâtiment, mordant, rongant, perçant, jusqu'à ce qu'ils aient fait chacun son trou et que le bâtiment, prenant l'eau, sombre et s'engloutisse.

Au reste, la dissolution de la royauté, des princes, des nobles, du clergé et de la robe, était descendue aux basses classes ; elles avaient, elles aussi, dans le Palais-Royal, leurs petits appartements ; elles lisaient *le Sottisier*, recueil de sales chansons du XVIII^e

1. *L'Espion anglais*, édition de Léopold Collin, 1809.

siècle ; elles achetaient les brochures des sommateurs écrivains, dont le métier consistait à rançonner les grands sous peine de divulguer leur conduite ; enfin, elles feuilletaient les livres obscènes, et leur nombre était grand, étalés chez les bouquinistes.

En effet, de 1760 à 1774, seulement, avaient paru *Saturnin ou le Portier des Chartreux*, sans nom d'auteur, publié en 1760 ;

L'Arétin moderne, par l'abbé Dulaurens, qui, tout en publiant *L'Arétin moderne*, en 1763, sous la rubrique de Rome, travaillait déjà au *Compère Mathieu* ;

Félicia ou Mes Fredaines, publié vers 1770, par le chevalier de Nerciat, sous la rubrique d'Amsterdam ;

Vénus en rut ou la Vie d'une célèbre libertine, publié en 1771.

L'Académie des Dames, imitation de *l'Aloisia*, de Meursius, trois réimpressions ;

Le Sofa, de Crébillon fils ;

Les Bijoux indiscrets et *la Religieuse*, de Diderot.

Disons, à notre gloire, que, depuis le commencement du siècle, pas un livre pareil à ces livres n'a été publié.

Mais alors on les publiait, mais alors le peuple les lisait, et le peuple, copiste des grands, en attendant qu'il fût leur ennemi, faisait parade de débauche, d'athéisme et d'incrédulité, riait de tout, des choses saintes, du patronage des nobles, débitait de gros lazzi sur les monastères et les couvents, poursuivait de ses railleries un ecclésiastique qui passait dans la rue, fréquentait peu les églises, mais fort les maisons de jeu, les restaurateurs, les guinguettes et les billards ; enfin, commençait à débaptiser ses enfants de noms de saints pour leur donner des noms des héros de la Grèce et de Rome.

En outre, on venait d'établir pour lui la loterie et le mont-de-piété, ces deux abîmes ou plutôt ces deux égouts dans lesquels peuvent s'engloutir à la fois l'argent et la moralité d'un peuple.

Nous venons de voir ce que le roi, les princes, les nobles, le clergé et les magistrats avaient fait des mœurs. Nous allons voir ce

que les philosophes avaient fait de la religion.

XXIX

LES PHILOSOPHES.

Vers le milieu du siècle, trois hommes s'étaient rencontrés, trois hommes pénétrés d'une profonde haine contre le christianisme.

Ces trois hommes étaient Voltaire, d'Alembert et Diderot.

Voltaire haïssait la religion parce qu'il haïssait tout ce qui était pur, jalousait tout ce qui était grand. Pourquoi eût-il respecté le Christ des Juifs ? il avait bien souillé Jeanne d'Arc, le Christ de la France.

D'Alembert haïssait la religion parce que, fils d'une chanoinesse et d'un abbé, il avait poussé, pauvre enfant perdu, ses premiers vagissements sur les marches d'une église ; et parce que l'église avait été inhospitalière, que la chanoinesse et l'abbé avaient été coupables, il avait rendu la religion responsable du crime de sa naissance et de son abandon.

Diderot haïssait la religion parce qu'il avait été fou de sa nature, et que, dans son enthousiasme pour le chaos de ses propres idées, il aimait mieux se forger à lui-même des mystères que d'adopter ceux de l'Évangile.

Au reste, les jours de destruction étaient venus. Quand le destin veut brûler le temple de Diane, il fait naître Érostrate.

Diderot est alternativement athée, matérialiste, déiste, sceptique, mais toujours impie.

Nous exceptons cependant ses premières publications. Il débute dans le monde philosophique par son *Essai sur le mérite de la vertu*.

Dans ce livre, il est non-seulement déiste, mais encore religieux ; pardonnons-lui, il n'a que trente ans.

« Il n'y a pas de vertu sans religion, dit-il ; l'athéisme laisse la probité sans appui et pousse indirectement à la dépravation. »

Un an après, paraissaient les *Pensées philosophiques*. Il y a déjà progrès ; quoique le vieil homme paraisse encore, le chrétien n'a pas encore fait peau de philosophe.

« Il y a trois sortes d'athées, dit-il : les vrais, les sceptiques et ceux qui voudraient qu'il n'y eût pas de Dieu, qui font semblant d'en être persuadés, et qui vivent comme s'ils l'étaient. Ceux-là, ce sont les fanfarons du parti. Je déteste ceux-là parce qu'ils sont faux. Quant aux vrais athées, je les plains, toute consolation est morte pour eux... Restent les sceptiques ; je prie Dieu pour eux, car ils manquent de lumières. »

Mais bientôt il publie sa *Lettre sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voient*.

Là, son héros est un aveugle-né qui, à son lit de mort, pressé, par le ministre qui l'assiste, de reconnaître un Dieu créateur, s'y refuse, donnant pour raison qu'il n'a jamais rien vu de ce qu'on veut lui faire admirer dans la nature.

Pour ce livre, Diderot est envoyé à Vincennes, où il reste trois mois.

C'est pendant ces trois mois de captivité qu'il rêve l'*Encyclopédie*, dont, à sa sortie, il parlera à d'Alembert.

D'Alembert accepte. On jette sur le papier le plan du grand œuvre, et, presque aussitôt ce plan arrêté, Diderot publie le *Prospectus* et le *Système des connaissances humaines*.

En 1760, Diderot est complètement converti. Il écrit à son frère et l'invite à *abdiquer un système atroce*.

Ce système atroce, c'est le christianisme.

Attendez, le voilà lancé. Dans la *Vie de Sénèque*, il va publier « qu'entre lui et son chien, il n'y a que la différence de l'habit. »

Le voilà qui ne croit pas à l'âme.

Voici venir maintenant les *Principes philosophiques sur la matière et le mouvement*.

« Le mouvement, dit Diderot en débutant, est inhérent à la matière. »

Il n'y a pas besoin d'aller plus loin : Diderot ne croit pas en Dieu.

Maintenant qu'il poursuit le christianisme, maintenant qu'il ne croit plus à l'âme, maintenant qu'il ne croit plus en Dieu, il va attaquer la société, qui croit encore à tout cela.

Lisez le *Supplément au Voyage de Bougainville, ou Dialogue entre A et B sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à des actions qui n'en comportent pas*.

L'auteur suit Bougainville à Otaïhiti, et il est au comble de la joie ; il a enfin trouvé un pays dont les mœurs sont dans la nature. En effet, la retenue et la pudeur, chimère ; la fidélité conjugale, entêtement et supplice ; dans une société bien organisée, c'est-à-dire naturelle, les femmes, comme dans la République de Platon, sont libres, et toutes les législations qui ont ordonné la monogamie ont violenté et outragé la nature.

Soit, ceci est la divagation du rêveur ; mais voilà qui est plus grave.

Écoutez les *Entretiens d'un père avec ses enfants, ou Danger de se mettre au-dessus des lois*.

Certes, ce titre a été mis là pour faire passer le livre, pour escamoter le privilège du roi à quelque censeur endormi.

Lisons : *Il n'y a point de lois pour le sage. Toutes étant sujettes à des exceptions, c'est à lui qu'il appartient de juger des cas où il faut s'y soumettre ou s'en affranchir*.

Il y a, dans ces conditions-là, cinq cents sages en France que l'on envoie tous les ans au bagne.

Puis il publie *les Bijoux indiscrets, Jacques le Fataliste et la Religieuse*.

Prenez l'édition de Naigeon, et vous y lirez des passages que nous n'osons transcrire ici ; un endroit où Diderot parle tour à tour latin, anglais et italien, parce que lui, le cynique par excellence, n'ose parler français.

Enfin vient le fameux dithyrambe intitulé : *les Éleuthéromanes*

ou les Furieux de la liberté, où se trouvent ces deux fameux vers :

Et ses mains ourdissaient les entrailles d'un prêtre,
À défaut de cordon pour étrangler les rois.

Que l'on parle maintenant de la compression de la pensée sous le règne de Louis XV !

D'Alembert n'a pas cette verve ; d'Alembert n'a pas cet emportement : il procède avec le calme de la vraie philosophie ; c'est presque toujours le mineur obstiné, silencieux et souterrain dont chaque coup de pioche résonne sourdement, ébranlant l'édifice qu'il veut renverser. D'Alembert est froid, prudent, astucieux, se cache presque toujours, et, lorsqu'il se montre, ne se montre que juste ce qu'il faut pour être aperçu. Il dissimule par instinct, la guerre qu'il fait n'est pas celle d'un chef de parti, il laisse le commandement à Voltaire. Non, c'est la guerre d'un capitaine de tirailleurs qui rit derrière un buisson, qui s'applaudit à l'abri d'un rocher de voir tomber l'ennemi sur lequel il tire à couvert. Toujours sur ses gardes, il prévient la réplique qui pourrait le compromettre, la riposte qui le pourrait atteindre. Il marche d'habitude enveloppé de nuages, comme ces combattants d'Homère que quelque dieu ami voudrait soustraire au danger. L'homme d'une coterie lui suffit ; quarante mains qui applaudissent à un discours prononcé par lui lui font un jour de triomphe. C'est le recruteur de l'impiété ; il racole, il forme, il initie les adeptes secondaires, dirige les missions, entretient les petites correspondances. Ainsi, pauvre écrivain, maigre, précieux, entortillé, bas, ignoble, c'est un prosateur de troisième classe, mais un mathématicien de premier ordre.

Aussi voyez comme cette prudence philosophique se fait jour, même avec ses meilleurs amis, je dirais presque ses complices ! voyez comme il a peu besoin d'être convaincu et combien le compas algébrique lui semble peu nécessaire à la mesure exacte de la pensée !

Voltaire, qui, en prêchant l'impiété, se débat éternellement dans

le doute, Voltaire lui écrit, à lui et à Frédéric :

« Tout ce qui nous environne est l'empire du doute, et *le doute est un état désagréable*.

» Y a-t-il un Dieu tel qu'on le dit, une âme telle qu'on l'imagine, des relations telles qu'on les établit ? Y a-t-il quelque chose à espérer après le moment de la vie ? Gélimer, dépouillé de ses États, avait-il raison de se mettre à rire quand on le présenta devant Justinien ? Et Caton avait-il raison de se tuer de peur de voir César ? La gloire n'est-elle qu'une illusion ? Faut-il que Mustapha faisant toutes les sottises possibles, ignorant, orgueilleux et battu, soit plus heureux s'il digère qu'un philosophe qui ne digère pas ? Tous les êtres sont-ils égaux devant le grand Être qui anime la nature ? En ce cas, l'âme de Ravallac serait-elle égale à celle de Henri IV, ou ni l'un ni l'autre n'aurait-il d'âme ? Que le philosophe débrouille tout cela ; pour moi, je n'y entends rien. »

« Je vous avoue, répond d'Alembert, que, sur l'existence de Dieu, l'auteur du *Système de la nature* me paraît trop ferme et trop dogmatique, et que je ne vois en cette matière que le scepticisme de raisonnable. *Qu'en savons-nous ?* est pour moi la réponse à toutes les questions métaphysiques ; et la réflexion qu'il faut y joindre, c'est, puisque nous n'en savons rien, qu'il ne nous importe pas d'en savoir davantage. »

Puis, plus loin :

« Le *non* est métaphysique, ajoute d'Alembert, et ne me paraît pas beaucoup plus sage que le oui ; *cela n'est pas clair* est la seule réponse raisonnable presque à tout. »

Aux apôtres de la destruction, on pardonnerait peut-être s'ils étaient convaincus ; mais, vous le voyez, ils ne le sont pas.

Aussi d'Alembert reproche-t-il toujours à l' impatient Voltaire, qui alors a soixante-huit ans, vingt-trois ans de plus que lui, d'être impatient, d'aller trop vite, de se compromettre enfin.

« Si le genre humain s'éclaire, lui écrit-il, c'est parce qu'on l'éclaire peu à peu. »

C'est cette maxime qui fait adopter à d'Alembert le plan de l'*Encyclopédie*.

En effet, les premiers volumes de l'immense collection devaient être rédigés avec prudence, pour ne pas effrayer le clergé ; et cependant, malgré cela, un arrêt du conseil du roi, rendu le 7 février 1752, supprime les deux premiers volumes, et l'impression des autres est suspendue pendant dix-huit mois. Mais d'Alembert, Diderot et Voltaire obtiennent de continuer, et continuent. Cinq nouveaux volumes paraissent. Les gens religieux sonnent l'alarme et crient à l'impiété, et un arrêt du conseil du roi du 3 mars 1759 révoque le privilège. D'Alembert craint de se compromettre, et, fidèle à son caractère, il se retire. Diderot insiste, persévère, sollicite, intéresse à ses vues le directeur de la librairie en faisant valoir les avantages que le commerce retirera d'une pareille entreprise, et M. le duc de Choiseul, qui nous a ligués avec l'Autriche, qui a supprimé les jésuites, qui a son œuvre enfin à compléter, M. de Choiseul décide non-seulement que la publication de l'*Encyclopédie* continuera, mais encore qu'elle ne sera soumise à aucune censure.

C'est avec cette autorisation que passent ces maximes, presque toutes sorties de la plume de d'Alembert :

« Il n'y a aucun être dans la nature qu'on puisse appeler premier ou dernier. Il y a une machine infinie et en tous sens. » (art. ENCYCLOPÉDIE).

« Qu'importe que la matière pense ou non ? Qu'est-ce que cela fait à la justice ou à l'injustice, à l'immortalité et à toutes les vérités du système, soit politique, soit religieux ? (Art. LOCKE.)

« Le vivant et l'animé n'est qu'une propriété physique de la matière. La seule différence qu'il y aurait entre certains végétaux

et des animaux tels que nous, c'est qu'ils dorment et que nous veillons, que nous sommes des animaux qui sentent et eux des animaux qui ne sentent pas. » (Art. ANIMAL.)

Aussi Voltaire écrit-il à d'Alembert :

« Pendant la guerre des parlements et des évêques, les philosophes auront beau jeu. Vous aurez le loisir de faire entendre des vérités que l'on n'aurait pas osé dire il y a vingt ans. » (*Lettre à d'Alembert*, 13 novembre 1756.)

Et d'Alembert, comme on voit, fidèle à l'invitation du maître, entasse, dans l'*Encyclopédie*, *vérités sur vérités*, de sorte que tout prospère, et que, le 4 mai 1762, d'Alembert peut écrire à Voltaire :

« Pour moi, je vois tout en ce moment couleur de rose ; je vois la tolérance rappeler les protestants, rétablir les prêtres mariés, la confession abolie, et le fanatisme écrasé sans que l'on s'en aperçoive. »

Venons-en donc à ce maître qui professe et agit à la fois, qui est tout ensemble la tête qui conspire et le bras qui frappe ; astre fatal autour duquel tout n'est que satellites, et qui entraîne tout un monde dans un tourbillon d'athéisme et d'impiété !

Voltaire, lui, est bien autrement persévérant que Diderot, bien autrement hardi que d'Alembert. Hardi jusqu'à l'impudence, il brave, affermit, invente, contrefait les Écritures, fausse les Pères, appelle également le *oui* le *non*, et le *non* le *oui*, frappe partout, devant lui, derrière lui, à droite, à gauche. Qu'importe qui il blesse, pourvu qu'il blesse ! Un de ces traits perdus frappera bien toujours la royauté ou la religion. Bouillant, colère, impétueux, il ne dissimule que malgré lui et en chef forcé de masquer ses batteries. Certes, il aimerait, comme il le dit lui-même, faire à la religion une guerre ouverte, et *mourir sur un tas de chrétiens immolés à ses pieds*. (*Lettre à d'Alembert*, du 20 avril 1761.) Mais il comprend qu'il faut *frapper et cacher* la main (*Lettre à*

d'Alembert, mai 1761), agir enfin en conjurés et non en zélés.

Mais comme cette dissimulation lui coûte, à cet Agamemnon des armées sceptiques ! C'est que, tout à l'opposé de d'Alembert, à qui quarante mains qui applaudissent suffisent, à lui, Voltaire, il lui faut toutes les trompettes de la Renommée, de Paris à Berlin, de Ferney à Stockholm, de Genève à Saint-Pétersbourg.

— Cet homme a pour un million de gloire, disait d'Alembert impatienté, et il en veut encore pour un sou.

Voltaire naît en 1698 et meurt en 1778. Il domine tout un siècle ; Satan lui fait la vie longue, car son œuvre est immense.

Aussi il s'applique à son œuvre dès sa jeunesse.

— *Malheureux ! tu seras le porte-étendard de l'impiété !* disait le jésuite Leray à Voltaire, encore simple étudiant au collège Louis-le-Grand.

En effet, Voltaire grandit au milieu de la société païenne du xvii^e siècle et de la société athée du xviii^e. Il est l'élève de Chaulieu, le commensal de l'hôtel de Vendôme. Sa querelle avec M. de Rohan le força de chercher un asile en Angleterre, et ce fut là, nous dit Condorcet, que *Voltaire jura de consacrer sa vie à renverser la religion*. Il a tenu parole.

L'aveu est naïf et étonne même dans notre époque. Lisez la *Vie de Voltaire* (édition de Kehl).

— Vous aurez beau faire, lui dit un jour le lieutenant de police Hérault, qui lui reproche son impiété, vous ne viendrez pas à bout de détruire la religion chrétienne.

— C'est ce que nous verrons, répond Voltaire.

« *En vérité, je suis las, dit l'auteur de la Pucelle, de leur entendre répéter sans cesse que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme. J'ai envie de leur prouver, moi, qu'il n'en faut qu'un pour le détruire.* »

« Comment, écrit-il à d'Alembert le 24 juillet 1760, comment serait-il possible que cinq ou six hommes de mérite qui s'enten-

draient ne réussissent pas, après l'exemple de douze faquins qui ont réussi ? »

Les douze faquins, ce sont les apôtres.

Voltaire se met donc à l'œuvre, et comme le sol est bien préparé, la semence tombe en bonne terre.

Aussi, deux ans après qu'il a commencé à attaquer ces douze faquins, écrit-il à Diderot, toujours battant dans le doute comme le balancier d'une pendule dans l'espace :

« Quelque parti que vous preniez, *je vous recommande L'INFÂME ; il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille, pour qui elle est faite.* »

L'INFÂME est tout bonnement la religion.

Une fois le mot trouvé, Voltaire n'en emploiera plus d'autre.

Le 8 septembre 1768, il écrit :

« *Damilaville doit être bien content du mépris où L'INFÂME est tombée chez tous les honnêtes gens de l'Europe. C'était tout ce que l'on voulait et tout ce qui était nécessaire. On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes ; c'est le partage des apôtres.* »

C'est que l'attaque a été unanime ; c'est que les coups sont tombés en mesure. La division, en effet, était difficile avec des instructions comme celles-ci, données dès 1761 :

« Ô mes philosophes ! il faut marcher serrés comme la phalange macédonienne. Elle ne fut vaincue que pour avoir été dispersée. Que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons ; qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fideles ! Cette académie vaudra bien mieux que celle d'Athènes et que toutes celles de Paris. »

Aussi, quelle est la joie du philosophe de Ferney, quand il voit que la semence germe et que la croisade porte ses fruits !

« La victoire se déclare pour nous, écrit-il à Damilaville, qui fait tout haut profession d'athéisme. Je vous assure que, dans peu, il n'y aura plus que la canaille sous les étendards de nos ennemis, et nous ne voulons plus de cette canaille, ni pour partisans, ni pour adversaires. Nous sommes un corps de braves chevaliers défenseurs de la vérité, qui n'admettons parmi nous que des gens bien élevés. Allons, brave Diderot ! allons, intrépide d'Alembert ! joignez-vous à mon cher Damilaville. Courez sus aux fanatiques et aux fripons. Plaignez Blaise Pascal et méprisez Houteville et Abadie, *autant que s'ils étaient Pères de l'Église.* »

Cette joie est bien autrement grande quand il rencontre Frédéric. Quel triomphe de compter parmi ses disciples le vainqueur de Rosbach ! de donner à sa parole le poids des applaudissements d'un auditeur couronné ! un écolier qui répond de telles paroles aux paroles du maître :

« Pour vous parler avec ma franchise ordinaire, je vous avouerai naturellement que tout ce qui regarde l'*Homme-Dieu* ne me plaît pas dans la bouche d'un philosophe qui doit être au-dessus des erreurs populaires. Laissez au grand Corneille, vieux radoteur tombé dans l'enfance, le travail insipide de rimer l'*Imitation de Jésus-Christ*, et ne tirez que de votre propre fonds ce que vous avez à nous dire. On peut parler de la Fable, mais seulement comme fable, et je crois qu'il vaut mieux garder un silence profond sur les fables chrétiennes canonisées par leur ancienneté et par la crédulité des gens absurdes et stupides. »

Voilà ce que pense Frédéric de la religion. Maintenant, voulez-vous savoir ce qu'il pense de l'immortalité de l'âme ?

« Un philosophe de ma connaissance, homme déterminé dans ses sentiments, croit que nous avons assez de degrés de probabilité pour arriver à la certitude que *post mortem nihil est* (ou bien que la mort est un sommeil éternel). Il prétend que l'homme n'est pas

double, et que nous ne sommes que la matière animée par le mouvement. Cet homme étrange dit en outre qu'il n'y a aucune relation entre les animaux et l'intelligence suprême. »

Cinq ans après, Frédéric s'enhardit et avoue que cet homme étrange, c'est lui.

« Je suis très-certain, dit-il, que je ne suis pas double ; de là, je ne me considère que comme un être unique (pour parler franchement, dites simple). Je sais que je suis un animal organisé et qui pense ; d'où je conclus que la matière peut penser, ainsi qu'elle a la propriété d'être électrique. »

Rien n'est contagieux comme l'exemple, rien n'est doux comme la louange. Aussi voilà tous les souverains qui, voyant leur compère le roi de Prusse loué par les philosophes, les voilà qui veulent être loués aussi.

C'est d'abord Joseph II qui se fait philosophe à son tour. Il a été admis et initié, par Frédéric, aux mystères de la conspiration antichrétienne.

Ces deux vieux antagonistes ont oublié douze ans de guerre et se sont ligüés contre l'ennemi commun : le Christ.

Aussi Voltaire s'empresse-t-il d'annoncer à d'Alembert la conquête impériale que vient de faire la philosophie :

« Vous m'avez fait un vrai plaisir, lui écrit-il le 28 octobre 1769, en réduisant l'infini à sa juste valeur. Mais voici une chose plus intéressante : Grimm assure que l'empereur est des nôtres ; cela est heureux, car la duchesse de Parme, sa sœur, est contre nous. »

Maintenant, il s'agit de remercier Frédéric ; c'est le chef de la secte qui s'en charge encore :

« Un Bohémien qui a beaucoup d'esprit et de philosophie, nommé Grimm, m'a mandé que vous aviez initié l'empereur à nos

saints mystères ; voilà une bonne récolte pour la philosophie. »

La récolte était vraie, et peu après commence la guerre. Joseph II supprime les trois quarts des monastères, s'empare des biens ecclésiastiques, chasse de leurs cellules jusqu'à ces carmélites que la pauvreté de leur ordre et la pureté de leur règle paraissaient devoir protéger contre l'avarice du prince ou la réforme du philosophe.

Le progrès continue, la récolte augmente. Le 25 novembre 1770, d'Alembert écrit :

« Nous avons pour nous l'impératrice Catherine, le roi de Prusse, le roi de Danemark, la reine de Suède, son fils, beaucoup de princes de l'Empire, et toute l'Allemagne. »

Aussi, de son côté, Voltaire écrit-il à Frédéric, le même mois et presque le même jour :

« Je ne sais pas ce que pense Mustapha sur l'immortalité de l'âme. Je pense qu'il ne pense pas. Pour l'impératrice de Russie, la reine votre sœur, le roi de Pologne, le prince Gustave, fils de la reine de Suède, j'imagine que je sais ce qu'ils pensent. »

Ainsi voilà, de compte fait, un empereur, une impératrice, une reine et quatre rois qui aident Voltaire à écraser l'*infâme*.

Au XII^e et au XIII^e siècle, on se croisait pour le Christ ; au XVIII^e, on se croise contre lui.

Aussi l'admiration que les philosophes ont pour Catherine dépasse-t-elle encore celle qu'ils ont pour Frédéric.

« Nous sommes trois, lui écrit Voltaire : Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressons des autels. »

Ce à quoi Catherine répond :

« Laissez-moi sur la terre ; je serai plus à même d'y recevoir vos lettres et celles de vos amis. »

Bientôt le roi de Danemark, qui ne veut pas être en retard, se joint à la ligue. Tout jeune, le bourreau de son médecin et de son favori Struensée a eu des tendances philosophiques ; à dix-sept ans, il est venu en France et il a dit, à Fontainebleau :

— C'est M. de Voltaire qui m'a fait homme et qui m'a appris à penser.

Maintenant que les philosophes se sont assuré les princes ; maintenant, comme le dit Voltaire, que le triomphe est complet et qu'il a écrasé l'*infâme*, il passe tout doucement, insensiblement, de la religion à la royauté, de l'autel au trône.

Et ce qu'il y a d'étrange, ce qui prouve que c'est une fatalité qui le pousse, ce qui prouve que c'est une mission qu'il accomplit, c'est que Voltaire aime les rois, c'est que Voltaire aime la monarchie ; c'est qu'il aime surtout ces faveurs aristocratiques qui émanent du trône ; c'est qu'un titre de gentilhomme le rend heureux en France ; c'est qu'une clef de chambellan le comble de joie en Prusse ; c'est qu'il passe la première partie de sa vie à célébrer Louis XIV, Henri IV, Charles XII, Pierre I^{er}, Catherine II et Frédéric ; c'est qu'il écrit à Marmontel des lettres comme celle-ci :

« Vu la protection de M. de Choiseul et de madame de Pompadour, vous pouvez tout m'envoyer sans risques. On sait que nous aimons le roi et l'État ; ce n'est pas chez nous que les Damiens ont entendu des discours séditieux. Je dessèche des marais, je bâtis une église, je fais des vœux pour le roi. Nous défions tous les jansénistes et tous les molinistes d'être plus attachés au roi que nous ne le sommes. Il faut donc, mon cher ami, que le roi sache que les philosophes lui sont plus attachés que les fanatiques et les hypocrites de son royaume. » (13 août 1760.)

Ce n'est point à Marmontel seul que Voltaire adresse ses professions de foi royalistes. Voyez ce fragment de lettre à Helvétius (il est du 27 octobre 1760) :

« C'est l'intérêt du roi que le nombre des philosophes augmente

et que celui des fanatiques diminue. Nous sommes tranquilles, et tous ces gens-là sont des perturbateurs. Nous sommes citoyens, et ils sont séditieux. Les bons serviteurs du roi triompheront à Paris, à Vorrey et même aux Délices. »

Thiriot, philosophe économiste, lui envoie la *Théorie de l'impôt*.

« J'ai reçu la *Théorie de l'impôt*, répond Voltaire : théorie obscure, théorie absurde, et toutes ces théories viennent mal à propos pour faire accroire aux étrangers que nous sommes sans ressource et qu'on peut nous outrager et nous attaquer impunément. Voilà de plaisants citoyens et de plaisants amis des hommes. Qu'ils viennent, comme moi, sur la frontière, ils changeront bien d'avis. Ils verront combien il est nécessaire de faire respecter le roi et l'État. Par ma foi ! l'on voit tout de travers à Paris. »

Ainsi voilà trois affirmations au lieu d'une. Nous en citerions cinquante ; mais ces trois suffisent, à ce qu'il nous paraît.

Attendez. Le jour d'attaquer la royauté est venu. Voltaire, malgré toutes les protestations qu'il vient de faire, ne manquera pas à l'appel ; il viendra un des premiers dans la lice ; depuis longtemps, d'ailleurs, il a déjà attaqué la royauté en vers, tant au théâtre que dans ses épîtres ; mais la poésie a ses licences, la rime ses besoins.

Un académicien de Marseille lui écrit pour l'inviter à visiter la fille de la vieille Phocée.

« Je me rendrais à votre invitation, répond Voltaire, si Marseille était encore une république grecque ; car j'aime beaucoup les académies, *mais j'aime encore mieux les républiques*. Heureux les pays où nos maîtres viennent chez nous et ne se fâchent point si nous n'allons pas chez eux ! »

Vous le voyez, Voltaire suit les avis de d'Alembert ; il procède peu à peu, il avance pas à pas. Il ne déteste pas encore les monarchies, mais il aime déjà les républiques. Nous allons le suivre dans son progrès républicain.

Maintenant, une lettre de d'Alembert qui prouve qu'il marche du même pas que le maître ; elle est du 19 janvier 1769, et adressée à Voltaire :

« Vous aimez la liberté et la raison, mon cher et illustre confrère, et l'on ne peut guère aimer l'une sans l'autre. Eh bien, voilà un digne philosophe républicain que je vous présente et qui vous parlera philosophie et liberté : c'est M. Jennings, chambellan du roi de Suède, homme du plus grand mérite et de la plus grande réputation dans sa patrie. Il est digne de vous connaître, et par lui-même, et par le cas qu'il fait de vos ouvrages, qui ont tant contribué à répandre ces deux sentiments parmi ceux qui sont dignes de les éprouver. »

Que dites-vous de ce philosophe républicain qui est en même temps chambellan du roi de Suède ?

Et ne croyez pas que Voltaire se trompe sur le sort que le travail philosophique réserve à l'avenir.

Lisez ce paragraphe d'une lettre à M. le marquis de Chauvelin, et dites-moi si le prophète de malheur s'est trompé.

« Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera inmanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être le témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais ils arrivent. La lumière est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors, ce sera un beau tapage !

» Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. »

La lettre est du 2 mars 1764.

Ainsi c'est vingt-six ans avant que ce beau tapage se fasse que Voltaire le prévoit, c'est vingt-six ans avant que ces belles choses arrivent que Voltaire les prédit.

Ainsi, voyez ce que dit, vingt-six ans après, c'est-à-dire dans son numéro du samedi 7 août 1790, le *Mercur de France*, en rendant

compte de la *Vie de Voltaire* par Condorcet :

« Il semble qu'il était possible de développer davantage les obligations éternelles que le genre humain doit à Voltaire. Les circonstances actuelles fournissaient une belle occasion. Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons. Les observateurs éclairés, ceux qui sauront écrire l'histoire, prouveront à ceux qui savent réfléchir que le premier auteur de cette grande révolution qui étonne l'Europe, et qui répand de tous côtés l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est sans contredit Voltaire. C'est lui qui a fait tomber le premier la plus formidable barrière du despotisme : le pouvoir religieux et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans. L'un et l'autre pesant ensemble sur nos têtes, le premier une fois secoué, le second devait l'être bientôt après. »

Maintenant, à ce travail de la puissante trinité encyclopédique, à ce travail quotidien, incessant, combiné dans sa progression, et pareil à celui de l'ingénieur qui peut dire quel jour la ville qu'il assiège sera forcée de se rendre, joignez le travail partiel de Rousseau, de Bayle, de Raynal, d'Helvétius, de Grimm, du baron d'Holbach, et vous aurez une idée exacte de la part que les philosophes auront eue à cette révolution dont nous allons écrire l'histoire.

Aussi ne croyez pas que ce travail, moitié souterrain, moitié extérieur, s'accomplisse sans jeter l'épouvante parmi les ordres de l'État, chargés, depuis des siècles, de défendre la forme monarchique comme conservatrice de la société. Le clergé surtout, le clergé, tout en manquant de religion et de mœurs, le clergé ne manque pas de prévoyance. Ses remontrances, ses observations, ses prophéties se succèdent.

Voyez d'abord les doléances suivantes. Il est vrai qu'elles sont adressées à M. de Loménie, archevêque de Toulouse, auquel il ne manque, pour faire un excellent archevêque, qu'une seule chose,

c'est de croire en Dieu :

« Nous n'insisterons pas, disaient les évêques à Louis XV, dans l'assemblée de 1765, sur l'intérêt pressant qu'a Votre Majesté d'arrêter les progrès de la nouvelle philosophie, dont les ouvrages que nous venons de flétrir sont les fruits malheureux, et qui renchérisent sur la philosophie que l'Évangile avait ensevelie, et qui renaît de ses cendres, non pour rétablir le culte et les sacrifices, ni même pour s'en tenir à la fausse sagesse de Rome païenne et d'Athènes, mais pour détruire et avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes.

» Votre Majesté est trop instruite des avantages que la religion apporte aux nations, et surtout du tout-puissant appui qu'elle prête à l'autorité des rois, pour ne pas regarder l'impiété, qui cherche à la détruire, comme le plus grand fléau dont son règne puisse être affligé.

» Ce fléau, dont nous nous plaignons, ne cessera d'affliger ses États que lorsque la librairie sera assujettie à des règlements fidèlement exécutés.

» Ainsi pensèrent et agirent vos illustres précécesseurs, lorsque le luthéranisme, après avoir désolé l'Allemagne, cherchait à s'introduire en France. La piété de ces grands rois, et des magistrats dépositaires de leur autorité, prit des mesures rigoureuses pour repousser les livres pernicioeux. Ces mesures sont dans les lois de 1542, 1547 et 1551.

» Nous vous supplions, sire, de vous faire représenter ces lois et règlements. Votre Majesté y verra des exemples de sagesse et de sévérité dignes d'être imités. Elle y verra les auteurs, les libraires et ceux qui achètent ces livres, condamnés à des peines sévères ; la voie du *monitoire* employée contre ceux qui les recèlent et s'obstinent à les garder.

» Nous sommes bien éloignés, sire, de vouloir donner des entraves au génie, et arrêter les progrès des connaissances humaines ; mais nous devons représenter à Votre Majesté que la contagion

dont vos États sont menacés, est comparable à celle du luthéranisme, contre laquelle vos illustres prédécesseurs prirent tant de mesures.

» NOUS TOUCHONS *au moment fatal* OU LA LIBRAIRIE PERDRA L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

» Le clergé est, de tous les ordres de l'État, le premier et celui à qui il importe le plus de maintenir les mœurs, la religion et *même* LES LOIS FONDAMENTALES DE LA MONARCHIE. Il serait juste et sage que la librairie fût soumise à notre inspection, et que nous fussions appelés à une administration où nous avons tant d'intérêt à prévenir les abus.

» Nous ne sollicitons pas une nouvelle loi, nous nous bornons à demander à Votre Majesté de remettre en vigueur les lois anciennes.

» Les malheurs dont nous sommes menacés rendent leur exécution encore plus nécessaire.

» Votre clergé, sire, n'ignore pas que Votre Majesté a donné souvent des ordres pour qu'on réprimât cette licence qui répand parmi vos peuples tant de mauvais livres. Mais, si tous ceux à qui l'exécution de vos ordres est confiée ne daignent pas ouvrir les yeux sur les contraventions, ou si, par permission tacite, ils semblent vouloir établir une intelligence entre l'impiété et le gouvernement, il faut que, malgré les intentions pures de Votre Majesté, la religion s'affaiblisse parmi nous et que la France se précipite tôt ou tard dans la nuit de l'erreur. »

Voilà pour les mauvais livres, pour ces livres infâmes dont nous avons parlé. Maintenant, voici pour les livres philosophiques ; c'est cinq ans après que le clergé se soulève et écrit au roi :

« L'impiété en veut tout à la fois à Dieu et aux hommes. Elle ne sera satisfaite que *lorsqu'elle aura anéanti toute puissance divine et humaine*.

» Si Votre Majesté révoquait en doute cette triste vérité, nous

sommes en état de vous en montrer la preuve dans un livre irréligieux, récemment répandu parmi vos peuples sous le nom spécieux de *Système de la nature*.

» L'athéisme y est enseigné à découvert. L'auteur de cette production, la plus criminelle que l'esprit humain ait osé enfanter, ne croit pas encore avoir fait assez de mal aux hommes, en leur enseignant qu'il n'y a dans le monde *ni liberté, ni Providence, ni Être spirituel, ni vie à venir*. Il porte ses regards sur les sociétés et sur les chefs qui les gouvernent. Il n'y trouve qu'un vil assemblage d'hommes ignorants, corrompus et prosternés *devant des prêtres qui les trompent et des princes qui les oppriment*. Il ne voit dans l'heureux accord entre l'empire et le sacerdoce qu'une ligue contre la vertu et le genre humain. Il apprend aux nations que les rois n'ont et ne peuvent avoir sur elles d'autre autorité que celle qu'il leur a plu de leur confier ; qu'elles sont en droit de la BALANCER, MODÉRER, RESTREINDRE, DE LEUR EN DEMANDER COMPTE, ET MÊME DE LES EN DÉPOUILLER, si elles le jugent convenable à leurs intérêts.

» Il les invite à user avec courage de ce droit ; il leur annonce qu'il n'y aura de véritable bonheur pour elles que lorsqu'elles auront forcé les souverains à n'être que les représentants du peuple et les EXÉCUTEURS DE SA VOLONTÉ. »

Aussi Louis XV, alarmé, répond-il :

« J'applaudis aux instances du clergé. Je regarde l'impiété comme un fléau d'autant plus dangereux, qu'elle sait éluder les soins qu'on prend pour en arrêter le cours. Mon amour pour la religion et son rapport avec le bien de mon État doivent répondre à l'assemblée de ma vigilance. Les ordres nouveaux que je vais donner seront une preuve de l'attention particulière que j'aurai toujours à ses représentations. »

De son côté, le parlement agit. Le 18 août 1770, il condamne au feu *le Christianisme dévoilé ; Dieu et les hommes ; le Système de*

la nature ; la Contagion sacrée ; l'Enfer détruit, etc., etc.

Enfin, en 1772, les évêques et les prélats renouvellent leurs remontrances.

« L'impiété, disent-ils, abuse, cette fois, trop audacieusement de l'art d'écrire pour rompre les liens du christianisme et de la dépendance. Les livres sont devenus une peste générale qui désole la nation. De là l'effervescence des esprits et cette affligeante révolution qui s'achève tous les jours sous nos yeux dans les mœurs publiques. Nous ne pouvons nous dispenser, sire, de représenter à Votre Majesté que, dans plusieurs provinces, les protestants tiennent des assemblées pour l'exercice de leur religion. Elles ne sont plus voilées du secret et de l'obscurité dont elles cherchaient auparavant à se couvrir pour échapper aux magistrats. Nous n'insisterons pas, sire, sur les dangers de ces associations. »

Au nombre de ces sociétés dont parlent les évêques, il en est une dont, de son côté, Voltaire a dit deux mots.

C'est celle des francs-maçons, laquelle a produit les templiers au XII^e siècle et les illuminés au XVIII^e.

XXX

FRANCS-MAÇONS. – CHEVALIERS DU TEMPLE. – ILLUMINÉS.

Toute cette société mystérieuse fondée dans un but politique ou religieux a, selon la progression des grades qu'occupent ses membres, des *voyants* et des *aveugles*.

Les aveugles, qui se contentent du but apparent ;

Les voyants, qui approfondissent le but caché.

Il en est de même de la société des francs-maçons, qui, pour les Écossais, remonte au XIII^e siècle ; pour les Allemands, au XV^e ; pour les Français, au XVIII^e, et qui, pour les hommes de tous les pays qui veulent étudier sa marche à travers les siècles, se perd dans la sombre nuit des premiers temps.

Les loges maçonniques commencèrent à éveiller l'inquiétude des gouvernements vers le milieu du dernier siècle.

Ce sont les états de Hollande qui les premiers se préoccupent de cette société mystérieuse, qui vient on ne sait de quel pays, qui marche vers on ne sait quel but, qui a un secret qu'elle ne révèle qu'aux forts, après que ces forts ont subi de terribles épreuves.

Le 16 octobre 1735, des francs-maçons venus d'Angleterre s'assemblent, à Amsterdam, dans une maison du Stel-Steeg, qu'ils ont louée pour y tenir loge, quand une foule fanatique, excitée par le clergé, envahit le lieu des séances, brise les meubles, et se livre aux actes de la plus brutale violence sur les membres de la société qui n'ont point quitté la loge.

Les francs-maçons portent plainte ; mais, loin qu'il soit fait droit à leur demande, les états généraux déclarent, le 30 du même mois de la même année 1735, que, quoique la conduite des membres de cette société ne présente rien de dangereux pour la tranquillité publique, les assemblées n'en sont pas moins interdites pour prévenir les mauvaises conséquences qui pourraient en résulter.

Le 10 septembre 1737, la France suit l'exemple de la Hollande. Un commissaire de police, nommé Jean de l'Espinay, apprend qu'une assemblée de francs-maçons doit se tenir à l'enseigne de *Saint-Bonnet*, à la Râpée. Il s'y transporte, déclare à ceux qu'il y trouve que de telles assemblées sont prohibées par les dispositions générales des ordonnances du royaume et par les arrêts du parlement, et les francs-maçons se retirent malgré les protestations du duc d'Antin, qui survient pendant la harangue de Jean de l'Espinay et qui le rudoie vertement.

Un an après, c'est le lieutenant de police Hérault lui-même qui procède contre les délinquants. Il se rend de sa personne, le 27 décembre 1738, à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Écus, arrête plusieurs frères et les fait enfermer au For-l'Évêque.

Le 5 juin 1774, une sentence du Châtelet fait défense aux francs-maçons de se former en loge, et aux propriétaires de maisons ou cabaretiers de les recevoir, sous peine de payer trois mille francs d'amende.

De son côté, en 1738, Clément XII lance contre les francs-maçons la fameuse bulle d'excommunication, renouvelée par Clément XIV.

C'est Jean Gaston, dernier grand-duc de la maison de Médicis, qui prend, en 1737, ombrage des réunions maçonniques qui commencent à s'organiser en Toscane, et qui les dénonce à Clément XII, comme propageant des doctrines condamnables.

Le 18 février 1739, un écrit apologétique de la franc-maçonnerie, publié à Dublin, est brûlé à Rome par la main du bourreau.

Enfin, en 1748, le conseil de Berne supprime les loges par toute la Suisse.

Quelles causes réelles avaient motivé cette proscription en France, en Hollande, en Italie et en Suisse ? C'est ce que nous allons essayer de raconter.

Nous ne sommes point franc-maçon, par conséquent nul ne pourra nous reprocher de trahir le secret de la secte. Ce que nous

en savons, c'est donc purement et simplement ce que nos propres études nous ont appris.

C'est toujours à l'Égypte qu'il faut que notre société moderne remonte pour chercher la source de toute science. La mystérieuse Égypte, fille de l'Inde et mère de la Grèce, est le berceau de la civilisation répandue sur l'hémisphère occidental, et a descendu le Nil avec Éléphantine, Thèbes et Memphis ; puis, s'échevelant avec les mille canaux du Delta, s'est répandue fécondante sur le monde de Sardanapale, de Nabonassard, d'Alexandre, d'Annibal et de Jules César.

Chez les Égyptiens, chaque science était soumise à un noviciat ou à des épreuves, afin que l'initiateur ou le maître fût bien assuré de la vocation de l'adepte ou de l'élève.

Il en fut de l'architecture, et surtout de l'architecture sacrée, comme des autres branches de l'éducation. Les jeunes gens qui se faisaient instruire dans cet art étaient en même temps initiés aux mystères de la religion, et formaient, en dehors du sacerdoce, une caste ou une corporation qui, sur les dessins tracés par les prêtres, édifiait les temples et autres monuments consacrés au culte des dieux. Ces architectes étaient tenus en grand honneur parmi les Égyptiens, et, dans les ruines de la ville de Syène, au milieu des tombeaux des premiers pharaons de la dix-huitième dynastie, on distingue quelques sarcophages appartenant à des chefs de travaux ou à des inspecteurs de carrière de Silsilis¹.

Les Égyptiens envoyèrent des colonies en Grèce. Ces colonies y portèrent avec elles leurs mystères et leurs institutions. Seulement, les dieux primitifs, nommés dans une autre langue, prirent d'autres noms : Osiris s'appela Bacchus ou Dionysius ; Isis s'appela Cérès ; la Pamélia égyptienne ne fut plus que la Dionysia grecque. Rien d'étonnant, par conséquent, que la secte des architectes sacrés se retrouve en Grèce comme en Égypte.

Les prêtres de Dionysius ou de Bacchus élèvent les premiers

1. Clavel, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*.

théâtres, instituent les premières représentations dramatiques. Thespis, le créateur de la tragédie, avait vu dans un petit bourg de l'Attique, aux fêtes de Bacchus, un chanteur monté sur une table former une espèce de dialogue avec le chœur. Or, ces représentations primitives, que Thespis avait vues et qu'il perfectionna, étaient liées au culte du dieu, et les *architectes* chargés de la construction de ces édifices tenaient au sacerdoce par l'initiation.

On les appelait ouvriers dionysiens ou dionysiastes. C'était environ mille ans avant notre ère. Ces ouvriers avaient le privilège exclusif de construire les temples, les théâtres, les édifices publics dans toute la contrée. Les ruines de ces édifices attestent encore aujourd'hui la sublimité de leur art. Leur nombre alla augmentant et se répandant sur les contrées voisines de la Grèce. On les retrouve dans la Syrie, dans l'Inde et dans la Perse.

Trois cents ans avant Jésus-Christ, les rois de Pergame leur donnent Théos pour demeure. Alors ils s'organisent, et leur organisation offre une ressemblance parfaite avec celle des francs-maçons du xvii^e siècle.

Ils ont une initiation particulière ; ils ont des mots et des signes de reconnaissance ; ils sont séparés en communautés, en collèges, en synodes, en sociétés, en loges enfin.

Ces loges portent des titres spéciaux : l'une s'appelle la *communauté d'Allah*, l'autre la *communauté des compagnons d'Eschine*. Chacune de ces tribus est dirigée par un maître, surveillée par des présidents élus chaque année. Ils s'appellent *frères*, et, dans leurs cérémonies mystérieuses, les frères se servent des outils de leur profession. Ils ont, à certaines époques, des banquets et des assemblées générales. À ces banquets, ils portent des toasts symboliques ; à ces assemblées générales, ils décernent des prix aux plus habiles ouvriers. Parmi eux, point d'indigents, les plus riches leur doivent secours. Si un ouvrier est malade, chacun est obligé de venir à son aide. Si le malade meurt et qu'il ait bien mérité de la confraternité, on lui élèvera un monument funéraire dans le cime-

tière de Severhesar ou d'Esaki, comme aux architectes ses aïeux. On en a, deux mille ans auparavant, élevé dans la ville de Syène.

Attalus, roi de Pergame, était affilié à cette société.

Cette société était donc répandue, comme nous l'avons dit, en Égypte, en Grèce et en Asie Mineure, en Syrie, dans la Perse et dans l'Inde ; la Phénicie, englobée dans la Syrie, la Phénicie qui consistait en une langue de terre s'étendant le long des côtes de la Méditerranée, depuis Aradus jusqu'à Tyr, avait des établissements pareils.

De leur côté, les Juifs, qui venaient d'Égypte comme les Phéniciens, avaient fait en Égypte le métier de maçons.

De là, malgré la répugnance des Juifs pour se mêler à aucune autre nation, de là le mélange de maçons juifs et de maçons phéniciens pour la construction du temple de Salomon, construit, dit Josèphe, sur le même plan que celui d'Hercule et d'Astarté à Tyr.

Or, ces ouvriers, qui bâtissaient le temple et qui ne parlaient pas tous la même langue, puisque les uns étaient Égyptiens, les autres Juifs et les autres Phéniciens, ces ouvriers se reconnaissaient entre eux au moyen de mots et de signes secrets qui étaient les mêmes pour les maçons de toutes les contrées.

De là, cette communication facile établie entre la Judée et la Phénicie. Voilà pourquoi le roi de Tyr autorise Salomon à couper les plus beaux cèdres du mont Liban ; voilà pourquoi, sur sa demande, il lui envoie Hiram, son architecte, homme très-habile et qui est comme son père ; voilà pourquoi il fait mettre sur des radeaux des bois coupés, et, par ces radeaux, les fait transporter à Joppé, d'où Salomon les fera facilement transporter à Jérusalem.

« Et Salomon fit le dénombrement de tous les *prosélytes* qui se trouvaient dans la terre d'Israël, depuis le dénombrement qu'en avait fait David, son père ; et il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

» Il en choisit soixante et dix mille pour porter les fardeaux, quatre-vingt mille pour tailler les pierres, et *trois mille six cents*

*pour diriger les travaux*¹. »

Hiram dirigea toute cette œuvre.

Nous verrons plus tard ce que la tradition maçonnique emprunte à ces deux chapitres de la Bible, relativement à la construction et à la description du temple.

« Alors, dit Scaliger, se forme une société qui se chargea d'entretenir le temple et d'en orner les portiques, et dont les membres prirent le nom de chevaliers du temple de Jérusalem. »

Du sein de cette société des chevaliers du temple de Jérusalem sort la secte des esséniens, à laquelle, dit Eusèbe, Jésus fut initié.

Les ouvriers du temple apparaissent à Rome sous Numa, sept cent quatorze ans avant notre ère. Il s'établit à Rome des collèges d'architectes (*collegia fabrorum*) ; les organisateurs furent des Grecs que Numa fit venir de l'Attique. Ces sociétés portent aussi le nom de *fraternitates*.

Ces sociétés, ces fraternités, ces collèges d'architectes, avaient des franchises particulières, une juridiction et des juges distincts. Elles jouissaient de l'immunité des contributions, immunité qui leur fut continuée à travers l'empire et dans le moyen âge, et d'où elles prirent leurs noms de maçons libres et de francs-maçons.

La plus fameuse communauté de maçons libres était celle de la ville de Côme, que l'on nommait *magistri comacini*, c'est-à-dire maîtres de Côme.

Ce sont ces communautés qui couvrent l'Italie d'édifices religieux, tandis que quelques-unes d'entre elles se constituent en une grande association, passent les Alpes d'un côté, les Apennins de l'autre, et se répandent dans tous les pays où le catholicisme manque d'églises et de monastères.

Alors ces communautés de maçons libres ne se composent pas seulement d'Italiens, mais de Grecs, d'Espagnols, de Français, de Portugais, de Belges, d'Anglais et d'Allemands.

1. *Les Paralipomènes*, chap. II.

Vers la fin du xv^e siècle, des personnes admises dans ces sociétés industrielles et artistiques, en qualité de membres d'honneur et de patrons, commencent à former des sociétés particulières qui abandonnent le côté matériel et commencent à fonder le côté mystique. En 1512, Florence nous offre l'exemple d'une de ces sociétés de savants et de personnages politiques. Ses symboles sont la truelle, le marteau et l'équerre ; son patron est celui des maçons d'Écosse, saint André.

En attendant, les sociétés purement artistiques accomplissent leur grande œuvre. Ce sont elles qui sèment par l'Europe ces gigantesques efflorescences de granit qui font encore aujourd'hui l'admiration des poètes et le désespoir des architectes. Au xiii^e et au xiv^e siècle, elles élèvent les cathédrales de Cologne et de Meissen ; en 1440, celle de Valenciennes ; en 1385, le couvent de Balatha en Portugal, le monastère du Mont-Cassin en Italie. Ainsi, dans le dôme de Wurtzbourg, devant la porte de la chambre des morts, deux colonnes s'élèvent, portant l'une sur son chapiteau le mot *Jachin*, et l'autre sur son fût le mot *Booz*, qui appartiennent tous deux au répertoire maçonnique. Ainsi, enfin, la figure du Christ qui occupe le faîte du portail de droite de l'église Saint-Denis, à la main gauche en équerre sur la poitrine, à hauteur du menton, position familière encore à nos francs-maçons actuels.

Les renseignements les plus exacts que nous possédions sur les sociétés maçonniques de cette époque sont ceux qui nous sont conservés par l'abbé Grandidier. Ces renseignements, il les a puisés dans un vieux registre de la compagnie des maçons de Strasbourg qui ont bâti la cathédrale. L'œuvre merveilleuse a été commencée en 1277, sous la direction de Hervyn de Steinbach, et a été achevée en 1439 seulement. Les maçons qui élevaient le monument étaient divisés en trois catégories : maîtres, maçons et apprentis. Ils s'assemblaient dans une *hutte* (MACEREA) ; ils prenaient pour emblèmes les outils de leur profession : l'équerre, le compas et le niveau. Ils se reconnaissaient à des signes parti-

culiers ; ils admettaient comme associés libres des personnes qui n'exerçaient point la profession de maçons. Enfin, ce signe bien connu, l'équerre et le compas entourant un G, servait de marque à Jean Greeninger, éditeur à Strasbourg en 1525.

À Strasbourg, comme partout, ces corporations avaient un chef qui gouvernait la troupe, et, sur dix hommes, un maître qui dirigeait les neuf autres.

Mais c'est en Angleterre surtout que les mystères maçonniques légués par les Romains, un instant non pas perdus, mais effrayés pour ainsi dire par les guerres des Pictes, des Scots et des Saxons, reparaissent dès que ces derniers sont les paisibles dominateurs de l'île. Aussitôt, aux débris des traditions nationales, ils adjoignent les puissances extérieures. Ils appellent en Angleterre les architectes de France, d'Italie, d'Espagne, de Constantinople, qui se retirent, c'est vrai, devant les invasions des Danois, mais dont le contact a suffi pour raviver tous les vieux instincts maçonniques, auxquels Athelsthan, petit-fils d'Alfred le Grand, donne une nouvelle vie en faisant bâtir plusieurs églises et plusieurs palais. En outre, dans une assemblée générale de la confraternité, qui se tint à York au mois de juin 926, et que préside Corvin, le plus jeune des fils du roi, un code à l'usage des maçons d'Angleterre est colligé, débattu, arrêté.

Bientôt l'agrégation aux sociétés maçonniques devient une mode ; des princes, des rois se font recevoir et s'honorent du titre de grands maîtres. C'est alors que l'ordre du Temple apparaît, et, avec son esprit d'ambition, comprend ce que l'on peut faire de ce réseau d'associations qui couvre le monde ; il s'empare des loges maçonniques en Allemagne, en France, en Italie ; voile ses projets politiques sous la philanthropie de ses travaux ; jette des ponts, bâtit des hospices, trace des chemins qui portent encore son nom, entretient les trois routes romaines d'Espagne, élève avec la rapidité de la féerie ces mille églises à clochers de pierre que la tradition populaire lui attribue encore aujourd'hui, et qui dressent leur

arête de granit en France, en Espagne et en Italie ; en Italie surtout, où elles s'appellent encore églises *della Massone* ou *della Maccione*, c'est-à-dire de la Maçonnerie.

Pour acquérir plus de force, la maçonnerie anglaise avait besoin de la persécution. Cette persécution ne lui manqua point : à l'instigation de l'évêque de Winchester, tuteur de Henri VI, alors mineur, un édit fut porté contre elle en 1425, et, le 27 décembre 1561, la confraternité tenant son assemblée annuelle à York, la reine Élisabeth envoya un détachement d'hommes d'armes pour la dissoudre. Mais les hommes d'armes, au lieu de procéder à la dissolution de l'assemblée et à l'évacuation de la loge, furent introduits dans le *temple*, convaincus qu'il ne s'y passait rien de contraire au respect dû à la reine et à l'obéissance due aux lois du royaume, et reçus maçons eux-mêmes, après avoir été soumis aux épreuves.

Dès lors, Élisabeth renonce à persécuter les maçons et rend un édit qui abroge celui de Henri VI.

En Écosse, la maçonnerie prend les mêmes proportions ; seulement, en 1427, Jacques II retire aux maçons l'élection du grand maître et confère cette charge à William Saint-Clair, baron de Rosslyn, et à ses héritiers en ligne directe, hérédité confirmée en 1650 par les maçons écossais.

Enfin, en 1702, la loge de Saint-Paul, à Londres, aujourd'hui l'*Antiquité n° 2*, prit une décision qui changea entièrement la face de la confrérie.

Cette décision arrête « que les privilèges de la maçonnerie ne seront plus désormais le privilège exclusif des maçons constructeurs, et que les hommes des différentes professions seront appelés à en jouir, pourvu qu'ils soient régulièrement approuvés et initiés dans l'ordre. »

Du jour de cette décision, rendue au commencement du siècle philosophique qui devait produire les Voltaire, les Rousseau, les Montesquieu, les Diderot, les d'Alembert, les Raynal, les Helvé-

tius et les d'Holbach, date l'ère nouvelle de la maçonnerie.

De cette époque aussi, selon toute probabilité, date sa transformation : d'artistique, elle devient politique et va accomplir, au profit de la liberté, l'œuvre que les chevaliers du temple avaient voulu lui mettre entre les mains au profit de leur ambition, et qui, si largement commencée, avait été tout à coup interrompue par le procès des chevaliers du temple et par le supplice de leur grand maître.

Maintenant, passons de l'*Histoire de la Maçonnerie* de M. Clavel à l'*Histoire du Jacobinisme* du père Barruel, et au procès de Cagliostro.

Il s'en faut de beaucoup que l'abbé Barruel envisage la franc-maçonnerie sous cet aspect innocent que lui accorde l'historien moderne. Le père Barruel voit, au contraire, dans la franc-maçonnerie une conspiration permanente contre la royauté, dont les grands maîtres, pendant l'antiquité, dont les templistes, pendant le moyen âge, et dont les roses-croix, dans les temps modernes, ont seuls connu le secret.

Ainsi, selon M. Clavel, voici le secret révélé aux maîtres. Nous copions textuellement :

« Hiram-Abi, célèbre architecte, avait été envoyé à Salomon par Hiram, roi de Tyr, pour diriger les travaux de construction du temple de Jérusalem. Le nombre des ouvriers était immense. Hiram-Abi les distribua en trois classes qui recevaient chacune un salaire proportionnel au degré d'habileté qui les distinguait.

» Ces trois classes étaient celles d'apprenti, de compagnon et de maître. Les apprentis, les compagnons et les maîtres avaient leurs mystères particuliers et se reconnaissaient entre eux à l'aide de signes, de mots et d'attouchements qui leur étaient propres. Les apprentis touchaient leur salaire à la colonne *B*, les compagnons à la colonne *J*, les maîtres dans la chambre du milieu, et le salaire n'était délivré, par les payeurs du temple, à l'ouvrier qui se présentait pour le recevoir, que lorsqu'il avait été scrupuleusement

tuilé dans son grade. Trois compagnons, voyant que la construction du temple approchait de sa fin, et qu'ils n'avaient pu encore obtenir les mots du maître, résolurent de les arracher par la force au respectable Hiram, afin de passer pour maîtres dans d'autres pays et de s'en faire adjuger la paye. Ces trois misérables, appelés Jubelas, Jubelos et Jubelum, savaient qu'Hiram allait tous les jours à midi faire sa prière dans le temple, pendant que les ouvriers se reposaient. Ils l'épièrent, et, dès qu'ils le virent dans le temple, ils s'embusquèrent à chacune des portes : Jubelas, à celle du midi ; Jubelos, à celle de l'occident, et Jubelum, à celle de l'orient. Là, ils attendirent qu'il se préparât pour sortir. Hiram se dirigea d'abord vers la porte du midi ; il y trouva Jubelas, qui lui demanda le mot de maître, et qui, sur son refus de le lui donner avant qu'il eût fini son temps, lui asséna en travers de la gorge un coup violent d'une règle de vingt-quatre pouces dont il était armé.

» Hiram-Abi s'enfuit à la porte d'occident. Il trouva là Jubelos, qui, ne pouvant pas plus que Jubelas obtenir de lui le mot de maître, lui porta au cœur un coup furieux avec une équerre de fer.

» Ébranlé du coup, Hiram-Abi recueillit ce qui lui restait de forces, et tenta de se sauver par la porte de l'orient. Il y trouva Jubelum, qui lui demanda, comme ses deux complices, le mot de maître, et qui, n'obtenant pas plus de succès, lui déchargea sur le front un si terrible coup de maillet, qu'il l'étendit mort à ses pieds.

» Les trois assassins, s'étant rejoints, se demandèrent réciproquement la parole de maître. Voyant qu'ils n'avaient pu l'arracher à Hiram, et désespérés de n'avoir tiré aucun profit de leur crime, ils ne songèrent plus qu'à en faire disparaître les traces. À cet effet, ils enlevèrent le corps et le cachèrent sous des décombres. La nuit venue, ils le portèrent hors de Jérusalem et allèrent l'enterrer au loin sur une montagne. Le respectable maître Hiram-Abi ne paraissant plus aux travaux comme à l'ordinaire, Salomon ordonna à neuf maîtres de se mettre à sa recherche. Ces frères suivirent successivement différentes directions, et, le dixième jour, ils arri-

vèrent au sommet du Liban. Là, un d'eux, accablé de fatigue, se reposa sur un tertre, et s'aperçut que la terre qui formait ce tertre avait été remuée récemment. Aussitôt il appela ses compagnons et leur fit part de sa remarque. Tous se mirent en devoir de fouiller la terre en cet endroit, et ils ne tardèrent pas à découvrir le corps d'Hiram-Abi. Ils virent avec douleur que ce respectable maître avait été assassiné. N'osant, par respect, pousser leurs recherches plus loin, ils recouvrirent la fosse, et, pour en reconnaître la place, ils coupèrent une branche d'acacia qu'ils plantèrent dessus.

» Alors, ils se retirèrent vers Salomon, auquel ils firent leur rapport.

» À cette triste nouvelle, Salomon se sentit pénétré de la plus profonde douleur. Il jugea que la dépouille mortelle renfermée dans la fosse ne pouvait être, en effet, que celle de son grand architecte Hiram-Abi. Il ordonna aux neuf maîtres d'aller faire l'exhumation du corps et de le rapporter à Jérusalem. Il leur recommanda particulièrement de chercher sur lui la parole du maître, observant que, s'ils ne la trouvaient pas, c'est qu'ils devaient en conclure qu'elle était perdue. Dans ce cas, il leur enjoignit de se bien rappeler le geste qu'ils feraient et le mot qu'ils préféreraient à l'aspect du cadavre, afin que ce signe et ce mot fussent désormais substitués au signe et à la parole perdus. Les neuf maîtres se revêtirent de tabliers et de gants blancs, et, arrivés sur le mont Liban, ils firent la levée du corps. »

Voilà où s'arrête le secret des maîtres ; c'est pour retrouver ce signe, c'est pour retrouver ce mot, que la franc-maçonnerie a été fondée, et, depuis plus de trois mille ans, elle est inutilement à la recherche de ce mot et de ce signe.

On comprend le désappointement d'un homme qui a passé par les épreuves terribles de la franc-maçonnerie, qui a été un an apprenti, deux ans compagnon, et qui, enfin, arrivé au grade de maître où il aspire pour connaître le fameux secret, apprend que le secret est encore à trouver, et n'est pas autre chose que le mot du

guet, donné par Hiram-Abi aux maîtres maçons qui bâtaient le temple !

Il est vrai que, selon le père Barruel, le secret maçonnique a une bien autre portée ; et, tandis qu'on donne pour le mystère de l'ordre, aux grades inférieurs, cette fable de Hiram-Abi, on raconte aux grades supérieurs cette histoire de Manès.

Un mot sur Manès, d'abord.

Manès ou Many est le fondateur de la secte des manichéens ; il naquit en Perse deux cents vingt ans, à peu près, après Jésus-Christ. À l'âge de dix-sept ans, il fut acheté par une riche veuve de la ville de Ctésiphon, qui le fit instruire avec beaucoup de soin, l'affranchit et lui légua tous ses biens. Alors Manès adopte la doctrine de Térébinthe et de son maître, l'Égyptien Seytianus, et se met à la professer. Selon Manès, la création doit être attribuée à deux principes : l'un, essentiellement bon, qui est Dieu, l'esprit, la lumière ; l'autre, essentiellement mauvais, qui est le diable, la matière et les ténèbres. C'est du bouddhisme et du christianisme ensemble, mais dans lequel Zoroastre l'emporte sur Manès. Selon Manès, l'Ancien Testament est l'œuvre du prince des ténèbres ; selon Manès, Jésus-Christ, sorti de la lumière, est venu, non en réalité, mais en esprit seulement, sauver le genre humain. Lui-même n'était autre que le divin Paraclet annoncé par Jésus à ses disciples. Aussi prend-il le nom d'apôtre du Christ ; aussi publie-t-il son Évangile, dont le dogme de la métempsycose, la défense de toute espèce de viande, forment les principaux points de croyance ; aussi envoie-t-il dans l'Inde, dans l'Égypte et dans la Chine, douze disciples, à l'instar des douze apôtres ; et la secte fait tant de progrès, que le roi de Perse Sehaphono lui-même se fait manichéen. Mais sa ferveur n'est pas longue. Un fils du roi tombe malade et meurt entre les mains de Manès, qui avait promis sa guérison. Alors le roi abjure. Manès est mis en prison et menacé de mort. Il parvient à s'enfuir, et, fugitif, parcourt l'Indoustan, la Chine et le Turkestan, où il vit en faisant de la peinture et de la statuaire, tout

en débitant sa doctrine, en se créant de nombreux adeptes. Enfin, voulant frapper l'esprit de ses contemporains par un miracle pareil à celui de la résurrection, Manès dépose dans une caverne découverte par lui et inconnue de tous, des vivres pour un an ; puis il annonce à ses disciples qu'il va monter au ciel, d'où il ne reviendra qu'après une année révolue, pour leur apporter les œuvres de Dieu. En effet, cette année passée dans la caverne, Manès apparut à ses disciples, doué, à ce qu'il disait, d'une seconde vie, et rapportant du ciel le livre de sa doctrine, qu'il avait, pendant cette année de retraite, eu le temps de rédiger. Ce miracle donna à Manès une grande popularité ; et comme, vers le même temps, Sehaphono, son persécuteur, était mort, et que Hormouz I^{er}, son fils, lui avait succédé, celui-ci permit à Manès de rentrer en Perse, le combla de bienfaits et lui assigna pour demeure le château de Deskerels, qu'il fit bâtir exprès pour lui dans le Seistan. Ce fut la grande époque de Manès. Protégée par Hormouz, sa doctrine fit de nombreux prosélytes. Alors, aveuglé par le succès, il prit le titre de Paraclet, qu'il avait déjà annoncé lui avoir été destiné par Jésus-Christ ; puis, sous ce titre, il écrivit à Marcel, homme renommé par sa fortune et sa piété. Marcel communiqua aussitôt la lettre de Manès à Archélaüs, évêque de Cascar, qui engagea Manès à venir le trouver et à entrer en conférence avec lui. Manès accepta le défi, vint développer son système avec une grande subtilité et une profonde éloquence. Mais Archélaüs le réfuta complètement, et la doctrine catholique sortit victorieuse de la discussion.

C'était un grand échec pour Manès, mais ce n'était rien en comparaison de la disgrâce qui l'attendait. Hormouz, son protecteur, mourut, et Behram I^{er}, son fils et son successeur, fanatique de l'ancien culte, résolut d'exterminer et les manichéens et leur chef. En conséquence, par une feinte bienveillance, il inspira à Manès une fausse sécurité, ordonna que la doctrine du prophète fût soumise à une espèce de concile, attira Manès dans ce concile, lui fit exposer sa doctrine, lui enjoignit de faire, séance tenante, quelque

miracle qui prouvât sa mission divine, et, comme aucun miracle ne fut fait, il ordonna que Manès fût arrêté, écorché vif, et que sa peau, bourrée de paille, fût suspendue à l'une des portes de Djoudischaour.

L'arrêt fut exécuté presque aussitôt que rendu.

Maintenant, selon le père Barruel, ce sont les disciples de Manès, ce sont les malheureux manichéens échappés à la persécution de Behram, qui, réfugiés en Afrique, en Asie et en Europe, ont été la source de toutes ces sectes d'hérétiques connues en Occident, et principalement en France, sous le nom d'Albigéois, de Cathars, de Patarins et de Bulgares. Ce serait enfin aux manichéens que les templiers auraient emprunté leurs principaux mystères, et comme les moines-soldats étaient, en même temps, affiliés à la maçonnerie et maîtres de toutes les loges de l'Europe, ce serait dans leurs réceptions, et surtout dans celles qui auraient suivi leur destruction, que le secret politique se serait substitué au secret artistique, et que l'histoire d'Hiram-Abi, conservée pour les grades inférieurs, aurait, dans les grades supérieurs, fait place à celle de Manès.

Ainsi, selon le père Barruel, l'ancienne cérémonie des manichéens, intitulée *Bema*, est la même que celle des francs-maçons dans la réception des hauts grades. Les manichéens s'assemblaient autour d'un catafalque élevé sur le même nombre de gradins que celui des francs-maçons, rendant de grands honneurs à celui qui était couché sous ce catafalque, et qui était non plus Hiram-Abi, dont on cherchait à retrouver le secret perdu, mais Manès, dont on jurait de venger la mort.

Or, sur qui pouvait-on venger la mort de Manès, supplicié vers la fin du III^e siècle, et de Jacques de Molay, exécuté au commencement du XIV^e ?

Sur les rois.

L'association maçonnique était donc, selon le père Barruel, une association toute régicide, dans laquelle étaient venues se fondre

trois sectes : celle des maçons, celle des manichéens, celle des templiers, pour en faire sortir, au XVIII^e siècle, la secte des illuminés, dont les maîtres portaient le titre de rose-croix, et le chef suprême celui de *kadock* (templier), et qui prenait le titre de la maçonnerie rectifiée, de la haute et de la stricte observance.

Voici le serment des illuminés :

« Au nom du Fils crucifié, jurez de briser les liens charnels qui vous attachent encore à père, mère, frères, sœurs, époux, parents, amis, maîtresses, rois, chefs, bienfaiteurs et tout être quelconque à qui vous avez promis foi, obéissance, gratitude ou service.

» Nommez le Dieu qui vous vit naître, pour exister dans une autre sphère, où vous n'arriverez qu'après avoir abjuré ce globe empesté, vil rebut des cieux.

» De ce moment, vous êtes affranchi du prétendu serment fait à la patrie et aux lois.

» Jurez de révéler au nouveau chef que vous reconnaissez ce que vous avez vu ou fait, pris, lu ou entendu, appris ou deviné, et même de rechercher et épier ce qui ne s'offrirait pas à vos yeux.

» Honorez et respectez l'*aqua-tofana*¹, comme un moyen sûr, prompt et nécessaire pour purger le globe par la mort ou par l'hébétation de ceux qui cherchent à avilir la vérité ou à l'arracher de nos mains.

» Fuyez l'Espagne, fuyez Naples, fuyez toute terre maudite, fuyez enfin la tentation de révéler ce que vous entendrez, car le tonnerre n'est pas plus prompt que le couteau qui vous atteindra dans quelque lieu que vous soyez.

» Vivez au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit. »

Voici ce que Cagliostro raconte lui-même d'une société d'illuminés dans laquelle il fut reçu.

Nous ne changeons pas un mot à son récit.

« Je m'en allais à Francfort-sur-le-Mein, où je trouvai MM.

1. Poison en usage à Pérouse.

NN*** et NN***, qui sont chefs et archiducs de la maçonnerie de la stricte observance, appelée des *illuminés*. Ils m'invitèrent à aller prendre le café avec eux. Je montai dans leur carrosse, sans avoir avec moi ni ma femme ni personne de ma maison, ainsi qu'ils m'en avaient prié. Ils me menèrent à la campagne, à distance de trois milles de la ville. Nous entrâmes dans la maison, et, après avoir pris le café, nous nous transportâmes dans le jardin, où je vis une grotte artificielle. À la faveur d'une lumière dont ils se munirent, nous descendîmes quatorze ou quinze marches dans un souterrain, et nous entrâmes dans une chambre ronde, au milieu de laquelle je vis une table. On l'ouvrit, et dessous était une caisse de fer que l'on ouvrit encore et dans laquelle j'aperçus une quantité de papiers. Ces deux personnes y prirent un livre manuscrit, fait dans la forme d'un missel, au commencement duquel était :

NOUS, GRAND MAÎTRE DES TEMPLIERS.

» Ces mots étaient suivis d'une formule de serment conçue dans les expressions les plus horribles que je ne puis me rappeler, mais qui contenaient l'engagement de détruire tous les souverains despotiques. Cette formule était écrite avec du sang et portait onze signatures, outre mon chiffre, qui était le premier, le tout écrit encore avec du sang. Je ne puis me rappeler tous les noms de ces signatures, à la réserve des nommés ***. Ces signatures étaient celles des douze grands maîtres des illuminés ; mais, dans la vérité, mon chiffre n'avait pas été fait par moi, et je ne sais comment il se trouvait là. Ce qu'on me dit sur le contenu de ce livre, qui était écrit en français, et le peu que j'en lus, me confirma encore que cette secte avait déterminé de porter ses premiers coups sur la France, et qu'après la chute de cette monarchie, elle devait frapper l'Italie et Rome en particulier ; que Ximenès, dont on a déjà parlé, était un des principaux chefs de l'intrigue, et que la société a une grande quantité d'argent dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gênes et de Venise. Ils me dirent que

cet argent provenait des contributions que payaient chaque année cent quatre-vingt mille maçons à raison de cinq louis par personne, qu'il servait d'abord à l'entretien des chefs, en second lieu à celui des émissaires qu'ils ont dans toutes les cours, et enfin à entretenir des vaisseaux, à récompenser tous ceux qui font quelque entreprise contre les souverains et à tous les autres besoins de la secte. J'appris encore que les loges, tant de l'Amérique que de l'Afrique, montaient au nombre de vingt mille, qui, chaque année, au jour de la Saint-Jean, sont obligées d'envoyer chacune au trésor commun vingt-cinq louis d'or. Enfin ils m'offrirent des secours en argent, me disant qu'ils étaient prêts à me donner jusqu'à leur sang, et je reçus six cents louis comptant.

» Nous retournâmes ensuite à Francfort, d'où je partis le lendemain avec ma femme, pour me rendre à Strasbourg. »

On comprend les dénégations de Cagliostro à l'endroit de son chiffre : c'était à des juges qu'il répondait, et c'est de son interrogatoire qu'est tiré le fragment qu'on vient de lire.

Lui-même était inventeur d'une nouvelle maçonnerie, comme le prouve la formule de la patente suivante, donnée par lui à la loge qu'il fonda à Lyon :

GLOIRE, UNION, SAGESSE,
BIENFAISANCE, PROSPÉRITÉ.

« Nous, grand cophte, fondateur et grand maître de la haute maçonnerie égyptienne, dans toutes les parties orientales et occidentales du globe ; faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes que, dans le séjour que nous avons fait à Lyon, beaucoup de membres de cet Orient, suivant le rite ordinaire, et qui porte le titre de *Sagesse*, nous ayant manifesté l'ardent désir qu'ils avaient de se soumettre à notre gouvernement, et de recevoir de nous les lumières et le pouvoir nécessaires pour connaître et propager la maçonnerie dans sa *vraie forme* et dans sa primitive pureté, nous sommes rendu à leurs vœux, persuadé qu'en leur donnant des

signes de notre bienveillance, nous aurons la douce satisfaction d'avoir travaillé pour la gloire de l'Éternel et pour le bien de l'humanité.

» Sur ces motifs, après avoir suffisamment établi et vérifié, auprès du vénérable et de beaucoup de membres de ladite loge, le pouvoir et l'autorité que nous avons à cet effet, avec le secours de ces mêmes frères, nous créons et fondons à perpétuité, à l'Orient de Lyon, la présente loge égyptienne, et nous la constituons *loge mère* par tout l'Orient et l'Occident, lui attribuant pour toujours le titre distinctif de *Sagesse triomphante*, et nommant pour ses officiers perpétuels, inamovibles, etc., etc. »

Cette patente, entre autres emblèmes, portait une croix avec ces trois lettres L. P. D. Ces trois lettres étaient les initiales de ces trois mots :

LILIA PEDIBUS DESTRUE ! (Foulez aux pieds les lis !)

Maintenant, que l'on se souvienne qu'entre autres célébrités philosophiques agrégées aux loges maçonniques du XVIII^e siècle, on compte : Condorcet, Voltaire, Dupuis, Lalande, Bonneville, Volney, Pauchet, Bailly, Guillotin, la Fayette, Menou, Chapellier, Mirabeau, Sieyès, d'Holbach, et le duc d'Orléans (Philippe-Égalité), et l'on sera tenté de croire que l'opinion du père Barruel, sur l'alliance des francs-maçons et des philosophes, n'est pas tout à fait dénuée de raison et de vérité.

C'était donc dans les circonstances politiques, philosophiques et sociales que nous venons d'exposer, que Louis XVI, l'homme le plus faible de sa race, allait monter sur le trône.

D'où venait cette espèce d'abâtardissement ? Nous allons le dire.

Pour conserver les espèces animales et même végétales dans une longue jeunesse et dans une constante vigueur, la nature a indiqué le croisement des races et le mélange des familles. Ainsi la greffe, dans le règne végétal, est le principe conservateur de la bonté et de

la beauté des espèces ; ainsi, chez l'homme, le mariage entre parents trop proches est une cause de la décadence des individus. La nature souffre, languit et dégénère, lorsque plusieurs générations se reproduisent avec le même sang. La nature, au contraire, est avivée, régénérée, renforcée, lorsqu'un principe prolifique étranger et nouveau est introduit dans la conception.

Ainsi des héros fondent toutes les grandes races, et des hommes faibles les terminent. Voyez Henri III, le dernier des Valois ; voyez Gaston, le dernier des Médicis ; voyez le cardinal d'York, le dernier des Stuart ; voyez Charles IX, le dernier des Hapsbourg.

Eh bien, cette cause première de la dégénérescence des races, c'est-à-dire le mariage dans la famille qui se fait sentir dans toutes les maisons dont nous venons de nommer les descendants, est plus sensible dans la maison de Bourbon que dans aucune autre, parce que nulle part plus que dans la maison de Bourbon il n'y eut abus de ces alliances de famille. Le sang qui régnait sur la France était en effet réputé si précieux, si grand, si sacré, qu'il ne devait se mêler à aucun sang inférieur en noblesse ; de sorte que, pour obéir à ce préjugé des familles royales et catholiques européennes de ne s'allier qu'avec leurs égales, la maison de Bourbon dut borner ses mariages aux maisons de Florence, de Savoie, d'Autriche et d'Espagne.

Ainsi, par exemple, en remontant de Louis XV à Henri IV et à Marie de Médicis, Henri IV se trouve cinq fois le trisaïeul de Louis XV, et Marie de Médicis cinq fois sa trisaïeule.

Ainsi, en remontant à Philippe III et à Marguerite d'Autriche, Philippe III est trois fois son trisaïeul, et Marguerite d'Autriche trois fois sa trisaïeule.

Ainsi, sur trente-deux trisaïeuls et trisaïeules de Louis XV, on trouve six personnes de la maison de Bourbon ; cinq personnes de la maison de Médicis, onze de la maison d'Autriche Hapsbourg, trois de la maison de Savoie, trois de la maison de Lorraine, deux de la maison de Bavière, un prince de la maison des Stuarts et une

princesse danoise.

Donc, c'était au plus faible de la dynastie qu'était réservé le plus lourd fardeau, quand il eût fallu au roi qui avait à lutter contre cette noblesse abâtardie, contre cette société corrompue, contre ces philosophes corrompteurs, contre ces ennemis secrets et publics qui enveloppaient la monarchie, la puissance réorganisatrice de Henri IV et de Louis XIV, les deux géants de la race. Dieu, dont les desseins étaient arrêtés d'avance, employait le bon mais dégénéré et impuissant monarque qui, après s'être appelé le duc de Berry et le dauphin de France, devait successivement s'appeler le ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, LOUIS LE BIENFAISANT, LE RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ, LE ROI DES FRANÇAIS, M. VÉTO et LOUIS CAPET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous avons parlé de la fameuse lettre de mademoiselle de Valois à M. de Richelieu.

À cette lettre était jointe la narration suivante :

RELATION

*De la naissance et de l'éducation du prince infortuné
soustrait par les cardinaux Richelieu et Mazarin à la société,
et renfermé par l'ordre de Louis XIV.*

Composée par le gouverneur de ce prince au lit de sa mort.

« Le prince infortuné que j'ay élevé et gardé jusque vers la fin de mes jours, nasquit le 5 septembre 1638, à huit heures et demie du soir, pendant le souper du roy. Son frère, à présent régnant, estoit né le matin, à midi, pendant le dîner de son père. Mais, autant la naissance du roy fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin. Car le roy, adverti par la sage-femme que la reyne devait faire un second enfant, avoit fait rester dans sa chambre le chancelier de France, la sage-femme, le premier aumônier, le confesseur de la reyne et moy, pour estre témoins de ce qu'il en arriveroit et de ce qu'il vouloit faire, s'il naissait un second enfant.

» Déjà, depuis longtemps, le roy estoit adverti, par prophéties, que sa femme feroit deux fils ; car il estoit venu, depuis plusieurs jours, des pastres à Paris, qui disaient en avoir eu une inspiration divine, si bien qu'il se disoit, dans Paris, que, si la reyne accouchoit de deux dauphins, comme on l'avoit prédit, ce seroit le comble du malheur de l'Estat. L'archevêque de Paris, qui fit venir ces devins, les fit enfermer tous deux à Saint-Lazare, parce que le

peuple en estoit ému ; ce qui donna beaucoup à penser au roy, à cause du trouble qu'il avoit lieu de craindre dans son Estat.

» Arriva ce qui avoit été prédit par les devins, soit que les constellations en eussent adverti les pastres, soit que la Providence voulust advertir Sa Majesté des malheurs qui pouvoient advenir à la France. Le cardinal, à qui le roy, par un messenger, avoit fait sçavoir cette prédiction, avoit répondu qu'il falloit en adviser, que la naissance de deux dauphins n'étoit pas une chose impossible, et que, dans ce cas, il falloit soigneusement cacher le second, parce qu'il pourroit, à l'avenir, vouloir estre roy, combattre son frère pour soutenir une seconde ligue dans l'Estat, et régner.

» Le roy étoit souffrant dans son incertitude, et la reyne, qui poussa des cris, nous fit craindre un second accouchement.

» Nous envoyâmes querir le roy, qui pensa tomber à la renverse, pressentant qu'il alloit être père de deux dauphins. Il avoit dit à monseigneur l'évesque de Meaux, qu'il avoit prié de secourir la reyne : *Ne quittés pas mon épouse jusqu'à ce qu'elle soit délivrée ; j'en ay une inquiétude mortelle*. Incontinent après, il nous assembla, l'évesque de Meaux, le chancelier, le sieur Monorat, la dame Peronnette, sage-femme, et moy, et il nous dit, en présence de la reyne, afin qu'elle pût entendre, que nous en répondrions sur notre teste si nous publiions la naissance d'un second dauphin, et qu'il vouloit que sa naissance fust un secret de l'Estat, pour prévenir les malheurs qu'il en pourroit survenir, la loi salique ne déclarant rien sur l'héritage, en cas de naissance de deux fils aînés du roy.

» Ce qui avoit été prédit arriva, et la reyne accoucha, pendant le souper du roy, d'un second dauphin, plus mignon et plus beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier, comme s'il eût déjà esprouvé du regret d'entrer dans la vie, où il auroit ensuite tant de souffrances à endurer. Le chancelier dressa le procès-verbal de cette merveilleuse naissance, unique dans notre histoire. Ensuite, Sa Majesté ne trouva pas bien fait le premier procès-

verbal, ce qui fit qu'elle le brûla en notre présence, et ordonna de le refaire plusieurs fois, jusqu'à ce que Sa Majesté le trouvât de son gré, quoi que pust remonter M. l'aumônier, qui prétendoit que Sa Majesté ne pouvoit cacher la naissance d'un prince. À quoi le roy répondoit qu'il y avoit en cela une raison d'Estat.

» Ensuite le roy nous dit de signer notre serment. Le chancelier le signa d'abord, puis M. l'aumônier, puis le confesseur de la reyne, et je signai après. Le serment fut signé aussi par le chirurgien et la sage-femme qui délivra la reyne, et le roy attacha cette pièce au procès-verbal, qu'il emporta et dont je n'ai jamais ouï parler. Je me souviens que Sa Majesté s'entretint, avec monseigneur le chancelier, sur la formule de ce serment, et qu'il parla longtemps fort bas avec monseigneur le cardinal. Après quoi, la sage-femme fut chargée de l'enfant dernier-né, et, comme on a toujours craint qu'elle ne parlât toujours trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'avoit souvent menacée de la faire mourir, si elle venoit à parler ; on nous défendit même de parler jamais de cet enfant entre nous, qui étions témoins de sa naissance.

» Pas un de nous n'a encore violé son serment ; car Sa Majesté ne craignoit rien tant, après elle, que la guerre civile que ces deux enfants, nés ensemble, pouvoient susciter, et le cardinal l'entretint toujours dans cette crainte, quand il s'empara ensuite de la surintendance de l'éducation de cet enfant. Le roy nous ordonna aussi de bien examiner ce malheureux prince, qui avoit une verrue au-dessus du coude gauche, une tasche jaunâtre à son cou, du côté droit, et une plus petite verrue au gras de sa cuisse droite, parce que Sa Majesté entendoit, en cas de décès du premier-né, entendoit, et avec raison, mettre en sa place l'enfant royal qu'il alloit nous donner en garde ; pourquoi il requit notre seing du procès-verbal, qu'il fit sceller d'un petit sceau royal, et que nous signâmes, selon l'ordre de Sa Majesté et après elle. Et pour ce qu'il en fut des bergers, qui avoient prophétisé sa naissance, jamais je n'en ai pu entendre parler ; mais aussi je ne m'en suis enquis. M. le

cardinal, qui a pris soin de cet enfant mystérieux, aura pu le dépayser.

» Pour ce qui est de l'enfance du second prince, la dame Peronnette en fit comme d'un enfant sien d'abord, mais qui passa pour le fils bastard d'un grand seigneur du temps, parce qu'on reconnut, aux soins qu'elle en prenoit et aux dépenses qu'elle faisoit, que c'étoit un fils riche et chéri, encore qu'il fust désavoué.

» Quand le prince fut un peu grand, M. le cardinal de Mazarin, qui fut chargé de son éducation après monseigneur le cardinal de Richelieu, me le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme l'enfant d'un roy, mais en secret. Dame Peronnette lui continua ses offices, jusqu'à la mort, avec attachement d'elle à luy et de luy à elle encore davantage. Le prince a été instruit en ma maison, en Bourgogne, avec tout le soin qui est dû à un fils de roy et frère de roy.

» J'ai eu de fréquentes conversations avec la reine mère, pendant les troubles de la France, et Sa Majesté me parut craindre que, si jamais la naissance de cet enfant étoit connue du vivant de son frère, le jeune roy, quelques mécontents n'en prissent raison de se révolter, parce que plusieurs médecins pensent que, de deux enfants jumeaux, le dernier-né est le premier conçu, et, par conséquent, qu'il est roy de droit ; tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de cet estat.

» Cette crainte néanmoins ne put jamais engager la reine à détruire les preuves par écrit de sa naissance, parce qu'en cas d'événement et de mort du jeune roy, elle entendoit faire reconnoître son frère, quoiqu'elle eût un autre enfant. Elle m'a souvent dit qu'elle conservoit avec soin ces preuves, par écrit, dans une cassette.

» J'ai donné au prince infortuné toute l'éducation que je voudrois qu'on me donnât à moy-même, et les fils des princes avoués n'en ont pas eu une meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur de ce prince, quoique sans le vouloir.

Car, comme il avoit, à dix-neuf ans, une envie estrange de sçavoir qui il estoit, et comme il voyait en moy la résolution de le lui taire, me montrant à luy plus ferme quand il m'accabloit de prières, il résolut alors de me cacher sa curiosité et de me faire accroire qu'il pensoit qu'il étoit mon fils, né d'amour illégitime.

» Je luy dis souvent là-dessus, quand il m'appeloit son père, quand nous étions seuls, qu'il se trompoit ; mais je ne luy combattois plus ce sentiment, qu'il affectoit peut-être pour me faire parler, le laissant accroire, moy, qu'il étoit mon fils, sans combattre en luy ce sentiment, et luy se reposant là-dessus, mais cherchant des moyens de reconnoître qui il étoit. Deux ans s'étoient écoulés, quand une malheureuse imprudence, de ma part, de quoy j'ai bien à me reprocher, luy fit connoître qui il étoit. Il sçavoit que le roy m'envoyait souvent des messagers, et j'eus le malheur de laisser ma cassette des lettres de la reine et des cardinaux. Il lut une partie, et devina l'autre par sa pénétration ordinaire, et il m'a avoué, dans la suite, qu'il avoit enlevé la lettre la plus expressive et la plus marquante sur sa naissance.

» Je me ressouviens qu'une habitude hargneuse et brutale succéda à son amitié et à son respect pour moy, dans lequel je l'avois eslevé ; mais je ne pus d'abord reconnoître la source de ce changement, car je ne me suis advisé jamais comment il avoit fouillé dans ma cassette, et jamais il n'a voulu m'en advouer les moyens, soit qu'il y ait été aydé par quelques ouvriers qu'il n'a pas voulu faire connoître, ou qu'il ait eu d'autres moyens.

» Il commit un jour, cependant, l'imprudence de me demander les portraits du feu roy Louis XIII et du roy régnant. Je lui répondis qu'on en avoit de si mauvais, que j'attendois qu'un ouvrier en eust fait de meilleurs pour les avoir chez moy.

» Cette réponse ne le satisfit pas, et fut suivie de la demande d'aller à Dijon... J'ai sçu, dans la suite, que c'étoit pour aller voir un portrait du roy, et partir pour la cour, qui étoit à Saint-Jean-de-Luz, à cause du mariage avec l'infante, et pour s'y mettre en

parallèle avec son frère, et voir s'il en avoit la ressemblance. J'eus connoissance d'un projet de voyage, de sa part, et je ne le quittai plus.

» Le jeune prince étoit alors beau comme l'Amour, et l'Amour l'avoit aussi très-bien servi pour avoir un portrait de son frère ; car, depuis quelques mois, une jeune gouvernante de la maison estoit de son goût, et il la caressa si bien et contenta de même, que, malgré la défense à tous les domestiques de rien luy donner sans ma permission, elle lui donna un portrait du roy. Le malheureux prince se reconnut, et il le pouvait bien, puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un et l'autre, et cette vue le mit dans une telle fureur, qu'il vint à moy, en me disant : *Voilà mon frère, et voilà qui je suis !* et me montrant une lettre du cardinal Mazarin qu'il m'avoit volée... La scène fut telle dans la maison.

» La crainte de voir le prince s'échapper et accourir au mariage du roy, me fit craindre un pareil événement. Je despêchai un messager au roy, pour l'informer de l'ouverture de ma cassette et du besoin de nouvelles instructions. Le roy fit envoyer ses ordres par le cardinal, qui furent de nous enfermer tous les deux, jusqu'à des ordres nouveaux, et lui faire entendre que sa prétention étoit notre malheur commun. J'ai souffert avec luy, dans notre prison, jusqu'au moment que je crois que l'arrêt de partir de ce monde est prononcé par mon juge d'en haut, et je ne puis refuser à la tranquillité de mon âme, ni à mon esclave, une espèce de déclaration qui lui indiqueroit les moyens de sortir de l'estat ignominieux où il est, si le roy venoit à mourir sans enfants. Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des anecdotes incroyables, qu'il est nécessaire de laisser à la postérité ? »

Voilà le mémoire historique que délivra le régent à la princesse, et qui doit occasionner une foule de questions de la part des curieux d'anecdotes piquantes. On demandera, en effet, quel étoit ce gouverneur du prince. Étoit-il Bourguignon, ou simplement pro-

priétaire d'un château ou d'une maison en Bourgogne ? À quelle distance de Dijon était sa possession ? C'était sans contredit un homme remarquable, puisqu'il était, à la cour de Louis XIII, jouissant de l'intime confiance, par charge ou en qualité de favori du roi, de la reine et du cardinal de Richelieu. Le nobiliaire de Bourgogne pourrait-il nous dire quel personnage de cette province disparut de la société, après le mariage de Louis XIV, avec un jeune élève d'environ vingt ans, inconnu, et dont il avait soin dans sa maison ou dans son château ? Pourquoi ce mémoire, qui paraît avoir près d'un siècle de vétusté, est-il anonyme ? A-t-il été dicté par le moribond, sans pouvoir être signé par lui ? Comment ce mémoire est-il sorti de prison ? Voilà les idées que ce mémoire suggérera. Il ne nous certifie pas que ce jeune prince soit le même prisonnier que celui connu sous le nom de *prisonnier au masque*. Mais tous ces faits conviennent si bien à ce personnage mystérieux, dont nous savons quelques anecdotes, qu'ils semblent remplir la grande lacune de ses mémoires et nous en faire connaître le commencement. Je vais y joindre ici les anecdotes authentiques que nous avons, depuis qu'il fut livré à Saint-Mars, comme le complément ou la continuation de son histoire, sans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet, les *Mémoires de la cour de Perse* avaient été à peine publiés, qu'une foule de gens de lettres se disputèrent sur le fond du secret. Voltaire, qui rapporta des faits et qui ne les dévoila pas, quoiqu'il fût plus instruit que personne ; Sainte-Foix, le père Griffet, Larivière, Linguet, Lagrange-Chancel, l'abbé Papon, Palteau, M. Delaborde, plusieurs auteurs dans divers journaux, et notamment dans le Journal de Paris, ont publié diverses anecdotes. Je vais rapporter celles qui paraissent authentiques, me contentant d'écrire en lettres italiques les expressions qui m'ont paru caractériser dans ce prisonnier un très-grand personnage, et indiquer davantage ce qu'il était.

Le premier auteur qui ait parlé du personnage est l'anonyme des

Mémoires secrets de la cour de Perse. Il cite quelques faits certains, qu'on a toujours pris pour tels ; mais il se trompe sur le fond du secret, croyant que ce prisonnier masqué était le comte de Vermandois.

« Ce prisonnier, dit-il, fut remis au commandant des îles Sainte-Marguerite, qui avait reçu d'avance l'ordre, de Louis XIV, de ne le laisser voir à personne. Le commandant traitait son prisonnier avec le plus grand respect. Il le servait lui-même et prenait les plats, à la porte de l'appartement, de la main des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage du prisonnier. Ce prince s'avisa un jour de graver son nom, sur le dos d'une assiette, avec la pointe d'un couteau ; un esclave, entre les mains de qui elle tomba, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'être récompensé. Mais ce malheureux fut trompé ; on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir, avec cet homme, un secret de la plus grande importance. Le Masque de fer resta plusieurs années dans le château de l'île Sainte-Marguerite. On ne l'en ôta que pour le transférer à la Bastille, lorsque Louis XIV, en reconnaissance de la fidélité de ce commandant, lui en donna le gouvernement. Il était, en effet, de sa prudence de faire suivre au Masque le sort de celui auquel on l'avait confié, et c'eût été agir contre toutes les règles que de se donner un nouveau confident, qui aurait pu être moins fidèle et moins exact. On prenait la précaution, aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille, de faire mettre un masque au prince, lorsque, pour cause de maladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue de quelqu'un. Plusieurs personnes, dignes de foi, ont affirmé avoir vu ce prisonnier masqué, et ont rapporté *qu'il tutoyait le gouverneur qui, au contraire, lui rendait des respects infinis.* »

« Quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, dit Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV* (qui est le second ouvrage où il ait

été parlé du prisonnier), il arriva un événement qui n'a point d'exemple, et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya, dans le plus grand secret, au château de Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de la médiocre, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur le visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Marc, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'allât prendre à Sainte-Marguerite, et le conduisît à la Bastille, toujours masqué. *Le marquis de Louvois alla le voir en cette île avant sa translation, et lui parla debout, et avec une considération qui tenait du respect.* Cet inconnu fut mené à la Bastille, et logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de tout ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles.

» Il jouait de la guitare, on lui faisait la plus grande chère, et *le gouverneur s'asseyait rarement devant lui.* Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'*il n'avait jamais vu son visage*, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le restant de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune ; il intéressait par les seuls sons de sa voix, et ne se plaignait jamais de son état, ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance, et M. de Bernaville, successeur de Saint-Marc, me l'a souvent confirmé. Cet inconnu mourut en 1704, et fut enterré la nuit en la paroisse Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya aux îles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. *M. de Chamillart fut le der-*

nier ministre qui sut cet étrange secret.

» Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet inconnu qu'on ne connut jamais que sous le nom de l'Homme au masque de fer. *Chamillart lui répondit que C'ÉTAIT LE SECRET DE L'ÉTAT*, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais.

» Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table du Masque quand il était aux îles, et se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit son nom avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au pied de la tour. Un pêcheur à qui le bateau appartenait ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur :

» — Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ?

» — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur ; je viens de la trouver, personne ne l'a vue.

» Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne.

» — Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire.

» Parmi les témoins de ce fait, il y en a un digne de foi qui vit encore. »

« L'auteur du *Siècle de Louis XIV* est le premier qui ait parlé de l'Homme au masque de fer dans une histoire avérée : c'est qu'il était très instruit de cette anecdote, qui étonne le siècle présent, qui étonnera la postérité, et qui n'est que trop véritable. On l'avait trompé sur la date de la mort de cet inconnu si singulièrement infortuné. Il fut enterré à Saint-Paul le 3 mars 1703, et non en 1704.

» Il avait été d'abord enfermé à Pignerol avant de l'être aux îles Sainte-Marguerite, et ensuite à la Bastille, toujours sous la garde de ce même homme, de ce Saint-Mars qui le vit mourir. Le père Griffet, jésuite, qui a communiqué au public le *Journal de la Bastille*, fait foi des dates. Il a eu facilement ce journal, puisqu'il a eu l'emploi délicat de confesser les prisonniers de la Bastille.

» L'Homme au masque de fer est une énigme dont chacun peut deviner le mot. Les uns ont dit que c'était le duc de Beaufort ; mais le duc de Beaufort a été tué par les Turcs à la défense de Candie en 1699, et l'Homme au masque de fer était à Pignerol en 1662. D'ailleurs, comment aurait-on attaqué le duc de Beaufort au milieu de son armée ? comment l'aurait-on transféré en France sans que personne en sût rien ? et pourquoi l'eût-on mis en prison ? et pourquoi ce masque ?

» Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort publiquement de la petite vérole en 1683, à l'armée, et enterré dans la petite ville d'Aire, non loins d'Arras ; en quoi le père Griffet s'est trompé, et en quoi il n'y a pas grand mal.

» On a ensuite imaginé le duc de Monmouth, à qui le roi Jacques fit couper la tête publiquement en 1675. On disait que c'était lui l'Homme au masque de fer. Il aurait fallu qu'il eût ressuscité, et qu'ensuite il eût changé l'ordre du temps, et qu'il eût mis l'année 1662 à la place de l'année 1685 ; que le roi Jacques, qui ne pardonna jamais à personne, et qui par là mérita tous ses malheurs, eût pardonné au duc de Monmouth, et eût fait mourir à sa place un homme qui lui ressemblât parfaitement. Il aurait fallu trouver ce Sosie qui aurait eu la bonté de se faire couper le cou en public pour sauver le duc de Monmouth. Il aurait fallu que toute l'Angleterre s'y fût méprise, et qu'ensuite le roi Jacques eût prié instamment Louis XIV de lui servir de sergent et de geôlier. Ensuite Louis XIV, ayant fait ce petit plaisir au roi Jacques, n'aurait pas manqué d'avoir les mêmes égards pour le roi Guillaume, et pour la reine Anne, avec lesquels il fut en guerre, et il aurait soigneu-

sement conservé auprès de ces deux monarques sa dignité de geôlier, dont le roi Jacques l'avait honoré.

» Toutes ces illusions étant dissipées, il reste à savoir qui était ce prisonnier TOUJOURS masqué, à quel âge il mourut, et sous quel nom il fut enterré.

» *Il est clair que, si on ne le laissait passer dans la cour de la Bastille que toujours COUVERT D'UN MASQUE ; si en présence du médecin il conservait ce même déguisement, c'était de peur qu'on ne reconnût dans ses traits quelque ressemblance TROP FRAPPANTE.* Il pouvait montrer sa langue et jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-même à son apothicaire, peu de jours avant sa mort, QU'IL CROYAIT avoir soixante ans ; et le sieur Marsoban, chirurgien du maréchal de Richelieu, et ensuite du duc d'Orléans, régent, gendre de cet apothicaire, me l'a redit plusieurs fois. Enfin, pourquoi lui donner un nom italien ? On le nomma toujours *Marchiati*. Celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le père Griffet ; il n'en dira pas davantage. »

Lagrange-Chancel est le troisième historien qui ait parlé du prisonnier enfermé aux îles Sainte-Marguerite, quelque temps après la translation du Masque à la Bastille, et il a pu s'instruire de quelques faits.

« Le séjour que j'ai fait, dit Lagrange-Chancel, aux îles Sainte-Marguerite, où la détention du Masque de fer n'était plus un secret d'État dans le temps que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un historien plus exact que M. de Voltaire dans ses recherches aurait pu savoir comme moi. Cet événement extraordinaire, qu'il place en 1661, quelque temps après la mort du cardinal Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette Éminence. M. de la Mothe-Guérin, qui commandait dans ces îles du temps que j'y étais détenu, m'assura que ce prisonnier était le duc de Beaufort, qu'on disait tué au siège de Cnadie, mais dont on ne put retrouver le corps, suivant toutes les relations de ce

temps-là. Il me dit aussi que le sieur de Saint-Mars, qui obtint le commandement de ces îles après celui de Pignerol, avait de grands égards pour ce prisonnier, qu'il le servait toujours lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissait souvent des habits aussi chers qu'il paraissait le désirer ; que dans les maladies où il avait besoin de médecin ou de chirurgien, il était obligé, sous peine de la vie, de ne paraître en leur présence qu'avec son masque de fer, et que, lorsqu'il était seul, il pouvait s'amuser à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très-luisantes et très-jolies. J'en vis une de celles qui lui servaient à cet usage dans les mains du sieur de Beaumanoir, neveu de Saint-Mars et lieutenant d'une compagnie franche, préposée pour la garde des prisonniers.

» Plusieurs personnes m'ont raconté que, lorsque Saint-Mars alla prendre possession de la Bastille, où il conduisait son prisonnier, on entendit ce dernier, qui portait son masque de fer, dire à son conducteur :

» — Est-ce que le roi en veut à ma vie ?

» — Non, mon prince, répondit Saint-Mars, votre vie est en sûreté, vous n'avez qu'à vous laisser conduire.

» J'ai su, de plus, d'un homme nommé Dubuisson, caissier du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été quelques années à la Bastille, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il était dans une chambre avec d'autres prisonniers, précisément au-dessus de celle qui était occupée par cet inconnu ; que, par le tuyau de la cheminée, ils pouvaient s'entretenir et se communiquer leurs pensées ; mais que, ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obstinait à leur taire son nom et ses aventures, il leur avait répondu *que cet aveu LUI COÛTERAIT LA VIE, aussi bien qu'à ceux auxquels il aurait révélé ce secret.*

» Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom et la qualité de cette victime politique ne sont plus des secrets où l'État soit intéressé, j'ai cru qu'en instruisant le public de ce qui est venu à ma connaissance, je devais arrêter le cours des idées que chacun s'est

forgées à sa fantaisie sur la foi d'un auteur qui s'est fait une grande réputation par le merveilleux, joint à l'air de vérité qu'on admire dans ses écrits, même dans la *Vie de Charles XII*. »

L'abbé Papon, en allant parcourir la Provence, parle aussi du Masque de fer, dont il visita la prison.

« C'est à l'île Sainte-Marguerite que fut transféré, vers la fin du dernier siècle, le fameux prisonnier au masque de fer, dont on ne saura jamais peut-être le nom. Il n'y avait que peu de personnes attachées à son service qui eussent la liberté de lui parler. Un jour que M. de Saint-Mars s'entretenait avec lui, en se tenant hors de la chambre, dans une espèce de corridor, pour voir de loin ceux qui viendraient, le fils d'un de ses amis arrive, et s'avance vers l'endroit où il entend du bruit. Le gouverneur, qui l'aperçoit, ferme aussitôt la porte de la chambre, court précipitamment au-devant du jeune homme, et, d'un air troublé, il lui demande s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il fut assuré du contraire, il le fit repartir le jour même, et il écrivit à son ami que peu s'en était fallu que cette aventure n'eût coûté cher à son fils, et qu'il le lui renvoyait de peur de quelque autre imprudence.

» J'eus la curiosité, le 2 février 1778, d'entrer dans la chambre de cet infortuné prisonnier ; elle n'est éclairée que par une fenêtre, du côté nord, percée dans un mur fort épais et fermée par trois grilles de fer placées à une distance égale ; cette fenêtre donne sur la mer. Je trouvai dans la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de soixante et dix-neuf ans. Il me dit que son père, qui servait dans la même compagnie, lui avait plusieurs fois raconté qu'un frater aperçut un jour, sous la fenêtre du prisonnier, quelque chose de blanc qui flottait sur l'eau ; il l'alla prendre, et l'apporta à M. de Saint-Mars. C'était une chemise très-fine, pliée avec assez de négligence, et sur laquelle le prisonnier avait écrit d'un bout à l'autre.

» M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée, et avoir lu quelques

lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avait pas eu la curiosité de lire le contenu ; celui-ci protesta plusieurs fois qu'il n'avait rien lu ; mais, deux jours après, il fut trouvé mort dans son lit.

» C'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à son père, et à l'aumônier du fort de ce temps-là, qu'il le regarde comme incontestable. Le suivant me paraît également certain, d'après tous les témoignages que j'ai recueillis sur les lieux, et dans le monastère de Lérins, où la tradition s'en est conservée.

» On cherchait une personne du sexe pour servir le prisonnier. Une femme du village de Mongin vint s'offrir, dans la persuasion que ce serait un moyen de faire la fortune de ses enfants ; mais, quand on lui dit qu'il fallait renoncer à les voir, et même à conserver aucune liaison avec le reste des hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connaissance coûtait si cher. Je dois dire encore qu'on avait mis aux deux extrémités du fort, du côté de la mer, deux sentinelles qui avaient ordre de tirer sur les bateaux qui s'approcheraient à une certaine distance.

» La personne qui servait le prisonnier mourut à l'île Sainte-Marguerite. Le père de l'officier dont je viens de parler, qui était, pour certaines choses, l'homme de confiance de M. de Saint-Mars, a souvent dit à son fils qu'il avait été prendre le mort à l'heure de minuit, dans la prison, et qu'il l'avait porté sur ses épaules dans le lieu de sa sépulture ; il croyait que c'était le prisonnier lui-même qui était mort ; mais c'était, comme je viens de le dire, la personne qui le servait, et ce fut alors qu'on chercha une femme pour remplacer cette personne. »

On savait en 1698 que Saint-Mars, conduisant le prisonnier à la Bastille, s'arrêta avec lui dans sa terre de Palteau. Fréron, en conséquence, pour contredire Voltaire, qui avait écrit sur le prisonnier, demanda des anecdotes au seigneur de Palteau, qui répondit la lettre suivante, insérée dans l'*Année littéraire* du mois de juin

1768.

« Comme il paraît, par la lettre de M. de Sainte-Foix dont vous venez de donner un extrait, que l'Homme au masque de fer exerce toujours l'imagination de nos écrivains, je vais vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier. Il n'était connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous le nom de la Tour. Le gouverneur et les autres officiers avaient des égards pour lui ; il obtenait tout ce qu'ils pouvaient accorder à un prisonnier. Il se promenait souvent, ayant toujours un masque sur le visage. Ce n'est que depuis que le *Siècle de Louis XIV* de M. de Voltaire a paru, que j'ai ouï dire que ce masque était de fer et à ressorts ; peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance ; mais il n'avait ce masque que lorsqu'il sortait pour prendre l'air, ou qu'il était obligé de paraître devant quelque étranger.

» Le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie, qui avait accès chez M. de Saint-Mars, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, et depuis de la Bastille, m'a dit plusieurs fois que le sort du prisonnier de la Tour, ayant beaucoup excité sa curiosité, pour la satisfaire il avait pris l'habit et les armes d'un soldat qui devait être en sentinelle dans une galerie, sous les fenêtres de la chambre qu'occupait ce prisonnier aux îles Sainte-Marguerite ; que, de là, il l'avait très-bien vu, qu'il n'avait point son masque, qu'il était blanc de visage, grand et bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas et les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge. Il avait passé cette nuit-la presque entière à se promener dans sa chambre. Blainvilliers ajoutait qu'il était toujours vêtu de brun, qu'on lui donnait de beau linge et des livres ; que le gouverneur et les officiers restaient devant lui debout et découverts jusqu'à ce qu'il les fît couvrir et asseoir ; qu'ils allaient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui.

» En 1698, M. de Saint-Mars passa du gouvernement des îles Sainte-Marguerite à celui de la Bastille. En venant en prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau.

L'Homme au masque de fer arriva dans une litière qui précédait celle de M. de Saint-Mars. Ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour. Les paysans, que j'ai interrogés, ne purent voir s'il mangeait avec son masque ; mais ils observèrent très-bien que M. de Saint-Mars, qui était à table vis-à-vis de lui, avait deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avaient, pour être servis, qu'un seul valet de chambre qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'anti-chambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait la cour, il avait toujours son masque noir sur le visage. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyait les dents et les lèvres ; qu'il était grand, et avait les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avait dressé auprès de celui de l'Homme au masque de fer.

» M. de Blainvilliers m'a dit que, lors de sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secrètement à Saint-Paul, et que l'on mit dans le cercueil des drogues pour consumer le corps. Je n'ai point ouï dire qu'il eût aucun accent étranger.

» Arrivé à la Bastille, de Jonca, lieutenant du roi, enregistra en ces termes, dans le livre de la Bastille, l'arrivée du prisonnier ; et c'est le père Griffet, jésuite, qui, le premier, a publié ces deux curieux lambeaux tirés des archives du château d'où jamais aucun papier ne sortait ; mais il était confesseur de la Bastille, et les jésuites et le gouverneur de ce fort, dans ce temps-là, avaient bien, sans doute, leurs raisons en publiant ces anecdotes.

» "Jeudi, 18 septembre 1898," dit de Jonca, "à trois heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé, pour sa première entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, ayant amené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait tenir toujours masqué, et qui fut d'abord mis dans la tour de

la Basinière, en attendant la nuit, et que je conduisis moi-même, sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière, laquelle chambre j'avais eu soin de faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint Mars..."

» "En le conduisant dans ladite chambre, j'étais accompagné," ajoute M. de Jonca, "du sieur Rosarges, que M. de Saint-Mars avait aussi amené avec lui, et lequel était chargé de desservir et de soigner ledit prisonnier, qui était nourri par le gouverneur." »

Les dernières anecdotes qu'on a recueillies sur le Masque de fer nous ont été données par M. Linguet, qui, longtemps détenu à la Bastille, obtint quelques renseignements des plus anciens officiers ou serviteurs du château ; il remit ses notes à M. Delaborde, qui les a publiées en ces termes dans un petit ouvrage sur ce prisonnier :

« Le prisonnier portait un masque de velours et non de fer, au moins pendant le temps qu'il passa à la Bastille. Le gouverneur lui-même le servait et enlevait son linge.

» Quand il allait à la messe, il avait les défenses les plus expresses de parler et de montrer sa figure : l'ordre était donné aux invalides de tirer sur lui ; leurs fusils étaient chargés à balle ; aussi avait-il le plus grand soin de se cacher et de se taire.

» Quand il fut mort, on brûla tous les meubles dont il s'était servi, on dépava sa chambre, on ôta les plafonds, on visita tous les coins, recoins, tous les endroits qui pouvaient cacher un papier, un linge ; en un mot, on voulait découvrir s'il n'y aurait pas laissé quelque signe de ce qu'il était. M. Linguet m'a assuré qu'à la Bastille il y avait encore des hommes qui tenaient ces faits de leurs pères, anciens serviteurs de la maison, lesquels y avaient vu l'Homme au masque de fer.

» Ce malheureux prisonnier, après un long martyre, mourut enfin, en 1703, à la Bastille, après y être resté cinq ans deux mois !

et le même qui avait enregistré son arrivée enregistra sa mort, dans le livre des prisonniers en ces termes :

» “Du lundi, 19 novembre 1703, le prisonnier inconnu, toujours masqué d’un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, venant de l’île Sainte-Marguerite, et qu’il gardait depuis longtemps, s’étant trouvé hier un peu plus mal, en sortant de la messe, est mort aujourd’hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins. M. Guiraut, notre aumônier, le confessa hier. Surpris de la mort, il n’a pu recevoir les sacrements, et notre aumônier l’a exhorté un moment avant que de mourir. Il fut enterré le mardi 20 novembre, à quatre heures après midi, dans le cimetière de Saint-Paul, notre paroisse. Son enterrement coûta quarante livres.”

» On cacha, cependant, et son nom et son âge aux prêtres de la paroisse, et les registres de ce jour-là annoncent son inhumation en ces termes, que j’ai extraits des registres :

» “L’an mil sept cent trois, et le dix-neuf novembre, Marchiali, âgé de quarante-cinq ans environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le vingt du présent, en présence de M. Rosarges, major, et de M. Reilh, chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé. ROSARGES, REILH.”

» Il est encore très-certain qu’après sa mort on eut ordre de brûler généralement tout ce qui avait servi à son usage, comme linge, habits, matelas, couvertures et jusqu’aux portes de sa prison, le bois de lit et les chaises. Son couvert d’argent fut fondu, et l’on fit regratter et blanchir les murailles de la chambre où il avait logé ; on poussa les précautions au point d’en défaire les carreaux, dans la crainte, sans doute, qu’il n’eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu faire connaître qui il était.

» J’abandonne toutes ces pièces historiques et ces notes sur le prisonnier masqué à l’examen des curieux et des critiques ; mais il résultera toujours que ce Masque était un grand personnage ;

que le soin habituel de lui ordonner de cacher sa figure, sous peine de mort, annonçait un grand danger s'il la montrait ; qu'à cet aspect seul de son visage on pouvait reconnaître, par conséquent, qui il était ; qu'il nourrissait en lui-même le désir de se faire connaître plutôt que le désir de s'évader ; qu'aucun prince n'ayant disparu en France à la mort de Mazarin, le Masque ne pouvait être qu'un personnage important et inconnu dans ce temps-là, et qu'il fallait que le ministère eût beaucoup d'intérêt à cacher son nom, ses aventures et sa situation, puisqu'on avait donné l'ordre de le tuer s'il se faisait reconnaître.

» Il résulte encore – et ces remarques sont bien plus frappantes – que partout où se trouva ce grand infortuné, soit dans une île de Provence, soit en voyage, soit à Paris, il lui fut ordonné sans cesse de cacher sa figure ; l'aspect de son visage pouvait donc, dans tous les lieux de la France, dévoiler le secret de la cour.

» Enfin, il faut considérer que sa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin jusqu'à celle du prisonnier, arrivée au commencement de ce siècle, et que le gouvernement porta la précaution jusqu'à l'ordre de lui balafrer le visage, ou de le faire enterrer sans tête, comme d'autres l'ont dit.

» Sa figure pouvait donc le faire connaître pendant un demi-siècle, et d'un bout de la France à l'autre.

» Il y eut donc, pendant un demi-siècle en France, une tête remarquable et connue dans toutes les contrées de la France, dans une prison même établie dans une île, comparable à celle du prisonnier et sa contemporaine.

» Or, quelle était cette figure si généralement reconnaissable, sinon la figure de Louis XIV, son frère jumeau, dont la ressemblance était si redoutable ? Le secret d'État, ou plutôt le crime de Louis XIV, paraît donc bien avéré, et, s'il reste désormais quelque doute sur cet objet, il sera occasionné par l'invraisemblance des ordres féroces donnés à des gouverneurs mêmes des prisons d'État d'assassiner de sang-froid un aussi grand prince, s'il dévoilait son

secret. Cette barbarie ne me paraît point compatible avec ce que nous connaissons du caractère de Louis XIV, qui était un honnête homme ; tous ceux qui ont parlé du prisonnier assurent cependant que l'ordre était donné.

» Louis XV se montra bien plus humain que Louis XIV, et il l'eût même délivré à sa majorité, s'il eût vécu à cette époque ; il avait souvent tourmenté le régent pour être instruit de ses aventures, et le duc d'Orléans lui avait toujours répondu que Sa Majesté ne pouvait en être instruite qu'à sa majorité.

» La veille du jour qu'elle devait être déclarée au parlement, le roi demandant encore s'il en serait du secret comme du royaume de France :

» — Oui, sire, repartit le régent en présence d'un grand nombre de seigneurs ; en dévoilant aujourd'hui le secret, je manquerais à mon devoir ; mais, demain, je serai obligé de répondre aux questions qu'il plaira à Votre Majesté de me faire.

» Le lendemain donc, le roi, en présence des seigneurs de sa cour, tirant ce prince à l'écart pour être instruit du secret, tous les yeux accompagnèrent le roi, et on vit le duc d'Orléans émouvoir la sensibilité du jeune monarque. Les courtisans ne purent rien entendre ; mais le roi dit tout haut en quittant le duc d'Orléans :

» — Eh bien, s'il vivait encore, je lui donnerais la liberté.

» Louis XV fut plus fidèle au secret que le duc d'Orléans. Cependant, quand le père Griffet, jésuite, et Sainte-Foix agitèrent dans leurs écrits, si connus, la question du secret, en réfutant leurs systèmes respectifs, il échappa à Louis XV de dire ces paroles en présence de plusieurs courtisans :

» — Laissez-les disputer ; personne n'a dit encore la vérité sur le Masque de fer.

» Le roi, dans ce moment, avait dans ses mains le livre du père Griffet.

» On a su que le dauphin, père de Louis XVI, demanda souvent au feu roi de lui faire connaître quel était ce fameux prisonnier.

» — Il est bon que vous l'ignoriez, lui répondit le roi son père ; vous en auriez trop de douleur.

» On a su encore que M. Delaborde, premier valet de chambre de Louis XV, avec qui ce prince s'entretenait quelquefois de divers sujets d'histoire, de littérature et de beaux-arts, parla un jour au roi de quelque anecdote nouvelle sur le Masque de fer.

» — Vous voudriez bien, lui dit le prince, que je vous disse quelque chose à ce sujet. Vous n'en saurez pas plus que les autres ; mais vous pouvez être assuré que la prison de cet infortuné n'a fait tort à qui que ce soit de la cour, et qu'il n'a jamais eu ni femme ni enfants.

» Louis XV avait eu la même réserve avec madame de Pompadour et avec ses autres maîtresses, toutes curieuses de savoir de lui quel était ce mystérieux personnage ; mais elles tourmentèrent vainement le roi, qui ne voulait pas même qu'on lui en fît la demande.

» Enfin, j'observerai que le goût du prisonnier pour le linge très-fin, que la femme du gouverneur du fort des îles Sainte-Marguerite s'était chargée de lui procurer, provenait nécessairement de sa vie perpétuellement sédentaire : les variations du grand air, les mouvements ordinaires du corps dans les habitudes de la société, l'exercice de tous les sens, n'avaient point ôté de ses organes cette excessive sensibilité qui appartient aux religieuses, aux jeunes gens élevés mollement, et aux femmes trop délicates ; le sang, pendant l'inaction, est poussé dans toutes les extrémités du corps ; l'épiderme qui le couvre est vivifié ; le tact y est parfait, la sensibilité exquise, et l'action des objets extérieurs se fait sentir avec plus de force à travers un sens aussi délicat : les personnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne et ceux qui s'occupent de travaux pénibles, sont moins sensibles à l'impression des objets extérieurs. On ne doit donc pas être surpris que ce prince, renfermé depuis son jeune âge, et qui ne connaissait ni l'usage des pieds, ni l'action du grand

air sur ses sens, ni les mouvements d'un homme libre, eût la peau d'une délicatesse extrême : il n'avait point le goût, mais un vrai besoin d'un linge très-fin.

» Voilà tous les faits que j'ai pu recueillir sur cet étonnant personnage. Je désire qu'on fasse toutes les recherches possibles pour découvrir le nom de son instituteur ; qu'on visite les dépôts qui peuvent conserver les procès-verbaux de la naissance de Louis XIV. Il est bon qu'on fouille dans la chambre des comptes et dans la Bibliothèque du roi, car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des critiques et des érudits. Si leurs découvertes confirment que ce prisonnier était réellement un frère jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chère encore à tous les Français la mémoire de cet intéressant prisonnier, qui fut pendant si longtemps l'objet d'une curiosité générale, et déshonoreront davantage les ordres arbitraires des ministres et des tyrans. »

TABLE DES MATIÈRES

I. Un mot de rappel sur le jeune roi. – Ce qui se passa à la mort de M. le duc d’Orléans. – Comment M. de Bourbon fut nommé premier ministre. – Son origine. – Son portrait physique et moral. – Madame la duchesse, mère de M. le duc. – Ses chansons. – Les princes. – M. de Charolais. – Le roi. – Étiquette de Louis XV. – Bruits injurieux pour le roi. – La fausse monnaie de madame de Condé. – L’âme du Duchaufour	5
II. La cour d’Espagne. – Philippe V abdique en faveur de son fils. – Maladie de Louis XV. – Résolution que prend M. le duc de le marier. – Renvoi de l’infante. – Madame de Prie. – Son influence. – Marie Leczinska. – Mariage du roi. – Petite intrigue de M. de Bourbon et de madame de Prie contre M. de Fréjus. – Chute de M. de Bourbon et de madame de Prie. – Madame de Prie en exil. – Elle y meurt	17
III. Fleury ministre d’État. – Calme général en Europe. – Décès. – Le grand prieur de Vendôme. – Voltaire et M. de Rohan-Chabot. – Le docteur Isez	34
IV. Retour du duc de Richelieu. – Mort de madame de Nesle, du maréchal d’Uxelles, du duc de Villeroy et d’Adrienne Lecouvreur. – Détails sur cette dernière mort. – Révolte de la Corse. – Naissance du duc d’Anjou. – <i>Les Nouvelles ecclésiastiques</i> . – Arrestation et exposition de trois rédacteurs. – Victor-Amédée abdique en faveur de son fils. – Histoire de madame de Verrue. – Victor-Amédée conspire pour remonter sur le trône. – Il est arrêté et conduit au château de Rivoli. – Le roi de Prusse fait arrêter son fils. – M. le duc d’Orléans se retire des affaires. – Le roi se fait jardinier	52
V. État de la cour. – Louis XV et la reine. – Mesdemoiselles de Charolais, de Clermont, de Sens. – La comtesse de Toulouse. – Les chasses de Rambouillet et de Satory. – M. de Melun. – Libertés de langage. – La Peyronie et mademoiselle de Charolais. – Conduite de Fleury. – On	

conspire contre la reine. – Le toast de Louis XV. – Anxiété de Fleury. – M. de Richelieu. – Madame Portail. – Lugeac. – Le brevet de pension et la cabale de M. de Fleury. – Les valets de chambre du roi. – Madame de Mailly. – La maison de Nesle. – Le roi amoureux. – Sa timidité. – Faute de la reine. – M. de Richelieu. – La première entrevue. – M. de Fleury en ménage une seconde. – Madame de Mailly victorieuse. – Son portrait. – Jansénistes et jésuites. – Saint Louis de Gonzague. – Marie Alacoque. – Le père Girard. – Catherine Cadière. – Le concile et le parlement. – M. Hérault, lieutenant de police 69

VI. Mort de Frédéric-Auguste II. – Déclaration de la diète sur les conditions de l'élection. – Le roi Louis XV soutient Stanislas. – La tzarine et l'Empire présentent le prince Auguste, fils du feu roi. – Départ de Stanislas. – Son déguisement, son voyage. – Stanislas est élu. – Une armée russe marche sur Varsovie. – Stanislas se retire à Dantzig. – Siège de Dantzig. – Intérêt de la France à avoir dans le Nord un contre-poids à l'empire de Russie. – Expédition de M. de Piélo. – Fuite du roi Stanislas. – Guerre contre l'Empire. – Plan de campagne des armées françaises. – Berwick et Villars. – Le comte de Belle-Isle. – Le duc de Noailles. – Le chevalier d'Asfeld. – Le comte de Saxe. – Le roi Charles-Emmanuel. – Le duc de Broglie. – Le duc de Coigny. – Le prince Eugène. – Le comte de Mercy. – Mort du duc de Berwick. – Prise de Philipsbourg. – Bataille de Parme. – Promotion. – La culotte de M. de Broglie. – Bataille de Guastalla. – Prise de Naples et conquête de la Sicile par don Carlos. – Situation des armées françaises à la fin de 1735. – Le jeu de l'Europe. – La paix de Vienne. – Remaniement européen. – Mariage du duc de Richelieu. – Naissance du duc de Fronsac. – *Alzire*. – *L'Enfant prodigue*. – *Le legs*. – *Les Fausses Confidences* 90

VII. L'empereur prend possession des duchés de Parme et de Plaisance. – Mort du dernier des Médicis, du duc de Berwick, de M. de Villars, du duc du Maine et du comte de Toulouse. – Société intime du roi. – Lemoine, Pigalle, Boucher embellissent le château de Choisy acheté par le roi. – Disgrâce de M. de Chauvelin. – M. de Maurepas. – Les sœurs de madame de Mailly. – Mesdames de Vintimille, de Lauragais. – La charge de gentilhomme de M. de la Trémouille. – Mort de madame de

Vintimille	122

VIII. Mort de madame de Mazarin. – Mesdames de la Tournelle et de Flavacourt. – Leur expulsion de l'hôtel Mazarin. – Résolution de madame de Flavacourt. – La chaise à porteurs. – M. de Gesvres. – Le roi donne un appartement à madame de Flavacourt. – On cherche madame de la Tournelle. – Madame de Flavacourt repousse les hommages du roi. – Amours de M. d'Agenois et de madame de la Tournelle. – Le duc de Richelieu favorise le penchant du roi pour la marquise. – Intrigue contre M. d'Agenois. – Madame de la Tournelle capitule. – Disgrâce de madame de Mailly. – Le sermon du père Renaud. – Humilité de madame de Mailly. – Derniers moments de M. de Fleury 139

IX. Louis XV déclare qu'il veut régner par lui-même. – Honneurs funèbres rendus à Fleury. – Portrait du roi. – La petite cour. – Les seigneurs et les dames. – Madame de Maurepas *la dame de pique*. – Les conditions de madame de la Tournelle. – Vers de M. de Maurepas. – État de l'Europe. – M de Belle-Isle. – La guerre éclate. – Marie-Thérèse. – Frédéric II. – L'électeur de Bavière. – Maurice de Saxe. – M. de Broglie. – Chevert à Prague. – M. de Maillebois. – La retraite de M. de Belle-Isle. – Guerre en Italie. – Les Espagnols. – Les Anglais. – Vers de M. Turgot 152

X. Le roi veut aller aux armées. – Maurepas, Richelieu et madame de Châteauroux l'y engagent. – Départ du roi. – Son escorte. – Madame de Châteauroux reste à Paris. – Madame d'Étioles. – Étapes du roi. – Départ de madame de Châteauroux et de madame de Lauragais. – Mauvais effet de leur présence au siège d'Ypres. – Elles vont à Dunkerque. – Le prince Charles passe le Rhin. – Le roi à Metz. – M. de la Suze, grand maréchal des logis. – Maladie du roi. – M. de Richelieu. – Les trois partis. – Douleur du peuple. – Le père Pérusseau, confesseur du roi. – Bulletin de la maladie de Louis XV. – Le comte de Clermont. – M. de Richelieu et Louis XV. – M. de Soissons. – La Peyronie. – M. de Champcenetz. – M. de Bouillon. – Triomphe des ennemis de la duchesse. – Elle est éloignée ainsi que sa sœur. – La reine. – M. de Châtillon. – Le dauphin. – Disgrâce de M. de Châtillon 165

XI. Capitulation de Fribourg. – Retour du roi à Paris. – Ivresse des Parisiens. – Madame de Châteauroux écrit à Richelieu. – Le coucher de la reine. – Excursion nocturne de Louis XV. – Entrevue du roi et de madame de Châteauroux. – Disgrâce des ennemis de la duchesse. – Maladie de celle-ci 183

XII. Mariage du dauphin. – Il épouse la fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. – Craintes de M. de Richelieu après la mort de madame de Châteauroux. – Silence du roi. – Le duc conserve les bonnes grâces de Louis XV. – Madame de Flavacourt. – Madame de Rochechouart. – Fêtes données par la ville de Paris. – Bourgeois et bourgeoises. – Le bal de la ville. – La chasseresse. – Les déguisements. – Le pied de madame de Châteauroux. – Les talents de madame d'Étioles. – Le souper du 22 avril. – M. Lenormand d'Étioles. – La correspondance du mari. – La correspondance du roi. – Reprise des hostilités. – Anglais et Hollandais. – Maurice de Saxe. – La bataille de Fontenoy 191

XIII. Expédition de Charles-Édouard en Écosse. – Les sept hommes du Moidart. – Victoire de Preston-Paus et de Falkirk. – Déroute de Cullo-den. – Fuite du prétendant. – Flora Macdonald. – Le prince et les brigands. – Dévouement de Roderic Mackensie. – Charles-Édouard parvient à regagner la France. – Il en est expulsé. – Il se réfugie à Rome. – Sa liaison avec la comtesse d'Albany. – Dernières années de sa vie. – Le comte de Bonneval. – Ses aventures. – Le chevalier de Belle-Isle. – Monseigneur de Vintimille. – Mot de lui à son lit de mort . . . 206

XIV. Famille royale. – Les surnoms de Mesdames, filles du roi. – Choisy et Trianon. – Étiquette. – L'essai des mets. – Les entrées. – Les fonctions. – La fruitière du château et le gouverneur. – La société de la reine. – Le jeu du roi. – Le souper. – Le cuisinier du roi. – M. le dauphin. – Son enfance. – Flatterie qu'on lui prodigue. – Orgueil du jeune prince. – Mot du dauphin à la reine. – Changement dans son caractère. – Courage. – M. de Fleury. – Mariage du dauphin. – Madame de Pompadour. – M. Poisson. – Renvoi d'Orry. – Fortune de la marquise. – Les Parisiens. – Les fêtes de madame de Pompadour 219

XV. Embarras des finances. – M. de Rouillé succède à M. de Maurepas.

– M. de Machault. – Édit du vingtième. – Réponse de Louis XV aux remontrances du parlement. – Plaintes de la noblesse, du clergé et des états des provinces. – Exil des gentilshommes. – M. de Beaumont à l’archevêché de Paris. – École philosophique. – Le refus des sacrements. – Murmures du peuple. – M. Berryer, lieutenant de police. – Ordonnances contre les mendiants et les vagabonds. – Les enlèvements. – Émeutes. – Réorganisation du guet. – Plan de fortifications et casernes autour de Paris. – Le chemin de *la Révolte*. – Le knins russe. – Les bains de sang. – M. de Charolais. – Mariage de madame de Boufflers et de M. de Luxembourg. – Noblesse militaire. – Mort de Maurice de Saxe. – Création de l’École militaire. – Naissance du duc de Bourgogne. – Le marquis de Marigny. – Le Parc-aux-Cerfs 235

XVI. L’Angleterre et la France en présence. – Rupture. – M. de Jumonville. – Washington. – MM. de Villiers et de Contrecœur. – Attaque des vaisseaux français par l’escadre anglaise – Déclaration de guerre. – Projets de l’Angleterre. – M. de Dieskau. – M. de Montclam. – Prise de Minorque par Richelieu. – Sa rentrée triomphale à Paris. – Projet de Henri IV d’établir une république chrétienne. – Marie-Thérèse et madame de Pompadour. – L’abbé de Bernis. – Improvisation. – Il remplace M. de Rouillé. – Traité entre l’Angleterre et la Prusse. – Alliance de la France avec l’Autriche 266

XVII. Encore le parlement de Paris et le refus des sacrements. – Le conseil. – Commission mixte. – Condamnation de l’évêque d’Orléans. – Cassation. – Lettres patentes du roi. – Le parlement se refuse à rendre justice. – Exil et prison. – M. de Fougères à Rouen. – Le roi se fait juge. – Ouverture de l’assemblée du clergé. – Naissance du comte de Provence. – L’évêque de Troyes. – M. de Bourbon. – Démission de conseillers. – Craintes de troubles. – Lettres insultantes à madame de Pompadour. – Menaces contre la famille royale. – Damiens. – Le roi frappé. – Arrestation de Damiens. – Les gardes du roi. – Lettre de Damiens à Louis XV. – Le prévôt de l’hôtel. – Damiens à Paris. – Le supplice. – Disgrâce de MM. d’Argenson et de Machault. – M. de Rouillé remplacé par M. de Bernis. – Mort de Fontenelle 282

XVIII. Politique de l’Angleterre. – Traité avec la Russie. – M. de l’Hô-

pital. – M. de Valory. – Les quatre grandes puissances. – Guerre contre le roi de Prusse. – Marche de Frédéric. – Les Saxons défaits. – Chansons. – Levées de troupes. – MM. de Rohan, de Broglie, de Maillebois. – Les alliés de la France. – La Suède dans la coalition. – Lettre de Voltaire. – Le duc de Cumberland. – Naples et Espagne. – Le Canada. – M. de Richelieu. – Convention de Closter-Seven. – Lettres de Frédéric au roi d'Angleterre et au duc de Richelieu. – Réponse de celui-ci. – Voltaire à Frédéric. – Résumé de la guerre générale. – Traité de Paris. – Coup d'œil sur la puissance anglaise 295

XIX. M. de Bernis. – Sa fortune. – Il veut abandonner l'alliance autrichienne. – Madame de Pompadour mécontente. – M. de Stainville-Choiseul. – Sa conduite vis-à-vis du cardinal de Bernis. – Retraite du cardinal. – Faveur de M. de Choiseul. – Il est créé duc. – Mot de Frédéric. – M. de Bernis exilé. – Conduite de M. de Choiseul. – Madame de Pompadour et la reine. – La marquise fait ses pâques. – Scission entre les jésuites. – Le dauphin. – Son exil à Meudon. – Le parlement. – Pratiques religieuses du dauphin. – La famille des Choiseul. – Avènement de Pierre III. – Catherine II. – Puissance russe 317

XX. Affaire de l'expulsion des jésuites. – Craintes de madame de Pompadour et de M. de Choiseul. – Les philosophes. – Le parlement. – Le peuple contre la compagnie de Jésus. – Craintes de Louis XV. – Travaux des philosophes et des compilateurs. – MM. Boucher, Pinot et Lepage commencent l'attaque. – Reprise du procès du commerce dans l'Inde. – Examen de la constitution de l'ordre. – Livres brûlés par la main du bourreau. – Hésitations de Louis XV. – Il écrit au général. – Réponse de celui-ci. – Arrêts des parlements de province. – Bannissement des jésuites. – Dissolution. – Mot de Voltaire. – Son jugement sur *le Contrat social*. – Publications littéraires. – Morts. – Les princes. – Madame de Pompadour 329

XXI. M. le dauphin. – Ses derniers moments. – Marie-Josèphe de Saxe, dauphine. – Ses demandes à Louis XV. – M. de Choiseul. – Ses craintes. – Sa haine pour la princesse. – Les promesses de Louis XV. – Armand et Pelletier. – M. Lechevin, premier commis. – Boiscaillau et l'abbé Terray. – Madame la dauphine favorise M. d'Aiguillon. – La

tasse de chocolat du 1^{er} février. – La dauphine dit au roi qu'elle est empoisonnée. – Le contre-poison. – Mort de la dauphine. – Bruits et clameurs dans Versailles. – L'autopsie. – Déclaration de quatorze médecins. – Trouble de Louis XV. – Il se rapproche de la reine. – Douleur de cette princesse. – Stanislas meurt brûlé. – La Lorraine réunie à la France. – Mort de la reine. – Les morts. – Les deux partis. – MM. de Choiseul et d'Aiguillon 341

XXII. L'échafaud. – Louis XV. – Un mot de madame de Pompadour. – Le comte de Lally-Tollendal. – Son origine. – Ses premières armes. – Il est nommé colonel. – Il se distingue à Fontenoy. – Il est nommé gouverneur de nos possessions dans l'Inde. – Ses débuts. – Ses succès. – Il s'empare de Gondelour et de Saint-David. – Sa marche en avant. – Il prend Madras. – Pillage. – Les mercenaires trahissent. – Retraite de Lally. – Pondichéry. – Désastre. – La flotte française battue. – Révolte des troupes. – Prise de Pondichéry. – Lally prisonnier à Londres. – Les ennemis de Lally à Versailles. – Lally rentre en France sur parole. – On le met à la Bastille sur sa demande. – Requête des gouverneurs et des colons. – Lally distrait de ses juges naturels. – Les chambres du parlement évoquent l'affaire. – Le secrétaire de M. de Lally. – Commencement du procès. – Attitude de l'accusé. – Sa confiance dans la bonté du roi. – Le rasoir. – Le major de la Bastille. – Lally dépouillé de ses ordres. – Lally condamné. – Ses derniers moments à la Bastille. – Le conseiller Pasquier. – *Pasquier-Baïllon*. – La Grève. – Sanson le bourreau. – Un souvenir de la jeunesse de Lally. – L'exécution. – Le fils du comte de Lally. – Madame de Heuze et mademoiselle de Dillon. – Mot de Louis XV à M. de Choiseul 353

XXIII. Gênes et la Corse. – Traité de Compiègne. – M. de Marbeuf. – Les Paoli. – Lutte contre la France. – M. de Chauvelin en Corse. – Il est battu. – Le comte de Vaux. – Fuite de Paoli. – Naissance de Napoléon Bonaparte à Ajaccio. – Madame du Barry. – Ses commencements. – M. de Lauzun. – Le comte Jean du Barry. – Le tripot. – Les yeux du comte Jean. – M. de Fitz-James. – Éloignement et retour de Lauzun. – Le pacte entre Lauzun et mademoiselle Lange. – Lebel, valet de chambre du roi. – M. de Choiseul et mademoiselle Lange. – MM. de Richelieu et d'Aiguillon. – Histoire de Jeanne. – Prophétie du duc de Richelieu.

– Lange plaît au roi. – Elle épouse le comte du Barry. – Elle est présentée à la cour. – Le roi de Danemark à Paris et les demoiselles de l’Opéra. – Négociations pour le mariage du dauphin. – La maison d’Autriche. – Marie-Antoinette. – L’abbé de Vermont. – Éducation de l’archiduchesse. – Les instructions de l’impératrice. – Celles du dauphin. – Arrivée de la dauphine en France. – Les présages 369

XXIV. Marie-Antoinette rivale de madame du Barry. – Courses à âne. – Repartie piquante de la dauphine. – Le coiffeur Léonard. – Coiffures fantastiques. – Mariage du duc d’Orléans avec madame de Montesson. – Le duc d’Aiguillon. – Il bat les Anglais à Saint-Cast. – Réplique de la Chalotais. – Son emprisonnement. – Intrigues. – Influence de madame du Barry. – Le lit de justice. – M. de Maupeou fils. – Sobriquet que lui donne le maréchal de Brissac. – Ligue contre M. de Choiseul. – Le portrait de Charles I^{er}. – La cuisine de madame du Barry. – *Le roi Choiseul*. – La favorite et les oranges. – La lettre de madame de Grammont. – Exil de MM. de Choiseul et de Praslin. – Marques de sympathie que reçoit le premier. – L’abbé Terray. – Sa réponse au roi. – Portrait de Choiseul par Louis XVI 386

XXV. Politique du duc d’Aiguillon. – Le mémoire du dauphin, fils de Louis XV, lui sert de guide. – Difficulté de suivre ce plan vis-à-vis de l’Autriche. – Conduite du duc d’Aiguillon vis-à-vis des puissances secondaires. – M. de Vergennes à Stockholm. – Partage de la Pologne. – Mémoire du duc d’Aiguillon au roi 406

XXVI. Vieillesse de Louis XV. – Sa tristesse. – La mort plane et moissonne autour de lui. – Le maréchal d’Armentières. – M. de Chauvelin. – La prédiction de la fête des Loges. – M. de Chauvelin au souper des petits appartements. – Le whist du roi. – Mort de M. de Chauvelin. – Tristesse de Louis XV. – Les voyages. – Madame du Barry. – Beaumarchais. – Goëzman. – *Le Barbier de Séville*. – M. de Fronsac. – Rapt, incendie et viol. – Le poète Gilbert. – Le marquis de Sade. – L’évêque de Tarbes et la Goudan. – Gluck et Piccini. – Les deux camps. – Les joies nouvelles. – Les courses. – Les jockeys. – Les courtisanes. – Louis XV. – Souvenir de M. de Chauvelin. – L’abbé de Beauvais. – Craintes du roi. – Les présages du mois d’avril. – Morts subites. – Lebel et la

fille du meunier. – La visite préparatoire négligée. – La petite vérole. – L'archevêque. – Les Choiseul. – La du Barry. – Le duc de Richelieu. – Lorri et Bordeu. – La Martinière. – Terreur du roi. – Madame du Barry s'éloigne. – Les évêques. – Le duc d'Aiguillon. – Retour de madame du Barry. – La dernière entrevue. – M. de la Vrillière. – Le duc de Fronsac. – Le curé de Versailles. – La déclaration du roi. – Ses derniers moments. – Son délire. – Mesdames de France. – Mort du roi. – Sophie Arnould et madame du Barry 415

XXVII. Coup d'œil rétrospectif. – État de l'Europe à la mort de Louis XV. – Avènement de Ganganelli. – Le bref d'extinction. – La famille de Marie-Thérèse. – George III. – Sa folie. – Catherine II. – Elle fait étrangler son mari par Grégoire Orlof. – Récompenses. – Vasilitchikof, deuxième César. – La Sémiramis du Nord. – Ses conquêtes. – Ses voyages. – Potemkine. – Ses improvisations féeriques. – L'arc de triomphe. – Flatterie des philosophes français. – Frédéric II. – Sa politique. – Sa mort. – Gustave III. – Ses projets. – Exécution de Struensee. – Mustapha III parvient au trône par une révolution de sérail. – Décadence de l'empire ottoman. – Les petits-fils de Louis XIV 435

XXVIII. Politique de la France de 1610 à 1754. – Pertes de la maison d'Autriche. – Projets de Philippe II. – Ils échouent en Angleterre et en France. – Henri III. – Henri IV. – Conduite de Marie de Médicis. – Son exil. – Sa mort. – Louis XIV. – Louis XV. – L'impératrice Marie-Thérèse. – Alliance autrichienne. – M. de Bernis. – Le roi. – Le grand dauphin. – M. de Choiseul. – Marie-Antoinette. – Napoléon. – État moral de la France. – La royauté. – La noblesse. – Les courtisanes. – Le Parc-aux-Cerfs. – Lettre d'un chevalier de Saint-Louis. – Le mot de M. d'Estrées. – Madame de Grammont. – Madame de Tencin. – Madame Adélaïde. – MM. de Richelieu, de Brissac, de Noailles. – Les titres. – Madame Beaujon. – Madame de Chaulnes. – Les mariages des nobles. – Le gentilhomme caudataire. – Le clergé. – Mœurs des courtisanes. – Mademoiselle Sophie Arnould et M. Terray. – Mesdemoiselles Raucourt, Duthé, la Guerre, Granville. – La littérature 449

XXIX. Les philosophes 470

544

LOUIS XV ET SA COUR

XXX. Francs-maçons. – Chevaliers du Temple. – Illuminés

Pièces justificatives 511